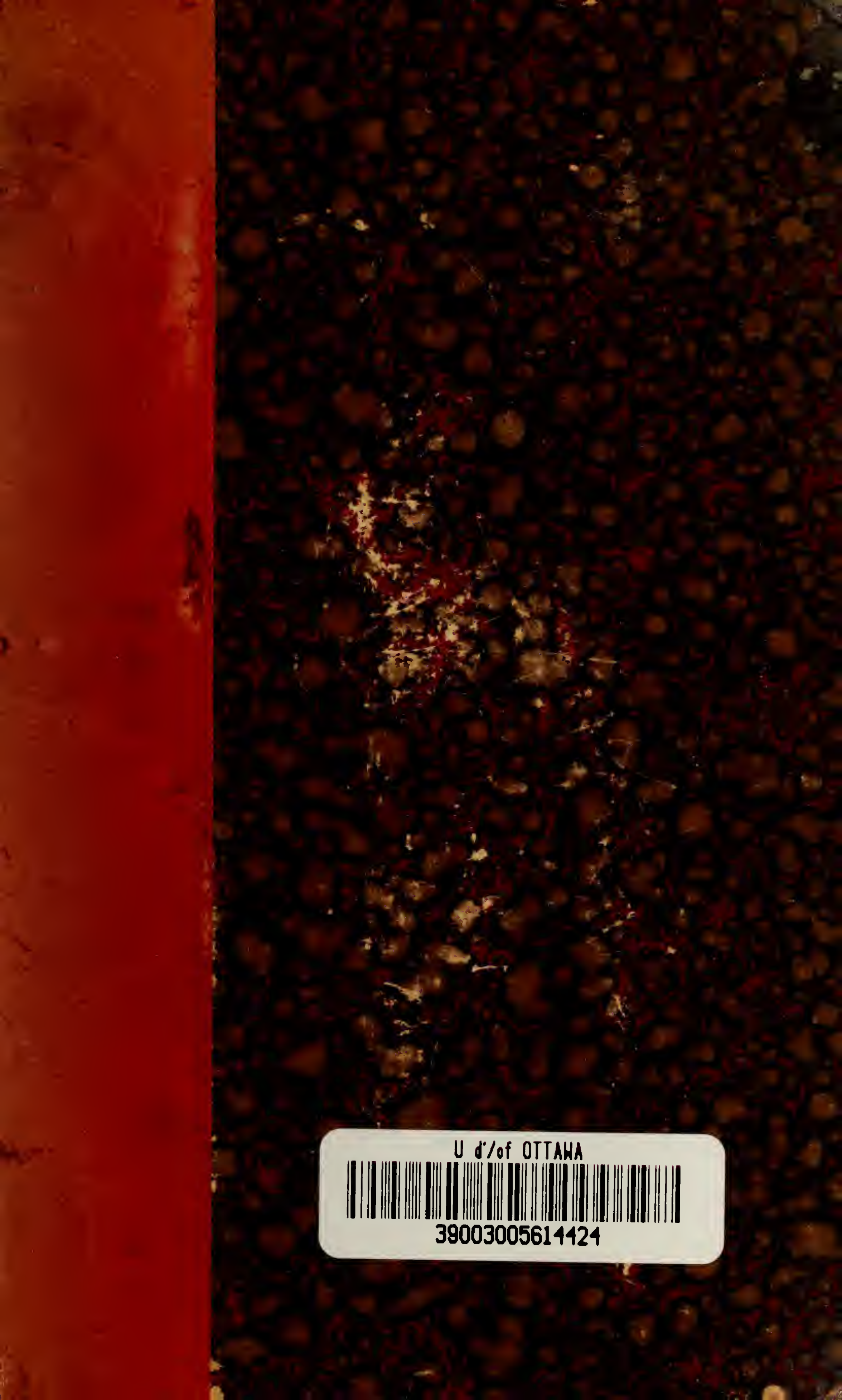
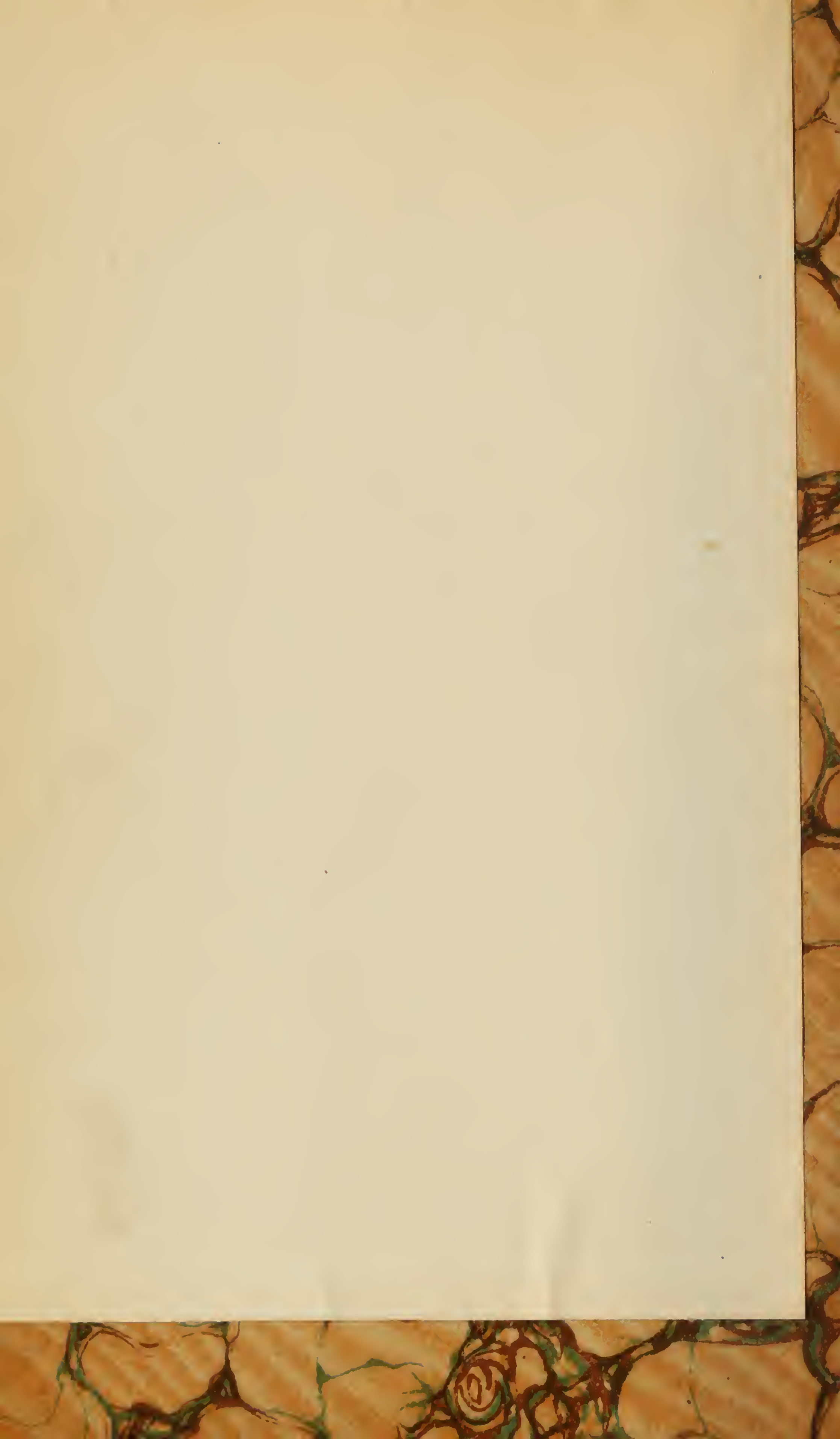
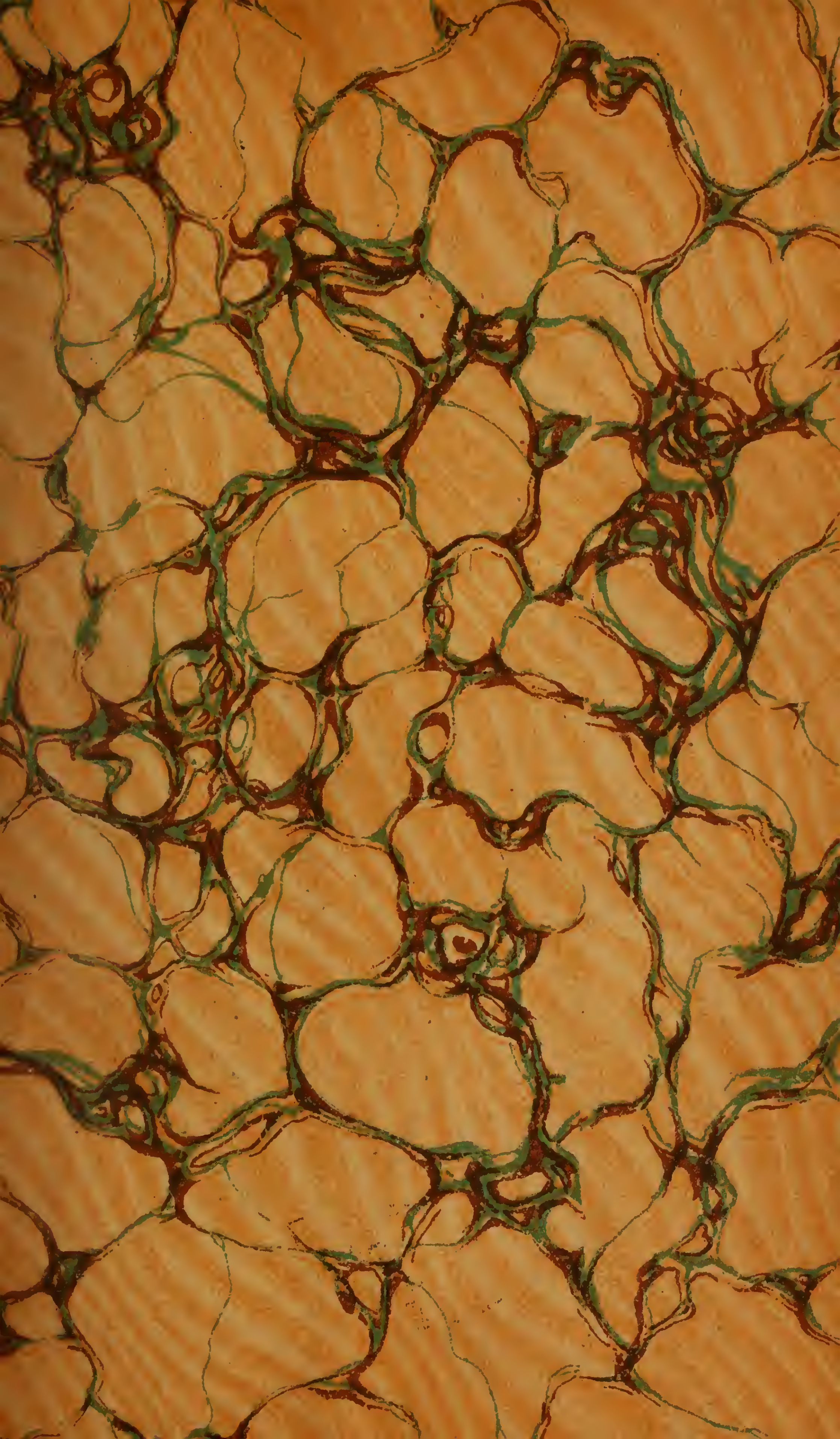






LES LIVRES
QUI S'IMPOSENT

DU MÊME AUTEUR :

Les Terreurs de l'An mille. Paris, Bloud, 1908, in-16 de 98 pages, *3e édition* 0 60

Sous presse :

Inventaire des archives de la ville de Saint-Denis, *depuis les origines jusqu'à nos jours* (grand in-4° de 450 pages environ, avec planches hors texte).

Documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon, *conservés dans les archives anglaises* (in-8 de 120 pages environ).

Pour paraître prochainement :

La Doctrine de l'Eglise sur la guerre; *étude historique et critique.* En collaboration avec Mgr Batiffol et avec MM. Emile Chénon, professeur à la Faculté de Droit de Paris; Monceaux, professeur au Collège de France; Rolland, professeur à la Faculté de Nancy; Vanderpol et M. l'abbé Tanquerey.

En préparation :

Les Derniers Jacobins, *étude d'histoire révolutionnaire.*

DATE DE LA PREMIÈRE ÉDITION
DU PRÉSENT OUVRAGE : 1912.

Ouvrage couronné par l'Académie Française

FRÉDÉRIC DUVAL

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Les Livres qui s'imposent

VIE CHRÉTIENNE
VIE SOCIALE
VIE CIVIQUE



SIXIÈME ÉDITION

Revue et augmentée





PARIS
Gabriel BEAUCHESNE
RUE DE RENNES, 117
1913

L'**Académie Française** a décerné à cet ouvrage le PRIX FABIEN, destiné « *aux auteurs qui auront proposé les moyens les plus justes, les plus efficaces, les plus pratiques pour améliorer la situation morale et matérielle de la classe la plus nombreuse*.»

IMPRIMATUR

Pour la 1re partie : **La Vie Chrétienne.**

Nihil Obstat.

Paris, 25 Juillet 1912.

H. Lesêtre.

Pour la 2e et la 3e partie : **La Vie Sociale et la Vie Civique.**

Nihil Obstat.

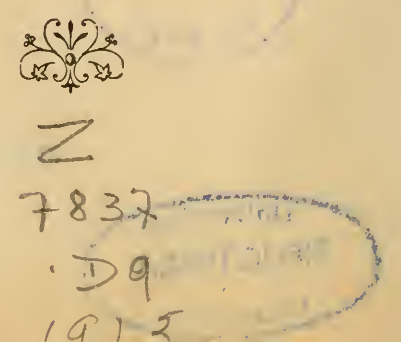
Le Mans, 25 Juillet 1912.

Ch Antoine.

Imprimatur.

Paris, 27 Juillet 1912.

J. Lapalme, ch. V. G.



AU LECTEUR

Il y a en France beaucoup de catholiques qui sacrifient, sans compter, à la défense de la Foi, leur argent, leur temps, leur énergie.

Et cependant, malgré tant de généreux dévouements, les résultats sont médiocres dans l'ensemble.

Pourquoi?

Parce qu'au nombre des multiples causes de ces insuccès il en est une à laquelle on n'a pas prêté une attention suffisante.

C'est l'ignorance doctrinale, qui rétrécit le champ de notre pensée, éparpille nos forces et nous fait bâtir sur le sable mouvant des opportunités étroites et fugitives au lieu de nous appuyer sur le roc de la vérité puissante et éternelle.

L'absence de doctrine fait que l'agitation désordonnée et stérile remplace trop souvent l'action méthodique et féconde.

Agitation : l'action des éducateurs qui ne savent pas former des chrétiens fermement convaincus, des travailleurs vraiment conscients et des citoyens suffisamment éclairés parce qu'ils n'ont pas compris la souveraineté du Christ sur la conscience, sur le travail et sur la cité.

Agitation : l'action des hommes d'œuvres qui se contentent de « combattre le bon combat », au hasard des rencontres, sans savoir exactement ce qu'ils veulent, sans savoir où ils vont, incapables d'apprécier les faits à la lumière de la doc-

trine traditionnelle de l'Eglise et de déchirer le voile qui borne leur horizon et qui cache à la foule les clartés nécessaires, génératrices des sociétés nouvelles.

Agitation : l'action des politiciens qui exploitent les mécontentements des citoyens pour faire passer au premier rang des préoccupations civiques leurs ambitions démesurées et leurs rancunes mesquines, des intérêts particuliers et des réformes secondaires, sans se soucier d'avoir, de la société qu'ils veulent transformer, une conception assez organique pour satisfaire les aspirations légitimes des peuples.

Agitation : l'action sociale qui confond la charité et la justice et qui ne puise pas dans l'enseignement de l'Eglise et dans les leçons providentielles de l'histoire les éléments des futures rénovations.

Agitation, en un mot, toute action qui ne tend pas à l'exécution méthodique d'un vaste plan de renaissance religieuse, de restauration sociale et de progrès civique.

Mais, diront ceux qui, de bonne foi, considèrent le catholicisme comme une religion verbale et formaliste, où trouverons-nous les doctrines qui éclaireront notre route et prépareront l'avenir ?

Dans le catholicisme intégral, seul capable de nous guider dans la mêlée des opinions et de restaurer, sur ses assises naturelles, la société démantelée. Et le catholicisme intégral, c'est la doctrine chrétienne qui, appuyée sur l'Evangile, précisée par les Conciles, enseignée par les Papes, commentée par les Pères de l'Eglise, enrichie par les saints, par les penseurs et par tous ceux sur lesquels souffle l'Esprit de Dieu, c'est la doctrine qui nous fournira, sur les problèmes qui tourmentent nos âmes et qui passionnent le monde, des solutions assez chrétiennes pour refléter fidèlement la pensée du Christ, assez originales pour se distinguer nettement de tous les systèmes conçus par la seule raison, assez rationnelles pour satisfaire les intelligences les plus difficiles, assez

larges, enfin, pour s'adapter à toutes les nécessités du présent et pour respecter les possibilités les plus lointaines.

C'est cette doctrine « dont l'Eglise de Rome garde les lois immuables pour tous les temps et pour tous les régimes, pour les riches et pour les pauvres, pour les puissants et pour les faibles », c'est cette doctrine qu'il faut répandre parce que c'est elle qui, en nous expliquant le mystère de la vie, nous permet d'accomplir nos destinées et de réaliser, ici-bas, la justice.

Et quand les catholiques, qui sommeillent encore dans une inaction sans remords, connaîtront mieux cette doctrine éternelle, ils voudront la vivre dans le calme du foyer et la faire régner sur toute la cité. Ennemis des solutions violentes et des alliances de mauvais aloi, trop dignes pour se livrer aux flatteries démagogiques, fatigués des équipées politiques, ils suivront alors, avec tout leur bon sens et avec une énergie insoupçonnée, ceux qui leur révéleront la beauté et la fécondité de leurs croyances, ceux qui sauront leur apporter, en même temps qu'un programme positif et conquérant, traditionnel et hardi, le savoir qui satisfait, la doctrine qui édifie, la foi qui autorise tous les enthousiasmes, toutes les fiertés et toutes les espérances.

Ce sera l'œuvre d'une élite.

C'est pour contribuer à la formation de cette élite et c'est pour lui faciliter la connaissance de la Doctrine que nous avon composé ce livre.

La doctrine est un ferment de vie.

« Ce qui peut nous reconstituer, a dit Veuillot, c'est une doctrine. » — Tel est aussi l'avis de Mgr Gibier. « Les catholiques, affirme-t-il, ne dirigent pas la barque parce qu'ils ne savent pas tenir le gouvernail. On ne les suit point parce qu'ils n'ont qu'une marche indécise et flottante. Le mouvement du siècle leur échappe : nous périssons d'ignorance reli-

gieuse. » — Il faut savoir, déclare M. Decurtins, « à l'exemple des socialistes, apprécier toute la valeur de l'unité des esprits dans la manière de concevoir le monde et la vie... Pour déployer victorieusement notre bannière dans la bataille sociale, il faut baser l'action sur le fondement solide de l'unité de doctrine. » Et c'est aussi le comte de Mun qui affirme : « Il ne se fait pas de mouvement profond dans un peuple s'il n'est appuyé sur une doctrine et porté par l'idée qu'elle anime. » — « Toute croyance, dit-il autre part, s'appuie sur une doctrine, toute justice s'appuie sur une loi. Les aspirations s'éteignent en formules sans vie si la foi ne vient leur donner une conclusion précise. La souffrance se répand en vaines clameurs si la volonté ne lui cherche un remède efficace, l'effort se perd en expériences inutiles, si la doctrine ne le conduit au but et ne règle son élan. C'est pourquoi, dans l'universelle perturbation des esprits, le catholicisme peut seul, par la foi qu'il impose, par la doctrine qu'il enseigne, satisfaire le besoin de croire et le besoin de justice qui tourmentent notre âge... »

Léon XIII, d'ailleurs, avait déjà attiré notre attention sur la nécessité de la doctrine : « Les catholiques, déclarait-il avec fierté, doivent se reprendre, s'affirmer comme des fils de lumière..., et s'imposer au respect de tous par la force invincible de l'unité... » Pie X, à son tour, se préoccupe constamment de nous faire apprécier l'excellence de notre doctrine et d'en maintenir l'intégrité. « Ayez soin, conseille-t-il à ses prêtres, de fourbir longuement vos armes et d'amasser dans le calme de la retraite de grands trésors de doctrine. » Et Pie X nous rappelle cette profonde parole des Saints Livres : « A la doctrine, on connaîtra l'homme. »

Ayons donc une doctrine et répandons-la. Il faut qu'elle règne dans les riches demeures et dans les pauvres maisons, sur les sillons et dans les ateliers, dans la famille, sur la cité et sur la nation tout entière. Il faut la dévelop-

per dans de savants ouvrages et la réduire en formules à l'usage du peuple.

Voyez les socialistes; ils sont tout pénétrés de la doctrine que leurs chefs ont édifiée dans des œuvres puissantes et que les meilleurs d'entre eux essayent de faire passer dans les institutions et dans les lois. Bien plus, sur le chantier, au cabaret et dans la rue, les simples la débitent en phrases incohérentes et grossières. Qu'importe, c'est de la doctrine !

Imitons-les. Nous aussi, nous avons une doctrine, et celle-là, ne l'oublions pas, a fait ses preuves à travers tous les âges. Il faut qu'elle cesse d'être le secret des privilégiés de l'intelligence et qu'elle devienne le patrimoine commun de tous les catholiques et de tous les hommes de bonne volonté.

Mais, pour l'acquérir, pour mieux connaître son efficacité sociale et sa fécondité civique, il faut étudier et méditer.

Ce n'est pas l'œuvre d'un jour.

« L'étude, mais sérieuse, dit Ollé-Laprune ; l'action, mais sérieuse aussi et précise : voilà ce à quoi chaque homme qui pense et qui, avec cela, peut quelque chose, est tenu, sous des formes diverses, à des degrés divers, mais indispensablement. Si la jeunesse studieuse et généreuse arrive à multiplier le nombre des gens compétents dans les questions sociales et des gens occupés d'une œuvre déterminée, précise, en vue de faire du bien, comment ne pas espérer que. peu à peu, les idées étant moins embrouillées et les efforts moins vagues, on aura fait un pas vers la paix sociale? C'est au petit nombre à commencer, c'est au petit nombre à exceller : il ne faut pas attendre qu'une chose soit devenue commune et banale pour s'y mettre : ceux qui ne savent que faire comme tout le monde sont bons à grossir la troupe en marche, il faut des initiateurs, il faut des chefs : il faut des hommes résolus qui commencent petitement, modestement mais avec une vue nette et une indomptable confiance : ils vont loin et ils entraînent et guident les autres : ils créent un mouvement d'opinions, un

mouvement d'idées ou une œuvre d'autant plus durable et efficace que les débuts sont plus humbles et les premiers efforts plus précis dans la sphère restreinte où ils s'accomplissent. Savoir faire, avec des vues hautes et amples, des choses précises et d'abord petites, c'est le secret de faire grand et de durer. »

L'étude doit donc précéder l'action : mais où trouverons-nous la doctrine qui la fécondera?

Dans les livres.

Le livre est vraiment le plus fidèle gardien de la pensée humaine.

« Les bibliothèques sont un champ de bataille », affirme Paul Bourget. — « Le livre, dit en substance Jules Vallès, domine, défait, refait, perd ou sauve les existences. » — « Il fait vivre et tue, édifie et renverse », observe François Coppée. — « Le livre, déclare le P. Coubé, c'est le verbe humain maître du temps et de l'espace », et le P. Gaffre ajoute : « Le livre façonne les générations à sa mesure et à son idéal. » — « Si j'en avais le pouvoir, dit Horace Mann, je voudrais semer des livres sur toute la surface de la terre, comme le semeur répand le grain dans les sillons des champs. »

Ecoutez encore en quels termes touchants un écrivain anglais du XVe siècle s'exprime sur les livres : « Voilà les maîtres qui nous instruisent sans verges ni férules, sans mots durs ni colères, sans nous demander cadeaux et argent. Si vous vous approchez d'eux, ils ne dorment pas; si vous les interrogez d'un regard scrutateur, ils ne vous cachent rien; si vous les méconnaissez, ils ne se plaignent jamais; si vous êtes ignorant, ils ne peuvent vous railler... »

« Qui dira, remarque Moysset, la courbe du destin d'un livre... Un temps viendra où l'histoire digne de ce nom sera l'histoire des idées, des idées passionnées en fusion dans les masses. Les grands événements s'expliqueront comme des

confluents de courants d'opinions qui se sont heurtés et mêlés avec fracas. A la source, on trouvera souvent un puissant livre. Et par le livre, il ne faut pas entendre ces fagots de papiers, compilations et raclures que la littérature industrielle jette périodiquement sur le marché, mais une œuvre derrière laquelle il y a un homme, une force, une grande passion secrète au service d'une idée... »

C'est encore ce que dit Barrès : « Les livres sont la prise des morts sur les vivants... Le livre est dans l'humanité la force qui conserve par excellence en même temps que la force qui éveille; en lui repose l'essence même de l'énergie humaine; c'est toute force et toute richesse. C'est l'effet d'une somme énorme d'action et c'est la cause d'où surgiront des actes qui seront à leur tour, et jusqu'à l'infini, causes et effets..... »

Enfin, Victor Hugo a fort joliment dit :

> *Dieu, le premier auteur de tout ce qu'on écrit,*
> *A mis, sur cette terre.....*
> *Les ailes des esprits dans les pages des livres.*

Malheureusement, beaucoup de catholiques semblent méconnaître la puissance des livres ou, qui pis est peut-être, les choisissent, les lisent et les répandent sans s'assurer de leur intégrité doctrinale, sans se soucier de leur valeur scientifique, sans se préoccuper suffisamment des exigences de la pensée contemporaine. Combien — et des meilleurs — ignorent l'existence d'ouvrages écrits et pensés pour eux, d'ouvrages qui ont exigé des méditations profondes et des années de labeur, d'ouvrages qui renferment l'expérience qui leur manque ou la doctrine qu'ils ne possèdent pas. Combien s'égarent dans des études d'une orthodoxie douteuse ? Combien gâchent un temps précieux à lire des livres insignifiants? Combien, enfin, se trouvent désemparés après s'être nourris, à l'aventure, de la science confuse d'exégètes, de philosophes, de sociologues et de publicistes venus de tous les

coins de l'horizon? Ils lisent tout avec une égale confiance, jusqu'au jour où le scepticisme, qui pointe, brise leurs espérances, abat leurs enthousiasmes et endort leurs énergies. Ajoutez à cela l'action dissolvante des journaux sans doctrine, la mollesse des caractères, l'insouciance des autorités sociales, l'incertitude des directions, l'irrésolution des chefs, l'absence d'une élite inspiratrice et organisée et nous arrivons, fatalement, à la confusion des idées, à l'hésitation dans l'action, à l'émiettement des forces, c'est-à-dire à l'impuissance et à la défaite. C'est pourquoi nous ne pouvons opposer à la marche victorieuse de la contre-Eglise qu'une multitude sans cohésion qui, consciente de sa faiblesse, se refuse à suivre l'ennemi sur le terrain choisi par lui et se livre, de loin, à des démonstrations isolées ou à d'inutiles efforts.

Il faut donc unir cette multitude désorientée dans une commune doctrine que nous puiserons dans des livres précieux.

Cela admis, nous devons reconnaître qu'il est très difficile de découvrir, dans la multitude des publications modernes, les livres qu'il faut lire et de les discerner d'avec ceux qu'il vaut mieux négliger.

« L'art de ne pas lire, dit Schopenhauer, est des plus importants. Le temps toujours strictement mesuré qu'on accorde à la lecture, accordez-le exclusivement aux œuvres des grands esprits..... Ceux-là seuls forment et instruisent réellement... Pour lire le bon, observe-t-il encore, il y a une condition, c'est de ne pas lire le mauvais, car la vie est courte et le temps et les forces sont limités. » Voltaire, qui s'y connaissait, disait aussi : « Il n'y a d'autre parti à prendre que d'en user avec les livres comme avec les hommes, de choisir quelques amis dans la foule, de vivre avec eux et de se soucier peu du reste... »

Et Schopenhauer disait encore : « Demander à quelqu'un de retenir tout ce qu'il a lu, c'est demander qu'il conserve en lui tout ce qu'il a pu manger... Chacun retiendra ce qui l'intéresse, c'est-à-dire ce qui convient à son système d'idées et à ses vues. Des vues, chacun en a, mais quelque chose qui ressemble à un système d'idées, bien peu de gens le possèdent..... Voilà pourquoi il ne leur reste rien de leur lecture ; ils n'en retiennent rien. » Or, notre travail, en guidant les catholiques dans le choix de leurs livres, pourra précisément leur fournir un « système d'idées » qui leur permettra peut-être de croire avec plus de certitude, d'espérer avec plus de force, d'agir avec plus d'efficacité, d'envisager l'avenir avec plus de confiance, d'élargir, enfin, les limites trop étroites qu'ils avaient fixées à leurs ambitions.

Ce qui, précisément, constitue peut-être l'originalité de ce répertoire bibliographique, c'est qu'il est un répertoire critique et doctrinal, c'est-à-dire qu'il tend à imprimer aux esprits une orientation précise et qu'il est lui-même le reflet d'une pensée...

Par le choix des ouvrages, par les extraits donnés, par le plan suivi, par nos commentaires, enfin, nous avons essayé de mettre dans notre travail une harmonieuse unité doctrinale pour mieux la promouvoir parmi nous. Cette unité, dans notre livre, n'est pas parfaite et elle ne pouvait l'être. Seule, une « œuvre », conçue et écrite par un penseur de génie, peut prétendre à cette perfection. Toutefois, nous croyons avoir dirigé notre choix de telle façon que ceux qui posséderont ce livre et s'en inspireront, assisteront au développement régulier et méthodique de leur personnalité religieuse, sociale et civique.

Convaincu, en effet, que le monde touchait à l'heure solennelle qui verra surgir pour de longs siècles un ordre nouveau et désirant inciter les catholiques à délaisser mo-

mentanément les œuvres secondes pour se consacrer sans réserve aux tâches primordiales et constructives, nous avons volontairement négligé tout ce qui ne nous a pas paru éclairer d'un jour lumineux les destinées de l'homme et hâter la restauration de la société désorganisée par la Révolution. Nous avons, en somme, voulu faire une œuvre d'opportunité en rappelant les principes immuables qui doivent régir les rapports de l'homme avec Dieu et des hommes entre eux. Et c'est peut-être l'opportunité de ce livre qui le fera mieux accueillir.

Il convient que nous donnions maintenant au lecteur quelques explications *sur la méthode que nous avons suivie dans ce présent travail.*

Et d'abord, nous dirons pour qui ce livre a été écrit. *Il a été écrit pour tous ceux qui veulent comprendre le sens de la vie, pour tous ceux qui, fils soumis de l'Eglise, ont, en même temps que le souci de leur destinée, le zèle de la gloire de Dieu et l'amour du peuple, pour tous ceux qui veulent travailler avec méthode à la prospérité du pays et à la régénération de la société, pour tous ceux qui, désorientés par l'abondance de la littérature contemporaine, désirent connaître les livres susceptibles d'apporter à leur intelligence inquiète de réconfortantes précisions et d'harmonieuses clartés. Il n'a point été écrit pour les savants, mais bien pour les esprits d'une culture courante. C'est pour cette raison que nous n'avons pas voulu mentionner les ouvrages d'un développement trop considérable, d'une théologie trop difficile, d'une philosophie trop spéciale, d'une érudition trop aride et d'une science trop sévère. On y trouvera plutôt des livres lisibles, d'une lecture aisée et d'un prix abordable.*

Et, parmi ces livres, nous avons volontairement laissé de côté ceux dont la matière et la valeur ne s'imposaient pas spécialement à notre attention. Nous n'avons voulu recommander

que les ouvrages indispensables, *c'est-à-dire ceux qui nous ont paru joindre à une orthodoxie rigoureuse des vues nettes et précises sur les principaux problèmes qui nous sollicitent, mais sans nous astreindre pourtant à citer tous les travaux dignes d'attention.*

En effet, pour donner à notre bibliographie plus d'unité, mais surtout pour inciter le lecteur à acheter sans hésiter les ouvrages recommandés par nous, nous avons désiré lui éviter l'énervant embarras du choix et nous n'avons généralement mentionné qu'un très petit nombre de livres sur chaque matière. *C'est encore ce qui distingue cet essai des essais du même genre. On voudra bien, donc, ne pas nous reprocher d'avoir ignoré les auteurs que nous n'avons pas cités, car nous avons simplement essayé d'imiter le geste de l'homme qui, choisissant dans sa riche bibliothèque un livre adapté aux connaissances d'un ami, le lui donne en disant : « Voilà le livre que vous cherchez et qui vous convient. »*

Nous avons voulu donner à notre bibliographie un caractère critique. *Et nous croyons qu'elle le possède vraiment d'abord par le plan que nous nous sommes tracé, par la doctrine à laquelle nous nous sommes attaché, par les livres que nous avons choisis, par les appréciations que nous avons formulées et enfin par les considérations auxquelles nous nous sommes livré lorsque nous avons cru qu'elles pouvaient aider le lecteur à mieux s'orienter.*

De plus, nous avons cru qu'il était utile de reproduire le sommaire *des ouvrages les plus importants parce qu'il est des livres dont le titre donne, trop souvent, une idée bien imparfaite, parce que la lecture attentive de ces sommaires éveillera la curiosité du lecteur en lui révélant la complexité et l'importance des préoccupations contemporaines, parce qu'elle incitera, enfin, les intelligences les plus ouvertes à approfondir les questions qui n'ont point encore reçu de solutions satisfaisantes et à nous donner peut-être, à leur tour, des lumières nouvelles.*

Nous avons aussi pensé qu'il convenait de donner également un extrait *des principaux ouvrages pour mieux en montrer l'idée maîtresse, pour rendre notre bibliographie plus lisible et plus vivante et pour permettre à notre travail d'intéresser davantage ceux qui se contenteront de le parcourir sans acheter les livres que nous signalons à leur attention.*

On pourra nous faire une objection d'ordre matériel. « Nous reconnaissons, dira-t-on, l'utilité de tous les livres que vous recommandez, mais leur achat *exigera des sommes considérables que beaucoup de catholiques ne sont pas en mesure de fournir. » — C'est vrai. Mais rien n'oblige nos lecteurs à se procurer tous les ouvrages mentionnés au cours de ces pages. Bien au contraire, notre travail sera surtout utile à ceux qui, portés par leurs aptitudes ou par les circonstances vers des études particulières, demanderont à notre livre de leur fournir les premiers éclaircissements désirés. D'ailleurs, ceux qui voudront se constituer une petite bibliothèque auront toujours la possibilité de faire un choix et, si leurs ressources sont limitées, d'acheter, à « la longue », les ouvrages les plus indispensables, car les livres que nous recommandons ne vieilliront pas vite. Ce sont, en effet, pour la plupart, des ouvrages de doctrine, écrits par la main des maîtres et dans lesquels l'actualité tient peu de place. De plus, et c'est une méthode que nous conseillons vivement, il sera toujours possible de faire acheter les livres, dont on aura le plus besoin, par les bibliothèques des ligues ou des groupes, par les bibliothèques paroissiales, par les bibliothèques populaires ou même par les bibliothèques municipales. Une demande signée de quatre ou cinq noms aurait certainement pour résultat de faire entrer quelques bons livres dans nos bibliothèques publiques. Enfin, — ce serait encore la meilleure solution — pourquoi notre livre ne donnerait-il pas à quelques-uns l'idée de fonder dans chaque canton ou dans les villes les plus*

importantes des bibliothèques d'étude *conçues sur un type uniforme pour mieux assurer la diffusion de la vraie doctrine et pour mieux coordonner notre action?*

Nous savons bien, d'autre part, que notre travail, dans quelques années, ne sera plus « au point ». C'est pour parer à cette éventualité que nous comptons publier aussi souvent qu'il sera nécessaire, et avec la collaboration des savants les plus autorisés, un supplément *qui, sous le même titre, dans le même plan et avec le même souci de l'orientation doctrinale, donnera la bibliographie critique des livres les plus importants nouvellement parus, de façon à fournir à tous les hommes d'étude et à tous les esprits cultivés, en même temps que des pages précieuses sur le mouvement des idées, un répertoire continuellement à jour des meilleurs ouvrages relatifs à la vie chrétienne, à la vie sociale et à la vie civique.*

Telle est l'œuvre que nous avons voulu faire.

Si imparfaite qu'elle soit, nous croyons avoir donné à ceux qui se jettent dans la mêlée sans préparation suffisante le moyen de découvrir la bonne route et de s'y engager avec confiance; nous croyons aussi avoir montré à tous les exigences bénies du devoir et l'éclatante beauté de l'action. Et c'est pourquoi nous nous laissons parfois aller à l'espoir que ces pages pourront, avec la grâce de Dieu, éveiller des vocations et susciter des énergies.

Et puis, qui sait si elles n'aideront pas encore les hommes de bonne volonté à s'élever davantage pour mieux voir poindre à l'horizon l'aurore d'une chrétienté nouvelle. « Il est certain, disait le P. Gratry, que l'aurore commence, l'aurore d'un jour nouveau de civilisation chrétienne. Le laboureur couché dans la vallée ne la voit point; celui qui prie sur la montagne la voit déjà. »

Que ceux donc qui aperçoivent l'aube radieuse l'annoncent à ceux qui sont couchés dans la vallée!...

Un dernier mot.

Ce livre, qui ne ressemble, croyons-nous, à aucun autre livre, est certainement très loin de présenter le degré de perfection qu'on pourrait souhaiter, mais c'est un livre de bonne foi. Quelques-uns, parmi ceux qui savent, y découvriront sans doute des points faibles, mais le lecteur bienveillant, à qui ce livre aura rendu service, voudra bien nous pardonner les omissions et les négligences, toujours inhérentes à ces sortes d'études, en considération de l'effort que nous avons fourni et de l'esprit apostolique qui nous a animé et qui nous a soutenu.

Quel que soit l'accueil dont notre ouvrage sera l'objet, nous ne regretterons point les heures que nous lui avons consacrées à cause du grand réconfort que nous y avons trouvé nous-même et nous nous réjouirons de l'avoir conçu et exécuté s'il apporte un peu d'unité dans le désarroi des idées, s'il fait mieux comprendre la nécessité de la doctrine et l'utilité de l'action, s'il fait mieux aimer le peuple et s'il fait mieux aimer l'Eglise.

Nous le désirons ardemment, car nous savons la responsabilité que nous encourons, et cette responsabilité nous effraye.

C'est pourquoi nous désirons tant que ce livre fasse un peu de bien afin de l'offrir à Dieu pour mériter sa miséricorde et de pouvoir redire ces paroles que le bon poète normand, Paul Harel, met dans la bouche du laboureur qui, le soir venu, s'en retourne vers sa demeure après avoir, malgré les tourments de la vie, jeté à pleines mains, dans le champ des aïeux, la semence féconde :

Je retrouve au foyer ma famille et mon culte,
J'ai fourni mon labeur et j'ai contenté Dieu.

Frédéric Duval

Paris, 24 septembre 1911.

A MA FEMME

MORTE LE 25 SEPTEMBRE 1911

Je dédie ce livre

F. D.

QUELQUES LETTRES

SUR

LE PRÉSENT OUVRAGE

Nous pensons que le lecteur nous saura gré de publier ici quelques lettres susceptibles d'augmenter la confiance qu'on a bien voulu nous témoigner déjà.

Ces lettres — qui nous sont parvenues trop tard pour figurer dans notre première édition — émanent de :

Son Emin. le cardinal Dubillard, *archevêque de Chambéry.*

Son Emin. le cardinal Amette, *archevêque de Paris.*

Son Emin. le cardinal Mercier, *archevêque de Malines.*

Mgr Baudrillart, *recteur de l'Institut catholique de Paris.*

M. le comte Albert de Mun, *de l'Académie Française.*

M. Emile Chénon, *professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.*

Le lecteur appréciera certainement ces hautes approbations qui constituent, pour lui et pour nous-même, la plus précieuse des garanties.

Lettre de S. E. le Cardinal DUBILLARD

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

ARCHEVÊCHÉ
DE
CHAMBÉRY
(*Savoie*)

Chambéry, le 28 janvier 1912.

A Monsieur FRÉDÉRIC DUVAL.

Bien cher Monsieur,

Vous m'avez communiqué votre ouvrage « les Livres qui s'imposent » *et vous m'avez demandé, par l'intermédiaire de mon honorable ami, M. Pierre Regnault, de vous faire connaître ce que j'en pense. Assurément, je n'ai pu encore lire ce livre tout*

entier, et vous voudrez bien m'excuser, mais des esprits très sérieux, à qui j'en ai confié l'étude et auxquels je m'en rapporte absolument, l'ont jugé irréprochable tant au point de vue de la doctrine qu'au point de vue des opinions.

A mon sens, votre ouvrage sera de la plus haute utilité pour tous ceux qui veulent s'instruire sérieusement sur la vie religieuse, sociale *et* politique *de notre temps. Trop d'esprits, généreux d'ailleurs, veulent parler de toutes ces choses sans en avoir approfondi les principes fondamentaux, et, de là, la futilité et souvent les écarts de leurs productions.*

Ce qu'il faut souhaiter, c'est une œuvre qui soit la continuation de la vôtre et qui indique aux âmes françaises, à mesure qu'ils paraissent, les ouvrages vraiment étudiés et sérieux où l'on pourra, sans crainte d'erreur, puiser les vrais et indiscutables fondements de tout ordre religieux, social *et* politique.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† F.-V., Cardinal Dubillard,
Arch. de Chambéry.

Lettre de S. E. le Cardinal AMETTE
ARCHEVÊQUE DE PARIS

ARCHEVÊCHÉ
DE
PARIS

Paris, le 25 février 1912.

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'offrir votre ouvrage : les Livres qui s'imposent, *et je vous félicite bien sincèrement de cette publication qui a dû vous coûter tant de travail. Ce sera un répertoire très utile pour tous ceux qui voudront s'instruire sérieusement.*

Je prie Dieu de le bénir et je serai heureux de le recommander.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiment très distingués et bien dévoués.

† Léon-Ad. Card. Amette,
Arch. de Paris.

Lettre de S. E. le Cardinal MERCIER

ARCHEVÊQUE DE MALINES

ARCHEVÊCHÉ
DE
MALINES

Le 18 avril 1912.

Monsieur,

Vous avez eu l'amabilité de m'envoyer votre récent ouvrage. Je vous en sais extrêmement gré et, sans tarder, je tiens à vous adresser mes remerciements.

Votre guide bibliographique sera apprécié, je n'en doute pas, par nos hommes d'œuvres, à sa juste valeur et tout me porte à croire qu'il prendra rang parmi les livres qui s'imposent.

Agréez, je vous prie, Monsieur, mes sentiments les plus distingués et dévoués.

† D.-A. Card. MERCIER,
Arch. de Malines.

Lettre de Mgr BAUDRILLART,

RECTEUR DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS.

Paris, ce 20 décembre 1911.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander de joindre mon témoignage à celui des deux catholiques éminents qui couvrent de leur très haute autorité la seconde et la troisième partie de votre grand ouvrage ; les Livres qui s'imposent. *S'il appartient à des hommes comme M. le* comte de Mun *et M.* Chénon *d'apprécier les indications que vous donnez sur la* vie sociale *et sur la* vie civique,*vous avez pensé qu'un prêtre seul était qualifié pour recommander aux clercs et aux laïques la première partie de ce livre qui est la base de tout le reste :* la vie chrétienne.

Très volontiers, je réponds à votre désir.

Vous avez admirablement compris que la question de doctrine est la question primordiale, que l'absence de doctrine est la raison de l'agitation désordonnée et stérile où se débattent si souvent des hommes animés des meilleures intentions et des aspirations les plus généreuses. Avec notre Saint Père Pie X, vous voulez que ceux qui se destinent à l'action commencent par fourbir

longuement leurs armes et amassent de grands trésors de doctrine. Vous avez formé le dessein de leur en procurer les moyens et, au prix d'un labeur immense, vous avez dressé ce précieux répertoire critique et doctrinal. Vous avez voulu être pratique; vous n'avez pas prétendu donner à des savants et à des érudits la bibliographie des travaux qu'ils devraient connaître pour leurs études spéciales; vous avez indiqué aux esprits simplement cultivés les livres d'une lecture aisée et d'un prix abordable qui leur permettraient de se mettre au courant sur chaque matière. Vous avez rendu par là un inappréciable service.

Laissez-moi vous dire que vous avez presque toujours procédé avec un juste discernement et que la plupart des appréciations que vous portez entraînent l'adhésion des hommes de doctrine et de bon sens.

Avec une modestie qui ajoute à vos mérites, vous reconnaissez que d'inévitables imperfections se sont glissées çà et là dans votre œuvre, et, pour les corriger, vous n'hésitez pas à demander le concours, généralement amer aux auteurs, des plus sévères critiques. Si je me rangeais parmi ceux-là, je me bornerais à regretter l'omission d'un ou deux noms à propos de tel ou tel sujet et je ne ferais pas mien votre jugement sur trois ou quatre auteurs; vous en citez des centaines, c'est dire que nos divergences ne vont pas loin!

La Bonne route, la Foi catholique, l'Eglise gardienne de la foi, la Défense de la foi, les Conséquences de la Foi, l'Apostolat, l'Action religieuse: *telles sont les subdivisions de votre première partie. Elles répondent à tout ce qui constitue le chrétien parfait. Quiconque veut devenir ou aider les autres à devenir ce chrétien verra, grâce à vous, les jalons de la route. Que de recherches, que de tâtonnements lui seront évités!*

Vous avez surtout en vue les jeunes gens *et les* laïques *vivant dans le monde; mais combien aussi vos indications seront précieuses aux* prêtres *qui dirigent les âmes et les œuvres! En quelques instants, ils sauront ce qu'il faut lire et ce qu'il faut recommander. Tous, tant que nous sommes, nous nous trouvons si souvent embarrassés, quand on nous pose, à propos de tout et à brûle-pourpoint, la redoutable question:* « Que dois-je lire ? » — *Ayons sous la main notre* « Frédéric Duval » *et nous serons tirés d'affaire.*

C'est un « esprit apostolique », dites-vous, Monsieur, qui vous a

inspiré d'entreprendre ce livre et qui vous a soutenu dans le très long effort qu'il a exigé. Arrivé au terme, vous l'offrez à Dieu. Que Dieu lui donne le succès mérité !

† ALFRED BAUDRILLART,
v. g. rect.

Lettre de M. le comte Albert de Mun,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Paris, 12 décembre 1911.

Mon cher ami,

Je vous remercie de m'avoir envoyé les bonnes feuilles de votre étude si complète sur « les Livres qui s'imposent ». Je les ai aussitôt parcourues, n'ayant pas le loisir, en ce moment, de lire entièrement un ouvrage aussi considérable et voulant, cependant, vous donner sans retard l'appréciation que vous désiriez.

Je ne hâte de vous dire quel intérêt et quelle satisfaction j'ai trouvés à cette lecture, trop rapide à mon gré, suffisante cependant pour me convaincre de l'utilité de votre beau et consciencieux travail.

Je ne me suis arrêté particulièrement sur le chapitre consacré à la « Vie sociale » et j'ai eu plaisir à y rencontrer, avec les plus précieuses indications, les commentaires les plus judicieux, les résumés les plus exacts des livres qui doivent, en effet, comme votre titre le dit justement, « s'imposer » aux jeunes hommes, désireux de se préparer, par l'étude, à l'action sociale.

Celle-ci, vous le remarquez avec bien de la raison, ne saurait être féconde que si elle s'appuie, à la fois, sur une doctrine sûre et éprouvée et sur une connaissance approfondie des faits économiques.

Votre recueil, enrichi, à ce double point de vue, d'observations excellentes, sera d'un grand secours à tous ceux qu'attirent les problèmes sociaux, de jour en jour plus nombreux et plus complexes.

Je vous félicite donc bien sincèrement de votre œuvre et je me réjouis à la pensée qu'elle recrutera, pour la cause du catholicisme social, de bons et dévoués serviteurs.

Votre cordialement dévoué,

A. DE MUN.

Lettre de M. Emile CHÉNON,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS.

Paris, 30 novembre 1911.

Cher Monsieur,

Vous me demandez ce que je pense de votre livre. Je n'en pense que du bien, *et je suis sûr qu'il en fera. Votre ouvrage rendra service à toute une catégorie de personnes assez instruites pour s'intéresser aux questions religieuses, sociales et civiques, mais n'ayant pas assez de loisir pour les étudier à fond. Ces personnes manquent des connaissances nécessaires pour s'orienter dans le dédale des systèmes et arriver à se faire une opinion personnelle raisonnée. Elles ne savent pas quels sont* les livres qui s'imposent : *votre livre le leur dira. Elles n'ont pas de guide sûr : ce guide, elles le trouveront en vous, très consciencieux, très averti, formé aux bonnes méthodes critiques par l'Ecole des Chartes.*

J'ai admiré la précision de votre doctrine, l'ampleur de vos recherches, la clarté de vos exposés. Je juge inutile de vous souhaiter le succès : lui aussi s'impose.

Bien cordialement vôtre,

ÉMILE CHÉNON,
Professeur à la Faculté de Droit de Paris,
Ancien élève de l'Ecole polytechnique.

***

Il nous est, enfin, particulièrement agréable de remercier ici tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à notre travail.

Mgr BAUDRILLART, *recteur de l'Institut catholique de Paris*, M. l'abbé LESÊTRE *et* M. l'abbé GUIBERT, *directeurs de la « Revue pratique d'Apologétique »*, M. l'abbé DE LA BARRE, *professeur de théologie*, M. GOYAU, *si averti sur tout ce qui touche à la littérature religieuse, nous ont, pour la partie relative à la* Vie chrétienne, *aidé de leurs conseils autorisés.* M. l'abbé LESÊTRE, *en outre, a consenti à lire avec soin cette même partie. — D'autres, à qui leurs travaux ont valu une compétence indiscutable,* M. Emile CHÉNON, *professeur à la Faculté de Droit de Paris,* et M. Eugène DUTHOIT, *professeur à la Faculté catholique de Lille, n'ont pas hésité à lire également, avec un empressement dont nous avons été très touché, ce que nous avons écrit sur le* Droit public *et sur les* Institutions. *Enfin,* M. l'abbé ANTOINE, *dont le* Cours d'Economie sociale *est universellement apprécié et dont la science théologique est si sûre, a revisé, avec une attention et une sympathie dont nous lui savons un gré tout particulier, les quatre cents pages que nous avons consacrées à la* Vie sociale *et à la* Vie civique.

Il nous faut aussi remercier le P. SERTILLANGES, *à qui nous avons soumis les pages relatives à la philosophie;* M. MARTIN-SAINT-LÉON, *conservateur de la Bibliothèque du Musée social, qui a pris connaissance de tout ce qui a trait à l'action sociale et nous a si cordialement secondé;* M. BLONDEL, *professeur à l'école des Sciences politiques, un des maîtres de l'Economie commerciale;* M. GUIRAUD, *directeur de la « Revue des Questions Historiques », dont la science fait autorité ;* M. Gabriel LEDOS, *conservateur de la Bibliothèque nationale, pour qui la bibliographie n'a pas de secrets;* l'abbé DE PASCAL, *un de nos philosophes sociaux les plus écoutés ;* M. TAUDIÈRE, *professeur à l'Institut catholique de Paris, qui compte parmi nos meilleurs juristes ;* M. Joseph DUSART, *dont les avis nous ont été si utiles, et tant d'autres qui ont compris l'intérêt de cet ouvrage et nous ont facilité notre tâche.*

Qu'ils daignent tous agréer l'assurance de notre profonde gratitude.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

—

La lecture de la table qui suit permettra au lecteur de mieux orienter sa pensée et de consulter ce livre avec plus de fruit.

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE CHRÉTIENNE

CHAPITRE I

LA BONNE ROUTE

CHAPITRE II

LA FOI CATHOLIQUE

Les sources de la doctrine.

L'Eglise contemporaine.

Des progrès de l'Eglise.

L'Eglise et le monde.

CHAPITRE IV

LA DÉFENSE DE LA FOI

Apologie générale du christianisme.

Quelques objections importantes contre la foi.

La foi et les erreurs modernes.

CHAPITRE V

DES CONSÉQUENCES DE LA FOI

La piété.

La prière.

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE SOCIALE

CHAPITRE I

COMMENT S'ORIENTER

Les principes fondamentaux du droit social.

CHAPITRE II

LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

La solution chrétienne du problème social.

Les sources de la doctrine catholique sociale.

Histoire des doctrines catholiques sociales.

Les maîtres de la pensée catholique sociale.

Un exposé doctrinal et pratique de la doctrine catholique sociale.

A travers le catholicisme social.

Les doctrines socialistes.

Comment se tenir au courant.

CHAPITRE III

LA FAMILLE

Comment on veut détruire la famille.

Comment restaurer la famille.

Le mariage.

La femme.

L'enfant.

CHAPITRE IV

LA PROFESSION

CHAPITRE V

L'ACTION SOCIALE

Les règles de l'action sociale.

Œuvres d'organisation sociale.

Œuvres de bienfaisance sociale.

L'action du catholicisme social en France et à l'étranger.

TROISIÈME PARTIE

LA VIE CIVIQUE

CHAPITRE I

OU TROUVER LES ÉLÉMENTS DU DROIT PUBLIC

CHAPITRE II

DE LA CONSTITUTION DES ETATS DANS LA CHRÉTIENTÉ RESTAURÉE

L'individu libre dans la société organisée.

Comment concilier les droits du pouvoir avec les droits de l'homme et avec les droits de l'Eglise.

CHAPITRE III

LA FRANCE ET SES INSTITUTIONS

CHAPITRE IV

L'ACTION CIVIQUE

L'opinion publique.

Comment le peuple exerce sa souveraineté.

L'action publique des représentants du peuple.

La prospérité publique.

CHAPITRE V

L'ORDRE INTERNATIONAL

LES LIVRES QUI S'IMPOSENT

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE CHRÉTIENNE

Pie X a convié les catholiques du monde entier « à restaurer toutes choses dans le Christ ».

Chacun doit se mettre au travail dans la mesure de ses capacités et de ses forces. Aux bons ouvriers, la foi et la discipline suffisent; aux chefs de chantier et aux maîtres d'œuvre, il faut une foi plus éclairée, une discipline plus étroite, une science plus profonde, une abnégation plus généreuse, un sens chrétien très droit et très vigoureux.

Etre chrétien, c'est s'élever jusqu'à Dieu et s'unir à Lui; c'est recevoir de l'Eglise catholique romaine les enseignements du Christ; c'est vivre sa doctrine avec amour et sans défaillance; c'est croire, c'est espérer, c'est aimer.

Etre chrétien, c'est enseigner, par l'acte et par le verbe, la divine Parole ; c'est la rappeler à ceux qui l'ont perdue, l'expliquer à ceux qui la méconnaissent, la révéler à ceux qui l'ignorent, la faire respecter de ceux qui la combattent.

Pour témoigner la Parole du Maître, il faut en être digne; être apôtre, c'est encore être bon et pur, miséricordieux et juste, prudent et courageux; c'est, quand on a péché,

pleurer sur ses fautes et commencer une vie nouvelle; c'est pardonner aux autres pour que Dieu nous absolve.

Etre apôtre, c'est aussi posséder les connaissances nécessaires à la solidité et à l'intelligence de ses convictions.

L'apôtre est un chrétien conscient et sa piété est raisonnable; il comprend et goûte les symboles du culte qu'il rend à son Dieu, les prières qu'il Lui adresse dans l'ombre silencieuse du sanctuaire, le langage de ses prêtres, la loi de son Eglise.

Il croit aux mystères qui le dépassent, aux dogmes qui le réconfortent, à la doctrine qui satisfait sa raison et son cœur, mais dont l'immutabilité n'exclut point le développement providentiel et lent.

Il sait ce que cette doctrine exige de ceux qui la professent : la sainteté de vie, la fidélité à l'Eglise, la charité et la tolérance, le goût du travail et le progrès des sciences, la prospérité des cités et la paix des nations, la poursuite incessante d'un ordre social chrétien toujours fait de plus de justice et de plus de bonté... Et comme Dieu a suscité, à toutes les époques, des penseurs profonds qui, dans une langue forte et belle, ont fixé l'enseignement de l'Eglise, le vrai chrétien aime à méditer leurs œuvres, chaînons d'or de la pensée chrétienne à travers les âges.

Il sait encore que l'Eglise fut instituée par Dieu et il se plaît à lire son histoire merveilleuse, à étudier sa constitution divine, à admirer son organisation formidable et unique.

Il connaît l'influence que cette Eglise a exercée sur la société, son étonnante faculté d'adaptation, sa vitalité, ses progrès, son action bienfaisante sur les siècles passés, ses victoires, ses défaites, et les immenses espoirs qui bercent ses luttes à l'aurore de ce siècle.

Enfin, le chrétien vénère l'Eglise comme une mère et il la défend, sans se lasser, contre les sectaires qui l'attaquent et qui la calomnient, contre les ignorants qui dénaturent sa doctrine et ses œuvres, contre les savants qui proclament sa faillite, contre les philosophes qui croient pouvoir se passer de la Révélation pour expliquer l'humanité...

Alors, l'homme, ayant achevé sa formation spirituelle, pourra faire « œuvre de conquête », parce que le Christ sera vraiment pour lui la Voie qui le conduira aux sommets d'où l'on découvre l'ordre normal du monde, la Vérité qui l'éclairera et le guidera à travers les obscurités de l'heure, la Vie qui fécondera son action et assurera ses destinées.

CHAPITRE PREMIER

La bonne route.

A dix-huit ans, on ne peut guère que poser des jalons pour la vie. Le jeune homme devra donc avoir déjà une connaissance très exacte des graves problèmes qu'une intelligence plus ouverte, seule, peut approfondir ou résoudre.

C'est pourquoi, dans ce court chapitre, nous citerons seulement des études brèves et claires qui ne sont que l'exposé des thèses que d'autres auteurs, cités plus loin, développeront. Ces ospuscules exerceront sur ceux qui les liront une impression profonde et seront susceptibles de les aiguiller vers le droit chemin.

L'homme d'action fera bien de les lire pour les donner, à bon escient, aux jeunes qui l'entourent et qu'il veut, noble ambition, diriger vers le bien.

*
* *

Beaupin (Abbé E.). — **Au seuil de la jeunesse**. 3e éd. — Paris, Lethielleux, 1909, in-16 de 184 p. — *Prix :* 1 fr.

Excellent livre, écrit pour ceux qui, au seuil de la vie, cherchent un guide éclairé et sûr. L'auteur connaît parfaitement les jeunes gens ; il a vécu leurs inquiétudes et leurs tourments, leurs espérances et leurs illusions ; il a pleuré sur leurs déchéances et s'est réjoui des relèvements tant désirés. Le livre de M. l'abbé Beaupin peut être lu par tous avec un égal profit, car l'auteur a su voiler ses préférences intimes et n'a pas voulu prendre ouvertement parti entre les divers groupes

d'action qui sollicitent la jeunesse catholique. C'est une œuvre qui s'adresse aux meilleurs et les incite doucement à l'apostolat.

Le prix de la jeunesse : Les charmes de l'adolescence. Les conditions de la victoire.
La crise de la foi : La situation religieuse. Pourquoi l'on perd la foi. Comment on éclaire et fortifie sa foi. Réflexions sur la nature et le rôle de la foi.
La crise de la moralité : La décadence de nos mœurs. Les grandeurs de la vocation de l'homme. La défense de la vertu. La croisade qui s'impose.
La crise sociale : Les lacunes de la formation sociale. Les qualités essentielles d'un bon citoyen.

« Vous vivez dans une époque tourmentée où toutes les données « traditionnelles de l'esprit humain sont remises en question. Dans ce « heurt des doctrines, dans ce chaos des opinions, nous nous met- « trons en quête de la bonne route et, en face de la triple crise reli- « gieuse, morale et sociale que traversent nos contemporains, nous « fixerons notre attitude et nous déterminerons notre devoir...

« Ne gaspillez pas les plus belles années de votre vie. L'heure est « peut-être décisive...

« Vous donnerez votre concours aux entreprises de progrès plutôt « qu'aux simples initiatives d'assistance et de préservation. On perd « son argent et sa peine à consolider les masures ruinées par le « temps. Il faut bâtir du solide et du neuf. Loin de moi la pensée « de vous conseiller ainsi le mépris du passé ; sans amour du passé, « c'est-à-dire des vertus des ancêtres, on ne fait rien dans le présent. « Seulement il faut savoir laisser les morts ensevelir les morts et « vivre dans la vie... » (pp. 11, 14, 182).

~ Signalons un autre opuscule pour adolescents :

GUIBERT (Abbé). — **A l'entrée de la vie.** — Paris, Poussielgue, 1909, in-18 de 250 p. — *Prix :* 1 fr.

Et un troisième qui sera particulièrement goûté par les jeunes ouvriers :

JOLY (H.). — **Pour entrer dans la vie.** — Paris, Lecoffre, 1910, in-8 de XII-186 p. — *Prix :* 0 fr. 75.

~ On pourra faire lire ensuite les études suivantes :

LEPIN (Abbé M.). — **Pourquoi l'on doit être chrétien.** — Paris, Beauchesne, 1908, in-16 de 64 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

Lodiel (Le P.). — **Nos raisons d'être catholiques.** — Paris, Bloud, 1910, in-12 de 63 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

~ Il faut compléter par un bon petit livre très substantiel, à la fois doctrinal et pratique, qui constitue une des plus courtes et des plus claires synthèses de la foi et de la morale chrétiennes :

Blanc (Mgr Elie). — **La Foi et la Morale chrétiennes.** — Paris, Lethielleux, 1906, in-18 de 256 p. — *Prix :* 1 fr.

« Ces pages, dit avec raison l'auteur, s'adressent à tout esprit « sérieux et plus ou moins cultivé, fût-il très avancé dans les scien- « ces humaines, mais à qui la vérité religieuse n'est pas assez con- « nue. Il y trouvera une exposition sommaire et néanmoins intégrale « de la doctrine chrétienne, telle que la comporte l'heure présente, « avec ses besoins particuliers, qu'ils soient d'ordre intellectuel, ou « moral et social » (p. 6).

~ Si, après l'exposé lumineux et concis de Mgr Blanc, on veut étayer sa foi par une apologétique facile, on lira :

Desers (Abbé Léon). — **Quatre conférences sur la Foi chrétienne.** — Paris, Poussielgue, 1906, in-16 de 112 p. — *Prix :* 1 fr. 25.

Ces conférences ont pour objet la Foi et ses conditions, la Foi et la Sainte Ecriture, la Foi et l'Eglise, sa gardienne, la Foi et les rapports de l'Eglise et de l'Etat ; de sorte que les questions qu'on agite le plus aujourd'hui s'y trouvent abordées et résolues.

~ Lire aussi, *du même auteur :*

Lettres à un jeune bachelier sur les objections modernes contre la religion, 7e éd. — Paris, Poussielgue, 1906, in-16 de 80 p. — *Prix :* 1 fr.

Ou encore, également de l'abbé Desers :

La Crise religieuse au point de vue intellectuel. — Paris, Lethielleux, 1908, in-18 de 108 p. — *Prix :* 0 fr. 75.

~ Si l'on a affaire à des jeunes gens d'une culture assez développée, nous estimons que le livre suivant fera beaucoup de bien :

GUIBERT (Abbé J.). — **Le Mouvement chrétien, dans l'âme humaine, devant l'incrédulité, devant la science, devant la critique, devant les exigences sociales.** — Paris, Bloud, 1905, in-16 de VIII-291 p. — *Prix :* 3 fr.

Livre facile à lire, malgré la diversité et l'importance des questions traitées par l'auteur : philosophie, érudition, exégèse, science, aspirations populaires, etc. « En parcourant ces pages, dit M. Guibert, le lecteur se trouvera en face des questions qui préoccupent le plus profondément la pensée contemporaine. Puissent les solutions sincères et modérées que nous proposons être un secours efficace pour les âmes, nombreuses, nous le savons, qui sont partagées entre le tourment religieux qui les pousse vers Dieu et les barrières intellectuelles qui retiennent leurs pas. » Et, de fait, il est peu de lecteurs dont ce livre n'ait calmé les inquiétudes et fortifié la foi.

~ Les intellectuels puiseront un grand réconfort dans la lecture de ces livres-ci, dont nous parlons plus loin : HUGUENY : Critique et catholique, ou le P. DE PASCAL : Exposé apologétique de la Foi catholique. On trouvera d'ailleurs, dans les pages qui vont suivre, et particulièrement dans le chapitre consacré à l'*Apologétique supérieure*, et à l'*Apologétique courante*, les meilleurs livres capables d'amener à Dieu les hésitants, les sceptiques, les incrédules.

~ Enfin, on aura une *direction très générale*, nettement *orientée dans le sens chrétien*, en méditant le bon livre de l'ab. JULIEN : le Conflit : *les mots, les idées, les faits* (cf. p. 67).

~ Comme il importe que le jeune homme, pour persévérer et se livrer à l'apostolat, lise *régulièrement* des revue adaptées à son âge, à ses connaissances et à ses aspirations, nous recommandons, *à ceux qui n'agissent pas encore*, la Revue de la Jeunesse, dirigée par des Dominicains. Paris, Lethielleux. 6 fr. Bi-mens.

Ceux qui ont déjà goûté aux joies de l'apostolat liront les excellents opuscules du P. PALAU et du P. BAUDOT (cités p. 176), ainsi que : Les Annales de la Jeunesse catholique. Paris, 14, rue d'Assas. Un an, 8 fr. Bi-mensuel, ou La Vie Nouvelle, Paris, ibid. 4 fr. Hebd.

CHAPITRE II

Ce que nous croyons

OU

La Foi catholique.

Dans le chapitre précédent, nous avons recommandé quelques livres, sans appareil scientifique et d'une lecture facile, parce qu'ils doivent être lus par des adolescents ou par des hommes d'une culture courante qu'il serait imprudent de rebuter par des études trop arides.

C'est maintenant, vraiment, que commence notre livre, car c'est à des jeunes gens très cultivés et c'est à des hommes faits que nous nous adressons. Presque tous les ouvrages que nous citerons désormais devront être lus avec lenteur ou consultés avec soin, puisque c'est en eux qu'on trouvera la doctrine qui imprégnera notre pensée et guidera notre vie.

LES SOURCES DE LA DOCTRINE

Les Livres saints : Ancien et Nouveau Testament.

On ne sera pas étonné de l'importance que nous attachons à l'étude des *sources de la Doctrine* et plus particulièrement à la connaissance de la *Bible*, c'est-à-dire des *livres de l'Ancien Testament* et surtout de l'*Evangile*, des *Epîtres* et des *Actes*, qui devraient être dans toutes les mains. Nous avons cru utile

d'indiquer, non seulement les travaux récents qui ont été écrits sur les Livres Saints, mais aussi diverses éditions de la Bible adaptées à la culture différente des fidèles, et susceptibles, par conséquent, d'être lues par tous avec fruit.

Une introduction aux Livres Saints. — Avant de lire les *Livres Saints* dans le texte, il convient, pour bien les comprendre, de se préparer à cette lecture par une étude sérieuse et approfondie des questions multiples et souvent délicates que ces livres suscitent.

C'est pourquoi, considérant que le *Manuel Biblique*, recommandé ci-dessous, est plutôt une *introduction* qu'un *commentaire* de la Bible, nous le mentionnons en premier lieu. « La nécessité, disent les auteurs de ce manuel, de faire des études scripturaires très sérieuses est aujourd'hui plus grande que jamais : on n'a plus seulement à réfuter les erreurs du protestantisme sur tel ou tel dogme, il faut défendre l'inspiration des Livres Saints, leur authenticité et leur véracité; une foule de problèmes nouveaux ont été soulevés. Les attaques des ennemis de la foi se sont multipliées et ont rendu vulgaires un certain nombre d'objections... »

On lira donc :

Vigouroux, Brassac et Bacuez (Abbés). — Manuel Biblique. 11e et 12e éd. — Paris, Roger et Chernoviz, 1906-1908; 4 vol. in-16 de 800 p. environ; cartes et gravures. — *Prix :* le vol. 3 fr. 50; les 4 vol. 14 fr.

Cet ouvrage, qui a l'avantage d'avoir été fait par des savants très écoutés, est, certes, plus qu'un « *manuel* ». Il est vrai que les auteurs du volumineux *Dictionnaire de la Bible* peuvent le considérer comme tel... C'est certainement le commentaire le plus précis et le plus complet de l'*Ancien et du Nouveau Testament*, en même temps qu'un excellent instrument de travail. Tout est à jour, comme le prouve d'ailleurs une bibliographie extrêmement riche. Les esprits d'élite trouveront intérêt et profit à consulter cette œuvre qui, dit le *Bulletin critique*, constitue « un progrès sérieux » et un « effort loyal » (1908, p. 308). On s'est efforcé, en effet, de condenser

dans cet ouvrage « tout ce qui peut être utile et convenir aux besoins actuels. Dans l'intérêt de ceux qui voudront approfondir une question, on a eu soin de donner des indications bibliographiques qui leur permettent de satisfaire leur désir; partout, l'on s'est appliqué à résumer les résultats des recherches scientifiques, historiques et critiques de notre époque, propres à éclaircir et à confirmer la parole de Dieu ». Ajoutons que l'abbé *Brassac* a complètement refondu tout ce qui touche au *Nouveau Testament*.

On pourrait compléter par les *deux* livres suivants, qui seront d'une grande utilité aux esprits cultivés :

Lepin (Abbé M.). — L'Origine du quatrième Evangile. 3e édit. — Paris, Letouzey, 1910, in-12 de xii et 508 p. — *Prix :* 3.50 — et, *du même auteur :* la Valeur historique du quatrième Evangile. — Paris, Letouzey, 1910, 2 vol. in-12 de 650 et 423 p. — *Prix :* 8 francs.

La lecture de ces travaux donnera une ferme conviction de l'authenticité de cet Evangile, une vision nette des faits et l'assurance que les idées exprimées reproduisent bien la doctrine du Sauveur.

Une édition savante de la Bible. — Les éditions des *Livres Saints* se comptent par dizaines, mais il y en a peu d'excellentes, c'est-à-dire peu dont la traduction ait été faite sur les textes mêmes et dont les notes ou commentaires soient au courant de l'exégèse moderne. C'est pourquoi il importe de ne pas se tromper dans son choix. Nous croyons donc devoir recommander, sans aucune espèce d'hésitation, à ceux qui désirent posséder un texte fidèle, enrichi de savants commentaires, l'édition suivante :

La Sainte Bible, *commentée d'après la Vulgate et les textes originaux, par l'abbé L.-Cl.* Fillion. — Paris, Letouzey, 8 vol. in-8 de 700 à 800 p. environ, et 1350 gravures sur bois. — *Prix :* le vol. 7 fr. 50; les 8 vol. 60 fr. La 1re édition, parue en 1883, est depuis longtemps épuisée. Des éditions nouvelles ont été publiées entre 1900 et 1910.

L'édition de l'abbé *Fillion* est excellente; sa traduction est

d'une exactitude rigoureuse et son apologétique sait concilier la science et l'orthodoxie. Nos plus remarquables exégètes ne la trouveraient peut-être plus tout à fait *au point*, mais l'auteur est cependant assez informé pour être lu avec la plus entière confiance. Les prêtres et les laïques instruits qui veulent se tenir au courant liront évidemment la *Revue Biblique* ou les chroniques exégétiques publiées par la *Revue pratique d'Apologétique*, par la *Revue du Clergé Français*, etc., mais ils auront toujours, dans l'ouvrage du savant professeur de l'Institut catholique de Paris, un bon commentaire de toute la Bible.

Comme les travaux analogues parus antérieurement en France et ailleurs, l'édition de la *Bible* par l'abbé *Fillion* se compose de trois parties distinctes : le *texte latin* de la Vulgate ; en regard, la *traduction* de Sacy, souvent retouchée et rendue plus conforme au texte ; les *notes*, très complètes, qui forment naturellement le corps de l'ouvrage. L'auteur s'attache surtout à bien faire connaître le *sens littéral* des saints Livres, en appuyant, ainsi qu'il convient, sur les passages difficiles et sur les textes les plus importants au point de vue théologique. Les renseignements historiques, géographiques, scientifiques, utiles à l'intelligence du sens, sont toujours fidèlement fournis. On signale de même les *divergences* des *textes originaux*, quand elles présentent quelque gravité ou quelque intérêt. De *nombreuses gravures*, empruntées soit aux monuments de l'antiquité, soit à l'histoire naturelle, et des vues reproduites d'après des photographies récentes, rendent l'intelligence du texte plus facile et plus intéressante. Enfin, de fréquentes *indications bibliographiques* renvoient le lecteur aux ouvrages spéciaux.

∿∿ Sont également recommandables :

L'Édition de la Bible, par l'abbé Crampon, en 7 vol. in-8. — Tournai (1894-1904). — *Prix* : 75 fr. — L'édition de la Bible, par les abbés Glaire et Vigouroux, en 3 vol. in-8, à Paris, chez Roger et Chernovitz, déjà sensiblement vieillie et dont la traduction est un peu dure à lire. D'ailleurs l'édition est à la veille d'être épuisée. — *Prix :* 20 fr. les 3 vol. — La même librairie a également édité une Bible Polyglotte, qui ne peut guère servir qu'aux spécialistes

Une édition courante de la Bible. — L'édition de l'abbé *Fillion*, ci-dessus recommandée, n'est pas certes une édition destinée au grand public. Il importe pourtant que les *Livres Saints* soient plus répandus qu'ils ne le sont généralement. C'est pourquoi nous recommandons tout spécialement l'édition suivante :

La Sainte Bible, *traduite en français d'après les textes originaux, par l'Abbé Aug.* Crampon. Edition révisée par des Pères de la Compagnie de Jésus, avec la collaboration de plusieurs Professeurs de Saint-Sulpice. *Cartes et plans.* — Paris, Desclée, 1905, 1 vol. in-8 de 1574 pages et 16 gravures ou cartes. — *Prix :* 6 fr. 50.

On peut dire de cette édition qu'elle est classique. En usage dans tous les grands séminaires, elle est vivement recommandée aux clercs et aux laïques par tous ceux qui ont qualité pour le faire. On ne peut demander à une édition courante d'être plus exacte et mieux informée. C'est vraiment le livre qui s'impose à tous les catholiques quelque peu cultivés.

« La *Sainte Bible*, traduite en français, lisons-nous dans l'avant-propos, n'a pas la prétention de donner les derniers résultats de la critique; ils sont trop souvent incertains pour qu'on les consigne dans une œuvre de vulgarisation. C'est beaucoup déjà de mettre à la disposition du public une version satisfaisante des textes grecs et hébreux, tels qu'ils figurent dans les Bibles officielles, de fournir aux étudiants, et à ceux qui s'intéressent à la Bible, un manuel qui leur permette de recourir plus facilement au texte original sur lequel se basent, en leurs recherches, les savants et les critiques. »

Ajoutons que l'impression est bonne et le volume très en main, qualités appréciables pour un livre de chevet.

Une édition populaire de la Bible. — Signalons enfin plusieurs éditions populaires de la Bible ; d'abord :

Les plus belles pages de la Bible, choisies par des *professeurs de Saint-Sulpice d'après l'édition* Crampon. — Cette édition doit paraître à Paris, chez Desclée, fin 1910 ou commencement 1911.

Ecker (Dr). — Petite Bible illustrée des écoles, *traduite de*

l'allemand par un religieux de la Compagnie de Jésus. — Paris, Bloud, 1909, 1 vol. in-8 de 276 p. et 2 cartes. — *Prix :* 2 fr.

LESÈTRE (Abbé H.). — **Histoire sainte illustrée.** — Paris, Lethielleux, in-18 de 384 p. — *Prix :* 0 fr. 50. Edit. de luxe jusqu'à 2 fr.

Les Évangiles; les Épîtres et les Actes des apôtres.

Edition courante. — Les deux éditions précédentes contiennent tous les textes de la Bible, c'est-à-dire *l'Ancien et le Nouveau Testament*, par conséquent : la Bible proprement dite, les Evangiles, les Epîtres et les Actes des apôtres, l'Apocalypse.

Ces éditions sont nécessaires aux catholiques instruits qui choisiront l'une ou l'autre selon leurs besoins, mais elles ne sont pas rigoureusement indispensables à tous les catholiques.

Il n'en est pas de même des Evangiles, des Actes et des Epîtres, qui constituent vraiment « la source féconde qui doit être ouverte à tous pour y puiser la pureté de la doctrine et la sainteté des mœurs... ».

C'est pourquoi, les éditeurs de la Bible de *l'abbé Crampon* ont fait un tirage à part du *Testament Nouveau*, pour lui rendre son « antique place au foyer de toute famille chrétienne et l'honneur du premier rang dans toute bibliothèque sérieuse... ».

« *L'Ancien Testament*, lisons-nous dans l'avant-propos, ne peut être bien compris dans toutes ses parties sans la préparation que donnent des études spéciales que tous n'ont pas le temps ni la facilité de faire ; il n'a pas d'ailleurs pour des chrétiens la même utilité immédiate que le *Nouveau*... Faite avec un cœur droit et une humble docilité, la lecture assidue de ces écrits, de tout temps encouragée par l'Eglise et en usage parmi les fidèles, n'offre pas seulement à la piété du chrétien un aliment solide : elle est aussi le complément en quelque sorte nécessaire de son instruction religieuse et l'un des meil-

leurs remparts de sa foi. « Ce qui fait le danger de la critique rationaliste, écrivait Mgr d'Hulst dans *le Correspondant* du 25 janvier 1873, « c'est moins la valeur des objections que la faiblesse de la foi chez ceux qui en subissent l'influence. On est vite ébranlé quand on ne croit guère, quand la croyance est à la surface de l'âme, quand elle n'est qu'un reste d'habitude relégué depuis l'enfance dans les régions inexplorées de la conscience. Tout autre serait la force de résistance d'un exprit familiarisé de bonne heure avec les Saintes Lettres et habitué à respirer l'atmosphère de foi qui se dégage du texte sacré... ».

C'est pourquoi, on lira et on répandra :

Le Nouveau Testament, *traduit sur le texte original*, avec introduction, notes, divisions logiques et sommaires, par l'abbé Aug. Crampon. *Nouvelle édition revisée par des Pères de la Compagnie de Jésus, avec la collaboration de Professeurs de Saint-Sulpice.* — Tournai, Société de Saint-Jean et Paris, Desclée, 1905, in-8 de xxiv-358 p., avec cartes et plans : caractères neufs et très lisibles. — *Prix :* broché, 2 fr. 25 ; relié, 3 fr. 25.

Dans cette édition française du Nouveau Testament, c'est directement sur le texte grec qu'ont été traduits les livres inspirés ; et les notes se bornent aux renseignements les plus indispensables ; texte et notes d'ailleurs sont un tirage à part de l'édition complète de la Sainte Bible recommandée plus haut. Toutefois, on trouvera dans cette édition, outre le *texte des Livre Saints* (Evangiles, Actes, Epîtres, Apocalypse) :

1° Une *introduction* donnant des notions succinctes sur tous les Livres du Nouveau Testament; 2° une *chronologie* de la vie de Notre Seigneur et des temps apostoliques; 3° une table alphabétique des *Paraboles* et des *Miracles* de l'Evangile; 4° un *petit dictionnaire* historique, géographique et archéologique pour l'intelligence des Livres du Nouveau Testament; 5° les Evangiles et les Epîtres des *Dimanches et Fêtes* de l'année ; 6° enfin, un fascicule de *8 cartes et plans*, soigneusement dressés.

Editions populaires. — A ceux qui désireraient posséder un

bon résumé des Evangiles, tant pour leur édification personnelle que pour répandre dans les familles chrétiennes, nous recommandons le livre suivant :

L'Evangile d'après les quatre Evangélistes harmonisés en un seul récit, par l'abbé LESÊTRE. 150e mille. — Paris, Lethielleux [1908], in-16 de 484 p., gravures, cartes, plans. — *Prix :* depuis 0 fr. 50 ; édition de luxe jusque 2 fr.

C'est une édition destinée à vulgariser l'Evangile et à en faciliter la lecture. Il est heureux que ce soit l'érudit directeur de la *Revue pratique d'apologétique* qui ait assumé la tâche de nous donner une édition populaire. La concordance des Evangélistes est faite avec un soin parfait, la traduction est excellente, les notes brèves qui précèdent ou accompagnent le texte sont rigoureusement scientifiques, d'une orthodoxie très sûre, de sorte que ce petit livre, très clair, convient, quoique destiné au peuple, tout aussi bien à l'intellectuel qu'à l'homme d'action, qui trouveront un rare profit à sa lecture.

~~ *Du même auteur :*

La Clef des Evangiles, *introduction historique et critique à la lecture du Saint Evangile*. 9e éd. — Paris, Lethielleux [1908], in-12 de VIII-205 p. — *Prix :* 1 fr. 50.

~~ Signalons aussi deux autres éditions fort intéressantes :

Le Saint Evangile de Jésus-Christ, concordance des quatre évangiles, traduction de l'abbé GARNIER. Paris, Ligue de l'Evangile, in-8 de XII-362 et 8 p. (Edition pour mariage). *Prix :* 0 fr. 60.— **Le Saint Evangile et les Actes des Apôtres** (*texte in extenso*). Lyon, Société de Saint-Jérôme. 6, place Bellecour, et Paris, Beauchesne, in-16 de XIX-492 p. *Prix :* 0 fr. 30.

Commentaires sur les Evangiles.

Pour mieux aimer l'Evangile, « le seul livre, dit François Coppée, où il y ait réponse pour toutes les angoisses de l'âme », on lira :

VERRET (Abbé S.). — **Vers l'Evangile**, 3e édit. — Paris, Poussielgue, 1904, in-16 de VIII-286 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

Ce travail peut fournir à l'homme d'action, au catéchiste, au conférencier catholique d'excellents arguments et des indications précieuses qu'on trouverait difficilement ailleurs.

⁓ Mais il ne faut pas se contenter de l'étude de l'abbé Verret; nous devons posséder des livres plus fortement pensés qui nous enseigneront l'art de lire l'Evangile, c'est-à-dire :

BOSSUET. — **Méditations sur l'Evangile**; *publiées par M. Pagès.* Paris, Roger et Chernoviz [1908], 2 vol. in-16 de XII-326 et 392 p. — *Prix :* le deux vol. 2 fr.

On ne connaît pas assez ces pages d'une doctrine sûre et d'une piété profonde, si bien faites pour unir plus intimement le chrétien au Christ et à son Eglise. Ce que disait l'évêque de Troyes en 1731 est toujours vrai : « Vous y trouverez tous les préceptes de la loi évangélique clairement expliqués sans détour et sans déguisement, sans altération et sans flatterie, avec la simplicité et la dévotion d'un cœur qui n'aime et ne cherche que la vérité. »

Sermon de N.-S. *sur la Montagne.* — Préparation à la *dernière semaine* du Sauveur. — Sermons ou discours de Notre Seigneur *depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à la Cène.* — *La Cène.* Ce qui s'est passé dans le Cénacle et avant que Jésus-Christ sortît. — *Ce que Jésus-Christ dit depuis sa sortie jusqu'à ce qu'il montât à la Montagne des Oliviers.*

« Entrons... avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ dans la construc-« tion de tout le corps de l'Eglise ; et, rendant grâces avec elle *par* « *Jésus-Christ* pour tous ceux qui sont consommés, demandons « l'accomplissement de tout le corps de Jésus-Christ, de toute la « société des Saints. Demandons en même temps avec confiance que « nous nous trouvions rangés dans ce nombre bienheureux; ne « doutant pas que cette grâce ne nous soit donnée si nous persévé-« rons à la demander par miséricorde et par grâce, c'est-à-dire par « le mérite du sang qui a été versé pour nous et dont nous avons le « sacré gage dans l'Eucharistie... » (p. 700).

GRATRY (Le P.). — **Commentaire sur l'Evangile selon saint Mathieu.** — Paris, Téqui, 1909, 2 vol. in-8 de 347 p. — *Prix :* 6 fr.

Pour dire l'émouvante beauté de ce commentaire, nous ne

saurions mieux faire que de reproduire le conseil donné par Ollé-Laprune dans *la Vitalité chrétienne :* « Relire... le commentaire sur l'Evangile de saint Mathieu, surtout — si l'on a le courage de choisir — les Forces du Royaume de Dieu, l'Action, les Pouvoirs du Sauveur, les ouvriers de la moisson, la Mission des Apôtres, l'Emploi de la vie... » *Si l'on a le courage de choisir!* C'est dire en deux mots combien le livre du P. Gratry est empoignant.

Tome I. — L'hypocrisie. La Pierre angulaire. La Transfiguration. Les Enfants. Le Mariage. Les Premiers. L'Entrée à Jérusalem. Le Grand commandement. Les Sépulcres blanchis. La Fin du monde. L'Emploi de la vie. Le Jardin des Oliviers. Flagellation. Crucifiement. Résurrection.

Tome II. — Les Deux générations. L'Etoile des mages. Les Deux Baptêmes. Tentation et vocation. Discours sur la Montagne. Les Forces du Royaume de Dieu. Le Père qui est au ciel. L'Action. Le Pouvoir du Sauveur. Les Ouvriers de la Moisson. La Mission des Apôtres. Celui qui doit venir. Le Caractère du Fils de l'homme. La Semence. La Multiplication des pains.

« Sachez-le bien : persister dans l'ensemble, persévérer jusqu'à la « fin, dans la pitié, dans le travail pour l'homme et Dieu, c'est vrai- « ment toute la religion parce que, sans effort continu, sans réponse « à l'inspiration, souvent austère, de la conscience et de la raison, « sans réponse à la grâce, sans prière, sans la foi, sans repentirs « fréquents des chutes fréquentes, sans Eucharistie dans le sang et « dans l'âme, sans Dieu en vous et avec vous, vous ne nourrirez pas « vos frères, vous les dévorerez. Soyez assuré de cela. C'est le nœud « des questions. Oui, tout le christianisme est en ce point, oui, tout, « y compris la croix et le sacrifice de la croix ! » (Tome II, p. 262.)

« Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et tout le « reste vous sera donné par surcroît. Cherchez ce point unique et « soyez calmes et confiants. Ne prévoyez pas trop. Délivrez-vous de « la réflexion maladroite, de la multiplicité des soucis et ne méditez « pas sans cesse le lendemain ; ne soyez pas toujours penché vers « l'avenir de manière à glisser sur la vie. Soyez debout et affermis « dans le présent, occupez-vous d'aujourd'hui, de ce jour actuel qui « est à vous. Le devoir pratiqué aujourd'hui est le seul germe du « lendemain. » (Tome I, p. 119.)

~ Lire aussi :

Planus (Abbé). — Pages d'Evangile, 7e édit. — Paris, Poussielgue. 1904-1909. 3 vol. in-12 de 400 pages environ. — *Prix :* chaque vol. 3 fr. — Ajoutez-y : Batiffol (Mgr) : L'Enseigne-

ment de Jésus. — Paris, Bloud, 1910, in-16 de XXVI-305 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

∿ A ces commentaires du genre *édifiant*, il convient d'ajouter d'autres commentaires d'allure plus spécialement *critique* et *littérale*, avec le texte en regard : **Evangiles selon saint Marc...; selon saint Luc..; selon saint Mathieu...;** par le P. V. Rose : Paris, Bloud, 1909-1911, 3 vol. in-16 de 250 p., environ (éditions multiples). *Prix :* 2 fr. 50. — **Evangiles selon saint Jean**, par le P. Th. Calmes. Paris, Lecoffre, 1912, in-12 de XXVIII-204 p. *Prix :* 2 fr. 50. — **Epitres de saint Paul**, par l'abbé Lemonnyer. Paris, Bloud, 1907, 2 vol. in-16 de XXXIV-344 et 268 p., 7e édition. *Prix :* 7 fr. 50. — **Epîtres catholiques, Apocalypse**, par le P. Th. Calmes. Paris, Bloud, in-16 de 238 p. *Prix :* 3 fr. — **Les Actes des Apôtres**, par le P. Rose. Paris, Bloud, in-16 de XLIV-276 p. *Prix :* 3 fr. 50.

La Tradition.

A défaut d'une bonne et claire étude sur la *Tradition*, on lira l'ouvrage suivant, très concis et très serré, dont quelques pages contiennent une bonne mise au point de la question.

La Barre (le P. de). — **La Vie du dogme catholique :** *autorité, évolution.* — Paris, Lethielleux, 1898, in-12 de 288 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Solution très orthodoxe d'une des plus graves questions qui aient agité les esprits contemporains. Cet opuscule, trop peu connu, sera lu par tous les esprits réfléchis, car il aide à mieux comprendre l'immutabilité des dogmes.

A côté du dogme : Système autoritaire et traditionnalité; griefs rationalistes et protestants.

Exposition du dogme catholique : l'Autorité et la Tradition. Exposition théologique positive. Analogie philosophique au service de la Théologie. La vraie gnose théologique d'après saint Paul et les Pères.

L'Evolution du dogme : Positions respectives des doctrines. Le sens catholique et le développement logique. Prétendue altération doctrinale. Images symboliques. Analogies et systèmes.

« On regrette que le dogme catholique soit si mal connu et par « suite si souvent défiguré. Les laïques intelligents, — les jeunes

« surtout — réclament un enseignement supérieur de la religion « qui les initie aux richesses enfouies dans les vastes dimensions de « manuels... Il nous semble qu'une théorie de la vie du dogme, « conçue au point de vue catholique, est appelée à réconcilier les « tendances diamétralement opposées... En réalité, la vie du dogme « est régie par des lois immuables en même temps que le dogme « se développe et grandit » (pp. 3 et suiv.).

~~ Compléter par DEVIVIER : Manuel d'apologétique, cité plus loin; par l'excellente étude de Gab. BRUNHES : l'Idée de tradition dans les trois premiers siècles parue dans la *Revue pratique d'apologétique* (1900-1902, pp. 54-61 et 114-123), et par TIXERONT (le P. J.). Histoire des dogmes dans l'antiquité chrétienne : Paris, Gabalda, 3 vol. de 600 p. environ (en cours). Cet ouvrage, comme ceux de la *Bib. d'Hist. des dogmes* (même lib.), ne convient qu'à des *théologiens déjà formés*,

Les Conciles.

Sur les conciles, dont le rôle fut si important dans l'Eglise, nous ne pouvons renvoyer le lecteur aux énormes in-folios de MANSI. Tout au plus, pouvons-nous lui signaler les travaux d'HÉFÉLÉ. Ce sont là des ouvrages qui ne peuvent être consultés avec profit que par des historiens, des théologiens ou des apologistes. Il suffit que l'on connaisse HÉFÉLÉ pour se référer, à l'occasion, à la *nouvelle édition* de son Histoire des Conciles continuée par HERGENROTHER et traduite par Dom LECLERCQ (1).

Nous ne mentionnerons donc ici qu'un travail fort important que tous les catholiques devraient posséder et que beaucoup de laïques ignorent : le *Catéchisme du Concile de Trente*, « très vanté, dit l'abbé G. de Pascal, très célébré et beaucoup trop peu étudié (2). »

C'est un livre si important que M. l'abbé Marbeau, curé de Saint-Honoré d'Eylau, aujourd'hui évêque de Meaux, n'a pas hésité à le faire entrer comme « *Manuel classique de la religion* » dans son excellente collection « *la Bibliothèque de la vraie et solide Piété* ». Ce livre, en effet, n'a pas vieilli, c'est encore la meilleure synthèse de la doctrine et de la morale

(1) Cette édition qui paraît chez Letouzey comptera 22 volumes, et coûtera 216 fr. Plusieurs volumes sont déjà parus.

(2) G. de Pascal : *le Christianisme*, t. I, p. VII.

de l'Eglise. Tous les auteurs des précis de doctrine chrétienne y puisent à pleines mains. C'est un livre indispensable à tous ceux qui écrivent, à tous ceux qui enseignent, à tous ceux qui dirigent. Ce que l'abbé *Gagey*, dont nous recommandons ci-dessous la traduction, écrit dans sa préface peut très bien s'appliquer à tous les hommes d'action. Le *Catéchisme du Concile de Trente*, dit-il, constitue « une des meilleures sources ou sont appelés à puiser tous ceux qui sont chargés d'évangéliser le peuple. Toujours, en effet, le prêtre sera sûr d'y trouver non pas seulement un plan complet, très bien coordonné et parfaitement orthodoxe de tout ce qu'il y a à enseigner aux fidèles, mais encore ces vraies bases sur lesquelles, en définitive, il ne faut jamais manquer d'appuyer les vérités religieuses dans la prédication... ».

Le « Catéchisme du Concile de Trente » commente et explique longuement le symbole, les sacrements, le décalogue, la prière, l'oraison dominicale.

On se procurera donc :

Catéchisme du Concile de Trente. *Traduction nouvelle avec le texte en regard enrichi de notes considérables*, par M. l'abbé GAGEY, 7e édit. — Paris, Beauchesne, 1905, 2 vol. in-8 de XXXI-447 et 480 pages. — *Prix :* 10 fr.

Cette édition est enrichie de solides commentaires; mais il y manque une bonne table.

~ Il y aurait avantage à répandre l'édition suivante, commode et facile à consulter, et dont la traduction est peut-être supérieure à celle de l'abbé Gagey et qui a été publiée comme nous venons de le dire par les soins de Mgr *Marbeau*.

Catéchisme du concile de Trente. *Traduction nouvelle et intégrale avec table.* — Paris, Desclée [1905], in-16 de XXX-827 p. — *Prix :* 1 fr. 50.

~ Il est bon de connaître également les *Actes du Concile du Vatican :* lire, de préférence aux travaux publiés il y a une quarantaine d'années et disparus du commerce, l'ouvrage suivant :

Ghanderath (Le P.). — **Histoire du concile du Vatican** *depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogation, d'après les documents authentiques.* — Bruxelles, Dewit, 1908-1909, 2 vol. in-8 de ix-589 et 477 p. L'ouvrage comptera 4 vol. — *Prix :* 40 fr. les 4 vol.

~ Voir également :

Vacant (Abbé J.-M.). — **Etudes théologiques sur les constitutions du Concile du Vatican.** *La constitution « Dei Filius ».* — Paris, Beauchesne, 1895, 2 vol. in-8 de 734 et 569 p. — *Prix :* 12 fr.

M. Vacant a pleinement réussi, a-t-on pu dire, à préciser et mettre en lumière les enseignements théologiques « qui résultent de ce document de premier ordre. Il ne se bat point contre d'anciennes erreurs, contre les hérésies oubliées, il prend corps à corps l'hérésie contemporaine, *le rationalisme*, et le combat par les armes que lui fournissent les travaux conciliaires ».

Les Enseignements des Papes.

Léon XIII, dans son encyclique *Immortale Dei*, disait : « Si les catholiques nous écoutent, ils sauront exactement quels sont les devoirs de chacun en théorie comme en pratique. »

Or, Léon XIII a dit son mot sur toutes les préoccupations de la pensée contemporaine, et l'abbé *Cerceau*, dans un ouvrage très utile et très clair, a mis heureusement en relief tous ses enseignements.

Le cardinal Richard, d'autre part, appréciait fort l'œuvre de l'abbé Cerceau, qu'il aurait voulu voir « entre les mains de tous les catholiques ».

Cerceau (Abbé).—Catéchisme de Léon XIII. *Les principaux enseignements de Léon XIII, extraits des encycliques, lettres et allocutions de Sa Sainteté, réunis et disposés en leçons catéchistiques.* — Paris, Rondelet (tome I, 1901). Beauchesne (tome II, 1904). 2 vol. in-8 de 577 et 594 pages.— *Prix :* le vol. 7 fr. 50.

Ce n'est pas, qu'on veuille bien le remarquer, un commen-

taire des enseignements de Léon XIII, c'est le texte même de son enseignement. Certes, ce catéchisme ne saurait remplacer les encycliques elles-mêmes, car des extraits, si fidèles soient-ils, mutilent toujours quelque peu la pensée, mais nous pouvons dire avec l'abbé Cerceau : « Il faut reconnaître que les plus belles lettres apostoliques, large exposé de toute une doctrine, demandent, pour être bien comprises, un travail personnel auquel beaucoup de chrétiens de nos jours n'ont ni le loisir ni l'habitude de se livrer. Les catholiques, les catholiques militants surtout, orateurs ou conférenciers des cercles, des congrès et de toutes les réunions qui ont en vue la défense de la société et de la religion, trouveraient sans peine dans ce manuel la doctrine de l'Eglise, la grande pensée du Pape sur les grandes questions qui préoccupent aujourd'hui si vivement les esprits. »

Tome I. L'Eglise. L'Etat. L'Eglise et l'Etat. Les catholiques. Les catholiques français Les religieux français. Les sectaires. La question romaine et les sectaires. La famille. La question sociale. La démocratie chrétienne. La liberté et les cultes. L'Eglise et l'Esclavage.

Tome II. Les grandes dévotions catholiques (Sacré-Cœur, Eucharistie, Saint-Esprit. Rosaire. Saint Joseph).La Vie catholique. Vertus et perfections de la vie chrétienne. Œuvres de prière et d'apostolat. La Foi. L'Ecriture Sainte. Le Sacerdoce catholique. Le prêtre. La messe et ses dévotions. Conclusion.

On trouvera le texte *in extenso* des ENCYCLIQUES DE LÉON XIII, avec texte latin et traduction française, à la *Bonne Presse*, 7 vol. in-12 de 325 pages environ.— *Prix* du vol.: 1 fr. (Edition des *Questions Actuelles.*) On y a joint ses lettres apostoliques et ses brefs. Voici ses principales encycliques :

1° Les dangers du socialisme (*Quod apostolici*). — 2° Etude de la philosophie (*Æterni Patris*). — 3° Le Mariage chrétien (*Arcanum divinæ sapientiæ*). — 4° Encyclique contre la franc-maçonnerie (*Humanum genus*). — 5° Constitution chrétienne des Etats (*Immortale Dei*). — 6° Le Libéralisme (*Libertas*). — 7° Les devoirs des chrétiens et les Etats (*Sapientiæ christianæ*). — 8° De la condition des ouvriers (*Rerum novarum*). — 9° Aux catholiques de France (*Au milieu des sollicitudes*). — 10° De l'étude de la Sainte Ecriture (*Providentissimus Deus*).— 11° Démocratie chrétienne et Démocratie sociale (*Graves de communi*), etc., etc...

~ La même librairie a édité les *Encycliques de Pie VII, Grégoire XVI et Pie IX* en 1 vol. de 320 p. à 1 fr.

Les *Encycliques, Lettres apostoliques et Brefs de Pie X* comptent déjà plusieurs volumes au même prix. Des tables facilitent la consultation de chaque volume.

Encyclopédie des sciences ecclésiastiques.

Enfin, citons en terminant les ouvrages encyclopédiques où pourront puiser, *avec une sécurité évidemment toute relative*, ceux qui n'auraient pas le temps ni le moyen de recourir aux sources. Nous voulons parler de l'*Encyclopédie des sciences ecclésiastiques*, éditée par Letouzey sous forme de *Dictionnaires*.

Ces *Dictionnaires*, dirigés par des savants d'une compétence indiscutée, présentent toutes les garanties de science et d'orthodoxie qu'un catholique peut souhaiter, mais, — nous le répétons pour qu'on ne s'y trompe pas — nous ne les indiquons à cette place que comme un moyen de se passer des sources quand on n'y peut recourir. Les *sources* demeurent, mais la science, et la doctrine des hommes qui les commentent sont variables et vieillissent vite :

On pourra donc *consulter* l'Encyclopédie des sciences ecclésiastiques, ou plutôt les *Dictionnaires suivants :*

Dictionnaire de la Bible, publié sous la direction de M. l'abbé VIGOUROUX.

Dictionnaire de Théologie catholique, commencé par M. l'abbé VACANT et continué sous la direction de M. l'abbé MANGENOT.

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne, publié sous la direction de Dom CABROL.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, publié sous la direction de Mgr BAUDRILLART.

Dictionnaire de droit canonique, qui paraîtra prochainement.

Ces dictionnaires paraissent sous forme de fascicules in-4 de 160 p. (à 320 col.), à 5 fr. le fascicule.

EXPOSÉS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Jusqu'à ces dernières années, la théologie n'était guère étudiée que par les clercs, dans des livres sévères, écrits en latin et tout remplis du parfum troublant des vieilles choses. Les laïques, dont l'ignorance doctrinale était grande, avaient pour cette science auréolée de mystère un respect quelque peu frondeur.

Mais voici qu'à l'heure où les idées s'épandent sur le monde en un tourbillon confus, les catholiques français, tiraillés à droite, tiraillés à gauche, se sont souvenus que les théologiens avaient gardé, dans le silence, la vérité et le secret de la vie ; ils ont compris qu'il fallait revenir à la pure doctrine, que l'action ne pouvait être féconde qu'à condition de se conformer aux lois éternelles dont l'Eglise a reçu le dépôt sacré.

Une solide préparation théologique est, en effet, indispensable à ceux qui rêvent d'être des chefs et d'acheminer la société vers des temps meilleurs.

~~ Et d'abord, où en est la théologie ?

On aura là-dessus tous les éclaircissements désirables en lisant l'excellent travail de :

Bellamy (Abbé J.). — **La Théologie catholique au XIXe siècle**, *édité par J.-V. Bainvel* et précédé d'une introduction du même auteur sur : *le Dogme et la pensée catholique au XIXe siècle*. — Paris, Beauchesne, 1904, in-8 de LVI-290 p. — *Prix :* 6 fr. 50.

La Décadence théologique au début du XIXe siècle (1800-1830). *La Renaissance théologique* (1830-1869). *La Théologie au Concile du Vatican.*

Le Progrès théologique (1870-1900). Rapport avec le mouvement biblique, avec le mouvement historique et critique, avec le mouvement *philosophique*. Questions diverses.

« En résumé, notre siècle, comparé au XVIIIe, a été, pour les « jeunes catholiques, une époque de renaissance. D'abord, refleurit « l'*idée religieuse* sous sa forme la plus générale.

« ... Cette idée s'est précisée de plus en plus comme *idée catho-*
« *lique* et c'est comme telle que nous l'avons vue vivre et marcher.
« Enfin, sûre d'elle-même, elle a cherché, non sans succès, à devenir,
« elle aussi, *savante et philosophique.*

« L'évolution ne s'est pas faite sans luttes intimes : luttes contre
« les tendances nationalistes et régaliennes, luttes contre les engoue-
« ments pour le progrès quel qu'il fût, pour la liberté sans frein,
« pour la conciliation à tout prix, pour un individualisme outré;
« luttes contre les défiances excessives à l'égard de la raison humaine
« et de toute nouveauté.

« La paix s'est faite sur les points capitaux, la grande « paix
« romaine » qui ne cherche pas d'ailleurs à tout réglementer ni à
« comprimer tout élan.

« ... Si le vingtième siècle revient à la justice et à la vérité, il
« admirera la pensée catholique : il verra comme elle est favorable
« au progrès de la science, à la vraie philosophie ; il lui saura gré
« d'avoir résisté aux intolérables excès de l'esprit individuel comme
« de n'avoir pas désespéré de la raison quand la raison s'abandon-
« nait elle-même... » (p. LVI).

Théologie dogmatique, ou ce que nous devons croire.

La théologie tend donc à élargir le cercle de son action.

C'est pourquoi des traités ont été publiés *en français* précisément pour faciliter aux catholiques cultivés une connaissance approfondie de leur religion.

Malheureusement, la littérature théologique française n'est pas encore très riche, et lorsqu'il s'agit de recommander à des laïques instruits une théologie écrite en français, nos théologiens se trouvent un peu embarrassés, non pas parce qu'elles sont trop nombreuses, mais bien parce que celles qui existent ne leur paraissent pas réunir toutes les qualités désirables.

Et puis, nous disait un homme éminent qui pensait sans doute aux concessions qu'il faudrait faire pour être compris : « Le grand public n'a-t-il pas des préjugés absolument irrecevables — partant, des exigences impossibles à satisfaire? »

Est-ce bien sûr? Ne peut-on pas, au contraire, prévoir une époque où les préjugés disparaîtront sitôt qu'on parlera une langue éloquente et claire? Le P. Monsabré, par exemple,

n'a-t-il pas su rester dans les limites d'une rigoureuse orthodoxie et faire accepter le dogme catholique avec toute sa rigueur et toutes ses conséquences, par un immense auditoire?

Mais nous ne pouvions penser recommander uniquement ici les *vingt* volumes qui renferment les Conférences du P. Monsabré sur le Dogme catholique, car on ne les achèterait point sans doute... D'ailleurs, nous en reparlerons plus loin quand nous étudierons *la Pensée chrétienne.*

Voulant citer un traité *genre manuel*, notre choix ne pouvait porter que sur trois noms : *Gousset*, *Scheeben* et *Souben.*

Or, *Gousset*, dont la première édition remonte à 1844 (Paris, Lecoffre), est légèrement vieilli, quoique toujours réédité. Restent *Scheeben* et *Souben.*

〰 A ceux qui veulent un livre de fonds, écrit par un théologien de premier ordre, nous recommanderons d'abord un auteur allemand, *Scheeben*, qu'on peut dire déjà un peu ancien, bien que la théologie ne soit pas une science d'actualité. Si son œuvre est mal traduite, et, par endroits, peu intelligible, il n'en est pas moins vrai qu'elle est la plus sérieuse des théologies françaises. Il faut donc connaître :

Sheeben (Le P. J.). — La Dogmatique, *traduite par l'abbé P. Bélet.* — Paris, Beauchesne, 1877-1881, 4 vol. in-8 de 800 p. environ. — *Prix :* 20 fr.

〰 Comme ce livre est peu accessible, nous croyons donc devoir conseiller une théologie plus élémentaire, plus didactique, d'une lecture plus facile :

Souben (Le P. J.). — Nouvelle Théologie dogmatique, édition nouvelle. — Paris, Beauchesne, 1905-1909, 9 fascicules in-8 de 180 p. — *Prix :* chaque fascicule 2 fr. 50.

Fasc. I. Dieu dans l'histoire et la révolution. — *Fasc. II.* Les Puissances divines.— *Fasc. III.* La Création selon la foi et la science.— *Fasc. IV.* Le Verbe incarné. — *Fasc. V.* L'Eglise et les sources de la Révélation. — *Fasc. VI.* La Grâce. — *Fasc. VII et VIII.* Les Sacrements. — *Fasc. IX.* Les Fins dernières.

Bien que *Souben* ait été discuté, bien qu'on lui ait reproché de ne pas aller au fond des choses, sa théologie est à recommander aux laïques instruits et aux gens du monde.

« Strictement rationnelle par le fond, dit *l'Ami du Clergé*, l'exposition théologique ne recule pas devant une certaine nouveauté de forme. L'auteur ne perd jamais de vue le texte des Ecritures ni l'enseignement de l'Eglise, mais il entend ne se désintéresser ni des mouvements de la philosophie moderne, ni du progrès des sciences.

« Les laïques, dit le P. *Bainvel* dans les *Etudes*, se plaignent souvent de n'avoir pas à leur portée une exposition de la doctrine catholique en français, bien au courant des questions modernes, sérieuse à la fois et accessible, faisant part de ce qu'il faut tenir et de ce que l'on peut lâcher. Il est même des prêtres qui demandent une bonne théologie en français. Les uns et les autres trouvent ici « ce qu'ils désirent... ». Et le P. *Gardeil*, dans la *Revue thomiste :* « La nouvelle théologie dogmatique sera à sa place dans les bibliothèques des presbytères, entre les mains des prêtres désireux de se tenir au courant, de renouveler leurs connaissances théologiques parfois un peu vieillies au contact d'une érudition modernisée, sûre et probe, et cela sans fatigue, avec intérêt, avec agrément. Elle conviendra surtout aux laïcs cultivés... » Enfin le Dr *Pohle*, professeur de théologie à l'Université de Breslau, déclare dans la *Theologische Revue :* « Il n'y a pas à penser à un relèvement de la France catholique jusqu'à ce que la nation, dans les classes cultivées, ait appris de nouveau à connaître, à aimer et à défendre sa foi perdue. A cela l'œuvre du P. Souben peut contribuer grandement. »

Compléter par les remarquables ouvrages suivants :

Bainvel (R. P.). — Nature et surnaturel, élévation, déchéance, état présent de l'humanité, 4e éd. — Paris, Beauchesne, 1911, 1 vol. in-18. — *Prix :* 3 fr. 50 — et La Foi et l'acte de Foi. — Paris, Lethielleux 1908, in-16 de 238 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

Théologie morale, ou ce que nous devons faire.

Les catholiques doivent posséder, plus que tous autres, la

science de la morale. C'est elle en somme qui doit régir nos actes, c'est elle qui nous enseigne le moyen de nous unir à Dieu, c'est elle qui fait les sociétés prospères et pitoyables aux faibles :

Comme manuel de fonds, écrit en français, il est bon de connaître :

PRUNER (J. Ev.). — **Théologie morale.** — Paris, Palmé (auj. Beauchesne), 1880, 2 vol. in-8 de VIII-707 et 601 p. — *Prix :* 10 fr.

Ce traité est bien complet et c'est le seul manuel théologique écrit en français que nous connaissions, mais il a aussi légèrement vieilli; quelques-uns le trouvent d'une lecture difficile.

On pourrait donc préférer à *Pruner*, sinon les œuvres assez spéciales de *Didiot*, de *Blanc*, de *Vallet*, de l'abbé de *Broglie*, de *Franon*, de *Sertillanges*, de *Brugerette*, de *Chollet*, etc..., du moins le **Catéchisme du Concile de Trente**, qui renferme d'excellentes pages sur *les commandements*.

Soit encore des ouvrages de plus longue haleine comme :

D'HULST (Mgr). — **Conférences sur la morale**, citées plus loin. — JANVIER (le P.). **L'Exposition de la morale catholique** : *La Béatitude. La Liberté. Les Passions. La Vertu. Le Vice et le Péché. La Loi.* — Paris, Lethielleux, 1903-1909, 7 vol. in-8 de 430 p. environ. En cours. — *Prix :* le vol. 4 fr.

Si l'on veut remplacer le *Catéchisme du Concile de Trente* par une étude moins abstraite, susceptible d'être lue par la plupart des laïques cultivés, on se procurera :

DESERS (Abbé L.). — **La Morale dans ses principes; — Nos devoirs envers Dieu; — Nos devoirs envers le Prochain; — Nos devoirs envers nous-mêmes; — les Morales d'aujourd'hui et la morale chrétienne.** — Paris, Poussielgue (1908-1910), 5 vol. de 250 p. environ. — *Prix :* le vol. 2 fr. 50.

On comprendra mieux toute la malice du péché et on y goûtera davantage le pardon de Dieu en lisant :

MANNING (Card.). — **Le Péché et ses conséquences**, *traduit de*

l'anglais par l'abbé C. Maillet. — Avignon, Aubanel, 1894, petit in-8 de 252 p. — *Prix :* 3 fr.

On ne manquera pas de se procurer, si on le trouve, le bon livre suivant, malheureusement épuisé :

Ribet (Abbé J.). — **Les Vertus et les dons dans la vie chrétienne.** — Paris, Lecoffre, 1901, in-8 de xi et 440 p. — *Prix :* 5 fr.

« En cet exposé des vertus, dit l'auteur, notre dessein est de les rattacher à la doctrine et de présenter moins une série d'exhortations pathétiques que d'enseignement substantiel de la théologie sur la perfection et sa mise en œuvre... » (p. vi).

〰 Comme *édition à répandre,* nous recommandons particulièrement : Blanc (Mgr El.). — **La Foi et la morale chrétiennes,** *déjà cité.*

〰 Citons, pour terminer, deux ouvrages d'un *caractère plus philosophique* écrits par l'abbé *Piat* et par *J. Rocafort.*

Piat (Abbé Clodius). — **La Morale du bonheur.** — Paris, Alcan, 1910, in-8 de vii-263 p. — *Prix :* 5 fr.

« Notre siècle est une époque d'hypercriticisme. On y remue toutes « choses et le saint et le profane... La morale ne pouvait échapper « à cette enquête intrépide... Qu'a produit ce long et pénible effort? « des ruines surtout. La morale s'est précisée par certains aspects, « élargie par d'autres; mais elle a perdu contact avec ses supports « naturels. Depuis longtemps déjà, ce n'est plus qu'un édifice en « l'air...

« J'ai cru faire œuvre utile, en dégageant du passé aussi bien que « du présent un certain groupe de principes qui me paraissent inat- « taquables et sur lesquels la morale peut s'édifier à nouveau. Il « m'a semblé que le bonheur constitue la fin suprême de la vie. » (*Préface*, p. v.)

〰 Nous recommandons également un très bon livre qui établit clairement que *l'ordre moral,* recherché en dehors de toute préoccupation confessionnelle, tend à l'ordre postulé par la morale chrétienne. C'est un livre d'un caractère apologétique ; l'auteur démontre que Dieu est exigé par l'esprit humain comme le principe de l'ordre dans l'univers : ordre physique, ordre intellectuel, ordre moral; que, sur ce point,

le rationalisme, le darwinisme nietzscheen, le positivisme ont un idéal commun qui se rencontre avec celui du catholicisme. On lira donc avec intérêt :

Rocafort (Jacq.).—**La Morale de l'Ordre.**— Paris, Belin, 1907, in-18 de 276 p. —*Prix :* 3 fr.

« La morale de l'ordre, qui est une doctrine de concorde, l'est « aussi d'action. La morale de l'intérêt, celle du plaisir finissent par « lasser... La morale de l'ordre a un fondement en dehors de nous « et le fondement est éternel. Se conformer à l'ordre, c'est non seu- « lement se voir comme le produit d'une longue évolution, c'est y « collaborer...

« Les chrétiens trouveront avec raison que nous n'allons pas assez « loin pour eux et que notre morale est incomplète...

« Nous avons voulu seulement « mettre quelques vérités ration- « nelles en présence ». Si la foi religieuse les unit, si la religion chré- « tienne complète et couronne la morale de l'ordre ; c'est qu'elle n'y « rencontre aucune contradiction. Cela suffit à notre dessein... »

〰 Des considérations historiques fort justes sont émises dans :

Villien (Abbé).—**Histoire des commandements de l'Eglise.** — Paris, Lecoffre, 1909, in-12 de xii-357 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

« Dans une société assez fervente pour que les négligences y « soient exceptionnelles, il n'est pas nécessaire de déterminer par le « menu les actes strictement obligatoires pour chaque fidèle ; c'est « pourquoi les documents des premiers siècles ressemblent plus à « des directions et instructions qu'à des préceptes canoniques. Mais « lorsque les foules furent entrées dans la société chrétienne, l'au- « torité ecclésiastique se trouva bientôt dans la nécessité de préciser, « de rappeler sans cesse les obligations imposées à tous les fidèles ; « et telle est l'histoire dont on suit les étapes successives... »

〰 Enfin, on trouvera un sérieux schéma de la morale chrétienne dans :

Wilmers (le P.). — **Précis de la doctrine catholique.** — Tours, Mame, 1906, in-8° de xxiv-586 p. — *Prix :* 7 fr. 50.

On consultera aussi les auteurs mentionnés ci-dessous et on se reportera aux pages que nous consacrons à la « *Vie chrétienne* » et au « *Mariage* ».

ment la doctrine de l'Eglise. Signalons donc les meilleurs. On aura d'abord un manuel très développé, *écrit spécialement pour le peuple*, en se procurant :

RABET-VANBLOTAQUE et VILLENEUVE (Abbés). — **Le Catéchisme des familles ou Manuel du Catéchiste.** — Bordeaux, chez l'abbé Villeneuve, 156, rue d'Arès, in-16 de 935 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Les auteurs, pour frapper davantage l'esprit, ont illustré leur ouvrage d'une façon assez originale et parfois naïve. Le texte est à l'avenant; ce qui n'empèche pas le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, de recommander l'ouvrage. « Je n'hésite pas, dit-il, à donner tous mes encouragements à des travaux aussi intéressants et aussi sûrs. » On ne saurait en faire un meilleur éloge.

Mentionnons encore, pour ceux qui voudraient un manuel moins volumineux, écrit par un auteur d'une autorité incontestée, le petit livre très complet et d'allure plus sévère qui s'est vendu en Amérique à plus de 400.000 exemplaires.

GIBBONS (Cardinal). — **La Foi de nos pères ou Exposition complète de la doctrine chrétienne**, traduit de l'anglais par l'abbé A. SAURIEL. — Paris, Retaux, 1902, in-8 de 437 p. — *Prix :* 4 fr.

Si l'on veut connaître le *minimum* de ce qu'un catholique doit savoir, on lira :

COQUERET (Abbé P.) — **L'Essentiel de la religion catholique.** — Paris, Lethielleux, 1908, in-12 de 166 p. — *Prix :* 1 fr. 50.

Enfin, en beaucoup de cas, le **Manuel paroissial**, cité plus loin, suffira, car il contient un bon et court exposé de la doctrine chrétienne.

Un exposé apologétique de la doctrine chrétienne.

Les *Précis de doctrine chrétienne* que nous venons de recommander sont certainement susceptibles de satisfaire les

plus difficiles. *Girodon* et *Lesêtre* sont absolument indispensables; cependant, ces auteurs se contentent le plus souvent d'exposer la doctrine sans chercher à calmer les inquiétudes que certains esprits peuvent éprouver dans l'étude de notre religion. L'apologétique n'a pas été leur préoccupation dominante. C'est pourquoi des théologiens, dont nous parlerons bientôt, ont écrit des livres d'apologétique destinés précisément à répondre à toutes les objections qui peuvent embarrasser des hommes de bonne volonté, les éloigner de l'Eglise, et empêcher à tout jamais l'acte de foi. Mais ces livres, si bien composés soient-ils, n'ont pas toujours la vive clarté d'un exposé doctrinal. Il convenait donc, pour satisfaire l'intelligence curieuse de nos contemporains, de composer un traité pouvant concilier l'enseignement de la théologie avec les justes exigences de la science et de la raison.

Ce traité existe. Celui qui le lira avancera, à pas comptés et sûrs, dans le chemin de la vérité, car l'auteur est non seulement un philosophe éminent, un théologien écouté et un sociologue remarquable, mais c'est aussi un conducteur d'âmes qui a voulu écrire un livre sincère et réconfortant; nous avons nommé l'abbé *G. de Pascal.*

« Ceci [dit-il en parlant de son travail] est un livre de bonne foi, « et, je l'espère, un livre de bonne foi intégralement orthodoxe.

« En matière de doctrines et d'opinions théologiques..., j'ai suivi « mon vieux maître saint Thomas... J'y ai toujours trouvé les leçons « les plus sages, les plus élevées et en même temps les plus mesu- « rées et les plus opportunes...

« Je me suis rangé [ajoute-t-il encore] à l'avis des critiques sage- « ment progressifs qui, conformément au conseil que contient une « récente lettre de Pie X à Monseigneur l'évêque de la Rochelle, « suivent une *via media* également éloignée de la « témérité de « ceux qui, se préoccupant beaucoup plus de suivre le goût de ces « nouveautés que l'enseignement de l'église, n'hésitent pas à recou- « rir à des procédés critiques d'une liberté excessive..., et de l'atti- « tude de ceux qui n'osent, en aucune façon, rompre avec l'exégèse « scripturaire ayant eu cours jusqu'à présent, alors même que, la foi « demeurant d'ailleurs sauve, le sage progrès des études les y invite « impérieusement ». Je ne me fais cependant pas illusion : les uns « me trouveront trop arriéré et les autres trop avancé; à cela, que « faire? sourire et passer son chemin... »

Nous aurons donc sous la main :

PASCAL (Le P. de). — **Le Christianisme : exposé apologétique.** — Paris, Lethielleux, 1903-1906, 3 vol. in-8 de VIII-732 : II-561 et 443 p. — *Prix :* 15 fr.

La Révélation : La vraie religion. L'Eglise. La fausse religion.
La Foi : Dieu. L'œuvre de Dieu. La restauration de l'œuvre de Dieu. Les fruits de la rédemption : la Grâce. Les canaux de la rédemption : les sacrements. La vie éternelle.
Morale fondamentale : L'acte humain. La loi.
La morale chrétienne en particulier : L'homme et Dieu. Devoir de l'homme envers lui-même. Devoirs envers le prochain.

Enfin, si l'on veut une étude *beaucoup plus courte et très recommandable*, on lira le livre suivant qui, dit *l'Ami du clergé*, devrait être entre les mains de tous les défenseurs de la Foi.

VALVEKENS (E.). — **Foi et raison.** 3e édit. — Roulers, chez de Meester (Belgique), in-8 de 620 p. — *Prix :* 4 fr.

LA PENSÉE CHRÉTIENNE A TRAVERS LES SIÈCLES

La *Pensée chrétienne* a suscité, au cours des siècles, des œuvres remarquables qu'un catholique doit connaître.

En effet, il est souverainement réconfortant de voir comment les plus célèbres croyants ont compris, expliqué et aimé nos dogmes. Leurs livres sont des œuvres vivantes, imprégnées de la pensée puissante et des nobles passions de ceux qui les ont écrits ; ils sont un reflet d'époque, un cri d'espérance, le fruit d'une vie, la tente où vient se reposer la vérité en marche, un écho précieux de la parole du Christ dans l'âme humaine...

La Pensée chrétienne chez les Pères de l'Eglise : saint Augustin.

Et d'abord, nous étudierons les *Pères de l'Eglise* dans l'ouvrage suivant :

Bardenhewer (O.). — **Les Pères de l'Eglise, leur vie et leurs œuvres** *(du Ier au VIIIe siècle). Traduction française* par *P. Godet et C. Verschaffel*, de l'Oratoire. Nouvelle édition, refondue d'après la nouvelle édition allemande. — Paris, Bloud, 1905, 3 vol. de 460, 507 et 307 p. — *Prix :* 12 fr.

Il est très difficile de faire un choix dans la littérature patristique, c'est-à-dire parmi les œuvres des grands écrivains désignés sous le nom de *Pères de l'Eglise*. Pourtant, c'est dans leurs écrits qu'il faut aller chercher la véritable « pensée chrétienne », celle qui fixa, d'une façon à peu près définitive, mais lentement et progressivement, la doctrine de l'Eglise. Si un catholique ne peut, généralement, posséder toutes les œuvres importantes des Pères de l'Eglise, il doit, au moins, avoir un ouvrage résumant cette littérature et constituant un bon instrument de travail; il se procurera donc l'œuvre ci-dessus citée de *Bardenhewer*, d'une science très érudite, d'une grande richesse d'informations et d'un jugement très sûr.

« Les saints Pères [lisons-nous dans la préface] n'ont besoin d'au-« cune recommandation auprès des lecteurs catholiques ; il est « de « l'essence même de notre église », disait Moehler, de les aimer et « de les vénérer. Témoins sincères de l'antique tradition apostolique, « il n'est point de pontife qui ne les ait appelés à ses conseils; il « n'est point de synode qui n'ait reçu leur vote, il n'est point de « vrai théologien qui n'ait médité leurs pages presque divines... « Les écrits des Pères, dit Bossuet, produisent un fruit infini dans « ceux qui les étudient, parce que ces grands hommes sont nourris « de ce froment des élus, de cette pure substance de la religion, et « que, pleins de cet esprit primitif qu'ils ont reçu de plus près et avec « plus d'abondance de la source même, souvent ce qui leur échappe « et qui sort de leur plénitude est plus nourrissant que ce qui a été « médité depuis » (pp. vi et vii).

~ A ceux qui voudraient un travail moins considérable, nous recommandons un petit livre « léger et de vulgarisation », ce qui n'exclut, dit justement l'auteur, « ni l'exactitude rigoureuse ni la bonne documentation ».

Rauschen (Dr). — **Eléments de patrologie et d'histoire des dogmes**, *traduits de l'allemand, annotés par Ricard*. Pré-

face de M. *Tixeront*. Paris, Roger et Chernoviz, 2e édition, revue et augm. 1906, in-12 de VIII-409 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Compléter par :

NOURRISSON (J.-F.). — **Les Pères de l'Eglise latine, leur vie, leurs écrits, leur temps.** — Paris, Hachette, 1856, 2 vol. in-8 de 594 et 468 p. — *Prix :* 7 fr.

On trouvera, dans ces volumes déjà anciens, les meilleures pages des *Pères de l'Eglise* sur des questions qui intéressent particulièrement un chrétien : les vices et les vertus ; la philosophie, l'Eglise et l'Etat, la sainteté, le Christ, la résurrection, la Providence, etc., etc.

A côté de ces études générales, nous devons placer les œuvres principales de saint Augustin (354-430), le plus célèbre, avec saint Thomas d'Aquin, des Pères de l'Eglise latine :

SAINT AUGUSTIN. — **La Cité de Dieu.** — Paris, Garnier, 1899, 3 vol. in-12 de XV-528, 560 et 580 p. — *Prix :* le vol. 3 fr. 50.

Les Confessions de saint Augustin. *Traduction française et commentaires d'après Mgr Péronne*, par le chanoine *Pihan.* — Paris, Bonne Presse, 1900, 4 vol. in-12 de 350 p. environ. — *Prix :* le vol. 1 fr.

Extraits des ouvrages de saint Augustin, *distribués selon l'ordre des jours et des fêtes de l'année, pour la formation du chrétien, par le P. Félix Mayr* et *traduits du latin par le P. Ch. Laurent.* — Paris, Bonne Presse, 1898, 4 vol. de 412, 280, 272 et 300 p. — *Prix :* le vol. 1 fr.

La Cité de Dieu est assez connue pour qu'il soit inutile de la commenter ici. C'est le plus magnifique tableau qui ait été fait de la société chrétienne, bâtie sur les ruines de la société païenne. Si quelques pages se ressentent de l'époque où écrivait l'auteur et des controverses qui agitaient alors les esprits, le fond n'en reste pas moins éternellement vrai. On trouvera dans le livre de *Bardenhewer* tous les commentaires nécessaires sur cette œuvre et sur les célèbres *Confessions.*

La pensée chrétienne au moyen âge : saint Thomas d'Aquin.

Saint Thomas d'Aquin (1227-1274) symbolise la pensée

chrétienne par la profondeur de sa science et par le caractère merveilleusement synthétique de son intelligence. On consultera, sur ses œuvres, le livre du P. SERTILLANGES : Saint Thomas d'Aquin, cité plus loin, et aussi l'Histoire de la philosophie, de MAURICE DE WULF, de Mgr E. BLANC ou du card. GONZALÈS.

Nous en parlons longuement dans notre chapitre *la Philosophie chrétienne ;* on voudra bien s'y reporter.

La pensée chrétienne au XVIIe siècle : Bossuet.

Bossuet domine son siècle comme saint Augustin et saint Thomas d'Aquin dominent leur temps, mais il est assez difficile de faire un choix dans ses œuvres qui, toutes, doivent être lues.

Comme il existe des éditions *bon marché* de ses ouvrages, on pourra se les procurer facilement : soit à la *Bonne Presse* (13 vol. à 1 fr. le volume); soit chez Roger et Chernoviz : *Bibliothèque des Bons livres*, 10 vol. à 1 fr. le volume, dont voici la liste :

Œuvres philosophiques, 1 vol.; Œuvres historiques, 1 vol.; Oraisons funèbres, 1 vol.; Sermons, 3 vol.; Elévations sur les mystères, 1 vol.; Méditations sur l'Évangile, 2 vol.; Mélanges : Discours sur l'unité de l'Église. Exposition de la doctrine catholique. Histoire des variations. Lettres de piété et de direction. Pensées, 1 vol. — Soit 10 vol. in-16 de 380 pages environ, texte serré, pour 10 fr.

On peut acheter ces volumes séparément; en ce cas, en plus des Méditations sur l'Evangile et des Elévations sur les mystères, qu'il ne faut pas manquer de se procurer, on lira, dans ses *œuvres philosophiques*, le Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même et, dans le dernier volume, le Discours sur l'Unité de l'Église et l'Exposition du dogme catholique.

Enfin on aura un bon commentaire de cette dernière œuvre en lisant :

BOSSUET : Exposé de la doctrine catholique, *par l'abbé Albert Vogt*. — Paris, Bloud, 1911, in-16 de 350 p. environ. — *Prix :* 3 fr.

face de M. *Tixeront*. Paris, Roger et Chernoviz, 2e édition, revue et augm. 1906, in-12 de VIII-409 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

∿∿ Compléter par :

NOURRISSON (J.-F.). — **Les Pères de l'Eglise latine, leur vie, leurs écrits, leur temps.** — Paris, Hachette, 1856, 2 vol. in-8 de 594 et 468 p. — *Prix :* 7 fr.

On trouvera, dans ces volumes déjà anciens, les meilleures pages des *Pères de l'Eglise* sur des questions qui intéressent particulièrement un chrétien : les vices et les vertus ; la philosophie, l'Eglise et l'Etat, la sainteté, le Christ, la résurrection, la Providence, etc., etc.

∿∿ A côté de ces études générales, nous devons placer les œuvres principales de saint Augustin (354-430), le plus célèbre, avec saint Thomas d'Aquin, des Pères de l'Eglise latine :

SAINT AUGUSTIN. — **La Cité de Dieu.** — Paris, Garnier, 1899, 3 vol. in-12 de XV-528, 560 et 580 p. — *Prix :* le vol. 3 fr. 50.

Les Confessions de saint Augustin. *Traduction française et commentaires d'après Mgr Péronne*, par le chanoine *Pihan*. — Paris, Bonne Presse, 1900, 4 vol. in-12 de 350 p. environ. — *Prix :* le vol. 1 fr.

Extraits des ouvrages de saint Augustin, *distribués selon l'ordre des jours et des fêtes de l'année, pour la formation du chrétien, par le P. Félix Mayr* et *traduits du latin par le P. Ch. Laurent*. — Paris, Bonne Presse, 1898, 4 vol. de 412, 280, 272 et 300 p. — *Prix :* le vol. 1 fr.

La Cité de Dieu est assez connue pour qu'il soit inutile de la commenter ici. C'est le plus magnifique tableau qui ait été fait de la société chrétienne, bâtie sur les ruines de la société païenne. Si quelques pages se ressentent de l'époque où écrivait l'auteur et des controverses qui agitaient alors les esprits, le fond n'en reste pas moins éternellement vrai. On trouvera dans le livre de *Bardenhewer* tous les commentaires nécessaires sur cette œuvre et sur les célèbres *Confessions*.

La pensée chrétienne au moyen âge : saint Thomas d'Aquin.

Saint Thomas d'Aquin (1227-1274) symbolise la pensée

chrétienne par la profondeur de sa science et par le caractère merveilleusement synthétique de son intelligence. On consultera, sur ses œuvres, le livre du P. SERTILLANGES : Saint Thomas d'Aquin, cité plus loin, et aussi l'Histoire de la philosophie, de MAURICE DE WULF, de Mgr E. BLANC ou du card. GONZALÈS.

Nous en parlons longuement dans notre chapitre *la Philosophie chrétienne ;* on voudra bien s'y reporter.

La pensée chrétienne au XVIIe siècle : Bossuet.

Bossuet domine son siècle comme saint Augustin et saint Thomas d'Aquin dominent leur temps, mais il est assez difficile de faire un choix dans ses œuvres qui, toutes, doivent être lues.

Comme il existe des éditions *bon marché* de ses ouvrages, on pourra se les procurer facilement : soit à la *Bonne Presse* (13 vol. à 1 fr. le volume) ; soit chez Roger et Chernoviz : *Bibliothèque des Bons livres*, 10 vol. à 1 fr. le volume, dont voici la liste :

Œuvres philosophiques, 1 vol. ; Œuvres historiques, 1 vol. ; Oraisons funèbres, 1 vol. ; Sermons, 3 vol. ; Elévations sur les mystères, 1 vol. ; Méditations sur l'Évangile, 2 vol. ; Mélanges : Discours sur l'unité de l'Église. Exposition de la doctrine catholique. Histoire des variations. Lettres de piété et de direction. Pensées, 1 vol. — Soit 10 vol. in-16 de 380 pages environ, texte serré, pour 10 fr.

On peut acheter ces volumes séparément ; en ce cas, en plus des Méditations sur l'Evangile et des Elévations sur les mystères, qu'il ne faut pas manquer de se procurer, on lira, dans ses *œuvres philosophiques*, le Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même et, dans le dernier volume, le Discours sur l'Unité de l'Église et l'Exposition du dogme catholique.

Enfin on aura un bon commentaire de cette dernière œuvre en lisant :

BOSSUET : Exposé de la doctrine catholique, *par l'abbé Albert Vogt*. — Paris, Bloud, 1911, in-16 de 350 p. environ. — *Prix :* 3 fr.

Nous recommandons plus loin, d'une façon toute spéciale, son Discours sur l'histoire universelle ainsi que l'*Histoire des variations*, dont nous citons une *édition critique*.

La Pensée chrétienne au XIXe siècle.

Nous devons mettre au nombre des grands penseurs chrétiens du XIXe siècle le grand apologiste que fut NEWMAN. Ses œuvres, malheureusement, n'étaient guère accessibles. C'est pourquoi *M. Brémond* a eu la bonne pensée de nous donner, après M. Saleilles, une édition courante de ses meilleurs sermons, dont nous conseillons la lecture :

NEWMAN.— La Vie chrétienne, *édité et traduit par H. Brémond.* — Paris, Bloud, 1907, in-16 de 428 p. — *Prix :* 3.50.

Ces sermons, dit M. Brémond, « ne sont pas une matière prédicale pas plus que les *Pensées de Pascal.* On ne se les assimile pas sans un long effort de toute l'âme et le prêtre pressé qui s'imaginerait pouvoir les resservir *tout de go* à son auditoire ne les aurait pas compris. L'unique façon de les bien entendre est de les lire comme une lecture spirituelle, et le temps n'est plus où les conteurs spirituels n'avaient à compter ni avec le loisir ni avec la patience du lecteur. Aussi nous avons été obligé de faire un choix...»

Nous laisserons donc à d'autres la tâche quelquefois délicate de discuter ou d'apprécier la philosophie et le système apologétique de Newman (1). Bornons-nous à ne voir en lui que le pasteur d'âmes qui contribua si puissamment à la renaissance catholique de l'Angleterre et dont l'éloquence, jointe à une dialectique originale et forte, ramenèrent au Christ tant d'égarés.

Voici le sommaire des sujets traités dans *la Vie chrétienne :*

Les Réalités invisibles : De la difficulté de réaliser nos privilèges sacrés. Paroles irréelles. Le Monde invisible. L'individualité de l'âme.

(1) LEBRETON : *Autour de Newman*, dans *Revue pratique d'apologétique*, t. III, 1906-1907, p. 488 — Mgr MIGNOT : *Newman et le principe du développement*, dans *Revue du clergé français*, t. XLVI, p. 98. — L. de GRANDMAISON : *John Henry Newman considéré comme maître*, dans *les Etudes*, t. CIX, p. 720. — FARGES : *la Crise de la certitude,* cité plus loin.

Mystère de notre existence présente. Grandeur et petitesse de la vie humaine. La pensée de Dieu, soutien de l'âme. Appels divins. Providence particulière qui nous est révélée par l'Evangile. La puissance de la nature. Conséquence morale de chaque péché.

L'Incarnation et l'Eglise: Les larmes du Christ au tombeau de Lazare. Jésus-Christ caché au monde. Jésus-Christ manifesté dans le souvenir. Le crucifiement. L'Eglise demande des âmes qui se sentent seules.

L'Esprit chrétien : La nature humaine trouve la religion ennuyeuse. Le danger des talents. L'esprit des petits enfants. La souffrance corporelle. L'obéissance sans amour. Les risques de l'acte de foi. La sympathie chrétienne. Vigilance. L'attente du Christ. L'usage religieux des émotions vives. La prière intérieure. L'observation des jeûnes et des fêtes.

« Le danger d'une éducation libérale et cultivée consiste en ce « qu'elle sépare le sentiment de l'action, elle nous enseigne à penser « et sentir comme il faut, sans nous forcer à pratiquer ce qui est bien « (p. 264). Le souffle du monde a un pouvoir spécial, on pourrait « dire qu'il rouille l'âme (p. 360). En vérité, nous ne sommes pas « appelés une fois seulement, mais beaucoup de fois ; tout le long de « la vie, le Christ nous appelle... » (p. 115).

Lacordaire a exercé une trop grande influence sur sa génération pour ne pas mériter de figurer à côté des grands chrétiens dont nous avons déjà cité les œuvres. « Lacordaire, dit le P. Chocarne dans l'opuscule cité ci-dessous, était de cette grande et noble famille des Ozanam, des Gratry, des Cochin, des Montalembert, qui eussent repoussé comme une trahison d'amoindrir l'homme, leur temps et leur pays, sous prétexte de rehausser Dieu, le Christ et son Église. »

« Au fond, que voulaient ces esprits d'élite et le Père Lacordaire à leur tête ? Qu'enseignaient-ils ? Ils disaient que la société civile moderne subit une crise d'évolution vers une plus large émancipation politique ; que les gouvernements d'ancien régime font place surtout à des institutions de forme variée, mais ayant toutes pour base une participation plus générale de la communauté aux libertés et aux fonctions publiques ; que ce mouvement n'a rien de contraire, en lui-même, à l'esprit ni à la lettre de l'Evangile ; que les catholiques doivent s'y mêler, non pour le gêner et le combattre, mais pour l'éclairer et le diriger ; qu'une attitude d'antagonisme et d'hostilité serait une faute et une trahison. »

« Une faute, parce qu'elle irait à fausser ce mouvement et à le faire dévier de la voie droite en la privant du seul contre-poids capable de modérer ses ardeurs et de prévenir ses écarts; une trahison, parce que ce mauvais vouloir justifierait ses défiances et les résistances de la Société civile et le placerait elle-même en lutte ouverte avec la société religieuse, regardée désormais comme l'obstacle au progrès, mise hors la loi et traitée en paria. »

Les **Conférences du P. Lacordaire**, prononcées à Paris et à Toulouse, ont été publiées chez Poussielgue et comptent 6 volumes in-8. Prix : 20 fr. — Elles doivent prendre place dans notre bibliothèque et nous lirons avec un plaisir tout particulier ses conférences de Toulouse qui traitent de la Vie : *Vie des passions. Vie morale. Vie surnaturelle. Vie privée. Vie sociale. Vie publique.*

~~ A signaler également du P. LACORDAIRE :

Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne, citées plus loin — et les **Lectures choisies du P. Lacordaire** : *l'Eglise. Jésus-Christ. Les vertus.* — Paris, Poussielgue, 1903, 3 volumes in-16 sur papier indien, de 308, 254 et 300 p. — *Prix :* le vol. 2 fr.

~~ Citons encore deux petits livres qui contiennent la substance de la doctrine du *P. Lacordaire* et qui ont été publiés sous ce titre :

Pensées choisies [du P. LACORDAIRE], *extraites de ses œuvres et publiées sous la direction du P. Chocarne*, 40e mille. — Paris, Poussielgue, 1909, 2 vol. in-32 de XVI-368 et 444 p. — *Prix :* 3 fr. les deux.

On trouvera, dans ces deux opuscules, les meilleures et les plus remarquables pensées de Lacordaire, toute la substance de sa doctrine sur Dieu, sur la Foi, la Religion, l'Evangile, la Vérité, la Volonté, l'Amour, la Licence, la Vie, la Société, la Guerre, le Travail, le Despotisme, la Liberté, la Vertu, la Chasteté, etc.

« *Je veux :* c'est le mot le plus rare qui soit au monde, bien qu'il « soit le plus fréquemment usurpé, et quand un homme en a le

« secret terrible, qu'il soit pauvre et le dernier de tous, soyez sûr « qu'un jour vous le trouverez plus haut que vous : ainsi fut César « (*tome I*, p. 245). — Le caractère est ce qu'il faut toujours sauver « avant tout, car c'est le caractère qui fait la puissance morale de « l'homme (p. 261). — Qui dit passion dit faiblesse; qui dit vertu dit « force (p. 335). — La religion est le principe en nous d'une jeunesse « éternelle et elle communique à tous nos sentiments la durée, l'éclat « et la sécurité (p. 42). — On ne fait rien sans l'Eglise et sans le « temps (p. 127). — La vérité ne gouverne ici-bas les esprits qu'à la « condition de les conquérir sans cesse (p. 174). — C'est le christia- « nisme qui a définitivement élevé le droit au-dessus de la force, en « donnant à la conscience une lumière et une énergie qu'elle n'avait « pas avant Jésus-Christ (p. 264). — Un enfant ne doit ni commander « ni être obéi à tout propos, comme le sont les enfants gâtés ; mais il « ne faut pas non plus qu'il soit asservi comme un esclave et qu'il « ait peur d'avoir une pensée (*tome II*, p. 313). — La liberté n'est « possible que dans un pays où le droit l'emporte sur les passions « (p. 368). — Les révolutions modernes, étant doctrinales, ne finiront « pas, comme celles de l'antiquité, par un homme ou par un acci- « dent : elles ne finiront que par une doctrine (p. 335). — Ce sont les « principes qui fortifient parce qu'ils éclairent (p. 387). — La pater- « nité couronne la vie (p. 302). — Le repos du vieillard est un droit « et une majesté (p. 267), etc. »

GRATRY (le P. G.) — **La Morale et la loi de l'histoire**, 4e édit. — Paris, Téqui, 1909, in-8 de 331 et 381 p. — *Prix :* 7 fr. 50.

Pour juger ce livre de Gratry, ayons encore recours à Ollé-Laprune : « Il s'applique, dit ce dernier, à déterminer, dans la lumière des principes de la raison et du christianisme, les conditions de l'existence normale des sociétés; partant, les conditions de leur guérison et de leur salut. Il suit de là que ses vues, très hautes, sont très hardies : il a une manière droite, résolue, de suivre une vérité jusqu'au bout, d'en faire pénétrer la clarté inexorable jusque dans le vif, puis d'enlever l'obstacle en esprit et de commander qu'en fait il disparaisse. C'est le procédé révolutionnaire, dira-t-on. Oui ; mais la révolution qu'il rêve est commencée, elle est dans les intelligences, dans les consciences, dans les mœurs.... Il veut refaire les esprits, les âmes, selon la raison et selon l'Evangile » (1).

(1) OLLÉ-LAPRUNE, *la Vitalité chrétienne*, pp. 104 et 106.

Gratry avait écrit ce livre pour répondre à Vico, qui avait placé le terme du progrès dans la monarchie absolue; Gratry le place dans la morale. Ajoutons, pour être juste, que ces œuvres de Gratry sont généralement empreintes d'une « sentimentalité » qui n'est pas toujours exempte d'illusions.

La Loi morale : La loi morale et la loi de l'histoire. Le travail et la cause de l'histoire. Le point d'appui de l'espérance. Divine préparation de justice dans le monde. L'obstacle. La spoliation. L'esclavage. L'homicide. Le spectacle du moment présent. La crise du genre humain. Le moindre des trois devoirs. Le vice. La force qui peu dompter le vice. La métaphysique du progrès. Les racines de la liberté. La justice. La sanction de la loi.
Aujourdhui et demain : Le sens des faits contemporains. La révolution. Les violents. Les deux sens du mot « révolution ». L'issue. Le progrès politique. Le progrès social. Devoirs envers le genre humain.

« La loi morale, loi du progrès, loi de l'histoire, la loi de relation « de tous les hommes entre eux et de tous les groupes d'hommes est « celle dont l'Evangile a dit : « Voici la loi, *hæc est enim lex*. Tout « ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour « eux. » Tout ce qui est humain, individus, familles, cité, sociétés « libres, patrie, humanité, tout cela doit s'aimer, se soutenir, vivre « ensemble et travailler ensemble, comme organes d'un même corps.

HELLO (Ern.) — **L'Homme : la vie, la science, l'art,** *précédé d'une introduction par Henri Lasserre*, 8e édit. Paris, Perrin, 1906, in-16 de XXXII-430 pages. — *Prix :* 3 fr. 50.

Livre étrange. Notre génération a su rendre un hommage mérité à l'auteur qui mourut méconnu et ignoré du plus grand nombre. Pourtant, quelques esprits d'élite le goûtèrent beaucoup : tel Barbey d'Aurevilly, qui le considérait « comme un des rares esprits supérieurs de ce temps, qui en a si peu ». Le style de Hello, très particulier, est apparenté avec *les Paroles d'un Croyant*, mais plus heurté. Les idées, nombreuses et vigoureuses, semblent s'entremêler et s'entrechoquer dans leur course effrénée vers la Vérité. Hello est un philosophe qui juge le siècle en mystique, le morigène et le cingle à coups de lanières. Henri Lasserre, dans une préface dont les termes extraordinairement laudatifs faisaient sourire Barbey d'Aurevilly lui-même, dit fort justement : « Le monde contemporain

avec ses hontes et ses grandeurs, avec sa philosophie, sa littérature, sa politique, avec ses découvertes prodigieuses et ses ignorances plus prodigieuses encore, a passé sous son puissant regard, et sur tout ce qu'il a vu, Hello a dit sa parole. »

La Vie : Le veau d'or. Les associations d'idées. Le respect humain. L'indifférence. Le rire et les larmes. Le travail et le repos. L'honneur. L'homme médiéval. La passion du malheur. La charité. Le mystère et le XVIIIe siècle. La crainte et la peur. Le monde. Le sphinx. Le voyage.

La Science : Babel. L'état de la question. La goutte d'eau. La science. L'ignorance religieuse. Les attirances spirituelles. L'eau bénite. Le signe de la croix. Saint Denis l'Aéropagite. L'unité. Le siècle et les siècles.

L'Art : L'art. La critique. La convention. La fantaisie et le chic. L'Asie la Grèce et Rome. L'art antique et la littérature ancienne. La catastrophe dramatique. Le mépris de l'art. Le roman. Le style.

Hello dit, en parlant des diverses études qui composent ce livre :

« Inspirés par un souffle unique, ils n'ont qu'à suivre ce souffle « pour aller en leur lieu et c'est à ce souffle-là que je les abandonne. « Ce lieu, c'est l'Unité : l'Unité, qui est le cachet du Vrai, du Beau « et du Bien posé sur chaque brin d'herbe et sur chaque sphère « céleste... » (Introd., p. XXX.)

D'HULST (Mgr). — **Les Conférences de Notre-Dame 1891-1896** : *Les fondements de la moralité. Les devoirs envers Dieu. La morale de la famille. La morale du citoyen. La morale sociale.* — Paris, Poussielgue, 1891-1896, 6 vol. in-8 de 450 pages environ. — *Prix :* le vol. 5 fr.

Il faut connaître, après le vibrant Lacordaire et le fougueux Hello, le Docteur éminent, d'une science si vaste et si sûre, qui dirigea avec tant d'éclat l'Institut catholique de Paris et dont les Conférences de Notre-Dame seront, avec le temps, de plus en plus goûtées. La mort, malheureusement, a interrompu cette œuvre qui convenait si bien à notre époque éprise de science et de précision.

« Non, la société chrétienne n'est pas un rêve ; c'est un idéal dont « il faut se rapprocher. Commencez donc par en présenter à vos « contemporains la vivante image. La vie publique n'accepte pas « votre direction ? Montrez dans votre vie privée la divine vertu du

« christianisme, montrez-la dans vos œuvres. Cessez de gémir, agis-
« sez. *Le malheur des temps* a été la plainte de tous les temps. Le
« présent est ce que vous le faites ou ce que vous le laissez devenir...
(T. I[er] : *les Fondements de la moralité*, p. 234.)

Ollé-Laprune (Léon). — Le Prix de la vie, 20e édit. — Paris, Belin, 1907, in-12 de xiv-493 p. — *Prix :* 4 fr.

Etude impressionnante d'une âme inquiète de l'avenir de ce monde et doucement effrayée de l'au-delà. C'est l'œuvre d'un grand philosophe et d'un chrétien parfait, modeste et bon, qui fut tourmenté de sa tâche humaine, mais que le Christ éclaira...

« Je suis convaincu, dit-il, et je voudrais convaincre les autres que la vie est singulièrement précieuse, si l'on sait voir pourquoi elle nous est donnée et ce que nous pouvons et devons en faire. »

La question de la vie. Les données et la méthode. Les opinions contemporaines. Le sérieux de la vie. Les lois de toute vie. L'œuvre de vie. L'Idée de l'homme. La science et la vie. L'obligation morale. La conscience morale et la science positive. Un essai de fonder une morale sans obligation. Le monde moral.

Les misères de la vie. Mystères et autres lueurs. Optimisme et pessimisme. Le bien et le bonheur. Difficultés nouvelles. Le sens de la vie présente. Le prix de la personne morale. Le prix de la vie présente. Le renoncement et la mort. La raison de vivre. La faiblesse humaine. L'amour. La religion. Le christianisme. La forme de la vie. Notre tâche aujourd'hui et demain. La philosophie de la vie.

« La vie est précieuse. Elle est précieuse parce qu'on y a à être
« homme, c'est-à-dire un être raisonnable, moral, membre de la
« cité des esprits. Elle est précieuse parce qu'elle prépare une autre
« vie. Elle est précieuse parce que, dans ce monde même, il y a à
« coopérer avec Dieu. Au fond, tout revient à aimer Dieu et le reste
« pour Dieu et à vouloir ce que Dieu veut. Là est le prix de la vie...
« La vie, à vrai dire, ne trompe que ceux qui n'attendent pas assez
« d'elle » (p. 469).

« Le temps est passé où le christianisme ne comptait plus... On a
« vu que le christianisme... a une puissance étrange et singulièrement
« bienfaisante : celle de convenir, en quelque sorte, aux époques les
« plus diverses et de devenir, pour les sociétés qu'il pénètre, un
« principe de vie nouvelle parce qu'il refait les esprits et les âmes.
« C'est ainsi que, dans le xixe siècle finissant, qui a eu de si vastes
« ambitions, qui a fait de si diverses expériences, qui a vu et opéré
« tant de choses, qui en a espéré et rêvé tant d'autres, le christia-

« nisme renouvelé, sans cesser d'être le même, et renouvelant tout, « sans se commettre avec rien, se montre comme ce qu'il y a de plus « propre à soulager nos maux, à diriger nos aspirations, à assurer « les réformes indispensables, à procurer la paix intellectuelle et la « paix sociale. On le croyait condamné à conserver péniblement un « passé sans avenir et voilà que, gardant du passé ce qui, étant éter- « nel, est de tous les temps, il s'applique au présent avec une mer- « veilleuse intelligence de tous les besoins et de tous les maux et « prépare l'avenir avec une audace sereine : il a, pour aujourd'hui, « des baumes réparateurs qui ne sont qu'à lui, il a pour demain le « secret de la vie. Il le sait et il a l'ambition de conquérir, pour le « faire vivre d'une vie plus paisible et plus haute, le monde moderne « comme il a conquis, pour leur souffler une âme nouvelle, le monde « romain d'abord, et bientôt après le monde barbare » (p. 430).

Perreyve (Abbé H.). — **Entretiens sur l'Eglise catholique.** 4e édit. — Paris, Téqui, 1901, 2 vol. in-12 de 467 et 587 p. — 8 fr.

Il nous plaît tout particulièrement de faire figurer au nombre des meilleurs maîtres de la pensée chrétienne le doux prêtre dont les idées généreuses et hardies nous semblent aujourd'hui si évangéliques et si justes. Une grande paix et une grande espérance berceront l'âme du lecteur charmé.

L'Unité chrétienne : Du Maître de la Vérité. Raisonnement sur les attributs nécessaires de la vraie doctrine et de la vraie société religieuse. De l'unité doctrinale dans l'Eglise catholique. De l'unité sociale dans l'Eglise catholique. De l'infaillibilité doctrinale dans l'Eglise catholique.

Vers le salut : De la Sainteté morale dans l'Eglise catholique. Du Gouvernement spirituel dans l'Eglise catholique. L'Eglise catholique et le salut des âmes.

« Les publicistes les plus éclairés [écrivait l'abbé Perreyve vers « 1860], sur les tendances de l'esprit moderne ont démontré que, « malgré toutes les apparences contraires, les instincts majeurs de la « démocratie la conduisent au catholicisme et que des affinités pro- « fondes, victorieuses des obscurités et des malentendus des pre- « miers jours, uniront tôt ou tard les deux causes... « Si le catho- « licisme, a écrit M. de Tocqueville, parvenait enfin à se soustraire « aux haines politiques qu'il a fait naître, je ne doute presque point « que ce même esprit du siècle, qui lui semble si contraire, ne lui « devînt très favorable et qu'il fît tout à coup de grandes conquê- « tes »... Au fond des âmes, tous les grands instincts lâchés récla-

« ment Jésus-Christ, sa parole, sa vérité, sa grâce et son Eglise » (p. 570).

Cochin (Aug.). — **Les Espèrances chrétiennes,** *avec une préface et des notes par Henri Cochin*, 2e édit. — Paris, Plon, 1884, in-18 de xxxvi-440 p. — *Prix :* 4 fr.

Livre peu connu et pourtant fort remarquable, très original et fortement pensé. C'est de cette œuvre que Mgr d'Hulst disait : « C'est le livre de chevet de celui qui croit et de celui qui veut croire (1). »

Dieu : Existence de Dieu. Nature de Dieu. Rapports de la philosophie avec la religion. Dissemblance des méthodes scientifique et philosophique.
La Vie humaine : Idée générale de la vie. Décadence de la nature humaine. Nécessité de la vie future prouvée par les maux de la vie présente. La Foi et la vie.
Le Rédempteur : Dogme de la Rédemption. Place que tient la religion catholique dans la vie. — *Le Temps présent.*

« Où donc trouver une vérité qui suffit et qui demeure ?

« Eh bien, pendant que tout est incomplet et mobile, trois faits « ne changent point et sont communs à tous : la naissance, la vie, la « mort.....

« La religion répond par trois dogmes immenses : la *création*, qui « explique la naissance ; a l*rédemption*, qui explique la vie, la « *résurrection*, qui explique la mort...

Monsabré (le P.). — **Introduction au dogme catholique.** 8e édit. Paris. Lethielleux, 1901, 4 vol. in-12 de 360 p. environ. 12 fr.

Du même auteur : **Exposition du dogme catholique** (*Conférences de Notre-Dame. Carêmes 1873-1890.*) Paris, *ibid.*, 18 vol. de 360 pages environ, in-12. — *Prix :* 54 fr. ; le vol. 3 fr.

Les œuvres du P. Monsabré, qui sait unir la noblesse de l'expression à la sûreté de la doctrine, sont très appréciées de nos meilleurs théologiens. Son *Exposition du dogme catholique* fait autorité. C'est pourquoi nous en recommandons la lecture. Voilà la liste de ses conférences :

Introduction au dogme catholique : T. I : Rapport de la Foi et de la Raison ; les principes et les erreurs. — T. II : De la préparation

(1) Girodon, *Exposé de la doctrine catholique,* déjà cité ; introduction de Mgr d'Hulst, p. xi.

rationnelle de l'acte de Foi : par l'examen des prophéties.— T. III : par l'examen des miracles. — T. IV : par l'examen des témoignages.
Exposition du dogme catholique : T. I : Existence de Dieu. — T. II : Etre, perfection, vie de Dieu. — T. III : Œuvre de Dieu. — T. IV : Gouvernement de Dieu. — T. V : Préparation de l'Incarnation. — T. VI : Existence et personne de Jésus-Chist. — T. VII : Perfection de Jésus-Christ. — T. VIII : Vie de Jésus-Christ. — T. IX : Œuvre de Jésus-Christ. — T. X : Gouvernement de Jésus-Christ. — T. XI : Grâce de Jésus-Christ. — T. XII : L'Eucharistie. — T. XIII : La Pénitence. — T. XIV : L'Ordre. — T. XV : Le Mariage. — T. XVI : La Vie future. — T. XVII : L'Autre monde. — T. XVIII : Amen. Synthèse et conclusions.

« J'ai mis le dogme catholique en rapport avec l'intelligence « humaine qu'il prévient dans ses recherches, affermit et grandit; « avec le sens religieux dont il satisfait pleinement les aspirations « et les exigences ; avec le sens esthétique qu'il exalte par ses révé- « lations et qu'il provoque aux plus sublimes créations de l'art reli- « gieux ; avec la vie morale dont il établit les solides fondements « et qu'il pousse à une perfection transcendante ; avec la vie sociale « dans laquelle il fait circuler le respect et l'amour, principes d'u- « nité et de perfection ; et, de tous les côtés, il a reçu la même réponse : « — « Cela doit être ! Qu'il en soit ainsi ! C'est bien. » Il ne me reste « plus qu'à mettre notre divine doctrine en rapport avec toute l'his- « toire humaine » (p. 23).

« Pour moi, l'histoire humaine me paraît plus digne du Dieu « Très-Haut et plus glorieuse à sa chétive créature lorsque je l'étudie « à la lumière du dogme qui nous révèle le plan divin dans lequel « tout se rattache au Verbe rédempteur, principe et fin de toutes « choses » (p. 279).

〰 Il nous faut aussi mentionner, parmi les maîtres de la pensée chrétienne au XIXe siècle, quelques auteurs dont les œuvres considérables et puissantes doivent être connues des catholiques cultivés. Comme il est difficile de choisir dans leurs ouvrages un livre qui soit en quelque sorte la synthèse de leur pensée, nous serons obligé de renvoyer à leurs œuvres complètes. On y trouvera, à l'aide des tables qui les terminent généralement, les orientations les plus heureuses et les précisions les plus utiles, sur tous les points de la doctrine chrétienne.

C'est Mgr DE SÉGUR qui a écrit sur tout ce qui touche à la vie chrétienne des pages merveilleuses d'onction et de clarté.

Il sait être familier en restant digne, et profond en restant simple. Le cœur, la raison et la foi ne sauraient trouver un compagnon de route plus agréable et plus sûr (1).

C'est Mgr Pie qui a victorieusement combattu toutes les erreurs de son temps : rationalisme, libéralisme, naturalisme. « C'est, disait-il, à la vérité totale, à la vérité sereine exposée sans passion, présentée sans prévention, définie sans confusion que nous demanderons l'union des esprits et des cœurs ». Et, dit Mgr Baunard, « son jugement demeure » parce qu'il est baigné de la lumière surnaturelle qui doit éclairer toutes choses (2).

C'est Mgr Freppel, qui défendit les droits de l'Eglise avec une ardeur toujours jeune, une pensée toujours forte, un langage toujours magnifique, une orthodoxie toujours rigoureuse (3).

C'est Dom Guéranger, « dont le coup d'œil était si sûr et l'esprit si vaste », disait de lui Mgr Pie, son ami. Non seulement, par la rénovation de la liturgie, il a fait vibrer davantage le peuple chrétien pour le rapprocher de Dieu, mais il a encore

(1) Ségur (Mgr de) : *Œuvres complètes*. Paris, Tolra et Simonet (rééditions diverses), 16 vol. in-8 de 500 à 600 p. environ : *Prix:* 90 fr. Ces œuvres sont divisées en *quatre séries* qui se vendent séparément : *1re série*, t. I à IX, soit 4 vol. : 22 fr. ; *2e série*, t. V et VI, soit 2 vol. : 11 fr. ; *3e série*, t. VII à IX, soit 4 vol. : 22 fr. ; *4e série*, t. XI à XVI, soit 6 vol. : 35 fr. Aucun ordre n'a présidé à la confection de ces séries. « Je les ai classées comme j'ai pu », dit Mgr de Ségur. Demander à l'éditeur le détail de ces séries. — Il convient d'ajouter aux œuvres complètes de *Mgr de Ségur*, ses *Instructions familières*. Paris, ibid., 2 vol. in-12 de 433 et 471 p. *Prix :* 6 fr. *La librairie* Tolra, *en outre, a tiré à part et mis en vente à des prix variant de 0 fr. 10 à 3 fr. toutes ses œuvres, même les plus courtes.* Si on avait à faire un choix, on pourrait se procurer : *La Piété et la vie intérieure*, 8 vol. in-16. *Prix :* 6 fr. Enfin ses meilleures pages apologétiques ont été, pour la propagande, tirées sous forme de tracts : *Les cent questions brûlantes :* 4 fr.

(2) Pie (Mgr) : *Œuvres complètes :* Paris, Oudin, 12 vol. in-8 (rééditions diverses). *Prix :* 82 fr. On peut acheter séparément ses *Œuvres épiscopales*. (Discours, homélies, éloges funèbres, lettres, etc.), 10 vol. *Prix :* 70 fr. (Quelques volumes sont épuisés) — ses *Œuvres sacerdotales* (sermons et instructions), 2 vol. in-8. *Prix :* 12 fr. — et surtout ses *Instructions synodales :* 1 vol. in-8. *Prix :* 6 fr. (épuisé). — A défaut de ses œuvres complètes, lire : *Le cardinal Pie : Discours choisis avec une introduction, des notices et des notes* par l'abbé Paul Halflants : Bruxelles, 1912, Keller, etc., 42, rue Léopold-Courouble, in-12 de 179 p. *Prix :* 1 fr. 50.

(3) Freppel (Mgr) : *Œuvres oratoires et pastorales*, Paris, Roger et Chernovitz, 12 vol. in-8. *Prix :* 66 fr. — *Sermons inédits* suivis d'une table générale analytique des œuvres oratoires. 2 vol. *Prix :* 12 fr. Consulter aussi ses *Œuvres polémiques* (discours, lettres, articles concernant la doctrine, l'histoire, les lois). Paris, Palmé (auj. Téqui), 10 vol. in-12. *Prix :* 30 fr. — Enfin il faut connaître aussi ses *Etudes sur les Pères des trois premiers siècles* ou *Cours d'éloquence sacrée* fait à la Sorbonne. 11 vol. in-8 de 500 p. environ. *Prix :* 66 fr. ; ainsi que *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle*. Paris, ibid., 2 vol. in-8. *Prix :* 12 fr. — A

mené un rude combat contre les erreurs de son temps, particulièrement contre le naturalisme (1).

C'est Louis Veuillot, le bon bretteur de l'Eglise, qui écrivit, pour sa défense, tant de pages vigoureuses et vengeresses, frappées au coin de la plus pure pensée romaine et du meilleur esprit français (2).

C'est aussi Frédéric Ozanam, dont l'apostolat fut si fécond et qui sut, en un langage d'une tenue impeccable et d'un charme si prenant, montrer l'heureuse influence de l'Eglise et deviner ses triomphes futurs (3).

C'est, enfin, Mgr Gay, « une des gloires les plus pures de l'Eglise de notre temps », dit le P. de Pascal. Son œuvre harmonieuse, d'une si haute tenue, est une de celles qui peuvent satisfaire le mieux les âmes pieuses. C'est pourquoi sa mémoire se survivra et — selon Mgr d'Hulst — « prendra place parmi ceux dont la parole ne meurt pas » (4).



Il nous faut arrêter ici les pages que nous avons consacrées à la Pensée chrétienne. Bien d'autres noms auraient mérité

défaut de ces ouvrages, on pourrait tout au moins se procurer : *Les origines du christianisme ; pages choisies du cours d'éloquence sacrée* mises en ordre par l'abbé *Em. Barbier*. Paris, Retaux (auj. Téqui), 1903, in-8 de VII-476 et 550 pp. *Prix :* 12 fr.

(1) Gueranger (Dom) : A ses *Institutions liturgiques* et à l'*Année liturgique* citées plus loin (pp. 164 et 166) il faut ajouter un autre ouvrage malheureusement épuisé : *Essais sur le Naturalisme contemporain* [ou Réponse à M. le Prince de Broglie, historien de l'Eglise]. Paris, Julien, Lanier, Cosnard, 1858, in-8 de LXVII-505 p.

(2) Veuillot (Louis) : Ses *Œuvres complètes* (en vente à Paris chez Lethielleux) comptent une cinquantaine de volumes parmi lesquels — à cause de leur nombre, il convient de faire un choix ; par ex. : *Çà et là*, 2 vol. in-18 ; 2 fr. — *Le parfum de Rome*, 2 vol. in-18 ; 7 fr. — Les *Libres Penseurs*, in-8 ; 3 fr. 50. — *Les odeurs de Paris*, in-18 ; 4 fr. et sa *Correspondance*, 8 vol. à 6 fr. le vol., etc...

(3) Ozanam (Frédéric) : En plus de *La Civilisation au Ve siècle* et des *Etudes germaniques* citées plus loin (p. 98). il faut lire : ses *Lettres*, si intéressantes, 2 vol. in-12 ; 7 fr. — *Les poètes franciscains*, in-12 ; 3 fr. 50. — Ou encore : *Mélanges*, 2 vol. in-12 ; 7 fr., et *Œuvres chastes*, in-12 ; 1 fr. 25 (Paris, de Gigord).

(4) Gay (Mgr) : mort en 1892. Consulter sa *Correspondance* (2 vol., 12 fr.). *Lettres de direction spirituelle* (4 vol., 24 fr.). *De la vie et des vertus chrétiennes* considérées dans l'etat religieux (2 vol., 12 fr.). — *Conférences aux mères chrétiennes* (2 vol., 12 fr.). — *Élévations sur la vie et la Doctrine de N. S. Jésus-Christ* (2 vol., 12 fr.). — *Entretiens sur les mystères du Saint-Rosaire* (2 vol. 7 fr. 50). *Sermons*, *Instructions*, etc... — A défaut de ces œuvres, il faut se procurer des extraits, soit, par ex. : *Fleurs de doctrine et de piété* (in-18, Paris, 2 fr. 50). — ou encore des opuscules, contenant ses meilleures pages (*Prix :* l'opusc. 0 fr. 80). Toutes ces œuvres se trouvent à Paris chez Oudin. — Voir aussi *Mgr Gay d'après sa correspondance* par le P. G. de Pascal. Paris, Lib. des Saint-Pères, 1912. *Prix :* 2 fr. 25.

sans doute d'y prendre place, mais le lecteur cultivé saura compléter, au besoin, ces indications essentielles.

LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

De l'utilité de la philosophie.

« *A quoi bon la philosophie?* » diront ceux qui, satisfaits de leurs œuvres, sont conduits à considérer comme vaines et sans portée les spéculations de l'esprit.

Nous répondrons avec Ollé-Laprune :

« De la philosophie sérieuse, il faut dire qu'elle vaut la peine, toute la peine qu'elle donne, car elle est la poursuite, souvent même la conquête de la vérité..., et elle procure, à qui sait en soutenir les rudes labeurs, l'honneur insigne et l'insigne joie de connaître par raison, d'une manière vraie, encore que très incomplète, ce qui est et Celui qui est... »

« Le sens, l'origine, la valeur de l'univers, par suite le sens, l'origine, la valeur de la vie, de la pensée, de l'homme même, voilà ce qui est en question... »

C'est pourquoi on a pu dire que c'était l'idée qui menait le monde et cela est surtout vrai de la philosophie, dont les systèmes ont une répercussion étonnante sur la vie des hommes et sur l'histoire des peuples. Il importe donc aux catholiques, non seulement de mieux apprécier la beauté de la philosophie et d'en connaître toute la portée, mais aussi de la cultiver avec soin afin de pouvoir donner, même à ceux dont les yeux ne sont pas encore ouverts aux clartés de la Révélation, une explication rationnelle des choses et des êtres.

Nous ne saurions donc trop recommander la lecture du livre suivant, qui manque peut-être de clarté en certaines pages, mais qui est très apte cependant à faire aimer et comprendre la philosophie.

OLLÉ-LAPRUNE (Léon). — **La Philosophie et le temps présent**, 5e édit. — Paris, Belin, 1890, in-12 de 379 p. — *Prix :* 2 fr.

Ce livre nous a rappelé qu'il y a plusieurs systèmes philosophiques entre lesquels il faut choisir.

Nous choisirons en nous inspirant des conseils de l'Eglise.

La philosophie thomiste.

Sous l'avisée et énergique impulsion de Léon XIII, *la philosophie thomiste*, délaissée depuis plusieurs siècles, est aujourd'hui mieux appréciée et davantage enseignée, particulièrement dans les Ecoles de Théologie. D'autre part, nos meilleurs penseurs se préoccupent vivement de l'adapter aux justes exigences de la science moderne pour élever, à la place des philosophies kantiste et rationaliste, une philosophie éminemment chrétienne, susceptible de satisfaire les exigences et les aspirations des esprits curieux qui voudraient aller au fond des choses et les embrasser, s'il se peut, dans leur ensemble.

En effet, ce qu'écrivait en 1890 l'abbé Ackermann est toujours vrai (1).

« L'on ne peut pas dire que la pensée philosophique moderne, après les ruines qu'elle a répandues autour d'elle, après le désarroi jeté dans les esprits, soit à cette heure dans une période de confiance. La science n'a pas tenu toutes ses promesses ; le monde est plus mystérieux que jamais, nos synthèses explicatives ne survivent plus au jour qui les voit naître, le mécanisme n'est pour personne une explication, l'évolutionisme paraît à tous trop simple pour être satisfaisant. Mécontent et déçu, on prend en dégoût une existence qui n'a plus de sens intelligible, plus de but. »

C'est pourquoi il appartient surtout aux fils de l'Eglise de chercher, sans avoir peur de la vérité, la solution des problèmes angoissants qui agitent l'âme humaine, et d'apporter dans ces recherches, en même temps que la clarté qui suppose la logique, un profond esprit d'observation dont il convient de ne jamais se départir si on veut faire œuvre positive.

C'est, en effet, pour avoir méconnu l'excellence de la philoso-

(1) *Annales de Philosophie chrétienne.* 1890.

phie thomiste et c'est pour avoir voulu suivre, les yeux fermés, la philosophie moderne sur son propre terrain, que la pensée catholique s'est trouvée tant désorientée. Il a fallu le génie de Léon XIII pour deviner le danger et pour donner le coup de barre qui ramènera dans les parages d'une doctrine unique et sûre les esprits bientôt rassérénés.

Cette restauration du thomisme a paru à quelques-uns une entreprise irréalisable. M. Bergson, au Collège de France, M. Georges Sorel, par ailleurs, et d'autres ont cru qu'il y avait là une tentative vaine. « La papauté, disait M. Sorel, sur un ton quelque peu persifleur, prétend restaurer le thomisme... »

Même, parmi nous, la tentative de Léon XIII n'a pas toujours été parfaitement comprise. C'est ce qui faisait écrire à Ollé-Laprune, dont la philosophie, comme le prétendent quelques pragmatistes, n'est point du tout inconciliable avec la philosophie thomiste :

« Le pape s'est plaint que la philosophie chrétienne fût appauvrie, et il a rappelé ce qu'il y a de substantiel et de fécond dans la philosophie de saint Thomas d'Aquin. On n'a lu qu'à moitié. L'Encyclique était libératrice. On a craint qu'elle ne préparât un nouvel asservissement. Qu'on la lise tout entière. Elle veut qu'on refasse en ce siècle ce qu'a fait saint Thomas dans le sien; non pas qu'on répète saint Thomas purement et simplement, qu'on le copie, qu'on l'abrège ou le surcharge, enfin qu'on le réduise en formules aisées à retenir..., mais bien qu'on l'étudie à fond, qu'on se nourrisse de sa moëlle et se pénètre de ses principes, et qu'alors on essaye, avec l'aide de nos sciences qui n'existaient pas de son temps, une encyclopédie nouvelle, une philosophie chrétienne où se trouvent conciliées la raison et la foi dans une lumineuse et puissante synthèse. Le Pape délie; ne le comprenant pas, on croit qu'il lie. Le Pape imprime un élan; on croit qu'il comprime tout essor. Le Pape, dans le passé même, regarde l'avenir ; on croit que, dans l'avenir, il veut prolonger ce passé. On ne l'a pas compris parce qu'on ne l'a pas écouté; et alors on ne fait rien ou l'on fait des riens. On demeure inerte quand il dit de marcher, ou,

croyant marcher, mais marchant mal, on lui rend le mauvais service de se donner pour interprètes et ministrés de sa pensée que l'on rétrécit, que l'on fausse, que l'on dénature...(1). »

Nous savons bien que, de nos jours, certains esprits très distingués, par réaction contre les abus du rationalisme et même en manière de protestation contre l'importance accordée par la philosophie thomiste à l'intelligence et à la raison, se déclarent avec fierté *anti-intellectualistes* et professent une doctrine nouvelle, appelée *pragmatisme*, à laquelle nous faisions tout à l'heure allusion. Ces philosophes prétendent que « la vérité peut être atteinte, moins par la raison que par un élan de l'âme, et qu'elle est reconnaissable au secours qu'elle nous apporte. Il faut soumettre ses idées à l'expérience personnelle, les agir pour les connaître, les vérifier par des résultats pratiques. »

Quel que soit l'avenir de cette philosophie, qui pourrait bien sombrer dans l'éparpillement de la pensée ou dans l'utilitarisme, car chaque individu élèvera la Vérité jusqu'aux sommets les plus sublimes ou la ravalera au niveau de ses passions, quel que soit son avenir et quel que soit aussi l'avenir du rationalisme scientifique, nous croyons que, seule, la philosophie thomiste est appelée à rallier les intelligences chrétiennes.

C'est qu'en effet cette philosophie est « une source de rajeunissement ouverte à la pensée contemporaine, sa méthode rigoureuse est vraiment scientifique, sa vaste synthèse, ses détails d'analyse, la corrélation parfaite de sa métaphysique avec les sciences de la nature, la pureté et l'élévation de sa morale, son scrupuleux respect pour le « sens commun » autorisent les plus vastes espoirs (2) ».

Enfin la philosophie thomiste, qui prétend connaître réellement et objectivement l'homme, le monde et Dieu, nous délivrera de la philosophie kantiste, qui fut le « triomphe de l'abstraction » (3) et qui, en affirmant qu'il n'y a pas de lien possible

(1) Ollé Laprune : *la Vitalité chrétienne*, p. 276.
(2) Lenoble : *Chronique philosophique*, dans *Revue du Clergé français*, 15 oct. 1909, p. 225.
(3) Farges et Barbedette : *Cours de Philosophie scolastique :* cité plus loin en note, av.-propos, p. XVII.

entre nos idées et la réalité, détruit la certitude, enfante le scepticisme, sape la morale et suscite de nouvelles hérésies.

Il ne peut y avoir qu'une Vérité, qu'une Morale, qu'une Philosophie de la Vie. Sans doute, la Vérité prendra bien des aspects; sans doute, la Morale sera susceptible d'applications diverses ; sans doute, la Philosophie connaîtra de nombreux tâtonnements, mais elles doivent, toutes trois, tendre à l'Unité en s'élevant jusqu'à Dieu.

Quelques-uns, parmi les anciens, à la lumière de la saine raison, avaient pressenti la vraie Voie; et le Christ est venu qui l'a révélée au monde étonné. Les Pères de l'Eglise, et saint Thomas en particulier, guidés par la divine lumière, s'y sont engagés et ils ont offert à la curiosité et à l'inquiétude humaines la plus complète des satisfactions, le plus merveilleux des apaisements. C'est à nous de suivre la route tracée et d'apporter de nouveau aux esprits tourmentés la paix sereine et féconde, en rajeunissant le passé par une assimilation sage et lente du présent.

Et, de fait, la restauration de la philosophie thomiste paraît aujourd'hui possible; mais ce n'est pas du jour au lendemain qu'une réforme aussi considérable peut porter ses fruits. Elle aura, certes, de terribles luttes à soutenir, car, déclare M. Picavet, un de ses plus clairvoyants adversaires, « Thomisme et philosophie scientifique, voilà les deux facteurs principaux de la spéculation future (1) ».

Déjà, après Zigliara et Liberatore, après Gonzalès et San Severino, de bons ouvriers, qui sont aussi, n'en déplaise à M. Picavet, de vrais savants et qui n'ont jamais considéré la philosophie de saint Thomas « comme un idéal intangible, imperfectible et immuable », se sont mis à l'ouvrage: Ollé-Laprune, Mgr d'Hulst, le cardinal Mercier, Gardair, Mgr Farges, le P. de Régnon, le C[te] Domet de Vorges, Mgr Blanc, l'abbé Piat, les RR. PP. Gardeil, Sertillanges, Peillaube, Maumus, Coconnier, de Martigue, Lahr, Montagne, etc... Citons encore le P. de Pascal et le P. Antoine, dont les travaux

(1) *Le Mouvement néo-thomiste,* dans la *Revue philosophique,* 1892, p. 308.

de philosophie et d'économie sociale sont si remarquables, le P. Castelein et tant d'autres.

N'oublions pas que nous ne sommes qu'à l'aurore du mouvement. L'avenir, sans doute, quand les sciences auront progressé, produira le génie qui sera le saint Thomas des temps nouveaux et apaisera nos intelligences avides de lumière.

⁓ On pourra trouver le texte de l'*Encyclique de Léon XIII* dans l'opuscule suivant qui, bien qu'un peu ancien, contient cependant un assez bon commentaire qu'on relira avec plaisir.

Chocarne (L. P.). — Saint Thomas d'Aquin et l'encyclique Æterni Patris de S.S. le Pape Léon XIII. — Paris, Poussielgue, 1884, in-8 de 112 p. — *Prix :* 1 fr. 25.

⁓ Il nous faut maintenant indiquer une bonne synthèse de la philosophie thomiste. Jusqu'à ces derniers temps, il n'existait, sur la philosophie de saint Thomas, aucun livre courant, vraiment composé, écrit en français et exposant les grandes lignes de sa doctrine et son accord avec les sciences modernes. L'ouvrage du *P. Sertillanges* sur *Saint Thomas d'Aquin*, dans la collection des « Grands Philosophes », a comblé cette regrettable lacune.

« Cette étude, dit l'abbé Piat, contient tout un monde d'idées subtiles et profondes. »

Et le même critique rend ensuite hommage à la liberté d'esprit, au sens historique, à l'ampleur et à la profondeur de vues dont le P. Sertillanges a fait preuve (1).

Sertillanges (le P.). — Saint Thomas d'Aquin. — Paris, Alcan, 1910, 2 vol. in-8 de 334 et 348 pages. — *Prix :* 12 fr.

L'Etre : La métaphysique, science de l'Etre. Les divisions de l'Etre. Les Prédicaments

La Source de l'Etre : Prolégomènes de la preuve de Dieu. La preuve de Dieu. Les cinq voies. La nature de Dieu.

L'émanation de l'Etre ; Le « Commencement ». La multitude et la distinction des choses.

La Nature : Les principes de la nature. L'infini dans la nature. La contingence de la nature.

(1) Abbé Clodius Piat, dans *Revue pratique d'apologétique*, 15 oct. 1910, pp. 134 et suiv.

La Vie et la Pensée : L'idée générale de la vie. L'idée générale de la connaissance. La connaissance sensible. L'intelligence.
Le Vouloir et l'Action : De l'appétit en général. La volonté. Le libre arbitre. L'action humaine.
L'Avenir du thomiste.

« Un ferment organisateur, sous la forme de principe restauré, en « vue de reconstituer à l'usage du temps, la *perennis philosophia* « dont nous avons oublié le langage : tel est l'urgent besoin de « l'heure. Nos pontifes nous disent que le secours cherché est tout « trouvé ; que la synthèse thomiste, par le pouvoir d'assimilation qui « est en elle, par la solidité de ses bases et les nombreuses amorces « qu'elle dirige en tous sens, peut recueillir les esprits et, en récom- « pense du don royal que les catholiques auraient fait par elle aux « générations futures, leur concilier aussi les intelligences sur ce ter- « rain de la foi que les fausses philosophies ont détruite. Parler ainsi « est d'une belle audace ! Seule une maternité séculaire, seul un regard « supérieur au temps pouvait s'aventurer de la sorte. Mais nous savons « la condition : *viventibus vivere est*, dit sans cesse saint Thomas. « Il faudra que sa doctrine bénéficie par nous de cet axiome.

« On a pu entrevoir, de ci de là, sur quels points particulièrement « l'effort de régénération devra se produire... La vie nouvelle saura « se frayer elle-même son chemin. Qu'un souffle passe et que Dieu « nous donne quelque humble génie conscient de tout autant qu'ou- « blieux de soi-même, universellement initié et donné au seul vrai, « qui sait si la puissance intellectuelle énorme dispersée à tout « vent ne va s'organiser, se concentrer, se magnifier en nouvelles « gloires ? »

~ L'ouvrage du P. Sertillanges, dont les conclusions sont si réconfortantes, remplacera avantageusement, pour le plus grand nombre, la lecture de saint Thomas dans le texte même, dont un commentaire français littéral est d'ailleurs en cours de publication (1).

Quels sont les traités qui ont le mieux adapté la philosophie de saint Thomas à la pensée contemporaine ?

La *Somme* de saint Thomas ne se trouve guère que dans les

(1) *Commentaire français littéral de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin*, par le P. Thom. Pègues (O. P.). Toulouse, Ed. Privat, 1907-1908, 4 vol. parus de 600 p. environ. — *Prix :* de 7 fr. 50 et 12 fr. le vol. Il y en aura une quinzaine environ.

bibliothèques des théologiens et sa lecture ne peut être utile qu'à ceux qui peuvent adapter la pensée de saint Thomas aux exigences de la pensée contemporaine.

Il nous faut donc trouver un traité de philosophie thomiste, assez traditionnel pour nous tranquilliser, assez moderne pour nous satisfaire, assez original et assez puissant pour faire autorité.

Un traité de philosophie qui s'impose. — Nous avons précisément la bonne fortune de posséder un Maître : le *Cardinal Mercier*, archevêque de Malines, directeur de l'Université de Louvain, dont la science et le talent ont su rajeunir la philosophie thomiste et l'imposer à l'attention du monde.

MERCIER (Card.). — Cours de philosophie : *Logique. Notions d'ontologie. Psychologie. Critériologie.* De 5e à 7e édit. — Louvain, Institut supérieur de philosophie, et Paris, Alcan, 1906-1910, 5 vol. in-8 de 400 à 600 p. environ. — *Prix* ; de 5 à 10 fr., selon les volumes.

Le cardinal Mercier, a-t-on pu dire, est un semeur d'idées, et peu d'hommes peuvent se flatter d'avoir eu sur leurs contemporains une influence égale à la sienne. Ses ouvrages, écrits en français, sont répandus dans les deux mondes et traduits en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, en portugais, en russe.

Ajoutons — fait remarquable — qu'en 1910 un jury, composé de professeurs de toutes les *Universités belges*, y compris l'*Université* (maçonnique) *de Bruxelles*, a décerné à l'*unanimité* le prix décennal des œuvres philosophiques au cardinal Mercier.

Le rapport loue hautement les œuvres du cardinal et particulièrement sa *Critériologie*, qui, affirme le jury, est « tout à fait originale et remarquable ».

« L'œuvre du cardinal, dit le rapport, est marquée au coin de l'unité. C'est un système d'idées dont toutes les pièces se commandent et s'harmonisent. Le cardinal a un tour personnel de penser qui a frappé les critiques de tout pays et de toute école. Le raisonnement se déploie avec vigueur et trouve à son service une langue précise et imagée, de belle expression fran-

çaise. Partout se manifeste une profonde connaissance de l'histoire de la philosophie, et notamment de la philosophie contemporaine...

« La philosophie aristotélicienne et thomiste fait le fond de la conception du cardinal... Il est juste de constater que son aristotélisme thomiste n'est pas un simple décalque du passé, un *caput mortuum*, mais une œuvre de vie originale et personnelle. La doctrine qu'il expose est une scolastique élargie et revêtue d'une livrée moderne. La scolastique rajeunie aborde une foule de problèmes inconnus d'Aristote et du moyen âge, et les traite suivant une mentalité moderne. Elle prend contact avec les résultats des sciences contemporaines, non point par la simple juxtaposition d'éléments scientifiques et de théories philosophiques, mais grâce à une intime pénétration qui fait de celle-ci le couronnement obligé de celle-là. »

Le cardinal Mercier est vraiment un disciple d'Aristote et de saint Thomas, qu'il se fait « gloire de prendre pour guide ». Lisons, par exemple, ce que l'auteur écrit en tête de sa *Psychologie*, et nous aurons bien une idée de sa manière et de sa doctrine.

« Quant au fond, notre psychologie est celle d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin. La philosophie empirique d'un bon nombre de psychologues modernes se borne trop souvent à accumuler des faits particuliers sans idée directrice, ni conception d'ensemble.

« La psychologie spiritualiste de Maine de Biran, de Cousin, de Jouffroy et de ceux qui se sont attachés à perpétuer leur tradition en France, est devenue étrangère aux problèmes que soulèvent journellement les progrès de la biologie et de la psycho-physiologie.

« Seule la psychologie scolastique possède à la fois un corps de doctrines systématisé et des cadres assez larges pour accueillir et synthétiser les résultats croissants des sciences d'observation.

« Est-ce à dire que nous regarderons la psychologie de l'Ecole comme le monument achevé de la science, devant lequel l'esprit devrait s'arrêter dans une contemplation stérile?

« Evidemment non... »

Un manuel courant de philosophie thomiste. — Les études du P. Sertillanges et du cardinal Mercier sont toutes deux destinées à l'élite. Leurs travaux ne sont pas des *manuels courants* susceptibles d'être lus avec fruit par des esprits peu préparés.

Nous croyons donc utile de recommander un *manuel* qui, tout en étant entièrement mais discrètement pénétré de la doctrine de saint Thomas, c'est-à-dire de la philosophie spiritualiste traditionnelle, a su pourtant s'inspirer profondément des résultats acquis :

Lahr (le P. Ch.). — **Cours de philosophie**, 10e édit. — Paris, Beauchesne, 1910, 2 vol. in-8 de VII-607 et 563 p. — *Prix* : les 2 vol. 13 fr.

Le ***P. Lahr*** se défend d'avoir fait œuvre personnelle. Ce n'était point nécessaire ; mieux vaut un sage exposé de la philosophie traditionnelle qu'une originalité suspecte. L'auteur a su pourtant composer un bon livre, d'une lecture facile, très pondéré, respectueux de la tradition, très ouvert aussi à la pensée moderne, livre destiné, dit l'auteur, à « développer, dans l'adolescence, le goût et l'habitude de la réflexion personnelle, à inculquer des convictions solides et raisonnées sur les grandes vérités qui doivent servir de base à sa foi et de direction à sa vie. »

Le P. Lahr s'est donné pour tâche « d'exposer clairement et méthodiquement les conclusions les plus certaines de la philosophie moderne sans jamais perdre de vue cette grande tradition de philosophie chrétienne, dont saint Thomas est le chef incontesté ».

Nous nous permettrons seulement de regretter que l'auteur, par déférence sans doute pour les programmes universitaires, n'ait pas, dans l'histoire de la philosophie qui termine son ouvrage, consacré quelques pages substantielles au thomisme, à son histoire, à sa doctrine, à sa supériorité et à sa renaissance, aux meilleurs et aux plus notoires artisans de cette restauration, à son avenir enfin. C'eût été, en même temps

qu'un excellent résumé de ses deux volumes, une synthèse lumineuse permettant de mieux comprendre l'utilité et l'originalité de son excellent ouvrage, de mieux saisir, dans leur ensemble, les efforts de nos philosophes et d'envisager avec plus de tranquillité l'avenir de la pensée chrétienne (1).

L'Histoire de la philosophie racontée par des thomistes.

On ne comprendra bien toute la portée, et surtout l'excellence de la philosophie thomiste, qu'en étudiant l'histoire générale de la philosophie.

Cette étude d'ailleurs est indispensable pour compléter notre éducation philosophique.

L'histoire de la philosophie est utile, en effet, à bien des titres : elle complète la philosophie, dit en substance M. Sortais, elle résume l'acquis du passé, elle suggère les problèmes qui restent encore à poser, elle développe l'esprit philosophique en lui apprenant la manière des maîtres de la pensée, surtout en lui montrant en quelles illusions décevantes peuvent s'engager les intelligences les plus puissantes, elle explique au fond l'histoire générale des peuples, car ce sont les penseurs philosophes qui dirigent la civilisation. Mais « l'histoire des doctrines ne contient pas toute vérité, car la connaissance de la vérité progresse, et le progrès consiste précisément à trouver du nouveau (2) ».

C'est pourquoi il importe d'étudier cette histoire sous la conduite d'un guide sûr, qui trouvera sa direction dans la pensée de saint Thomas.

On lira donc l'étude suivante de Maurice de Wulf, qui fait corps avec l'œuvre du cardinal Mercier :

(1) Si l'on désire un bon manuel de philosophie scolastique, se procurer : Farges et Barbedette : *Cours de philosophie scolastique d'après la pensée d'Aristote et de saint Thomas mise au courant de la science moderne.* — Paris, Berche et Tralin, 1905, in-12 de xxiv-526 et 542 p. — *Prix :* 8 fr.

(2) Ces lignes sont extraites du *Manuel de philosophie* de l'abbé Sortais. — Paris, Lethielleux, 1907, in-8 de 984 p. — *Prix :* 9 fr. — L'histoire de la philosophie a été tirée à part et se vend 4 fr.

Wulf (Maur. de). — **Histoire de la philosophie**, 2e édit. — Paris, Alcan, 1905, in-8 de vi-568 p. — *Prix :* 10 fr.

⁓ Ou encore :

Blanc (Mgr Elie). — **Histoire de la philosophie, et particulièrement de la philosophie contemporaine.** — Lyon, Vitte, 1896, 3 vol. in-16 de 660 p. environ. — *Prix :* 10 fr. 50.

⁓ On pourra reprendre un livre ancien, « de bon aloi, clair, bien ordonné », qui a gardé tout son mérite :

Gonzalès (le Card.). — **Histoire de la philosophie**, *traduite de l'espagnol et accompagnée de notes par G. de Pascal.* — Paris, Lethielleux, 1890-1891, 4 vol. in-8 de 500 pages environ. — *Prix :* 24 fr.

Le P. de Pascal fait assez autorité pour qu'il soit inutile d'attirer, après lui, l'attention sur cet ouvrage.

Quelques œuvres importantes sur de graves problèmes..

Veut-on posséder quelques livres de philosophie qui, sans avoir la prétention d'être des études de synthèse, exposent cependant avec lucidité les plus graves problèmes ? Nous recommanderons d'abord cet ouvrage d'Ollé-Laprune, qu'un incroyant, naguère, déclarait « un beau livre » (1) :

Ollé-Laprune. — **La Certitude morale**, 6e édit. — Paris, Belin, 1908, in-8° de xiv-423 p. — *Prix :* 6 fr.

⁓ Nous ne saurions également trop appeler l'intention sur un autre livre, très concis, très clair, très réconfortant, le couronnement de trente années de labeur assidu :

Farges (Abbé). — **La Crise de la certitude.** *Etude des bases de la connaissance et de la croyance avec la critique du néo-Kantisme, du Pragmatisme, du Newmanisme*, etc. — Paris, Berche et Tralin, 1907, in-8 de 396 p. — *Prix :* 5 fr. 50.

« Nous demeurons convaincu qu'une étude superficielle éloigne

(1) Ch. Bos, dans *Revue de philosophie*, 1906, p. 360.

« de la perception immédiate du réel, pâle reflet de l'absolu, tandis « qu'une étude plus profonde nous y ramène. Le Kantisme, se trou- « vant complètement dépassé et démodé, quoique son esprit demeure « avec les tendances subjectivistes, de tous côtés, les penseurs cher- « chent des orientations nouvelles... Nous voudrions pouvoir les « aiguiller loin d'un subjectivisme artificiel et contre nature sur « la vie naturelle de l'objectif et du réel, où l'esprit humain doit « enfin retrouver son équilibre et son repos... » (p. 396).

Le volume ci-dessus est le tome IX et dernier d'une série d'études destinées à vulgariser les théories d'Aristote et de saint Thomas et leur accord avec les sciences. Ces études forment un cours complet de philosophie traitant du **Monde** (t. I : *le Mouvement;* t. II : *la Matière;* t. III : *la Vie;* de **l'Homme** (t. IV : *l'âme;* t. V : la *Sensation;* t. VI : *l'Idée;* de **Dieu** (t. VII); de la **Morale** (t. VIII). Le traité ci-dessus : **la Crise de la certitude**, termine l'œuvre. Ces ouvrages ont été couronnés successivement par l'Académie française et traduits en italien, en espagnol, en allemand. Tous ces livres, dont le prix varie entre 2 fr. 50 et 7 fr. 50, ont été édités à Paris par Berche et Tralin.

⁓ Lire également l'ouvrage suivant, très apprécié :

Domet de Vorges (Comte). — **Abrégé de Métaphysique :** *Etude historique et critique des doctrines de la métaphysique scolastique d'après les enseignements des principaux docteurs.* — Paris, Lethielleux, 1906, 2 vol. in-8 de IX-301 et 253 p. — *Prix :* 10 fr.

« La métaphysique [dit le Cte Domet de Vorges] touche à la base et « au sommet des autres sciences. Elle assure le regard de l'esprit. Elle « rend impitoyable pour tout ce qui est vague et confus. A qui donc « n'est-elle pas utile? Au savant, dont elle éclaire le point de départ « et le point d'arrivée, au théologien, à qui elle fournit presque toutes « ses démonstrations, au jurisconsulte, qui y trouve les racines du « droit, au politique même, qui y apprend l'exacte valeur des mots « sonores qui entraînent les masses vers l'inconnu et souvent aux « abîmes. A tous, il est utile d'avoir porté la lumière dans les fonde- « ments de son intelligence et de s'être exercé à n'admettre aucun « terme, sans savoir exactement ce qu'il cache » (p. 14).

[Et plus loin] : « On ne connaît pas assez cette grande métaphy- « sique scolastique : on la confond souvent avec ces systèmes ris- « qués sur l'ensemble du monde où s'égare volontiers la philoso- « phie moderne. La métaphysique scolastique est surtout, comme on

« le verra, une étude des données les plus générales que possède « l'esprit humain. Les docteurs ne se sont point hasardés, sans doute, « à discuter la valeur même de l'intelligence humaine; ils l'ont « acceptée de confiance, telle que la nature nous l'offre. Pouvaient-ils « faire autrement sans tomber dans un cercle vicieux puisque la valeur « de l'intelligence ne saurait être prouvée que par l'intelligence « même. Mais ce serait une erreur de croire qu'ils ont accepté naï- « vement les affirmations et les principes formulés par l'opinion « vulgaire. Au contraire, ils les ont éprouvés, précisés, retournés « sous toutes leurs faces. Si les modernes avaient continué cette œu- « vre, un peu ingrate, mais très nécessaire, ils se seraient sans doute « épargné ces contradictions et ces antinomies apparentes qui ont « porté plusieurs à désespérer de la valeur objective de la connais- « sance » (p. VIII).

PIAT (Abbé Cl.). — **La Destinée de l'homme.** Paris, Alcan, 1898, in-8 de 244 p. — *Prix:* 5 fr.

Certitudes : Les faits psychologiques. L'esprit. La vie de l'esprit.
Mécomptes : L'âme et ses passions. L'âme et l'idée. L'âme et la liberté. L'âme et la matière.
Croyances : La loi de finalité. La pensée. L'amour. L'action. Conclusion.

« Plus l'homme se développera, plus il aura de puissance de « réflexion : or, la réflexion est précisément ce qui rompt le charme « des plaisirs de la vie: ils ne sont plus rien, dès qu'elle y touche. « Aux enthousiasmes de l'avenir, s'il s'en produit, succéderont des « déceptions de plus en plus amères, des désenchantements de plus « en plus profonds. Et il faudra bien alors que ceux qui se trouve- « ront « embarqués » se retournent du côté du ciel ; ce sera la seule « issue possible. La dernière crise de l'humanité sera une crise reli- « gieuse... » (p. 240).

Pour se tenir au courant de la pensée philosophique.

Pour se tenir au courant, on lira la **Revue des Sciences philosophiques et théologiques**, dirigée par les Dominicains du Saulchar, à Kain (Belgique), dont la documentation est de premier ordre. Paris, Lecoffre : Un an, 12 fr. *trimestriel ;* — la **Revue de philosophie**, dirigée par P. PEILLAUBE, *mensuel*, 112 p. Prix de l'abonnement : un an, 20 fr. Paris, Rivière.

— On pourrait consulter aussi la Revue néo-scolastique (école du cardinal Mercier) et la Revue thomiste, dirigée par le P. Montagne.

Quant aux Annales de philosophie chrétienne, dirigées par le P. Laberthonnière, en raison même de la nature des questions traitées et de la hardiesse de ses rédacteurs, elles ne peuvent être abordées sans danger que par ceux qui possèdent parfaitement la science théologique.

LE SENS CATHOLIQUE ET LA PENSÉE CONTEMPORAINE

De la doctrine générale de l'Eglise, enseignée par Rome et commentée par ses meilleurs penseurs, doit se dégager une façon de penser et d'agir qui s'appelle *l'esprit chrétien.*

L'esprit chrétien.

Quelques livres d'une lecture aisée en ont marqué récemment les traits les plus caractéristiques :

Couget (Abbé H.). — Le Sens catholique, 2e édit. — Paris, Bloud, 1909, in-16 de 128 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

M. Couget, ayant affirmé « sa docilité et son attachement à l'Eglise », rappelle aux catholiques des devoirs trop oubliés, même par ceux qui se croient quelquefois les meilleurs disciples du Christ. Le catholique doit savoir concilier la respectueuse soumission avec l'activité la plus intense, avec le désir toujours inassouvi de savoir, avec l'amour passionné de la justice ; il doit avoir, enfin, l'absolue conviction que l'Eglise peut s'adapter à toutes les nécessités sociales et politiques. L'auteur, après avoir étudié le sens catholique, la pensée catholique et la conscience catholique, nous explique la nature de l'autorité dans l'Eglise, et il nous entretient, en terminant, de l'apostolat et de la liberté du catholique.

« Voyez donc cette belle armée des pacifiques : ils s'avancent non

« point comme une houle de dévastateurs ou de conquérants sangui-
« naires. Ils descendent posément dans les champs de l'activité
« humaine, précédés de l'étendard de la Croix, non certes pour y
« faire germer de nouvelles haines, mais pour répandre la divine
« doctrine de l'amour et unir, dans un même idéal, leurs frères d'ici-
« bas. On les voit actifs, soucieux de tout ce qui est noble, élevé,
« les plus dévoués aux misères humaines, mais aussi aux conquêtes
« légitimes du progrès social et de la civilisation. Il n'y a pas une
« cause juste qui n'excite leur sympathie et à laquelle leur concours
« efficace ne soit acquis. De tous les citoyens, ils sont les plus loyaux,
« les plus désintéressés et le pays n'a pas de meilleurs serviteurs.
« On les respecte, on les admire et toute leur popularité rejaillit sur
« le Christ, parce qu'on sait qu'il est leur Maître et leur Guide... »
(p. 126).

~~~ L'étude de l'abbé Couget, très sommaire, ne saurait peut-être satisfaire tous les esprits.

Nous croyons donc que les catholiques pourront mieux s'orienter encore quand ils auront lu le livre suivant, très accessible, malgré qu'il traite des problèmes les plus importants :

JULIEN (Abbé E.).— **Le Conflit : les mots, les idées, les faits.** — 1904, in-12 de XVI-442 p. ; chez l'auteur, institution Saint-Joseph, le Havre. — *Prix :* 3 fr. 50.

C'est une étude excellente qui élève notre esprit et élargit notre horizon. L'auteur, qui a beaucoup lu, est très au courant des *idées* et des *faits* et il solutionne leur *conflit* à la lumière d'une doctrine théologique très sûre, d'un sens social remarquable, d'une philosophie toute traditionnelle et d'une foi ardente où le sentiment même trouve son compte. C'est un livre à lire et à répandre, car il projette de vives lumières sur les principales manifestations de l'activité humaine...

Cléricalisme et laïcisme : Le mot et la chose : origine et développement du cléricalisme historique. Le laïcisme depuis ses origines jusqu'à nos jours. De Pie VII à *Léon XIII*, le *pape providentiel...*

Le salut social par la croyance : La marche intellectuelle issue du libre examen. Faillite du rationalisme.

Educations et éducation : L'éducation nationale et la liberté d'enseignement. L'avenir des congrégations et les congrégations de l'avenir.

L'individualisme : L'individualisme au XIXe siècle. L'homme individu et le concept révolutionnaire. L'esprit social. L'individualisme de la
~~~

raison, ses excès, retour au principe d'autorité. Attitude de l'Eglise. L'individualisme en matière de sentiment.

« D'instinct, les idées traditionnelles d'autorité, de respect, d'in-« violabilité du mariage, de justice éternelle, se sont réfugiées dans la « religion, d'où elles étaient venues. Quiconque les défend ne tarde « pas à entrer dans l'Eglise, puisque c'est dans l'Eglise qu'on les « attaque comme dans leur forteresse naturelle. Là est la force de « conservation sociale ; là, se reconnaissent, debout, sur la brèche, « tous ceux qui savent, par l'histoire, que la raison, émancipée des « croyances traditionnelles, aboutit nécessairement à l'anarchie et à « la ruine des sociétés.

« Donc, hors de l'Eglise, point de salut... Si c'est pour l'Eglise une « grande crise qui commence, c'est aussi un grand destin qui se « continue.

« Pour tous, *la papauté* est la clef des batailles, le point de mire « de l'attaque, le centre de ralliement de la défense ; car c'est elle « qui, en forçant la pensée de l'homme à s'élever jusqu'à la hauteur « de la pensée divine, fait de toutes les affaires qui intéressent le « progrès de l'humanité une seule et unique affaire, l'affaire reli-« gieuse, et de tous les conflits qui en découlent, un seul et unique « conflit, le conflit religieux. »

L'esprit chrétien et la tolérance.

Le P. Vermeersch et M. l'abbé Vacandard ont traité ce sujet délicat avec leur science et leur pondération coutumières ; elles satisferont sûrement tous ceux qui cherchent à concilier les droits de la conscience avec les droits de l'Eglise et aussi avec la grande loi d'amour et le goût de la liberté que le Christ a donnés au monde.

VERMEERSCH (Le P. A.). — **La Tolérance**. Louvain, Uystpruyst-Dieudonné, et Paris, Beauchesne, 1912, in-12 de XI-439 p. — *Prix :* 4 fr.

La tolérance du Christ. — La tolérance 1° dans la *vie privée ;* 2° dans la *vie publique* (tolérance ecclésiastique et tolérance civile). — *Le christianisme, religion d'amour.*

« L'âme sincèrement chrétienne ne médite ni violences ni persé-« cution...

« Léon XIII a écrit sur la constitution chrétienne des Etats une « mémorable encyclique *(Immortale Dei,* 1er nov. 1885) ; qu'on la

« lise tout entière. On y reconnaîtra les principes dont nous sommes « parti et les règles pratiques elles-mêmes que nous avons formu- « lées. La courte citation qui va suivre résume nos assertions les plus « importantes : « L'Eglise juge qu'il n'est pas permis de mettre « juridiquement les divers cultes sur le même pied que la religion « véritable. Mais elle ne condamne pas, pour ce motif, les chefs « d'Etat qui, en vue d'un grand bien à conquérir ou pour éviter un « mal, tolèrent patiemment leur coexistence dans la cité. Et l'Eglise « veille aussi attentivement à ce que personne ne soit forcé d'em- « brasser la foi catholique. Car déjà Augustin nous en avertit sage- « ment : « L'homme ne peut croire que par sa volonté. »

« Tirée de la vraie mission et des devoirs de l'autorité, cette doc- « trine ne sacrifie aucun droit, ni divin, ni humain, et elle ne dis- « simule aucune vérité ni de principe ni de fait... »

〰 On pourrait lire également :

VACANDARD (Abbé E.). — **De la tolérance religieuse**, 5e édit. — Paris, Bloud, 1908, in-16 de 62 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

L'esprit chrétien et les études.

L'étude du P. *Allo*, citée ci-dessous, malgré son titre quelque peu batailleur, doit être lue avec confiance et sécurité, car elle montre parfaitement comment la foi peut se concilier avec le désir de savoir.

Elle profitera surtout aux *intellectuels*, à ceux qui sont déjà au courant de l'exégèse biblique et des controverses dont les dogmes ont été l'objet. A rapprocher de l'affirmation de Mgr *d'Hulst*: « Ne déclinons aucun effort, ne redoutons aucune lumière (1) », et aussi de cette autre affirmation de Georges *Fonsegrive*: « Il n'y a entre le catholicisme et la science aucune « sorte de contradiction. Le catholicisme permet à la science « de se développer selon ses méthodes propres en pleine liberté « et en juste indépendance. »

ALLO (le P.). — **La Peur de la vérité**, 3e édit. — Paris, Bloud, 1908, in-16 de 64 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

On complétera par les ouvrages, cités plus loin, de Mgr MIGNOT, de HOGAN, du P. de SMEDT, de dom BESSE, de Mgr DOUAIS.

(1) M. d'HULST, *Nouveaux mélanges oratoires.* — Paris, Poussielgue, p. 158.
(2) G. FONSEGRIVE, *l'Attitude du catholique devant la science.* Paris, Bloud, p. 59. — Le même auteur a également écrit un autre ouvrage plus discutable : *le Catholicisme et la vie de l'esprit.* Paris, Lecoffre. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'esprit chrétien et les arts.

Le catholique doit avoir, plus que tout autre, le sens de la beauté.

Si l'art est vraiment, non la copie, mais l'interprétation surnaturelle de la vie, cette interprétation ne peut se faire que dans le sens de l'Idée Créatrice ; l'art, comme la prière, est une élévation de l'âme vers Dieu et c'est Dieu seul qui peut donner aux œuvres l'inspiration qui les fait puissantes et leur assure la pérennité.

Le moyen âge posséda la Foi ; d'où l'unité et la splendeur de ses œuvres.

Mais aujourd'hui, si « l'Art semble avoir divorcé avec la Vie », c'est que l'esprit de Dieu sommeille en nous.

Il est donc du devoir des artistes catholiques de vivifier leur foi pour mieux comprendre l'importance de leur vocation, pour mieux interpréter la nature, pour mieux faire vibrer l'âme du peuple et pour magnifier aux yeux des foules l'Ordre social chrétien que nous établirons.

A défaut du travail de synthèse que nous aurions voulu citer et dont on trouvera les plus sûrs éléments dans les divers ouvrages du *P. Sertillanges* et dans ceux du Baron *de Montenach*, président de l'Association populaire des Catholiques Suisses, on pourra lire les livres suivants :

Montenach (Baron Georges de). — Pour le visage aimé de la Patrie (chapitre VI) ; Lausanne, Lib. Intern. et Universitaire. *Prix :* 3 fr. — L'Art et le Peuple ; Fribourg, Fragnière (épuisé). — L'Eglise et l'Art social (sous presse). Lire aussi : Tolstoï : Qu'est-ce que l'Art ? Paris, Perrin. *Prix :* 3 fr. 50. — Hello : L'Homme, déjà cité (chapitres sur *l'Art*). — Le P. Sertillanges : L'Art et l'Apologétique ; Paris, Bloud. *Prix :* 3 fr 50.— Du même auteur : L'Art et la Morale ; Ibid. *Prix :* 0 fr. 60. — La Sizeranne (Robert de) : Ruskin. Paris, Hachette. *Prix* : 3 fr. 50. — Munier (le P. Ad.) : Vers l'éternelle Beauté. Paris, Beauchesne, 1912, in-4 de xxviii-384 p. *Prix :* 40 fr., gr. hors texte.

CHAPITRE III

L'Eglise, gardienne de la Foi.

Qui donc a su conserver à travers les âges la pensée du Christ? Qui a reçu de Lui la mission de propager la parole de Dieu et de la défendre contre les passions mauvaises, contre les errements d'une raison présomptueuse, contre le despotisme des princes, contre l'ingratitude des peuples égarés?

Qui a su répandre sans compter son génie, son sang et ses richesses pour proclamer au monde étonné les droits imprescriptibles de la conscience?

Qui a dressé la Justice, lumineuse et pure, puissante et sereine, vengeresse et pitoyable, au-dessus des incertitudes de l'esprit, des faiblesses du cœur et des appétits de la chair?

Qui, dans ses vieux temples, contre la tyrannie des institutions et contre la malveillance des hommes, veille sur la Liberté en veillant sur son Dieu?

Qui a réclamé, pour les humbles et pour les opprimés, le droit de tendre sans entraves, près d'un foyer béni, vers leurs destinées éternelles?

Qui, au travers d'une vie cruelle et dure, a jeté à pleines mains de la charité et de la miséricorde?

Qui nous a enseigné la noblesse du sacrifice, la beauté de l'action et le prix de la vie?

L'Eglise!

C'est pourquoi nous étudierons sa constitution, nous connaîtrons son organisation et nous lirons son histoire pour mieux nous assurer de ses origines, de sa mission, de sa transcendance, de son unité, pour mieux comprendre sa puissance,

pour mieux déterminer ses rapports avec la société, pour mieux nous convaincre, enfin, que le Christ lui a aussi donné les promesses de la vie présente.

CONSTITUTION ET ORGANISATION DE L'ÉGLISE

La Constitution divine de l'Église.

Pour nous assurer que l'Eglise est vraiment l'œuvre de Dieu, on ne saurait trouver un meilleur livre que :

Gréa (Dom A.). — **De l'Eglise et de sa divine constitution.**— Paris, Palmé (auj. Beauchesne), 1885, in-8 de xxiv-518 p. — *Prix :* 5 fr., — ou la nouvelle édition de la Bonne Presse en 2 vol. de xviii-236 et 240 p., à 2 fr. le vol.

Cette œuvre de vigoureux raisonnement et d'une orthodoxie inattaquable ne sera lue avec fruit que par les esprits cultivés. Des considérations historiques très heureuses et très sûres confirment la thèse de l'Eglise. L'auteur, aujourd'hui abbé d'un couvent de la province de Gênes,a su apporter dans cette étude la précision et la science d'un ancien et brillant élève de l'école des Chartes...

Le corps de l'ouvrage comprend trois livres :

Dans le premier, l'auteur expose « *les principes généraux de la hiérarchie de l'Eglise,* les pouvoirs qui lui sont confiés et les modes mystérieux de son activité ».

Le deuxième livre est consacré « à *l'Eglise universelle dans son chef Jésus-Christ et le Vicaire* qui tient sa place ici-bas *et dans le collège des évêques*, associés à son gouvernement ».

Dans le troisième livre, l'auteur traite « de *l'Eglise particulière dans son chef, l'Evêque, et dans son collège de prêtres et de ministres* ». — Il expose le rang et la distinction des églises, nous entretient des églises imparfaites qui, n'ayant point en elles le titre épiscopal, se groupent en essaim autour d'une église principale et forment les diocèses. Enfin, il retrace brièvement l'histoire de *l'église particulière* et ajoute quelques considérations sur *les églises monastiques, les ordres religieux* et la place qui leur appartient dans l'Eglise catholique.

« La sainte église catholique est le commencement « et la raison »

« de toutes choses. Son nom sacré remplit l'histoire : dès l'origine du « monde, les premiers siècles lui ont été une préparation ; jusqu'à la « fin des choses, ceux qui suivent seront remplis par son passage : « elle les traverse, donnant seule à chaque événement sa significa- « tion providentielle.

« Mais elle n'est pas bornée par eux, comme toutes les choses « humaines, et ne s'arrête pas ici-bas. Au delà des siècles, l'éternité « l'attend pour la consommer dans son repos. Elle y porte toutes « les espérances du genre humain, qui reposent en elle...

« L'Eglise, c'est le Christ lui-même ; l'Eglise c'est la « plénitude », « l'accomplissement du Christ, « son corps » et son développement « réel et mystique : c'est le Christ total et accompli » (Introd., pp. 1 et 2).

Organisation de l'Église.

Si, quittant les sommets où dom Gréa nous a conduits, nous voulons maintenant connaître la constitution et l'organisation *actuelles* de l'Eglise, nous nous garderons bien des livres tendancieux et nous l'étudierons dans des livres très sûrs :

Nous savons en effet qu'un livre récent a été écrit sur ce sujet : MATER, l'Eglise catholique, sa constitution, son administration. — Malgré de réelles qualités, malgré les comptes-rendus élogieux qui en ont été faits dans des revues notoirement catholiques (1), nous ne pouvons oublier que l'auteur poursuit un but inavoué. N'a-t-on pas prétendu que ce livre avait été composé à l'instigation de M. Briand pour « faire passer » les associations cultuelles ? De là, sans doute, l'importance donnée par M. Mater à l'étude du rôle des laïques dans l'église. Nous ne pouvons oublier non plus que l'auteur, qui appartient à une université bien connue par son esprit anti-religieux, s'est signalé depuis par d'autres publi-

(1) Par exemple : « En tout état de cause et malgré les défauts graves qu'il présente, ce livre pourra rendre des services ; c'est un assez bon manuel » (GUIRAUD, *Revue pratique d'apologétiqae*, 1906, t. II, p. 464). — « Tel qu'il se présente il est capable de donner une idée plus nette de l'Eglise et de la nature de son influence à un public profane » (G. PERIÈS, *Polybiblion*, 1900, p. 510). — « L'ouvrage de M. MATER est à lire avec attention : bon nombre de prêtres eux-mêmes y apprendront beaucoup de choses qu'ils ignorent. » (P. DESPREUX dans *la Revue du Clergé Français*, 1905, t. XL, p. 542.)

Le livre de M. MATER a paru à Paris, chez Colin, en 1906.

cations où il s'est complètement démasqué. Le livre enfin renferme des erreurs grossières.

Dans ces conditions, on voit tout le danger que présente la lecture de ce livre et on en avertira tous ceux dont la bonne foi a pu être surprise par l'apparente impartialité de l'auteur.

~~ D'ailleurs, le livre de Mater sera avantageusement remplacé par un traité de *droit canonique*, car c'est un traité de ce genre qui nous fournira la meilleure étude qu'on puisse trouver sur la *Constitution et sur l'organisation de l'Eglise.*

Il faudra donc consulter avec soin :

Tilloy (Mgr A.). — **Traité théorique et pratique de droit canonique.** 7e édit., — Paris, Savaëte, in-8 de xxxii-613 et 535 p. [1894]. — *Prix :* 15 fr. — Il y a une édition courante, moins complète, en deux volumes à 10 fr.

Le droit canonique peut effrayer les laïques, qui se figurent aisément qu'il n'y a pas lieu de s'intéresser à ce genre d'études. C'est une erreur regrettable. On trouve, au contraire, dans ces travaux des idées et des enseignements insoupçonnés. Un *Traité de droit canonique* n'est autre chose qu'un traité de droit chrétien. Si les laïques étudiaient et comprenaient mieux le droit canonique, il y aurait plus d'unité parmi nous parce que la doctrine nous rassemblerait tous autour de l'Eglise. Et quand des évêques, mandés devant les juges, affirment bien haut le droit de l'Eglise, il devrait y avoir chez nous moins d'admiration et chez nos adversaires moins de surprise parce qu'ils ne font que commenter éloquemment quelques pages de Droit canon.

Accessible à tous les esprits sérieux, d'une grande largeur de vue, indépendante des partis, conciliante avec les libertés modernes, mais ferme pourtant sur les principes, très complète et très claire aussi sur ce qui touche l'organisation de l'Eglise, l'œuvre de Mgr *Tilloy* est vraiment recommandable et rendra de grands services à ceux qui sauront s'en servir.

Principes de la science canonique.
De l'état de l'Eglise. De la hiérarchie des pouvoirs de l'Ordre. De la juridiction du souverain pontife et de ses organes auxiliaires. Des évêques et de leurs auxiliaires et ministres (chapitre, archidiacre

et vicaire général, archiprêtres, doyens, curés, vicaires, chapelains, aumôniers). — De la juridiction conciliaire et des conciles.

De l'Etat religieux des personnes laïques.

Des moyens dont l'Eglise se sert pour atteindre sa fin. Moyens spirituels : Enseignement, cultes, lieux sacrés, etc. *Moyens temporels:* Propriétés ecclésiastiques, bénéfices, fabriques.

Du pouvoir judiciaire de l'Eglise. Du pouvoir coercitif.

L'Eglise et l'Etat. Des rapports de droit et de fait entre *l'Eglise et l'Etat.* Du régime concordataire.

« C'est le droit chrétien qu'il importe aujourd'hui d'étudier et de « connaître afin d'en rétablir la notion plus ou moins oubliée et « dénaturée en ce qui concerne les droits respectifs de l'Eglise et de « l'Etat... Cette notion nécessaire du droit chrétien, qui détermine et « pondère si justement les attributions et les limites respectives des « deux pouvoirs sans les confondre ni les diminuer, qui garantit l'in« dépendance de chacun d'eux et les fait encourir, par leur action « parallèle et non contraire, sans heurt mais avec accord, au droit « commun, cette notion manque aujourd'hui à nos juristes et à nos « hommes d'Etat, aux hommes instruits, aux publicistes même catho« liques, elle manque également à une notable partie du clergé... »

« Ce droit a pénétré le monde païen et l'a régénéré. Il s'est assi« milé le droit romain et l'a dépouillé de sa barbarie native en le « purifiant au contact de l'Evangile ; plus tard, il a inspiré les codes « politiques des peuples chrétiens qui lui ont emprunté leurs lois « les plus sages, les plus humaines et même les plus vraiment libé« rales ; il a, en un mot, pénétré et transformé les mœurs et créé la « civilisation de l'Europe. Tout ce que le pouvoir public a de plus « paternel et la guerre de plus humain ; tout ce que la famille, « reconstituée sur la base de l'Evangile, présente d'harmonie, de « grandeur, de dévouement ; tout ce que les membres du corps social « ont reconquis de dignité et de légitime indépendance par l'appli« cation du principe évangélique de l'égalité des citoyens entre eux « et devant Dieu ; tout ce que nos législations modernes ont de plus « rationnel et de plus équitable ; tout ce que leur procédure judi« ciaire offre de garantie et de protection pour tous les accusés sans « distinction de conditions ; enfin, tout cet ensemble d'institutions et « de lois qui a créé en Europe une civilisation telle que l'histoire du « genre humain... ne saurait en présenter une semblable, est l'œu« vre du droit chrétien accepté par le peuple.. » (pp. IX et suiv.).

Si l'on désirait se documenter davantage encore sur les *Principes du droit canonique*, il faudrait se procurer le sérieux travail de :

DUBALLET (Abbé B.). — **Cours complet de droit canonique:**

partie fondamentale, *ou Traité des principes de droit canonique.* — Paris, Oudin, 1896, 3 vol. in-8 de 600 p. environ, formant un ensemble distinct (avec table) du reste de l'œuvre qui est en cours et comptera une quinzaine de volumes. — *Prix :* les 3 vol. 20 fr.

〰 Il existe des livres « genre *manuel* », traitant de l'*Eglise catholique et de son organisation.* D'abord, l'*édition abrégée* de Tilloy, déjà citée, puis :

Desers (Abbé). — **L'Eglise catholique.** — Paris, Poussielgue, 2e édit., 1902, in-16 de VI-291 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

〰 Consulter aussi le livre, *aujourd'hui épuisé*, de Baumgarten : **l'Eglise catholique à la fin du XIXe siècle.** *Rome : le chef supérieur, l'organisation et l'administration centrale de l'Eglise.* — Paris, Plon, 1900, in-4 de 708 p., grav. et pl. hors texte.

〰 A défaut d'ouvrages spéciaux et bien au point sur les *diocèses*, nous passons tout de suite à l'étude de la *paroisse.*

La Paroisse, unité tactique de l'Eglise.

Nous avons sur la paroisse un excellent ouvrage :

Lesêtre (Abbé). — **La Paroisse**, 3e édit. — Paris, Lecoffre, 1908, in-12 de 260 p. — *Prix :* 2 fr.

C'est une étude historique, en même temps qu'une vision pénétrante de l'avenir. L'auteur est bien documenté ; ses sources sont bonnes ; son travail conduit avec méthode et sincérité. De là, l'importance qu'il convient d'attacher à ses conclusions qui, non seulement, sont les conclusions d'un historien, mais aussi celles d'un prêtre zélé, qui sait concilier les intérêts de sa paroisse et les exigences de la science.

La Paroisse, des origines à la Révolution : La paroisse du IVe au VIe siècle. La paroisse du VIIe au XIe siècle. La paroisse du XIe au XIVe siècle. La paroisse du XIVe siècle à la Révolution. La vie paroissiale sous l'ancien Régime.

La Paroisse, de la Révolution au XXe siècle : La vie paroissiale au XIXe siècle. La paroisse à l'étranger. La paroisse de demain.

« Pour le moment, le prêtre de paroisse doit se tenir prêt à toutes « les formes d'apostolat... Il lui faut reprendre plus largement et « plus intimement contact avec sa population, surtout avec les « hommes...

« La meilleure paroisse n'est pas celle où l'on distribue le plus de « sacrements et où l'on multiplie le plus les actes extérieurs de « religion : c'est celle où il y a le plus de chrétiens qui, aidés de « ces moyens, maintiennent et font croître dans leur Foi la fidélité « au devoir, la loyauté, la franchise, la bonté, la charité, le désin- « téressement, l'amour du sacrifice » (pp. 154 et 257).

L'année ecclésiastique.

Enfin on aura, chaque année, un état exact de la situation de l'Eglise en achetant :

BATTANDIER (Mgr). — **Annuaire pontifical catholique.** — Paris, Bonne Presse, 1 vol. in-16 de 600 à 700 pages; illustré. — *Prix :* 5 fr.

Voici le sommaire habituel de cet annuaire :

Calendrier. Souverain pontife. Cardinaux. Episcopat catholique. Ordres religieux et missions. Statistique. Variétés ecclésiastiques. La famille pontificale. La chapelle pontificale. Administrations palatines. Congrégations romaines. Secrétaireries palatines. Ordres pontificaux. Corps diplomatiques. Diocèse de Rome. L'enseignement à Rome. Adresses. Nécrologie.

Cet annuaire, qui paraît chaque année depuis 1898, est très utile pour connaître non seulement tous les dignitaires de l'Eglise, mais aussi son organisation et son fonctionnement actuels, particulièrement l'organisation de son centre, c'est-à-dire de Rome.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

Abrégés de l'histoire de l'Eglise.

S'il est un livre qu'un catholique d'action doit posséder, c'est une bonne histoire de l'Eglise, à la fois courte, exacte et complète. Or, ce choix est plus difficile qu'on ne le pense

généralement. Ne voulant pas citer des ouvrages trop considérables, encombrants, coûteux, il nous fallait nécessairement recommander un *manuel*. Si les manuels sont nombreux, il y en a peu d'excellents. Parmi les plus connus, *Terrasse* et *Beurlier* nous ont paru vraiment trop élémentaires. Par contre, *Krauss* (traduit par Godet et Verschaffel) est très bon, mais lourd et froid, parce qu'il se ressent un peu trop de l'érudition allemande; *Funck* (traduit par Hemmer) est trop objectif. *Albers* (traduit par René Hedde) est extrêmement concis.

Nous pensons que l'Histoire de l'Eglise, de l'ab. Marion, est celle qui sera lue avec le plus d'intérêt par la plupart des catholiques qui aiment la clarté française et que les discussions théologiques fatiguent et lassent. Nous la croyons assez scientifique pour satisfaire les plus exigeants, assez claire pour être consultée facilement et avec profit, assez fouillée pour contenter les plus curieux, assez impartiale pour imposer ses conclusions, assez apologétique pour répondre aux secrets désirs de tout catholique militant.

Marion (Abbé L.). — Histoire de l'Eglise. — Paris, Roger et Chernoviz, 1909, 3 vol. in-12 de 900, 728 et 702 p., 4e édition. — *Prix :* les 3 vol., 12 fr.

L'Histoire de l'Eglise est divisée en 3 grandes périodes : âge romain ou *Origines*, 33-476; *Moyen-Age* (476-1517) et *Temps modernes* (1517 à nos jours). Ces périodes principales sont elles-mêmes subdivisées en périodes secondaires. L'auteur étudie dans chaque période : 1° *L'Eglise dans son centre*, c'est-à-dire *à Rome*, ses *progrès*, les *hérésies*, les *schismes ;* 2° *Vie de l'Eglise dans chaque nation*, et, d'une façon générale, sa *vie intellectuelle*, *sociale*, *religieuse et morale*. L'Eglise de *France* occupe naturellement une large place. Le tome III, tout entier consacré aux *Temps modernes*, contient d'excellentes pages sur la *Réforme protestante*, et sur la *Réforme catholique*, sur le *Rationalisme*, sur la *Révolution française* et sur l'*Histoire de l'Eglise en France au XIXe siècle*.

L'auteur a su donner à l'histoire de l'Eglise de France une place importante qui rend son livre encore plus intéressant pour nous. Ajoutons que la bibliographie très riche qui accompagne ce beau travail permet au lecteur de se documenter abondamment sur les sujets les plus importants et de poursuivre plus avant ses études.

« En effet, [dit l'abbé Marion], les hommes d'aujourd'hui, un peu « différents de ceux du moyen-âge, éprouvent le besoin d'interroger « l'histoire, persuadés, avec Cicéron, qu'elle leur donnera le secret de « bien vivre. Les catholiques, les prêtres surtout, ne peuvent pas se « désintéresser de cet état des esprits. Pour être de leur temps, pour « faire face aux adversaires, pour défendre les droits sacrés de la « vérité religieuse, il leur faut étudier au moins l'histoire ecclésias- « tique...; car l'histoire de l'église, à elle toute seule, constitue une « magnifique et concluante démonstration de la vérité et de la divi- « nité du christianisme. »

Nous avons dit plus haut que l'*Histoire ecclésiastique* d'*Albers*, traduite par René *Hedde*, était un peu concise. Pourtant, comme Albers ne compte que deux volumes, mais revêt quand même un véritable caractère scientifique par la sûreté et l'ampleur de ses informations et l'abondance de sa bibliographie, nous recommandons sans hésiter :

Albers (Le P.). — **Manuel d'Histoire ecclésiastique**, *adaptation du* P. René Hedde. — Paris, Lecoffre, 1908, 2 vol. in-12 de xxxvi-636 et 622 p. — *Prix :* les 2 vol. 8 fr.

« *Un manuel d'histoire ecclésiastique*, dit le P. Hedde, doit « s'efforcer de rassembler les faits particuliers qui composent la « trame du passé, d'en faire un choix judicieux d'après leur importance « pour être bref tout en restant complet, enfin de les disposer selon « une méthode précise.

« En un tel ouvrage, il faut savoir se borner. En face de la multi- « tude de ces matériaux accumulés dans son passé par la société la « plus ancienne et la plus étendue qui fut jamais, la grande diffi- « culté est d'être bref sans rien sacrifier d'important. Pour cela, il « fallait adopter un langage aussi concis que possible sans nuire à la « clarté, élaguer impitoyablement les vains ornements de style, les « anecdotes curieuses, les détails biographiques... Il fallait écarter « les répétitions... Il fallait enfin se garder d'empiéter sur les do- « maines étrangers, quoique connexes à l'histoire ecclésiastique... C'est « en s'astreignant à ces règles sévères qu'on a pu réunir, en ces deux « volumes d'un format réduit, les connaissances ordinairement dis- « persées en de nombreux et gros ouvrages. »

Le P. *Albers* définit ainsi *l'histoire ecclésiastique :*

« L'histoire ecclésiastique est la connaissance scientifique et le « récit de la vie intérieure et extérieure de l'Eglise, de son dévelop-

« pement et de son influence sur les peuples. L'Eglise est une insti-
« tution visible, fondée par le Christ et conduite par le Saint-Esprit :
« elle est chargée de communiquer au genre humain la vérité révé-
« lée et la grâce de la Rédemption : aussi possède-t-elle un double élé-
« ment *divin* et *humain*. Son principe divin est perpétuel et immua-
« ble ; pris en lui-même, il n'aurait pas d'histoire. Mais l'Eglise rem-
« plit sa haute mission avec la collaboration de la libre volonté de
« l'homme et subit, de ce chef, des changements ; elle possède donc
« une histoire propre. Immuable dans son essence, l'Eglise est sus-
« ceptible d'un double développement, *intérieur* et *extérieur :* —
« extérieur dans son expansion et dans ses rapports avec la société
« civile ; — intérieur, dans son gouvernement, sa doctrine, sa disci-
« pline et son culte. C'est pourquoi l'Eglise possède une double his-
« toire... »

〰 Enfin, si l'*Histoire ecclésiastique* écrite par *Krauss* est un peu « lourde », comme cet auteur joint à une vaste érudition une connaissance profonde de la théologie, une orthodoxie vigoureuse et une grande valeur doctrinale, nous le recommandons également volontiers :

Krauss. — Histoire de l'Eglise, *traduite par* Godet et Verschaffel, 8e édit. — Paris, Bloud, 1902, 3 vol. in-8 de 600 p. environ. — *Prix :* les 3 vol., 12 fr.

En résumé donc :

Pour ceux qui désirent un ouvrage où les doctrines, l'érudition et l'information n'ont nui ni à l'intérêt ni à la clarté: Marion.

Pour ceux qui, aux qualités précédentes, voudraient ajouter la concision : Albers.

Pour ceux qui s'intéressent surtout au développement de la doctrine et qu'une érudition très sévère ne rebute pas : Krauss.

〰 Signalons, en terminant, un *abrégé populaire de l'histoire de l'Eglise*, susceptible d'intéresser des familles chrétiennes :

David (L.) et Lorette (P.). — Histoire de l'Eglise. — Paris, Bloud, 1910, in-8 de viii-285 p. — *Prix :* 3 fr.

« Cette œuvre, dit Mgr Baudrillart dans la préface, me paraît
« digne d'être recommandée et mérite de se répandre. »

Une Histoire de l'Eglise.

Si l'on veut posséder une histoire de l'Eglise très au point, très sociale, tenant le milieu entre *Rohrbacher* et *Darras*, on se procurera le très bon et très sérieux travail qui suit :

MOURRET (Abbé). — **Histoire générale de l'Eglise.** — Paris, Bloud, 1909-1910, 8 vol. in-8 de 500 à 600 p. — *Prix:* le vol. 6 fr.

Tome I[er] : *Les Origines chrétiennes*, du I[er] au IV[e] siècle. — Tome II : *Les Pères de l'Eglise*, IV[e] et V[e] siècles. — Tome III : *L'Eglise et le monde barbare*, du V[e] au X[e] siècle. — Tome IV : *La Chrétienté*, du X[e] au XIV[e] siècle. — Tome V : *La Renaissance et la Réforme*, du XIV[e] au XVI[e] siècle. — Tome VI : *L'Ancien régime*, XVII[e] et XVIII[e] siècles.— Tome VII : *L'Eglise contemporaine.* La Révolution et l'Empire, 1789-1815. — Tome VIII : *L'Eglise contemporaine*, 1815-1909.

L'ouvrage est en cours de publication : seuls sont parus le t. III, *l'Eglise et le Monde barbare*, le tome V, *la Renaissance et la Réforme*, le tome VI : *l'Ancien Régime*. « Une entreprise de ce genre, dit M. *Guiraud*, directeur de la *Revue des Questions historiques*, ne prétend pas apporter des lumières nouvelles. Elle est faite plutôt pour dresser un état des résultats acquis. M. Mourret s'est acquitté avec succès de cette mission. Sa documentation est au courant des publications et des études les plus récentes et il a su en tirer tout ce qu'elles contiennent de vraiment définitif. »

〰 Les esprits cultivés pourront également consulter l'œuvre de : DUFOURCQ (Alb.): **L'avenir de l'Eglise,** 1[re] partie : *Le Passé de l'Eglise* (en cours),7 vol. parus (*des origines à 1527*). Paris, Bloud, in-12 de 400 p. environ. *Prix* du vol. 3 fr. 50.

La Papauté.

Sur l'histoire de Rome et des Papes, nous citerons d'abord des ouvrages trop importants, peut-être, pour faire partie de de notre bibliothèque, mais qu'il faut pourtant connaître :

GRISAR (Le P.). — **Histoire de Rome et des Papes au Moyen-Age,** *traduit de l'allemand avec l'autorisation et des correc-*

(1) GUIRAUD, dans *Revue pratique d'apologétique*, t. X (1909-1910), pp. 943-948.

tions de l'auteur par Gabriel Ledos, archiviste-paléographe. — Paris, Desclée, 1906, 2 vol. gr. in-8 de 465 et 456 p., avec 224 fig. et plans. —*Prix :* les 2 vol., 25 fr. L'œuvre comptera 12 volumes.

Compléter par :

PASTOR (Dr L.) — **Histoire des Papes depuis la fin du Moyen-Age**, *ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits extraits des Archives secrètes du Vatican et autres*, traduit de l'allemand par *Furcy-Raynaud, puis par Alfred Poizat.* — Paris, Plon, 1907-1909, 8 vol. in-8 de 400 à 500 p. environ. — *Prix :* 60 fr.

Avec ces deux ouvrages, on possédera une histoire complète de la Papauté, mais ils sont peu accessibles. C'est pourquoi on ne manquera pas d'acquérir un autre livre, d'une lecture attachante et qui exercera beaucoup d'influence sur la plupart des lecteurs :

GOYAU, PÉRATÉ et FABRE. — **Le Vatican.** *La Papauté et la civilisation ; l'histoire et les arts. Le gouvernement de l'Eglise : les Palais apostoliques, Congrégations, Secrétaireries, Bibliothèques.* Conclusion par M. DE VOGUÉ. — Paris, Firmin-Didot, 1901, 2 vol. in-12 de 467 et 306 p. — *Prix :* le vol. 3 fr. 50.

« On trouve dans ce volume, dit M. de Vogüé, ce que la Papauté fut dans le passé, ce qu'elle est dans le présent, comment fonctionnent les rouages délicats de cette machine de gouvernement universel... Les auteurs ont dressé l'inventaire du plus riche dépôt d'histoire et d'art que les hommes aient réuni; ils ont fixé dans ce volume la physionomie intime du Vatican. »

Aussi dirons-nous avec *la Revue du Clergé Français :* « Ces deux volumes méritent de figurer dans les bibliothèques de tous les prêtres français; ils seraient aussi à leur place dans les bibliothèques des cercles d'études et des patronages, sur la table de travail des catholiques intelligents. » Remarquons, pourtant, que la partie du livre consacrée à l'étude de l'organisation actuelle de l'Eglise est surannée depuis la réforme des congrégations. On mettra au point par l'*Annuaire pontifical*, cité plus loin.

M. de Vogué, dans sa conclusion, imagine un philosophe errant dans les salles du Vatican et dit :

« S'il a vieilli dans l'étude de l'histoire et dans la contemplation « du siècle où le sort l'a jeté, s'il a vu de près les surprises des événe- « ments, la tromperie des prévisions, l'effroyable désarroi de la rai- « son livrée à ses seules forces, l'incapacité des hommes à décider de « leurs véritables intérêts, l'égoïsme et la sottise de la plupart des « entrepreneurs du bonheur public, la douloureuse impuissance des « meilleurs pour remédier à l'inguérissable misère du plus grand « nombre, ce philosophe sortira de la Sixtime avec une conviction « encore plus affermie, il appréciera mieux encore la nécessité du « régulateur dont on croit entendre le sourd balancier sous les cru- « cifix qui saignent de l'éternelle plaie de l'Homme dans les salles « silencieuses du Vatican.

« Et lorsqu'il traversera la cour Saint-Damase, le soir, lorsqu'il « reverra briller au faîte du palais la lampe du nouveau Pape, il ne « se demandera pas si ce pape est un génie transcendant ou un « obscur et simple frère du premier Pêcheur : quel que soit l'homme, « il est l'Autorité, le Pouvoir, le seul Pouvoir subsistant dans un « monde qui a ruiné tous les autres » (p. 301).

〰 On consultera aussi les *histoires de l'Eglise*, déjà citées, les biographies de *Pie IX* et de *Léon XIII*, citées p. 101, et on pourra lire Jos. de Maistre : Du Pape : *Nouv. édition.* Paris, Garnier, 1902, in-12 de 409 p. *Prix :* 5 fr.

L'Œuvre de l'Eglise.

Sur un sujet aussi vaste, nous ne pouvons indiquer qu'une étude de synthèse qui soit en même temps une œuvre d'érudite vulgarisation et de sage apologétique :

Gibier (Mgr). — L'Eglise et son œuvre. — Paris, Lethielleux, 1905-1906, 4 vol. in-12 de 500 p. environ. — *Prix :* le vol. 4 fr.

C'est un travail qui complète bien ce que nous savons déjà de l'histoire de l'Eglise et qui répond à toutes les préoccupations actuelles. Chaque chapitre peut faire l'objet d'une excellente conférence. D'ailleurs, ce sont les causeries que l'abbé Gibier, alors curé d'Orléans, faisait à ses paroissiens et dont le succès fut très grand.

L'Eglise : La constitution de l'Eglise. La charpente de l'Eglise. La physionomie de l'Eglise. La parole de l'Eglise. Les droits de l'Eglise.
Les Combats de l'Eglise : Le combat de l'Eglise primitive. Les combats de l'Eglise au moyen-âge. Les combats de l'Eglise dans les temps modernes.
Les Bienfaits de l'Église : Dans l'ordre intellectuel. Dans l'ordre moral. Dans l'ordre matériel. Dans l'ordre domestique. Dans l'ordre politique. Dans l'ordre judiciaire. Dans l'ordre économique et social. Dans l'ordre religieux et surnaturel.

« Je remets avec confiance entre les mains des catholiques ce nou-« vel ouvrage qui a l'unique ambition de porter aux âmes sincères « un peu de lumière et un peu de réconfort. Prêtres et fidèles, en « présence des objections qui nous sont faites et des luttes qui nous « sont imposées, nous avons plus que jamais besoin de nous instruire « et de nous aguerrir. En étudiant la Sainte Eglise Catholique, puis-« sions-nous sentir la fierté de lui appartenir et la nécessité de la « défendre. En dehors d'elle, que reste-t-il debout ? Elle est l'arche « sainte où doivent venir s'abriter les âmes qui veulent se sauver et « les peuples qui veulent vivre. »

~ Lire et répandre l'opuscule suivant :

L'Eglise et les humbles. — Paris, Action Libérale, 1905, in-8 de 60 p. — *Prix :* 0 fr. 50.

Ce travail anonyme a été rédigé par un groupe d'historiens, la plupart *anciens élèves de l'Ecole des Chartes.*

A TRAVERS L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Une histoire de l'Eglise, sérieuse et concise comme celles de *Marion*, d'*Albers* ou de *Krauss*, peut certainement suffire à la plupart des catholiques. Cependant, les esprits cultivés voudront posséder des études plus spéciales, où l'on trouvera des éclaircissements abondants et dignes de foi sur les faits ou sur les personnages les plus importants de l'histoire de l'Eglise.

C'est pourquoi, nous citerons maintenant les études les plus remarquables qui ont été écrites sur l'*Histoire des religions* et sur *l'Histoire d'Israël*, sur le *Christ*, la *Vierge* et les *Apô-*

tres Pierre et Paul, sur l'*Eglise naissante*, sur les *Martyrs*, sur l'*Eglise au Moyen-Age*, sur la *Renaissance* et sur la *Révolution*, sur l'*Histoire des Papes*, sur les *Saints* et les *grands hommes de l'Eglise*, sur *Léon XIII*, sur l'*avenir de l'Eglise* et la *diffusion de la Foi dans le monde.*

Histoire des religions.

Un jour le marquis de Vogüé disait au P. Lagrange : « Il est temps que le grand public soit saisi de l'évolution qui se fait dans la critique des sources religieuses que, pour ma part, je considère comme nécessaire au maintien de la foi dans les régions intellectuelles. »

C'était de l'*histoire des religions* dont le marquis de Vogüé voulait parler. Les faits lui ont donné raison. Les rationalistes ont cru trouver chez nous un point faible. Ils se sont précipités dessus, mais, grâce aux directions avisées, le coup a été paré. Il faut prendre maintenant l'offensive, car les adversaires ne désarment pas.

En effet, l'abbé *Bros*, dans un livre recommandé ci-dessous, écrit : « Parmi les conditions de relèvement du catholicisme en France, l'une des plus fondamentales paraît être le prestige de son enseignement. Or, un fait d'une portée consi dérable s'est produit récemment. Ces questions religieuses, étudiées au double point de vue de la psychologie et de l'histoire, qui jusqu'alors étaient réservées aux spécialistes, sont sur le point d'entrer dans le programme de l'enseignement officiel à tous les degrés... Dans un manifeste récent signé de MM. Aulard, Havet, Laisant, etc... on réclame pour « *les démolitions nécessaires* » l'organisation d'un enseignement d'histoire des religions dans les facultés, les collèges et les écoles primaires... Le but bien avoué des pétitionnaires est de dévoiler « les affirmations simplistes d'un clergé ignorant et crédule », de combattre « *l'erreur et le mensonge* » afin de montrer « *sous leur vrai jour l'histoire des religions et celle de la papauté*, c'est-à-dire de les montrer *comme des institutions humaines* ».

« Des manuels, ajoute l'abbé Bros, s'élaborent, des professeurs sont prêts, rien ne leur manquera : l'organisation, l'argent, les diplômes, une formation, tout l'extérieur de l'appareil scientifique ; ne sera-ce pas, pour nous catholiques, le plus énergique des stimulants ! »

Nous croyons donc devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur cette science nouvelle. Il importe qu'ils se tiennent au courant des résultats acquis s'ils ne veulent pas se trouver désarmés devant des objections qui vont devenir courantes et que le livre récent de S. Reinach : **Orpheus**, a déjà répandues dans le public. On lira donc l'étude suivante, qui pose bien la question et qui est un des meilleurs ouvrages de l'abbé *de Broglie :*

Broglie (Abbé de). — **Problèmes et conclusions de l'histoire des religions.** — Paris, Putois-Cretté, [1885], in-8 de xxx et 428 p. — *Prix* : 4 fr.

L'histoire des religions et le problème de la destinée humaine.— Les plus anciennes croyances religieuses attestées par l'histoire. — Les divers systèmes sur l'origine de la religion : le Polythéisme traditionnel ; les réformes doctrinales du polythéisme. — *Le Bouddhisme. — Le Judaïsme et l'Islamisme. — Les ressemblances* entre le Christianisme et les autres religions. — Les caractères spéciaux de la *transcendance du Christianisme. — Les problèmes et les conclusions de l'histoire des religions.*

« Nous n'espérons pas que nos arguments tirés de l'histoire des « religions amèneront malgré eux à la foi chrétienne ceux qui en « sont éloignés.

« Mais nous pouvons espérer deux choses : d'une part, de dissiper « certains préjugés et d'ébranler certaines convictions contraires au « Christianisme qui sont fondées sur une vue inexacte des faits et, « d'autre part, de montrer à ceux qui croient et à ceux qui désirent « croire que la foi est raisonnable ; que, loin d'exiger le sacrifice de « la raison, elle est au contraire le suprême résultat du bon usage de « cette faculté et que l'histoire bien connue et sagement interprétée « fournit aux croyances chrétiennes un solide et indestructible fonde- « ment » (p. 383).

~ *Il faut surtout lire* **Christus ou Manuel d'histoire des religions**, publié par S. Huby, avec la collaboration de Mgr Le Roy, de l'abbé Léonce de Grandmaison, et autres spécialistes éminents. Travail excellent et indispensable. Paris, Beauchesne, 1912, in-16 de xx-1036 p. *Prix* ; 7 fr. 50.

〰 Consulter aussi les études suivantes :

LAGRANGE (Le P.). — **Etudes sur les religions sémitiques.** — Paris, Lecoffre, 1905, in-8 de VIII-525 p. — *Prix :* 10 fr.

LE ROY (Mgr). — **La Religion des primitifs.** — Paris, Beauchesne, 1912, in-12 de XI-522 p. *Prix :* 4 fr.

BROS (Abbé A.). — **La Religion des peuples non civilisés.** — Paris, Lethielleux, 1907, in-16 de XXIII-365 p. — *Prix :* 4 fr. Ouvrage de seconde main.

〰 Enfin, on se tiendra au courant des livres qui paraîtront chez Beauchesne, chez Lecoffre, et chez Lethielleux, car chacun de ces éditeurs a fondé une « *Bibliothèque d'histoire des religions* », qui présente de grandes garanties scientifiques.

〰 Voir aussi les ouvrages suivants, cités d'autre part : HUGUENY (Le P.). — **Critique et catholique**, et BATIFFOL (Mgr). — **L'Eglise naissante et le catholicisme.**

〰 Enfin signalons, pour répondre à l'Orpheus de REINACH, quelques ouvrages qui, en plus du réconfort tout particulier qu'ils nous donnent, sont une preuve du remarquable progrès des études scripturaires. Il y a dix ans, l'*Orpheus* aurait attendu longtemps des réfutations aussi péremptoires. On aura dès maintenant le choix entre les ouvrages suivants :

LAGRANGE (Le P.). — **Quelques remarques sur l' « Orpheus » de M. Salomon Reinach.** Paris, Lecoffre, 1910, in-12 de 78 p., 1 fr.

BATIFFOL (Mgr Pierre). — **« Orpheus » et l'Evangile**, 2e édit. Paris, Lecoffre, 1910, in-12 de 284 p. *Prix :* 3 fr.

BRICOUT (Abbé J.). — **L'histoire des religions et la foi chrétienne à propos de « l'Orpheus » de M. Salomon Reinach.** Paris, Bloud, 1910, in-12 de 128 p. — *Prix :* 1 fr.

〰 Consulter aussi : BRICOUT (Abbé) : **Où en est l'histoire des religions ?** [*Ouvrage écrit sous la direction de l'abbé* BRICOUT, *avec la collaboration de plusieurs savants*]. Paris, Letouzey, 1912, 2 vol. in-8 de 457 et 589 p. *Prix :* 15 fr.

Histoire d'Israël ou « Histoire sainte ».

Le Manuel Biblique et les diverses *éditions de la* **Bible**

notamment l'édition de Fillion, mentionnés plus haut, et quelques ouvrages recommandés dans le chapitre précédent fourniront une bonne histoire du peuple de Dieu, mais, dans l'état actuel de la science historique et de l'exégèse, il est difficile d'écrire un commentaire de l'histoire d'Israël qui ne vieillisse pas très vite. D'autre part, les travaux de la *Commission Biblique*, dont les décisions fréquentes ont tant d'importance sur la marche de ces études, rendent actuellement impossible tout travail à peu près définitif sur ce sujet.

Contentons-nous donc de renvoyer à la **Bible**, et à ses meilleurs commentateurs, aux **Dictionnaires** de la collection *Letouzey*, et au **Dictionnaire apologétique de la Foi catholique**.

〰 Si l'on veut répandre une *édition populaire*, on choisira cet opuscule :

Lesêtre (Abbé). — **Histoire sainte illustrée.** — Paris, Lethielleux, 1907, in-16 de 384 p. 150 mille. — *Prix :* 1 fr.

Le Christ.

Le Christ est-il vraiment *Fils de Dieu?* Oui, répond l'abbé Lepin, dans l'excellent travail qui suit :

Lepin (l'Abbé). — **Jésus, Messie et Fils de Dieu**, *d'après les évangiles synoptiques, avec une introduction sur l'origine et la valeur historique de ces trois premiers évangiles*, 4e édit., revue et augmentée. — Paris, Letouzey, 1910, in-4 de LXXV-504 p. — *Prix :* 4 fr.

Voici, sur le livre de l'abbé Lepin, quelques appréciations autorisées. On l'a estimé « une des meilleures études auxquelles la controverse évangélique ait donné occasion » (1). « La meilleure de toutes les publications qu'a provoquées le petit livre de M. Loisy » (2), « le travail le plus sérieux et le plus consciencieux que les derniers livres de M. Loisy aient suscité » (3).

(1) Besson, *Revue théologique française*, septembre 1904.
(2) D. Bede Lebbe, *Revue bénédictine*, 1904.
(3) J. Bricout, *Revue du Clergé français*, 1er mars 1904.

Au jugement de Mgr Batiffol (1) et du P. Lagrange (2),« ce livre, d'une lecture aisée et avenante, témoigne de rares qualités de conscience, de compréhension, de méthode » ; il atteste « le progrès remarquable accompli parmi nous depuis quelques mois ».« De tels travaux, écrit, dans *les Etudes*, le P. de Grandmaison (3), marquent un progrès sensible et rendent confiance dans l'avenir des études exégétiques en France. »

Enfin, dit M. Albalat (4), « ceux qui se passionnent pour les questions d'exégèse n'auront pas souvent l'occasion de lire un livre aussi intéressant, aussi consciencieux, aussi sincère..: C'est une œuvre de grande valeur ».

~ La lecture de l'ouvrage de l'abbé Lepin nous incite à mieux connaître la vie du Divin Fondateur de l'Eglise; l'étude de Mgr Le Camus nous donnera sur ce point toute satisfaction:

On lira donc :

Le Camus (Mgr). — **La Vie de N. S. Jésus-Christ**, 21e mille.— Paris, Oudin, 1907; 3 vol. in-8 de xv-571, 678 et 533 p., cart. et pl. — *Prix :* 12 fr.

« Le dogme et la morale dans le Christianisme reposent sur l'E-« vangile. Ecrire la vie de Jésus, sans indiquer cette relation admi-« rable entre les paroles du Maître et la foi actuelle de l'Eglise, « serait surprendre péniblement le lecteur.

« L'œuvre devient ainsi un traité succinct de théologie apologéti-« que autant qu'une histoire. Ne pas en aborder ce côté essentiel « serait se borner à décalquer rapidement sur l'Evangile, pour la « présenter sans relief et sans vie, l'image du Sauveur...

« Il y a sans doute une difficulté réelle à analyser les discours du « Maître et à les expliquer sans en gêner le mouvement : mais la « beauté littéraire de l'œuvre dût-elle en souffrir, ne vaudrait-il pas « mieux avoir initié pleinement le lecteur à la pensée divine que « lui avoir agréablement demandé d'admirer ce qu'il est incapable « de comprendre ? En fait,il y a peu d'hommes qui puissent,s'ils n'y « ont été préparés, saisir la suite d'un discours de Jésus dans l'E-« vangile de sain Jean. Il en est peut-être moins qui expliqueront

(1) *Bulletin de littérature ecclésiastique*, avril-mai 1904.
(2) *Revue biblique*, octobre 1904.
(3) *Etudes*, 20 avril 1904.
(4) *Les Débats*, 27 octobre 1904.

« convenablement le *Sermon sur la Montagne* et *la prophétie de* « *la fin des temps*. Il ne faut donc pas reculer devant la nécessité « d'instruire puisqu'elle s'impose...

Et Mgr Le Camus ajoute :

« Je termine ce livre après douze ans d'études et de méditation. « Les heures que je lui ai consacrées ont été les plus douces de mon « existence. En dehors du bien que j'espérais faire aux autres, « j'éprouvais moi-même une consolante satisfaction, à retrouver « sans cesse devant mon regard la séduisante image de Celui que « je sentais si vivant dans l'Evangile et que j'essayais de rendre plus « vivant encore aux yeux de mes amis » (pp. x et xiv).

〰 Signalons aussi une œuvre d'une allure plus froide, mais très scientifique :

Fouard (Abbé). — La vie de N.-S. Jésus-Christ, 19e édit. — Paris, Lecoffre, 1908, 2 vol. in-12 de xxxi-469 et 500 pages, cartes. — *Prix :* les deux vol. 8 fr.

C'est une des meilleures vies du Christ : sévère comme l'œuvre d'un historien, édifiante comme une œuvre de piété. L'auteur a fait une étude objective, c'est-à-dire qu'il s'est contenté de narrer les faits sans les commenter. La 19e édition, qui vient de paraître, montre bien que le travail, qui date pourtant de plus de 20 ans, n'a pas été dépassé et jouit toujours de la faveur de l'élite.

« Nous ne souhaitions, en publiant cette vie du Sauveur, dit l'auteur, que donner à la lecture de l'Evangile plus d'attrait et plus de clarté... On nous a su gré de présenter les actes du Maître sous cette forme concise qui est le propre de l'histoire, et, au lieu d'embarrasser le récit par de longues explications, de laisser le lecteur méditer librement la parole de vie. Cette vie de Jésus est un acte de foi ! »

〰 Il serait bon d'avoir dans sa bibliothèque, pour satisfaire les esprits moins cultivés, un ouvrage qui, sans cesser d'être véridique, est nettement du genre édifiant; le livre du *P. Berthe* ne présente aucun appareil scientifique. Cela le fera peut-être goûter davantage de la clientèle des bibliothèques publiques :

Berthe (Le P.). — Jésus-Christ, sa vie, sa passion, son

triomphe, 20e mille. — Paris, Bureau de la Sainte Famille, [1906], in-12 de xv-555 p., carte. — *Prix :* 3 fr. 50.

〰 Enfin, si on désirait une œuvre plus oratoire, on lira :

DIDON (le P.). — **Jésus-Christ.** 35e mille. — Paris, Plon, 1908, in-16 de 893 p. — *Prix :* 5 fr.

〰 Il est enfin de toute nécessité que les catholiques soient au courant des attaques dont la *résurrection du Christ* a été l'objet en ces derniers temps et qu'ils sachent comment s'en défendre. Ils trouveront dans le livre de l'abbé *Mangenot*, professeur d'Ecriture Sainte à l'*Institut catholique de Paris*, une excellente étude, dont l'abbé Labourt disait, dans le *Bulletin de la Semaine*, peu suspect d'indulgence : « Les hypothèses de MM. Loisy, Guignebert et Le Roy ont troublé bien des esprits, ébranlé bien des consciences... L'étude de M. *Mangenot* raffermira les convictions. L'exposé loyal des difficultés, l'esprit traditionnel et prudent mais non hyperconservateur, qui dicte les solutions, l'information très complète et tout à fait moderne assurent à son livre une place d'honneur parmi les meilleures productions de l'exégèse catholique contemporaine (1). »

MANGENOT (Abbé E.). — **La Résurrection de Jésus,** *suivie de deux appendices sur la crucifixion et l'ascension.* — Paris, Beauchesne, 1910, in-12 de 404 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Enseignement de saint Paul sur la résurrection de Jésus : 1° les préliminaires nécessaires de la résurrection. Le fait lui-même et ses circonstances ; 2° les apparitions du Christ ressuscité. Nature du corps ressuscité et apparu.
Les Récits évangéliques de la résurrection : Attaques dont ils sont l'objet. La découverte du tombeau vide. Les apparitions de Jésus ressuscité. Réalité et état du corps de Jésus ressuscité. Conclusion.

« C'est le Christ tout entier, corps et âme, qui est revenu à la vie. « La foi chrétienne ne peut changer ; le jour de Pâques fut « une « date historique », c'est « aujourd'hui un véritable anniversaire » et « non pas une simple fête symbolique, sans racine réelle dans les « faits objectifs de l'histoire. L'Eglise nous fait chanter avec raison, « en cette belle fête : *Resurrexit Dominus vere, Alleluia*, et ses

(1) *Bulletin de la Semaine*, 6 juillet 1910.

« prédicateurs doivent redire aux fidèles avec l'apôtre : « Si le Christ « n'est pas ressuscité, votre foi est vaine, et vous êtes encore dans « vos péchés » (I Cor., xv-17). Mais nous ne croyons pas en vain... »

∿∿ Signalons, pour vulgarisation, l'opuscule, très sérieusement fait, de l'abbé Ladeuze : **la Résurrection du Christ devant la critique contemporaine**, 3e édit. — Paris, Lecoffre, 1909, in-12 de 60 p. — *Prix :* 0 fr. 50.

La Vierge.

Sur la Vierge, dont le culte est si développé dans l'Eglise catholique, on lira :

Newman (Card.). — **Du culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique**, *traduction parue et corrigée par un bénédictin de l'abbaye de Farnborough, avec une préface de Dom Cabrol.* — Paris, Téqui, 1908, in-12 de xi et 251 p. — *Prix :* 2 fr.

«... On admire, dit *Dom Cabrol*, cette exposition éloquente de la dévotion à la Vierge, cette connaissance des Pères, ce mouvement, cette chaleur, cette solidité d'argumentation qui faisaient de Newman un controversiste si redoutable... N'est-ce pas le cas de rappeler que Pie X, dans sa lettre récente à l'évêque de Limerick (qu'il remerciait d'avoir défendu Newman contre d'injustes attaques), recommandait sa lecture aux fidèles? En réalité, c'est une page de sa vie et de ses croyances que nous raconte ici Newman. Toutes les objections de Pusey sur la Sainte Vierge avaient été les siennes; elles étaient tombées une à une... »

∿∿ On peut compléter par :

La Broise (Le P. de). — **La Sainte Vierge.** 5e édit. — Paris, Lecoffre, 1904, in-12 de vi-250 p. — *Prix :* 2 fr. — et par Ribet : **la Doctrine catholique sur la bienheureuse Mère de Dieu.** — Paris, Poussielgue, 1903, in-16 de 271 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

Les Apôtres.

Nous avons sur l'œuvre des apôtres, qui avaient reçu du

Christ la mission d'organiser l'Eglise, quelques œuvres solides et intéressantes.

D'abord l'ouvrage remarquable, qui fait suite à la *Vie de Jésus-Christ*, du même auteur.

Le Camus (Mgr E.). — **Origines du christianisme : l'Œuvre des apôtres.** — Paris, Oudin, 1905, 3 vol. in-8 de xlix-376, xlv-417-611 pages, cartes et plans. — *Prix :* 15 fr.

« Vous étudiez, écrit à l'auteur Sa Sainteté Pie X, vous étudiez « les origines chrétiennes de façon à vous montrer homme non pas « seulement plein de doctrine et de compétence clairvoyante, mais « aussi tout à fait pénétré de cette piété qui caractérisa les anciens « temps.

« Ce qui, chez vous, demeure aussi spécialement digne d'éloge, c'est « que, dans votre manière d'exposer les textes sacrés, vous vous êtes « appliqué à suivre, par respect de la vérité et pour l'honneur de la « doctrine catholique, la voie dont, sous la direction de l'Eglise, il « ne faut jamais s'écarter. Tout comme, en effet, on doit condamner « la témérité de ceux qui, se préoccupant beaucoup plus de suivre « le goût de la nouveauté que l'enseignement de l'Eglise, ne craignent « pas de recourir à des procédés critiques d'une liberté excessive, il « convient de désapprouver l'attitude de ceux qui n'osent, en aucune « façon, rompre avec l'exégèse scripturaire ayant eu cours jusqu'à « présent, alors même que, la foi demeurant par ailleurs sauve, le « sage progrès des études les y invite impérieusement (1). C'est en- « tre ces deux extrêmes que, fort heureusement, vous marquez votre « route. Par l'exemple que vous donnez, vous prouvez qu'on n'a rien « à craindre, pour nos saints Livres, de la vraie marche en avant réa- « lisée par la science critique, et de même il peut y avoir tout avan- « tage pour ces Livres à recourir aux lumières apportées par cette « science. Et, de fait, il en est ainsi toutes les fois qu'on sait l'uti- « liser avec prudence et sage discernement, comme Nous constatons « que vous l'avez fait vous-même. »

~ Signalons ainsi les bons travaux de l'abbé *Fouard :*

Fouard (Abbé). — **Saint Paul.** — Paris, Lecoffre, 1908-1910. 2 vol. in-12 de xviii-486 et xv-392 p. — *Prix :* 8 fr.

Saint Pierre et les premières années du christianisme. — Paris, Lecoffre, 1908, in-12 de xxix-507 p. — *Prix :* 4 fr.

(1) Le P. de Pascal, comme on l'a vu plus haut (p. 35), fait allusion à ce texte dans la préface de son livre : *le Christianisme, exposé apologétique.*

L'Église naissante.

Quand aurons-nous sur l'histoire des premiers siècles du Christianisme une œuvre définitive? Nous ne pouvons, aujourd'hui moins que jamais, renvoyer à l'**Histoire ancienne de l'Eglise** de Mgr Duchesne, membre de l'Académie française et Directeur de l'Ecole de Rome, car ce livre a été *condamné par l'Eglise* (1912) (1).

D'autre part, on se gardera bien de lire le **Manuel d'Histoire ancienne du christianisme**, de Ch. GUIGNEBERT, car l'auteur, sous le couvert d'une science souvent prise en défaut, d'une critique qui est loin d'être sûre et d'une liberté d'esprit plus apparente que réelle, livre à l'Eglise un combat sournois.

〰 Si l'on veut un travail d'ensemble sur la notion d'autorité à l'origine du christianisme, si l'on veut savoir comment cette notion d'autorité s'est trouvée réalisée sous forme d'unité, de catholicité, de primauté, il faut lire l'étude que Mgr *Batiffol*, a

(1) DUCHESNE (Mgr), **Histoire ancienne de l'Eglise**, Paris, Fontemoing, 1906-1910, 3 vol. in-8 de XI-577, XI-687 et XI-671 p. Prix : 8 fr. le 1er vol. et 10 fr. les 2e et 3e vol. Voici ce que nous disions de cet ouvrage dans la 1re édition de notre livre, c'est-à-dire quelques semaines avant sa *mise à l'Index*.

« Pourquoi faut-il que l'auteur, poussé peut-être par la nature de son talent et par les tendances de sa philosophie, n'ait pas su se garder davantage des concessions d'une intelligence qui fut parfois secourable à d'aventureux exégètes et des traits brillants d'un esprit qui fut souvent mordant ? On comprendra, d'ailleurs, la grande réserve que nous imposent — en présence de cette œuvre assurément importante, qui se présente avec tant de titres de compétence technique, d'estime universitaire et d'érudition professionnelle — les nécessaires sévérités de l'autorité ecclésiastique. Puis, ne faut-il pas distinguer *compétence* et *compétence :* l'autorité de Mgr *Duchesne*, assurément indiscutable quand il s'agit de pures et simples questions de *faits*, semble bien moindre quand il s'agit d'*histoire d'idées* et, ce qui est plus grave, d'*histoire de dogmes*. C'est pourquoi l'œuvre de Mgr *Duchesne* ne peut être lue avec sécurité que par ceux qui connaissent parfaitement non seulement l'histoire ecclésiastique, mais surtout la *théologie*. »

écrite sur *l'Eglise naissante ;* étude qui a pour but d'examiner et de rectifier la présentation, par « les historiens protestants ou rationalistes, de l'histoire des origines du catholicisme... Ces objections nous sont venues du dehors, comme un défi ; il n'est pas nécessaire d'aller les chercher en Allemagne; les voici en France vulgarisées par le livre de *A. Sabatier* sur *les Religions d'autorité et la religion de l'esprit*, et le modernisme évolutioniste en est sorti ».

Et nous ferons nôtre la conclusion si autorisée de *la Revue d'Histoire ecclésiastique* de Louvain. « Nous sommes convaincu que si l'ouvrage de Mgr Batiffol est capable de donner aux églises errantes la nostalgie de l'Unité, et aux chrétiens sans église l'intuition de la vraie foi, il donnera surtout aux fils dévoués de l'Eglise romaine un grand sentiment de réconfort et de joie dans la possession sereine et plus consciente de la véritable tradition (1). »

Lire donc :

BATIFFOL (Mgr P.). — **L'Eglise naissante et le catholicisme.** — Paris, Lecoffre, 1909, in-12 de XVI et 502 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'auteur a groupé ses études sous les rubriques suivantes :

Dispersion et chrétienté. L'Eglise naissante. Le Catholicisme de saint Irénée. Clément d'Alexandrie. Tertullien. Origène et l'orthodoxie grecque. Saint Cyprien et Rome.

« L'Eglise n'était pas une coulée amorphe, un mouvement spirituel « créant, en se fixant, des institutions et des dogmes en fonction « de la civilisation qu'il traversait..., elle était un évangile, un « apostolat, une tradition, un culte, une société hiérarchisée, une « église d'églises, une unité gardée par l'unité de la *Cathedra Petri;* « elle était consciente d'être tout cela. Loin d'être une évolution en « marche, elle était, dès le premier jour, une conservation vivante et « assistée par l'Esprit de Dieu du don fait par Dieu aux hommes « dans l'*Incarnation*. Elle n'est pas autre chose aujourd'hui encore « (p. XII).

« Loin d'être, comme le veulent les historiens protestants, une série « de crises et de transformations qui n'auraient dû produire que des « différenciations et des dislocations, la chrétienté est catholicité, « unité, homogénéité. Elle est telle... après deux siècles d'existence.

(1) *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain,* du 15 avril 1910, p. 328.

« L'épiscopat monarchique n'a rien d'un coup d'Etat qui aurait « réussi ; la primauté romaine, rien d'une conquête à main armée ; « l'unanimité des églises, rien d'un travail pénible et lent avec des « efforts concertés, des succès et des défaites. »

« L'Eglise romaine, ni aucune église, n'a été l'ouvrière principale « de cette unité. On en doit dire autant de la primauté romaine qui « a été reconnue de tous, plus qu'elle n'a été revendiquée par Rome. »

« ... Le catholicisme a grandi ainsi comme un arbre (la comparai- « son remonte à saint Paul), comme un arbre qui s'épanouit selon « son essence, avec l'assistance continue de Dieu même qui l'avait « planté » (p. 435).

∿∿ Enfin, on lira, sur des questions qui se rapportent généralement (à part quelques pages sur les Albigeois, sur Galilée et sur la Saint-Barthélemy), aux premiers temps du christianisme.

VACANDARD (Abbé). — **Etudes de critique et d'histoire religieuse.** 2[e] et 4[e] édit. — Paris, Lecoffre, 1909-1910, 2 vol. in-8 de VIII-396 p. et III-308 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Les origines du symbole des Apôtres. Les origines du célibat ecclésiastique. Les élections épiscopales sous les Mérovingiens. L'Eglise et les ordalies. Le pape et la Saint-Barthélemy. La condamnation de Galilée. L'Institution formelle de l'Eglise par le Christ. Les origines de la confession sacramentelle. Le service militaire et les premiers chrétiens. L'âme de la femme. L'hérésie albigeoise au temps d'Innocent III. La nature du pouvoir coercitif de l'Eglise.

M. Vacandard, dont la science et l'érudition sont indiscutées, a su apporter de remarquables et définitifs éclaircissements sur ces questions souvent controversées (1).

Les Martyrs.

Sur les martyrs, un livre, tout de suite, s'impose, c'est :

ALLARD (Paul). — **Dix leçons sur le Martyre** *données à l'Institut Catholique de Paris. Préface de Mgr Péchenard.* — Paris, Lecoffre, 1906, in-12 de XXI et 371 p. — *Prix:* 3 fr. 50.

Le distingué directeur de *la Revue des Questions historiques* a traité ce sujet avec une aisance parfaite, une rare clarté, une érudition profonde. Il appartenait à l'historien de Julien l'Apos-

(1) Voir aussi *la Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique*, qui contient des études de *Guiraud, Bréhier, Batiffol, Tresal, Leclercq...*, etc. Paris, Gabalda : *Prix* du vol. : 3 fr. 50.

tat et de tant d'études remarquables sur les premiers siècles de l'Eglise de prouver d'une façon définitive toute la valeur du témoignage que les martyrs ont rendu au Christ.

L'Apostolat et le Martyre.
L'Eglise primitive : L'expansion du christianisme dans l'empire romain. L'expansion du christianisme hors de l'empire romain. La vie intense de l'église primitive.
La persécution et les martyrs : La législation persécutrice. Les causes de persécution ; le nombre des martyrs. Les diverses conditions sociales des martyrs. Les épreuves morales des martyrs. Les procès des martyrs. Le témoignage des martyrs. La valeur de ce témoignage. Les honneurs rendus aux martyrs.

« Le grand nombre des martyrs paraîtra d'autant plus surprenant « que tous ont librement et volontairement accepté leur sort. Les « martyrs ne sont pas de simples condamnés pour infraction aux lois « et abandon de la religion officielle : ce sont des condamnés volon- « taires puisqu'ils n'avaient qu'un mot à dire pour faire tomber « l'accusation, faire rapporter la sentence, faire cesser le supplice. « Ce mot libérateur, ils l'ont retenu sur leurs lèvres pour demeurer « fidèles à Jésus-Christ. Ils ont ainsi fait de leur mort le triomphe « de la liberté morale, triomphe particulier au christianisme qui « suffirait à établir ce que l'abbé de Broglie a si bien appelé sa « « transcendance » ; car aucune religion, comme aucune école phi- « losophique en dehors de lui, n'a eu de martyrs » (p. 365).

∿ Compléter par :

ALLARD (P.). — **Histoire des Persécutions.** — Paris, Lecoffre, 1903-1907, 5 vol. in-8 de 500 p. environ. — *Prix :* 30 fr.

Et aussi par :

LECLERCQ (Dom H.). — **Les Martyrs,** *recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe siècle.* — Paris, Oudin, 1903-1904, 10 vol. in-8 de 500 pages environ. — *Prix :* le vol. 3 fr. 50. — La série comptera 15 volumes.

« Voici, dit M. Camille Jullian dans la *Revue historique*, dirigée par le protestant Monod et souvent dure aux auteurs catholiques, voici un petit livre fait sans doute dans une pensée d'édification, de pieuse vulgarisation, mais dont l'auteur est un savant et dont les documents sont triés et interprétés

avec une érudition de premier choix. Il ne renferme que des pièces indiscutables. M. Leclercq s'est interdit « de faire usage des moyens frauduleux » en reproduisant « les légendes qui souillent les recueils hagiographiques » (*Rev. hist.*, août 1902, p. 341).

L'Eglise et le Moyen-Age.

Le rôle de l'Eglise au *Moyen-Age* a tellement été défiguré par les adversaires de l'Eglise qu'il importe d'avoir, sur cette période, des idées justes. On lira donc *Mourret* et *Dufourcq* (déjà cités p. 81), *Montalembert* (1) et *Ozanam* (2), déjà anciens, mais toujours vrais. On répandra :

KURTH (God.). — **Qu'est-ce que le Moyen-Age?** 6e édit. — Paris, Bloud [1906], in-16 de 62 p. — *Prix* : 0 fr. 60.

〰 On ne manquera pas de se procurer l'excellent travail de :

GUIRAUD (Jean). — **Histoire partiale, histoire vraie.** — Paris, Beauchesne, 1911-1912, in-16 de XXIII-416 p. et XVI-467 p. — *Prix* : le vol. 3 fr. 50. (L'ouvrage comptera 3 vol.)

L'Eglise et la Réforme.

Sur la Réforme, suspecte dans ses origines et qui détacha pourtant de l'Eglise tant d'esprits de bonne foi, on lira :

BAUDRILLART (Mgr). — **L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme**, 11e éd. — Paris, Bloud, in-12 de XV et 475 pages. — *Prix* : 3 fr. 50.

Mgr Baudrillart a traité ce sujet délicat avec une sérénité parfaite et une grande largeur de vue. Dans une lettre-préface, Mgr Perraud, évêque d'Autun, loue « l'impartialité » dont l'auteur a « donné des preuves si convaincantes ». « Je n'ai jamais eu de goût, dit en effet Mgr Baudrillart, pour les faux-

(1) MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident (depuis saint Benoit jusqu'à saint Bernard)*. Paris, Lecoffre, 1873-1877, 7 vol. in-8 de 600 à 700 p. *Prix* : 52 fr. 50.
(2) OZANAM (Frédéric), *la Civilisation au Ve siècle*. Paris, Lecoffre, 1894, 2 vol in-12 de 451 et 447 p. *Prix* : le vol. 3 fr. 50 et ses *Etudes Germaniques*. Paris, *ibid.*, 1894-1899, 2 vol. in-12 de 463, 588 p. *Prix*, le vol. 3 fr. 50. [Egalement, chez de Gigord.]

fuyants ni pour ce qu'on est convenu d'appeler de pieux mensonges. L'Eglise catholique n'a besoin que de la vérité et elle est de taille à la supporter tout entière. »

Renaissance et Protestantisme. — Qu'est-ce que la Renaissance et qu'y a-t-il en elle de contraire à l'esprit chrétien ? Des caractères de la Renaissance en France, en Angleterre et en Allemagne; dans quelle mesure elle se confond avec le mouvement protestant. Dans quelle mesure et pourquoi la papauté, souvent l'épiscopat, ont favorisé le mouvement de la Renaissance.

Le Protestantisme et l'Eglise. — Comment est né le protestantisme en Allemagne; pour quels motifs et par quels moyens plusieurs nations de l'Europe sont devenues protestantes. Comment et pourquoi la France est restée catholique au XVIe siècle. Comment l'Eglise catholique s'est-elle défendue contre le protestantisme. Caractères de la réforme catholique. De l'emploi que l'Eglise catholique a fait de la Force contre les protestants. L'intolérance protestante. Le protestantisme a-t-il été plus favorable que le catholicisme au progrès moral, spirituel, intellectuel, social et politique des nations modernes

...« Luther n'avait rien à créer ; tous les matériaux de la Réforme « existaient avant lui... Luther s'est trouvé résumer tout en lui... « Vous avez sans doute entendu dire que Luther a été un orgueil- « leux et un sensuel et que si la Réforme a réussi, c'est parce qu'elle « lâchait la bride aux passions... Eh bien oui ! Luther a été orgueil- « leux et sensuel, mais ce fut sa faiblesse ; ce ne fut pas sa force... « La force de Luther et celle du mouvement luthérien sont venues « de la satisfaction même qu'ils donnaient aux tendances contempo- « raines. Luther en fut la personnification vivante... » (p. 115).

[Et plus loin] : « L'heure était venue où l'Eglise, se ressaisissant « en face de ses adversaires, se disposait à faire le départ entre ce « qu'il y avait de bon et ce qu'il y avait de mauvais dans les aspi- « rations que le mouvement intellectuel et religieux du siècle révé- « lait chez les peuples chrétiens. A la fausse réforme, l'Eglise répon- « dra par la véritable. Elle se régénérera, et grâce à cette régénéra- « tion, non seulement elle restaurera son empire sur les esprits et les « cœurs dans une grande partie de l'Europe, mais elle s'élancera par « ses missions à la conquête des mondes nouveaux » (p. 183).

〰 En raison de l'importance du sujet, nous compléterons cette bibliographie par une liste sommaire d'ouvrages qui, dit Mgr Baudrillart, « devraient être classiques parmi les catholiques » :

PASTOR : **l'Histoire des Papes depuis la fin du Moyen-Age,**

cité plus loin. — La courte et bonne étude de J. GUIRAUD : **l'Eglise romaine et les origines de la Renaissance**, 4e édit. Paris, Lecoffre, 1902, in-18. *Prix :* 3.50. — Le sérieux travail d'IMBART DE LA TOUR : **les Origines de la réforme**. Paris, Hachette, 1905, 2 vol. in-8. *Prix :* 15 fr. — L'œuvre classique de Mgr JANSSEN : **Histoire de la réforme protestante en Allemagne**, *traduit par E. Paris, puis par L. Pastor*, Paris, Plon, 1902-1907, 7 vol. in-8. *Prix :* le vol. 15 fr. — Le P. DENIFLE : **Luther et le Luthéranisme**, *traduction franç. par l'abbé Paquier*. Paris, Picard, 1911, 4 vol. in-12 de 400 p. environ. *Prix :* 3 fr. 50 (*en cours*). — Alb. DU BOYS : **Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican**. Paris, Palmé, 1880, in-8 ; épuisé. — Dom GASQUET : **Henri VIII et les monastères anglais**, *trad. franç. par Lugné, Philippon et le P. du Lac*. Paris, Lecoffre, 1894, 2 vol. in-8 ; épuisé. — DE MEAUX : **les Luttes religieuses en France au XVIe siècle**. Paris, Plon, 1879, in-8. *Prix :* 7 fr. 50. — Du même : **La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie**. Paris, Perrin, 1889, 2 vol. in-8. *Prix :* 15 fr. — TRÉSAL (J.). — **Les Origines du schisme anglican** (1509-1571), 2e édit. Paris, Lecoffre, 1908, in-12 de 460 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

∿ Pour l'*Histoire du protestantisme dans la période contemporaine*, voir les ouvrages de GOYAU, de THUREAU-DANGIN, de BRÉMOND, cités plus loin sous la rubrique : *les Adversaires de l'Eglise*.

∿ Sur la *doctrine protestante*, voir, dans notre chapitre : *Défense de la foi ou Apologétique*, le paragraphe consacré à l'*Eglise et au Protestantisme*, où nous citons : BOSSUET, MŒLHER, GOYAU, WEISS, MARTIN, JULIEN, le card. MERCIER, etc.

L'Eglise et la Révolution.

L'histoire de l'Eglise pendant la Révolution a suscité quelques beaux travaux :

CRÉTINEAU-JOLY. — **L'Eglise romaine en face de la Révolution**, 2e édit. Paris, Plon, 1860, 2 volumes in-8 de 512 et 540 p., *épuisé*. — *Prix :* 12 fr.

〰 Sur l'*Eglise de France*, lire :

La Gorce (Pierre de). **Histoire religieuse de la Révolution française.** Paris, Plon-Nourrit, 1909, 1 vol. in-8 de vi et 515 p., en cours. *Prix :* 7 fr. 50. — *Compléter par :* Pisani (Abbé). **L'Eglise de Paris et la Révolution.** Paris, Picard, 1908-1910, 3 vol. in-12 de 350, 424 et 430 p., *en cours. Prix :* 3 fr. 50 — et Sicard (Abbé). **L'Ancien clergé de France.** Paris, Lecoffre, 1905, in-8, 3 vol. de 500 p. environ. *Prix :* 18 fr. — Voir plus loin notre chapitre : l'*Eglise en face du Rationalisme et de la Philosophie du XVIII[e] siècle*, et les ouvrages cités plus loin de Taine, de Nourrisson, de J. Lemaître.

L'ÉGLISE CONTEMPORAINE

Pie IX — Léon XIII — Pie X.

Nous ignorons trop la vie des grands papes qui ont illustré l'Eglise et sur lesquels ont été écrits d'importants travaux qu'on trouvera mentionnés dans les notes bibliographiques de *Marion*, d'*Albers*, de *Krauss*, etc. Sans remonter le cours des siècles, nous nous bornerons à étudier la vie de *Pie IX* et aussi celle de *Léon XIII*.

〰 Sur *Pie IX*, dont la vie fut si agitée et les malheurs si grands, on lira, à défaut d'une histoire plus récente, soit l'ouvrage d'Alex. de Saint-Albin (1), malheureusement épuisé, soit : Villefranche (J.-M.) : **Pie IX**, *sa vie, son histoire, son siècle*. Lyon, Josserand (puis Vitte), 1876, in-8 de 600 p. (*épuisé*); soit encore : Sylvain (Ch.) : **Histoire de Pie IX.** Lille, Desclée, 3 vol. in-8 de 450 p. environ (épuisé).

〰 Il faut, aussi, bien connaître *Léon XIII*, ses initiatives généreuses, son action bienfaisante et conciliatrice, ses doctrines lumineuses, son génie puissant. Il faut se pénétrer de ses conceptions ; il faut revivre sa vie pour mieux comprendre son œuvre et pour seconder encore, dans la mesure de nos faibles moyens, les efforts de celui que la Providence a donné à la chrétienté, à une heure critique, et dont Pie X s'est solennellement proclamé le continuateur.

(1) Saint-Albin (Alex. de), *Histoire de Pie IX et de son pontificat.* Paris, Palmé, et Bruxelles, Albanel, 1878, 2 vol. in-8 de viii-450 et 454 p. *Prix :* 7 fr.

Léon XIII a déjà eu de nombreux biographes. L'abbé *J. Guillermin*, *Boyer d'Agen*, Mgr de *T'Serclaès*. C'est l'ouvrage de ce dernier que nous préférons :

T'Serclaès (Mgr de). **Le Pape Léon XIII**, *sa vie, son action religieuse, politique et sociale*, 1878-1894, avec une introduction par Mgr *Baunard*, 3 vol. petit in-4 de xx-570-636 et xiv-750 pages, avec gravures dans le texte et hors texte. Paris, Desclées, 1894-1907. *Prix :* 30 fr. C'est un bon travail clair, peu chargé, documenté aux meilleures sources, bien conduit, L'auteur a parfaitement compris et mis en valeur le rôle de Léon XIII. — Au cas où on ne pourrait se procurer l'ouvrage de Mgr *T'Serclaès*, car il est épuisé et ne sera sans doute pas réédité, il faudrait lire : Guillermin (Abbé). **Vie et pontificat de S. S. Léon XIII**, 3e édit. Paris, Bloud, 1901, 2 vol. in-8 de viii-432 et 391 p. *Prix :* 8 fr. les 2 volumes. Pour ce qui concerne les rapports de Léon XIII avec l'Eglise de France, on se reportera aux ouvrages (cités plus loin p. 261) de Mgr Baunard et du P. Lecanuet, sur lequel nous faisons des réserves.

Quant à *Pie X*, chacun sait qu'il a concentré la vie de l'Eglise, réformé les abus, réveillé la piété, restauré le sens de la beauté dans l'expression religieuse, dénoncé et condamné le Modernisme. De plus, il nous a donné les règles qui doivent régir l'action sociale pour tout « restaurer dans le Christ » selon sa devise. Son œuvre, grâce à Dieu, n'est point terminée, et toute étude sur son action, fût-elle de Rocafort ou d'Aventino, serait incomplète et prématurée.

DES PROGRÈS DE L'ÉGLISE

Chez les peuples civilisés.

A défaut d'un ouvrage d'ensemble sur les progrès du catholicisme dans le monde, on trouvera dans l'Annuaire Pontifical et dans le Guide d'action religieuse, de 1908 et de 1909, cités d'autre part, des renseignements précis. De plus, les ouvrages suivants sont indispensables pour connaître les progrès du catholicisme en Angleterre et en Allemagne.

Sur le *progrès du catholicisme en Angleterre*, lire l'ouvrage classique, déjà plusieurs fois réédité, de :

Thureau-Dangin. — **La Renaissance catholique en Angle-**

terre au XIXe siècle. — Paris, Plon, 1899-1906, 3 vol. in-8 de 450 p. environ. — *Prix :* le vol. 7 fr. 50.

On pourrait remplacer par une étude plus courte du même auteur :

Le Catholicisme en Angleterre au XIXe siècle, *conférences faites à l'Institut catholique.* — Paris, Bloud, 1909, in-12 de 257 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

M. Thureau-Dangin ne se contente pas d'exposer la marche du catholicisme en Angleterre ; il analyse, juge, prévoit. C'est l'œuvre d'un historien parfaitement maître de son sujet, qui sait apporter, dans le récit des événements d'hier, l'impartialité d'un érudit.

« La semence catholique déposée par Dieu dans l'âme anglaise « n'est pas morte...

« Que notre Eglise de France sorte de la terrible crise actuelle « grandie, plus vivante et plus agissante ; qu'elle fasse admirer aux « spectateurs étrangers, non pas seulement sa résignation et son « désintéressement, mais des vertus actives, une énergie, une sou- « plesse d'adaptation, une intelligence du temps présent, un élan « d'apostolat qui lui permettent de reconquérir les âmes et les intel- « ligences du peuple aussi bien que des savants ; que, chez nous, « les catholiques se montrent capables de résoudre, avec la juste « proportion d'esprit de tradition et d'esprit de progrès, les problè- « mes que posent, partout devant la conscience, la critique et la « science modernes et alors, croyez-moi, beaucoup des barrières qui « arrêtent aujourd'hui les âmes anglicanes sur le chemin du catho- « licisme s'abaisseront » (p. 254).

Signalons aussi une autre étude fort recommandable.

GUIBERT (Abbé J.). — **Le Progrès du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle.** — Paris, Poussielgue, 1907, 1 vol. in-12 de 390 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Sur les *Progrès du catholicisme en Allemagne :*

GOYAU (Georges). — **L'Allemagne religieuse : le catholicisme 1810-1870.** — Paris, Perrin, 1909, 2 vol. in-16 de XLIII-331 et 421 p. — *Prix :* 7 fr.

Ces deux volumes forment la deuxième partie de l'important

travail consacré par M. Goyau à l'*Allemagne religieuse ;* dans la 1re partie, M. Goyau avait étudié *le protestantisme;* il apporte dans l'étude du catholicisme allemand « l'abondance et la sûreté d'information, l'élégance du style, la clarté de l'exposition » qu'on avait déjà remarquées dans ses précédentes études et la *Revue d'Histoire ecclésiastique* de Louvain, à qui nous empruntons ce jugement, termine son long compte-rendu en souhaitant que M. Goyau pousse son étude jusqu'à nos jours et nous raconte les luttes du *Kulturkampf* et le définitif triomphe du catholicisme. Sa « connaissance approfondie des hommes et des choses d'Allemagne » le désigne tout particulièrement pour cette passionnante étude (1).

Des progrès de l'Eglise dans les pays de mission.

Sur la *propagation de l'Evangile par nos missionnaires*, on lira, soit :

Lamy (Et.). — **La France du Levant.** — Paris, Plon, 1900, in-8 de III-387 p. — *Prix :* 7 fr. 50.

Rouvier (le P.). — **Loin du Pays;** *les religieux français et l'influence de la France dans les missions.* Paris, Retaux (auj. Téqui), 1895, in-8 de 407 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Piolet (le P.). — **Nos missions et nos missionnaires.** — Paris, Bloud, 1904, in-16 de 63 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

Si l'on veut plus de détails, l'ouvrage suivant les fournira

Piolet (le P.).— **La France au dehors : les missions catholiques françaises au XIXe siècle**, publ. sous la direction du P. J.-B. Piolet, avec la collaboration de toutes les sociétés de missions, 6 vol. in-8.— Paris, Colin, puis Haton, illustré d'après les documents originaux.— *Prix :* le vol. 12 fr.

Voir aussi et répandre les opuscules de *Guasco* et de *Pravieux* (2).

(1) *Revue d'Histoire ecclésiastique* de Louvain, du 15 avril 1910, pp. 359-385.

(2) Guasco, *l'Œuvre de la propagation de la foi, ses origines, ses commencements, ses progrès,* 6e éd. Paris, Bloud, 1908, 63 p. *Prix :* 0 fr. 60.— Pravieux, (Jules), *A quoi servent les missionnaires?* Paris, Lethielleux, 1912, in-16 de 64 p. *Prix :* 0 fr. 60.

⁓ Consulter aussi dans le *Dictionnaire d'histoire et d'archéologie religieuses* (cité p. 24) les articles si documentés écrits par H. Froidevaux. (Voyez : *Afrique*, *Abyssinie*, etc.)

L'ÉGLISE ET LE MONDE

Maintenant que nous sommes vraiment pénétrés de la pensée chrétienne, que nous avons vu l'Eglise lutter, au cours des siècles, pour défendre la doctrine dont elle est la gardienne, pour conserver son indépendance et pour assurer son unité, maintenant que nous connaissons son origine divine et son organisation providentielle, une question se pose :

L'Eglise dont les dogmes sont immuables, l'Eglise qui, contre toutes les philosophies, maintient sa vieille explication de la vie et du monde, l'Eglise dont l'organisation et la hiérarchie semblent un défi à notre siècle épris de liberté, l'Eglise qui, malgré les clameurs des foules tourmentées de désirs, méprise les richesses, bride les passions et proclame l'exclusive supériorité de sa morale, l'Eglise qui propose à la société désemparée la constitution rigoureuse de l'ordre chrétien, l'Eglise qui dénonce tous les errements de la pensée moderne et les flagelle d'une main ferme et sûre chez les meilleurs de ses enfants, l'Eglise qui, en face de l'Etat omnipotent, veut rebâtir l'inviolable citadelle de la conscience et de la pensée, l'Eglise qui semble refoulée sur toute sa ligne de combat, l'Eglise peut-elle rester encore « l'âme du monde » ?

« Oui », répondent les plus clairvoyants de ses fils, fermement convaincus de son triomphe prochain.

Fait étrange : il faut remonter aux origines du christianisme pour retrouver de semblables espérances et pour entrevoir de semblables conquêtes...

L'Influence sociale des saints.

Les saints ont exercé une si grande action dans l'histoire de la société qu'il est indispensable de les mieux connaître. Sous l'influence de récits mystiques, on a oublié le rôle bien-

faisant que ces hommes ont accompli; on en a fait des êtres à part, vivant près de Dieu, mais en marge des siècles. C'est une erreur. Leur vie, étudiée plus *humainement*, n'en est que plus séduisante, plus exemplaire, plus sociale, plus *divinement* belle. M. Joly a su traiter ce délicat sujet avec la sûreté d'un historien, la pénétration d'un philosophe et la respectueuse émotion d'un chrétien. Après avoir montré l'idée qu'on se faisait de la sainteté dans les différentes religions, M. Joly étudie la nature, les sens, l'imagination, l'entendement, la sensibilité, l'amour et l'action chez les saints. Enfin, un chapitre entier est consacré aux « faits extraordinaires » de la vie des saints.

Joly (Henri). — **La Psychologie des saints.** 13e édit. — Paris, Lecoffre [1909], in-12 de IX et 201 p. — *Prix* : 2 fr.

« Une piété ignorante a bien souvent altéré la physionomie des « saints : le dilettantisme de plus d'un néo-chrétien d'aujourd'hui « ne risque pas moins de les défigurer. On les avait mis tellement « au-dessus de l'humanité qu'ils paraissaient en dehors d'elle. « Comme dit avec tant d'énergie Mgr Dupanloup, on se demandait « vraiment « si c'étaient là des hommes, des fils d'Adam, de chair « et d'os comme nous ». Maintenant, on voudrait tout expliquer en « eux, par les influences naturelles et les influences sociales... »

[Et plus loin]... « Le saint, qui est un homme de Dieu, est d'abord « un homme : et c'est un homme qui ne s'est pas seulement élevé, « qui n'a pas seulement grandi sous l'action de la grâce, dans le « sens du surnaturel et de l'éternité; Bossuet appelle les saints « *ces* « *grands hommes qui ont planté l'Eglise de Dieu* »...

« Nous savons que le saint proprement dit est un serviteur héroï- « que de Dieu, par conséquent un homme aimé de Dieu et aimant « Dieu, puisant dans cette réciprocité d'amour une force extraordi- « naire. Nous savons que cette sainteté doit être, non point l'anéan- « tissement, mais l'achèvement de notre nature... » (pages 24 et 43).

~ Si on veut étudier plus spécialement la vie de quelques saints, on se gardera bien de lire toutes celles qu'on rencontrera, car nombreux sont les auteurs qui ont fait de la littérature édifiante aux dépens de l'histoire et de la critique. On trouvera dans la collection *les Saints* (1) et dans la collec-

(1) Chez Lecoffre.

tion des *Grands hommes de l'Eglise* (1), des biographies de valeur parfois inégale, mais dont beaucoup sont excellentes. Citons (*sommairement et à titre d'indication*) quelques autres travaux fort recommandables et d'un prix très abordable, variant généralement entre 3 et 5 fr.

BAUDRILLART Mgr). — Vie de Mgr d'Hulst. Paris, de Gigord. — BROGLIE (E. DE) : Vie de saint Vincent de Paul. Paris, Lecoffre. — BERCHE : Saint Alphonse de Liguori, 2 vol. in-8. Paris, Retaux. — BOUGAUD : Histoire de Sainte Monique, in-12. Paris, Poussielgue. — CHOCARNE : Le R. P. Lacordaire, sa vie intime et religieuse, 2 vol. in-18. Paris, Poussielgue. — GRATRY : Henri Perreyve, in-8. Paris, Téqui. — Dom. GUÉRANGER : Sainte Cécile, 2 vol. in-18. Paris, Retaux. — GUIBERT : Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle, in-8, Paris, Poussielgue. — HAMON : Vie de saint François de Sales, 2 vol. in-8. Paris, Lecoffre. — HEMMER : Vie du cardinal Manning, in-18. Paris, Lethielleux. — LACORDAIRE : Saint Dominique, in-18. Paris, Poussielgue. — LECANUET : Montalembert, 3 vol. in-8. Paris, Poussielgue. — LE MONNIER : Histoire de saint François d'Assise, 2 vol. in-8. Paris, Lecoffre. — MONNIN : Vie du bienheureux curé d'Ars, 2 vol. in-12. Paris, Téqui. — MONTALEMBERT : Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, 2 vol. in-18. Paris, Retaux. — SYLVAIN : Histoire de saint Charles Borromée, 3 vol. in-8. Paris, Desclée. — THUREAU-DANGIN : Saint Bernardin de Sienne, in-18. Paris, Plon. — VACANDARD : Vie de saint Bernard, 2 vol. in-18. Paris, Lecoffre, etc...

Lire aussi :

NEWMAN : Saints d'autrefois, *traduit de l'anglais, introduction de Henri Brémond.* — Paris, Bloud, 1909, in-16 de 40-371 p. —*Prix :* 4 fr.

L'Eglise et la Société.

Que de fois n'avons-nous pas entendu affirmer que « l'Eglise était l'ennemie du progrès » ?

(1) Librairie des Saints-Pères.

L'histoire entière de l'Eglise est un défi à ce mensonge; nous le savons et nous en serons encore plus convaincus en lisant les ouvrages qui suivent :

DEWAS (Ch. St.). — **L'Eglise et le progrès du monde**, *trad. de l'anglais par le P. J.-P. Folghera.* — Paris, Lecoffre, 1909, in-12 de 310 pages. — *Prix :* 3 fr. 50.

C'est une œuvre vraiment forte et originale. Nous ne croyons pas que les rapports de l'Eglise et de la société aient été étudiés de plus haut. C'est bien un livre de doctrine. On y trouvera d'innombrables aperçus qui éclairent d'un jour inattendu le développement de l'Église au milieu du monde. On goûtera particulièrement les pages qui nous montrent l'Eglise toujours amie de la culture intellectuelle. L'auteur a parfaitement compris que, pour nous convaincre de la bienfaisance de l'Église, il fallait nous prouver que le catholicisme, loin de mettre des entraves à l'intelligence humaine, l'élève, la soutient, l'émancipe et lui ouvre de vastes horizons. On lira donc avec une grande satisfaction les divers chapitres de ce livre :

L'Eglise et la culture. L'Eglise et la prospérité. La morale chrétienne. L'Eglise et l'Etat. La question sociale. Scandales et sainteté. Liberté de conscience. Hérétiques et schismatiques. Développement. Défaite et victoire. Le Miracle.

« L'Eglise se glorifie d'être catholique, mais elle doit en porter la « peine, spécialement par l'obligation qui en résulte pour elle de « tolérer, dans ceux mêmes qu'elle unit, la plus grande diversité de « sentiments. Elle ne saurait se prévaloir des liens naturels d'union « qui résultent de la communauté nationale ou politique, de la « communauté de vues sur la vie pratique et journalière, de la com- « munauté de goûts et de récréations, ou d'appréciations littérai- « res et artistiques, de la communauté d'un parti ou d'une caste, « jalouse de ses privilèges. L'Eglise, en vertu de son caractère sur- « naturel et universel, doit se dégager de tous ces liens naturels et « particularistes. Elle se compose d'une multitude mêlée que la « nature aurait vite fait de disperser et que la grâce seule unit » (p. 174).

~ Lire aussi l'ouvrage, toujours attrayant, de CHATEAUBRIAND : **Le Génie du christianisme**. Paris, Roger et Chernovitz et Bonne Presse (s. d.), 2 vol. in-12 de XXXII-467 et 410 p. *Prix :* le vol. 1 fr.

L'Église et l'État.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat en France n'a pas supprimé l'irritante question des rapports de ces deux puissances. D'ailleurs, le même conflit peut surgir dans les pays voisins, d'un jour à l'autre, à l'instigation des forces occultes.

Il faut que nous ayons sur cet important débat des idées justes et précises.

On consultera donc :

MOULART (Ferd.-S.). — **L'Eglise et l'Etat**, ou *les Deux puissances, leur origine, leurs relations, leurs droits, leurs limites.* — Paris, Lethielleux, édit. de 1887, in-8 de XI et 647 pages. *Epuisé.*

Très bon traité que nous voudrions voir réédité et en bonne place dans toutes les bibliothèques, car l'auteur sait montrer aux esprits les plus prévenus que l'Eglise n'est point du tout l'ennemie des régimes et des libertés modernes. Cet ouvrage, qui a été, nous dit l'auteur, revu par plus de dix théologiens, s'inspire d'ailleurs des directions de Léon XIII et plus particulièrement de son encyclique *Immortale Dei.* « Depuis l'avènement de Léon XIII, des lumières nouvelles, parties de ce foyer toujours ardent, sont venues éclairer plus vivement encore les grandes et délicates questions que nous avons à traiter. Recueillir ces lumières, tâcher de les faire pénétrer dans ces pages : tel a été notre principal souci. »

Les deux sociétés et les deux pouvoirs considérés dans leur origine et leur constitution propre. 1° *l'Eglise :* Son universalité, sa forme sociale, sa constitution; 2° *l'Etat :* Le pouvoir civil, son origine, ses facultés. Nécessité de la religion.

Rapports mutuels des deux puissances : Distinction et souveraineté respective, prééminence de l'Eglise, union.

Des droits propres à chacune des deux puissances : Matière ecclésiastique, civile et mixte.

Des conflits entre les deux puissances et *des moyens de les terminer.*

« La controverse est soulevée, elle s'agite, bruyante et passionnée...
« Le laïque et le prêtre, le magistrat et le théologien..., et jusqu'à

« l'homme du peuple, chacun scrute avec une égale ardeur la reli-
« gion, la politique, l'Eglise, la société et le redoutable problème de
« leurs mutuels rapports.....

« Il en est parmi nous, chrétiens cependant d'une foi sincère et « d'un dévouement réel, qui ne semblent pas bien sûrs des principes « qu'ils ont mission de défendre ; on dirait, à certains moments, « qu'ils doutent de l'Eglise, de sa science et de sa connaissance des « choses humaines, de son aptitude à conduire ce que l'on appelle la « société, le monde, la civilisation modernes. Et cependant l'Eglise a « reçu de Dieu toutes les nations en héritage, celles d'hier, celles « d'aujourd'hui, celles de demain (p. VIII).

« L'Eglise demande donc que les catholiques soient des hommes de « leur temps, qu'ils prennent résolument leur parti de notre état « social et des institutions qu'il comporte... Certes, nous pourrions « désirer, nous devons appeler de nos cœurs la restauration du prin- « cipe et de l'ordre chrétiens...Mais cette restauration n'est possible « que par la disparition des causes qui en ont amené la chute, sur- « tout par le retour à l'unité religieuse. Or, l'unité religieuse, si elle « se rétablit, se fera sans l'emploi de la contrainte et de la violence » (p. 400).

« Et pourquoi, dit à son tour Mgr Manning, serait-ce la vision « d'un rêveur que bientôt pourra surgir un nouvel ordre et un nou- « veau monde catholiques. La chrétienté n'est pas plus malade et plus « brisée maintenant qu'elle ne l'était lorsque saint Grégoire entra « aux repos des justes. Il mourait, se lamentant sur sa dissolution « apparente, et pourtant toutes les gloires de dix siècles surgirent « des ruines sur lesquelles il pleura..... » (p. 401).

Cet ouvrage sera donc préféré à l'étude plus récente de Chevalier et Legendre, avec préface du P. Laberthonnière, car l'étude de Moulard présente plus de sécurité doctrinale.

〰 Nous reviendrons plus loin dans notre troisième partie à *la vie civique* sur l'importante question des *Rapports de l'Eglise et de l'Etat*. Nous y parlons assez longuement de l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII sur la *Constitution chrétienne des Etats* et des livres suivants auxquels on voudra bien se reporter :

Cerceau. — Catéchisme social de Léon XIII. — Keller : Le

(1) Chevalier et Legendre, *le Catholicisme et la Société*. Paris, Giard et Brière, 1907, in-16, XLIV-306 p.

Syllabus de Pie IX et de Pie X ou l'Eglise, l'Etat et la Liberté. — Mgr d'Hulst : La Morale du citoyen. — Chénon : Les rapports de l'Eglise et de l'Etat en France du Ier au XXe siècle. — Mgr Baudrillart : Quatre cents ans de Concordat. — Voir aussi dans Ch. Dewas : L'Eglise et le progrès du monde, le chapitre intitulé : *l'Eglise et l'Etat* et les Traités de Droit canonique de Tilloy et de Duballet.

〰 Il faut consulter aussi les ouvrages suivants, écrits en pleine lutte, déjà un peu anciens, qui exposent, avec une rigueur toute théologique, sans se soucier des contingences, la thèse de l'Eglise. — Liberatore : L'Eglise et l'Etat dans leurs rapports mutuels. — Tarquini : Les Principes de droit public de l'Eglise.— Audisio : Droit public de l'Eglise et des nations modernes. Nous reviendrons sur ces auteurs dans notre troisième partie.

〰 Enfin, on rectifiera les erreurs contenues dans le rapport de M. Briand sur la *Séparation* à l'aide du sérieux travail publié par l'*Action Libérale* sous le titre :

Quelques erreurs de M. Briand. Paris, *Act. Libér.*, in-8 de 80 p. — *Prix:* 0 fr. 50 (prix marqué : 2 fr.).

L'Eglise et les nations.

L'étude de l'histoire universelle à la lumière de la foi ouvre à notre esprit d'immenses horizons.

Déjà saint Augustin, dans *la Cité de Dieu*, avait jeté les bases de cette science nouvelle et difficile, mais il faut arriver jusqu'à Bossuet pour trouver la plus claire et la plus magnifique vision de l'histoire du monde :

Bossuet. — Discours sur l'histoire universelle, *les Époques*, *la Suite de la Religion*, *les Empires*. Avec une préface et des notes de *M. Jacquinet*. — Paris, Belin, 1900, in-12 de 575 pages. — *Prix :* 2 fr. 50.

« Tout le mystère de nos destinées, dit M. Nettement, s'est dévoilé devant ses regards à la lumière de la Bible et de

l'Evangile ; l'humanité a été devant lui comme un livre qui n'a que deux pages : la première au delà, la seconde en deçà de la Croix...

« Sortir de cette poussière de détails dont les histoires particulières sont comme enveloppées et s'élever jusqu'à la loi première qui donne le mouvement des destinées humaines, contempler de cette hauteur les catastrophes des empires qui tombent, le flux et le reflux des peuples qui arrivent et qui s'en vont et ne les apercevoir que comme des incidents dans la vie générale de l'univers ; suivre, à vue d'aigle, la marche de l'humanité à travers les âges et montrer les causes générales de ces grandes révolutions qui apparaissent de loin en loin comme des étapes marquées dans le royaume du temps : c'est là ce qu'on appelle la philosophie de l'histoire.

« L'esprit le plus élevé qui ait abordé cette science si haute, c'est Bossuet. » Et M. *Jacquinet*, dont nous recommandons l'édition, dit encore : « L'ordre des conseils d'en haut, la *politique céleste*, qui mène le monde et qui le sauve, est mise au jour dans toute son économie et dans toute sa teneur, pour ainsi dire, par cet infatigable et méthodique révélateur du passé qui joint, on ne sait comment, la marche exacte des logiciens à l'enthousiasme impétueux du prophète. »

Nous savons bien que notre choix ne sera pas approuvé de M. Henri Berr et en général des rédacteurs de la *Revue de synthèse historique :* MM. Weill, Aulard, Durckheim, etc., ni non plus de M. Georges Sorel, qui trouve Bossuet « médiocre »,[1] contrairement à l'avis de M. Th. Funck-Brentano, professeur au collège de France, pour qui Bossuet est « un grand historien ». Ce ne sont pas les quelques erreurs de détail que l'érudition a pu découvrir dans son livre qui rendent moins pénétrante sa vision des temps. Que la philosophie de Bossuet soit discutée par ceux qui ne croient pas, c'est naturel. Pour nous, catholiques, nous trouvons son explication des vicissitudes des peuples conforme à l'idée que nous nous faisons de l'action divine sur le monde, mais ce

(1) BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*. Ed. *Nettement*. Paris, Lecoffre, 1888, p. XIV.

n'est pas une raison pour renoncer à pénétrer les secrets du plan divin et à mieux connaître les lois qui président au développement des sociétés humaines.

Bossuet, s'adressant au Dauphin, disait, dans son avant-propos :

« Un tel abrégé... vous propose un grand spectacle. Vous voyez « tous les siècles précédents se développer, pour ainsi dire, en peu « d'heures devant vous : vous voyez comme les empires se succèdent « les uns aux autres et comme la religion, dans ses différents états, « se soutient également depuis le commencement du monde jusqu'à « notre temps.

« C'est la suite de ces deux choses, je veux dire, celle de la « religion et celle des empires, que vous devez imprimer dans votre « mémoire ; et, comme la religion et le gouvernement politique sont « les deux points sur lesquels roulent les choses humaines, voir ce « qui regarde ces choses renfermé dans un abrégé et en découvrir « par ce moyen tout l'ordre et toute la suite, c'est comprendre dans « sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes et tenir, « pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers » (p. 22).

~ On pourrait aussi se procurer séparément la 3e partie de l'œuvre de Bossuet qui contient vraiment sa philosophie de l'histoire :

Les Empires (3e partie du *Discours sur l'histoire universelle*). Nouvelle édition, par *M. Jacquinet*. — Paris, Belin, [1900,] in-12 de 142 p. — *Prix :* 1 fr.

~ Sur le même sujet, il faut lire encore les études de Godefroy *Kurth :*

Kurth (Godefroy). — **Les Origines de la civilisation moderne.** — Paris, Laurens, 2 vol. in-12 de LIV-380 et 389 p. — *Prix :* les deux vol. 8 fr.

Les livres de Godefroy Kurth, qui sait unir une foi forte à une science profonde, ne sont pas assez connus de l'élite des catholiques français. Leur lecture procure pourtant un rare réconfort parce qu'ils interprètent scientifiquement les faits, parce qu'ils proclament l'action bienfaisante de l'Eglise et son ineffaçable empreinte sur le monde.

L'ouvrage est épuisé, mais il sera, croyons-nous, réédité.

Le principe civilisateur : Empire romain. Le monde germanique. L'Eglise. La chute de l'Empire romain en Occident. Progrès de l'Eglise. Byzance. Royaumes ariens.
Naissances des sociétés catholiques : La société barbare au VIe siècle. Action de l'Eglise. Les Carlovingiens, Charlemagne. Conclusion.

« En opérant cette union féconde de l'Eglise et de l'humanité, le « Créateur avait donné aussi la formule des rapports qui allaient « présider à leur vie commune. Semblable à tous ces préceptes « évangéliques, cette formule avait un caractère de netteté et d'au- « torité irrécusables. « Rendez à César ce qui est à César, disait- « elle, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Cette parole évangélique con- « tient en germe une grave et pacifique révolution, la plus considé- « rable qui se soit jamais produite dans les annales du monde. C'est « la sentence de mort du césarisme, l'acte d'affranchissement de « tous les hommes, la constitution éternelle de tous les peuples chré- « tiens. Le jour où elle fut prononcée, un nouvel ordre social sortit « du néant et ceux qui l'entendirent purent entrevoir, de loin, l'as- « pect lumineux et riant de la civilisation chrétienne. Le principe « civilisateur était désormais naturalisé ici-bas... » (p. XXXI).

~~ Le même auteur a écrit un autre livre également remarquable, d'une belle ordonnance et d'une grande clarté :

KURTH (Godefroy). — L'Eglise aux tournants de l'Histoire. — Paris, Retaux (auj. Téqui), 1907, in-8 de VI-207 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

On trouve dans cette étude des pages éloquentes sur l'Eglise et sur sa divine faculté d'adaptation. Vraiment, quand on songe aux difficultés que l'Eglise a dû surmonter dans le cours des siècles, quand on constate qu'elle a su, sans rien abandonner de sa doctrine, se plier à toutes les exigences des temps et cela d'une façon si parfaite qu'elle est toujours parvenue à reprendre sa place près du gouvernail et à survivre, seule, à tous les désastres et à tous les naufrages, un grand réconfort nous vient et une grande espérance...

M. *Godefroy Kurth*, après avoir bien mis en évidence la mission de l'Eglise, étudie son attitude en présence des Juifs, des Barbares, de la Féodalité, du Néo-Césarisme, de la Renaissance et de la Révolution.

« Ce qui assure le triomphe de la cause catholique au seul point « de vue humain, c'est qu'aujourd'hui, comme à toutes les époques « qui marquèrent pour elle une crise de croissance, il y a entre elle « et l'avenir une correspondance merveilleuse. Détachant sa cause « de celle d'une classe qui voudrait la rendre solidaire d'elle, l'Eglise « leur répond comme aux Juifs, comme aux Romains, comme aux « féodaux, comme à tous les revenants du passé. Elle laisse les « morts ensevelir leurs morts et elle conclut un pacte avec les forces « vitales du vingtième siècle. Elle apporte un programme à ces « masses populaires qui se lèvent et qui cherchent leur voie... »

« Saluons avec espérance et respect le travail de fermentation « qui se fait en ce moment dans les flancs de la société religieuse. « Ce qui germe, c'est un nouveau printemps catholique. Les siècles « ont déroulé devant nous plus d'un spectacle de ce genre. Nous « venons d'en contempler quelques-uns : ils nous aident à apprécier « celui qui se passe sous nos yeux et qui nous apporte une preuve « nouvelle de l'indéfectible vitalité de l'Eglise » (pages 203 et 205).

Un siècle de pensée chrétienne.

Il est bon, enfin, de faire, à certaines époques, le bilan de la pensée et de l'action chrétiennes. Débarrassée des préoccupations contemporaines, l'œuvre de l'Eglise, contemplée avec le recul nécessaire, apparaît plus nette et plus belle.

Ainsi en est-il de la synthèse remarquable qui fut publiée, il y a une dizaine d'années, et dont nous ne saurions trop recommander la lecture.

Un Siècle. — *Mouvement du monde de 1800 à 1900, publié sous la direction de Mgr Péchenard*, 10e mille, 4e édit. — Paris, Oudin, 1900, in-8 de 914 p. *Prix :* 7 fr. 50. (Aujourd'hui chez Giard, à Lille, 3 fr. au lieu de 7 fr. 50.)

Quand on pense que ce livre devrait être dans la bibliothèque de tous les catholiques instruits, de tous les prêtres, de tous les directeurs d'œuvre, de tous les hommes d'action, on reste stupéfait qu'il ne s'en soit trouvé davantage

pour lire le tableau le plus fouillé et le plus riche qui ait été tracé du rôle des catholiques dans tous les champs de l'activité humaine au cours du XIXe siècle. N'est-ce donc pas un devoir d'acquérir, une fois pour toutes, la conviction que l'Eglise peut se glorifier de ses fils? Nos plus notoires contemporains, ceux qui se sont fait un nom respecté de tous, ont voulu établir, en quelques pages concises, le bilan de notre activité au XIXe siècle. Citons MM. de Voguë, Marius Sepet, Et. Lamy, Henri Joly, Chénon, Pinon, d'Avenel, Brunhes, de Mun, Goyau, Tavernier, Péchenard, Lapparent, Allard, Duchesne, Brunetière, Peraté, Bellaigue, Pisani, Fonsegrives, Sertillanges, Bainvel, d'Haussonville, Touchet, card. Richard, etc.

Mouvement politique et économique : L'œuvre et l'influence de Napoléon. Les nationalistes. Les gouvernements. La législation. Le partage du monde. Les peuples nouveaux. La guerre. L'industrie et le commerce. L'homme et la terre cultivée. Les questions sociales au XIXe siècle. L'Eglise romaine et les courants politiques du siècle.

Mouvement intellectuel : La presse. L'éducation. La critique. La philosophie. Les sciences mathématiques, physiques et chimiques. Les sciences de la vie. La science de la terre. L'archéologie. L'histoire. La littérature. Les beaux-arts. La musique.

Mouvement religieux : La religion et les religions. Les religions non chrétiennes. Les luttes de l'Eglise. L'expansion de l'Eglise catholique. Le dogme de la pensée catholique. Les œuvres et la charité de l'Eglise. La vie intime de l'Eglise.

Conclusion : Vers l'unité.

« C'est précisément parce qu'elle-même n'est pas une société temporelle que l'Eglise se trouve investie près des sociétés temporelles « de ce rôle de mère, de médiatrice, de conseillère et de soutien. « Désintéressée pour elle-même des biens terrestres, elle peut se faire « arbitre indépendant entre ceux que les intérêts terrestres tendent « à diviser. Elevée par son but ultra-mondain au-dessus de toutes « les associations qui ont leur fin dans ce monde, elle peut parler « à toutes avec une souveraine autorité » (card. Richard, p. 903).

« L'Eglise militante a traversé les orages du XIXe siècle sans déchoir de la place où tant de siècles l'avaient élevée : elle a maintenu sa position contre de formidables assauts, elle a suivi l'évolution générale, elle a continué de faire beaucoup de bien. Plus « que jamais, elle occupe, inquiète, ou rassure tout homme qui « médite sur sa propre destinée ou agit sur celles des autres. Pour « ses intérêts, son autorité, sa gloire, l'Eglise n'a pas à regretter la

« vie plus facile, moins énergique et moins pure dont elle avait « joui durant des siècles qui lui accordaient plus d'obéissance exté- « rieure, moins d'action sur les esprits et sur les cœurs » (de Vogüé, p. xxv).

L'Eglise restera « l'âme du monde ».

A ceux qui douteraient encore de l'avenir du christianisme, nous recommandons le livre suivant qui découvre à nos yeux émerveillés les insondables réserves de fécondité et d'énergie de la foi catholique :

Ollé-Laprune. — **La Vitalité chrétienne**, *introduction par Georges Goyau.* — Paris, Perrin, 1907, in-16 de lix p. et 342 pages. — *Prix :* 3 fr. 50.

Ollé-Laprune apporte, dans l'étude de *la Vitalité chrétienne*, un rare esprit de pénétration, une foi inébranlable, une parfaite compréhension des nécessités du présent, une lumineuse vision des exigences de l'avenir. Sa conclusion : « *Omnia instaurare in Christo* », est devenu le mot d'ordre lancé par Pie X à toute la chrétienté.

Introduction : *Un Philosophe chrétien*, par Georges Goyau.
La Vie intellectuelle du catholicisme en France au XIXe siècle.
La tâche intellectuelle : La liberté intellectuelle. La générosité intellectuelle. La virilité intellectuelle. La virilité sacerdotale Le clergé et le temps présent dans l'ordre intellectuel. Le devoir scientifique des catholiques.
La tâche morale : La discipline de notre liberté. La recherche de questions pressantes. La responsabilité de chacun devant le mal social. Le devoir d'agir.
Les devoirs du moment : Ce qu'on va chercher à Rome. Attention et courage.
Epilogue : Omnia instaurare in Christo : Qu'est-ce qu'un chrétien? L'esprit chrétien. La foi du chrétien. La vie de Dieu dans le chrétien. Le chrétien vis-à-vis de son époque. Le chrétien et la future chrétienté.

« Il nous faut, en des temps nouveaux à certains égards, des ver- « tus nouvelles ou plutôt des formes nouvelles des anciennes vertus. « Dieu aidant, ayons-les.

« Il faut que chacun paie de sa personne. C'est clair. Il faut que

« chacun soit un homme, pleinement un homme et agisse en homme.
« Il faut de la virilité : il en faut dans l'esprit, dans le cœur, dans
« le caractère, dans la conduite. Il faut oser voir, oser agir. Il faut
« sortir de l'ornière, surmonter la routine et, en toutes choses, aller
« à ce qui est le fond, l'essentiel, le point vital. La paresse s'accom-
« mode de gémir sur le malheur des temps et d'invoquer des sauveurs
« qui apportent le salut tout fait. La virilité consiste à voir le mal
« et, l'ayant vu, à se dire qu'il faut tâcher d'y remédier. Quand on
« est vraiment un homme, on prend dans ce présent les choses
« comme elles sont et l'on travaille à ce qu'elles soient, dans l'avenir,
« un peu plus comme elles doivent être. On ne s'étonne point, on
« ne se trouble point d'avoir beaucoup à faire : selon une excellente
« parole de Montalembert que je ne me lasse pas de répéter en toutes
« occasions, on n'admet pas « d'être soupçonné de ne pas accepter les
« conditions d'une époque militante ». Et l'on n'use pas sa force
« dans des plans d'universelle réforme : on met la main à l'œuvre
« là où l'on est, dans sa sphère, dans son coin, dans son village. On
« fait là ce qui est à faire, on dit ce qui est à dire... »

[Et ailleurs, cette note brève, qui semble tout un plan de direction.]

« La chrétienté : la refaire ; et dans l'ordre intellectuel comme dans
« l'ordre social, sans renoncer à aucune des acquisitions légitimes.
« Il n'y a qu'un christianisme et il doit régner... Les conflits, les
« révolutions doivent servir à préparer ce règne. Enfantement d'un
« monde nouveau : *Vetera et nova...* »

〰 Lire aussi :

Ollé-Laprune. — **Les Sources de la paix intellectuelle.** 6e édit. — Paris, Belin, 1910, in-12 de VIII et 130 p. — *Prix :* 2 fr.

« Une rumeur court, la pensée moderne retourne au Christ et le
« Christ va reprendre l'empire. Plusieurs travaillent à hâter le moment
« et l'on se dit que le jour où sera consommée cette restauration, l'in-
« telligence troublée recouvrera la lumière et la paix... »

〰 Signalons encore un livre original et puissant :

Spalding (Mgr). — **Opportunité,** *traduit de l'anglais et augmenté d'une notice avec autorisation de l'auteur, par l'abbé Félix Klein,* 4e édition. — Paris, Lethielleux, 1908, in-12 de 344 pages. — *Prix :* 3 fr. 50.

Cet ouvrage est peu connu d'un grand nombre de catholiques français, comme son auteur, du reste, qui est évêque de Peoria, aux Etats-Unis. On y trouve pourtant des pensées pro-

fondes, un grand esprit de foi, de sages et de prudents conseils, le sens très net des devoirs nouveaux que le siècle nous impose. Le ton toujours pondéré de l'auteur plaira peut-être mieux que l'allure plus tranchante, plus agressive, légèrement frondeuse du livre de *Mgr Ireland*, pourtant, en certaines pages, bien consolant : *l'Eglise et le Siècle* (1).

M. l'abbé Klein, parlant de l'œuvre de Mgr Spalding, s'exprime ainsi :

« Parler de bienveillance évangélique, de respect des personnes, « d'accord inévitable entre la foi et la science, de justice et de liberté « pour tous, d'éducation qui prépare à vivre, d'idéal à maintenir « au-dessus des progrès de l'ordre matériel ; rappeler ces vérités si « simples et si méconnues, d'un ton assez moderne pour forcer l'at-« tention, assez éloquent pour remuer les cœurs et toutefois, si j'ose « dire, avec un accent étranger qui montrât bien qu'on visait d'au-« tres intérêts que ceux de nos partis et qu'on ne songeait nullement « à entrer dans nos disputes locales, n'était-ce point là une « oppor-« tunité » à saisir au passage, une occasion providentielle de donner « une poussée de plus à la marche traînante des bons, de rassurer « ceux qui s'inquiètent et de secouer allègrement la troupe des « timides. »

Voici le sommaire du livre de Mgr Spalding :

Notice sur Mgr Spalding. — *Opportunité.* « Se proposer ce grand but et tout y ramener. » — L'*Education et l'avenir religieux.* « Toute vérité est orthodoxe ». — *Mission vitale de l'Université.* « Le mieux est devant nous, non derrière nous. Tout progrès sert la cause de la vraie religion ». — *Education supérieure des prêtres.* « Il est bon de savoir, comme il est bon d'espérer, de croire, d'aimer. » — *Le Faux patriotisme et le véritable.* « La vie est plus que les circonstances et l'homme plus que son milieu. » — *Dieu et le Christ.* « Dieu est le besoin absolu, infini de nos âmes et Jésus-Christ est Dieu descendu vers l'homme pour marcher avec lui, l'élever au-dessus de lui-même, le racheter du péché et de la mort, le revêtir splendidement de foi, d'espérance et de charité. »

« L'opportunité » dans le sens le plus élevé de ce mot, c'est l'oc-« casion de nous former, de faire de nous des hommes.....

« Ne vous occupez guère de ce qui est à corriger et à détruire, « mais consacrez-vous à connaître, à aimer et à répandre ce qui est « beau et bon. L'esprit de celui qui crée est plus joyeux et plus fécond

(1) Ireland (Mgr), *l'Eglise et le Siècle*, 10e éd. Paris, Lecoffre, 1907, in-12 de 230 p. — *Prix :* 2 fr.

« que l'esprit du critique ou du réformateur. La vie, qui demande « à se répandre, écarte les choses mortes et, si vous êtes un foyer de « forces vivifiantes, ne faites pas le métier de fossoyeur. L'énergie « et la valeur d'un homme se manifestent moins dans ce qu'il accom- « plit que dans ce qu'il surmonte. Dans des conditions très favo- « rables, l'homme le plus dépourvu peut faire des merveilles ; de « même qu'un lâche, muni d'armes, peut vaincre un héros désarmé. « Celui qui, aujourd'hui, s'est assimilé les trésors spirituels de tous « les temps sait plus et peut plus que les hommes du passé, quelque « supérieurs qu'ils fussent en dons naturels et en vertus. Le sage, « dès lors, ne s'enorgueillit point des avantages et des facilités dont « il jouit; il trouve au contraire bien des raisons d'être humble en « pensant au mérite de ceux qui, sans les mêmes secours, se sont « frayé un passage vers la liberté et la lumière... » (p. 74).

[Et ailleurs] :« Rien n'est plus digne de nos efforts que de chercher « à établir sur la morale la vie individuelle et la vie publique, en « nous souvenant, d'ailleurs, qu'il n'est pas de morale solide sans « religion pure. Faire prévaloir la vérité et la justice, répandre la « beauté, la douceur, la sagesse et la paix ; élargir le cercle des « opportunités ; marcher à la lumière des pensées supérieures et des « larges espoirs, encourager la science et l'art ; favoriser le travail « et l'économie, l'éducation et le savoir. le respect et l'obéissance, la « pureté, la bonté, la probité, la sobriété, le dévouement au bien « commun : voilà le but du patriote. voilà son idéal » (p. 300).

CHAPITRE IV

La Défense de la Foi

Le chrétien, qui connaît maintenant la doctrine, l'histoire, la constitution et l'organisation de l'Eglise, pourrait, en toute sécurité, rendre à son Dieu le culte qui Lui est dû et se conformer aux justes et salutaires exigences de l'Eglise, si des doutes ne naissaient inévitablement à son esprit.

Les présomptions de la philosophie, l'arrogance de la science, l'impertinence de la critique, le positivisme de la sociologie, les prétentions de la démocratie, la malveillance des sectes, la vigueur de la tradition révolutionnaire, toutes les exagérations des tendances modernes, en un mot, soutenues avec passion par les ennemis du Christ, colportées par la presse et par le livre, ont vulgarisé des objections que le chrétien doit résoudre s'il veut que son acte de foi procède non seulement de son cœur et de sa volonté, mais encore de son intelligence.

Si nous ne pouvons tous prétendre à la sérénité des croyants privilégiés qui trouvent l'apaisement de leur conscience dans l'étendue de leur savoir et dans les ressources d'une pensée puissante, il faut, tout au moins, connaître les réponses qu'il convient de faire aux objections qui peuvent se présenter à notre esprit et qui nous seront soumises par des hommes de bonne foi ou par des adversaires déclarés.

*
* *

On peut défendre l'Eglise par deux sortes d'arguments : les preuves *intrinsèques*, qui établissent par son caractère trans-

cendant l'origine divine de la Religion, et les preuves *extrinsèques*, ou miracles opérés par Dieu pour manifester la divinité de son Eglise.

Au sujet des premières, l'abbé *Farges*, dans son beau livre: *la Crise de la certitude*, s'exprime ainsi :

« Ce genre de preuves [les preuves intrinsèques], quoique fort délicat à manier, est tellement éclatant, appliqué à la doctrine chrétienne, qu'il a toujours vivement frappé les esprits, provoqué les plus éclatantes conversions et souvent occupé une place importante soit dans l'apologétique des anciens Pères, soit surtout dans celle des modernes. »

« Ceci explique, dit le P. Bachelet (1), le grand nombre d'essais tentés au siècle qui vient de finir et les formes si diverses qu'on a données à la défense de la religion. Avec Chateaubriand, apologétique plutôt par le dehors du christianisme, par son côté poétique et artistique. Avec Lacordaire, apologétique chaude et concrète, par le fait de l'Eglise qui s'impose et des « vertus réservées » dont elle est le principe. Avec l'abbé Bougaud, apologétique plus effective et mystique, par la réponse que donne le christianisme aux besoins intimes de l'âme, à la nécessité d'une vie religieuse ou par la transcendance du Christ. Avec Auguste Nicolas et Frantz Hettinger, apologétique plus intégrale et plus scientifique. Avec l'abbé de Broglie, apologétique plus historique, partant de la transcendance du christianisme en face des autres religions. Avec Ollé-Laprune et Yves le Querdec, apologétique psychologico-morale fondée sur la convenance intellectuelle et morale du christianisme ou son identité avec les lois de la vie; avec Brunetière ou des hommes d'Etat comme M. Balfour, dans ses célèbres *Fondements de la croyance*, apologétique sociale, fondée sur ce que la religion chrétienne peut seule pourvoir aux nécessités de la vie sociale de l'homme. »

Mais on n'oubliera pas que les preuves « tirées du caractère *intrinsèque* d'une doctrine révélée sont moins décisives que les preuves *extrinsèques*, tirées des faits miraculeux que Dieu lui-même a donnés comme signes de l'autorité de sa parole ou

(1) *Etudes* du 5 août 1897, p. 378

de celle de ses prophètes. Les prophéties, les miracles de Notre Seigneur, des apôtres et des fondateurs de la religion chrétienne ainsi que le miracle perpétuel de l'existence, de la diffusion, de la fécondité et de la sainteté de son Eglise, sont les preuves décisives, sans réplique et à la portée de tous. Tel est bien l'enseignement positif des Conciles (1) ».

*
* *

Enfin, nous devons nous souvenir que notre vie même doit témoigner la parole du Christ.

« Pour défendre la religion, a dit M. Guibert (2), il importe de beaucoup étudier, il est plus indispensable encore de bien vivre. »

Le chrétien qui veut défendre publiquement sa foi doit mener une vie honnête et droite. S'il a péché, Dieu, au Tribunal de la Pénitence, lui pardonnera et c'est alors qu'il trouvera vraiment les accents qui sauront convaincre, car sa vie, déjà, parle pour lui...

APOLOGIE GÉNÉRALE DU CHRISTIANISME

Avant d'étudier les questions qui ont été l'objet des plus grandes controverses avec les ennemis de l'Eglise, il est nécessaire de connaître d'abord les livres où nous trouverons une apologie générale du christianisme, c'est-à-dire la solution complète de toutes les difficultés sérieuses que nous pourrons rencontrer dans la conquête de la Vérité...

Dictionnaires et collections apologétiques.

Parmi les travaux récents exclusivement consacrés à l'apolo-

(1) Farges, *la Crise de la certitude*, p. 253.
(2) M. l'abbé Guibert a écrit ces lignes dans une courte étude qu'on fera bien de méditer : *Apologétique vivante*. Paris, Beauchesne, 1906, in-8 de 10 p. *Prix :* 0 fr.50— en même temps qu'on suivra les conseils donnés par Mgr Douais dans une brochure intitulée : *Lettre sur l'Apologétique*. Beauvais, Lancel, 17, rue Saint-Pierre, 1909.

gétique, nous devons citer en première ligne l'ouvrage suivant, que tous les prêtres et laïques instruits devraient posséder :

Dictionnaire Apologétique de la Foi Catholique, *contenant les preuves de la vérité de la Religion et les réponses aux objections tirées des Sciences humaines.* Quatrième édition, entièrement refondue, sous la direction de A. d'Alès, professeur à l'Institut catholique de Paris, avec la collaboration d'un grand nombre de savants catholiques.— Paris, Beauchesne; en cours de publication depuis 1908. — Prix du fascicule de 160 p. : 5 fr.— L'ouvrage comptera 15 fascicules environ.

Cet ouvrage, qui doit remplacer l'ancien Dictionnaire de *Jaugey*, trop vieilli, « se classe d'emblée [dit le P. Léonce de Grandmaison dans les *Etudes*] parmi les ouvrages les plus utiles de notre temps. Le caractère général du *Dictionnaire* semble pouvoir se résumer dans ces deux règles : réunir, dans un seul article détaillé, les difficultés, les objections, les exposés que le premier *Jaugey* présentait çà et là, un peu au hasard de ses titres...; fortifier le côté doctrinal, tout en l'adaptant aux besoins de nos contemporains, aux besoins nouveaux, aux nouvelles erreurs aussi ».

Ce travail, enfin, présente de rares garanties scientifiques et doctrinales puisque nous trouvons, parmi les collaborateurs, les noms très estimés du P. *Antoine*, de M. *de Mun*, du P. *Sertillanges*, de l'abbé *Vacandard*, de Dom *Souben*, de Mgr *Le Roy*, du P. *Lemonnier*, de Mgr *Batiffol*, de l'abbé *Lepin*, du P. *Didon*, de l'abbé *Mangenot*, de Dom *Cabrol*, de L. *Bréhier*, etc,

Voici, pour exemple, le sommaire du fascicule 1er :

Agnosticisme. Albigeois. Alexandre VI. Ame. Ange. Animisme. Amulette. Antechrist. Apocalypse. Apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Apologétique et apologie. Apôtres. Actes des apôtres. Symbole des Apôtres. Apparitions. Art. Ascétisme, Athéisme. Aumône.

« Le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique,* publié en « 1888 par l'abbé J.-B. Jaugey, et deux fois réédité avec supplé- « ments, n'a pas cessé de jouir d'une estime bien justifiée par les « grands services qu'il a rendus. Néanmoins, on s'accordait depuis « longtemps à reconnaître l'opportunité d'une mise au point. Le tra-

« vail de démolition et de reconstruction, plus facile à entrepren-
« dre qu'à circonscrire, a dépassé les prévisions primitives. Au lieu
« d'une quatrième édition refondue, nous offrons au public un livre
« nouveau où l'on retrouvera des fragments de l'ancien.

« Pleinement convaincue que la vérité catholique n'a rien à crain-
« dre des recherches loyalement conduites, la direction s'est appli-
« quée à faire marcher de pair le sérieux de l'information scientifi-
« que avec la docilité aux directions de l'Eglise... »

~ On consultera aussi les *collections apologétiques* suivantes: d'abord, la collection **Science et Religion** la plus ancienne et la plus complète qui compte plus de 600 opuscules, d'inégale valeur sans doute, mais bonne dans l'ensemble (1); la collection **Science et Foi** (2), beaucoup plus récente, qui paraît devoir être très éclectique dans le choix de ses collaborateurs; la collection des **Etudes contemporaines** (3), plus combative, comme son titre, d'ailleurs, le laisse bien supposer.

~ Nous devons citer également : **l'Encyclopédie des sciences ecclésiastiques**, publiée sous forme de *Dictionnaires* chez Letouzey, *déjà citée* : **Dictionnaires de la Bible — de théologie catholique, — d'archéologie chrétienne, — d'histoire et de géographie ecclésiastiques, — de droit canonique.**

~ Enfin, faisons remarquer qu'on trouvera, dans les *références bibliographiques* de la plupart des livres recommandés par nous, d'excellentes indications qui permettront aux esprits cultivés de satisfaire leur curiosité. ALBERS et MARION, dans leur **Histoire de l'Eglise**, HETTINGER et DEVIVIER, dans leur **Manuel d'apologétique** ; DEMENTHON, dans son **Memento de vie sacerdotale**, pour ne citer que ceux-là, ont une bibliographie très riche.

Traités et manuels d'apologétique.

Livres de fonds. — A côté des *Dictionnaires* et des *Collections* qui se consultent et ne se lisent pas, il nous faut mentionner des travaux apologétiques, dont le plan n'est pas

(1) Paris, Bloud. *Prix :* o fr. 60.
(2) Paris, Lecoffre. *Prix :* o fr. 50.
(3) Paris, Lethielleux. *Prix :* o fr. 60.

soumis aux exigences de l'alphabet, comme les dictionnaires, ou ballotté au gré des circonstances, comme les collections, mais rigoureusement méthodique.

De nombreux auteurs se sont consacrés à l'apologétique, et quelques-uns ont acquis dans cette science une notoriété justifiée : *Frayssinous*, *Freppel*, *Gondal*, *Moëlher*, *Nicolas*, *Weiss*, *Sifferlen*, *De Broglie*, *Désers*, *Poulin et Loutil*, etc.

Tous ces auteurs sont très recommandables ; si quelques-uns ont vieilli, d'autres sont nos contemporains et leurs œuvres ont tenu compte, dans une large mesure, des préoccupations de l'esprit moderne.

〰 Parmi les apologistes qui écrivaient il y a une trentaine d'années, il en est un qui jouit encore d'une grande réputation et qui est très apprécié de nos théologiens, bien qu'il ne soit plus *au point* et que sa traduction soit nécessairement un peu lourde, c'est :

HETTINGER (Franz). — **Apologie du Christianisme**, *traduit de l'allemand par Lalobe de Felcourt* et *J.-B. Jeannin*, 3e édit., revue et augmentée suivant la nouvelle édition allemande. — Paris, Bloud, 5 vol. in-8 de 500 p. environ. — *Prix :* 25 fr. (*épuisé*).

〰 Au cas où l'on ne pourrait se procurer l'*Apologie d'Hettinger*, il faudrait consulter un autre travail, qui appelle sans doute les mêmes remarques que le livre précédent, mais qui est également très utile :

WEISS (Le P. Alb. M.). — **Apologie du Christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation** : *traduite de l'allemand sur la deuxième édition par l'abbé Collin et M. Migy, et revue par l'auteur.* — Paris, Beauchesne, 10 vol. in-8 de 500 p. environ. — *Prix :* 60 fr. — L'ouvrage se divise en *cinq* parties de *deux volumes* chacune et vendue séparément 12 fr.

I. L'Homme complet. — II. Humanité et humanisme. — III. Nature et Surnature. — IV. La question sociale et l'ordre social. — — V. La Perfection.

« Cette apologie historique, disent les *Etudes religieuses*, est vraiment neuve et dénote une érudition et une ampleur

d'esprit peu communes. Histoire des religions et des civilisations, théologie, jurisprudence, littérature, arts, philosophie de tous temps, le P. *Weiss*, a tout mis à contribution. La masse énorme des matériaux ne l'a pas écrasé. Il a su les choisir, les associer à son plan. Le théologien, le philosophe, l'érudit, l'écrivain, l'orateur caustique et éloquent marchent de pair chez lui et ne se nuisent pas. »

〰 On pourra recourir aux ouvrages *déjà cités* du P. Pascal : **le Christianisme, exposé** apologétique, et de Valvekens : **Foi et Raison**, et on ne manquera pas de se tenir au courant par l'excellente **Revue pratique d'apologétique**, dont nous parlons plus loin.

Un « manuel courant » d'apologétique. — Mais les travaux d'*Hettinger*, de *Weiss* et du *P. de Pascal*, par l'ampleur de l'information et par l'étendue de la doctrine, ne sont pas des ouvrages d'une lecture courante. Nous croyons donc nécessaire d'indiquer un *manuel* donnant, *sous une forme claire et concise*, les réponses aux objections de tous genres qui peuvent être faites contre la Foi et contre l'Eglise. La défense raisonnée de la religion est une science délicate qui exige des connaissances étendues et variées, un jugement droit et la parfaite intelligence de la Doctrine. Nous pensons qu'on trouvera toutes ces qualités réunies dans :

Devivier (le P. W.). — **Cours d'apologétique chrétienne** *ou exposition raisonnée des fondements de la foi*, 19e éd. — Paris, Casterman, 1908, in-8 de XIII et 615 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

C'est une œuvre tout à fait remarquable — chaque partie, croyons-nous, a été revisée par des spécialistes — très claire, très documentée et d'une grande pondération ; les références bibliographiques sont généralement excellentes.

On ne saurait, d'ailleurs, en faire un meilleur éloge que celui qu'en fit le cardinal Sarto, aujourd'hui Pie X.

« J'ai la conviction que tous ceux qui liront ce livre, confirmés dans la vérité religieuse, rediront au Seigneur : « Vos témoignages sont infiniment dignes de créance. » Ils reconnaîtront en même temps tout ce qu'il y a de perfide dans d'autres livres

trop répandus, attaquant la religion; et grâce aux arguments puisés dans cette lecture, ils réduiront au silence, avec une noble franchise, ceux qui, dans leur conversation privée, ne se font pas faute de calomnier l'Eglise en tel ou tel autre point. »

Enregistrons, enfin, l'aveu inattendu d'un philosophe incroyant, *M. Picavet* (1), qui, dans la *Revue Philosophique*, déclarait naguère que l'ouvrage de *Devivier* allait contribuer à la diffusion du thomisme; cette constatation n'est pas faite pour nous déplaire.

Voici les sujets traités dans ce livre :

Dieu. L'âme. Le Christ fondateur de l'Eglise : Dieu. Son existence. Sa nature. Ame humaine : spiritualité, liberté, immortalité. Historique de l'Ecriture-Sainte. Démonstration de la divinité de la Religion chrétienne. La Divinité de la personne de Jésus-Christ.

L'Eglise Catholique Romaine : L'Eglise Romaine est la vraie Eglise de Jésus-Christ. Prérogatives conférées par Jésus-Christ à son Eglise.

Accusation dont l'Eglise catholique est l'objet : Intolérance. Inquisition. Galilée, etc., etc.

L'Eglise et la civilisation : Etat du monde païen avant J.-C. La civilisation chrétienne. L'Eglise et la culture intellectuelle.

« Malgré ses immenses et inappréciables services, cette Eglise « demeure le point de mire d'innombrables attaques. Soyons toutefois sans inquiétude sur le sort de la Sainte Eglise. Ecoutons ce « que disait déjà, *il y a quatorze siècles*, l'illustre saint Augustin. « — Ils voient l'Eglise et ils disent : « Elle va mourir et bientôt son « nom va disparaître : il n'y aura bientôt plus de chrétiens, ils ont « fait leur temps. » Et pendant qu'ils disent cela, je les vois mourir « tous les jours et l'Eglise demeure debout, annonçant la puissance « de Dieu à toutes les générations qui se succèdent » (p. 60).

〰 Si l'on veut maintenant un ouvrage, moins complet évidemment, mais d'une tenue plus littéraire et susceptible *d'être lu* par les personnes d'une culture courante, il faut se procurer le livre suivant, déjà cité, de l'abbé Guibert : Le Mouvement chrétien : *dans l'âme humaine*, *devant l'incrédulité*, *devant la science*, *devant la critique*, *devant les exigences sociales* (2).

(1) *Revue philosophique*, 1892, p. 276.
(2) Nous tenons à signaler aussi un excellent manuel qui, selon l'abbé Guibert, « se trouve à égale distance des aventureux et des arriérés » :
Moulard et Vincent (Abbés) : **Apologétique chrétienne**, *16e édit., revue et corrigée*. Paris, Bloud, in-8, de 507 p., 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

Apologétique populaire. — Celui-là fait de l'apologétique populaire qui se borne à répondre brièvement, et dans une langue imagée, aux difficultés que les livres mentionnés ci-dessus nous ont appris à résoudre ou à des objections plus communes, qui sont plutôt des préjugés répandus dans la bourgeoisie et dans le peuple. Ces préjugés ont la brièveté des axiomes; c'est ce qui fait surtout leur succès.

On lira donc avec intérêt l'ouvrage suivant :

Gibier (Mgr). — **Les Objections contemporaines contre la religion.** — Paris, Lethielleux, 4 vol. in-12 de 580 p. environ. — *Prix :* le vol. 4 fr.

Mgr Gibier, en effet, est un de ceux qui ont le mieux compris l'importance de ces objections et qui s'est attaché à les réfuter avec la dignité et la science que méritent les âmes qui les propagent, souvent, de bonne foi : incroyants que des influences familiales ou qu'une instruction incomplète ont éloignés de l'Eglise; timides, qui « cherchent des raisons » pour ne pas entendre l'appel du Christ. Dans les conférences qu'il fit à ses paroissiens, quand il était curé de Saint-Paterne d'Orléans, Mgr Gibier ne s'est pas proposé de combattre, point par point, les objections des érudits, des philosophes, des intellectuels, des hébraïsants, des chimistes et autres savants, mais bien les objections communes que nous connaissons tous et dont voici quelques-unes prises au hasard :

Je ne veux pas entendre parler de Religion. — Il n'y a pas de Dieu. — L'homme n'a pas d'âme. — Quand on est mort, tout est mort. — Est-ce que Dieu s'occupe de nous ?—Je ne crois que ce que je vois. — Moi, je ne crois qu'à ce que je comprends. — Moi, je suis libre-penseur.—Toutes les religions sont bonnes.—A quoi sert la religion! — Je n'ai pas de religion et je ne m'en porte pas plus mal. — La religion, c'est l'affaire des prêtres.— La religion est bonne pour les enfants et les femmes, pour le peuple, pour les riches. — Je prie le Bon Dieu chez moi. — La religion est morte. — Je n'ai pas de religion, mais je suis un honnête homme.— La raison me suffit. — Les chrétiens ne valent pas mieux que les autres.— Il y a trop d'abus.— La Religion, il n'en faut plus, etc., etc.

« La diffusion des conférences de Saint-Paterne, dit *la Revue pratique d'Apologétique*, est de nature à rendre un

immense service au clergé pour sa propre instruction et pour sa prédication, un immense service aux fidèles, en redressant leurs idées et en leur faisant estimer et aimer la Religion, enfin, un immense service à la Religion elle-même, qui a trouvé, en Mgr Gibier, un maître éminent d'apostolat apologétique (1). »

~~~ Il est bon, enfin, de posséder quelques opuscules d'*apologétique sensiblement plus populaire*, que les prêtres ou les laïques influents peuvent faire distribuer, en rappelant aux chrétiens qui les recevront ces paroles de saint Paul : « Soyez toujours prêts à répondre, pour vous défendre, à quiconque vous demande raison de votre foi... »

Il faudra donc se procurer les brochures de Vandepitte, de l'abbé Garnier, du capitaine Magniez, ainsi que le Jeune apologiste de la religion, les tracts de Mgr Gibier, les livres de l'abbé Duplessy et la revue *la Réponse* afin de pouvoir faire un choix approprié à la culture ou à la mentalité de ceux qui les liront. La modicité de leur prix en rend la diffusion facile (2).

QUELQUES OBJECTIONS IMPORTANTES CONTRE LA FOI

Si nous savons où trouver maintenant la réponse précise aux différentes objections qui peuvent être faites contre la religion catholique, certains esprits ne sauraient, pourtant, se tenir pour satisfaits, car ils voudront pousser plus avant leurs études

(1) Jaud, *l'Œuvre apologétique de Mgr Gibier,* dans *Revue pratique d'apologétique*, t. III, p. 162.

(2) *Le Jeune apologiste de la religion : Réponse aux objections les plus courantes contre la religion.* Paris, Castermann, 1905, in-16 de 288 p. *Prix :* 0 fr. 70. — Vandepitte (Abbé) : *Petite apologétique chrétienne* ou *démonstration et défense de la vraie religion.* Cambrai, Imp. Deligne, in-8 de 96 p., 0 fr. 50.

Ou ces deux-ci, beaucoup plus combatifs :

Magniez (Capitaine) : *les Répliques du bon sens aux attaques et objections modernes contre la religion.* Paris, Taffin-Lefort, 190 p. *Prix :* 0 fr. 30. — Garnier (Abbé) : *le Pour et le Contre.* Paris, Ligue de l'Evangile. *Prix :* 0 fr. 25. — Répandre encore les *Tracts de Propagande de Mgr Gibier.* Paris, Lethielleux. Cent exempl. 2 fr. 50. — Faire circuler : *la Réponse*, revue mensuelle d'apologétique populaire, dirigée par l'abbé Duplessy. Paris, Téqui, un an, 3 fr. — Faire lire aussi : abbé Duplessy : *les Idées de Matutinaud.* Paris, Tequi. *Prix :* 2 fr. 50.
~~~

et approfondir les problèmes qui les inquiètent et les tourmentent.

C'est pourquoi nous citons, ci-après, des livres dans lesquels les esprits d'élite découvriront les solutions qu'ils cherchent et puiseront la paix intellectuelle dont ils ont tant besoin.

La Foi et les miracles.

Les événements de Lourdes rappellent constamment le miracle à l'attention des foules et des savants. Il est donc sage de bien comprendre la nature vraie du miracle, dont Dieu use parfois pour manifester sa puissance. On lira donc le court et substantiel travail suivant :

De la Barre (Le P.). — **Faits surnaturels et forces naturelles** : *L'ordre du monde physique et la miracle*, 8e éd., 1910. — Paris, Bloud, in-16 de 63 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

Etude très serrée d'une des questions les plus controversées de notre temps. Le miracle, nié par les incroyants, n'est pas toujours défendu avec assez de conviction par certains catholiques qui y voient je ne sais quel accroc incompréhensible fait aux lois naturelles. Or, le P. *DeLaBarre*, professeur à l'Institut catholique, a su répondre à cette objection par des arguments très nouveaux et très scientifiques qui donneront satisfaction aux plus difficiles. L'auteur étudie, en effet :

L'ordre de la nature et le groupement des forces ; — l'activité et la persistance des forces naturelles dans les tissus vivants ; — la trame de notre vie psychique dans les faits surnaturels ; — les forces physiques et l'immutabilité des lois.

« Il n'y a point de démenti donné aux lois scientifiques.

« Au contraire, jusque dans l'ordre naturel, ces perturbations et « dérogations partielles furent bien souvent un moyen d'étude scien- « tifique, un indice qui fit connaître l'existence de la cause supé- « rieure ou conduisit à étudier son mode d'action.

« Il suffirait de rappeler ce que nous avons dit des perturbations « planétaires et de leur déformation elliptique. Ainsi, au frémisse- « ment d'un astre dévié de sa route, on a reconnu l'astre caché qui « l'inquiétait... »

« Ainsi nous reconnaissons l'action divine par la déviation que sa « toute puissance imprime au cours régulier des choses... » (pp. 56 et 57).

⁓ Compléter par un livre que M. Henri Joly a pu appeler « *un livre apôtre* » :

Bertrin (Abbé G.). — **Histoire critique des événements de Lourdes.** 34e mille. — Paris, Lecoffre, 1910, in-8 de 592 p.— *Prix :* 4 fr. 50.

Du même : **Un Miracle d'aujourd'hui,** *discussion scientifique avec une radiographie.* 5e mille. — Paris, Lecoffre, 1909, 1 vol. in-12 de 160 p. — *Prix :* 1 fr. 50.

La Foi et la raison.

L'importante question des relations de la Foi et de la Raison a été étudiée par Newman, mais le livre qu'il lui a consacré n'est peut-être pas à recommander à tous sans réserve. Composé, croyons-nous, avant sa conversion, il est par endroits assez confus pour que modernistes et anti-modernistes se réclament de lui. Il ne doit donc être consulté que par des esprits très cultivés.

Newman (J.-K.). — **La Foi et la Raison :** *six discours empruntés aux discours universitaires d'Oxford; traduction et préface de R. Saleilles, introduction par l'abbé Dimnet.* — Paris, Lethielleux, 1905, in-16 de XLVII et 263 p. — *Prix :* 3 fr.

De la comparaison à établir entre la *Foi* et la *Raison*, considérées comme simples phénomènes intellectuels. — De la nature de la *Foi* dans ses rapports avec la *Raison*. — De *l'amour* considéré comme sauvegarde de la *Foi* contre la *superstition*. — De la *Raison implicite* et de la *Raison explicite*. — De la *sagesse* comparée à la *Foi* et à l'*Esprit de secte*. — De la *théorie du développement en matière de doctrine religieuse*.

⁓ Il faut lire aussi l'étude très accessible que l'abbé *de Broglie* a écrite pour consolider la foi des jeunes gens instruits qui fréquentaient, de son temps, les Facultés catholiques et l'Université :

Broglie (Abbé de). — **Les Fondements intellectuels de la Foi chrétienne**, avec préface et notes par Aug. Largent, 3e édit. — Paris, Bloud, 1907, in-16 de 232 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

L'abbé de Broglie consacra sa vie à essayer de convaincre ses contemporains de la véracité et de l'excellence du christianisme. S'il a composé des livres d'une valeur supérieure à celui-ci, il n'en a guère écrits qui soient plus accessibles et plus utiles à la jeunesse studieuse. A l'heure où il convient que les catholiques instruits, e lus particulièrement les catholiques d'action, se montrent encore catholiques conscients, ce livre ne saurait être trop lu et trop médité. Pour amener les autres à croire, il faut d'abord savoir pourquoi l'on croit.

Pourquoi nous sommes croyants : Le problème de la destinée humaine, les solutions non chrétiennes, la solution chrétienne.

Les preuves historiques du christianisme : Les miracles qui accréditent la révélation. Les prophéties et l'attente messianique. La transcendance de la doctrine chrétienne. Où se trouve le christianisme véritable ?

Deux sortes d'objections : Celles qu'il faut combattre, celles qu'il faut regarder en face et qui ne demandent pas à être toutes combattues. Examen de deux questions. Relativisme religieux. Succès partiel du christianisme.

« Je montrerai que le christianisme répond d'abord aux besoins « intimes des âmes et surtout au besoin que nous avons de connaî- « tre notre destinée. Après tout, c'est la grande question ; c'est la « question capitale pour l'homme. L'homme demande à savoir ce « qu'on doit devenir et faire. Le christianisme seul donne la « réponse. J'essaierai de montrer nsuite les traces ineffaçables et « miraculeuses que le christianisme a laissées dans l'histoire et enfin « son action présente et sa merveilleuse adaptation aux besoins de « notre époque. Le résultat de ces études sera de vous montrer que « vous possédez en vous-mêmes, sans vous en rendre compte, la ré- « ponse à bien des objections, qui effraient au premier abord, et que « vous êtes, pour les luttes de la pensée, mieux armés que vous ne « le pensez. Si je fais cela, je rendrai un grand service à vous et à « l'Eglise, parce que, dans la lutte, il faut connaître ses armes et il « faut avoir confiance en soi-même... » (pp. 37 et 38).

~ On n'oubliera pas de se reporter au livre déjà cité de Valvekens : **Foi et Raison**, livre excellent qui peut faire beaucoup de bien, et aux pages que nous consacrons plus loin à

l'étude du *Rationalisme;* on y trouvera l'indication de quelques bons livres, particulièrement d'un ouvrage d'Ollé-Laprune sur la Raison et le Rationalisme.

La Foi et la critique.

On pourrait peut-être reprocher au travail de M. l'abbé de Broglie de ne plus être, en certaines parties, tout à fait au courant de l'exégèse qui, d'année en année, étend son domaine. Quelques intellectuels désireront un livre critique, plus au point, pour rasséréner leur foi ébranlée.

Catholique ou critique, dit le P. *Hugueny*, alternative angoissante pour les laïques qui savent et les clercs qui pensent... C'est par pitié pour cette angoisse et dans le but de hâter le terme de douloureuses hésitations que M. Guignebert et bien d'autres après lui, s'en viennent nous dire : « Soyez donc critiques et, si vous voulez garder encore une pensée religieuse, secouez du moins le joug du dogmatisme romain. C'est une utopie de vouloir à la fois « croire, savoir et penser ». Ce sont là « désirs mal faits pour s'entendre ». Pour croire, il faut ignorer, ignorer du moins l'exégèse, dont les conclusions sont impitoyablement ruineuses d'une foi qui prétend nous faire accepter *sans raison* un dogme *contre raison.* »

Eh bien, répond fièrement le P. Hugueny, soyons critiques... car le penseur catholique peut chercher et trouver, « dans une étude sérieuse de l'exégèse, de l'histoire, des sciences, de la philosophie et de la théologie, la double joie d'être en même temps homme de raison et de foi ».

Nous avons, affirme-t-il encore, toutes raisons de donner notre assentiment et aucun motif peremptoire de le refuser. « Cela prouvé, nous serons en droit d'affirmer que non seulement *le critique* peut être catholique, mais que le penseur, pleinement instruit des garanties du dogme catholique et de son contenu, ne peut lui dénier sa foi, sans se soustraire aux exigences de la critique. On n'a pas à choisir entre la critique et le catholicisme : on n'est parfait critique, dans l'orientation de sa vie, qu'en étant catholique... »

On lira donc avec le plus grand profit l'ouvrage suivant, excellent pour donner une direction intellectuelle et dont la lecture, dit la *Revue du Clergé Français*, est « une délectation pour l'esprit (1) ». D'autre part, le *Bulletin de la Semaine*, pourtant assez sévère pour l'auteur, déclare qu'il n'y a pas, dans ce livre, une page qui ne « respire la plus exacte modération et la plus parfaite bonne foi (2) ». D'autres revues, parfaitement orthodoxes, ont également fait le plus grand éloge de cet ouvrage :

HUGUENY (Le P. Et.). — **Critique et catholique.** — Paris, 1910, Letouzey et Ané, in-12 de 395 pages.— *Prix* : 3 fr. 50.

Exposés des motifs de crédibilité de notre foi : Le fait du Christ et le fait juif. La conscience catholique et la chrétienté nouvelle. Jésus et l'Eglise. La conversion de saint Paul. La conversion du Monde romain. L'Eglise et les sectes primitives. L'Eglise et les églises. L'Eglise et les religions universelles. L'Eglise et le monde. L'Eglise et la Sainteté. L'Eglise et le miracle. L'acte de Foi.

Le second volume, qui paraîtra bientôt, *montrera* « *comment les plus mystérieux et les plus contestés de ses dogmes ne sont point en contradiction avec les données rationnelles de la métaphysique, de l'exégèse, de l'histoire et des sciences* ».

« Sans doute, le mystère de l'Infini et des dogmes, qui nous en « balbutient la vie, est déconcertant pour la raison, mais, outre que « leur proposition n'a rien de contradictoire..., l'homme réfléchi peut-« il tant s'étonner qu'il y ait des réalités qui ne soient point faites « à la mesure de ses concepts naturels? Non, vraiment. Et quand « enfin il aura senti que la vie est dans la foi, qu'en dehors d'elle « il n'y a que malaise et impuissance pour la pensée supérieure et « étourdissement ou corruption dans les joies mondaines, il n'hési-« tera plus à se livrer à Jésus dans l'Eglise en répétant les paroles « de saint Pierre : « *Seigneur, à qui irions-nous ? C'est vous « qui avez les paroles de la vie éternelle, nous croyons et nous « connaissons que vous êtes le Christ, fils de Dieu* » (p. 324).

La Foi et l'exégèse.

« Les études bibliques, dit Albers, ont fait de grands progrès; cet avancement est dû, peut-être, à ce que les sciences

(1) *Revue du Clergé Français*, 15 oct. 1909, pp. 182-200.
(2) *Bulletin de la Semaine*, 6 juillet 1910, p. 321.

auxiliaires ont été cultivées plus que jamais ; malheureusement, sur bien des points, l'accord n'est pas fait entre exégètes, l'esprit critique a porté quelques-uns à trop de hardiesse, non pas tant dans la critique textuelle que dans la discussion de l'authenticité et des limites de l'inspiration... (1). »

Pourtant, les controverses s'affaiblissent, les esprits, plus éclairés, se rassurent, et nous pouvons aujourd'hui envisager l'heure prochaine où la foi et la science régneront d'un commun accord sur toutes les consciences apaisées.

On consultera donc des ouvrages très sûrs, c'est-à-dire, en plus du *Manuel d'Histoire des religions* du *P. de Grandmaison*, du *Manuel Biblique*, et de l'*édition de la Bible* par l'abbé *Fillion*, les ouvrages déjà cités de l'abbé LEPIN : sur le Christ, Messie et Fils de Dieu et sur le Quatrième Evangile, — de l'abbé MANGENOT sur la Résurrection du Christ,— les Dictionnaires édités chez Letouzey, les ouvrages d'HUGUENY, de BATIFFOL et des autres auteurs recommandés au cours de notre travail.

On se reportera aussi au paragraphe consacré à l'*Histoire des religions*, et on se tiendra au courant par la Revue pratique d'apologétique, citée plus loin, et par la Revue Biblique internationale, dirigée par le *P. Lagrange* (Paris, Lecoffre, trimestriel, un an : 12 fr.).

La Foi et la science.

Combien nombreux, même parmi nous, sont ceux qui parlent de la science, sans se donner la peine d'en approfondir la notion. Et pourtant, cette étude réserve à ceux qui la tentent de grandes joies intellectuelles, en même temps que leur foi se consolide et s'éclaire; ce que nous cherchons, en somme, c'est une philosophie chrétienne de la science.

Nous ne renverrons donc ni à Emile Boutroux, ni à H. Poincaré, ni à d'autres savants, dans lesquels les esprits très avertis pourront cependant trouver de bonnes

(1) ALBERS, *Manuel d'histoire ecclésiastique*, p. 550.

pages, mais au livre suivant, qui nous donne vraiment toute satisfaction :

LAPPARENT (A. de). — **Science et apologétique, 8e éd.** — Paris, Bloud, 1908, in-16 de 304 p. — *Prix :* 3 fr.

Nous ne saurions mieux dire que ce qu'écrivait *le Journal des Débats*, peu suspect de cléricalisme : « Ce livre est l'œuvre d'un savant qui fait autorité. Il montre comment la science peut s'accorder avec les principes religieux. C'est une œuvre d'une importance exceptionnelle, que tous les lecteurs impartiaux doivent, comme les catholiques, avoir dans leur bibliothèque un travail de grande valeur scientifique et de démonstration définitive (1). » Il est bon de rappeler à ceux qui l'auraient oublié que M. de Lapparent, dont la réputation était mondiale, fut professeur à l'Institut catholique de Paris et membre de l'Académie des Sciences.

Les Sciences ; Les conceptions de *la géométrie.* Les sciences des *nombres* et la *mécanique.* Les sciences d'*observation.*
L'Ordre dans la création : Le principe de la moindre action. Les notions d'origine et de fin; la finalité dans le monde.
L'évolution des doctrines scientifiques. La marche *vers l'unité* dans la science moderne.
Les devoirs et les droits de l'apologiste en matière scientifique.

« Parfois, dans le louable dessein de dissiper certains préjugés « ou de prévenir une infatuation possible, on s'attache trop volon- « tiers à faire ressortir, jusqu'à l'excès, ce qu'il peut subsister d'in- « décision dans nos connaissances de tout ordre. Cette critique impi- « toyable, qui semble ne rien laisser debout, n'est pas le bon moyen « pour garantir aux intelligences et aux volontés la direction ferme « et sereine qui leur est nécessaire. De ces tentatives, on risque de « sortir troublé, désorienté, prêt à se demander où est la vérité, où « est le devoir et si même ces grands mots ne cacheraient pas de « pures illusions.

« Notre souhait est que, de cette série d'études faites de bonne foi, « il se dégage une impression tout opposée; que, non seulement, « les croyants y puissent trouver de nouveaux motifs de confiance, « mais qu'à ce sentiment se joigne chez eux une saine appréciation « de l'œuvre accomplie par tant de générations de travailleurs en « vue de la connaissance de l'ordre qui règne dans la Création. De

(1) *Journal des Débats,* 20 déc. 1906.

« cette manière on évitera d'être injuste à l'égard de la science en « lui infligeant la responsabilité de l'œuvre de destruction mal à « propos entreprise en son nom, et, peut-être du même coup, se sen- « tira-t-on la démarche mieux assurée pour la poursuite du labeur « quotidien » (pages 2 et 3).

⁓ On aura un livre, d'une portée apologétique moins générale, mais bien utile pourtant, en lisant :

Guibert (Abbé J.). — **Les Croyances religieuses et les sciences de la nature**, 3e édit. — Paris, Beauchesne, 1908, in-12 de 320 p. — *Prix :* 3 fr.

Très bon livre à lire et à faire lire. L'auteur expose avec loyauté les découvertes de la science ; il a su distinguer, des faits acquis, l'hypothèse et il démontre qu'en aucun cas la doctrine de l'Eglise ne se trouve en désaccord avec la vraie science.

Le conflit : Coup d'œil historique sur le conflit des croyances religieuses et des sciences de la nature.— *Les commencements* : Les sciences de la nature nous révèlent des commencements qui ne peuvent s'expliquer sans Dieu. —*L'ordre du monde :* Les sciences de la nature révèlent un ordre intentionnel qui ne s'explique pas sans Dieu. — *L'Evolution* : L'Evolution ne peut devenir l'histoire du monde qu'à la condition d'être un procédé de création aux mains d'une intelligence souveraine. — *La biologie* (ou conception matérialiste de la vie) : La biologie ne résout pas le problème de la vie humaine. — *Le déterminisme ;* Le déterminisme de la nature n'est pas un cercle si rigide que l'homme ne puisse y introduire des actes libres et Dieu des interventions miraculeuses. — *Les origines de l'homme :* L'histoire de l'humanité n'est pas réductible à une évolution animale. — *Bible et Science :* Comment faut-il interpréter les données scientifiques de la Bible ?

« Certains esprits, placés à l'avant-garde du mouvement apolo- « gétique contemporain, diront peut-être que cette publication n'est « pas d'une très brûlante actualité. Ils savent, en effet, que, depuis « une quinzaine d'années, les hommes réfléchis sont fixés sur l'an- « cien conflit de la science et de la foi, qu'il ne devrait plus être « sérieusement question d'un antagonisme quelconque entre les « croyances religieuses et les sciences de la nature.

« Mais ce que savent des intelligences très cultivées, la masse « l'ignore et il faut bien le lui faire entendre. Oui, pour le peuple, « et même pour les gens instruits qui ne sont pas initiés à nos con- « troverses, ce sont les sciences de la nature qui font échec à nos « croyances religieuses. Pour les rassurer, il suffit, la plupart du

« temps, de leur montrer qu'une foi très fidèle peut s'allier dans « une même âme avec une science très ouverte. » (Avant-propos, pages 1 et 2.)

Si on souhaitait plus de développement scientifique sur ces mêmes questions, on lira encore :

GUIBERT (Abbé). — **Les Origines** : *Questions d'apologétique*, 4e édit. — Paris, 1909, in-12 de VIII-390 p. — *Prix :* 6 fr.

Ce livre est si documenté, ses gravures sont si nombreuses et sa bibliographie si riche qu'il pourrait presque — et ceci fera sourire M. Dechelette et M. de Mortillet — tenir lieu de manuel préhistorique. Les problèmes les plus ardus et les plus délicats sont exposés avec clarté et avec le souci constant de l'orthodoxie. Aussi cet ouvrage est-il indispensable pour tranquilliser les esprits inquiets, pour vaincre le parti pris de ceux dont un enseignement soi-disant scientifique a faussé le jugement, pour apporter des notions justes aux intelligences curieuses de savoir, pour rappeler à la pondération les imprudents qui combattent à tort et à travers toutes les affirmations de la science, souvent sujettes, il est vrai, à révision ; c'est ainsi qu'on n'oubliera pas, en lisant les études de M. l'abbé Guibert, qu'en « l'état actuel de la science, selon G. Bonnier, les procédés par lesquels s'effectue l'évolution nous échappent ». En effet, le néo-lamarkisme et la théorie des mutations, due à Hugo de Vryes, ont sensiblement discrédité le darwinisme.

Quelques-uns pourraient préférer une étude écrite par un « spécialiste ». A ceux-là, nous recommandons, de préférence au gros ouvrage du chanoine Brettes, l'*excellent travail de l'abbé Senderens*, qui traite de l'origine et de la formation de l'Univers (Cosmologie) — de l'origine et du développement de la vie (Biologie), — de l'origine, de l'histoire, et des destinées de l'homme (Anthropologie) :

SENDERENS (Abbé J.-B.). — **Apologie scientifique de la foi catholique**, *d'après l'ouvrage de Mgr Duilhé de Saint-Projet, entièrement refondu par l'abbé J.-B. Senderens*, docteur ès-sciences et docteur en philosophie, lauréat de l'Aca-

démie des sciences, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. — Paris, Poussielgue, in-12 de xvi-444 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

∿ Lire et répandre les études de savante vulgarisation de l'abbé *Moreux*, directeur de l'Observatoire de Bourges :

Moreux (Abbé). — **D'où venons-nous?** Paris, Bonne Presse, vol. in-8, 127 pages. *Prix :* 1 fr. — **Qui sommes-nous ?** Paris, *Ibid.*, in-8 de 104 p. — Et enfin le livre suivant, en préparation : **Où allons-nous?**

∿ Se tenir au courant par le **Cosmos**, *Revue catholique des sciences.* (Paris, Bonne Presse, hebdomadaire; un an : 8 fr.)

La Foi et les exigences sociales.

Il était naturel, à une époque où les préoccupations sociales sont devenues si aiguës, qu'une apologétique nouvelle apparût, qui essayât de défendre le catholicisme en montrant sa bienfaisance et sa nécessité sociales.

Laissant de côté, pour le moment, les doctrines et les actes des « catholiques sociaux », dont nous parlerons très longuement dans la deuxième partie de notre livre, nous nous bornerons à citer ici deux études remarquables qui sont vraiment des *livres d'apologétique.*

On peut, nous le verrons à l'instant, discuter la méthode et la valeur même apologétique de ces ouvrages, mais l'impression qui s'en dégage n'en est pas moins très réconfortante et très apte à frapper tous les esprits de bonne foi.

∿ Nous mentionnerons en première ligne l'intéressant travail de *Balfour* sur *les Fondements de la croyance.* L'utilité sociale du catholicisme est, selon Brunetière, un des arguments qui militent le plus en faveur de la Foi. « Le livre de M. Balfour, déclare-t-il, est un signe des temps », et il rappelle cette phrase de Benjamin Kidd : « De quelques côtés que nous nous tournions, l'attitude de la science en face des problèmes sociaux est aussi peu satisfaisante ; elle n'a pas de

réponse à donner aux problèmes de notre temps. » Puis, M. Brunetière loue « l'accent de sincérité » qui se dégage de toute l'œuvre de M. Balfour, son originalité, et il ajoute : « On ne se met pas avec plus d'aisance ni de complaisance à la portée des esprits simplement cultivés, des gens du monde et des hommes politiques. »

Les esprits cultivés, et ceux-là seulement, devront donc connaître ce livre qui traite des conséquences, des motifs et des causes de la croyance et établit les bases d'une philosophie provisoire qui facilitera le triomphe définitif de la « Théologie », c'est-à-dire de la Religion :

BALFOUR (A.-J.). — **Les Bases de la croyance,** *traduit de l'anglais par G. Art, avec une préface de Ferdinand Brunetière.* - Paris, Montgredien [1896], in-8 de XVIII et 292 p. — *Prix :* 7 r. 50.

« J'ai, jusqu'ici, cherché à établir que le corps de nos croyances « scientifiques, morales, théologiques, forme un tout plus cohérent « et plus satisfaisant, si nous le considérons dans une combinaison « déiste que si nous le considérons dans une combinaison natura« liste. Une question se pose alors d'elle-même : pouvons-nous faire « un pas de plus et dire qu'elles sont plus cohérentes et plus satis« faisantes dans une combinaison chrétienne que dans une combi« naison purement déiste ?... »

« Ce qu'il nous faut, c'est une foi tellement vive dans les rapports « de Dieu à l'homme qu'elle ne laisse pas de place pour cette révolte « désespérée contre l'ordre établi, révolte à laquelle nous sommes si « enclins à la vue du malheur immérité. Et cette foi est le partage « de ceux qui conçoivent profondément la forme chrétienne du « Déisme. Car ils adorent un Dieu qui n'est pas un créateur loin« tain d'un univers aux maux duquel il est indifférent. S'ils souf« frent, Lui aussi n'a-t-il pas souffert à cause d'eux » (pp. 270 et suiv.)?

~~ Et maintenant, voyons comment la dialectique de *M. Brunetière* a su, dans un ouvrage du même genre, prouver la transcendance sociale du catholicisme.

Brunetière, chrétien tardif, apporta à la défense de ses idées nouvelles la sagesse du philosophe, la clarté et la méthode d'un professeur, l'intuition du penseur, l'éloquence d'un grand conférencier, et l'ardeur du néophyte.

Ses œuvres apologétiques peuvent être consultées avec sécurité, bien qu'on ait pu leur reprocher une connaissance insuffisante de la théologie et une défiance exagérée de la raison naturelle incapable, semble-t-il croire, de connaître parfaitement Dieu. D'autre part, les arguments de Brunetière « ne sortent pas de la sphère naturelle » et on ne saurait conclure de là à une religion surnaturelle, à des dogmes surnaturels, à une autorité surnaturelle, dans le sens théologique du mot surnaturel (1).

Si M. Brunetière s'attache à prouver l'excellence de la religion par une de ces preuves intrinsèques dont nous parlions plus haut, son apologétique n'en est pas moins venue fort à propos pour réconcilier avec la foi les hommes de bonne volonté en quête des principes de rénovation sociale :

Brunetière (Ferd.). — Sur les chemins de la croyance ; *première étape : l'utilisation du positivisme.* — Paris, Perrin, 1908, in-16 de xxii et 312 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Ainsi donc, le positivisme paraît avoir amené Brunetière à la foi. D'autres y viendront; déjà un homme éminent, M. Deherme, prétend, dans un livre récent, très loyal et très fouillé, que le salut est dans le *catholicisme allié au positivisme* (2). C'est, certes, rendre hommage à la fécondité sociale de notre foi, mais le catholicisme, doctrine éternelle et divine, qui est tout esprit et toute autorité, n'a point à lier ses destinées à celles d'une science humaine et fragile, tout empirique et toute personnelle, malgré la prétention qu'elle a d'être à elle seule toute la Philosophie.

L'Eglise et les questions actuelles.

Enfin, il convient, pour mieux défendre sa foi, d'avoir sur les *questions actuelles* qui occupent le plus les esprits quelques idées précises. On lira donc, à titre d'indication, les études écrites par des auteurs de talent, au gré des circonstances, en se souvenant toutefois que l'opinion d'un penseur, quelle

(1) Voir abbé Chollet, *la Théologie de M. Brunetière.* Arras, Sueur-Charruey, 1907, in-8 de 32 p.
(2) Deherme, *la Crise sociale.* Paris, Bloud, 1910, in-12 de 343 p. Prix : 3 fr.

que soit sa notoriété, n'est pas toujours parole d'évangile...

En se rappelant les réserves déjà faites sur les œuvres de Brunetière on lira, en plus des ouvrages du même auteur cités ci-dessus, les livres suivants :

BRUNETIÈRE. — **Discours de combat.** — Paris, Perrin, 1908, 3 vol. in-12 de 341, 300 et 264 p. — *Prix :* le vol. 3 fr. 50.

1re série. — La Renaissance de l'Idéalisme, l'art et la morale. — L'idée de Patrie. — Les ennemis de l'âme française. — La Nation et l'armée. — Le génie latin. — Le besoin de croire.
2e série. — Les raisons actuelles de croire. — L'idée de solidarité. — L'action catholique. — L'œuvre de Calvin. — Les motifs d'espérer. — L'œuvre critique de Taine. — Le Progrès religieux.
3e série. — Le Génie breton. — La Modernité de Bossuet. — La Liberté d'enseignement. — La Renaissance du Paganisme dans la morale contemporaine. — Les difficultés de croire. — Le Dogme et la Libre-Pensée. — L'évolution du concept de science. — La réunion des Eglises.

Du même auteur :

Questions actuelles. — Paris, Perrin, 1907, in-16 de XXVI et 409 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Après une visite au Vatican. — Education et instruction. — La Moralité de la doctrine évolutive. — Le catholicisme aux Etats-Unis. — Voulons-nous une Eglise Nationale ? — La fâcheuse équivoque. — Le mensonge du Pacifisme. — Les bases de la croyance. — Pour les humanités classiques.

« Si [lisons-nous dans les *Questions actuelles*] c'est justement « l'honneur du christianisme, si ç'a été sa force à ses débuts, si, « peut-être, il n'a pas donné de signe plus éclatant ni de preuve « plus convaincante de sa mission, que de s'être adressé d'abord « aux humbles de ce monde, là aussi est son avenir et, pour « ainsi parler, dans la société que nous a faite la philosophie « du siècle dernier, là est sa promesse d'éternité. Aucun pontife ne « l'a mieux senti que le pape Léon XIII, ni, l'ayant senti, ne l'a dit « avec plus d'abondance de cœur et d'ardeur de persuasion. Aucun « ne l'a redit avec plus d'insistance. Et aucun, surtout, en enseignant « à ceux qui pensent, l'inutilité de la violence ou de la révolte et aux « heureux du jour ce que leurs obligations envers leurs « frères » « ont d'impérieux et d'absolu, ne l'a fait avec un plus vif sentiment « de la fraternité humaine, de l'égalité chrétienne, et de la liberté « apostolique » (p. 30).

[Et ailleurs] « Le protestantisme a sans doute « la raison » pour

« lui, mais une religion n'est pas une philosophie et il faut recon-
« naître que le catholicisme a pour lui « la logique ». Et il a enfin
« de n'être pas seulement une « théologie » ou une « pchychologie »,
« mais une « sociologie »... et c'est là, sachons-le bien, à l'heure
« critique où nous sommes, son plus grand avantage... » (*Ibid.* 40).

〰 Citons aussi un livre qui contient d'excellentes études, très travaillées, sur des questions d'actualité.

Sortais (Le P. Gaston). — Etudes philosophiques et sociales. — Paris, Lethielleux, s. d. [1907], in-12 de VIII-432 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Il y a dans ce bon livre des chapitres qui valent mieux que bien des ouvrages. « En raison de leur importance et de leur actualité, dit le P. Sortais, on me pardonnera d'avoir osé réunir en gerbe des épis dispersés... Si mes lecteurs découvrent çà et là quelques graines de vérité qui leur agréent, je serai suffisamment payé de ma peine, car ces semences, tombant sur un bon terrain produiront peut-être un jour une abondante moisson. » On lira avec attention les chapitres qui traitent de l'intolérance de l'Eglise, des fonctions de l'Etat moderne, de la décentralisation administrative et de l'organisation provinciale. L'auteur, en outre, expose et réfute le Kantisme, nous entretient du Néo-Catholicisme et des rapports de l'Art et de la Science.

En terminant son étude sur Kant, l'auteur dit :

« Il ne nous « déplaît pas de formuler l'espoir que l'échec de son
« relativisme radical facilitera aux penseurs contemporains le retour
« nécessaire au réalisme tempéré, cette voie large et sûre qu'a frayée
« le génie d'Aristote et qui fut savamment perfectionnée par les
« grands maîtres de la Scolastique depuis saint Thomas et saint
« Bonaventure jusqu'à Suarez et Kleutgen. On voit dans quel sens
« et dans quelle mesure nous pouvons souscrire à ces paroles : « Le
« kantisme est mort, l'esprit de relativité critique demeure vivant
« et l'aristotélisme reste possible » (p. 243).

〰 Nous mentionnerons encore un ouvrage qui, sans revêtir un caractère exclusivement religieux, et malgré l'esprit légèrement indécis de l'auteur, compte des pages pénétrantes qui mériteraient d'être plus connues et plus appréciées des catholiques :

De Vogüé (Vte E.-M. de). — **Heures d'histoire.** — Paris, Colin, 1892, in-12 de 363 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

« Quelle que soit la forme des réorganisations appelées par le vœu « ultime de notre société, elles ne pourront aboutir que par le lien « commun — *religio*, — d'un symbole et d'une discipline morale. « Parmi les foyers de force morale que nous connaissons, l'Eglise « apparaît comme le seul, assez vaste et assez puissant, pour pro- « curer les éléments de cette reconstitution. M. Renan découvrait « avec sagacité une des chances de l'Eglise lorsqu'il [disait]... « On « s'étonne souvent de la force que possèdent en province le clergé, « l'épiscopat. Cela est bien simple. La révolution a tout désagrégé ; « elle a brisé tous les corps, excepté l'Eglise, le clergé seul est resté « organisé en dehors de l'Etat. Comme ces villes, lors de la ruine de « l'Empire romain, choisirent pour représentant leur évêque, l'évê- « que sera bientôt, en province, seul debout au milieu d'une société « démantelée. Cela est vrai dans l'ordre social ; dans l'ordre spiri- « tuel, l'Eglise est la pierre d'aimant où tendent fatalement ces aspi- « rations, idéalistes, mystiques, morales, qui donnent à l'élite des « générations nouvelles une physionomie si attachante et si confuse. « Précisément, à l'heure où tant de regards se tournent vers elle, « cette force au repos se met en mouvement ; elle revient s'alimenter « aux sources populaires. L'Eglise comprend que ces sources mon- « tent pour tout submerger. Réussira-t-elle à les capter, à leur don- « ner un lit, une direction ? Toute la question d'avenir pour notre « race est là » (p. 313).

〰 Voir aussi le bon livre suivant, d'une tenue si littéraire et d'une doctrine si sûre :

Lamy (Et.). — **Au service des idées et des lettres.** — Paris, Bloud, 1910, in-12 de 44 et 364 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

〰 Compléter par l'excellente revue :

Questions actuelles, in-12 de 32 pages ou plus, paraissant le dimanche, 6 fr. par an, le numéro, 0 fr. 15. — Paris, Bonne Presse.

LA FOI ET LES ERREURS MODERNES

A chaque époque, les erreurs auxquelles est sujet l'esprit humain qui veut se passer de la révélation se sont concré-

tisées dans des systèmes adaptés aux préoccupations des temps. Ces systèmes deviennent alors « le rendez-vous de toutes les hérésies », des « cadres d'erreurs » qui feraient courir à l'Eglise les plus grands périls si, éclairée par Dieu, elle ne trouvait, dans l'autorité de son chef et dans les décisions de ses conciles, le moyen de sauvegarder la Foi en conservant son unité.

En somme, c'est toujours la raison qui, dans sa présomption, même chez les chrétiens, croit pouvoir atteindre plus ou moins directement la vérité. Autrefois, ce fut le protestantisme, puis le rationalisme, puis le libéralisme, aujourd'hui c'est le modernisme. Demain la raison cherchera et trouvera un autre champ de bataille...

L'Eglise et le Protestantisme.

Nous aurions voulu pouvoir recommander un livre de synthèse sur le *Protestantisme*, étudié au point de vue historique, philosophique, religieux et social, un livre récent, écrit avec une impartialité absolue par un théologien très écouté, mais ce livre n'existe pas.

A défaut de cette étude, on lira, si on veut bien comprendre le mouvement protestant, l'ouvrage de Mgr BAUDRILLART : l'Eglise catholique, la Renaissance et le protestantisme, déjà cité.

Pour le *fond de la doctrine*, on s'en rapportera aux deux œuvres qui restent encore les deux œuvres capitales, c'est-à-dire à l'Histoire des Variations, de BOSSUET, qu'on lira avec les commentaires de *Rebelliau* (1) sur la *grande valeur historique* de ce livre et à la Symbolique, de MŒLHER, dont on trouvera de larges extraits dans l'édition donnée par M. *Goyau* sous le titre :

(1) REBELLIAU (Alf.) : *Bossuet, historien du protestantisme ; étude sur l'histoire des variations et sur la controverse entre les protestants et les catholiques au dix-septième siècle*. Paris. Hachette, 1897, in-8° de XIII-602 p. — M. Rebelliau, qui est normalien, déclare que « Bossuet a fait un récit d'une exactitude presque irréprochable, d'une clairvoyance toujours judicieuse, parfois d'une originalité aujourd'hui méritoire » (p. VIII). Ajoutons que, sur le terrain des idées, quelques passages et quelques notes nous semblent légerement tendancieuses. Il nous suffit de l'avoir signalé pour qu'on y prenne garde.

Moehler. — Paris, Bloud, 1905, in-16 de 367 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

⁓ Consulter aussi l'ouvrage légèrement vieilli, mais intéressant, de :

Balmès. — Le Protestantisme comparé au catholicisme *dans ses rapports avec la civilisation européenne*, traduit par Bl. Raffin.— Paris, Vaton, 1853, 3 vol. in-12 de 430 pages environ.

Et les ouvrages *déjà mentionnés* de :

Janssen : Histoire de la réforme protestante en Allemagne. — Batiffol : L'Eglise naissante et le catholicisme, qui ruine, après Moëlher, les prétentions qu'ont les Protestants d'avoir retrouvé le Christ et de l'avoir continué. — Goyau : L'Allemagne religieuse : le Protestantisme. — Weiss : Le Péril religieux, *cité plus loin.*

⁓ Enfin, bien qu'il soit épuisé, nous ne pouvons trop recommander le livre suivant de l'abbé *Martin*, livre déjà un peu ancien, mais toujours curieux et bon :

Martin (Abbé F.). — De l'avenir du Protestantisme et du Catholicisme. — Paris, Tolra et Haton, 1869, in-8 de xx et 608 p. *Epuisé.*

Voici quelques titres de chapitre : Le protestantisme est impérissable ; c'est un cadre d'erreurs. — Du réveil du protestantisme. — Tolérances et intolérances protestante et catholique. — De la liberté et de son influence sur l'avenir du protestantisme.—Le Protestantisme a-t-il réellement fondé la liberté religieuse ? — Principe de la suprématie spirituelle de l'Etat ranimé par le protestantisme.—Funeste influence du principe païen de la suprématie de l'Etat, introduit par le protestantisme sur le protestantisme lui-même et sur la société en général. — Que penser de la décadence des nations et des gouvernements catholiques et de la marche ascendante des nations et des gouvernements protestants ? — Le Catholicisme est appelé à recueillir dans les Etats protestants l'héritage du protestantisme.— Alliance du protestantisme et de la révolution ; ses conséquences.

« C'est l'immense danger du catholicisme d'être demeuré le seul « incorruptible adversaire de la révolution ; mais c'est aussi son « immense honneur. J'ajoute que ce sera son salut. Que la révolution « achève son œuvre ; elle n'entassera que des ruines ; son triomphe

« sera sa perte : elle aura conduit les peuples à des agonies convul-
« sives ! s'ils veulent vivre il faudra bien remonter aux principes de
« vie.

« Qui les leur présentera?

« La science? Elle sera devenue de l'histoire naturelle et les âmes
« humaines auront alors besoin plus que jamais d'un breuvage divin.
« La philosophie? Mais elle disserte, elle n'affirme pas ; elle poursuit
« la vérité ; elle n'en a pas la possession. Le protestantisme? Mais il
« ne sera plus qu'un rationalisme hésitant et incertain. Que restera-
« t-il donc? L'Eglise.

« Ce sera l'heure de sa puissance et de son action réparatrice. Ce
« qu'elle a fait aux trois premiers siècles du christianisme, elle le
« fera encore, car les temps se ressemblent. Elle réunissait alors les
« âmes fatiguées d'incroyance et de doute ; elle les recueillera de
« nouveau et c'est avec ces âmes retrempées dans les vraies lumières
« de la foi qu'elle sauvera la société, qu'elle la relèvera de ses rui-
« nes ou qu'elle recommencera une société nouvelle. »

Enfin, on lira le sérieux travail de l'abbé Julien, dont la *Revue pratique d'apologétique* a publié de nombreuses pages ; c'est le meilleur éloge que nous puissions en faire. Ce livre, d'ailleurs, a une portée beaucoup plus générale que le titre ne paraît le comporter :

JULIEN (Abbé E.) — **Bossuet et les protestants.** — Paris, Beauchesne, 1910, in-12 de VIII-383 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le retour des protestants à l'Unité. — Comment le Protestantisme est devenu une religion sans dogme. — Christianisme et catholicisme. — La Tradition. — La Justification. — Les Œuvres. — Les Sacrements. — L'Eucharistie et la Messe. — Le culte des Saints. — Conséquences morales du Protestantisme. — Conséquences sociales du Protestantisme.

« Une nouvelle guerre religieuse s'est élevée de nos jours où l'on
« se bat, non plus seulement pour savoir laquelle, entre deux « confes-
« sions » chrétiennes, conduit le plus sûrement au salut, mais pour
« savoir si la religion est encore nécessaire au monde ou si le
« monde peut faire son chemin sans la religion. C'est la grande, la
« dernière hérésie que le Protestantisme doit reconnaître pour sa
« fille et son héritière, l'hérésie du rationalisme qui prétend sauver
« les hommes sans Dieu...

« Et l'heure est venue de prendre parti. S'il y a des hommes pour
« croire que la religion est indispensable à la marche de l'humanité,
« qu'ils le disent et qu'en le disant ils s'unissent pour le salut du
« monde...

« C'est aux Protestants à le dire les premiers...

« Et si les Protestants chrétiens consentent à rompre avec l'ennemi « commun, pourquoi ne feraient-ils pas bon accueil à l'idée d'un « rapprochement, d'une réunion entre les églises s'il s'agit de sauver « non seulement les débris de leur propre foi, mais encore l'œuvre de « la Rédemption tout entière et par elle l'avenir du monde civilisé...

« De grands esprits ont déjà paru qui se montraient disposés à « chercher les moyens d'un rapprochement et les bases d'une réunion. « Bossuet, le premier, entretint avec le célèbre Leibnitz une corres- « pondance que les subtilités du philosophe allemand empêchèrent « d'aboutir à un résultat. De nos jours, Léon XIII y pensa...

« L'idée d'une réunion des églises n'est donc pas une pure chimère, « et, une fois les bonnes volontés tournées vers ce but, la Providence « saurait bien lever l'un après l'autre les obstacles qui sembleraient « pour le moment en rendre impossible la réalisation... »

〰 Enfin, le P. Lodiel a écrit sur la même question un opuscule qu'on pourra répandre : **Nos raisons de n'être pas protestants**, 4ᵉ édit. Paris, Bloud, 1911, in-16 de 64 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

L'Eglise et le rationalisme.

Le *rationalisme*, sous quelque forme qu'il se présente, naturalisme, positivisme, ne reconnaît que l'autorité humaine et procède du protestantisme, qui n'est lui-même qu'un rationalisme mitigé, appliqué aux choses de la foi. C'est une erreur que l'Eglise, obligée de se défendre contre ses incessantes attaques, n'a cessé de combattre. Tous les systèmes, toutes les doctrines, toutes les écoles qui ignorent la Révélation sont filles du rationalisme, car, dit *Manning*, « la réalité objective de la vérité ne dépend ni de la volonté ni de l'intelligence de l'homme, elle a son existence en Dieu et nous est proposée par la révélation, par l'autorité de Dieu... Les hommes ne sauraient l'édifier en nous, car les hommes se contredisent. La vérité ne varie pas, elle est toujours la même, toujours une et immuable ; les contradictions ne viennent que de l'esprit humain. La seule source de vérité : c'est Dieu ; le seul canal assuré de la vérité, c'est son Eglise par laquelle Dieu continue à parler... »

Et *Ollé-Laprune*, dans un livre cité plus loin, explique fort bien, en insistant sur sa présomption, la nature du rationalisme :

« Dans l'usage ordinaire, le mot *rationalisme*... emporte avec lui l'idée de quelque excès, de quelque abus. Il consiste à déclarer, non que la raison peut quelque chose, mais qu'elle peut tout, non pas même qu'elle intervient d'une certaine manière partout ou encore qu'elle contrôle tout, mais que le reste ne compte pour ainsi dire pas ou revient à elle.

« Le mot *rationalisme* marque d'ordinaire une prépondérance de la raison, inquiétante, menaçante pour tout le reste ; un emportement, un abus de pouvoir, une façon d'entendre la raison qui supprime ou absorbe en elle tout le reste. Il signifie excès, abus de la raison ; en sorte que, dans l'homme, elle est tout, étant la seule chose qui compte ou celle à laquelle se ramène tout le reste.

« Et par une suite naturelle, dans le monde aussi, elle est tout, étant là aussi la seule chose qui compte ou ce à quoi tout le reste finit par se réduire.

« Le rationalisme est donc une doctrine, ou du moins une tendance, qui supprime au profit de la raison ou absorbe dans la raison même toute connaissance et même toute chose. »

〰 On lira l'ouvrage d'où ces lignes sont extraites :

OLLÉ-LAPRUNE (Léon) : La Raison et le rationalisme. *Préface de M. Viel-Delbos.* — Paris, Perrin, 1906, in-12 de LIII-272 p. — *Prix :* 3 fr. 50

« L'homme est grand ; il l'est en particulier pour ce qu'il met de lui dans la science : *Homo additus naturæ.* Mais ne réduisez pas l'homme à l'homme : *Deus additus homini.* Ma raison trouve dans sa dépendance humble à l'égard de Dieu son suprême honneur et sa suprême force » (p. 262).

〰 On trouvera aussi de très bonnes pages sur le rationalisme dans un opuscule, aujourd'hui oublié, mais toujours en librairie : MANNING (Card.) : Les Fondements de la Foi. Il y a, dans ce court travail (pp. 88-137), un excellent chapitre sur le *Rationalisme* et bien que ces pages se ressentent des préoccupations de l'auteur à l'égard de l'*Eglise anglicane*, on les lit quand même avec intérêt et profit (1).

(1) Paris, Castermann, 1859, in-12 de 132 p. — *Prix :* 0 fr. 50.

~~ Si l'on veut avoir une *apologie générale du christianisme contre le rationalisme*, on consultera le Dictionnaire apologétique de la Foi catholique cité plus haut; on trouvera aussi, dans ce dictionnaire, une apologétique spéciale de l'*Eglise*, à l'article *Eglise*, signé Y. DE LA BRIÈRE; on se reportera enfin aux livres de l'abbé de BROGLIE : le Positivisme et la science expérimentale, qui est épuisé, et surtout la Réaction contre le positivisme. Paris, Plon, 1894, in-8 de 294 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

~~ Sur le *Rationalisme du XVIII*ᵉ *siècle* et plus particulièrement sur *Voltaire*, son plus notable représentant, on lira non pas l'ouvrage de LANSON consacré à *Voltaire* (paru chez Hachette), mais :

NOURRISSON (J.-F.). — Voltaire et le Voltairianisme. — Paris, Lethielleux, 1896, in-8 de 671 p. — *Prix :* 7 fr. 50.

~~ Pour J.-J. Rousseau, qui tient une si grande place dans le mouvement philosophique de la fin du XVIIIᵉ siècle, on se reportera encore à NOURRISSON : J.-J. Rousseau et le Rousseauisme, cité dans la 2ᵉ partie de ce livre, ainsi qu'aux conférences de Jules LEMAÎTRE sur le même sujet, auxquelles nous renvoyons également. — Voir aussi TAINE : l'Ancien Régime.

~~ Pour connaître les véritables *rapports de la Foi et de la Raison*, il faut lire les livres de NEWMAN (p. 132) et de VALVEKENS (p. 36).

L'Eglise et le Libéralisme.

Il nous a paru utile d'accorder une attention particulière au *Libéralisme*, qui reconnaît, *en principe*, les mêmes droits à l'erreur qu'à la vérité, ce qui entraîne l'indifférence de l'Etat en matière religieuse.

Les catholiques français doivent savoir ce qu'il faut entendre par ce mot et ne point s'effrayer d'une condamnation qui fut souvent mal interprétée par nous, exagérée par ceux qu'elle visait, défigurée par les adversaires de l'Eglise.

Léon XIII, d'ailleurs, a confirmé et commenté les enseignements de Pie IX sur cette délicate et importante question.

A défaut d'une étude à la fois complète, juste et pondérée, nous lirons d'abord l'Encyclique de Léon XIII sur le Libéra-

lisme (Encyclique *Libertas præstantissimum naturæ bonum*) qu'on trouvera publiée dans les *Actes pontificaux* (Bonne Presse), dans *Cerceau* (Catéchisme de Léon XIII) et commentée dans les *Traités de droit canonique* de *Tilloy* et de *Duballet*, tous ouvrages que nous avons déjà cités.

ⱽⱽⱽ Nous recommandons également la lecture du chapitre **Du libéralisme et de la liberté**, dans le *Manuel d'apologétique* de Devivier, dont voici le sommaire :

Notions sur le libéralisme : Définition. *Genèse du libéralisme*, son domaine, ses dogmes principaux, ses dogmes secondaires, ses genres, son histoire. *Appréciation*.
Des libertés modernes : Ce qu'on appelle *libertés modernes*. *Ce qu'il faut penser* de ces libertés modernes.
De la *tolérance*.
Résumé de la *doctrine catholique sur le libéralisme* et les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Quelques *notions sur la liberté* et ses différentes espèces.

« Il n'y a, pour personne, de juste motif d'accuser l'Eglise d'être « l'ennemie, soit d'une juste tolérance civile, soit d'une saine et légi« time liberté. En effet, si l'Eglise juge qu'il n'est pas permis de « mettre les divers cultes sur le même pied légal que la vraie reli« gion, elle ne condamne pas pour cela les chefs d'Etat qui, en vue « d'un bien à attendre ou d'un mal à empêcher, tolèrent, dans la « pratique, que ces divers cultes aient chacun leur place dans l'Etat. « C'est d'ailleurs la coutume de l'Eglise de veiller, avec le plus grand « soin, à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi catholique « contre son gré, car, ainsi que l'observe sagement saint Augustin, « *l'homme ne peut croire que de plein gré.* »

ⱽⱽⱽ Lire dans Ollé-Laprune : **La Vitalité chrétienne**, les pages lumineuses consacrées à *l'étude et à la critique du Libéralisme* (pp. 43 et suiv.).

ⱽⱽⱽ Sur la façon d'interpréter le *Syllabus*, on pourra consulter l'ouvrage, aujourd'hui épuisé :

Dupanloup (Mgr). — **La Convention du 15 septembre** [1864] et l'Encyclique **du 8 décembre** [1864]. — Paris, Retaux, in-8 de 94 p.

Mgr Dupanloup se proposa, après 1864, de dissiper « les vains fantômes que des exagérations calculées voulaient rassembler et agiter » autour des âmes. Cette interprétation du *Syllabus* eut

un succès considérable. Une quarantaine d'éditions s'écoulèrent rapidement. Près de *six cents* évêques adhérèrent aux conclusions. Pie IX lui-même le félicita de ce commentaire, dont quelques pages, pourtant, gagneraient à être plus précises et, peut-être même, plus sévères.

〰 On se reportera surtout à l'ouvrage récemment réédité de KELLER : « **Le Syllabus** » **de Pie IX et de Pie X, ou l'Église, l'État et la liberté**, déjà cité, — et on consultera encore : FONSEGRIVE : **La Crise du libéralisme**. Paris, Lecoffre, 1899, in-8. *Prix* : 1 fr. — ou SORTAIS : **La Crise du libéralisme et la liberté d'enseignement**. Paris, Lethielleux, 1904, in-16 de 229 p. *Prix* : 2 fr. 50.

L'Eglise et le Modernisme.

Le Modernisme, non content de dénier toute valeur objective à l'Eglise et aux dogmes qui ne seraient que des symboles issus des aspirations les plus intimes de notre être, en précipite encore la ruine sous prétexte de critique. Aussi Pie X a-t-il pu dire de ce dérivé du protestantisme et du rationalisme qu'il « était le rendez-vous de toutes les hérésies ».

Il faut donc savoir à quoi s'en tenir sur ces doctrines : 1° pour se défendre, à l'occasion, de ceux qui les professent encore et qui savent les répandre avec une habileté consommée ; 2° pour pouvoir expliquer cette erreur à ceux qui ne l'ont pas comprise et qui de bonne foi regrettent presque sa condamnation ; 3° pour rendre grâce au Pape d'avoir eu la claire vision de la catastrophe à laquelle courait l'Eglise et d'avoir condamné ces doctrines funestes dans son décret **Lamentabili** (3 juil. 1907) et dans la célèbre encyclique Pascendi (8 sep. 1907).

Pourtant, s'il convient de dénoncer l'erreur moderniste, il ne faudrait pas voir des modernistes partout et raviver ainsi des blessures qui se guérissent. On laissera donc à *l'autorité ecclésiastique* le soin de défendre l'Eglise et la Doctrine.

C'est pourquoi, afin de ne pas jeter inutilement le trouble

dans l'esprit des hommes de bonne volonté qui nous liront, nous croyons qu'il ne convient pas de mentionner ici, quelles que soient leur valeur ou leur opportunité, toutes les études des théologiens qui, en ces dernières années, se sont donné pour tâche *exclusive* de relever dans les œuvres de nos contemporains les traces de *libéralisme* ou de *modernisme* qui ont pu s'y glisser à leur insu. C'est là un travail *essentiellement critique* qui ne s'adresse qu'à un petit nombre. Or, en écrivant ce livre, nous avons voulu faire une œuvre positive susceptible, par sa fermeté mais aussi par sa modération, d'apporter un peu de confiance, d'union et de paix entre tous les enfants fidèles et dévoués de la sainte Eglise. C'est pourquoi, en cette matière, nous ne recommanderons que les auteurs dont la lecture réconfortera, autant qu'il est possible, les âmes pieuses.

〰 On aura donc sur la question moderniste un exposé clair, loyal et scientifique, en se procurant :

Lebreton (le P.).— **L'Encyclique et la Théologie moderniste.** — Paris, Beauchesne, 1908, in-16 de 80 p. — *Prix :* 0 fr. 75.

〰 Le livre du *P. Maumus*, cité ci-dessous, a été écrit, paraît-il, à la demande des laïques éminents qui étaient désireux de posséder sur cette grave question un livre lisible, mais que le langage des théologiens avait quelque peu rebutés :

Maumus (le P.). — **Les Modernistes.** — Paris, Beauchesne, 1909, in-12 de xv et 270 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

〰 Lire aussi le remarquable opuscule suivant :

Mercier (le Card.).— **Le Modernisme**, *sa position vis-à-vis de la science, sa condamnation par le Pape Pie X*, 6e édition.— Paris, Lecoffre, 1910, in-16 de 48 p. — *Prix :* 0 fr. 50 (1).

(1) Parmi les revues qui se sont fait remarquer par l'abondance et souvent par la vivacité de leurs critiques, citons : *la Critique du Libéralisme*, dirigée par l'abbé Em. *Barbier*, et *la Foi catholique, revue critique anti-kantiste*, dirigée par le P. *Gaudeau*. Cette dernière revue est sensiblement plus modérée, plus doctrinale, plus informée que *la Critique du Libéralisme*.

~~ Sur les *origines du Modernisme* et sur ses rapports avec le *Pragmatisme* et avec le *Protestantisme*, on lira *non pas* Bourdeau : *Pragmatisme et Modernisme*, mais :

Farges (Abbé). — La Crise de la certitude, critique du Néo-Kantisme, du Pragmatisme, du Newmanisme (déjà cité), — et A. Leclère : Pragmatisme. Modernisme. Protestantisme. — Paris, Bloud, 1909, in-16 de 296 p. — *Prix :* 3 fr. 50. Assez difficile à lire; les esprits cultivés le consulteront avec réserve.

~~ Ajoutons que le modernisme peut avoir une répercussion également regrettable sur le terrain social. Voir sur le modernisme social un article de Zamanski : L'Encyclique, paru dans *l'Association catholique* du 5 oct. 1908, p. 288. *Prix :* 1 fr. 75. — On trouvera, dans le même numéro, l'encyclique *in extenso* de Pie X, sur les *Doctrines des modernistes*. — Relire également la lettre de Pie X portant condamnation du Sillon, c'est-à-dire du Modernisme social.

~~ Enfin, nous lirons encore d'excellentes pages dans un livre qui, sans paraître viser spécialement les modernistes, dénonce, en termes sûrs et mesurés, le danger que font courir à la Foi les tendances dites « *modernes* » :

Weiss (Le P. Alb.-Mar.). — Le Péril religieux, *traduit de l'allemand par l'abbé L. Collin.* — Paris, Lethielleux, 1906, in-8 de xii-395 p. — *Prix :* 4 fr.

La *situation religieuse.* La moderne *science des religions.* La transformation de la religion en *surréligion* et en *irréligion.*
La *Religion nouvelle.* Le *Néo-Protestantisme.* Le *Néo-Catholicisme* (vieux style et moderne). *Un accommodement* entre le christianisme et les idées modernes *est-il possible ?*
Le *Péril religieux : c'est l'homme moderne. Notre tâche en face du péril religieux.*

« Tous les domaines de la science et de la puissance humaines, « tous les pouvoirs publics se sont donné le mot pour bouleverser « le monde. Pour faire face à cette vaste conjuration, le théologien « doit avant tout posséder la connaissance exacte de sa science et des « sciences qui s'y rapportent... Il doit posséder un savoir, le plus « universel et le plus complet possible... Il lui faut, de plus, un juge- « ment impartial, un cœur large, un regard ouvert, un esprit cou-

« rageux, un amour du travail intense, de la réflexion, de la déci-
« sion, afin d'être toujours à peu près à la hauteur de son époque » (p. 393).

Telles sont les principales erreurs contre lesquelles l'Eglise doit se défendre aujourd'hui. On pourrait y ajouter un dérivé du rationalisme, le *naturalisme* qui nie toute intervention divine dans les affaires du monde (1) et l'*américanisme* qui tend, d'une part, à rendre moins efficace le magistère de l'Eglise sur les fidèles sous prétexte d'augmenter la liberté individuelle du chrétien et de faciliter en nous l'action de l'Esprit-Saint, et d'autre part, à exalter les vertus naturelles au détriment des vertus surnaturelles, enfin, à compromettre la doctrine, par des concessions regrettables, dans le but de rendre l'apostolat plus fructueux (2).

Comment se garder de l'erreur.

Le chrétien, qui a trouvé dans la lecture des livres précédents la réponse aux objections les plus inquiétantes et qui ne veut plus donner prise à l'erreur, doit tenir son esprit en éveil pour empêcher le mensonge de s'y établir à demeure. Il ne se contentera pas des réfutations hâtives et superficielles, mais il lira une *Revue* sérieuse, d'une orthodoxie sûre et d'une science indiscutable, et consultera l'*Index* pour se préserver des livres qui enseignent des doctrines contraires à la Foi et à la Morale chrétiennes.

La Revue d'apologétique qu'il faut lire.

La Revue qu'il faut lire et faire lire, c'est :

La Revue pratique d'apologétique, qui paraît *deux* fois par mois, par livraison de 80 pages, et dont l'abonnement annuel est de 10 fr. Paris, Beauchesne. Toutes les études qui parais-

(1) Sur *le Naturalisme*, voir Dom *Guéranger*, cité p. 51.

(2) Sur *l'Américanisme*, consulter l'article de F. Deshayes dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*. L'*Américanisme* a été condamné par Léon XIII dans sa lettre *Testem benevolentiæ* du 22 janvier 1899 adressée au cardinal Gibbons et communiquée à tous les évêques des Etats-Unis. On en trouvera la *traduction* dans les *Lettres encycliques de S. S. Léon XIII* (déjà citées), t. V, pp. 178-201 = Voir aussi : Delattre (le P.) : *Un catholicisme américain*, Namur, Godoene, 1898. En dépôt à Paris chez Roger et Chernoviz, in-12 de xv-185 p. *Prix :* 2 fr. (Un peu acerbe).

sent dans cette revue sont écrites par des *spécialistes écoutés*, ce qui explique l'autorité et le succès de cette publication. Publiée sous la direction de MM. *Baudrillart, Guibert* et *Lesêtre*, avec la collaboration suivie de nombreux autres savants qu'il serait trop long d'énumérer ici, la *Revue pratique d'Apologétique* doit être lue par tous les esprits cultivés.

« La *Revue d'Apologétique*, lisons-nous dans son programme, « née d'une pensée *tout apostolique*, est une entreprise de bienfai- « sance intellectuelle et religieuse.

« Elle se propose un double but : 1° venir au secours de toutes « les âmes qui éprouvent des inquiétudes ou désirent des éclaircis- « sements au sujet des questions religieuses; 2° fournir des maté- « riaux et des renseignements *prompts et sûrs* aux prédicateurs, « aux conférenciers, aux directeurs d'œuvres... qui ont à traiter des « matières apologétiques.

« La *Revue* n'est inféodée à aucune école particulière. Elle veut « être sincère toujours, et elle s'efforce d'être vraie. Quand un fait « sera nettement établi, elle en usera; quand une théorie sera con- « venablement assise, elle y fera appel. Elle se servira, sans distinction « de provenance, de tout élément sérieux, capable de l'armer pour « la défense religieuse.

« Créée pour le soutien et la propagation de la vérité catholique, « elle fait profession d'une soumission prompte et entière à la sainte « Eglise... »

L'Index.

Sur l'*Index*, qui a pour mission de nous garantir des livres entachés d'erreur, il faut lire soit PÉRIÈS (1), soit surtout l'excellente étude de :

BOUDINHON (Abbé). — La Nouvelle législation de l'Index. Paris, Lethielleux, 1897, in-8 de 396 p. — *Prix :* 4 fr. 50.

〰 On peut se procurer l'Index ou liste officielle des livres condamnés :

Index librorum prohibitorum *Leonis XIII sum. Pont. auctoritate recognitus SS. D. N. PII. P. X. jussu denuo editus.* — Romæ, Typis vaticanis, 1907, in-4 de XXIII-317 p. — *Prix :* 5 fr. [On peut se le procurer à Paris chez Desclé].

(1) PÉRIÈS (Abbé G.). — *L'Index : Commentaire de la constitution apostolique « Officiorum ».* — Paris, Roger et Chernoviz, 1898, in-12 de XII-261 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

CHAPITRE V

Des Conséquences de la Foi

Il ne suffit pas de penser chrétiennement, il faut surtout *vivre chrétiennement*, c'est-à-dire, non seulement nous conformer à la morale chrétienne, mais encore vivre d'une vie surnaturelle et nous unir au Christ.

Comment ?

En exécutant les commandements de Dieu et de son Eglise, en pratiquant une sage et fervente piété, en rendant à Dieu le culte qui Lui est dû, en amenant les âmes à Lui par un apostolat rationnel et fécond.



LA PIÉTÉ

Qu'est-ce que la piété ?

Trop de chrétiens dénaturent ou ignorent la piété.

Ceux-ci, par un formalisme exagéré ou par des pratiques qui frisent la superstition, la ridiculisent. Ceux-là, qui oublient, dans le commerce de la vie, la charité et les vertus qui en sont l'apanage, la rendent odieuse; d'autres, qui l'exagèrent, en éloignent les âmes timorées. Etudions donc la *nature de la piété*, puis nous pourrons faire, avec plus de fruit, quelques *lectures spirituelles*.

Qu'est-ce que la piété. — Pour avoir une piété intelligente et forte, consciente et sincère, aimable et apostolique, il faut lire le bon petit livre suivant :

GUIBERT (Abbé J.). — La Piété (12e mille). — Paris, Poussielgue, 1909, in-32 de XII et 388 p. — *Prix :* 1 fr. 50.

La nature et les fruits de la piété.
Les exercices de la piété : Prière mentale. — Prière vocale. — Office liturgique. — Dévotion. — La sainte messe. — La sainte communion.— Le sacrement de pénitence.— Instruction et lecture. — Examens de conscience.— Retraite spirituelle.

« La piété ne garde sa dignité et ne porte ses fruits qu'à la condi-« tion d'être guidée par l'esprit de sagesse. Elle cesserait d'être « elle-même, elle déparerait les âmes et deviendrait repoussante si « elle dégénérait en une formalité superstitieuse et stérile.
« Il appartient à la piété de se venger elle-même des attaques dont « elle est l'objet, par l'élévation du caractère et les richesses de vertu « qu'elle communique aux âmes qui en vivent. » (*Préface*, p. XI.)

Lectures spirituelles.

Il y a, sur ce sujet, une littérature très abondante dans laquelle nous devrons choisir. Sans nier l'intérêt des œuvres de saint *Ignace*, de saint *Alphonse de Liguori*, de *Rodriguez*, de *Faber*, de *Maumigny*, de *Saint-Jure*, de *Dupont*, de *Hamon*, de *Duquesne*, etc., nous croyons que les auteurs cités ci-dessous suffiront généralement. On lira donc :

TISSOT (le P.). — La Vie intérieure simplifiée [*par Dom François de Sales*]. Paris, Beauchesne, 1910, in-16 de XI-669 p. — *Prix :* 4 fr. :

RIBET (Abbé J.). — L'Ascétique chrétienne, *5e édit.* — Paris, Poussielgue, 1909, in-8 de 523 p. — *Prix :* 5 fr.

« Conduire les âmes à la perfection, c'est-à-dire à leur destinée et à « l'éternelle vie, en leur en révélant la vraie notion, la nécessité et la « beauté, en leur signalant les obstacles et les moyens, c'est évidem-« ment le dernier mot et la suprême ambition de la vie humaine. — « Qui connaît et pratique cette science sait tout, et qui l'ignore ne « sait rien [C'est elle] qui révèle à l'homme le sens de la vie et décide « de sa destinée éternelle » (pp. 3 et 4).

L'Ascétique n'est, en somme, que la science de vivre très chrétiennement, mais l'on est dans un état *mystique* « quand

Dieu envahit l'âme avec une telle impétuosité que l'âme se sent dominée et réduite à une passivité plus ou moins absolue », passivité, d'ailleurs, qui n'exclut point l'activité et qui n'entraîne pas absolument la sainteté : on peut être mystique sans être saint et être saint sans être mystique. Les conditions de vie d'un mystique peuvent être aussi totalement différentes. Saint Grégoire et saint Bernard ont vécu dans le cloître. D'autres, comme sainte Thérèse, saint Ignace, Denis le Chartreux, ont eu une vie très active.

Si on hésitait à se procurer les quatre volumes de :

RIBET (Abbé J.). — **La Mystique divine.** — Paris, Poussielgue, 1895-1903, 2 vol. in-8 de x-456 et 700 p. — *Prix :* 20 fr.

On lirait :

POULAIN (Le P. Aug.) — **Des grâces d'oraison : Traité de théologie mystique.** 6e édit. — Paris, Beauchesne, 1909, in-8 de 608 p. — *Prix :* 7 fr. 50.

Lectures spirituelles. — Puisque nous connaissons maintenant la nature de la véritable piété, nous relirons et nous comprendrons mieux les pages si réconfortantes de :

L'Imitation de Jésus-Christ, *traduction nouvelle avec des réflexions à la fin de chaque chapitre, par l'abbé F. de Lamennais.* Paris, éditions de *Mame*, *Poussielgue*, etc., en vente chez Bouasse-Lebel, *Prix:* édit. pop. 0 fr. 35 et 0 fr. 80 ; de luxe, depuis 4 fr. 50. — L'édition avec les commentaires du *P. de Gonnelieu* est en vente également chez Bouasse-Lebel.

Nous ne saurions aussi trop recommander :

SCUPOLI : **Le Combat spirituel,** *traduction nouvelle par l'abbé Riche.* Paris, Poussielgue, s. d., in-32 de XIX-428 p. *Prix :* 1 fr. 20. Et surtout : FRANÇOIS DE SALES (Saint). **Introduction à la vie dévote.** *Edition Bonhomme.* Paris, Lecoffre, 1907, in-12 de XXIII-441 p. *Prix :* 1 fr. 40. Pour maison d'éducation, 0 fr. 80.

Voir aussi les **Lettres de Direction de Saint François de Sales, de Bossuet, de Fénelon,** *édités par l'abbé Cagnac, avec préface de M. de Beauregard,* de l'abbé *Klein,* de René *Doumic.* Paris, Poussielgue, 1904-1911, 3 vol. in-12 de 320 p. environ. *Prix :* 3 fr. 50.

Compléter par :

Eugène d'Oisy. **Directoire spirituel du Tiers-Ordre de Saint François.** Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise, 1903, in-16 de xi-468 p. *Prix :* 1 fr.— Les « dévots de Saint François » liront avec plaisir les **Opuscules de saint François d'Assise,** *publiés par le P.* Ubald d'Alençon, *avec préface de François Coppée.* Paris, Poussielgue, et *Librairie franciscaine*, 4, rue Cassette, 1905, in-16 de vii-286 p. *Prix :* 1 fr. 20.

LA PRIÈRE

Qu'est-ce que la prière ?

« On pourrait dire, affirme Mgr Fuzet dans la préface du livre qui suit, qu'il y a chez nous trop de prières et que cependant on ne prie pas assez. Trop de prières, si nous entendons par là cette étrange multiplicité de formules nouvelles, insipides pour la plupart, que l'on voit éclore tous les jours. A tout propos, hors de propos surtout, des personnes de plus de bonne intention que de lumière, des femmes zélées, mais sans mandat, jusqu'à d'innocentes jeunes filles qui ne trouvent pas assez de sentimentalité pieuse dans leurs paroissiens, de bons prêtres même, oublieux sur ce point des prescriptions de l'Eglise, inventent, transcrivent, font imprimer, propagent autour d'eux, imposent au besoin des formules de prière, toujours efficaces, à les entendre, capables de forcer le ciel, à coup sûr, et dont la moindre critique qu'on en puisse faire est qu'elles sont hors de la règle... On compromet ainsi, sans le savoir, le bon renom chrétien.

« Et néanmoins on ne prie pas assez. J'entends par là que trop de personnes en priant, soucieuses de l'abondance, ne tendent pas à l'intensité. J'entends encore que l'on fait insuffisamment de sa vie même sa prière principale. Prière, effort vers le bien devraient aller de pair. »

Et Mgr Fuzet, s'adressant au P. Monsabré, ajoute :

« Qui vous lira avec attention ne sera pas loin de connaître la théologie entière sur ce sujet. »

Monsabré (Le P.). — **La Prière :** *Philosophie et théologie de la prière.* — Paris, Lethielleux, 1906, in-8 de xi-434 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Il faut prier. Devoir de la prière : Adoration et action de grâces. — Prière de demande. — Prière publique. — Prière d'office.
Formes de la prière : Prière mentale ; prière vocale.
Conditions de la prière : La préparation : les qualités ; l'objet. — *Temps de la prière* : Le jour ; les heures.—*Efficacité de la prière:* Comment Jésus priait.

« Toute vie participée (et il n'y a que la vie de Dieu qui ne reçoive « rien d'une autre vie), toute vie participée doit, sous peine de tarir, « communiquer avec sa source et en recevoir de continuels épanche- « ments. L'homme n'ayant, sous tous rapports, qu'une vie partici- « pée, doit donc communiquer avec Dieu comme le cours d'eau avec « sa source, comme la plante avec la terre où elle a germé : l'homme « doit en quelque sorte s'appliquer à Dieu comme l'enfant au sein de « sa mère et puiser dans les entrailles si riches et si fécondes de son « Père céleste les flots de vie, qui s'ajoutent sans cesse aux flots de « sa vie et se renouvellent à mesure qu'ils s'épuisent... Or, le moyen « pour l'homme de communiquer avec Dieu, de s'appliquer à Dieu, « c'est la prière. Voilà la loi... Nous ne l'ignorons pas, mais nous « l'oublions trop facilement... »

~ Voir plus loin (p. 213) ce que nous disons de *l'apostolat de la prière*.

Le Pater.

Nous ne saurions trop recommander, en considération de la science théologique de l'auteur, l'opuscule suivant :

MONSABRÉ (LE P.). — La Prière divine. Le Pater. 6e éd. — Lethielleux, 1909, Paris, in-12 de 402 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

On pourra lire aussi un intéressant travail de G. FONSEGRIVE, sur le même sujet (1).

La Prière antique.

Le livre suivant convient surtout aux esprits curieux des beautés liturgiques, désireux d'en posséder la clef et d'en con-

(1) G. FONSEGRIVE : *le Pater*. Paris, Bloud, 1902, in-16 de 60 p. ; 0 fr. 60. — Sur l'*Ave Maria*, on pourra lire les pages si pieuses que Mgr GAUME a écrites dans son livre, *l'Angelus*. Paris, Gaume, 1891, in-8 de 253 p. ; 2 fr. — A défaut d'un travail plus complet, on trouvera, dans cet ouvrage, un aperçu très attachant, quoique sommaire, des additions successives qui ont été faites à l'*Ave Maria* avant qu'il ne parvienne à sa forme actuelle, laquelle ne serait peut-être pas définitive, si nous en croyons quelques articles parus récemment dans plusieurs revues mariales, notamment dans *l'Apôtre de Marie*, du 15 mars 1911. Ces revues se font l'interprète d'un vœu émis par des fidèles qui, s'inspirant de la tradition de l'Eglise et désireux d'accentuer davantage le caractère filial de la dévotion à la Vierge, demandent au Saint Père de décréter que la seconde partie de l'*Ave Maria* soit ainsi conçue : «... *Sainte Marie, mère de Dieu* ET NOTRE MÈRE, *priez pour nous,* etc... »

naître les origines. Cette œuvre, d'une agréable et sûre érudition, complète parfaitement le manuel de *Dutillet* :

Cabrol (Dom). — **Le Livre de la prière antique**, 3e éd. — Paris, H. Oudin, s. d. [vers 1905], in-18 de xvii-573 p. — *Prix :* 3 fr. 75.

Notions et éléments. L'assemblée chrétienne. Prière des chrétiens.
Culte de N. Seigneur et sanctification des choses créées: Le culte de Notre Seigneur et des Saints. Sanctification du temps. Sanctification des lieux et des éléments.
Sanctification de la vie: La vie nouvelle (baptême, etc..). La vie reconquise (Pénitence, etc...). Voyageurs et pèlerins. Les malades. L'ordination. Le mariage. La mort. Prières.

« Tout homme qui admet l'existence de Dieu reconnaît la néces-« sité de la prière. S'il y a un Dieu, créateur de ce vaste univers, il « faut que l'homme l'adore, le remercie, le loue, reconnaisse son « domaine, s'humilie devant lui pour ses fautes, lui demande misé-« ricorde et assistance... Si l'Eglise... est la vraie société fondée par « le Christ..., sa prière doit être la prière la plus excellente, la plus « vraie, la plus efficace; or, c'est le caractère que les indifférents « eux-mêmes et les adversaires reconnaissent aux prières et à la « liturgie catholiques... » (préface, p. 1).

〰 L'on peut aussi consulter :

Vigourel (Abbé). — **La Liturgie et la vie chrétienne.** — Paris, Lethielleux, 1909, in-12 de 500 p. — *Prix* : 4 fr.

LE CULTE

« Que les gens, dit Huysmans, qui ne pratiquent pas la religion catholique ignorent le langage, le costume, le geste, toute la symbolique de l'Eglise, cela se conçoit, mais ce qui est surprenant, c'est que tant de fidèles, assidus aux offices, ne connaissent ni le sens détaillé des cérémonies qu'ils regardent, ni la signification des paroles et des chants qu'ils écoutent, ni même l'acception des divers ornements et des différentes couleurs dont le prêtre se sert suivant les jours... »

« Vraiment, ils ne soupçonnent guère le durable enchantement et la persistante émotion qu'ils éprouveraient à suivre l'*au jour le jour* admirable de l'Eglise, ceux qui, pour n'avoir pas tenté

un léger effort, demeurent ignorants de la science des prières et des rites... »

Les Cérémonies du culte.

« Je veux que mon peuple prie sur de la beauté », disait un jour Pie X.

Aux chrétiens qui ne comprennent plus la beauté du culte que l'Eglise rend à Dieu, nous recommandons le magistral ouvrage de GUÉRANGER (Dom) : **Les Institutions liturgiques.** Paris, Palmé (auj. Oudin), 4 vol. in-8 de 600 p. environ ; 25 fr.

Mais en raison du caractère très scientifique de ce travail, on répandra plutôt le petit livre suivant, que sa forme catéchistique rend très attrayant. Si cet opuscule était plus répandu, les catholiques suivraient les offices avec plus de goût, et leur piété, moins ignorante de la liturgie, serait plus profonde et plus vive :

DUTILLET (Abbé). — **Petit catéchisme liturgique**, *corrigé et augmenté d'un catéchisme du chant ecclésiastique*, par *A. Vigourel.* Préface par *L. Huysmans*, 19e édit. — Paris, Bricon et Lesot (auj. Mignard). — 1908, in-16 de XIV-207 p. — *Prix:* 1 fr. ; édition de bibliothèque. 1 fr. 50.

Des objets qui servent au culte divin. Du saint sacrifice de la *messe. De l'office divin* (vêpres). *De quelques cérémonies particulières* : Processions. Bénédiction du Très Saint Sacrement. Administration des sacrements. Sépulture chrétienne.

Des fêtes de l'Eglise, ou l'année liturgique, cérémonie *pontificale. Du chant ecclésiastique.*

On se tiendra au courant par les *revues liturgiques* (1).

La Messe.

L'abbé *Dutillet*, dans son *petit catéchisme liturgique*, explique fort bien la sainte messe. Il est utile, cependant, de posséder sur ce sujet une étude plus complète. Des ouvrages extrêmement nombreux ont été faits sur la messe, et le livre du Dr GIHR nous a paru le plus scientifique, quoiqu'un peu dur à lire. Les explications qu'il donne des symboles sont conformes à la tradition et à l'enseignement de l'Eglise :

(1) Citons : *La Vie liturgique*, revue mensuelle *pour servir de paroissial à* l'usage des fidèles. Louvain, abbaye du Mont-César : abon. 2 fr. (à répandre). — *La Revue liturgique et bénédictine*, publiée par l'abbaye de Maredsous (Belgique), pour esprits cultivés : un an, 3 fr. — *Questions liturgiques*, revue réservée au clergé. Louvain, *Ibid.*, un an, 3 fr.

Gihr (Dr Nicolas). — **Le Saint sacrifice de la messe : son explication dogmatique, liturgique et ascétique** : *traduit de l'allemand par l'abbé Th. Moccand*, 2e éd., revue sur la 6e allemande. — Paris, Lethielleux, 1900, 2 vol. in-8 de xvi-366 et 526 p.— *Prix* : 10 fr.

« Le Saint Sacrifice de la messe est le centre de la vie et du culte « catholique. Il est donc de la plus haute importance ; il est même « d'une absolue nécessité pour tout fidèle, à plus forte raison pour « le prêtre, d'en posséder une connaissance approfondie.

« L'intelligence claire et vraie des cérémonies sacrées, les médita- « tions fréquentes des rites si profonds et si mystérieux de la messe « sont pour le prêtre le meilleur moyen de tenir loin de lui la rou- « tine et la distraction dans l'accomplissement de ses fonctions « saintes (1). »

~ A ceux que les deux volumes du Dr *Gihr* pourraient effrayer, nous recommandons :

Gavin (Le P.).— **Le Saint sacrifice de la messe: sa doctrine, ses rubriques, ses prières**, *traduit de l'anglais par Philippe Guéneau de Mussy.* — Paris, V. Retaux, 1906, in-16, xxii et 263 p. — *Prix* : 2 fr. 50.

Pas de considérations mystiques mais une explication froide et rationnelle de la doctrine, des rubriques et des prières. Ce petit ouvrage n'en est que plus impressionnant, et plaira mieux aux esprits cultivés que le livre du P. Martin de Cochem (2).

~ Enfin, on trouvera dans le *Livre de prières paroissial* cité ci-dessous, une explication de la messe qui pourra suffire au commun des fidèles :

[Livre de messe] ou **Livre de prières paroissial.** — 300e mille. — Reims, Arm. Lefèvre, 1908, in-16 allongé de 184 p. — *Prix* : 0 fr. 20 ; 1 fr. 80 les dix ; 17 fr. le cent, etc. Il y a

(1) Sur la *communion*, lire : Hedley (Mgr S. C.) : *La Sainte Eucharistie ouvrage traduit de l'anglais par A. Roudière.* Lecoffre, 1908, in-12 de xvi-343 p.; *Prix* : 3 fr. 50. — Dudon (Abbé Paul) : *Pour la communion fréquente et quotidienne.* Paris, Beauchesne, 1911, in-12 de 296 p. *Prix* : 3 fr. — Bossuet : *Méditations sur l'Eucharistie,* édition nouvelle par Marc *Caron.* Paris, Haton, 1908, in-16 de xi-324 p. *Prix* : 2 fr.

(2) Martin de Cochem (le P.) : *L'Explication du saint sacrifice de la messe,* traduit de l'allemand par A. Rugemer.— Paris, Casterman, in-8 de 332 p. *Prix* : 0 fr. 80. C'est un ouvrage de simple édification, mais tout à fait recommandable.

des éditions de luxe à 0 fr. 75 et à 2 fr. selon papier et reliure. *Edition avec cantiques*, 0 fr. 30 ; 2 fr. 70 les 10 ; 25 fr. le cent, etc.

Il nous a paru utile, en effet, de recommander un *livre de messe*. Il y en a tant que l'on ne sait lequel choisir. Celui-ci est d'un format commode, très portatif, d'une bonne exécution typographique et très complet. C'est certainement un des meilleurs qui existent ; on y trouve les prières, la messe expliquée, les offices de l'Eglise, un abrégé fort net et substantiel de la doctrine chrétienne, le rituel des sacrements, les Evangiles des dimanches et fêtes. « Si, dit le Guide d'*Action religieuse*, l'on y joint, dans l'onglet, les cantiques, la perfection du genre semblera réalisée. » (*Guide* de 1909, p. 208.)

∾ Citons encore un autre « livre de messe », moins portatif, mais absolument complet :

Le Paroissial des fidèles : *Rituel et paroissial réunis*, *in-12 de 1250 pages*, par Mgr Marbeau. Paris, Desclée, édit. de propagande, reliée en toile souple, tranche rouge. *Prix :* 2 fr. Ed. de luxe, 5 fr. — Enfin, la librairie Desclée a mis en vente le **Paroissial dominical**, en 52 livraisons s'encartant successivement chaque dimanche dans une reliure appropriée. *Prix :* 3 fr. — Voir surtout *la Vie liturgique* (citée p. 164).

Les Fêtes de l'Eglise et les Fêtes des Saints. Les dévotions capitales.

Si l'on hésitait à se procurer l'ouvrage considérable de Dom Guéranger : **L'Année Liturgique** (1), il faudrait lire un travail sérieux, nouvellement traduit de l'allemand :

Kellner (A.-Henri). — **L'Année ecclésiastique et les fêtes des saints dans leur évolution historique**, *traduit sur la dernière édition allemande*, par J. Bund. — Paris, Lethielleux, et Rome, Pustet, 1910, in-8 de xi-556 p. — *Prix :* 5 fr.

∾ Puis un ouvrage écrit plus pour édifier que pour instruire :

Bouisson (Et.). — **Les Fêtes chrétiennes étudiées, expliquées, méditées.** — Paris, Poussielgue, 1904, 2 vol. in-12 de 374 et 296 pp. — *Prix :* les 2 vol. 7 fr.

(1) Dom Guéranger, *l'Année liturgique*. Paris, Oudin, 16 vol. in-12. *Prix :* le vol. 3.75. (Ne pas confondre avec *les Institutions liturgiques*, citées p. 164).

〰 Pour ce qui est des dévotions capitales envers l'*Eucharistie*, voyez p. 165 (note), envers le *Sacré-Cœur*, lisez la savante étude de Bainvel (1) et l'édifiant livre de Ramière (2) envers la *Vierge*, voyez p. 92, envers *Saint Joseph*, consultez Mercier (3), etc...

Les Chants liturgiques.

« A notre époque, dit Dom Pothier dans un livre cité plus loin, depuis le seizième siècle surtout, les mélodies liturgiques ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois : elles ne sont plus ni comprises ni goûtées comme les comprenaient et les goûtaient nos pères, et surtout elles ne sont pas interprétées dans la pratique comme nos pères les interprétaient. On en est arrivé... à une exécution lourde et monotone, qui enlève au plain-chant tout rythme et toute couleur... »

Sur les mélodies liturgiques, à qui Pie X et des artistes éclairés veulent rendre la pureté primitive, sans proscrire pour cela la musique moderne qui s'inspire de la tradition sacrée et qui respecte la majesté de la prière, on lira d'abord un document capital, dont malheureusement on n'a pas assez tenu compte, nous voulons parler du **Motu Proprio** (23 nov. 1903) **de Pie X sur la Musique sacrée** (4).

〰 A ceux qui n'auraient ni le temps ni la patience de travailler les *Institutions liturgiques* de *Dom Guéranger* et les admirables publications de paléographie musicale des Bénédictins, on lira un livre, à la fois de science et de vulgarisation, qui suffira à nous initier aux beautés du chant grégorien :

Pothier (Dom Joseph). — **Les Mélodies Grégoriennes.** — Paris, Desclée, 1880, petit in-4 de 269 p. — *Prix :* 10 fr.

〰 Cet ouvrage étant sur le point d'être épuisé, pourrait être remplacé par les travaux de *Bellaigue*, de *Coquard*, de *Ch. Bordes*, de *La Tombelle*, de *Sérieyx* et par :

(1) Bainvel (le P.) : *la Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, doctrine, histoire*. Paris, Beauchesne, 1911, in-16 de VIII-373 p — (2) Ramière (le P.) : *Le Cœur de Jésus et la divinisation du chrétien*. Toulouse, Messager du Cœur de Jésus, 1891, in-12 de 611 p. Prix : 3 fr. — (3) Mercier : *Saint Joseph d'après l'Ecriture et la tradition*. Paris, Lethielleux, 1896, in-16 de XV-LII p. Prix : 3 fr. 50. — (4) *Motu proprio de Sa Sainteté* Pie X *en forme d'instruction sur la musique sacrée, traduction et commentaire par* Amédée Gastoué. Bureau d'édition de la *Schola Cantorum*, 269, rue Saint-Jacques. Prix : 1 fr.

WAGNER (Pierre). — **Origines et développement du chant liturgique jusqu'à la fin du moyen âge**, *traduit de l'allemand, par l'abbé Bour.* — Paris, Desclée, 1904, in-8 de 338 p. — *Prix*: 5 fr.

Les maîtres de chapelle et tous ceux qui s'intéressent spécialement à la musique sacrée voudront lire l'ouvrage de Mocquereau, prieur de Solesmes :

MOCQUEREAU (Dom André). — **Le Nombre musical grégorien ou rythmique grégorienne**, *théorie et pratique.* — Paris, Desclée, 1908, 1 vol. in-8 de 429 p. — *Prix :* 6 fr. (en cours de publication, 1 vol. paru).

A lire également la 1re partie du **Traité de composition** de VINCENT D'INDY (1), le **Cours de plain-chant** et les travaux d'AMÉDÉE GASTOUÉ sur la **Musique d'Eglise**(2). Enfin, on aura un *graduel* complet et des *livres de messe annotés* en se procurant :

Graduale sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ de tempore et de sanctis. Paris, Desclée, édition vaticane sur papier indien. *Prix :* 7 fr. 50. — Une édition française dite : **Graduel Romain**, *conforme à l'édition vaticane*, a été publiée chez Lecoffre. *Prix* : 4 fr. 60. — Enfin, on aura chez Desclée un *livre de messe* annoté ou **Liber usualis missæ**, *en notation grégorienne avec signes rythmiques* (1086 p.). *Prix :* 3 fr.. — et en *notation musicale moderne avec signes rythmiques sur une portée de 5 lignes, clef de sol*, 1.286 p. *Prix :* 4 fr. 50. — Pour plus de renseignements, consulter le *Catalogue du chant grégorien* de la librairie *Desclée* et de la *Schola.*

LA VIE CHRÉTIENNE

Considérations générales sur la vie chrétienne.

Mais notre religion ne serait qu'un formalisme pharisaïque

(1) Vincent d'INDY : *Cours de composition musicale.* Paris, Durand et fils, 1904, 2 vol. gr. in-8. Prix : le 1er vol. 10 fr.; le 2e vol. 15 fr.

(2) Amédée GASTOUÉ : *Cours théorique et pratique de plain-chant romain grégorien d'après les travaux les plus récents :* Paris, Bureau d'édition de la *Schola Cantorum*, 1904, in-8 de 221 p. Prix : 8 fr. — Du même auteur : *La Musique d'église, étude historique, esthétique et pratique.* Lyon, Janin, 1912, in-16 de 283 p. Prix : 4 fr. — L'*Art grégorien.* Paris, Alcan, 1912, in-16 de 207 p. Prix : 3 fr. 50. — Lire aussi le compte-rendu du *Congrès de chant liturgique et de musique d'église.* Paris, *Schola Cantorum*, 1912, in-8 de 184 p. *Prix :* 5 fr.

et vain si nous ne savions *vivre notre foi*, c'est-à-dire conformer nos actes à la pensée du Christ et aux enseignements de son Eglise.

Le petit livre suivant est bien fait pour nous inciter à la vie surnaturelle :

LACORDAIRE (le P.). — **Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne.** 11e édit. — Paris, Poussielgue, s. d. (1906), in-32 de 283 p. — *Prix :* 1 fr. 25.

Ces lettres contiennent la matière d'un gros volume; on n'y cherche pas des directions et des conseils pour tel cas déterminé, mais une admirable explication de la vie. Le P. Lacordaire nous montre que le culte de Jésus-Christ est le fondement de la vie chrétienne et il nous initie au culte que les écritures et l'Eglise Lui rendent. Si ces quelques pages étaient plus connues et mieux comprises, il y aurait parmi nous plus de chrétiens convaincus.

« Qu'est-ce que la vie chrétienne? La vie chrétienne est le culte de « Jésus-Christ pour arriver, par ce culte, à l'amour de Dieu et des « hommes, et par l'amour de Dieu et des hommes, à la vision de « l'essence divine. Jésus-Christ, voilà votre Maître. L'amour, voilà « votre loi. La vision de Dieu, voilà votre fin » (page 25).

〰 On complètera par les pages magnifiques, déjà citées, que *Newman* a écrites sur la **Vie chrétienne.**

Conseils pratiques sur la vie chrétienne.

Le P. *Lacordaire* et *Newman* nous enseignent la substance de la doctrine. Le P. *Olivaint*, dont nous allons parler, descend des sommets, où le P. Lacordaire s'élève avec tant d'aisance, pour mieux nous apprendre à triompher, dans les détails de la vie, des obstacles qui se mettent à chaque instant en travers de notre destinée. Ses conseils s'adressent à des jeunes gens, mais les hommes y trouveront un égal profit:

OLIVAINT (Le P.). — **Aux jeunes gens,** *conseils du R. P. Olivaint recueillis par le P. Ch. Clair...* 17e édit. — Paris, Taffin-

Lefort, 1906, in-12 de VI et 434 p. — *Prix :* édit. ordin. : 3 fr.; éd. de luxe, in-12 de 413 p. : 5 fr.

L'auteur a laissé une assez belle réputation d'éducateur pour qu'il soit inutile de recommander le livre. Sa morale est ferme sans être rigide, agréable sans être lâche. — Excellents conseils qu'il faudrait suivre sans hésitation. Ce livre peut profiter à tous,mais plus particulièrement aux étudiants. Il ne fait pas double emploi avec l'ouvrage déjà cité de l'*abbé Beaupin*, car c'est une méthode pratique de vie.

Vers l'avenir : L'avenir. La carrière. L'entrée dans le monde.Le caractère. Ayons le courage de notre opinion. La vérité. La liberté. Le progrès. La lumière. La foi. La confiance. Le Saint-Esprit. Le travail. Se lever de bonne heure.

Les fausses maximes : Il faut tout connaître.Il faut faire comme tout le monde. Il faut que jeunesse se passe. Où il y a de la gêne,point de plaisir. La vertu est affaire de tempérament. Je ne peux pas. Je n'ai pas le temps. J'ai bien le temps.

Les tentations ; Le sang de l'homme. Le péché de jeunesse. Les mauvaises pensées. Les mauvaises paroles. Les mauvaises démarches.La mauvaise tenue.

Le jeune homme chrétien : Un jeune homme distingué. Un modèle.Le dévouement. Le zèle. L'esprit de corps. Joie de la confession. Le paradis rendu. La vie du cœur.

« Le P. Olivaint... fut, avant tout, l'homme des jeunes gens. Il « n'ignorait pas leurs besoins, leurs dangers,leurs faiblesses; il con- « naissait aussi la pente de leur cœur vers la générosité et vers le « dévouement, et c'était par les nobles sentiments, par les meilleurs « côtés de leur nature qu'il aimait à les prendre pour les pousser vers « Dieu. La vivacité de son esprit les charmait, l'exemple de son « énergie leur enseignait le grand art de *vouloir*. Rien de banal « ni de vague dans sa direction, rien qui sentît ce rigorisme ou la « noble complaisance. Il exigeait que le bon sens s'unît à la foi, « l'effort à la peine, la bonne humeur au sacrifice. »

〰 Nous croyons devoir citer, pour mémoire, un livre qui a exercé sur la génération qui s'en va une réelle influence :

Hervé Bazin. — **Le Jeune homme chrétien.** 6e édit.— Paris, Lecoffre, 1906, in-12 de 269 p. — *Prix :* 2 fr.

D'aucuns le trouveront vieilli peut-être. Assurément il est moins pratique que le précédent, mais d'une allure plus fière;

ceux qui se conformeront à ses conseils auront beaucoup de conviction et un peu de panache.

IL FAUT ÊTRE APÔTRE

A l'heure où l'Eglise, pour se défendre et pour faire de nouvelles conquêtes, fait appel au talent et à la bonne volonté de ses fils, il convient que ceux, à qui la Providence a donné l'intelligence ou les loisirs, se consacrent sans hésiter à l'apostolat : apostolat religieux, apostolat social, apostolat civique.

L'apostolat est le premier devoir de l'heure présente.

Or, pour être fécond, l'apostolat exige des qualités qui ne s'acquièrent pas sans combat et sans peine. Puisque ce livre s'adresse principalement aux hommes d'action, on ne s'étonnera pas de la place importante que nous lui avons réservée.

Toutefois, nous ferons dès maintenant une importante réserve, c'est qu'en règle générale l'apostolat ne doit pas s'exercer au détriment de nos devoirs d'état. L'apostolat n'y perdra rien ; bien plus il y gagnera, puisque l'autorité de l'apôtre se mesure souvent à sa valeur professionnelle. Mieux vaut donc, à vingt ans, ne pas gaspiller ses énergies pour décupler plus tard son influence et son action.

Sans doute, les jeunes gens se livreront à l'apostolat pour la satisfaction de leur conscience et pour entretenir en eux le goût de l'action et le feu sacré de la foi, mais ils agiront avec modération. Ils agiront aussi avec méthode pour former leur caractère et pour éduquer leur volonté. Si un caractère énergique et une volonté forte sont les fruits les plus précieux d'une jeunesse honnête et laborieuse, il y a aussi d'autres qualités qu'il convient également d'acquérir. Tout cela fera l'objet du chapitre suivant, consacré entièrement à l'étude de *l'Action*.

CHAPITRE VI

L'apostolat. Comment s'y préparer.

M. Maurice Blondel, dans son livre *l'Action,* écrit ces lignes, dont il convient de peser tous les mots :

« Plus qu'un fait, [l'*action*] est une nécessité que nulle doctrine ne nie puisque cette négation exigerait un suprême effort que nul homme n'évite, puisque le suicide est encore un acte.

« Plus qu'une nécessité, l'action m'apparaît souvent comme une obligation : il faut qu'elle se produise par moi, même alors qu'elle exige de moi un choix douloureux, un sacrifice, une mort : non seulement j'y use ma vie corporelle, mais j'y meurtris toujours des affections et des désirs qui réclameraient tout chacun pour soi. On ne marche, on n'apprend, on ne s'enrichit qu'en se fermant toutes les voies, sauf une, et qu'en s'appauvrissant de tout ce qu'on eût pu savoir et gagner autrement... Chaque détermination retranche une infinité d'actes possibles. A cette mortification naturelle, personne n'échappe.

« Aurais-je du moins la ressource de m'arrêter ? Non, il faut marcher; de suspendre ma décision pour ne renoncer à rien? Non, il faut s'engager sous peine de tout perdre ; il faut se compromettre. Je n'ai pas le droit d'attendre ou je n'ai plus le pouvoir de choisir. Si je n'agis pas de mon propre mouvement, il y a quelque chose en moi ou hors de moi qui agit sans moi. »

Or, l'action est l'œuvre de la volonté et la volonté doit s'inspirer de Dieu pour s'absorber en Celui de qui elle émane et en qui elle trouve sa raison d'être.

« L'action n'est prescrite, dit en effet Maurice Blondel, que

si, dans ce qu'il faut faire, elle contient la réalité de ce qu'il faut croire. Hétérogènes par rapport à nous, la pratique et le dogme sont identiques en soi et leur rôle, c'est de rendre identiques en nous la vérité comme la vie obtenue : c'est de mettre, dans la pensée et la volonté, l'unité de l'idéal et du réel, c'est de réintégrer dans l'homme, qui constitue librement sa personnalité, l'intégrité de la cause qui le crée et l'anime : restitution qui n'est possible que si la volonté humaine d'où procède, comme d'une cause efficiente, le mouvement de la vie personnelle, s'assimile à la fin conçue et voulue comme le terme de notre destinée (1). »

Ainsi donc, la philosophie s'accorde avec la foi pour déterminer la nature de l'action. Pourtant, s'il convient à chacun d'agir en chrétien, c'est-à-dire conformément à « l'Idéal » ou à la Volonté divine, s'il faut se rappeler que l'exemple est encore le meilleur et le plus fécond des apostolats et qu'il constitue cette « *apologétique vivante* » dont M. l'abbé Guibert a si bien montré la nécessité, nous devons également nous souvenir qu'il ne nous suffit pas d'éviter le mal, qui nous rejette loin de Dieu, mais que la *charité*, au sens ou l'entendait saint-Paul, nous fait encore une obligation de travailler au salut des âmes : c'est-à-dire d'aider les hommes à connaître et à accomplir leurs destinées. L'action postule la charité.

« Il y a trois choses indispensables, disait saint Paul : la foi, l'espérance, la charité — « *Tria hæc.* » — Tout est là.

La foi qui nous unit à Dieu.

L'espérance que nous avons d'un éternel bonheur avec Dieu.

La charité qui nous oblige à convier ceux qui nous entourent aux joies promises et à suivre avec nous, sur cette terre, la route qui mène à Dieu.

La conclusion logique, inéluctable, qui s'impose à nous,

(1) Maurice Blondel, *l'Action, essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*. Paris, Alcan, 1893, in-8 de xxv-493 p.— Cet ouvrage est un des plus remarquables livres de philosophie de la dernière moitié du xixe siècle, mais il est épuisé et ne sera pas réédité. D'ailleurs quelques-uns pensent qu'il y aurait peut-être inconvénient à se pénétrer de son système et il est beaucoup trop difficile à lire. On trouvera des comptes-rendus sur ce livre dans le *Polybiblion*, 1894, p. 394 ; dans les *Etudes*, Partie bibliographique, 1894, t. V, p. 654 ; dans la *Revue philosophique*, 1894, t. XXXVIII, p. 639 ; dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1893-1894, t. XXXVI, p. 480.

c'est l'apostolat créateur et fécond. Mais, à côté des vertus *surnaturelles* que Dieu exige d'abord de ceux qui confessent la Foi, il y a des vertus *naturelles*, sans lesquelles nous ne pourrions rien (1).

Ce sont ces vertus naturelles que nous devons posséder pour faire œuvre vive et il nous faudra, pour les acquérir, lutter sans cesse contre les instincts mauvais qui nous avilissent et nous dégradent.

Ce sera l'œuvre de Dieu dans une volonté forte. Ayons d'abord cette volonté.

Les autres qualités viendront par surcroît.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'APOSTOLAT

Pour être apôtre.

M. l'abbé *Beaupin* a écrit, précisément sous ce titre, un excellent petit livre que nous voudrions voir dans toutes les mains. Les jeunes catholiques de notre temps sont débordants d'activité et d'enthousiasme, mais il en est qui sont quelquefois trop prompts à reculer devant l'obstacle imprévu ou à défaillir devant l'immensité de la tâche. Il faut, pour vaincre, une vie intérieure puissante et continue. Tous ceux qui veulent agir comprendront mieux la nécessité de l'action en méditant les précieux conseils donnés par l'abbé Beaupin. Inutile d'ajouter que les éloges que l'auteur peut faire indirectement et délicatement du Sillon doivent être considérés comme non avenus depuis sa condamnation par Pie X (2). Les hommes d'œuvre feront donc bien de faire les réserves nécessaires, quand ils le donneront en lecture. D'ailleurs, il est probable que les *éditions nouvelles* seront particulièrement revues et corrigées par l'auteur, car ce serait dommage qu'une suspicion prudente empêchât désormais la diffusion de ce bon livre.

(1) L'ouvrage de Blondel pourrait être remplacé par J. GARDAIR : *les Vertus naturelles*. Paris Lethielleux. 1901, in-12 de 523 p. — *Prix* : 3 fr. 50.

(2) L'auteur paraît pourtant avoir quelques illusions « démocratiques » lorsqu'il écrit, par exemple, que, dans la démocratie de demain, tous les citoyens auront conscience « des intérêts généraux du pays ». Que ce soit désirable : évidemment ; que ce soit réalisable : c'est peu probable.

BEAUPIN (Abbé). — **Pour être apôtre.** — Paris, Lethielleux, 1908, in-16 de XVI et 314 p. — *Prix* : 2 fr. 50.

Les bases de l'action : Quelques réflexions sur la vie. Les perspectives éternelles. La grande leçon. L'éducation de la volonté. Le rôle de la conscience. L'heure présente. « Vous serez mes témoins. »
La vie intime : La vie intérieure. La foi en Jésus-Christ. L'imitation de Jésus-Christ. L'Eglise catholique. La piété liturgique. Regards vers le passé. Les réconforts divins.
L'apostolat : Le devoir de l'apostolat. La vie silencieuse. L'enlisement. Le don de soi. La charité intellectuelle. Ce qui diminue les hommes. La puissance de l'amitié. Le conflit familial. La sérénité dans l'action. Nos devoirs envers les incroyants.

« Nous avons fait ce livre avec les confidences mêmes de nos au-« diteurs. C'est en répondant aux questions par eux posées que « nous avons été amené à étudier de plus près certains aspects par-« ticuliers du problème de l'apostolat moderne, c'est en vivant nous-« même avec eux les angoisses de leur vie que nous avons songé à « résumer pour eux le fruit de nos communes enquêtes... Notre « seule ambition est que ceux qui les liront trouvent la réponse « aux questions que se sont posées mille fois les meilleurs parmi « les jeunes hommes de cette génération.

« Nous n'avons pas à marquer, en tant que prêtre, des préférences « pour ceux-ci ou ceux-là, nous avons cherché seulement à mettre « en lumière, à l'usage de quiconque est catholique, les conditions « primordiales de tout apostolat... » (Avant-propos, pp. XII et XIII.)

~ Il serait bon, si l'on a une certaine culture, de compléter par le livre de :

PÉCHENARD (Mgr). — **Vers l'action.** — Paris, Bloud, 1907, in-16 de 331 p. — *Prix* : 3 fr. 50.

« Vous n'aurez d'influence sur la société contemporaine que dans « la mesure de votre valeur personnelle... C'est de vous-même, de « votre propre fonds et de nul autre, qu'il faut tout attendre pour « asseoir votre influence sociale » (p. 70). [Et plus loin]. L'action est « l'aboutissement et le complément nécessaire de la pensée et de la « science » (p. 317).

Le « livre » du catholique d'action.

Il faut absolument lire le petit livre que le *P. Palau* a écrit pour les catholiques d'action. C'est un travail vraiment nou-

veau, d'une psychologie puissante, extrêmement pratique par endroits, un peu mystique dans d'autres. Ce livre est bien l'œuvre qui convient à une renaissance chrétienne, qui ne fait plus consister la perfection dans un isolement splendide, mais dans un rayonnement de tout l'être. « Ceux qui, dit M. Paul Jury, ne sont pas éblouis par la gloire de l'*Imitation*, qui la méditent plus encore qu'ils ne l'admirent, sentent parfois le besoin d'un livre qui la compléterait. N'est-elle pas le livre du moine plutôt que celui de l'homme du monde, le livre de la cellule plutôt que celui de l'action ? Pourquoi, alors, n'aurait-elle pas une suite qui s'ouvrirait, elle, sur la vie extérieure, un livre cinquième où l'âme, tout en continuant à se retrouver, à s'interroger, à converser dans le ciel, serait aidée cependant à vivre parmi les bruits et les poussières... » de notre société.

PALAU (Le P. Gabriel). — Le Catholique d'action, *traduit de l'espagnol par L. Lebessou et P. Jury*. 50e mille. Paris, Castermann, s. d. [1908], in-16 de xxv et 195 p. *Prix :* 1 fr. 25 et 0 fr. 60.

Quelques titres de chapitre : Il faut être logique. — Quelques règles de vrai zèle. — Etre bon avant de faire le bien. — L'action sociale. — Se montrer, mais sans orgueil. — Energie. — A quoi il faut répondre. — De la prudence. — Des illusions dans les bonnes œuvres. — La meilleure tactique. — Gagner tout peu à peu. — Comment agir sans nuire. — Décalogue du catholique d'action.

« *Quelques pensées :* Fais le bien que tu peux, non celui que tu « rêves, et tu pourras un jour faire le bien que tu rêvais. — Si tu t'ar- « rêtes aux mots, tu n'iras jamais aux choses. — Fais aujourd'hui ce « qui convient aujourd'hui ; on verra plus tard. — Ne crois pas aux « trêves. — S'arrêter de lutter, c'est capituler. — Si tu veux étendre ta « compétence à tout, tu parleras trop et tu ne convaincras personne. « — N'attends pas que les collaborateurs et les amis viennent à toi ; « tu attendrais trop longtemps. — Travaille, coordonne les efforts, « c'est un moyen de multiplier les forces. — Si tu ne sais pas le pre- « mier mot des grands problèmes sociaux qui agitent tes contempo- « rains, tu perds ton temps. — Mieux vaut aller au pas vers le certain « qu'au galop vers l'incertain... »

〰 Lire aussi l'*excellent opuscule* du P. BAUDOT : L'Evangile dans la cité chrétienne, *pieuses considérations et règles de conduite*. Paris, Desclées, 1911, in-16 de 247 p. — *Prix :* 1 fr.

DE QUELQUES VERTUS NATURELLES NÉCESSAIRES A L'HOMME D'ACTION

Etudions maintenant les qualités qui « font les hommes ». Si les vertus naturelles sont du patrimoine commun de l'humanité et si chacun de nous est libre de les utiliser comme il lui plaît, elles ne se développent, pourtant, dans le sens providentiel et n'atteignent leur fin ici bas que si Dieu les assiste. Seule, la foi peut vivifier nos actes; c'est pour cette raison que nous avons placé ici, et non au commencement de ce livre, les pages que nous consacrons à l'action.

Nous ne recommanderons donc, dans ce chapitre, que des livres d'inspiration chrétienne. On ne s'étonnera pas, par conséquent, de n'y point trouver les livres de *Raviard*, de *Sylvain-Roudès*, de *Payot*, de *G. Sorel*, et de tant d'autres. Si les ouvrages de ces auteurs contiennent quelques bonnes pages, la morale chrétienne en est malheureusement complètement absente ; et nous ne pouvons les faire figurer dans notre bibliothèque.

L'Église, seule éducatrice des facultés humaines.

Un organe d'éducation populaire posait un jour cette question : « Existe-t-il un livre sur l'Eglise, éducatrice des facultés humaines et comme telle pouvant seule prétendre à former des hommes complets... ? »

On trouvera, dans les livres du *P. Gillet,* de bonnes pages sur cet important sujet :

GILLET (Le P.): La valeur éducative de la morale catholique. Paris, Lecoffre, 1911, in 12 de XII-378 p. *Prix :* 3 fr. 50 (1).

(1) Voir, aussi du P. GILLET, *la Virilité chrétienne, l'Education du cœur, Devoir de conscience,* 1907-1910, 3 vol. de 442-368 et 321 p. — *Prix :* le vol. 3 fr. et 3 fr. 50. — *L'Education du caractère (dans ses rapports avec l'Idéal, avec les Passions, avec l'Action).* — Paris, Desclées, in-16 de XII-302 pages. — *Prix:* 3 fr.

« Il nous a paru nécessaire de dégager l'apport de l'idéal chrétien « et de la grâce dans l'œuvre de maîtrise de soi, sans oublier que la « grâce ne détruit pas la nature... » (p. xi).

« L'action surnaturelle mettra à votre front une auréole que la « nature sera impuissante à y mettre ; après avoir fait de vous des « hommes, elle fera de vous des dieux » (p. 7).

On pourra lire encore :

Meric (Mgr Elie) : **Energie et liberté.** Paris, Téqui, 1897, in-12 de 404 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Dupanloup (Mgr) : **L'Education** (cité plus loin). — Desers (Abbé) : **Lettres à un jeune bachelier sur la virilité chrétienne du caractère.** 3e édit. 1909. Paris, Poussielgue, in-16 de 80 p. *Prix :* 1 fr.

Le Caractère.

C'est une étude pénétrante et pratique que celle de M. l'abbé *Guibert*, citée ci-dessous. Le caractère de chacun y est si bien analysé qu'il est facile de reconnaître ses qualités et d'apercevoir ses défauts ; d'où facilité de se corriger. On suivra donc à la lettre les conseils expérimentés que donne l'auteur à ceux qui veulent amender leur caractère et mettre un peu de méthode dans leur vie. Son livre est un livre de chevet :

Guibert (Abbé). — **Le Caractère.** *Définition, importance, idéal, origine, classification, formation*, 21e mille. — Paris, Poussielgue, s. d., 1907, in-16 de VIII et 251 p. — *Prix :* 1 fr.

Définition du caractère : La marque morale de l'homme. La constitution morale de l'homme. L'énergie morale de l'homme. — *Importance du caractère dans la vie* : Le bon caractère. Le mauvais caractère. — *Les traits du caractère idéal* : La droiture de la conscience. La force de la volonté. La bonté du cœur. La dignité de la tenue. — *Origine du caractère* : La part de la naissance, la part de l'éducation, la part de la volonté. — *Classification des caractères* : Les sanguins, les nerveux, les bilieux, les flegmatiques. — *Formation du caractère* : La connaissance de soi-même. Un programme de vie. Les soutiens de l'effort moral.

« Les pages qui suivent, dussent-elles n'agir que sur une seule « âme, pourvu qu'elles la déterminent à la conquête d'elle-même et « la soutiennent jusqu'au bout dans ce long combat moral qui a

« pour prix la maîtrise de soi, l'auteur estimerait qu'il n'a pas tra-
« vaillé en vain et que son livre n'a pas été dans le monde une
« semence perdue.

« Il espère cependant que la moisson d'âmes sera plus abondante.
« Car il sait qu'elles sont légion, celles en qui fermente aujour-
« d'hui le désir du bien, qui ont la noble ambition de donner à leur
« être son plein épanouissement et qui disent volontiers comme Mon-
« taigne : « *J'ayme encore mieulx forger mon âme que la meu-*
« *bler* » (p. VII).

La Volonté.

Il faut bien croire que nos contemporains manquent de volonté, qu'ils en savent pourtant tout le prix et qu'ils voudraient bien la développer en eux, quand nous constatons l'extraordinaire succès des livres qui traitent de l'éducation de la volonté... Il y a là comme une lutte entre la raison, qui reste maîtresse d'elle-même, et un organisme qu'on dirait épuisé. Par exemple, le livre que *M. Payot* a écrit sur ce sujet compte plus de trente éditions (1) et l'opuscule plus récent de M. l'abbé *Guibert* marche allègrement vers la quinzième. Bien que le travail de M. Payot contienne d'excellentes pages, il présente, à nos yeux, le grave défaut d'ignorer Dieu. C'est pourquoi nous recommanderons l'étude de M. l'abbé Guibert, étude beaucoup plus concise, qui peut paraître d'une lecture plus difficile, mais qui n'en est pas moins d'une clarté et d'une utilité incontestables :

GUIBERT (Abbé). — La Formation de la volonté ; *étude psychologique et morale.* 13[e] édit.— Paris, Bloud, 1908, in-12 de 63 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

Combien il importe d'avoir de la volonté : Signes auxquels on reconnaît la volonté : décision, exécution, persévérance.
Dualité de l'être moral : Dépendances organiques, classification de nos actes.
Conditions de l'exercice de la volonté : La vitalité assurée par l'hygiène, la création des habitudes par l'effort, la vigueur des impulsions initiales. Faiblesse de l'idée pure ; puissance du sentiment. La vie intérieure ; premier moyen d'exciter le sentiment. Influence du dehors. L'action commencée. Résumé et conclusion.

(1) Payot, *l'Education de la volonté,* 30[e] éd. Paris, Félix Alcan, 1909, in-8 de XX-272 pages. — *Prix :* 5 fr.

« Une volonté est formée lorsque, semblable au mécanicien qui, « par la manette, gouverne les forces aveugles de sa locomotive, « elle s'est rendue maîtresse absolue de ses énergies vitales. Cette « maîtrise se reconnaît à trois signes : de la netteté dans la déci- « sion, de la fermeté dans l'exécution, de la constance persévérante « dans les entreprises. »

Et [ailleurs] : « Comme la conquête de soi exige un plus grand « effort que la conquête des autres... le développement de la person- « nalité entraîne la puissance d'action et l'empire de l'influence sur « les autres hommes. Ceux-là donc gouverneront le monde et possé- « deront la terre qui auront pris possession d'eux-mêmes. Tout plie « devant ces volontés fortes... »

〰 Il faut compléter par :

EYMIEU (Antoine). — **Le Gouvernement de soi-même**; 18e édition. — **L'Obsession et le scrupule**, 7e édition. — Paris, Perrin, 1911, 2 vol. in-12 de 345-371 p. — *Prix le vol. :* 3 fr. 50.

Etudes intéressantes et originales. L'auteur a su faire œuvre profondément chrétienne et n'a rien épargné pour essayer d'enseigner à ses lecteurs l'art de se gouverner, c'est-à-dire de former son caractère et sa volonté.

Est-il possible de se gouverner soi-même ? — Par quelle méthode ? 1° *Par les idées*. Vérité de la loi. Explication de la loi. Les applications du principe. Lecture. Théâtre. Paresse et rêveries, fréquentations, amitié, musique, ambiances, résolution, émotion, choc, le découragement, le point stratégique. 2° *Par les actes*. 3° *Par les sentiments.*

« S'il existe un moyen de se gouverner soi-même..., d'arriver à « plus de rendement avec moins d'efforts et de risques, un moyen de « ne pas étouffer son cœur et cependant de l'empêcher de « faire « mal à la tête » ; si cela est possible, il nous importe grandement de « le savoir et d'en faire profit » (p. IX).

« C'est notre liberté qui garde la clef de notre destin. Il s'agit donc « de vouloir systématiquement, sérieusement tous les jours, pendant « un an, deux ans, trois ans. J'en suis convaincu : l'homme peut se « refaire, bien plus, se faire ; c'est une grande puissance et un noble « emploi d'un esprit élevé et d'un cœur généreux » (p. 302).

La Bonté.

La volonté doit s'allier à la bonté, vertu essentiellement chrétienne et virile, car la bonté n'est pas la faiblesse du carac-

tère. Nous renverrons à un petit livre de poche, où nous trouverons de judicieuses pensées et de sages exhortations :

GUIBERT (Abbé). — La Bonté, *son prix, ses caractères, ses sources, ses contrefaçons.* 21e mille. — Paris, Poussielgue, 1906, in-16 de 132 p. — *Prix :* 1 fr.

Le Prix de la Bonté: Eloge de la Bonté. Combien nous l'aimons dans les autres. Joie qu'elle donne à ceux qui la pratiquent. Sa puissance conquérante.
Le Caractère de la Bonté : Compatissante. Bienveillante. Aimante.
La Source de la Bonté : La part de l'esprit, de la volonté, du cœur, de la religion.
La Contrefaçon de la Bonté : Faiblesse de caractère, flatterie, indiscrétion, sensualité.

« Autant l'homme est avide de goûter à la bonté des autres, autant « il est lent à la produire en son cœur et à la répandre au dehors.
« C'est pourquoi il importe d'éveiller cet instinct de bonté que Dieu « a déposé au fond de l'âme humaine et que trop souvent l'égoïsme « étouffe.
« Tout acte de bonté est un progrès pour celui d'où il émane; il « marque une victoire de la personne humaine sur les bas instincts « de la mauvaise nature » (p. 7).

La Pureté.

S'il est une vertu que l'Eglise a glorifiée entre toutes et qui donne à ceux qui la pratiquent des joies sereines et une volonté forte, sans compter la paix joyeuse que le foyer réserve à celui qui fut chaste, c'est la pureté. Et c'est encore à M. l'abbé *Guibert* que nous aurons recours pour nous aider à mieux la connaître et à mieux la pratiquer. L'auteur a su condenser, dans le petit livre que nous recommandons ci-dessous, le fruit de trente années de direction spirituelle. Il faut vraiment que le mal soit bien grand, pour que le distingué directeur du Séminaire des Carmes se soit décidé à jeter le cri d'alarme et à écrire ces pages qui semblent faites de confidences attristées. On lira donc :

GUIBERT (Abbé). — La Pureté. — Paris, Poussielgue, 1910, in-16 de XIII-266 p. — *Prix :* 1 fr.

Qu'est-ce que la Pureté : La Pureté est-elle utile ? Des fautes qui per-

vertissent la nature : 1° Déchéances physiques ; 2° déchéances intellectuelle et morale ; 3° déchéance sociale. — Des fautes qui renversent l'ordre social : 1° les risques de la débauche ; 2° les erreurs de l'amour libre ; 3° les malheurs de l'infidélité conjugale. — Les bienfaits de la Pureté.

La Pureté est-elle possible : Les difficultés sont réelles : 1° la force de l'instinct ; 2° les fautes des ascendants ; 3° l'insouciance des milieux sociaux ; 4° les défaillances personnelles. — La possibilité est pourtant certaine : 1° il y a des âmes qui sont vraiment chastes ; 2° comment la chasteté est possible.

Comment préserver la Pureté : Protection extérieure de l'enfant, de l'écolier, du jeune homme. La sauvegarde intérieure, le goût de Dieu, l'éducation de la Pureté.

Comment réparer la Pureté : Convictions préalables. Comment armer la volonté : matez la chair ; n'excitez pas la sensibilité, occupez l'esprit, appelez des secours humains. Recourez à Dieu dans la prière. Puisez la grâce dans les sacrements.

Comment se comporter dans la tentation.

Ces pages... « n'atteindront pas la masse qui, longtemps encore, « restera brutalement livrée au vice ; mais elles décideront quelques « âmes d'élite à lutter efficacement pour la pureté !

« Les âmes qui ont le bonheur de triompher du mal n'opèrent pas « seulement leur propre délivrance, elles concourent à l'épuration du « corps social. La solidarité, qui unit tous les hommes, est si étroite « qu'un individu n'est jamais vicieux ni vertueux pour lui seul ; son « état moral rejaillit sur tous les autres.

« En vous ménageant les joies présentes de la pureté et les espé- « rances qu'elle fonde pour l'au-delà, vous faites l'honneur et la « force de votre maison, vous contribuez au relèvement de votre « milieu social et à la régénération de l'humanité... » (p. 265).

~ On pourrait lire également les ouvrages ou opuscules suivants:

Gibergues (Abbé de) : **La Chasteté**. Paris, Poussielgue, 1908, in-12 de 129. *Prix :* 1 fr. 50. — Fonssagrives (Abbé) : **Conseils aux Parents et aux maîtres sur l'éducation de la Pureté**. Nouv. édit. Paris, Poussielgue, 1909, in-12 de 161 p. *Prix :* 1 fr. 25 — Montier (Edw.) ; **l'Education du sentiment**. Paris, Société Franç. d'imp. et de librairie, 1903, in-16 de 56 p. *Prix :* 1 fr., et surtout Nast : **Mariage et préjugés** ; cité plus loin.

~ Et enfin les deux opuscules qui donnent une large place aux inconvénients physiologiques de l'impureté :

GOY (Paul) : **De la pureté rationnelle.** Paris, Maloine, in-16 de 52 p. *Prix :* 0 fr. 40. — FOURNIER (Alex.) : **Pour nos fils quand ils auront 18 ans.** 60e mille. Paris, Delagrave, in-16 de 51 p. *Prix :* 0 fr. 30.

La force d'âme.

Si le catholique, animé du véritable esprit chrétien, doit remplir exactement ses devoirs, s'il doit aimer la justice, la bonté, la tolérance, l'activité, la science, l'énergie féconde, s'il doit être, en un mot, un homme de foi et de progrès, il faut encore qu'il comprenne et supporte *mieux que les autres* la douleur, dont Dieu n'a exempté personne. On lira donc l'ouvrage suivant, qui contient un choix des plus belles pages qui aient été écrites sur la douleur et nous redirons à notre tour ces mots de César Cantu que l'auteur a mis en exergue de son livre : « *Lecteur, as-tu souffert?* — Non. — *Ce livre n'est pas fait pour toi.* »

GUILLERMIN (Abbé). — **Les voix consolatrices,** *choix de fragments des plus célèbres écrivains contemporains pour réconfort dans les heures d'épreuve.* 3e édition. — Paris, Bloud, 1897, in-16 de 360 p. — *Prix :* 3 fr.

Parmi les principaux auteurs cités, mentionnons : Hello, Mgr Darboy, le R. P. Monsabré, Lacordaire, Léon XIII, Mgr Dupanloup, Léon Gautier, le P. Félix, le card. Pie, le card. Mermillod, Montalembert, de Ségur, Ozanam, Fr. Coppée, le P. de Ravignan, l'abbé Perreyve, Chateaubriand, Gratry, le curé d'Ars, etc.

〰 A recommander également :

COPPÉE (François). — **La Bonne Souffrance.** 14e édit. — Paris, A. Lemerre, s. d. [1910], in-18 de 266 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

DE LA METHODE DANS LA VIE, DANS L'ÉTUDE, DANS L'ACTION

Il semble que les grands talents peuvent se passer de méthode et atteindre, d'un coup d'aile, le but qu'ils ont visé.

C'est là un privilège rare qu'il serait présomptueux de vouloir partager avec eux, d'autant que le travail, chez un esprit bien doué, peut parfois suppléer au génie. Pour jouer le rôle que la Providence demande à chacun de nous, la foi, la persévérance, l'activité et la méthode suffisent ordinairement.

Sans méthode, l'esprit maraude, l'action s'émiette, la vie se gâche.



Parmi les ouvrages, que nous citerons sous cette rubrique, figurent quelques excellents livres à l'usage du clergé. Les laïques, — il ne nous appartient pas d'indiquer aux jeunes clercs les livres qu'ils doivent consulter, — les laïques, disons-nous, trouveront dans ces travaux d'excellents conseils dont ils sauront tirer le meilleur parti, car ils leur enseigneront non seulement une méthode de vie et une méthode d'étude, mais aussi une méthode d'action, c'est-à-dire l'art d'utiliser sa vie, de diriger son intelligence et d'agir avec fruit par la constitution des élites, par l'association sous toutes ses formes, par les enquêtes et par les statistiques...

Méthode de vie.

M. l'abbé Dementhon, dans le précieux *Memento* que nous recommandons ci-dessous, explique ainsi la raison d'être de so étude, précisément écrite pour les prêtres, mais dans laquelle les laïques auront beaucoup à glaner. « Offrir au jeune clergé, sous une forme vivante, la synthèse méthodique des règles de vie les plus accréditées, stimuler la flamme de son zèle, corroborer enfin les principales directions qui lui sont données par une sorte de commentaire bibliographique perpétuel ; être, en somme, un aide-mémoire, une sorte de directoire pratique à l'usage du jeune prêtre pour « organiser » sa vie... Voilà tout ce que désire ce livre. » Et, de fait, le livre répond bien à ce programme; les plus sages conseils, qu'une longue expérience a dictés, y foisonnent et les renseignements de tous genres se

rencontrent à chaque page. Cet ouvrage devrait être dans toutes les bibliothèques :

DEMENTHON (Abbé). — **Nouveau memento de vie sacerdotale** *ou Directoire du jeune prêtre au temps présent, avec notes pour bibliothèque ecclésiastique.* — Paris, Beauchesne, 1907, in-18 de XII-544 p. — *Prix :* 3 fr.

Du règlement de vie. — *Vie privée.* — *Vie physique.* — *Vie matérielle* et tenue extérieure.
Vie sociale. Vie publique. — Relations avec les supérieurs hiérarchiques, avec les autorités civiles, avec les confrères, relations diverses de société.
Vie intellectuelle. — Quelques principes. Études. Lectures. Composition. Travaux d'érudition. Livres de bibliothèque.
Vie morale et religieuse. — Quelques principes. Exercice spirituel. Dévotion et pratiques de piété. Principales vertus sacerdotales.
Vie apostolique. — L'entrée en fonctions. L'apostolat dans la paroisse. Devoirs comme curé. Devoirs comme vicaire. Devoirs particuliers. Catéchisme. Prédication. Sacrements. Culte. Dévotion et pratiques de piété. — *Apostolat par les œuvres.* Quelques principes. Préparation d'une œuvre à fonder. Organisation et administration. Du maintien des œuvres. — *Œuvres générales :* Œuvres d'action catholique. Œuvres diocésaines. Œuvres paroissiales. Sanctification et instruction. Assistance et fraternité chrétiennes. — *Œuvres spéciales.* Enfants. Jeunes gens. Militaires. Jeunes filles. Mères chrétiennes. Hommes.
Appendice bibliographique.

Voici, pour exemple, ce que l'auteur dit de la rédaction d'un premier règlement de vie :

« Procéder graduellement, sans chercher à être complet dès le « début, ajouter peu à peu à ce qui a été entrepris, plutôt que d'être « obligé de retrancher quoi que ce soit à une réglementation trop « longue et trop compliquée. Me borner d'abord à une ordonnance « précise de mes devoirs essentiels et des principaux moyens d'y « être fidèle ; me tenir à quelques résolutions faciles, décisives, pour « la bonne organisation matérielle et pour la direction morale de « ma nouvelle existence.

« Eviter également l'écueil d'un excès de rigidité dans cette législation ; laisser à la détermination de l'emploi des heures de la journée une certaine souplesse qui me permette de céder aux imprévus de la vie du ministère ; pas de liberté trop grande, mais pas de « gêne excessive. »

Méthode d'étude.

On trouvera dans le livre de l'abbé Dementhon, que nous venons de citer, de très bonnes pages sur la méthode qu'il convient d'apporter dans ses études. Lire, par exemple, le chapitre : **Vie intellectuelle**, tout rempli d'avis précieux. Nous y lisons ces lignes relatives à la méthode intellectuelle :

« Travailler avec méthode, avec esprit de suite, selon une vie « tracée d'avance, dans un programme de vie intellectuelle qui dé- « terminera les grandes lignes du sujet ordinaire de mes études..., « prendre garde à ne pas disperser superficiellement mon esprit sur « mille objets divers en voulant tout savoir, même dans l'ordre des « études utiles à mon état, me rappeler que les divisions du travail, « des spécialisations dans l'ordre intellectuel, deviennent de plus en « plus nécessaires... Circonscrire, concentrer de plus en plus mes « sujets principaux d'études... Je veux acquérir une réelle compé- « tence professionnelle. — Cependant ne pas me spécialiser trop tôt. « — Ne jamais rester comme isolé de la culture générale contempo- « raine et suivre avec curiosité ce qui se passe et se produit autour « de moi dans le monde de la science » (p. 70).

~ Nous devons citer aussi un autre livre, très connu, qui est également une méthode de vie et une méthode d'étude. Comme l'auteur, le P. *Gratry*, a mis en première ligne son *plan d'étude*, nous croyons être fidèle à sa pensée en mentionnant son livre à cette place. Ce travail sera lu avec curiosité par ceux qui, parvenus à vingt ans, savent bien que c'est l'âge où l'on commence vraiment à étudier et à vivre. Il y a bien, par-ci, par-là, inspirées par un sage mysticisme, quelques visions étranges qui pourront surprendre les esprits non prévenus, mais qu'on ait confiance ; le livre est excellent, car il prêche la méthode, la volonté de créer et d'agir, la bonté qui suscite les grandes pensées et les grands dévouements. Toutefois, c'est un livre qui ne peut être goûté que par une élite très cultivée. « Ces conseils, dit l'auteur, ne s'adressent pas à tous ; un très petit nombre d'esprits, dans l'état actuel du monde, en sont ou en voudront être capables. »

On lira donc :

GRATRY (Le P.). — **Les Sources**, *Conseils pour la conduite de l'esprit*, 6e édition. — Paris, Tequi, 1910, in-12 de 225 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

Conseil pour la conduite de l'esprit [ou plan d'études] : Silence ou travail du matin. L'idée inspiratrice. Le soir et le repos. La prière. La lecture. Foi. Science comparée. Mathématique. Astronomie. Physique. Géologie. Géographie. Histoire. La morale. La théologie. Conclusion. Conseils sur les devoirs intellectuels du chrétien au dix-neuvième siècle.

Le premier et le dernier livre de la science du devoir [ou plan de vie]. — Que faire : travailler à la protection de l'ordre et de la justice sur la terre, à l'union croissante des hommes et des nations. Un obstacle : l'amour de l'argent, s'arracher à sa tyrannie. Une vertu nécessaire, la sagesse.

Les aphorismes de la science de devoir. — Les devoirs envers Dieu. Devoirs de l'homme envers lui-même. Devoirs de l'homme envers autrui. La famille. Conclusion.

« Je vous ai... proposé un plan d'études. Je voudrais... vous pro-« poser un plan de vie.

« Ce plan de vie se résume en un mot que j'ose vous adresser au « nom de Dieu : *Mon fils, sois bon.*

« Le plan est simple, mais vous verrez qu'il est aussi riche qu'il « est simple ; sans doute, il n'y a que les grands cœurs qui savent ce « qu'il y a de gloire à être bon. Mais pourquoi vous, qui que vous « soyez, n'auriez-vous pas déjà ou n'oseriez-vous pas demander à « Dieu, votre Père tout-puissant, un grand cœur et de grandes pen-« sées? Essayons. Voyons si vous saurez comprendre la grandeur et « la gloire de la bonté. Voyons si vous voulez cette gloire...» (p. 213.

⁓ Puisque l'ouvrage de l'abbé *Dementhon* a surtout été écrit pour les prêtres et puisque, d'autre part, le livre du P. *Gratry* ne s'adresse, selon lui, « qu'à un très petit nombre », nous recommanderons un autre travail qui sera lu avec intérêt et avec fruit par la plupart des jeunes gens :

VUILLERMET (Abbé). — **La Mission de la jeunesse contemporaine**, 5e édit. — Paris, Lethielleux, 1908, in-12 de 356 p. — *Prix :* 3 fr.

L'auteur indique dans une langue très simple comment les jeunes gens doivent se préparer à leur mission : ce qu'il ne faut pas lire, ce qu'il faut lire, comment il faut lire, l'art d'écrire, l'art de parler, etc. On ne saurait trop se pénétrer de ces excellents conseils.

〰 Citons aussi quelques ouvrages que les intellectuels seront heureux de connaître bien qu'ils aient été écrits spécialement pour le clergé. On peut discuter l'esprit et la méthode de *Hogan* et de Mgr *Mignot*, mais la pensée qui les inspire est toute apostolique et les conseils qu'ils donnent ne peuvent que favoriser le progrès des études et le triomphe de l'Eglise, à condition, bien entendu, d'apporter dans nos travaux l'esprit de Foi et de nous conformer aux doctrines développées par Léon XIII (1), puis par *Pie X* dans son encyclique contre le *Modernisme* et aux diverses instructions qui l'ont suivie :

HOGAN (J.). — **Les Etudes du clergé**, *traduit de l'ànglais par l'abbé A. Boudinhon et introduction de Mgr Mignot.* — Rome, F. Pustet, et Paris, Lethielleux, 1901, in-8 de 575 p. — *Prix :* 6 fr.

L'auteur enseigne dans ce livre la méthode qu'il convient d'apporter dans les sciences qui intéressent plus particulièrement la foi : science naturelle, philosophie, apologétique, théologie dogmatique, théologie morale, théologie ascétique, théologie pastorale, droit canonique, liturgie, prédication, histoire de l'Eglise, la Bible, Pères de l'Eglise... Le programme serait complet si l'auteur y avait ajouté la sociologie.

« Heureux, dit Hogan, ceux qui, ainsi éclairés, se hâtent, lors-
« qu'il en est encore temps, de suppléer à ce qui leur manque par
« des efforts sérieux et assidus et d'acquérir ce dont ils ont le plus
« besoin : force de l'esprit ou force du caractère, science ou piété,
« possession de soi-même ou discipline intellectuelle, en un mot, ce
« qu'ils perçoivent comme leur principal besoin, à la lumière de la
« double révélation qui leur est faite du monde et d'eux-mêmes, tels
« qu'ils sont. Ainsi échapperont-ils à la triste fin que le décret du
« Concile de Trente leur présente comme un salutaire avertissement.
« *Si quis scientiam alere desinat, mox in tenebris versabitur ; in*
« *via cœcutiet qui missus est ut sit dux populi in via salutis.*
« Une science variée et toujours croissante deviendra une des heu-
« reuses nécessités de leur existence, leur apportera une inépuisable
« jouissance, une perpétuelle vigueur d'intelligence, la dignité de
« leur vie, et elle leur permettra, dans une égale mesure, de se
« rendre utiles » (p. 21).

〰 On pourra consulter aussi les ouvrages suivants :

(1) *Lettre au clergé français sur les études ecclésiastiques* (3 sept. 1899), dans les *Actes de Léon XIII* (cités p. 24).

MIGNOT (Mgr) : L'Eglise et la critique. Paris, Lecoffre, 1910, in-12 de XI et 365 p. *Prix :* 3 fr. 50 (1). — Et *du même auteur :* Lettres sur les Etudes ecclésiastiques. Paris, *ibid.*, 1908, in-12 de XVII-325 p. *Prix :* 3 fr. 50. — BESSE (Dom) : Les Etudes ecclésiastiques d'après la méthode de Mabillon. Paris, Bloud, 1902, in-18 de XV-209 p. *Prix :* 1 fr. 50. — SMEDT (CH. DE) : Principes de la critique historique. Paris, Soc. Bibliog. et Liège, Libr. de la Soc. Bibliog. Belge, 1883, in-12 de 230 p. *Prix :* 3 fr. (épuisé). — BREHIER ET DESDEVISES DU DÉSERT : Le Travail historique. Paris, Bloud, 1907, in-16 de 83 p. *Prix :* 0 fr. 60.

On trouvera des renseignements assez pratiques, à côté d'autres qui le sont moins, dans :

GUYOT-DAUBÈS. — L'Art de classer les notes et de garder le fruit de ses lectures et de ses travaux : *Comment on organise son bureau, sa bibliothèque.* — Paris, Bibliothèque Guyot-Daubès [1901], in-16 de 144 p. — *Prix :* 2 fr.

On n'oubliera pas, en consultant ce petit livre, que presque toutes les *méthodes* de classement sont bonnes à condition de les suivre, mais il en est évidemment qui sont meilleures les unes que les autres. Il est difficile d'établir des règles fixes. Tout dépend du caractère de celui qui travaille et de l'objet de ses études. Ajoutons qu'au système de fiches préconisées par l'auteur, quelques-uns préféreront des fiches plus petites et plus facilement classables (par ex. 1/4 de papier écolier ou 1/4 papier commercial). Les *Bénédictins*, par contre, travaillent sur des fiches sensiblement plus grandes, mais rigides ; l'abbé Ulysse *Chevalier*, pour les travaux bibliographiques, qui l'ont rendu célèbre dans le monde des érudits, sur des fiches plus petites, etc., etc. Le format moyen est le meilleur, mais l'essentiel, encore une fois, est d'avoir une méthode et de s'y tenir. Consulter là-dessus *Brehier et Desdevises du Désert*, ci-dessus mentionnés.

(1) Ce livre ne convient pas aux débutants que toujours les objections séduisent plus que les exposés fermes et précis... dit M. BLIN dans *la Croix* du 16 mars 1910. Pourtant ce critique déclare qu'on y trouvera « plus d'une leçon utile qui élargit sagement l'horizon, et montre l'adaptation heureuse de la science moderne aux études sacrées ».

Méthode d'action : 1° l'Elite.

Nous ne saurions trop attirer l'attention sur la nécessité des *élites* et sur la nécessité de *l'association*. C'est pour l'avoir oublié que les catholiques français ne sont plus maîtres chez eux. Une minorité active, tenace, unie, a pu traiter la France chrétienne en pays conquis et lui imposer le gouvernement le plus anticlérical du monde.

Que cette leçon nous soit profitable.

Formons partout des élites.

Et si ces *élites* organisées travaillent avec discipline et avec méthode, si elles avancent à coup sûr sur un terrain bien exploré, soutenues par la foi, par la doctrine et par leurs œuvres, elles sauront bientôt s'imposer aux foules ; c'est particulièrement aux heures de lutte que l'élite est indispensable.

∿ On lira d'abord la brochure très étudiée qui suit :

NORMAND D'AUTHON (Paul). — **Une élite : sa nécessité, sa formation, son occupation.** — Reims, 1910, *Action Populaire* in-16 de 32 p. — *Prix :* 0 fr. 25.

L'auteur a condensé dans ces trente-deux pages le fruit d'une longue expérience. Mieux placé que quiconque pour faire ce travail, l'ancien président de la jeunesse catholique de l'Anjou, a su non seulement rendre manifeste l'utilité de *l'élite*, mais il a su aussi enseigner les moyens de la susciter, de la former et de l'utiliser.

Nécessité d'une élite : Elle doit avoir une mentalité intégralement catholique et doit être douée du sens social. Elle est nécessaire aux œuvres sociales, pour les comprendre, les répandre, les défendre.

Où prendre l'élite : Comment la susciter. Comment compléter sa formation? A quoi s'occupera-t-elle?

« A toutes les époques de l'histoire, c'est *une minorité agis-*
« *sante* qui a conduit les peuples. Ce ne sont pas les majorités qui
« font les révolutions, et s'il est vrai de dire que la puissance
« des états repose sur les épaules des foules, il n'est pas moins
« exact d'affirmer que les masses ont toujours subi l'ascendant
« des meneurs qui ont su flatter leurs caprices ou servir leurs
« intérêts... »

⁓ Lire aussi :

BÉRÉZIAT (Abbé). — **Comités paroissiaux, comités cantonaux, comité diocésain** : *Organisation. Union. Programme d'action*, in-8 de 46 p. Reims, Action Populaire, 1910, et Paris, Noël. *Prix :* 0 fr. 50. — Ou cette autre brochure, sans nom d'auteur : **les Comités paroissiaux d'action catholique**; *leur raison d'être, leur organisation.* Paris, Lethielleux, 1910, in-12 de 39 p. *Prix :* 0 fr. 30.

Méthode d'action : 2° l'Association.

Les élites sont nécessaires, l'*association* est égalcment indispensable.

C'est par l'association que nous vaincrons : associations pieuses, associations professionnelles, associations civiques, associations des efforts, associations des élites, toutes ces associations constituent, ou les éléments organiques de la rénovation sociale, ou les cadres dans lesquels les hommes de bonne volonté, qui font la guerre de guérillas, viendront chercher la discipline, la cohésion, le commandement nécessaires aux conquêtes. L'émiettement des énergies n'est jamais une bonne tactique.

On trouvera cette idée développée dans la plupart des publications de l'*Action populaire* et on lira : PIOT (G.) : **Comment et pourquoi s'associer**, *étude de la loi du 1er juillet 1901...* Reims, Act. pop., s. d., in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. On se procurera surtout **Sociétés et associations**, par J. BENOIST, A. CELIER, A. LEVAVASSEUR et H. TAUDIÈRE. Paris, Marschal et Billard, 1909, in-8 de 144 p.

⁓ Enfin, on pourra consulter aussi le travail de :

CLUNET (Ed.). — **Les Associations au point de vue historique et juridique.** — Paris, Marschal et Billard, 1909, in-12 de XXVII-519 p. — *Prix :* 7 fr. 50. L'ouvrage comptera plusieurs volumes.

[*Le Mouvement social* rend compte de ce travail en ces termes :]
« Notre temps — et M. Clunet a pu le faire remarquer avec raison
« — rappelle le Moyen-Age, qui fut une époque prodigieuse d'as-
« sociations, le Moyen-Age qui créa tout par l'Association. Nous

« sommes en train, au xx[e] siècle, de renouer la tradition du XIII[e]...
« M. Clunet rend hommage à l'effort du législateur de 1901, mais il « regrette que des articles qui ont permis la spoliation et la persé- « cution de citoyens français fassent tache dans cette charte d'af- « franchissement (1). »

~~ Et, si l'on veut, — en restant sur le terrain de la propagande, car nous verrons plus loin comment l'*association* est une nécessité organique, c'est-à-dire un des rouages le plus importants de l'ordre social chrétien — si l'on veut, disions-nous, toucher du doigt les bienfaits que les catholiques peuvent retirer de l'*association,* on pourra lire les monographies de deux grands groupements, l'un religieux et l'autre politique, qui ont su acquérir une véritable puissance: *l'Association Catholique de la Jeunesse Française* et *l'Action Libérale Populaire.*

Et d'abord, le **Manuel de l'Association catholique de la Jeunesse Française.** Paris, 14, rue d'Assas (sous presse). On lira avec intérêt l'histoire et l'organisation de cette vaste et solide association qui a su concilier l'autonomie de ses groupements avec la direction effective de son comité directeur. Nous donnons cette association en exemple parce qu'elle a déjà fait ses preuves, parce qu'elle ne repose pas uniquement sur le talent ou sur le zèle de ses chefs, parce qu'elle est une organisation démocratique basée du haut en bas sur l'élection, parce qu'elle est disciplinée et soumise à la hiérarchie de l'Eglise.

~~ L'utilité de l'association, sur le terrain civique ou politique, n'est pas moins grande. Nous pourrons nous en convaincre, quelle que soit notre opinion politique, en lisant le livre de Flornoy (Eug.). — **La Lutte par l'association,** *l'Action libérale populaire.* — Paris, Lecoffre, 1907, in-16 de VII et 208 p. — *Prix :* 2 fr.

Méthode d'action : 3° l'Enquête.

L'*enquête* doit être à la base de toute action sérieuse. L'homme d'action, qui va à l'aveuglette, échoue le plus souvent et

(1) *Mouvement social,* mars 1910, p. 329.

ajourne ainsi, à une époque parfois lointaine, l'œuvre qu'un homme réfléchi aurait fait vivre et prospérer.

« Pour fonder une œuvre, disait le P. Gratry, il ne suffit pas de vouloir, il faut encore savoir. » Alors, vouloir et savoir, c'est pouvoir. En effet les œuvres... ont d'abord besoin de lumière. Elles meurent souvent d'obscurité et de confusion, parce qu'elles ne sont pas connues, parce qu'elles ne sont pas comprises, peut-être, aussi, parce que, hâtivement conçues, elles ne répondent pas au tempérament du milieu, elles ne sont pas outillées pour atteindre le but qu'elles voulaient poursuivre (1). »

La revue *l'Association catholique* dit aussi :

« Travaillons dans notre cité. Et, pour cela, d'abord, étudions-la, car « on peut très bien avoir vécu des années dans une ville ou dans un « village et ne le connaître que superficiellement. Ce n'est que par « une étude méthodique, par les enquêtes, par les monographies, que « l'on se rendra compte de l'état social de sa commune, par suite, de « ses besoins et du genre d'action opportun. Ce travail n'exige que « de la patience, de l'esprit d'observation et de la minutie, il peut « paraître fastidieux au premier abord ; il est pourtant nécessaire, « et l'on en sentira tout l'attrait lorsque des chiffres, des statistiques, « des constatations réunis se dégageront les conclusions cherchées (2). »

L'*enquête* doit d'abord porter sur la région ou sur la commune qu'on veut « travailler », sur sa population, sur son culte, sur sa moralité, sur ses opinions politiques, sur ses ressources, sur son commerce, etc... C'est *l'enquête territoriale*, très intéressante, très féconde, qui assure l'existence et la vitalité des œuvres et donne à celui qui la fait une expérience et une supériorité incontestables.

A côté de l'enquête territoriale, il y a une autre enquête, un peu plus particulière, vraiment sociale, c'est l'enquête sur le métier ou *enquête professionnelle.* Cette enquête, assez délicate (qui exige un peu plus de doigté et d'expérience, car elle ne peut guère se faire qu'en recourant aux intéressés eux-mêmes), est également d'une grande utilité et d'une

(1) *Manuel social pratique*, p. XIII. — Ces lignes, qui s'appliquent aux œuvres sociales, peuvent également s'entendre de toute espèce d'œuvres.
(2) COIRARD : dans *l'Association catholique* du 15 décembre 1906.

remarquable portée. N'est-ce pas le meilleur moyen de savoir si les ouvriers de telle ou telle corporation ne se trouvent pas dans une misère imméritée, de connaître les améliorations nécessaires, de distinguer les revendications légitimes de celles qui ne le sont pas, de mieux découvrir la fécondité ou l'impuissance des doctrines sociales? N'est-ce pas aussi apporter un rayon de pure lumière à ceux qui travaillent à restaurer l'ordre social chrétien?

Enfin, il faudra faire encore une *nouvelle enquête* pour assurer le bon fonctionnement de l'*œuvre* qu'on veut établir. Comment sont organisées les œuvres du même type? Quelle est celle dont le caractère social est le plus prononcé? Quelle est celle qui a été la plus étudiée, la plus expérimentée? Quels sont les avantages et les inconvénients de la loi? etc., etc. Autant de renseignements qu'on ne pourra avoir qu'en s'adressant à des *compétences*, œuvres ou individus, qui, d'ordinaire, ne se rencontrent qu'à Paris ou dans les villes importantes.

〰 Sur *l'enquête territoriale*, on lira donc :

HOGUET (Abbé Paul). — **Programme d'étude pour une commune agricole.** — Arras, Imp. de la Presse Populaire, 1908, in-16 de 41 p. — *Prix :* 0 fr. 30.

La population : Etat actuel. Mouvement de la population.
La famille : Constitution. Situation matérielle. Intérieur. Education.
La profession : La terre. La culture. Mode de culture. Le faire valoir. Impôts. Les salaires et groupements professionnels.
La commune : Etat d'esprit. Finance. Travaux. Employés. Assistance.
La religion : Esprit général. Organisation. Culte. Pratiques chrétiennes. Œuvres. L'action anti-chrétienne.

〰 On fera bien de se procurer également :

Dix années d'enquête, édité par l'Union provinciale de l'Orléanais (Assoc. Cathol. de la Jeun. Franç.). Paris, 14, rue d'Assas, in-8° de 48 p. *Prix :* 0 fr. 40. — Répandre aussi le **Memorandum d'enquête territoriale**. Marseille, secrétariat du Cercle d'études des Alpes et de Provence (29, rue du Paradis), in-16 de 8 p. — et les **Questionnaires** ou **Feuilles d'Enquêtes** édités par l'*Association Catholique de la Jeunesse française*, à l'occasion de ses congrès. Ecrire au Siège central, 14, rue d'Assas.

~~ Sur *l'enquête monographique*, on consultera :

Du Maroussem (Pierre). — Les Enquêtes, *pratique et théorie.* — Paris, Alcan, 1900, in-8 de 328 p. — *Prix :* 6 fr.

C'est un livre d'une lecture un peu ardue, qui exige des connaissances spéciales; les débutants n'y puiseront certes pas le goût de l'enquête. L'auteur a voulu établir les bases scientifiques de l'enquête sociale, et cela ne va pas sans une certaine obscurité. C'est pourtant un travail de premier ordre.

Points de repère et *points de vue.* — *La cité moderne* (Monographie de métier, de marché, etc.). — La *Région rurale* (Pays fermiers). — *Formation empirique de l'esprit.* Modèle d'enquête.

« Le livre : c'est l'abstraction économique. Le premier exercice « intellectuel de l'économiste empirique, c'est de résister au livre, « c'est-à-dire à l'impression abstractivement généralisée des écono- « mistes de cabinet ... N'avons-nous pas adopté l'habitude de dé- « poser même le souvenir au seuil d'une enquête... L'Enquête a pour « but de reconstituer notre contact, à nous tous déracinés intellec- « tuels... » (p. 201).

~~ On pourrait lire et répandre la *brochure,* plus claire et très instructive, de :

Cordier (Firmin). — **Enquêtes sociales et monographies.** *Pourquoi les faire? comment les faire?* — Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre (s. d.), in-16 de 36 p. — *Prix :* 0 fr. 25.

~~ Quant à l'enquête plus spéciale sur l'*œuvre* même qu'on veut établir, il faudra, pour la faire, s'adresser aux œuvres similaires « qui ont fait leurs preuves » ou aux *offices de renseignements* qui fonctionnent généralement au siège des grandes œuvres d'organisation et de conquête. On en trouvera des listes complètes dans les livres mentionnés dans cet ouvrage : dans le **Nouveau Memento** du chanoine Dementhon (déjà cité), ainsi que dans les **Guides sociaux**, dans le **Manuel pratique d'action sociale**, dans le **Guide d'action religieuse**, et enfin dans la brochure de Lecoq, sur les **Offices sociaux**, tous ouvrages édités par l'*Action populaire* de Reims.

Toutefois, nous croyons utile de recommander plus spécialement certains offices de renseignements pour aider les hommes de bonne volonté à mieux réaliser l'unité doctrinale de la pensée et de l'action. Il faut frapper à la bonne porte pour rester dans la bonne voie. On trouvera donc, chaque fois qu'il sera nécessaire, les indications susceptibles de guider l'homme d'action dans ses recherches.

Méthode d'action : 4° la Statistique.

Quelques-uns seront peut-être étonnés de nous voir mettre la statistique parmi les principales méthodes d'action. Pourtant, nous n'hésitons pas à le faire parce que nous estimons que c'est un instrument dont nous n'usons pas assez.

Si nous voulions nous en servir pour nos œuvres personnelles et si les organisations sociales, politiques ou diocésaines, elles-mêmes, savaient *exactement* ce qui se passe dans leur ressort et connaissaient *mieux* le fruit de leurs travaux, nous pourrions alors apprécier à leur prix la valeur des méthodes employées.

Il ne suffit pas, par exemple, qu'une paroisse compte un patronage pour que l'éducation populaire y soit assurée. Elle ne l'est que si les résultats sont en proportion des efforts dépensés, des sacrifices consentis et des persévérances obtenues. Comment connaître ces résultats? Par la statistique.

La statistique, loin d'être une « paperasserie » inutile, éclaire les chefs et oblige leurs subordonnés à une action plus méthodique et plus profonde. Elle stimule le zèle, guide l'apostolat, et, en suscitant les mesures ou les réformes nécessaires, empêche le gaspillage indéfini du temps, de la santé et de l'argent.

Malheureusement, nous ne connaissons point, sur ce sujet, un livre très pratique qui fasse écho à nos préoccupations. Cependant, quelques études sont récemment parues, qui traitent de la statistique à un point de vue tout à fait général. Le livre de Liesse, *la Statistique*, est très dur à lire et l'auteur a con-

fondu l'histoire de la statistique avec la statistique elle-même. On lira plutôt :

Faure (Fernand). —**Eléments de statistique**, *résumé des cours faits à la Faculté de droit de Paris.* 1904-05. — Paris, Larose, 1906, in-12 de VIII-135 pages. — *Prix :* 2 fr. 50.

Nous pouvons fort bien appliquer à l'organisation de l'Eglise de France, et de nos œuvres en général, ce que l'auteur dit de l'Etat : « La statistique est un des instruments nécessaires du fonctionnement de l'Etat et de tous les services publics qui le constituent » (p. 60).

ET MAINTENANT, QUE FAIRE ?

Le chrétien qui possède maintenant les connaissances et les vertus nécessaires à l'homme d'action peut se livrer à l'apostolat.

Mais peut-être ses goûts le porteront-ils vers les œuvres sociales ou vers l'action civique. C'est donc pour lui l'heure de chercher sa voie. Il la trouvera, en consultant les ouvrages qui traitent de ces divers modes d'activité. Il feuillettera les livres mentionnés plus loin : le **Guide d'action religieuse**, le **Manuel pratique d'action sociale** et les **Guides sociaux**. Il consultera les *Bulletins* des Grandes Ligues Politiques, le *Bulletin de l'Action libérale populaire*, par exemple. Il connaîtra aussi Millot : **Que faut-il faire pour le Peuple**, et Maze-Sensier : **l'Amélioration du sort des travailleurs**. Il n'oubliera pas de goûter tout particulièrement les récits vécus publiés par l'*Action populaire* dans : **Prêtres de France à la ville et aux champs. — Jeunes gens de France. — Jeunes Filles de France. — Paysans de France**, et, s'il est très jeune : Emonet : **les Devoirs du jeune homme**, tous livres dont nous parlerons aussi. Il lira tous ces ouvrages avec tranquillité, sans se hâter, dût-il y passer un an ou deux ; ce ne sera pas du temps perdu, car, peu à peu, sous l'influence de la réflexion, des circonstances et de la prière, ses goûts et ses aptitudes se découvriront et il pourra, sans

regrets et sans hésitation, s'élancer sur la route que la Providence lui aura tracée.

Si l'action sociale ou l'action politique l'attirent, des études complémentaires sont indispensables; pour les mener à bon terme, il se reportera aux livres que nous recommandons dans la deuxième et dans la troisième partie de notre travail : *Vie sociale* et *Vie civique*.

Si l'action religieuse le sollicite, il est prêt, car il aura vite fait de posséder les connaissances pratiques qui lui manquent, en lisant les livres indiqués dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VII

L'Action Religieuse.

L'action religieuse est plus profonde que l'action sociale, plus urgente que l'action civique. C'est vers elle, d'abord, que doivent tendre nos efforts et c'est aux évêques qu'il appartient de les diriger et de les coordonner.

Quand la Foi a conquis un peuple, elle en imprègne si bien toutes les générations qu'elle inspire confusément, même lorsqu'elle s'affaiblit, leurs pensées et leurs actes et que les forces du mal s'épuisent souvent à la combattre.

Pourtant, sous l'influence des ennemis du Christ, la foi peut mourir dans quelques âmes, sommeiller chez d'autres et rester le patrimoine d'une élite.

Ainsi en est-il chez nous.

« La vie chrétienne en France, disait Pie X, est délaissée dans bien des milieux par ceux-là même qui devraient donner l'exemple et qui, hélas ! ne sont souvent chrétiens que de nom. Dites et ne cessez de redire qu'il faut, avant tout, revenir à la vie chrétienne. »

C'est à l'élite, qui possède la plénitude de la doctrine, qu'il appartient de réveiller la Foi endormie, car, selon la pittoresque expression de René Bazin : « Dans le plus pauvre sang de France, il y a toujours une goutte qui croit... »

A l'œuvre donc !

La foi catholique est un merveilleux ferment de rénovation ; nous pouvons ramener les foules à Dieu, mais les foules ne nous écouteront et les foules ne nous suivront que si nous savons élever notre vie à la hauteur de nos principes et manifes-

ter, par nos actes et par nos œuvres, la vertu sociale du christianisme.

LA SITUATION DU CATHOLICISME EN FRANCE

Le catholique français, qui veut se consacrer à l'action religieuse, doit, pour mieux comprendre la portée et l'utilité de son action et aussi pour défendre l'Eglise contre les attaques injustifiées dont elle est l'objet, connaître les grandes lignes de l'histoire de l'*Eglise de France*, particulièrement celle du siècle dernier et posséder des notions très précises sur sa situation actuelle.

Histoire de l'Eglise de France. — On trouvera dans les livres mentionnés au chapitre de l'*Histoire de l'Eglise* et aussi dans les livres, cités plus loin sous la rubrique « *Histoire de France* », d'excellentes pages sur l'histoire ancienne de l'Eglise de France.

*Sur le XIX*e *siècle et sur la période contemporaine*, on lira en plus des travaux déjà cités de Chénon sur les Rapports de l'Eglise et de l'Etat en France du Ier au XXe siècle, et de Mgr Baudrillart : **Quatre cents ans de concordat**, le bon livre suivant :

Baunard (Mgr).— **Un siècle de l'église de France, 1800-1900.** 4e édit.— Paris, Poussielgue, 1906, in-8, vi et 538 p. — *Prix :* 5 fr.

De Pie VII à Pie IX : Pie VII et Napoléon, l'église gallicane. Le parti catholique et la liberté. Doctrine et éloquence. Pie IX et la France. L'enseignement chrétien. L'ordre sacerdotal et religieux. L'épiscopat et l'unité romaine. Le culte et l'art chrétien. La charité.

Léon XIII et l'Église : L'Anticléricalisme. Crise politique et sociale. Etudes divines et humaines. La chaire et la presse. Les missions françaises. Le martyre. La sainteté et les saints. Les deux cités.

« Si, pour le juger, il faut le comparer, trouvera-t-on ce siècle « beaucoup pire, au regard de l'Eglise, qu'aucun des siècles précé- « dents de notre histoire?... Si le mal présent nous semble plus « intolérable qu'aucun autre, n'est-ce pas précisément parce qu'il « est le mal présent, que c'est sur nous qu'il pèse et que nous « souffrons de lui?... » (p. 52).

〰 Voir encore :

Lecanuet (Le P.). — Montalembert 1810-1870. — Paris, Poussielgue, 1904-1909, 3 vol. in-8 de 500 p. environ. — *Prix :* le vol. 5 fr. (Œuvre intéressante bien que le deuxième volume ait été plus discuté.)

Et, *du même auteur*, l'ouvrage suivant, qui continue le précédent, mais qui a suscité des appréciations diverses et de vives polémiques :

L'Eglise de France sous la 3e République, 1878-1894.—Paris, Poussielgue, 1807-1910, 2 vol. in-8 de 567 et 620 p. — *Prix :* le vol. 5 fr.

Certes, le P. *Lecanuet* aurait pu apporter plus de sérénité dans une œuvre qui touchait à tant de questions délicates et qui fouillait tant de blessures vives. Assez sévèrement jugé par les *Etudes*, par l'*Ami du Clergé*, accueilli favorablement par la *Revue du Clergé français*, par le *Correspondant*, par le *Bulletin de la Semaine*, l'œuvre du P. Lecanuet doit être lue avec une certaine prudence.

Le P. Lecanuet, en effet, est excessivement sévère pour Pie IX, dont l'intransigeance, dans sa lutte contre le libéralisme, aurait — semble penser l'auteur, — amené des maux dont souffre l'Eglise de France. Des lecteurs non prévenus pourraient arguer de ces pages pour juger, par contre-coup, l'œuvre de Pie X.C'est pourquoi il convient de ne donner ce livre en lecture qu'à bon escient.

〰 On aura avantage à consulter aussi l'ouvrage suivant :

Baunard (Mgr).—Le Cardinal Lavigerie. -- Paris, Poussielgue, 8e mille, 2 vol. in-8 de xxiv-542 et 688 p. — *Prix :* 9 fr.

« S'il est l'évêque qui a le plus hautement demandé le ralliement « à la Constitution, il est aussi l'évêque qui, à la suite du Pape, a le « plus fortement proclamé le devoir de « combattre toute législation « oppressive de la conscience chrétienne » (p. ix).

L'Eglise de France après la Séparation.

Enfin, on voudra connaître la situation nouvelle que la loi de « Séparation » a imposée à l'Eglise de France. Ces événements sont encore trop près de nous pour qu'un exposé définitif ait pu en être fait. D'ailleurs, l'heure de l'historien n'a pas encore sonné, car chaque jour apporte des éléments nouveaux. On se contentera donc, après avoir lu le livre de CHÉNON, déjà cité, sur les **Rapports de l'Eglise et de l'Etat en France du Ier au XXe siècle**, des études, en quelque sorte provisoires, mais excellentes, qui ont été publiées sur ce sujet.

GUIRAUD (Jean). — **La Séparation et les élections.** — Paris, Lecoffre, 1905, in-12 de VIII et 430 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Cette étude, dont quelques pages se ressentent de l'approche des élections législatives de 1905, est la seule qui soit aussi riche en considérations historiques et sociales. L'auteur, historien très distingué, aujourd'hui directeur de la *Revue des Questions historiques*, a mis toutes les ressources de son érudition et de son beau talent à arracher à cette loi son masque de libéralisme et à la montrer telle qu'elle est, « avec les spoliations, les usurpations et les tyrannies qu'elle consacre ».

~ Comme M. Guiraud ne conduit son étude que jusqu'en 1906, on la complétera par l'exposé très clair et très documenté paru dans les **Guides d'action religieuse** de 1908 et de 1909 et par **le Livre blanc du Saint-Siège : la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.** — Paris, Bonne Presse, in-12 de 175 p. — 0 fr. 75. Sur la police des cultes, il faut consulter :

LAMARZELLE (DE) ET TAUDIÈRE. — **Commentaire théorique et pratique de la loi du 9 décembre 1909.** Paris, Plon, 1906, in-8 de 462 p. *Prix :* 3 fr 50. — Et aussi de M. TAUDIÈRE : **le Commentaire de la loi du 13 avril 1908.** Paris, Pedone. *Prix :* 2 fr. 80. — Et encore l'excellent **Manuel des cultes**, *législation, jurisprudence* [par de *Lanzac de Laborie*]. Paris, collection Dalloz, 1911, in-16 de 455 p. *Prix :* 5 fr. Lire aussi : CROUZIL (Ab. Luc.) : **Le Régime légal du culte catholique.** Reims, Act. Populaire, 1911, in-12 de 342 p. *Prix :* 4 fr.

〰 Enfin, signalons à ceux qui désirent posséder, sur les questions de la législation cultuelle, des sources et des éléments de solide documentation, le volume qui vient de paraître :

Le Régime des cultes en France et à l'étranger. — Paris, Pichon, 1910, in-8 de 591 p., t. I (le t. II suivra). — *Prix :* 10 fr.

La *Société de Législation comparée*, dont la réputation est ancienne et qui a partout des correspondants, s'est attachée, depuis plusieurs années, à étudier le régime des cultes chez les divers peuples. C'est le résultat de cette enquête qu'elle a entrepris de publier. « Pareille mine de documents n'existe nulle autre part », affirme, dans sa *Correspondance*, le Comité catholique de la rue de Grenelle.

De l'avenir du Catholicisme en France.

On ne nous en voudra pas de mentionner maintenant quelques études qui concluent au recul momentané de l'idée chrétienne en France. Les auteurs recommandés plus haut ont assez dit l'avenir brillant réservé à l'Eglise universelle, pour qu'il nous soit permis de constater la crise traversée par l'Eglise de France et d'en rechercher les causes. Quand nous les connaîtrons, nous nous appliquerons avec une énergie plus consciente à développer l'esprit chrétien, car nous saurons que le goût des études, la sûreté de la doctrine, la puissance de l'organisation, la vigueur de la discipline, mais aussi l'esprit d'initiative, l'intensité de l'apostolat, le dévouement au bien public et la vivacité de la foi sont les principales conditions d'une renaissance chrétienne.

Le livre suivant nous apportera beaucoup de réconfort :

BROGLIE (Abbé de). — **Le Présent et l'avenir du catholicisme en France**, 2e édit. — Paris, Plon, 1906, in-18 de 277 p. — *Prix:* 3 fr.

Un sérieux travail de Taine, concluant à l'irrémédiable décadence de l'Eglise, fournit à l'abbé de Broglie l'occasion et le thème de son étude. On sait quel apologiste distingué fut l'abbé

de Broglie, qui apporta, dans ce travail, toutes ses qualités d'observateur pénétrant et de psychologue averti. S'il constate que la masse s'éloigne du catholicisme, il se console en remarquant que la foi devient l'apanage d'un groupe d'élite, qui préparera les victoires futures...

De la puissance de l'Eglise et de ses causes : la puissance indiscutable de l'Eglise reconnue par M. Taine.— Source de cette puissance. « Pourtant le monde, dit Taine, s'éloigne de l'Eglise parce qu'il n'en a plus besoin ». D'abord est-il vrai que l'Eglise et l'Etat ne puissent vivre à côté l'un de l'autre ? — Y a-t-il opposition entre la Foi et la Science ? — Le monde inorganique jusqu'à l'apparition de la vie. Histoire du monde organique. Histoire de l'humanité. Est-ce vraiment pour l'homme que l'univers a été créé? L'apologétique doit évoluer et s'adapter à la science. La foi et la science peuvent s'entendre.
L'Eglise n'est pas en décadence. — Il n'est pas vrai que l'Eglise soit en décadence parce que le nombre de ses vrais enfants diminue. — Le groupe restreint qu'il forme est peut-être un bien parce qu'il sera le levain qui régénérera le pays. — Nous serions sûrs de l'avenir si une secte anti-chrétienne ne s'était emparée de l'opinion. — L'action sociale de l'Eglise. — Le rôle de la jeunesse.

« Ne pouvons-nous espérer, nous qui avons porté le poids de l'é-
« preuve, que ceux qui nous suivent seront plus heureux que nous,
« qu'ils moissonneront dans la joie ce que nous avons semé dans les
« larmes ? » (p. 272).

~ On trouvera également de bonnes pages, au milieu d'autres moins utiles, dans un livre plus récent :

GAYRAUD (Abbé). — **La Crise de la Foi**, 3e édit. — Paris, Bloud, 1904, in-16 de XIII et 235 p. — *Prix :* 2 fr.

« La victoire de l'Eglise, dit l'auteur, sur le rationalisme athée et
« le faux libéralisme moderne, sera le prix de nos luttes, la récupéra-
« tion de nos efforts, le fruit de la libre discussion soutenue par nos
« théologiens et nos exégètes et de l'action sociale du clergé. »

~ Enfin, M. IMBART DE LA TOUR, en quelques lignes éloquentes, nous parle, lui aussi, des **Conditions d'une renaissance politique et sociale en France**, 4e édit. — Paris, Bloud, in-16 de 47 p. — *Prix ;* 0 fr. 60. — Ces pages sont la reproduction, légèrement retouchée et très orthodoxe, d'une conférence faite à la *Semaine sociale* de Dijon. L'auteur résume ainsi les causes de notre faiblesse : 1° les catholiques ont trop perdu le con-

tact avec les masses et toute prise avec la vie sociale ; 2° notre religion est trop souvent un formalisme, et non un principe de pensée et de vie; 3° il a manqué, en dernier lieu, au catholicisme français une direction intérieure et un gouvernement.

LES ADVERSAIRES DU CATHOLICISME

Nous avons étudié assez longuement, au point de vue doctrinal, les erreurs que l'Eglise doit combattre : protestantisme, rationalisme, libéralisme, modernisme. Maintenant, nous allons nous mettre en présence des faits, c'est-à-dire en face des sectes ou des religions qui, pénétrées des idées philosophiques que nous avons dénoncées, mènent, sans se lasser, le combat contre l'Eglise romaine; nous avons nommé les *Francs-Maçons*, les *Protestants*, les *Juifs*.

Et, pour nous aider dans cette courte étude, nous ferons surtout appel aux auteurs qui se sont le moins départis de l'esprit de critique et de pondération. La vérité est assez puissante pour se passer de la violence et de la haine, mauvais bretteurs dont elle ne réclame point la rescousse...

Les Francs-Maçons.

Au nombre des ennemis du catholicisme figure, au premier rang, la *Franc-Maçonnerie*, que l'organisation, la discipline et l'activité ont rendue si puissante. Il n'est pas téméraire d'affirmer que toutes les lois anticléricales qui ont été récemment promulguées contre nous ont d'abord été discutées et mises au point dans les loges.

Il importe donc d'être bien pénétré du rôle considérable joué par la Franc-Maçonnerie de la démasquer et de montrer qu'elle poursuit moins le bonheur du peuple que l'écrasement de l'Eglise.

Sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie, on consultera un livre très complet et très documenté, aujourd'hui épuisé, mais qu'on n'hésitera pas à se procurer, si l'occasion s'en présente :

DESCHAMPS (Noël). — **Les Sociétés secrètes et la société,** *ou philosophie de l'histoire contemporaine, avec une introductionsur l'action des sociétés secrètes au XIXe siècle*, par Claudio JANNET.—Paris, Oudin, 1881, 3 vol. in-8 de CIX-360-709 et XIX-707 p. — Ancien prix de librairie : 22 fr. 50.

~ On pourra remplacer cet important ouvrage par les travaux de *G. Bord* et d'*Aug. Cochin* sur l'action des sociétés secrètes, dont l'influence fut certainement considérable. Ces auteurs déclarent pouvoir prouver qu'elle fut prépondérante.

BORD (G.). — La Franc-Maçonnerie en France. Des origines à 1815. T. I : *les Ouvriers de l'idée révolutionnaire.* — Paris, Lib. Nationale, 1908. — Les tomes II et III paraîtront prochainement. — Prix du 1er vol. : 9 fr. 50.

Les Précurseurs.— Période de transition. L'organisation primitive, son évolution. Les débuts de la F.·.-M.·. en France. L'idée maçonnique et les grades. Le pouvoir royal et la F.·.-M.·. Les schismes. Les petits secrets de la F.·.-M.·. Profils maçonniques. Etat des loges.

Dans le tome II, « nous verrons *les Ouvriers du fait* bouleverser de fond en comble le sol de notre pays et disparaître dans l'abîme qu'ils auront creusé ».

Dans le tome III, « nous constaterons que les *ouvriers qui ont survécu mènent encore la France par les routes déjà tracées* et continuent en temps de paix violente, la construction du grand œuvre ».

~ On complétera par l'intéressant opuscule suivant :

COCHIN (Augustin). — **La Crise de l'Histoire révolutionnaire : Taine et Aulard.** — Paris, Champion, 1909, in-8 de 103 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

~ M. Gust. GAUTHEROT partage l'opinion de MM. *G. Bord* et *Aug. Cochin.* On consultera donc son étude sur la Franc-Maçonnerie, dans le *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique* et son livre : l'Assemblée constituante, cité p. 502.

~ *Sur l'organisation de la Franc-Maçonnerie,* on lira, pour mieux se rendre compte de « l'efficacité merveilleuse de l'association » :

L'Organisation maçonnique : *constitution et règlement général du Grand-Orient en France, 1885.* — Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, s. d. [1907], in-16 de 120 p. — *Prix :* 1 fr.

« Comment cette association [dit l'Action Populaire] est-elle « parvenue, malgré le nombre si restreint de ses adeptes, à s'em- « parer successivement de toutes les avenues du pouvoir et du pou- « voir lui-même? Par sa force de cohésion et par l'économie très « habile de sa constitution. »

Sur l'action de la Franc-Maçonnerie, on ne saurait trop se pénétrer des pages si justes écrites par Léon XIII dans son encyclique Humanum genus (Lettres Encycl. de Léon XIII, édit. Bonne Presse, t. I, p. 242) et on ne manquera pas de se procurer l'excellent et consciencieux travail de :

Prache. — La Pétition contre la Franc-Maçonnerie et *la 11e commission de la Chambre des députés; motifs et conclusions de la commission.*— Paris, Hardy et Bernard [et aux Ligues anti-maçonniques], 1905, in-12 de 366 p. — *Prix :* 3. 50

Notice sur les *divers rites maçonniques.* — La Franc-Maçonnerie est une société secrète. But du secret. — La Franc-maçonnerie est une société d'un *caractère politique :* son action dans l'*établissement des lois* sur les *électeurs*, les *candidats*, les *élus*, sur les *administrations*, sur le *pouvoir exécutif*, sur *l'opinion.* — La Franc-Maçonnerie entretient des *relations occultes avec la maçonnerie étrangère.* — La Franc-Maçonnerie est *illégale*, elle viole les lois.

« Nos concitoyens verront combien les pétitionnaires ont eu rai- « son de jeter ainsi un cri d'alarme et d'appeler l'attention du « pouvoir public sur l'extraordinaire progrès dont la Franc-Maçon- « nerie jouit en France. Il est bon que l'on sache pour quels motifs « les Jacobins, qui ont traîné devant les tribunaux répressifs ou frappé « d'ostracisme beaucoup d'associations agissant à ciel ouvert, ont « épargné cette secte, restée enfouie dans ses catacombes, dangereuse « pour la paix publique, et si puissante qu'elle se flatte cyniquement « de traiter la France en pays conquis et qu'elle brave impunément « toutes les lois. » (Avant-propos, p. 2.)

~ Se procurer aussi Rocafort, cité page suivante, et les sérieux opuscules de :

Le François (Michel). — Le Plan maçonnique. — Lille, Colpin, 1905, in-8 de 1-144 pages. — *Prix :* 1 fr. — Leur plan de demain. — La Croix du Nord, Lille, in-8 de 66 pages. — *Prix :* 0 fr. 15.

~ Si ces brochures étaient épuisées, il faudrait lire :

Dehon (Léon). — Le Plan de la Franc-Maçonnerie en Italie et en France *ou la clef de l'histoire depuis 40 ans*, 3e édit. — Paris, Lethielleux, 1908, in-16 de 107 p. — *Prix :* 1 fr.

~ Enfin, on se reportera d'une façon générale aux travaux de l'abbé Tourmentin, de Soulacroix, de Bidegain, publiés par *l'Association anti-maçonnique de France* (Paris, 42, rue de Grenelle), dont les études sont rigoureusement documentaires et qui a pour organe, *la Franc-maçonnerie démasquée* (un an 6 fr.). Répandre spécialement le **Manuel anti-maçonnique**, de l'abbé *Tourmentin*. Paris, *Ibid.*, 1911, in-16, 26 p. *Prix :* 0 fr. 25, et lire : Bidegain (Jean) : **Une conspiration sous la troisième république** ; *la vérité sur « l'affaire des fiches »*. Paris, Renaissance Française, et *Ibid.*, in-16 de 243 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Compléter ces renseignements par les *Guides d'action religieuse* de 1908 et de 1909 et par la savante **Revue internationale des sociétés secrètes**, dirigée par l'abbé *Jouin*, 7, avenue Portalis : Un an, 20 fr.

Les Protestants.

S'il nous est permis d'espérer qu'un jour viendra, lointain peut-être, où les Protestants vraiment pieux retourneront en masse à l'Eglise catholique, seule capable de recueillir leur pensée désorientée et de réveiller leur foi ébranlée par les rationalistes qui pullulent parmi eux, il est cependant nécessaire, pour nous inciter davantage à l'apostolat, de suivre d'un œil attentif leur action conquérante. L'Université est devenue leur fief; leurs œuvres se multiplient dans nos villes et sur nos côtes ; leurs brochures inondent, par endroits, nos campagnes.

Malheureusement, nous ne connaissons sur ce sujet aucun livre récent et parfaitement documenté.

~ Pourtant, sur le prosélytisme protestant, sur l'infiltration protestante dans l'Université et sur la puissance de la haine vouée par des protestants éminents, plus philosophes que religieux, à l'Eglise catholique et au Pape, il faut lire :

Rocafort (J.). — **Mes campagnes catholiques**, in-12, 2e édit. — Paris, Lethielleux, 1910. — *Prix :* 4 fr.

~ La propagande protestante dans le monde a été sommairement mais sérieusement étudiée dans l'opuscule précis et sincère de l'abbé Pisani : **les Missions protestantes à la fin du XIXe siècle**, 2e édit. Paris, Bloud, 1903, in-12 de 64 p. 0 fr. 60.

〰 On trouvera aussi des renseignements précieux sur leur action dans les livres que nous avons cités plus haut, quand nous avons étudié leur doctrine : GOYAU, WEISS, MARTIN, et dans leurs bulletins, dont on trouvera une longue liste dans le *Guide d'Action religieuse de 1909*, pp. 140-141.

Les Juifs.

Les Juifs, qui attendent toujours le Messie, comptent naturellement au nombre des ennemis de l'Eglise fondée par le Christ qu'ils ont méconnu et crucifié. Il est inutile de recommander ici *la France Juive*, de DRUMONT (1), que tout le monde connaît, qui suscita naguère tant d'émotion et donna naissance au mouvement antisémite, dont *la Libre Parole* est toujours l'organe officiel. A ceux qui voudraient des œuvres moins batailleuses, nous conseillons de lire dans le livre de LA TOUR DU PIN : **Vers un ordre social chrétien**, cité plus loin, les cinq chapitres consacrés à la question juive sous les titres suivants : **la Cité juive, la Cité chrétienne, l'Invasion juive, Pays conquis, Emancipation.**

L'auteur, après avoir dit les mesures extrêmes prises par la Royauté pour empêcher les Juifs de nuire, ajoute que le gouvernement, qui ne voudrait pas user des mêmes moyens, devrait chercher un *modus vivendi* « facile à établir sans violence, sans lésion d'aucun droit naturel ou acquis, mais en ne perdant pas de vue que nous sommes un royaume du Christ et que, si la nation déicide s'en approche, ce ne peut être que pour lui donner le baiser de Judas ».

〰 On pourrait compléter par les opuscules suivants :

DENAIS-DARNAYS (J.). — **Les Juifs en France avant et depuis la Révolution. Comment ils ont conquis l'égalité**, 3e édit. — Paris, Bloud, 1907, in-16 de 62 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

DEPLOIGE (S.). — **Saint Thomas et la question juive**, *2e édit.* — Paris, Bloud, 1902, in-16 de 62 p. — *Prix:* 0 fr. 60.

ROCAFORT. — **Mes Campagnes catholiques** : déjà cité p. 208.

(1) E. DRUMONT, *la France Juive*, Paris, Gautier, auj. Flammarion, 1888, in-8 de 954 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

LA CONQUÊTE DES AMES

Comment faire connaître à ceux qui nous entourent la doctrine chrétienne dont nous sommes maintenant pénétrés ? Comment défendre leur bonne foi contre l'erreur et le mensonge? Comment, pratiquement, amener à Dieu toutes ces âmes qui Le recherchent ou qui L'ont oublié? C'est ce que nous apprendrons dans les livres qui suivent.

Les Œuvres d'approche.

Bien que l'action sociale ne se confonde pas avec l'action religieuse, il arrivera nécessairement, comme à toutes les époques de christianisation, qu'elle la précédera ou l'accompagnera. Jadis, les moines visitaient les prisons, secouraient les malades, défrichaient les forêts, cultivaient la terre, bâtissaient des ponts, organisaient le travail, et fondaient des écoles. — Aujourd'hui, dans les pays lointains, les missionnaires ne font pas autre chose et demain, chez nous, les prêtres devront encore, pour se faire accepter, s'attacher à améliorer, sous une forme nouvelle, le sort de ceux qui les ont oubliés ou qui les méconnaissent.

C'est pourquoi nous croyons utile de citer, dans ce chapitre même, quelques livres qui font très bien ressortir la nécessité d'agir socialement pour exercer ensuite une action chrétienne plus profonde et plus durable.

Au nombre de ces livres, plaçons au premier rang celui du C[te] *Albert de Mun.*

Mun (Cte Albert de). — La Conquête du peuple, 9e édit. — Paris, Lethielleux, 1908, in-12 de 95 p. — *Prix :* 1 fr.

L'auteur a mis tout son cœur et sa longue expérience dans ces pages, où il décrit toutes les ruines de l'église de France et où il démontre la nécessité de l'organisation. La démocratie ne l'effraye pas, au contraire, mais elle rend, selon lui, plus urgente et plus nécessaire que jamais l'action sociale du clergé

et des classes élevées ; aussi l'auteur demande : *Des œuvres, encore des œuvres et toujours des œuvres.*

« Allez à ma vigne », dit le Maître... « Allez à ma vigne, c'est-à-« dire, allez au vaste champ qui s'ouvre devant vous, tout labouré « par l'orage ; allez à ce champ où marche d'un pas rapide la mul-« titude à qui fut conféré le pouvoir de commander aux destins de « la patrie ; allez et à pleines mains, sans regarder en arrière, de ce « grand geste du semeur que presse la courte durée du jour, répan-« dez la semence de vie que Dieu vous a donnée par avance, puisez « dans votre cœur, puisez dans votre intelligence toutes les ressour-« ces qu'y enferment ici-bas la science et le travail, et sans souci « des critiques, sans vous rebuter des insuccès, acceptant tous les « concours, ne refusant jamais les bonnes volontés, faites au peuple « la part de ces trésors qui sont en vous en élevant son âme, en « fortifiant son cœur, en développant ses facultés, en lui tendant « les bras pour l'aider à monter vers l'intelligence de ses devoirs et « de sa responsabilité » (p. 90).

~ Lisez aussi :

Prêtres de France à la ville et aux champs. — 8e mille. — Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, s. d. [1908], in-12 de 380 p. — Prix : 2 fr. 50.

Très bon livre, qui sera lu avec fruit par tous ceux qui se découragent et qui pensent qu'il n'y a « rien à faire ». Y trouveront également profit les laïques qui croient que le prêtre doit vieillir dans la sacristie. Très simplement, les auteurs de cet ouvrage racontent ce qu'ils ont tenté chez eux, au mieux des circonstances et des nécessités. Quel que soit l'avenir réservé à leurs œuvres, ils ont tous fait preuve de bonne volonté et d'énergie et, comme leurs efforts ont été souvent bénis par Dieu, on ne saurait trop écouter leurs conseils.

« Que peut faire un prêtre, un curé qui ne voit rien à faire ? Com-« ment réunir autour du clocher des braves gens que disperse la crainte « de se compromettre, l'habitude de l'isolement, l'indifférence reli-« gieuse, le découragement et mille autres causes ? Par quel moyen « résister à l'invasion du socialisme ou la prévenir ? Quelles sont les « œuvres qui réveillent le mieux les énergies locales et les groupent « dans un effort commun, dans une marche vers un peu plus de « bonheur, un peu plus de bien-être, un peu plus de liberté, un peu « plus de religion ? » (Préface, p. VI.)

~ Complétez par :

Fuzet (Mgr). — **Lettre sur la coopération du clergé aux œuvres légales d'assistance sociale.** — Paris, Roger et Chernovitz, 1907, in-12 de 47 p. — *Prix :* 0 fr. 80.

« L'heure est venue pour le clergé de s'associer, avec plus de réso-
« lution que jamais, à ce mouvement généreux qui depuis Léon XIII
« a porté nos contemporains vers les œuvres d'assistance sociale. On
« peut espérer qu'il travaillera ainsi efficacement à rétablir la paix
« entre la démocratie et l'Eglise et qu'il retrouvera dans ce dévoue-
« ment une influence légitime.

~ Voir également :

Les Comptes-rendus annuels des Congrès diocésains de Paris. — Paris, 50, rue de Bourgogne, depuis 1904, 6 vol. in-8° de 100 à 500 p. — *Prix :* le vol. de 1 fr. à 3 fr.

Nous les mentionnons ici, pour mieux faire ressortir la nécessité des « œuvres d'approche ». Les catholiques ne manqueront pas de lire avec curiosité ces pages vivantes où sont exposés et discutés les meilleurs moyens d'améliorer le sort des travailleurs. La leçon qui s'en dégage portera d'autant mieux des fruits qu'on voudra bien se rappeler que ces congrès ont lieu sous la présidence effective de *Mgr Amette*, archevêque de Paris.

~ Consultez encore :

Millot (Abbé.) — **Que faut-il faire pour le peuple ?** — Paris, Lecoffre, 1901, in-18 de XI-518 p. (Epuisé.)

Véritable mine de renseignements, mais moins utile depuis la publication des *Guides sociaux de l'Action populaire*. D'ailleurs, ce livre est épuisé et il n'est pas sûr qu'une édition nouvelle en soit faite.

~ On trouvera enfin de bons renseignements dans le petit livre très pratique de :

Maze-Sencier (G.). — **L'Amélioration du sort des travailleurs.** *Préface de M. de Gailhard-Bancel.* — Paris, Action libérale, et Roger, 1906, in-16 de 343 p. — *Prix :* 3 fr.

Les Œuvres primordiales.

Les œuvres précédentes, nous le répétons, ne sont que des *œuvres d'approche*, c'est-à-dire des œuvres destinées à prendare contact avec la masse du peuple qui a déserté nos églises.

Ellesnesont pas partout indispensables, et, en tous cas, elles ne sont qu'un moyen pratique d'arriver plus tôt aux *œuvres primordiales*, c'est-à-dire aux *œuvres de formation chrétienne.*

Nous trouvons d'excellents conseils sur ces œuvres dans un livre de *Mgr Gibier* et dans le *Guide d'Action religieuse*, dont nous allons parler.

〰 D'abord, voyons le livre de l'évêque qui a su cultiver magnifiquement le champ d'action confié à ses soins ; car nul ne peut mieux que lui nous indiquer le travail nécessaire.

GIBIER (Mgr). — **Les Devoirs de l'heure présente : apostolat opportun.** — Paris, Lethielleux, 1908, 2 vol. in-12 de 430 p. environ. — *Prix :* 3 fr. 50 le vol.

Tome I : I. Le préambule nécessaire de l'apostolat, ou la *sanctification personnelle.* — II. Les ouvriers officiels de l'apostolat, ou le *recrutement du clergé.* — III. Les diverses formes de l'apostolat, ou les *œuvres de zèle.* — IV. Les collaboratrices de l'apostolat, ou les *œuvres de femmes.* — V. Le théâtre de l'apostolat, ou *l'organisation paroissiale.*

Tome II : I. *Programme* du clergé et du peuple de France. — La *persécution* religieuse. — II. *Les devoirs des catholiques.* — III. L'instruction *religieuse.* — IV. La *presse.* — V. Les *enfants.* — VI. La *jeunesse.* — VII. Les *hommes.*

« Les gémissements sont stériles, les larmes versées sur les ruines « ne les relèvent pas. Agissons. Le clergé fera son devoir. Catholi- « ques, vous ferez le vôtre... Purifiée par l'épreuve, pleine d'une vie « renouvelée, bénie de Dieu et des hommes, l'Eglise de France ira « de l'avant à de nouveaux combats et à de nouvelles victoires. »

〰 Il est inutile de rappeler que nos œuvres ne doivent point nous faire oublier la nécessité de la *prière* qui seule peut féconder notre action (1).

(1) On fera bien de se mettre en rapport avec l'*Apostolat de la Prière* (Tournai, 19, rue des Choraux, Belgique) et de demander la liste de ses publications : par ex. : RAMIÈRE (le P.) *l'Apostolat de la Prière*, Tournai, 1906, *ibid.*, in-16 de LI-512 p. *Prix :* 2 fr. 50, et la revue populaire : *le Messager du Cœur de Jésus;* un an, 5 fr.

Un guide indispensable.

Si les livres précédents sont très utiles, il en est un autre que nous déclarons absolument indispensable ; c'est le :

Guides d'action religieuse. — Reims, Action populaire, et Paris, Lecoffre, 1908 et 1909, 2 volumes in-8 de XVI-582 et XVI-503 p. — *Prix :* le vol. 3 fr.

Ce guide constitue vraiment une œuvre unique. Il n'a rien été écrit de plus complet et de plus édifiant : ce livre représente non seulement un énorme et minutieux travail d'enquêtes, mais il dénote un remarquable esprit d'ordre et de classification, un sens parfait de la documentation rationnelle, une connaissance vraiment étonnante des œuvres et particulièrement de celles qui s'imposent actuellement. C'est le *Bœdeker* ou le *Vade-mecum* du catholique d'action qui, sachant que ce livre existe, n'a pas le droit de s'en passer.

Organisation religieuse. — L'Eglise catholique. L'Eglise de France. La séparation. Rome. L'Episcopat. — Le Gouvernement. *Après la séparation :* Organisation générale. Le *Clergé,* sa situation légale, son recrutement, son entretien. Le *Culte,* ses biens, sa célébration, son entretien. La *Paroisse,* famille paroissiale, administration de la paroisse. Les *Congrégations religieuses.*— La *Contre-Eglise.*

Œuvres de formation religieuse et morale.— Instruction religieuse. Catéchisme et catéchiste. Cercles d'étude. Cours et conférences. Sanctification. Enseignement libre, liberté d'enseignement, les écoles libres. Le corps enseignant. Œuvres de jeunesse. Œuvres d'adultes.

Œuvres de conquête et de défense religieuses.— Centres inspirateurs. La presse. La conférence. L'association. L'action civique. La charité et l'assistance.

« La situation nouvelle faite à l'Eglise de France par la rupture « du Concordat et la loi de séparation provoque un mouvement géné- « ral d'organisation. Il se manifeste, soit par les assemblées diocé- « saines et les Congrès, soit par une extension plus grande donnée « aux œuvres de presse, d'enseignement, de conquête et de défense « religieuses. Partout, on sent la nécessité et l'urgence d'agir, et « l'on veut agir. Mais comment agir? Par où commencer? Où trou- « ver le fil conducteur dans le labyrinthe des œuvres catholiques? De « toutes parts, on demande un *manuel pratique* mis à jour.., Nous « avons essayé de faire, de réaliser ce travail de documentation et

« de fournir à tout catholique français, désireux de « faire quelque « chose », un *Guide d'action religieuse*...

« Notre intention n'est pas de tracer à chacun la route qu'il devra « suivre; nous ne sommes pas des chefs, elle est seulement de « lever le plan « de tous les chemins qu'on peut suivre ». (Préface, p. 3).

Pour se tenir au courant du mouvement catholique.

Il nous est assez difficile de recommander ici certains journaux et certaines revues de préférence à d'autres, sans éveiller de justes susceptibilités. Pourtant, nous croyons qu'on sera d'accord pour reconnaître, sans porter préjudice à d'autres organes dirigés avec beaucoup de compétence et de talent, qu'un *homme d'œuvres* doit lire plus particulièrement les journaux qui ont relégué la politique au second rang et qui donnent une très large place au mouvement catholique.

Quant aux revues, signalons celles qui nous semblent particulièrement recommandables :

L'Ami du Clergé, très précieux pour les ecclésiastiques et très utile aux laïques (hebdom., édit. complète, 15 fr., édit. simple, 10 fr. Maison Saint-Pierre, rue Tassel, Langres).

La Revue pratique d'apologétique, d'une portée très générale et toujours parfaitement et sûrement informée (bi-mensuel, 10 fr. Beauchesne, 117, rue de Rennes).

Les Annales de la jeunesse catholique. Excellent commentaire du programme de cette association : piété, étude, action (bi-mensuel, 8 fr., 14, rue d'Assas).

Les Etudes, dont les articles souvent remarquables sont toujours d'une orthodoxie rigoureuse (bi-mensuel, 25 fr.).

Les Etudes Franciscaines, très intéressantes à consulter pour se tenir au courant de l'important mouvement franciscain qui déborde le cloître et cherche à pénétrer notre vie sociale, intellectuelle et morale (mensuel, 12 fr.).

La Revue du Clergé français, que les esprits avertis consulteront avec intérêt (mensuelle, 20 fr., Letouzey, rue des Saints-Pères).

La Revue d'Organisation et de Défense religieuse, qui publie des études et des consultations toujours remarquées (bi-mensuel : Bonne Presse, 6 fr., rue Bayard).

Cette liste n'est nullement limitative. Pour plus de renseignements on consultera *la liste complète des journaux et périodiques publié dans le* Guide d'action religieuse.

~~ Les revues ci-dessus fourniront déjà une ample documentation à l'homme d'études. Il la complétera en consultant les Questions actuelles (hebd. Paris, Bonne Presse, abonnement : un an, 6 fr.) et la Chronique de la Bonne Presse (Ibid., un an : 3 fr.). Quant au Bulletin de la Semaine, s'il est bien documenté et utile aux esprits très avertis, ses tendances sont telles que nous sommes malheureusement obligé de faire ici les plus extrêmes réserves.

Où se renseigner sur l'action religieuse.

Si on ne trouvait pas dans les livres indiqués plus haut, notamment dans le Manuel de l'Action religieuse, les renseignements cherchés, on pourrait consulter soit les Comités diocésains, soit l'Action populaire, à Reims (5, rue des Trois-Raisinets), soit le Comité catholique de défense religieuse (35, rue de Grenelle), soit encore le Bureau d'Informations sociales et religieuses (42, rue de Grenelle, Paris). — Les membres de certaines associations utiliseront aussi le service de renseignements qui fonctionne d'ordinaire au siège central de ces associations. Par exemple : les membres de l'*Association catholique de la Jeunesse Française* écriront à *Paris, 14, rue d'Assas*, ou au siège de leur comité départemental ou régional.

Et maintenant, puisque le travail est la loi de l'homme, nous allons quitter le sanctuaire, où nous avons goûté tant de joies et tant de consolations, pour nous mêler aux âpres luttes de la *Vie sociale.*

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE SOCIALE

La formation religieuse acquise et l'action chrétienne assurée, le premier devoir qui s'impose au catholique, c'est l'action sociale, rationnelle et méthodique.

Déjà, notre foi éclairée et nos connaissances générales nous seront d'un grand secours, puisque nous trouvons tous les éléments de la justice sociale dans l'Evangile, levain jeté par Dieu sur le vieux monde, méchant et cruel, pour le transformer en un monde meilleur et plus fraternel. Depuis le *Sermon sur la Montagne*, les peuples, soutenus par la Parole Divine, exigent plus de liberté et plus de justice. Si ces conquêtes ont été obtenues au prix de sacrifices pénibles, d'expériences cruelles et de mécomptes étranges, c'est que les hommes, trop souvent, oublièrent et méconnurent la morale évangélique.

Or, c'est dans l'adaptation des enseignements du Christ aux réalités et aux exigences de la vie qu'est le secret du progrès social. « On ne bâtira pas la cité, dit Pie X, autrement que Dieu ne l'a bâtie, on n'édifiera pas la société, si l'Eglise n'en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et de la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins, contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété. *Omnia instaurare in Christo.* »

Il importe donc que le catholique puisse briser les mailles des sophismes qui entravent sa pensée et qu'il sache comment s'orienter en présence des voies nombreuses qui s'offrent à lui. Il faut qu'il s'engage résolument dans la route tracée par l'Eglise; il faut qu'il étudie, chemin faisant et sous sa direction, les graves problèmes dont il est préoccupé, car l'Eglise, fidèle à sa mission, lui fournira encore les principes qui lui permettront d'en dégager les solutions les plus opportunes. Il faut aussi qu'il suive, à travers les âges, la doctrine sociale de l'Eglise et qu'il en découvre les sources éternellement vives ; il faut enfin, pour mieux juger les faits et pour mieux en deviner la fécondité, qu'il se pénètre parfaitement de la pensée de ceux qui ont interprété la doctrine de l'Eglise avec le plus de force et de clarté.

Le catholique, qui possède maintenant les grandes lignes de la doctrine catholique sociale, voudra pousser plus avant ses études, car il sait que la société compte, à côté de la cité, deux organismes qu'il faut protéger et restaurer dans l'ordre chrétien : la famille et la corporation. Il en étudiera tout spécialement le développement historique, se convaincra de leur nécessité en découvrant leurs fonctions, établira leurs droits et fixera leurs devoirs pour mieux en préparer l'évolution.

Le catholique saura alors que l'association, dont la famille et la corporation sont de frappants exemples, est de droit naturel, et qu'elle peut seule permettre à l'individu de vivre plus libre et plus fort, il saura encore que « l'action de l'Etat, prudente et vigilante, modérée et ferme, discrète et forte, respectueuse de la liberté et soucieuse du droit, scrupuleuse surtout de la justice en tout et pour tous, constitue la sauvegarde suprême de la paix sociale (1)... ».

Notre catholique connaîtra toutes ces choses et bien d'autres encore qu'il apprendra dans les œuvres des Maîtres...

Chrétien, il proclamera avec fierté que l'homme n'est pas un instrument dont l'Etat peut user et abuser pour réaliser le

(1) Cf. Vermeesch, *Manuel social, la législation et les œuvres en Belgique ;* et Louvain, Uystpruyst, Paris, Alcan, édition 1909, dans la *Préface*, p. 6.

destin des foules, mais qu'il a le droit de tendre personnellement à son salut; il s'attachera à concilier les droits de l'homme et les droits de la société, et il se gardera bien d'oublier que la démocratie sociale elle-même n'est pas une fin, mais un moyen. « La fin, dit Mgr Spalding, est d'obtenir une race d'hommes et de femmes plus nobles, plus forts, plus généreux » (1) et, pourrions-nous ajouter avec saint Thomas, de donner à l'homme assez de bien-être pour pouvoir pratiquer la vertu.

Ainsi préparé, et encouragé aussi par les succès du catholicisme social dans les pays voisins, le catholique pourra, sans hésitation et sans faux scrupule, se jeter dans la mêlée sociale pour y donner la mesure de son activité et de son talent, pour agir sans trêve ni relâche, méthodiquement, courageusement, hardiment et chrétiennement, car il sait maintenant qu'une crise formidable travaille le monde et que les nations « sont en mue d'une société nouvelle. Seul l'Evangile peut fournir l'inspiration pacifique sans laquelle le bouleversement sera effroyable ; seul, le catholicisme pourra donner les règles solides en dehors desquelles rien ne durera; il faut donc, pour qu'avec notre foi religieuse nous gardions nos espérances nationales, que le catholicisme puisse,sinon arriver à une prépondérance, du moins à se maintenir vivant chez les peuples les plus avancés en civilisation, de façon à demeurer la suprême réserve après la faillite inévitable de tous les autres systèmes d'organisation. » (2)

Alors, devant la beauté et l'immensité de la tâche, il comprendra mieux ces paroles de Mgr Ireland (3) :

« J'ai horreur du pessimisme, je le regarde comme le plus grand crime contre Dieu et l'humanité : il met un terme au progrès et pourtant il devient pour moi une tentation, quand je vois tant d'âmes indifférentes et inertes, quand je vois les

(1) Spalding (Mgr), *Opportunité*, p. 283 (déjà cité).
(2) Fonsegrive, *Catholicisme et démocratie*. Paris, Lecoffre, 1898.
(3) Ireland (Mgr), *l'Eglise et le Siècle*. Paris, Lecoffre, 1894, p. 61. Le livre de Mgr Ireland,ainsi que le livre ci-dessus de G. Fonsegrive peuvent-être lus avec profit par tous les esprits avertis qui n'oublieront pas que le caractère inorganique de la démocratie politique a soulevé de justes critiques.

futilités auxquelles les soldats de la vérité passent leur temps, quand je vois que le plus grand nombre regardent en arrière, de peur de voir l'Orient s'empourprer des rayons naissants d'un soleil nouveau, ou ralentissent leur marche, de peur de sortir des ornières du passé et d'atteindre le monde que Dieu leur a donné mission de sauver. »

CHAPITRE PREMIER

Comment s'orienter.

Les Principes fondamentaux du droit social.

M. Duthoit, professeur aux Facultés catholiques de Lille, dans une excellente plaquette intitulée : Simples notes sur la méthode de travail dans les études sociales (1), écrit : « L'étude doit précéder l'action ; mais le champ à explorer est immense. Les éléments d'information : livres, enquêtes, statistiques, monographies se multiplient. Par quel côté aborder cet immense domaine des études sociales ? Comment orienter ce travail nécessaire ? A quelle méthode s'attacher pour aller sans détour à la vérité et agir avec toute la force que donne une conviction réfléchie ? C'est le problème qui inquiète, sans doute, bien des âmes de bonne volonté, surtout parmi les jeunes... »

Et c'est précisément parce que tant d'hommes, en peine de la vérité, vont demander au premier venu la lumière désirée que tant d'obscurités et tant d'incertitudes assombrissent notre marche.

Pourtant, nous connaissons déjà la doctrine de l'Eglise, mais nous ne saisissons peut-être pas bien sa répercussion sur la société. Si l'Eglise n'a pas une doctrine sociale immuable, si elle laisse aux hommes le soin de mettre leurs institutions en harmonie avec leur mentalité et avec leurs besoins, si elle déclare que l'individu peut rigoureusement accomplir sa destinée en tous temps et en toutes situations, il n'est pas moins vrai qu'elle n'a jamais cessé d'affirmer, par la voix autorisée

(1) A Paris, chez Vitte, in-8. *Epuisé.*

de ses chefs et de ses penseurs, que l'homme ne pouvait se développer et atteindre normalement sa fin qu'en se conformant aux lois naturelles, légitimes et imprescriptibles, jadis pressenties par les hommes et proclamées par l'Evangile.

C'est l'ensemble de ces principes, définis par les chefs de l'Eglise et adaptés par les Maîtres de la pensée chrétienne aux exigences contemporaines, qui constitue précisément la doctrine sociale de l'Eglise.

Or, si le fond de cette doctrine est le même, si les grandes lignes de l'ossature sociale apparaissent assez nettement pour s'imposer à tous, il y a du flottement dans les détails. La façon d'interpréter les principes et de les adapter aux faits peut varier sensiblement. Ce sont précisément ces divergences doctrinales qui constituent les « écoles sociales », entre lesquelles les catholiques conscients doivent prendre parti. S'il y a diversité des systèmes, il y a quand même unité de doctrine.

C'est pourquoi, pour mieux démontrer et pour favoriser l'unité doctrinale, nous avons cru qu'il était nécessaire de rechercher, dès maintenant, un livre clair et précis qui posât, en dehors de tout esprit de parti et d'école, dans l'isolement splendide de la raison éclairée par la foi, les principes universels qui gouvernent les énergies humaines.

De la connaissance du Droit naturel.

Or, seul, le *Droit naturel* peut nous enseigner ces principes et nous empêcher de tomber dans des inexactitudes doctrinales susceptibles d'enrayer la fécondité sociale de notre vie. « Plus que jamais, dans le chaos des faits d'ordre social, juridique, politique, international, amoncelés par les chercheurs de toute école et dans la cohue des opinions les plus disparates sur le caractère moral de ces faits, c'est au Droit naturel qu'il faut demander la lumière qui fait voir clair dans ces faits et les principes qui permettent de juger ces opinions (1). »

L'importance que nous attachons à la connaissance du Droit

(1) Castelein, *Droit naturel*, p. 21 (cité plus loin).

naturel causera peut-être un léger étonnement — « C'est un leurre, nous dira-t-on, de croire que les catholiques voudront s'astreindre à étudier cette science sévère. » — Non ; quand l'Etat, dans son enseignement, boude le Droit naturel parce qu'il en a peur, quand les doctrines philosophiques qu'il patronne manifestent leur impuissance, ce n'est pas trop demander aux catholiques de connaître, pour mieux les proclamer, les lois éternelles et immuables qui doivent régir les sociétés. Alors, le Droit, méconnu et défiguré, prendra sa revanche et nous serons les bons ouvriers de cette revanche.

Hardiment, nous ferons appel à Dieu pour établir la justice, car il n'y a pas de droit naturel sans une explication spiritualiste de la vie. « L'être, l'exigence de l'être, les conséquences de l'être, telle est la source du Droit... Tout est finalité, après tout. Il n'y a pas de dilettantisme dans la nature. Chaque être y a son but. Son droit, c'est son équilibre, dans l'harmonie universelle des êtres et des actes. Son droit c'est radicalement les conditions que la finalité lui impose... La finalité, à son tour, d'où peut-elle venir, si ce n'est de la Cause première... Tout vient de Lui, tout est par Lui, tout va par Lui. C'est Lui qui traça donc le chemin des êtres dans les conditions mêmes de leur nature. Lui qui leur donna l'impulsion de leur course vers leur destinée. Ce geste du Créateur fit tout ensemble, la loi des créatures nécessitées et le droit des créatures libres. Le droit donne ainsi le branle à l'humanité (1). »

Mais où retrouver le Droit?

Problème délicat dont ceux qui savent comprendront toute l'importance. Désireux de choisir un livre d'une orthodoxie certaine qui, tout en ne s'éloignant pas de l'enseignement traditionnel de l'Eglise, ait vue sur le présent et conscience des possibilités futures, décidé, par conséquent, à ne pas recommander un auteur dont l'enseignement ne cadrerait pas avec les encycliques sociales de Léon XIII, résolu enfin à ne pas préconiser un gouvernement plutôt qu'un autre, puisque

(1) Marius Devès, *le Droit divin et la souveraineté populaire*, p. 61 (cité plus loin).

l'Eglise et la raison n'en condamnent aucun, notre choix se trouvait considérablement restreint.

Une étude qui s'inspirerait des doctrines du catholicisme social aurait répondu à nos désirs, mais le catholicisme social n'a pas encore atteint la maturité et la précision suffisantes pour permettre à un philosophe de composer, sur les données actuelles, un traité de droit naturel qui fasse époque et qui s'impose.

Cela viendra quelque jour sans doute, mais en attendant que faut-il donc lire ?

Qui? — de *Taparelli*, de *Liberatore*, du comte *de Vareilles-Sommières*, de *Rothe*, de *Périn*, de *Cépéda*, de *Castelein* et de *P. de Pascal*, et de tant d'autres?

Tous ces auteurs sont excellents et constituent, pour l'homme averti, de bons instruments de travail, car presque tous ont un « sens social » voisin du nôtre. Mais quelques-uns, comme Taparelli et Liberatore, sont déjà « vieux ». *Taparelli* date d'un demi-siècle et ses deux gros volumes sont un peu lourds, et si *Liberatore* est remarquable dans l'exposé des principes immuables, il est incomplet dans les applications modernes de ces principes et dans la réfutation des erreurs contemporaines ; *de Vareilles-Sommières* paraît avoir des préoccupations dynastiques, ce qui n'enlève rien à la valeur de son travail, à l'ampleur de son information, à l'élévation de sa pensée, à la justesse de ses aperçus (1). *Rothe* a les mêmes préoccupations et son œuvre est touffue, bien qu'elle contienne, sur l'organisation professionnelle, le juste salaire et le juste prix, des parties excellentes. Les uns et les autres semblent méconnaître les progrès de la démocratie, dont A. de Tocqueville, qui ne la goûtait guère, disait pourtant que c'était « le fait le plus continu, le plus permanent, et le plus ancien que l'on connaisse dans l'histoire ». *Ch. Périn* penche vers l'école libérale. Les œuvres de *Boistel* sont également d'une lecture assez difficile bien que, dans la question de droit public et de morale sociale, il aboutisse presque toujours à

(1) Planiol, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*. 1890, t. XXIX, p. 80.

la solution donnée par la vieille philosophie chrétienne (2). *Castelein*, très recommandable, n'est peut être pas assez concis. *G. de Pascal*, que nous apprécions beaucoup, met son érudition, son talent et sa pensée au service du Roi. *Toniolo*, dont les travaux sont d'une doctrine si sûre, n'a pas encore été traduit en français et son œuvre est trop considérable pour être facilement répandue. Les uns et les autres sont généralement d'accord avec la philosophie chrétienne traditionnelle et doivent trouver place dans la bibliothèque des hommes d'étude. Aucun, pourtant, ne nous satisfait entièrement.

Cépéda.

Cépéda nous paraît plus particulièrement recommandable. Cet auteur joint à une orthodoxie rigoureuse, à un sens profondément social et à une entière indépendance politique, la clarté et la brièveté qui font de son ouvrage un livre parfaitement lisible et susceptible, par conséquent, d'exercer une influence certaine sur la direction générale des esprits.

Certes, il y a quelques réserves à formuler. On pourra, par exemple, regretter que la traduction que nous en avons n'ait pas été faite sur une édition plus récente et sensiblement améliorée (1), que le traducteur, dans des notes tendancieuses signées de ses initiales, ait cru devoir, en certains cas, atténuer dans le sens de Le Play la doctrine sociale de l'auteur, qui serait plutôt celle de M. de Mun. On trouvera, sans doute, que les pages consacrées à l'instruction ne sont pas d'une précision suffisante et on regrettera que *Cépéda*, tout en proclamant très haut les bienfaits de l'instruction primaire et en reconnaissant à l'Etat le droit de créer des écoles « là où il n'en existe pas », n'ait pas concédé, avec Taparelli, Ketteler, Manning, Périn, Sauvé, Zygliara, Rothe, Castelein, Boistel, etc., n'ait pas, disons-nous, concédé à l'Etat le droit d'exiger des enfants de la nation les connaissances nécessaires « à la

(1) Rodriguez de Cépéda : *Elementos de Derecho natural;* quinta edicion. Valencia, Domenech. 1908.
(2) Lambert, dans *Polybiblion*, t. LXXXV, p. 482.

prospérité publique ». Remarquons pourtant que l'enseignement obligatoire, qui serait créé par l'Etat en vue de faire l'unité morale du pays, est aujourd'hui inadmissible.

Par contre, on ne lui saura pas mauvais gré des critiques sévères qu'il fait de toutes les formes de gouvernement, depuis la monarchie pure jusqu'à la démocratie, en passant par l'aristocratie. Cette indépendance nous plaît. Il est certain, par exemple, que la démocratie, basée uniquement sur le suffrage universel, est un non-sens et il faut louer *Cépéda* de dire son fait à ce suffrage inorganique. D'ailleurs, notre auteur se trouve ici d'accord avec Planiol, avec Fouillée, avec Duguit, avec Boistel et nombre d'autres venus de tous les coins de l'horizon politique qui refusent de s'incliner devant le nouveau dieu.

En somme, si on tient compte des réserves ci-dessus, *Cépéda* s'impose véritablement. Fait curieux, la 1re édition de la traduction, parue en 1890, n'est pas encore épuisée et bien rares sont les revues de l'époque qui jugèrent bon de l'annoncer et d'en donner un compte-rendu critique. Pourtant, l'année suivante, l'encyclique *Rerum Novarum* confirmait d'une manière éclatante la doctrine de Cépéda.

Quelques hommes de talent signalèrent cependant *Cépéda* à l'attention des catholiques et les éloges qui lui furent décernés ne nous semblent pas périmés. On trouve, dans *Cépéda*, « l'expression exacte de l'enseignement chrétien (1)... », c'est-à-dire des doctrines trop longtemps méconnues, évidemment supérieures, par leur enchaînement et par leur solidité scientifique, aux tâtonnements des théoriciens naturalistes (2). On rend hommage à « sa logique rigoureuse, à sa clarté, à sa force » (3) ; on goûte « la précision et la solidité des idées morales consacrées par notre enseignement traditionnel, surtout en face du désarroi doctrinal des écoles contemporaines ». C'est une œuvre « personnelle, fortement méditée, d'une bonne ordonnance, en rapport avec l'état actuel des esprits et les besoins des intelligences, au courant de toutes les idées contempo-

(1) Léonce Couture, dans *Polybiblion,* 1889, t. XXIX, p. 130.
(2) Léonce Couture, dans *Polybiblion.* 1890, t. XXX, p. 402.
(3) *Revue de l'Université Catholique* du 15 août 1890, et G. de Pascal, dans *Association catholique*, 1890, t. XXX, p. 379.

raines, parfaitement orthodoxe ». L'auteur est « sobre dans ses explications, concis dans son style, sans toutefois que cette brièveté à laquelle il s'astreint nuise à la netteté de son exposition et à la clarté du raisonnement ». La lumière qui s'en dégage est « abondante et pure ». — Quel est donc le but cherché par *Cépéda?* — « Donner des notions exactes sur les principes, résoudre judicieusement les questions capitales, opposer aux fausses doctrines une réfutation préventive, mettre dans un ordre logique et dans un enchaînement lumineux les conséquences qui découlent des règles primordiales : voilà ce qu'a voulu faire *D. Cépéda*, voilà ce à quoi il a parfaitement réussi. »

C'est pourquoi, nous aussi, faisant nôtre la conclusion du critique, nous déclarons « que ce livre rendra service à tous les hommes sincères qui cherchent la vérité de bonne foi, mais qui sont souvent embarrassés pour savoir où la trouver (1)».

On lira donc :

CÉPÉDA (Dom Raphaël Rodriguez de). — Eléments de droit naturel, *traduits de l'espagnol sur la seconde édition par Aug. Onclair.* — Paris, Retaux Bray [auj. Téqui], 1890, 1 vol. in-16 de 611 p. — *Prix :* 7 fr.

Du droit naturel : Ses rapports avec la philosophie, la cosmologie et la psychologie. Morale générale. Nature humaine. Actes humains. La loi morale. Conscience morale. Existence d'un ordre social naturel. Impossibilité de séparer le droit de la morale.

Les Fausses théories du Droit : Critique des théories du droit basées sur un point particulier (Hobbes, Spinoza, Rousseau, Bentham). — Critique des théories de Kant, de Schelling, de Hegel, de Krauss, de l'Ecole positiviste.

Du droit dans son sens objectif : Du fait juridique, de la coaction juridique. Du premier principe de droit naturel.

Droit individuel : Idée juridique de la personnalité. *Les droits innés :* vie, défense, dignité personnelle, liberté morale, indépendance. *Les Droits acquis :* propriété; des droits aux choses ; contrat de donation, d'échange, prêt à intérêt; contrat de société, de transaction, de garantie ; etc.

Droit social : La société. La société conjugale. La société filiale (mission morale et sociale de la famille, succession héréditaire, enfants illégitimes). Société hérile (maîtres et serviteurs).

Nature et but de l'Etat : De l'autorité politique, des liens juridiques et naturels de la société civile ou politique. Du pouvoir civil dans ses

(1) *Revue catholique des Institutions*, 1890, p. 333.

rapports avec l'individu et la famille. Le pouvoir civil vis-à-vis des classes sociales. Du pouvoir civil dans ses rapports avec la classe industrielle. Réglementation du travail. De l'action de l'Etat en matière de développement de la prospérité matérielle publique. De l'action du pouvoir public en matière de moralité publique et d'esprit religieux. De l'action du pouvoir civil. Modes dont s'acquiert et se perd le pouvoir civil. Des fonctions de l'autorité politique. Des formes de gouvernement. Monarchie. Aristocratie. Démocratie. Droit international naturel. De l'Eglise et de ses rapports avec l'Etat...

« Le Droit naturel peut se définir « *une science rationnelle qui,* « *partant des principes certains et évidents, démontre, par la seule* « *œuvre de la raison, les devoirs et les droits inhérents à l'homme,* « *en raison de sa nature propre et en vertu de la loi naturelle* « *imprimée au cœur de chacun par son divin auteur...* » (p. 6).

« Saint Augustin définit la loi naturelle en ces termes : c'est *la* « *raison ou la volonté de Dieu ordonnant de sauvegarder l'ordre* « *naturel et défendant de le troubler.* Saint Thomas dit qu'elle « est la *raison de la sagesse divine en tant qu'elle imprime une* « *direction à tous les actes et à tous les mouvements* » (p. 61).

« On ne saurait contester que la raison divine soit la règle suprê« me et éternelle de tous les êtres créés, dans tous leurs actes et « dans tous leurs mouvements, à moins de nier en même temps la « sagesse et la providence ainsi que l'existence de l'ordre admirable « de l'Univers. En même temps que Dieu a conçu de *toute éternité* « les idées ou archétypes de tous les êtres créés, il a conçu aussi leurs « fins et les moyens nécessaires pour les atteindre. Le contraire « répugnerait à la sagesse divine, et il est clair qu'au moment même « où la Volonté divine s'est proposé de créer l'univers, elle a fixé aussi « l'ordre que tous les êtres créés avaient à garder, tel que cet ordre « existait déjà dans l'Intelligence divine... » (p. 6).

« L'homme, en vertu même de sa nature, porte en lui une mani« festation de la loi éternelle qui vise à l'organiser tel qu'il doit « être pour atteindre sa fin. Or, sa manifestation est précisément la « loi naturelle... (p. 63).

« L'objet de la science du droit naturel se compose des *droits* « *naturels, c'est-à-dire de ceux qui sont en correspondance avec* « *nous en raison de notre nature et en vertu de la loi naturelle* « *imposée par Dieu à chacun dans l'hypothèse qu'il a daigné* « *créer celui-ci* » (p. 7).

Et l'auteur, après avoir déclaré que l'idée de droit supposant tout de suite une idée de rapport entre deux êtres humains déclare que les rapports juridiques ainsi que les droits et les devoirs qui les constituent peuvent se diviser en deux

grandes catégories. « La première comprend ceux qui interviennent entre les hommes envisagés comme de simples individualités, sans tenir compte de toute autre considération, si ce n'est celle de leur qualité d'hommes, ou aussi de l'égalité spécifique qui leur est propre dans cette façon de les envisager. Cette catégorie des rapports individuels constitue ce que nous appelons le *Droit individuel.*

« La seconde catégorie comprend le devoir et les devoirs que re-
« viennent à l'homme envisagé comme membre des différents orga-
« nismes sociaux au sein desquels il a à vivre. Cette partie du droit
« naturel, mise en face de la précédente, prend le nom de *Droit*
« *social.* La famille, la société politique, la société internationale,
« l'Eglise, voilà les différents organismes dont l'homme fait partie
« et dans le sein desquels il a des droits et des devoirs qui sont
« propres à la position qu'il occupe. »

Et dans la société politique, l'auteur comprend l'ordre corporatif puisqu'il écrit qu'à tous les points de vue la réorganisation des classes s'impose comme une nécessité impérieuse.

D'ailleurs, d'une façon plus générale, *Cépéda* s'exprime ainsi.

« L'homme a des droits et des devoirs juridiques appropriés à la
« situation qu'il occupe, parmi les organismes sociaux entre lesquels
« il a à passer sa vie. De là, la nécessité d'étudier la nature de ces
« organismes, les lois qui les régissent, les droits et les devoirs qui
« reviennent à l'homme au milieu d'eux. C'est ce que nous appelons
« le *Droit social*...

« Nous entendons par *ordre social naturel, l'ensemble des rap-*
« *ports qui, prenant leur source dans la nature humaine ration-*
« *nelle, unissent les hommes entre eux et les subordonnent à un*
« *principe suprême d'unité* » (p. 82).

Quelques autres pages de philosophie sociale.

Si l'ouvrage de Cépéda est notre livre de chevet, il serait pourtant utile de le compléter par quelques autres traités du même genre. Les esprits cultivés, qui voudront élargir leur

horizon, ne manqueront donc pas de consulter les remarquables ouvrages suivants, sans se préoccuper outre mesure des préférences politiques de leurs savants auteurs.

Et d'abord, nous ne manquerons pas de lire :

De Pascal (le P. G.) — Philosophie morale et sociale. — Paris, Lethielleux, 1894-1896, 2 vol. in-12 de 352-532 p. — *Prix :* les 2 vol. 7 fr. 50.

Puis nous trouverons d'excellentes pages dans un livre qui est peut-être le meilleur manuel de droit naturel français :

Vareilles-Sommières (de). — Les Principes fondamentaux du droit. — Paris, Guillaumin, 1889, 1 vol. in-8 de x-491 p. — *Prix ;* 8 fr. 50

L'auteur se sépare légèrement de saint Thomas sur la question de l'origine de la société, mais, dit-il en substance, nous restons tout de même en famille. De plus, la monarchie, où l'aristocratie et la démocratie ont une large part, lui paraît, comme au P. de Pascal, la meilleure forme de gouvernement, mais il déclare : « Nous reconnaissons que toute forme de gouvernement est légitime quand elle est régulièrement établie et peut être la meilleure pour tel pays, en tel moment, et nous sommes tout disposé à ajouter avec La Bruyère que « ce qu'il y a de plus sûr, c'est d'estimer celle où l'on est né la meilleure de toutes et de s'y soumettre » (pp. 233-234).

Nous compléterons par d'autres mentionnés plus loin : tels que Léon XIII, Ketteler, La Tour du Pin, de Mun, le P. Antoine, et nous lirons les pages si solides que le P. Weiss, dans son Apologie du christianisme, a écrites sous le titre : *Institutions de sociologie* (1). De plus, nous n'hésitons pas à recommander ici un ouvrage peu connu, un peu vieux, mais très solide dans le fond, très méthodique dans la forme, qui représente bien les opinions modérées traditionnelles : Institutes de droit naturel privé et public et du droit des gens, par *M. B.* [le P. de Lehen], licencié en droit. — Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1877, 2 vol. in-12 de 659 et 640 p. (épuisé).

Enfin, si l'on veut une étude claire et concise, susceptible

(1) Cf. plus haut, p. 126.

de vulgariser les vrais principes de la politique sociale, on lira les Aphorismes de politique sociale du *marquis de* LA TOUR DU PIN, dont nous parlons plus loin, et au sujet duquel nous faisons, comme on le verra, une légère réserve.

La réforme sociale chrétienne doit s'appuyer sur la philo sophie traditionnelle de l'Eglise.

Enfin, on lira également avec fruit les quelques pages dans lesquelles *G. Decurtins* a montré la nécessité, pour la pensée catholique, de s'arracher à la philosophie subjectiviste de Kant et aux doctrines réformistes ou modernistes qui en dérivent, pour restaurer sur les bases de la philosophie de saint Thomas l'ordre social chrétien.

DECURTINS (G.). — **Réforme sociale chrétienne et réformiste catholique** ; *lettre à un ami.* — Paris, Bloud, 1908, in-16 de 63 p. — *Prix :* 0,60.

Cette brochure ne sera lue avec intérêt que par des esprits déjà très avertis, l'*exégèse* y occupant une *assez large place.*

« Ce n'est point par un simple hasard que ce mouvement social-« chrétien se trouve ramené à l'étude des œuvres de saint Thomas « d'Aquin, car nous ne connaissons pas d'autre philosophie qui se « trouve, dans sa morale, en plus irréductible contradiction avec « l'économie politique libérale que la philosophie thomiste. A l'op-« posé de la philosophie sociale issue des doctrines du siècle philo-« sophique, d'après laquelle l'égoïsme est le régulateur de la vie « économique, d'où est exclue la morale, la philosophie scolastique « reconnaît une seule loi morale qui régit aussi bien la vie écono-« mique que la vie individuelle...

« Lorsque la vraie sociologie chrétienne aura remplacé la morale « sociale engendrée par la fausse philosophie et issue de l'Etat de « chose créé par l'industrialisme moderne, alors seulement la paix « sociale sera rétablie » (pp. 33 et 34).

La lettre de Pie X sur le **Modernisme** (p. 153) et son autre lettre *portant condamnation du Sillon* (p. 242) devaient préciser davantage ces erreurs, et, continuant l'œuvre de Léon XIII, indiquer aux sociologues catholiques le vrai chemin.

CHAPITRE II

La Doctrine sociale de l'Eglise.

La lecture attentive du livre de *Cépéda* et des auteurs recommandés plus haut nous a enseigné les principes directeurs de notre pensée et de notre activité. Nous tenons, enfin, le fil conducteur qui nous guidera vers la vérité dans l'enchevêtrement des idées et des faits. Nous savons maintenant que l'homme est un *être social;* nous croyons déjà à la famille, à la corporation, à la cité, à la patrie, à l'Etat; nous affirmons leurs devoirs et leurs droits, mais nous proclamons également les droits imprescriptibles de la personne humaine; nous déclarons que nous répudions les doctrines décevantes de l'individualisme et du collectivisme et nous crions notre foi dans l'incomparable fécondité sociale du seul catholicisme.

Les longues pages que Cépéda consacre au *Droit social* nous ont fait comprendre toute son importance et nous ont incité à l'étudier davantage. Nous approfondirons donc sur ce point la doctrine de l'Eglise pour bien la posséder et pour mieux la répandre.

Puis, dès que nous serons prêts, nous agirons avec ténacité et avec courage, car il est grand temps de vivre nos doctrines, si nous voulons assurer au peuple plus de bien-être, et à l'Eglise plus de triomphes.

LA SOLUTION CHRÉTIENNE DU PROBLÈME SOCIAL

Des diverses façons de résoudre le problème social : les Ecoles.

Voyons d'abord comment se pose aujourd'hui le problème

social et, entre toutes les solutions proposées, constatons l'excellence de la solution chrétienne, et particulièrement de la solution *catholique sociale :*

Garriguet (Abbé L.). — **Question sociale et écoles sociales : introduction à l'étude de la sociologie.** 7ᵉ édit. — Paris, Bloud, 1909, in-16 de 126 p. — *Prix :* 1 fr. 20.

Cet opuscule constitue, en effet, comme son titre l'indique, une excellente introduction, très claire et très concise, à l'étude de la question sociale. On fera donc bien de le lire attentivement et avec confiance, car l'auteur mérite toute créance. Cette lecture est indispensable, avant de se plonger dans l'étude de gros livres qui souvent désorientent les débutants, les découragent et les rebutent parce qu'ils n'y découvrent pas la vue d'ensemble et la voie qu'ils y cherchent avidement.

Y a-t-il une question sociale? Ce qu'elle est. — Causes de la crise sociale actuelle. — Gravité de la question sociale. — L'Eglise et la question sociale. — Le Clergé et la question sociale. — Les Ecoles sociales : école libérale, école socialiste, école catholique.

« Les pièces qui composent l'édifice social, au lieu de se rappro-
« procher et de s'ajuster, semblent se séparer, se repousser, s'exclure
« et menacent l'édifice d'une ruine prochaine. Il règne partout
« comme un immense malaise... » (p. 10).

L'opuscule de Garriguet doit être complété par une substantielle *brochure* qu'il faut lire, car l'auteur a le souci constant d'apporter de la lumière et de la précision dans les idées, parfois trop vagues, des hommes de bonne volonté qui font de l'action sociale :

Eblé (Maurice). — **Un problème social : Unité de doctrine catholique : diversité de systèmes.** — Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre [s.d., 1906], in-16 de 32 p. — *Prix :* 0 fr. 25.

L'Eglise n'a-t-elle pas une doctrine sociale ? — Pourquoi les catholiques sont-ils divisés en plusieurs groupes ? *Ecole catholique libérale. Ecole conservatrice. Ecole catholique sociale. Ecole démocratique chrétienne.* — Pourquoi ne sont-ils pas d'accord ? — L'Eglise possède-t-elle une doctrine sociale ? — Comment concilier l'existence de diverses Ecoles avec la communauté d'inspiration ? — Doctrine des écoles. — Attitude à prendre.

« Si tous les sociologues catholiques reçoivent de l'Eglise une com-
« mune inspiration, cette inspiration laisse encore la place à d'autres
« influences. La plus importante est celle de la *Révolution*. La
« raison des différences entre les Ecoles se trouve dans cette diffé-
« rence...

« Les catholiques ne peuvent édifier la société sur une autre base
« que l'individu, à cause de leur croyance touchant la fin indivi-
« duelle. L'individu doit pouvoir exercer librement ses droits. Mais
« il ne faut pas oublier que l'homme est un être social dont les
« droits imprescriptibles sont limités par la nécessité sociale...

« On doit donc *respecter le développement libre de l'individu*
« *sans avoir le fétichisme de la liberté*. C'est le lieu de citer la
« pensée si juste de Le Play : « L'extension de la liberté ne se jus-
« tifie que si elle se montre compatible avec la conservation du bien-
« être matériel et de l'ordre moral. » L'exercice de la liberté et de
« l'autorité nécessite l'existence *d'organes sociaux* sans lesquels la
« société se trouve désorganisée... » (p. 32).

Les grandes lignes de la Doctrine « catholique sociale ».

Le lecteur impatient qui, avant d'étudier les sources de la Doctrine sociale de l'Eglise et avant de connaître l'histoire de ses applications pratiques à travers les âges, ou même avant d'approfondir la pensée des Maîtres, le lecteur impatient, disions-nous, qui voudrait, dès maintenant, connaître les *grandes lignes* de la doctrine catholique sociale, devra lire des œuvres appropriées à sa culture ou à ses préoccupations : soit le Manuel d'économie sociale du P. ANTOINE, soit les Pages de sociologie chrétienne de l'abbé SIX, soit les Aphorismes de politique sociale du marquis de LA TOUR DU PIN, soit enfin les Leçons de sociologie de l'abbé PRUNIER.

Mais comme ces auteurs se sont toujours inspirés, dans leur enseignement *social*, des sources, des leçons de l'expérience et de la pensée des Maîtres, nous croyons qu'il vaut mieux étudier d'abord les éléments dont ils ont su faire la synthèse, c'est-à-dire 1° les sources de la doctrine sociale de l'Eglise ; 2° l'histoire du travail ; 3° les œuvres des Maîtres.

LES SOURCES DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE SOCIALE

Pour mieux approfondir et pour mieux apprécier la doctrine sociale de l'Eglise, il nous faut donc connaître les sources où elle s'alimente et se vivifie.

Ces sources sont infiniment précieuses ; c'est toujours à elles qu'il faut se rapporter pour juger, en dernière analyse, les idées et les faits sociaux et c'est encore en elles que nous trouverons les éléments des futures rénovations.

En premier lieu, nous plaçons l'*Evangile.*

Mais, dirons-nous avec M. Lugan, qui a si bien mis en valeur l'enseignement social de Jésus, « on ne prétend pas que le problème social soit posé ou résolu dans l'Evangile avec cette précision ou cette systématisation que nous lui donnons aujourd'hui. Ce serait sottise, mais il suffit que nous dégagions [des paroles et des actes du Christ] les principes éternels, les conséquences logiques qu'ils portent en eux. »

« Il y a un ordre social et un ordre économique conformes aux principes de l'Evangile. Ces principes, en pénétrant les sociétés antiques, les ont transformées. S'appliquer à les dégager dans les paroles et les actions du Maître, n'est-ce pas remonter aux sources profondes et intarissables de notre civilisation ? N'est-ce pas retrouver les pures et saines doctrines qui ont déjà apporté aux peuples et aux individus le bonheur relatif auquel nous pouvons aspirer sur cette pauvre terre ? »

« D'autres générations viendront... ; leurs lumières, s'ajoutant aux nôtres, découvriront de nouveaux aspects dans les doctrines vivantes et immortelles de nos Evangiles... »

Nos livres saints doivent donc être interprétés avec un esprit conscient des nécessités de notre époque et largement ouvert sur l'avenir. La merveilleuse faculté que possède l'Eglise de s'adapter aux exigences des temps ne vient-elle pas des aperçus nouveaux qu'elle sait découvrir dans l'Evangile, source éternelle de force et de vie?

Or, ce travail d'interprétation, qui s'étend à tous les *Livres Saints*, ne peut être fait à la légère et il ne nous est permis que dans la mesure où l'Eglise l'accepte. C'est pourquoi nous ne devons accorder notre confiance qu'à des interprètes d'une science sûre et d'une orthodoxie rigoureuse.

A côté des Livres saints, il nous faut placer les *Pères de l'Eglise* et les *Conciles*. Les esprits cultivés devront, presque toujours, s'y reporter directement, car il n'existe pas, pour le moment, de travail d'ensemble sur la doctrine sociale des Pères et des Conciles.

Puis, nous consulterons les *Actes du Saint-Siège*, actes qui constituent véritablement des sources, puisqu'ils émanent de ceux qui sont les gardiens de l'Evangile et de l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

Enfin, nous étudierons, dans un article spécial, l'enseigne- qui se dégage des *leçons de l'histoire*.

Les Sources de la doctrine catholique sociale : 1° l'Evangile.

Parmi les auteurs qui se sont particulièrement attachés à mettre en valeur le côté social de l'Evangile, nous citerons :

Garriguet (Abbé L.). — **La Valeur sociale de l'Evangile.** — Paris, Bloud, 1910, in-32 de 313 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Synthèse impressionnante et nouvelle. L'auteur s'est souvenu fort à propos que l'Evangile était encore le meilleur guide de l'action populaire chrétienne et c'est pour nous l'occasion de rappeler ces belles paroles de Godefroy Kurth : « Il y a une ligne de faîte qui partage en deux versants l'histoire de l'humanité, c'est celle qui porte à son sommet la Croix du Golgotha. Pourquoi? Parce que c'est là qu'a retenti le *Fiat Lux* d'une seconde création : c'est de là qu'est descendue sur le monde la loi nouvelle d'une civilisation nouvelle, le *mandatum novum*, que le Christ lui-même a voulu appeler de ce nom... Jetée dans le sein de l'humanité comme un ferment

(1) G. Kurth, *le Moyen-Age* (cité plus haut), p. 565.

mystérieux, la parole créatrice l'a travaillée et pénétrée tout entière et tous ces renouveaux de justice et d'amour, que, de siècle en siècle, nous voyons se produire au milieu d'elle, ne sont que le fruit de cette merveilleuse fermentation. »

M. Garriguet, l'auteur si apprécié d'un remarquable *Traité de sociologie d'après les principes de la Théologie catholique* (1), a étudié ce délicat sujet avec beaucoup de clarté et beaucoup de pondération, évitant les exagérations doctrinales et les critiques blessantes. Nous ne saurions trop recommander la lecture de cet ouvrage, dont voici le sommaire :

Entrée en scène des catholiques sociaux : A la réforme matérialiste des socialistes, ils entendent opposer une réforme chrétienne. Cette réforme, ils veulent la faire reposer sur l'Evangile. Ecoles diverses : leur opinion sur la valeur sociale de l'Evangile. Les catholiques et l'étude du côté social de l'Evangile.

L'Evangile et le perfectionnement de l'individu — et la restauration de la famille — et la revendication des droits inhérents à la personnalité humaine — et l'esprit nouveau qu'il apporte à la terre — et l'évolution sociale dont il a été le point de départ — et son prétendu caractère anti-social — et la démocratie — et les biens de ce monde.

« Qu'on cesse donc de reprocher à la doctrine chrétienne de n'être « que le rempart d'un régime autoritaire, d'une organisation sociale « périmée, qu'on reconnaisse bien plutôt que s'il était possible de « traduire, en textes législatifs, l'idéal social évangélique, on aboutirait à une société dans laquelle il n'y aurait plus ni riche ni pau- « vre, ni armée ni désirs de conquête brutale sur l'étranger, ni « exploitation des faibles, ni tribunaux, ni gendarmes, ni prisons, « c'est-à-dire un régime exactement opposé à celui que l'on reproche « à la Bonne Nouvelle de contribuer à maintenir et également opposé, « il faut le dire, au régime dans lequel nous enfonce davantage cha- « que jour le matérialisme athée » (p. 302).

〰 Compléter par une autre étude, également très recommandable :

Lugan (Abbé). — **L'Enseignement social de Jésus** : *Jésus et l'individu, Jésus et la famille, Jésus et la société, Jésus et la fraternité, Jésus et l'égalité, Jésus et la liberté.* 2e édit. — Paris, Bloud, 1908, in-16 de xxv et 269 p. — *Prix :* 3 fr.

(1) Paris, Bloud, 3 vol. à 3 fr. 50 le vol.

Les Sources de la doctrine catholique sociale : 2° les Actes et les Épitres.

A défaut d'un travail d'ensemble, nous renvoyons au livre suivant :

CALIPPE (abbé Ch.). — Saint Paul et la cité chrétienne. — Paris, Bloud, 1902, in-12 de 327 p. — *Prix :* 3 fr.

« C'est Paul qui parle », pourrait-on dire en terminant la lecture de ce remarquable ouvrage qui n'est pas assez répandu. Pourtant, ce ne furent pas les éloges qui lui manquèrent lors de son apparition. Le regretté abbé Ermoni le trouve « neuf, original en beaucoup de points, et le seul que nous ayons à ce point de vue sur saint Paul. Il n'y a pas de plus piquant spectacle que de voir le pauvre petit juif, cet ouvrier de génie, inaugurer tranquillement certaines des transformations présentes qui nous étonnent le plus et souligner fortement, dans ses *Epîtres*, trois ou quatre idées qui correspondent précisément aux tendances les plus profondes de notre temps (1) ». — M. Paul Lapeyre dit, de son côté : « Avec une élévation parfaite, une grande force d'exposition et une érudition accomplie, l'auteur nous fait saisir la pensée de saint Paul sur tous les problèmes que l'opinion agite depuis un ou deux siècles. C'est merveilleux de voir à quel point saint Paul avait, si j'ose m'exprimer ainsi, les idées de Léon XIII » (p. 2). Les *Etudes* recommandent également à l'apôtre, à l'homme d'étude, au lettré (3), cet excellent ouvrage, dont voici le sommaire :

La Théologie de Saint Paul : Jésus-Christ, le chrétien, l'Eglise, saint Paul.

Saint Paul et la Société : La famille, la société professionnelle, l'Etat, la cité antique, la cité juive, l'Evangile.

Les lois de saint Paul : La loi de mutualité, d'autorité, d'unité, de croissance.

Saint Paul et la Réforme : La cité moderne.

(1) *Revue du Clergé français*, 1901-1902, p. 109.
(2) *L'Assocation catholique*, 1902, p. 187.
(3) *Les Etudes*, 1902, p. 282.

« Saint Paul est des nôtres. Sa pensée s'est mêlée à notre pensée, « son âme à notre âme ; aucune force humaine ne peut rien contre « cela. L'unité, la mutualité, l'autorité ; voilà nos exigences et voilà « sa doctrine... En nous voyant exagérer les besoins, par réaction « contre les systèmes et les institutions qui les ont contrariés ; en « nous voyant aimer l'autorité jusqu'à rêver d'un César ou d'un « Etat en qui s'absorbent et se perdent toutes nos libertés, la soli- « darité, au point de l'accepter sous la forme inférieure et brutale « du collectivisme, l'unité au point d'être prêts à supprimer entre « nous toute différence et toute distinction, il nous répéterait encore : « *Hommes, je vous trouve religieux à l'excès !* Et il nous offrirait « les moyens de l'être avec mesure : il nous aiderait à faire entrer « dans ces trois lois sociales une dose suffisante de liberté, d'indivi- « dualité, de diversité. Ce que nous voulons être, nous le serions « grâce à lui, de mieux en mieux... » (p. 304).

Les Sources de la Doctrine catholique sociale : 3° les Pères et les Conciles.

Nous avons dit plus haut qu'il n'existait pas de travail d'ensemble sur le secours que les *œuvres des Pères* et les *décisions des Conciles* pourraient offrir à l'élaboration des doctrines sociales. On trouvera — nous le répétons — ces renseignements disséminés dans les œuvres citées au cours de cette étude approfondie. Enfin, on n'oubliera point l'influence considérable exercée par *Saint Thomas* et le renouveau social que la philosophie thomiste nous a préparé.

Les Sources de la Doctrine catholique sociale : 4° les Enseignements des Papes.

Comme nous avons déjà mentionné, dans la première partie de ce livre, les meilleures éditions des *actes* de *Pie IX*, de *Léon XIII* et de *Pie X*, nous nous bornerons à recommander à cette place trois documents d'une grande portée sociale : l'*Encyclique Rerum Novarum* de Léon XIII, le *Motu proprio* de Pie X sur l'*Action Populaire chrétienne* et la lettre *du même pape* portant *condamnation du Sillon*, c'est-à-dire du *Modernisme social et politique*.

〰 De l'Encyclique **Rerum Novarum** de Léon XIII, nous recommanderons d'abord : l'édition française, très sûre, qu'en a donnée le *P. de Pascal* et qu'on ne saurait trop répandre, parce qu'elle est précédée d'un précieux commentaire :

De Pascal (le P.). — **L'Eglise et la question sociale. Étude sur l'Encyclique. « De la condition des ouvriers »**, *suivi de la traduction officielle de l'Encyclique.* — Paris, Lethielleux, 1891, in-16 de 128 p. — *Prix :* 1 fr.

« L'Encyclique de Léon XIII sera, dit le P. de Pascal, la charte « de la nouvelle société chrétienne à construire sur les ruines de la « société révolutionnaire écroulée. »

〰 Citons aussi l'édition donnée par *Action populaire :*

Léon XIII. — **Encyclique « Rerum Novarum » sur la condition des ouvriers**, *texte latin et traduction française officielle.* — Reims, Action Populaire. — [1907], in-16 de 82 p. — 0 fr. 50.

« Le sort de la classe ouvrière [dit Léon XIII], telle est la question « qui s'agite aujourd'hui ; elle sera résolue par la raison ou sans « elle, et il ne peut être indifférent aux nations qu'elle soit résolue « par l'une ou par l'autre voie. Or, les ouvriers chrétiens la résou- « dront facilement par la raison si, unis en sociétés et conduits par « une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et « leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples.

« Que chacun se mette à la part qui lui incombe..., que les gou- « vernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois, que les « riches et les patrons se rappellent leurs devoirs, que les ouvriers « dont le sort est en jeu poursuivent, par des moyens légitimes, la « revendication de leurs droits... ; que tous se rappellent que la pre- « mière condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chré- « tiennes » (pp. 83 et 87).

〰 On pourra compléter par d'autres encycliques de Léon XIII : **Graves de communi** (*Démocratie chrétienne et Démocratie sociale*), **Diuturnum illud** (*Origine du pouvoir civil*), **Longinqua Oceani** (*Liberté du travail*) ; par l'œuvre déjà citée de Cerceau : **Catéchisme social de Léon XIII** : tome Ier : *la Famille, la Question sociale, la Démocratie chrétienne, la Liberté et les libertés*, etc. — et par l'étude, aussi mentionnée, de L. Grégoire (G. Goyau) : **le Pape, les catholiques et la question sociale.**

〰 On ne saurait lire avec trop d'attention le résumé fait, sous forme de *motu proprio,* par *Pie X,* à l'usage des catholiques italiens, de la doctrine de Léon XIII sur quelques points de l'action populaire chrétienne :

Pie X. — **Motu proprio sur l'Action populaire chrétienne :** *textes français et italien, références aux documents de Léon XIII* (18 déc. 1903). — Reims, Act. Pop., et Paris, Lecoffre, 1903, in-16 de 52 pages. — *Prix :* 0 fr. 50.

Mieux vaut le texte, avec les références aux encycliques de Léon XIII, qu'un commentaire qui pourrait atténuer, dénaturer ou exagérer la pensée de Pie X. Ce que le Pape, par exemple, dit de l'égalité n'a rien qui puisse nous choquer, car l'*égalité d'origine*, la seule que l'Eglise reconnaisse, n'est pas opposée à l'égalité des citoyens d'un même pays à l'égard du pouvoir qui, en fin de compte, vient de Dieu. D'ailleurs, Pie X n'hésite pas à énumérer, sous une forme qu'il convient d'interpréter dans son sens le plus général, les *inégalités* qu'il estime de *droit naturel*, c'est-à-dire qui font partie intégrante de l'humanité et qui sont voulues par Dieu : « Dans la société, selon l'ordination de Dieu, il y a des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens... » Remarquons que beaucoup d'économistes, très éloignés de nous, héritiers et gardiens du Dogme Révolutionnaire, les admettent aujourd'hui, ces inégalités; n'est-ce pas Waldeck-Rousseau qui écrivait ces phrases significatives : « La Société n'est pas une œuvre de convention, mais la résultante des qualités et des défauts, des forces et des faiblesses de l'homme lui-même : les inégalités qu'elle présente, elle les lui emprunte; il est la cause; elle est l'effet (1). »

〰 Enfin Pie X a précisé davantage encore la pensée de l'Eglise dans la lettre remarquable qui portait **condamnation du Sillon.**

« Le Souverain Pontife ne s'est point proposé directement

(1) Waldeck-Rousseau, dans la Préface du Livre de Paul-Boncour, *le Fédéralisme économique,* pp. vi et vii (cité plus loin).

de nous instruire sur la question sociale ; toutefois, amené par la nature des choses à s'en occuper, il en éclaire les grands aspects par une vive lumière. Défendus contre certaines exagérations, contre certaines promesses ou espérances qui confinent au rêve, les catholiques définiront mieux la place, la large place, dans l'Eglise, de l'enseignement social, sa nécessité, les conditions de science et de prudence auxquelles il est soumis. Ils apprendront mieux à ne pas engager témérairement la doctrine catholique au milieu d'opinions douteuses, entre lesquelles l'Eglise ne se prononce pas. Ils verront mieux les bornes posées aux projets de réforme, aux désirs d'un mieux-être universel par les lois invariables de la nature humaine. Et ceci est un profit pour leur action ; elle sera d'autant plus puissante qu'elle ne dépensera point ses énergies en efforts inutiles. »

Cette lettre a été publiée avec un bref commentaire, d'où ces lignes sont extraites, par *l'Action Populaire* de Reims, sous ce titre :

PIE X. — **Lettre de N. S. P. le Pape Pie X sur le Sillon.** — Reims, Act. Populaire, et Paris, Lecoffre, 1910, in-16 de 12 et 32 p. — *Prix :* 0 fr. 25.

Laissons-nous donc guider par la lumière qui nous vient du Vatican, sans cesser, pourtant, de multiplier nos efforts et ayons confiance ; Dieu saura bien, à l'heure choisie par Lui, ramener à son Eglise les peuples désabusés.

Les Sources de la doctrine catholique sociale : 5° les leçons de l'histoire.

Enfin, si nous voulons vraiment faire œuvre positive et ne pas bâtir notre cité dans les nuées, il faut que nous tenions compte, non seulement des enseignements que nous dégagerons des faits sociaux qui se déroulent aujourd'hui sous nos yeux, mais aussi des leçons de l'histoire où nous trouverons, d'ailleurs, une éclatante confirmation de nos doctrines.

C'est pourquoi nous étudierons maintenant, dans un article

spécial, les diverses manifestations de la doctrine sociale de l'Eglise à travers les âges.

HISTOIRE DES DOCTRINES CATHOLIQUES SOCIALES

S'il est indispensable d'adapter notre doctrine sociale à la pensée du Christ et à l'enseignement de l'Eglise, il est également nécessaire, à nous qui sommes riches de l'expérience de vingt siècles, de connaître l'histoire du travail pour mieux apprécier les applications pratiques de la Doctrine chrétienne. Et ainsi, nous augmenterons notre confiance dans la mission sociale de l'Eglise, nous profiterons de la leçon des âges écoulés et nous pourrons faire œuvre plus profonde et plus durable, en nous appuyant sur le passé afin de pousser la société vers plus de paix et vers plus de justice.

Malheureusement, les érudits, pionniers de l'histoire, ont négligé de diriger de ce côté leurs investigations. Pourtant l'histoire sociale est captivante entre toutes. « Et c'est à nous, comme dit M. de Boissieu, « de mieux faire comprendre l'histoire sociale en peignant le passé de ces petits qui, autant que les grands, ont fait la France... »

A défaut d'une *étude d'ensemble* écrite sur cette matière par un historien catholique (1), nous nous reporterons à l'Histoire de l'Eglise de l'abbé Mourret, qui met parfaitement en valeur le rôle social de l'Eglise (voir page 8). Nous consulterons les ouvrages de la collection : **La Pensée et l'œuvre sociale du christianisme** (2), et nous répandrons l'opuscule également cité (p. 84) : **l'Eglise et les Humbles,** ainsi que l'ouvrage du P. Gaffre : **La Restauration sociale** ; *de l'esclave à l'ouvrier*. Paris, Tralin, 1912, IX-277 p. *Prix :* 3 fr. 50; ouvrage plus éloquent que savant et peu favorable au mouvement syndical.

(1) M. Rambaud a bien publié une *Histoire des doctrines économiques* (Paris, Larose, 1909, in-8 de 816 p. Prix : 10 fr.) dans laquelle les esprits cultivés trouveront de nombreux enseignements, mais nous ne la citons qu'avec réserve parce que M. Rambaud, quoique catholique convaincu, se défend d'appartenir à *l'Ecole catholique sociale* pour laquelle il est, dans les dernières pages de son ouvrage, d'une sévérité excessive. — (2) Parmi les ouvrages parus, citons : Lugan, *Balmès*. — Ermoni : *Saint Jean Chrysostome*. — Christiani : *Luther et la question sociale*, — Jules Martin : *Saint Augustin*, etc. (Paris, Tralin, in-16 de 250 p. environ. Prix du vol. 2 fr. 50). La collection est dirigée par l'abbé Lugan.

Sur les *premiers siècles du christianisme*, nous trouverons, dans les travaux d'un éminent historien dont nous parlerons tout à l'heure, des pages du plus grand intérêt sur l'émancipation des esclaves par l'Eglise.

Sur le travail au *Moyen-âge*, en dehors des ouvrages, d'ailleurs remarquables, qui se préoccupent peu de l'action de l'Eglise, nous n'avons qu'une ou deux bonnes études écrites par des historiens qui n'hésitent pas à proclamer la bienfaisance sociale du christianisme.

Enfin, récemment, des travaux assez nombreux ont retracé, à grands traits, la renaissance de la doctrine catholique sociale au XIX[e] siècle, et cette renaissance se comprend ; car, devant les désastres accumulés par l'erreur révolutionnaire, l'Eglise catholique s'est cabrée et ressaisie. Elle s'est souvenue que le Christ avait surtout aimé ceux dont les reins ployaient sous le fardeau du jour et elle s'est rappelée son ancienne et constante prédilection pour les humbles. Elle a relu les livres de ses Pères, elle a consulté les travaux de ses Théologiens, elle a compulsé les actes de ses Conciles, elle a noté les gestes de ses Fils, et peu à peu, sous l'effort puissant et continu de ses Penseurs, une doctrine catholique sôciale s'est manifestée, appuyée sur la tradition, adaptée à la vie présente, avide des promesses de l'avenir.

Et de cette doctrine, Léon XIII fit la lumineuse et féconde synthèse.

Le Travail et les esclaves.

Si nous voulons vraiment sentir toute la puissance du ferment nouveau qui devait transformer le monde, il nous faut remonter jusqu'aux siècles où le christianisme se dressait, doux et vigoureux en face du paganisme cruel qui mourait. Le spectacle des deux civilisations aux prises vaut la peine qu'on s'y attarde, car nous en retirerons un puissant réconfort.

Si nous trouvons dans l'Histoire de l'Eglise de *Mourret* d'excellentes pages sur ce sujet, nous devons aussi connaître quelques études très savantes dont les auteurs n'hésitent pas à

rendre hommage au christianisme: hommage discret avec *Gaston Boissier*, hommage éclatant avec *Paul Allard*.

Nous consulterons donc d'abord un livre qui, bien qu'il traite de la religion païenne, nous fournira de précieux arguments en faveur de la bienfaisance sociale du christianisme. M. BOISSIER, en effet, dans son travail : **la Religion romaine d'Auguste aux Antonins** (1), étudie longuement la situation des ouvriers, des esclaves et des femmes.

Ce qu'il dit des associations ouvrières est extrêmement intéressant et ses conclusions méritent d'être rapportées ici.

« La différence qui sépare des autres associations celles des chré-« tiens est nettement marquée dans un passage célèbre de Tertullien. « — Notre trésor, dit-il, quand nous en avons un, n'est pas formé des « sommes que versent les ambitieux qui veulent obtenir chez nous « des honneurs et ce n'est pas en mettant notre religion aux enchè-« res que nous le remplissons. Chacun apporte tous les mois une coti-« sation modique. Il paye s'il le veut, quand il veut, ou plutôt quand « il peut : personne n'est forcé de rien verser, les contributions sont « volontaires. Nous regardons cet argent comme un dépôt qui nous « est confié par la piété : aussi ne le dépensons-nous pas à manger et « à boire, nous nous gardons bien de l'employer à d'indécentes orgies. « Il sert à donner du pain aux pauvres, à élever les orphelins des « deux sexes, à secourir nos vieillards... »

« — Voilà ce que n'ont jamais fait les sociétés païennes, au moins d'une « manière régulière et permanente; ce noble emploi de leur fortune « leur était généralement inconnu. Dans cette voie de bienfaisance et « d'humanité, où elles s'étaient avancées si loin, elles n'ont pas atteint « le terme ! Ce n'est pourtant pas que le temps leur ait manqué pour « accomplir ce dernier progrès : si, pendant ces deux siècles, où elles « ont été si florissantes, elles ne sont pas avisées de se servir de leurs « fonds « pour donner du pain aux pauvres, pour élever les orphe-« lins, secourir les vieillards, » c'est qu'il n'était pas dans leur nature « de le faire... Elles s'étaient approchées de la charité sans l'attein-« dre » (p. 303).

M. *Boissier*, dans le même ouvrage, nous initie à la vie pénible et dure de l'esclave qui vivait en marge de la société et qui ne dut son émancipation qu'au seul christianisme.

(1) BOISSIER, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, 6e édition. Paris, Hachette, 1900, 2 vol. in-12. — *Prix :* 3 fr.50.

« Ce qui est surtout remarquable [dit à ce propos M. Boissier], « c'est qu'on ne trouve jamais exprimé dans un écrivain antique, ni « comme une espérance éloignée, ni comme un souhait fugitif, ni « même comme une hypothèse invraisemblable, cette pensée que l'es- « clavage pourra être un jour aboli ; qu'on lui soit favorable ou con- « traire, on n'imagine pas qu'il puisse cesser d'exister... C'était une « institution si ancienne et tellement entrée dans ces mœurs qu'on ne « comprenait plus la vie sans elle... C'était donc encore une de ces « réformes radicales qu'on n'était guère en droit d'attendre du cours « régulier des choses et peut-être nous faut-il répéter ici ce que nous « avons eu déjà tant de fois l'occasion de dire, qu'un changement si « profond, que personne n'a désiré ni prévu, ne pouvait s'accomplir « sans une de ces révolutions qui renouvellent le monde » (t. II, p. 360).

〰 Il faut compléter l'étude de G. Boissier, par l'ouvrage très remarquable que *Paul Allard* a écrit sur les esclaves chrétiens : c'est un ouvrage de première main, parfaitement composé, agréable à lire, qui n'est pas assez répandu parmi nous :

ALLARD (Paul). — **Les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident**, *4e édition.* — Paris, Lecoffre, 1900, in-12 de XVI-493 p. — *Prix : 4* fr.

L'esclavage romain : Les classes populaires et l'esclavage. Le travail industriel et domestique. Le travail agricole. Les maîtres. Les esclaves.

L'égalité chrétienne : L'Eglise primitive et l'esclavage. Rang des esclaves dans la société chrétienne. Les esclaves martyrs. Le mariage religieux des esclaves. L'apostolat domestique.

La liberté chrétienne : L'Eglise et les affranchissements. Les *alumni* (enfants trouvés), recueillis par des chrétiens. Réhabilitation du travail manuel. Diminution du nombre des esclaves et progrès du travail libre aux IVe et Ve siècles. Résumé et conclusion.

« L'esclave a été remis par l'Eglise en possession de tous les « attributs essentiels de la personne humaine, et, cédant à l'impulsion « chrétienne, les lois lui ont restitué, l'un après l'autre, les princi- « paux d'entre eux. Il appartenait autrefois à un maître avant de « s'appartenir à lui-même : il s'appartient désormais à lui-même « avant d'appartenir à son maître. L'Eglise lui reconnaît tous les « privilèges du chrétien : les lois civiles s'appliquent à sauvegarder « la conscience des esclaves chrétiens. L'Eglise lui a enseigné le prix « de la chasteté et lui a appris à la défendre : les lois civiles vien- « nent au secours de la pudeur des esclaves. L'Eglise lui confère tous

« les droits qui fondent et conservent la famille : les lois civiles com-« mencent à parler avec sérieux et respect de la famille de l'esclave. « L'Eglise exhorte les fidèles à l'affranchir : les lois civiles multiplient « ces lois d'affranchissement. L'Eglise condamne les jeux sanglants « de l'amphithéâtre et les jeux immoraux de la scène : les lois civi-« les suppriment les gladiateurs et défendent de contraindre l'esclave « à figurer dans les spectacles. « L'Esprit souffle où il veut », et la « grâce divine éveille dans le cœur du fidèle la vocation sacerdotale « ou l'attrait vers les plus hauts sommets de la perfection chrétien-« ne, sans avoir égard aux distinctions d'origine, de condition ou de « rang : les lois civiles facilitent à l'esclave l'entrée dans le clergé et « lui ouvrent presque toutes grandes les portes des monastères. « Homme, chrétien, prêtre, époux, père, il peut désormais être tout « cela, dans l'Eglise et même dans la cité. Il est rentré en possession « de sa personne : il ne doit plus à son maître que son travail.

« Quand le travail, à son tour, sera devenu libre, la destruction de « l'esclavage aura été consommée... Mais cette transformation elle-« même eût été injurieuse, si, avant la période barbare, l'Eglise n'a-« vait libéré la personne de l'esclave et ne lui avait rendu des droits, « une situation, sans lesquels la libération du travail n'eût pu s'ac-« complir à son profit. Pour cette première partie de son œuvre, la « plus délicate la plus difficile, l'Eglise fut seule, sans alliés et elle « eut contre elle le monde entier » (pp. 456 et suiv.).

Les Libertés et les charges des travailleurs de France au moyen-âge.

Comme nous ne connaissons point de bonne synthèse de cet important sujet, nous pourrons nous reporter, *à titre documentaire*, aux travaux de *Levasseur*, de *Franklin*, du vicomte d'*Avenel*, de Germain *Martin*, de *Hauser* (1), mais surtout aux études de Paul *Allard*, de *Dubourguier* et de *Martin-Saint-Léon*.

Le livre de Paul *Allard*, cité ci-dessous, n'a peut-être pas la portée scientifique de son beau travail sur les *esclaves chré-*

(1) E. LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France*, 2e édition. Paris. Rousseau, 4 vol. in-8. 1903. *Prix :* 25 fr. — FRANKLIN : *les Corporations ouvrières de Paris du XIIe au XVIIe siècle : histoire, statuts, armoiries*. Paris, Firmin-Didot, 1884, in-4. *Prix :* 13 fr. — Vicomte d'AVENEL : *Découvertes sociales*. Paris, Flammarion, 1910. *Prix :* 3 fr. 50, et tous les travaux du même auteur. — Germain MARTIN : *les Associations ouvrières*, 1700-1792. Paris, Rousseau, 1901, in-8. *Prix :* 7 fr. — HAUSER : *Ouvriers du temps passé XVe et XVIe siècles*. Paris, Alcan, 1899, in-8. *Prix :* 6 fr. ; etc. — Sur le *mouvement communal* on se reportera à LUCHAIRE, à VIOLLET et aux auteurs cités dans notre troisième partie : *la Vie civique*.

tiens, mais il n'en est pas moins très utile à consulter. Si les premières pages nous rappellent ce que l'auteur nous a déjà dit des esclaves, le reste du volume nous fournit, sur l'histoire du travail au Moyen-âge, des vues intéressantes qui, bien que l'ouvrage soit un peu vieilli, seront neuves pour la plupart des lecteurs :

ALLARD (Paul). —**Esclaves, serfs et mainmortables**, *2e édition*. — Paris, Lecoffre, 1883, in-12 de 420 p. — *Prix:* 3 fr. (*épuisé*).

L'auteur, après avoir déclaré que le vrai sujet de son livre a été de montrer comment l'esclavage, né, dès les origines de l'histoire, de l'orgueil des victorieux et des forts, n'a commencé à décliner que le jour où le christianisme, après avoir réhabilité le travail, a substitué à la dureté des mœurs païennes l'égalité des enfants de Dieu, la liberté des âmes rachetées et la charité fraternelle, l'auteur, disons-nous, continue ainsi :

« Ce mouvement civilisateur, commencé dès les premiers jours de « la prédication chrétienne, était très avancé à la fin du quatrième « siècle : le travail avait peu à peu échappé aux mains des esclaves « pour revenir à celle des ouvriers libres ; le nombre de ceux-ci n'a- « vait cessé de croître tandis que les premiers diminuaient : la légis- « lation de l'esclavage s'était considérablement adoucie : l'un des « adoucissements les plus sensibles avait été l'introduction d'une « forme mitigée de servitude, le servage, qui maintenait le travail- « leur rustique attaché à la glèbe, sans qu'il fût possible au maître « de le vendre isolément, de briser ses liens de famille, de l'arracher « au sol sur lequel il avait posé son foyer.

« Ces progrès furent brusquement interrompus, au cinquième siè- « cle, par les invasions germaniques : le christianisme dut prendre « une seconde fois en main la cause des esclaves, convertir à la dou- « ceur et à l'humanité les farouches maîtres du monde, lutter par ses « saints, par ses évêques, par ses moines, par ses conciles, en faveur « des faibles sur lesquels l'orgueil barbare laissait retomber de nou- « veau tout le poids du travail. L'époque mérovingienne s'écoula « tout entière dans ce conflit de la civilisation chrétienne et de la bar- « barie ; après que, sous la forte main de Charlemagne, la société eut « repris une assiette régulière, le sort des travailleurs s'améliora, « la forme adoucie du servage remplaça peu à peu l'esclavage per- « sonnel de nouveau décroissant, et l'on put voir, autour des abbayes, « se grouper ces heureuses populations de colons et de serfs agrico-

« les, qui jouissaient d'une aisance presque comparable à celle des « paysans de nos jours.

« Quand, des débris de l'empire carolingien, fut née la féodalité, « l'attache à la glèbe devient l'état de la plus grande partie des habi- « tants des campagnes, heureux de recevoir, sous cette condition, « des terres à cultiver et de trouver auprès des seigneurs laïques ou « ecclésiastiques une protection que la recrudescence des invasions « normandes au nord, sarrazines au midi, rendait nécessaire à leur « sécurité. Mais ils commencèrent bientôt à souffrir des tyrannies « locales et leur sort se serait aggravé si la royauté, reprenant à son « tour la prépondérance, n'avait donné aux seigneurs l'exemple de « l'affranchissement des serfs et n'avait favorisé les idées de « liberté, en aidant au grand mouvement religieux et populaire d'où « sortirent les communes.

« Dès lors, l'histoire du peuple en France nous offre ce spectacle « d'un progrès continu, menant peu à peu, à travers bien des vicis- « situdes, mais sans jamais se détourner de son but, les habitants des « villes et des campagnes à la liberté, à la propriété, à l'indépendance « civile et politique », (p. 411).

Et c'était la lointaine mais vivante parole du Christ qui avait créé cette société nouvelle.

∿∿ A défaut d'une bonne étude de synthèse, nous signalerons un ouvrage de vulgarisation, sérieusement composé et facile à lire. L'auteur, tout en ayant voulu écrire un livre à tendance nettement apologétique, démontre bien que le moyen-âge, si profondément chrétien, avait trouvé les plus solides et les plus véritables assises de la société. La Révolution a cru les découvrir ailleurs. Elle s'est trompée et depuis lors la société recherche l'axe perdu :

DUBOURGUIER (A.). — **Travailleurs de France.** *Servitude et liberté au XII*e *siècle et au XX*e *siècle.* — Reims. [1907.] Action Populaire, et Paris, Lecoffre, in-8 de XII et 235 p. — *Prix :* 3 fr. (*épuisé*).

Avant-propos : *La République, l'Eglise et les œuvres sociales.*
*Le Régime municipal du XII*e *siècle. Ce qu'il fut.* Idée générale et sociale du Régime municipal de l'ancien régime et du régime actuel. — Ce que fut le Régime municipal au XIIe siècle. — Le Régime municipal du XIIe siècle fut une efflorescence de l'Evangile. — Le Régime municipal fut une institution pacifique, non une révolution.
*Le Régime municipal du XII*e *siècle ; ce qu'il établit.* Mutualité. Solidarité. La propriété privée. La propriété publique ou biens communs.

Les mines. Droit de chasse et de pêche. — *Ce qu'il imposa :* Capitation. Dîme. Deux ou trois redevances. Ni taille ni corvée. — *Ce qu'il donne au dedans :* Bonne foi sociale. Gouvernement civil. Libertés municipales et individuelles — *Ce qu'il donna au dehors :* Droit public ou international. Droit des gens. — *L'avenir.*

« Dites-nous donc comment pourront se développer et prospérer ces « institutions sociales qui n'ont point eu jusqu'ici, pour les couvrir, « l'esprit de justice, de bonne foi et d'amour ?...

« Jadis, le prêtre enseignait et l'homme libre agissait. Gardien, « propagateur, défenseur jusqu'à la prison, jusqu'à la mort violente, « de la vérité chrétienne, le prêtre se faisait entendre partout et à « tous, au *seigneur* comme au *manant*.

« L'homme libre avait pour premier travail de réaliser en lui et « pleinement la vie chrétienne. Cette vie conforme à l'Evangile s'épa- « nouissait alors en vertus sociales.

« Qui donc oserait dire que ce travail de régénération n'est pas à « faire... (préf., p. XI).

« [Et plus loin] : L'Eglise en France a contribué en majeure « partie à instituer un *Régime municipal*, une sorte de *Chris-* « *tianisme social* qui serait, à l'heure présente, s'il était rétabli « dans ses grandes lignes, le salut de la classe ouvrière, le salut du « pays... » (p. 2).

Histoire des corporations depuis leur origine jusqu'à la Révolution.

Nous ne saurions trop recommander, sur cette importante question, l'étude de *M. Martin Saint-Léon*, étude beaucoup plus fouillée que celle de Dubourguier, plus spéciale aussi et d'une lecture évidemment moins aisée. C'est la meilleure et la plus consciencieuse histoire des corporations que nous ayons; l'érudition en est sûre et les conclusions en sont fort justes. L'auteur juge favorablement les corporations; il bénit l'idée qui présida à leur création, admire leur organisation primitive, regrette leur transformation en association fermée et déplore leur décadence. Parce qu'elles étaient inutiles au peuple et parce qu'elles formaient obstacle au progrès, elles devaient faire place à des associations vraiment professionnelles. La Révolution a retardé d'un siècle cette évolution :

Martin Saint-Léon (Et.). — Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791, *suivie d'une étude sur l'évolution de l'idée corporative de 1791 à nos jours et sur le mouvement syndical contemporain.* — Nouvelle édition revue et corrigée. — Alcan, 1910, in-8 de XXIII-791 p. — *Prix :* 8 fr.

« Dégager des caractères des règlements et des statuts particuliers des métiers, l'idée directrice qui les inspire, énumérer les liens qui unissaient tous les travailleurs d'une même profession ainsi que les droits et les devoirs des individus envers la communauté, définir son fonctionnement, raconter ses luttes avec le pouvoir royal et la lente transformation qui, d'une association autonome et fraternelle, a fait une institution d'Etat, instrument d'un monopole et obstacle permanent au progrès industriel, telle est, dit M. *Martin Saint-Léon*, la tâche que nous nous sommes efforcé de remplir... »

Voici le sommaire de son livre ·

Origine des corporations de métiers. — La corporation au *XIIIe siècle.* — Les corporations de *1328 à 1461.* — Histoire des corporations de *1461 à 1610.* — Histoire des corporations de *1610 à 1715.* — Histoire des corporations de *1715 à leur abolition définitive* (*1791*). — Etudes sur l'*évolution de l'idée corporative au XIXe siècle.* — *Le présent et l'avenir.*

« L'organisation corporative du travail n'est donc pas une panacée « capable de guérir à elle seule tous les maux et de supprimer toutes « les injustices. Mais s'il faut se garder de toute illusion, nous « avons cependant la conviction qu'une telle organisation serait, à « l'heure actuelle, pour la société comme pour les travailleurs, un « grand bienfait. La cause sinon unique, du moins la plus active, « du mal dont souffre le monde contemporain n'est autre en effet « que l'absence de toute solidarité, de toute sympathie, de tout com- « merce entre l'artisan et celui qui l'emploie. Le meilleur agent de « désorganisation sociale, c'est l'esprit de caste... Or, la haute utilité, « la raison d'être supérieure des anciennes corporations résidaient « dans ce fait que, malgré leur abus, en dépit de leur réglementa- « tion surannée, vexatoire, souvent ridicule, elles maintenaient entre « le patron et l'ouvrier une solidarité et une communauté de vie émi- « nemment favorables à la paix sociale. » (Extrait de la 1re édition.)

〰 On aura également des considérations historiques très

générales dans une courte étude de P. de Pascal : **le Régime corporatif et l'organisation du travail**, *citée plus loin*.

La Philosophie révolutionnaire asservit le travail à la tyrannie capitaliste.

Nous n'insisterons pas sur ce point. Les auteurs recommandés dans notre travail signalent, en effet, avec assez d'énergie et de développement, l'erreur des philosophes et des économistes de la fin du XVIII[e] siècle. La fameuse loi *Chapelier*, dont la Révolution porte la terrible tare, en refusant aux ouvriers le droit de s'associer en organismes naturels pour défendre des intérêts communs, fut la plus grossière des atteintes qui aient été portées aux droits de l'homme. Le résultat ? Nous l'avons sous les yeux : tyrannie du capital, misère imméritée des faibles, nécessité d'une nouvelle émancipation du travail.

Comme à la veille de la Révolution, ce sont les penseurs qui, en auscultant l'âme des foules, ont préparé les voies de la société nouvelle et l'avenir appartiendra à ceux qui ont perçu leurs aspirations naturelles et normales. Voyons comment les catholiques sont arrivés à concevoir les éléments de la rénovation sociale.

Comment, au XIX[e] siècle, les catholiques sont parvenus à retrouver la doctrine sociale de l'Eglise.

Ce n'est guère, avons-nous dit, qu'à la fin du XIX[e] siècle que les catholiques ont pu, enfin ! se soustraire à l'emprise des doctrines sociales de la Révolution et relier, à force de travail et de foi, les temps nouveaux aux siècles les plus magnifiques de la chrétienté. Leur activité, en ces dernières années, a surtout été intellectuelle et l'histoire ne peut guère qu'enregistrer la renaissance, le développement et le rajeunissement de la doctrine sociale de l'Eglise, ainsi que les luttes souvent cour-

toises, parfois vives, qui mirent aux prises les meilleurs d'entre les nôtres.

Ne regrettons point le temps que nous avons passé à rechercher et à découvrir la vérité. Pendant que nos maîtres se recueillaient et travaillaient dans le silence, le Dogme révolutionnaire s'usait au contact des faits ; et voici que le socialisme, à son tour, sent aujourd'hui des résistances inattendues...

« L'heure critique et redoutable s'avance, avoue M. Jaurès, où la Démocratie devra choisir entre la réaction et le socialisme (1). »

Notre heure est venue d'agir.

Nos penseurs ont préparé l'avenir; leur doctrine fécondera nos efforts et assurera notre prochain triomphe.

Il importait donc qu'un catholique traçât avec netteté l'histoire et les délimitations des diverses écoles qui nous sollicitent et qu'on fît ressortir plus particulièrement la valeur et l'avenir de l'*école catholique sociale*.

M. *Eblé*, dans une étude très consciencieuse et très fouillée, a su débrouiller cet écheveau difficile avec patience et sagacité. Ce qui ne l'empêche pas de déclarer fort sagement : « Il faut se rappeler que rien de ce qui est vivant ne comporte les lignes rigides auxquelles un exposé de ce genre doit se soumettre pour arriver à quelque clarté. Dans la réalité de la vie, il existe des nuances infinies et les systèmes offrent une souplesse qui ne saurait être pliée à un cadre tracé. » En résumé, le livre de M. *Eblé* est une étude dont on n'a pas assez parlé et qui n'est pas assez connue des esprits cultivés. Nous lirons donc :

EBLÉ (Maurice). — **Les Ecoles catholiques d'économie politique et sociale en France au XIXe siècle.** — Paris, Giard et Brière, 1905, in-8 de 412 p. — *Prix :* 7 fr.

Le Mouvement social catholique : Pendant la première moitié du XIXe siècle. Les précurseurs des écoles. Les Etudes économiques et sociales. Les inspirateurs des écoles (1850-1870). Le Mouvement social contemporain ; formation des écoles.

Evolution des idées et des partis après l'encyclique Rerum Novarum. Un exemple de l'évolution des idées : évolution de l'idée corporative.

(1) *Humanité* du 14 février 1911.

Les systèmes des écoles contemporaines : Ecole catholique libérale. Ecole conservatrice. Ecole catholique sociale. Ecole démocratique chrétienne. Le socialisme chrétien.
L'avenir des Ecoles : une Ecole nouvelle.

« Quand on considère [dit l'auteur en terminant] que les catho-
« liques en sont arrivés, *au moins pratiquement*, à l'accord... ;
« qu'ils ne semblent pas très loin d'adopter une même conception
« sociale ; qu'en fait ils emploient leurs efforts à reconstituer les
« organes sociaux et à remédier aux maux présents par des œuvres
« où ils se rencontrent ; qu'ils se placent de plus en plus dans la
« société moderne, lui adaptant leur action ; quand on envisage les
« rapprochements déjà obtenus, on ne saurait être accusé de juge-
« ment téméraire en estimant que l'évolution *pousse* à la constitu-
« tion d'une école. L'enseignement des Encycliques a exercé et exer-
« cera encore une pression continue en ce sens » (p. 388).

[Et ailleurs].., « solidement établis dans la vérité, les catholiques sociaux ne craignent pas le contact des faits » (p. 322).

~ On ferait bien de posséder aussi un *livre* plus spécialement consacré à l'histoire du *Catholicisme social*, c'est-à-dire de l'Ecole sociale dont les chefs incontestés sont MM. de Mun, de La Tour du Pin, Goyau, Et. Lamy, Lorin, Antoine, de Pascal, Duthoit, etc., et aussi les anciens membres les plus éminents de l'Association catholique de la Jeunesse Française. Le *livre* de Paul *Monicat*, qui compte nécessairement des pages communes avec les études d'*Eblé* et de *V. de Clercq*, cité plus loin, nous expose parfaitement la genèse de ce remarquable mouvement. « M. *Monicat*, dit le comte de Mun, est l'un des écrivains qui ont le mieux étudié le mouvement auquel nous avons participé (1). »

Pour bien connaître l'origine du mouvement catholique social, il faut donc lire :

MONICAT (Paul). — **Contribution à l'étude du Mouvement catholique social au XIXe siècle.** — Paris, Rondelet (aujourd'hui Vitte), 1898, in-8 de 300 p. — *Prix :* 5 fr.

Et encore :

DE MUN (comte Albert de). — **Ma vocation sociale.** — *Sou-*

(1) Lettre-Préface du comte de Mun à l'ouvrage cité plus loin de l'abbé **Ch.** CALIPPE, *l'Attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle*, p. VII.

venirs de la Fondation de l'œuvre des cercles catholiques, 2e édit. Paris, Lethielleux, 1910, in-8 de 10 et 324 p. — *Prix :* 4 fr.

« Rien ne paraît plus propre à pénétrer les cœurs d'une immor-« telle confiance dans les destins de la France chrétienne que l'his-« toire du grand mouvement catholique et social qui entraîna, il y a « trente ans, beaucoup d'hommes de ma génération et décida de « leur vie... » (avant-propos).

⁓ L'Encyclique *Rerum Novarum*, de *Léon XIII*, sur la condition des ouvriers, fait date dans l'histoire du *catholicisme social*. Il appartenait à M. *Goyau*, chrétien, penseur et sociologue, d'en tirer les conclusions générales et pratiques. Le livre que M. *Goyau* a écrit sous le pseudonyme de *Léon Grégoire* s'impose à tous. C'est une étude très lumineuse, très réconfortante, très personnelle, très documentée. « Je souhaite, dit le cardinal *Langénieux*, que votre livre soit lu par tous les hommes de bonne foi qui sont préoccupés de la question sociale, persuadés qu'ils y trouveront la vraie doctrine du Pape et l'esprit catholique dans lequel elle doit être entendue et appliquée. »

GRÉGOIRE (Léon). — **Le Pape, les catholiques et la question sociale**, 4e édit. — Paris, Perrin, 1907, in-16 de x-394 p. — *Prix :* 3 fr.

Le Mouvement catholique social : La genèse de l'encyclique *Rerum Novarum*. Esquisse du mouvement social catholique. Le dogme social de l'Eglise et la situation économique actuelle.
Comment faire supporter l'injustice sociale : La conquête évangélique et la charité. Comment faire régner la justice sociale ? l'Association. L'Avenir.

« Il y a [dit M. Goyau], une question sociale. Pour caractériser la situation dont elle est issue, il suffit de rassembler quelques passages de l'encyclique *Rerum Novarum*... Voilà le mal défini par Léon XIII. Quel remède l'Eglise y prétend-elle apporter ? Quel bien prétend-elle substituer ? Tel est l'objet de cette étude. » (Préface, pp. IX et X.)

[Et plus loin, l'auteur nous montre le comte de Mun, à Lille, saluant cette démocratie], « qui se lève, rude et violente pour prendre « possession du sceptre des rois... Il fallait que la papauté, par des « actes expressifs, distinguât sa cause de celle des dynasties et fît « siens les intérêts des masses populaires. Il fallait que les catholi-« ques de chaque pays, clercs et laïques, s'associassent à cette évolu-

« tion, qu'ils en connussent et qu'ils en fissent connaître l'inestima-
« ble importance. La papauté a fait son devoir entièrement. Cer-
« tains catholiques, dans chaque pays, ont depuis longtemps commencé
« à faire le leur : ils forment le noyau d'un groupement; partout, ce
« groupement grossit avec plus ou moins de rapidité, suivant l'intel-
« ligence et le zèle des chrétiens. Il n'y a plus que deux forces
« sociales, écrivait récemment M. Harmel, le clergé et le peuple
« ouvrier ; c'est en les unissant que nous préparerons la vérité de
« l'avenir et les triomphes de Jésus-Christ. »

〰 Il faut compléter par un livre intéressant, qui a quelque peu vieilli, mais qu'une *édition nouvelle* mettra prochainement à jour. L'ouvrage de *Max Turmann* est une mise au point très claire, mais plus objective que celle de G. Goyau, de l'histoire du programme et des principales manifestations doctrinales et pratiques de l'*Ecole catholique sociale.* L'auteur, très renseigné, a enrichi son travail d'une bibliographie copieuse. Cet ouvrage complète heureusement le *Cours d'Economie sociale* du *P. Antoine*, cité plus loin ; on consultera donc :

TURMANN (Max). — Le développement du catholicisme social depuis l'encyclique « *Rerum Novarum* ». *Idée directrice et caractères généraux.* — Paris, Alcan, 1901, in-8 de III et 328 p. — *Prix :* 6 fr.

Les idées sociales : L'encyclique « *De conditione opificum* » (ou *Rerum Novarum*) et le mouvement social catholique. Le travail. La famille. L'organisation professionnelle. L'intervention des pouvoirs publics. La propriété. Le capitalisme. L'orientation populaire du mouvement social catholique. La protection internationale du travail et des travailleurs.
Les Faits sociaux : Allocutions, lettres et encycliques de Léon XIII. Programmes, manifestes et congrès. Le catholicisme social et le Tiers-Ordre. Le catholicisme social en France. Le catholicisme social en Italie, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en Hollande. Lois et propositions de lois dues à l'initiative des catholiques sociaux.

« L'*Ecole sociale catholique* a formulé des doctrines dont l'en-
« semble constitue ce que l'on appelle le « catholicisme social... ».
« L'Ecole catholique apparaît partout, une et identique à elle-
« même : ses orateurs, ses docteurs, ses représentants dans tous les
« Parlements s'appuient tous sur les mêmes passages fondamentaux
« et s'accordent dans leurs conclusions pratiques... » (Préface, pp. I et II.)

Enfin, citons, en terminant, quelques courtes études faciles à répandre, très sérieusement faites, très travaillées, pleines de faits et d'idées, agréables à lire :

Clercq (Victor de). — **Les Doctrines sociales catholiques en France depuis la Révolution jusqu'à nos jours**, précédé d'un avant-propos par *Georges Goyau*. — Paris, Bloud, 1905, 2 vol. in-16 de 63 et 64 p. — *Prix :* 1 fr. 20.

« Le catholicisme social, c'est le christianisme logique... » (p. 4).

Consulter surtout un petit livre qui, dit M. Fidao-Justuniani, « tient plus qu'il ne promet et où l'on suit très agréablement les étapes du mouvement catholique social tout le long du siècle passé » (1) :

Calippe (Abbé). — **L'Attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle.** — *Les premiers essais de synthèse Préface du comte Albert de Mun.* — Paris, Bloud, 1910, in-16 de 278 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

Enfin nous lirons attentivement la remarquable conférence faite par Henri Lorin, à *la Semaine sociale de Rouen*, sur **l'Orientation de la pensée catholique au XIXe siècle** (2).

LES MAITRES DE LA PENSÉE CATHOLIQUE SOCIALE

Les sources de la doctrine catholique sociale, avons-nous dit, n'ont point, grâce à Dieu, la précision suffisante pour n'autoriser qu'un système étroit d'économie politique et sociale, en dehors duquel il n'y aurait point de salut. Les catholiques y puisent seulement des inspirations communes qu'ils accommodent au mieux des circonstances ou au mieux de leur entendement, et cette liberté providentielle que l'Eglise laisse à ses fils est précisément une source de progrès, car elle suscite des

(1) *Peuple Français*, 1910, n° 207.
(2) Voir le compte-rendu cité plus loin de *la Semaine sociale de Rouen*, d'août 1910.

écoles qui, unies par la communauté des principes généraux, se divisent sur quelques points et n'attendent que de l'expérience la confirmation ou la condamnation de leurs doctrines.

Les écoles catholiques qui puisent dans l'Evangile les éléments de la rénovation sociale, nous les connaissons déjà: c'est l'école *libérale*, c'est l'école *conservatrice*, c'est l'école *démocratique-chrétienne*, c'est l'école *catholique sociale*.

Nous irons à l'*école catholique sociale* parce que cette école nous semble celle qui sait le mieux concilier, à la lumière de l'histoire, de l'expérience, de la philosophie et de la foi, les *droits de l'homme*, proclamés par l'Eglise, avec les *droits de la famille*, de la *corporation*, de la *cité* et de l'*Etat*, droits essentiellement subordonnés à l'*individu* qui, *seul*, a mission de tendre à Dieu, sans entraves. Le Christ n'est pas mort pour les sociétés mais pour les individus.

D'ailleurs, les caractères qui différencient ces écoles s'atténuent de jour en jour. La leçon des faits, une meilleure compréhension des sources, et, enfin, les directions pontificales favorisent la concentration doctrinale, qui paraît devoir se faire autour de *l'école catholique sociale*.

Et c'est avec une joie profonde que nous pouvons citer au nombre des *Maîtres de la pensée catholique sociale* les noms particulièrement vénérés de *Le Play* et surtout ceux de *Vogelsang*, de *Ketteler*, de *Mgr d'Hulst*, de *La Tour du Pin*, du comte de *Mun*, qui ont su tirer des principes évangéliques une doctrine sociale assez chrétienne pour nous permettre les plus vastes espoirs, assez rationnelle pour susciter la jalousie et l'effroi des libres-penseurs, assez pratique pour soutenir le contact des faits, assez idéale pour satisfaire les foules toujours assoiffées de croyance, mais déjà désabusées et ivres d'espérance.

Le Play.

« Celui-là ne peut vraiment se rendre compte du mouvement social catholique qui méconnaît ou oublie la grande place que Le Play y occupe (1). » Nous lirons donc :

(1) EBLÉ, *les Ecoles catholiques sociales*, déjà cité.

Le Play (Fréd.). — La Réforme sociale *en France, déduite de l'observation comparée des peuples européens*, 8e édit. — Tours, Mame, 1901, 3 vol. in-18 de 500 p. environ — *Prix :* le vol. 6 fr.

Dans cette vaste et pénétrante synthèse, l'auteur a successivement étudié la portée sociale de la *religion*, puis la *propriété*, la *famille*, le *travail*, l'*association*, les *rapports privés* et le *gouvernement*. Cet ouvrage est le fruit de laborieuses enquêtes, conduites avec méthode et perspicacité. Un grand souffle chrétien anime ces pages ainsi qu'un sens profond des organismes naturels. L'auteur, dont beaucoup d'idées sont aujourd'hui le patrimoine commun des *Catholiques sociaux* et de l'*Ecole libérale*, eut naguère le rare mérite de replacer le problème social sur son véritable terrain, c'est-à-dire d'en faire une question de morale. Il ne peut y avoir de progrès social sans l'observance des lois naturelles, en d'autres termes, sans l'observance de la Loi Divine.

Cependant, si Le Play, un des premiers, a fait la critique de l'esprit révolutionnaire et si, par conséquent, nous procédons tous plus ou moins de sa doctrine, nous devons ajouter que ses continuateurs ont, comme lui, une trop grande confiance dans l'efficacité de la morale individuelle et une méfiance très prononcée du mouvement syndical. Le Play, d'autre part, n'était pas favorable aux sociétés de production et le rétablissement des corporations ne lui paraissait pas indispensable (1).

Pourtant « sa doctrine est sûre, dit *M. de Clercq*, et ne présente qu'une erreur : il n'a pas su comprendre le régime corporatif. » *M. Martin Saint-Léon* lui fait ce même reproche et M. l'abbé *Elie Blanc* fait judicieusement remarquer qu' « en insistant beaucoup sur le principe d'autorité et les bienfaits du patronage, en se défiant outre mesure des corporations et des institutions nouvelles, il a trop restreint le jeu des libertés individuelles; en espérant tout, pour ainsi dire, des autorités

(1) Le Play ne fait pas de la corporation une des conditions de la prospérité des ateliers et il dit ailleurs, à propos des corporations d'autrefois : « On a même souvent proposé de les rétablir en les perfectionnant. L'expérience acquise dans une foule d'ateliers et même dans des régions entières conseille ou repousse cette proposition. » — Le Play, *la Réforme sociale*, t. II, chap. XXXXVI.

sociales, en se défiant outre mesure des nouveautés, il a sacrifié, à l'esprit de tradition, l'esprit de progrès... »

Ses disciples en sont restés là. Claudio Jannet estimait naguère que l'institution syndicale avait peu d'avenir et, aujourd'hui, M. Hubert-Valleroux ne cesse de combattre, dans *la Réforme sociale*, le mouvement syndical. Enfin, *l'Ecole catholique libérale*, dont *Le Play* est le fondateur, s'éloigne sensiblement des doctrines du *Catholicisme social.*

C'est pourquoi, si un esprit d'élite peut consulter Le Play avec profit, il serait sage, pour ne pas jeter du trouble dans les esprits de ne le mettre en lecture qu'avec réserve, bien que nous ayons tenu à mentionner ici celui qui a écrit ces paroles si chrétiennes qu'il faudrait graver au frontispice de nos œuvres sociales : « Il ne faut point trop espérer, ni de la possession d'une bonne méthode ni de la connaissance des vrais principes, car notre méthode et nos principes resteront stériles si nous manquons de la vertu et du dévouement nécessaires à l'application. »

~~ On pourrait compléter, en tenant compte des mêmes observations, par un autre ouvrage de Le Play : **l'Organisation du travail.**— 7e édit. — Tours, Mame, 1906, in-18 de 564 p. — *Prix :* 2 fr.

Ketteler.

Les œuvres de *Ketteler*, vicaire et curé de campagne, puis curé de Berlin, enfin évêque de Mayence, méritent vraiment d'être mieux connues et il faut savoir gré à M. Goyau de les avoir mises à la portée des catholiques français. « Ce que s'est proposé l'auteur de ce volume, a-t-on pu dire avec raison, c'est de faire connaître par des fragments bien groupés Ketteler docteur social. « Mon âme tout entière, écrivait le grand évêque de Mayence, est attachée aux formes nouvelles que les vieilles vérités chrétiennes créeront dans l'avenir pour tous les rapports humains. » Et ce qui fait précisément l'intérêt de son œuvre, c'est de voir *Ketteler* adapter sans cesse ces « vieilles vérités aux formes nouvelles », appeler l'antique thomisme à la rescousse des revendications sociales et faire

de la plus pure tradition chrétienne un actif instrument de progrès. »

« Restitué, déclare *M. de Visan* (1), dans son moment et dans la mentalité ambiante, *Ketteler* apparaît le grand organisateur de cette action politique et sociale rêvée par l'Eglise et que le christianisme des XIIIe et XIVe siècles a su réaliser. »

Et *M. Goyau* déclare : « Traditionnaliste, réformiste, révolutionnaire, *Ketteler* était tout cela, sans se contredire, sans se diviser d'avec lui-même ; était-il une plus belle marque de la catholicité de sa pensée? La pensée de *Ketteler* devait apparaître comme la pensée même de l'Eglise lorsque, évoluant avec la même familiarité dans le lointain du moyen-âge, dans les couloirs du Reichstag et dans le lointain des âges futurs, elle semblait jeter un pont entre les temps qui n'étaient plus et que les « nationaux libéraux » diffamaient et les temps qui n'étaient pas encore et que le socialisme s'essayait à préparer. »

C'est dans le livre suivant que nous lirons les pages les plus belles et les plus significatives écrites par *Ketteler :*

KETTELER (Mgr). — **Fragment de ses œuvres**, *publié par G. Goyau, avec introduction.* — Paris, Bloud, 1908, in-16 de XLVIII et 290 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

M. Goyau a groupé les fragments qu'il a traduits sous diverses rubriques, dont l'énumération dira le puissant intérêt :

L'Eglise et les temps nouveaux. — L'Eglise et les diverses variétés d'absolutisme. — Liberté politique. — Liberté religieuse. — L'Eglise et le problème de la propriété. — L'Eglise et la question ouvrière. — La politique sociale.

« Puisque [dit Ketteler] la lutte est nécessaire, il importe de bien « combattre. Pour cela, il faut, avant tout, connaître son temps, il « faut connaître les voies et les moyens que précisément notre temps « requiert afin que le combat pour le droit et la vérité soit efficace. « Chaque temps a son caractère particulier, tandis que les grands « principes restent toujours les mêmes. Celui qui ne connaît pas « maintenant les caractères particuliers de son temps, celui qui ne

(1) *Revue thomiste*, t. XII, 1908, p. 192. — Voir aussi GIRAUD (E. de). *Ketteler et la question ouvrière avec une introduction historique sur le mouvement social catholique.* Berne, Wyss, 1896, in-8 de 355 p.

« fait que s'agiter dans les grands principes, celui-là, le plus sou-
« vent, donne ses coups dans le vide, par-dessus la tête de ses
« contemporains. C'est là, trop souvent, notre défaut de tactique.
« Parce que nous sommes les fils de cette Eglise dont l'essence
« consiste à annoncer, à maintenir et à cultiver, pour le salut de
« toute la race humaine, les grands principes, les grandes vérités
« fondamentales sur lesquelles reposent toutes les choses humaines,
« il ne nous arrive que trop facilement de nous attarder dans le
« domaine de ces principes et de nous épargner la peine de pénétrer
« partout dans la réalité des situations. Par là, nous devenons
« aisément des hommes non pratiques... L'avenir appartient au
« christianisme... Notre faiblesse, à notre époque, consiste seulement
« dans notre manière de combattre... » (p. 26).

Vogelsang.

Vogelsang est un des plus solides docteurs et un des hardis initiateurs de la doctrine catholique sociale. A ce titre, il mérite vraiment de figurer en bonne place au nombre des maîtres de la Pensée catholique sociale. Telle est bien l'opinion du marquis de La Tour du Pin et du P. de Pascal, qui ont récemment traduit en français les pages les plus remarquables de ses œuvres. Ajoutons que leur opinion est partagée par tous les sociologues catholiques.

« Fils, dit le P. de Pascal, d'une maison chevaleresque de la Saxe, émigrée dans le Mecklembourg et en Suisse, le baron de *Vogelsang*, après avoir fait de solides études juridiques et avant même de s'établir sur le domaine paternel, débuta dans la vie politique au milieu de la tourmente de 1848, comme député de la noblesse. Né dans le protestantisme, il porta dans les débats religieux qui marquèrent cette époque un esprit droit et une grande érudition historique qui le conduisirent à se rapprocher des hautes autorités catholiques, notamment du futur évêque de Mayence, alors curé à Berlin, M. de Ketteler. Sur le conseil de celui-ci d'aller étudier aux pays mêmes du catholicisme en Allemagne, Munich et Insprück, *Vogelsang* s'expatria d'abord volontairement. Quand sa conversion fut accomplie, il ne put rentrer dans son pays où sévissait la persécution religieuse et, ayant tout sacrifié, biens et honneurs,

il prit la plume du journalisme pour combattre l'esprit du libéralisme alors régnant partout, aussi bien chez les partis révolutionnaires de l'Allemagne du Nord que dans le gouvernement même de l'Autriche. Il finit par se fixer dans ce pays où il devint le directeur du grand journal catholique et social le *Vaterland*. Sa vie fut dès lors une lutte perpétuelle..... « Armé de toute la science de son siècle », suivant l'expression du célèbre agitateur socialiste Lassalle, et aussi de toute la science traditionnelle, il combattit, sans relâche et avec un courage indomptable, les théories égoïstes et les pratiques souvent férues d'un individualisme qui a séduit, depuis plus d'un siècle, tant d'esprits, même chrétiens, quoiqu'il soit ce qu'on peut appeler, en toute rigueur de termes, le *contre-christianisme* le plus déclaré... *Vogelsang* a été le docteur de l'organisation corporative professionnelle. C'est à elle qu'il demandait la solution de tous les problèmes sociaux... C'est à elle aussi qu'il s'adresse, lorsqu'il trace le plan d'une réorganisation politique. Cette idée, qui est l'idée sociale par excellence, inspire toute la vie de Vogelsang. »

Vogelsang, ajouterons-nous, juge de haut les hommes et les choses. Si ses aspirations vont à la Royauté sociale, il dit son fait « aux rois de carton » devenus « la risée des peuples ». S'il compte parmi ses amis, de riches personnages, il n'hésite pas à dénoncer « l'anarchie du capitalisme » et son « affranchissement de toute morale et de tout droit ». S'il s'est converti, enfin, à l'Eglise catholique, dont la « doctrine morale renferme la vérité éternelle », il lui conseille respectueusement de ne plus « se cantonner exclusivement dans les Eglises, mais de faire régner son esprit sur le terrain commun de la vie politique, sociale, économique et scientifique (1) ».

(1) *Vogelsang*, comme *Mgr d'Hulst*, cité plus loin, semblent se séparer parfois du « catholicisme social ». Les critiques que ces deux auteurs font de cette doctrine pourraient dérouter notre lecteur, s'il ne savait qu'à l'époque où ils écrivaient l'*Ecole Catholique sociale*, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, n'existait pas encore. *Vogelsang* veut, en effet, parler des *catholiques socialistes*, c'est-à-dire des *social-demokraten* et des *social-catholiken*. — *Mgr d'Hulst* entendait également désigner les *catholiques socialistes*.

Enfin, faisons remarquer que *Vogelsang* écrivait *dans* et *pour* un pays *monarchiste* ; son parti, celui des *chrétiens féodaux*, établissait une sorte de *féodalité* ayant à sa tête le roi, mais c'est là un caractère purement *contingent* et *national* de la doctrine sociale catholique.

Nous citons donc les deux petits opuscules qui contiennent la substance de sa doctrine :

VOGELSANG. — **Extraits de ses œuvres [Morale, économie et politique sociales]**, *traduits de l'allemand par le Marquis de La Tour du Pin Chambly et préface du P. de Pascal.* — Paris, Bloud, 1908, 2 vol. in-16 de 64 p. — *Prix :* 1 fr. 20.

I. MORALE ET ÉCONOMIE SOCIALE.— *La situation.* Méconnaissance de la loi morale. Appauvrissement croissant des masses par le capitalisme. La réforme sociale.

La morale sociale : Du principe religieux de la morale sociale. Des applications de ce principe. Liberté personnelle et liberté réelle. L'homme et les biens.

Economie sociale : Considérations générales : Le travail et le gain. Le capital et le profit. Le régime économique actuel. Les formes modernes de l'usure.

Le rétablissement de l'ordre : Régularisation de la production. Répressions des usures. Protection des entités économiques, l'Etat et les corps d'état. Protection internationale des travailleurs.

II. POLITIQUE SOCIALE. *La société et les sociétés :* La décomposition sociale. La reconstitution. Principes de politique sociale. La vie du corps social. La famille, entité et base sociale.

L'Etat : Sa nature et sa constitution. Sa mission. Son gouvernement. L'Eglise et l'Etat.

Les éléments primaires du corps social : Corps d'Etat. Royauté sociale. La classe des laboureurs. La classe des artisans, les industries domestiques.

Les éléments complémentaires du corps social : L'industrie, le commerce, l'armée, la noblesse, le clergé.

« Tous les organes de la société doivent contribuer à résoudre la « question sociale. Nul ne doit être exclu ou relégué à l'arrière-plan, « encore moins raillé ou blessé dans son droit légitime de faire recon- « naître un intérêt juste...

« Ce qui distingue nos idées sociales et chrétiennes des socialismes « d'Etat, c'est tout d'abord que nous cherchons à établir une société « ordonnée corporativement et développée dans tous ses organes au « point de se confondre avec l'Etat » (t. I, p. 22).

« L'Eglise peut s'accorder avec toute constitution reposant sur la « loi naturelle et le développement historique. Mais il en est une « avec laquelle elle ne saurait jamais tomber d'accord : c'est une « constitution idéocratique, telle forme qu'elle revête, démocratique, « aristocratique ou monarchique. L'idéocratie dont nous parlons est « la domination d'un point de vue abstrait et unique auquel, par « opposition avec l'état de choses naturel et historique, un parti « arrivé au pouvoir veut se placer en tout...

Les constitutions modernes sont communément la charte d'un « droit fabriqué, elles veulent établir ce qui doit être ; elles ne sont « pas la reconnaissance du droit, mais prétendent le créer... Même « au titre politique, la représentation ne saurait être fournie que par « l'organisme social. On n'est représentant, on n'a qualité pour l'être « qu'en vertu de la fonction que l'on remplit dans cet organisme. « Toute autre représentation politique est en contradiction avec les « exigences de la société et dissolvante pour celle-ci » (t. II, p. 2).

René de La Tour du Pin.

Aux côtés de M. le comte de Mun, dont nous parlerons tout à l'heure, et à la même époque, dissertait, sur la question sociale, un autre catholique éminent, moins connu peut-être du grand public, mais également remarquable par la vivacité de sa foi, la puissance de sa vision, la sûreté de sa doctrine et la sagesse hardie de ses projets de réforme. Le marquis de *La Tour du Pin*, qui écrivit tant de si jolies et de si fortes pages pour des lecteurs qui ne le comprenaient peut-être pas toujours très bien et qui ne suivirent guère ses conseils, est aujourd'hui davantage apprécié de ceux qui comptent sur la monarchie pour restaurer l'ordre social. Pourtant le royalisme du marquis de La Tour du Pin est assez large pour ne pas déteindre à tout propos sur ses idées *sociales*. M. de La Tour du Pin, en effet, n'est pas éloigné de croire que la restauration de l'*ordre social chrétien* est *indépendante des formes politiques* des gouvernements. Et ce n'est pas un des moindres éloges que le cardinal *Merry del Val* crut devoir adresser naguère à l'auteur : « Votre intéressant volume, lui écrivait-il, renferme de sages enseignements, des leçons d'autant plus utiles qu'elles sont applicables sous tous les régimes et toutes les formes de gouvernement. »

Quoi qu'il en soit, son livre doit figurer en bonne place dans la bibliothèque de tout homme d'action vraiment cultivé :

La Tour du Pin La Charce (Marquis de). — **Vers un ordre social chrétien : Jalons de route ; 1882-1887.** — Paris, Nouvelle librairie nationale, 1907, 9e édit., in-8 de XII et 514 p. — *Prix :* 7 fr. 50.

Voici le sommaire de ce livre :

Les origines d'un programme. — *Economie sociale :* Contrat de travail. — Régime corporatif.— Crise agricole. — Capitalisme. — De l'esprit de la législation chrétienne du travail. — De l'essence des droits et de l'organisation des intérêts économiques. — Le glas du régime capitaliste.

Politique sociale. — Politique sociale. Introduction aux études sociales. — Démocratie contre ploutocratie. — Conservateurs et Rénovateurs. — Des institutions représentatives. — Du mouvement syndical dans ses rapports avec l'ordre politique.— L'évolution agricole. — La Société selon la science et selon la foi.

Au *contre-pied de la révolution :* Au centenaire de 1789. — La question juive et la révolution sociale. — Les retraites ouvrières. — Le bien des familles. — La noblesse de France. — Les représentations professionnelles. — De l'organisation territoriale et de la représentation.

Restauration française : Principe d'organisation politique. — L'évolution historique. — La constitution nationale. — La réfection sociale.

Novissima verba.

« Si l'on conserve les principes de la Révolution... on continuera « d'en ressentir les effets antisociaux dans tout ce qu'on entreprendra « pour en endiguer les conséquences. Si, au contraire, on pense mieux « en toutes choses, et pas en quelques-unes seulement, l'instinct de « conservation dont Dieu a pourvu les sociétés humaines, non moins « que chaque homme en particulier, prendra le dessus sur l'esprit « de destruction qui vient de l'ennemi du genre humain et suggérera « les moyens, non pas de retourner à tel ou tel régime d'un autre « moment historique, mais d'adapter, au mieux, les principes éprouvés « aux conditions contemporaines » (p. 50).

Nous citons plus loin les **Aphorismes de politique sociale** *du même auteur* et des **Extraits** de l'ouvrage que nous venons d'analyser (p. 275).

Mgr d'Hulst.

Bien que Mgr *d'Hulst* ne se soit pas spécialisé dans l'étude des questions sociales, nous estimons que son livre, *la Morale sociale*, lui donne le droit de figurer au nombre des maîtres de la pensée catholique sociale(1). Ses conférences, que

(1) Voir plus haut, p. 263 note 1, ce qu'il faut penser des critiques que Mgr d'Hulst fait, par endroits, du *catholicisme social* et comment il faut entendre ce mot à l'époque où il écrivait.

nous avons déjà recommandées, apportaient à son auditoire attentif le fruit d'un labeur considérable condensé dans une harmonieuse et puissante synthèse :

D'Hulst (Mgr).— La Morale sociale, *conférences prononcées à Notre-Dame pendant le carême de 1890.* — Paris, Poussielgue, 1890, in-8 de iv-447 p. — *Prix :* 5 fr.

Mgr *d'Hulst*, étudie successivement :

La Fraternité humaine, — les Vices opposés à la fraternité humaine, — le Respect de la vie humaine, — le Respect de la propriété,— les Réparations dues à l'injustice, — les Charges sociales de la propriété.

« Il y a d'abord des remèdes purement spirituels et surnaturels...

« Il y a ensuite les remèdes d'ordre temporel, mais qui ne laissent « pas d'emprunter encore beaucoup à l'élément moral. Dégager la « propriété de toute complicité avec l'avarice, avec l'orgueil, avec le « mépris du faible ; voir, sans jalousie, l'élévation graduelle des « classes les moins favorisées vers une condition meilleure, dévelop- « per l'arbitrage, en préparer les organes dans des institutions cor- « poratives accommodées aux conditions de la société moderne ; « remplacer, dans les associations de métiers, l'esprit d'antagonisme « par l'esprit de solidarité; confier aux groupes sociaux, reconsti- « tués sur ce modèle, la solution de tous les différends qu'ils peuvent « apaiser ; ne faire appel à la puissance publique que là où ces utiles « intermédiaires sont reconnus insuffisants ; d'ordinaire, borner « l'action de l'Etat à un rôle de protection à l'égard des libertés « rivales et ne restreindre celles-ci que dans la mesure où elles « deviennent des ferments de discorde ; dans ces limites tracées « par l'expérience, par les besoins, les mœurs et le caractère de « chaque nation et de chaque époque, reconnaître au pouvoir su- « prême le droit d'intervenir pour empêcher l'abus de la force ; « tels sont les procédés que le Vicaire du Christ préconise.

« Quel programme ! qu'il est digne de l'Eglise qui vous le pro- « pose, de votre foi qui l'accueille, de votre patriotisme éclairé qui « vous y fait voir l'instrument nécessaire et bienfaisant de la paix « sociale ! » (p. 192).

Albert de Mun.

M. le comte de *Mun* est aujourd'hui le chef le plus autorisé de l'*Ecole catholique sociale*. Un des premiers, il a fixé les

devoirs des catholiques, pressenti l'importance et la nécessité de leur action, annoncé le renouveau du monde. Le premier, il a, dans une langue splendide, magnifié l'avenir social de l'Eglise et les promesses infinies de puissance et de grandeur que les aspirations des peuples autorisent pour elle.

« Ma conviction, déclare M. de Mun, c'est que si nous voulons être forts, non seulement par les principes mais aussi par l'action, il faut nous déclarer hautement catholiques ; et si nous voulons que le peuple nous entende, qu'il prenne confiance en nous, il faut nous placer sur un terrain qu'il puisse aborder avec nous, sur le terrain où s'agitent ses intérêts, ses espérances et ses passions elles-mêmes, où se heurtent ces questions sociales qui sont des questions de vie ou de mort, non seulement pour lui, mais pour le pays tout entier...

« Le terrain social appartient aux catholiques, s'ils veulent s'y placer résolument ; ce n'est pas assez, pour eux, de réclamer un minimum de libertés et de se défendre contre la persécution, ils ont autre chose à réclamer, autre chose à revendiquer ; ils ont à faire connaître au peuple ce que c'est que l'Eglise, ce qu'elle a fait pour lui, ce qu'elle est prête à faire encore ; à opposer ses bienfaits à la banqueroute de la Révolution (1). »

Il est bien regrettable que M. le comte de Mun n'ait pas encore réuni dans un seul livre ses plus importants discours et articles sociaux, comme l'a fait M. de la Tour du Pin. Le volume que nous recommandons ci-dessous date de 1888. Depuis vingt ans la pensée du comte de Mun a, certes, sensiblement évolué. C'est ainsi que l'auteur, autrefois partisan des syndicats mixtes (qui étaient et qui restent encore l'idéal), reconnaît sans doute aujourd'hui l'échec de ses tentatives sous la forme absolue qu'il avait rêvée ; mais sa confiance dans un ordre social chrétien n'en est pas pour cela ébranlée. L'organisation future du contrat collectif ne sera-t-elle pas la réalisation la plus rationnelle de son rêve, que tant de catholiques ont pris pour une chimère ? Quoi qu'il en soit, M. de Mun est resté fidèle aux

(1) A. de Mun, *la Vérité en marche,* dans *le Peuple Français* du 21 sept. 1909.

deux points essentiels de sa doctrine sociale : le régime corporatif et la législation sociale.

Nous lirons donc avec la plus grande attention les œuvres du comte de *Mun*, qui sait mettre en pratique ses doctrines, puisqu'il dirige avec une rare compétence le cercle d'études sociales, où les plus notables de nos sociologues se réunissent sans bruit pour travailler et préciser la doctrine catholique sociale et pour rédiger d'intéressants projets de loi que les socialistes se hâtent de démarquer...

On trouvera, dans le livre suivant, brillamment exposées, les bases véritables de l'action sociale chrétienne :

MUN (Alb. de). — **Discours** *accompagnés de notices par Ch. Geoffroy de Grandmaison :* Questions sociales. — Paris, Poussielgue, 1888, in-8 de 599 p. — *Prix :* 4 fr.

A la suite de ce volume, M. le comte de *Mun* a publié chez Poussielgue, sous le titre général de **Discours et écrits divers**, sept volumes qui contiennent des pages précieuses pour l'exposé et le développement de sa doctrine sociale. Voir, entre autres, dans le tome III, la part qu'il a prise à la discussion de la loi sur les *syndicats professionnels ;* dans le tome IV, ses différents discours sur *la réglementation du travail*, et, à un *point de vue plus large*, son discours de Romans et son écrit intitulé *Quelques mots d'explication ;* dans le tome V, les *discours de Lille* (6 juin 1892), de *Saint-Etienne* (18 déc.) ; dans le tome VI, ses discours sur les *attentats anarchistes* et la *législation du travail ;* dans le tome VII, le mémoire sur la *question sociale au XIX*e *siècle* et la conférence intitulée : *Grèves, arbitrages et syndicats* (avril, 1901).

Ce dernier volume s'arrête à mai 1902. Deux autres volumes ont paru à la librairie Lethielleux sous le titre **Combats d'hier et d'aujourd'hui**, comprenant les discours des années 1902 à 1908. Chez les mêmes éditeurs, M. de *Mun* a publié en 1908 une importante brochure intitulée **la Conquête du Peuple** et en 1909 un volume déjà cité, dont le titre : **Ma vocation sociale** : *souvenirs de la Fondation de l'œuvre des Cercles Catholiques, 1871-1875*, marque tout l'intérêt. Enfin

on consultera encore l'intéressante préface qu'il a écrite pour les Discours de M. de Gailhard-Bancel sur les *retraites ouvrières* (1).

***

C'est à regret que nous nous arrêtons ici, car nous savons combien nous sommes incomplets : Ce n'est pas seulement LE PLAY, KETTELER, VOGELSANG, d'HULST, LA TOUR DU PIN, le comte de MUN qu'il faut lire, mais c'est encore *de Maistre, de Bonald*, *Blanc de Saint-Bonnet*, *Donoso Cortès*, *Balmès*, *Manning*, etc., et, aujourd'hui, toute cette *pléïade d'économistes* qui, à la suite du *Comte de Mun*, fouillent et précisent la doctrine. On trouvera, d'ailleurs, mentionnées plus loin, sous diverses rubriques, leurs œuvres les plus remarquables.

UN EXPOSÉ DOCTRINAL ET PRATIQUE DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE SOCIALE

Quelques-uns seront peut-être étonnés de nous voir laisser de côté les manuels si répandus de *Leroy-Beaulieu*, de *Gide*, de *Beauregard*. C'est que nous voulons maintenir l'unité de doctrine dans notre bibliothèque. Les manuels ci-dessus présentent, nous le savons, de grandes qualités de précision, de clarté et de science, mais leurs auteurs appartiennent plus ou moins à l'Ecole libérale qui, en somme, marche à grands pas vers la faillite, puisque c'est la liberté sans frein et l'individualisme sans borne qui nous ont valu la crise actuelle. Si le progrès industriel est indiscutable, la société ne souffre pas moins d'un mal profond et les travailleurs, pour la plupart, supportent des misères généralement imméritées.

Soyons logiques et, puisque nous prétendons trouver dans notre foi et dans l'enseignement de l'Eglise les solutions vraies, pénétrons-nous bien des œuvres de ceux qui se sont résolument placés sur le terrain que nous avons choisi.

(1) DE GAILHARD-BANCEL, *les Retraites ouvrières*, p. V-XXII (cité plus loin).

Laissons donc de côté les livres des économistes qui craignent de subordonner l'économie politique à la morale et consultons plutôt les traités pénétrés de la doctrine chrétienne. Plusieurs noms se présentent à nous : *Ch. Périn*, *Rambaud*, *Le P. Liberatore*, le *P. Antoine*, et d'autres encore.

Que choisirons-nous?

Nous répondons sans hésiter : *le P. Antoine*.

Le Manuel du P. Antoine.

Nous le préférons à *Ch. Périn*, qui appartient à la vieille Ecole libérale, à *Rambaud*, dont la doctrine se rapproche trop de celle des conservateurs sociaux, à *Liberatore*, sévère et très sûr, mais un peu vieilli. Moins exclusivement doctrinal et moins tranchant que Liberatore, le *P. Antoine* est, en beaucoup d'endroits, plus pratique et plus complet; de plus, son manuel est tout à fait au point. Enfin, l'auteur a su, avec un sens parfait de la mesure et de la doctrine, donner à tous les problèmes sociaux qu'il aborde la vraie solution chrétienne :

« Ce livre, lisons-nous dans *le Guide social* de *l'Action Populaire*, dont la doctrine est si sûre, ce livre a le singulier mérite d'être écrit par un jurisconsulte, par un théologien, par un économiste. Ces trois docteurs ne sont pas trois querelleurs, enflés d'une science jalouse et méprisante ; non, ils vivent le plus pacifiquement du monde... » Et *l'Action Populaire* ajoute que le *P. Antoine*, « les consulte, les complète et fait régner parmi eux le plus complet accord (1) ».

A qui s'adresse le livre du *P. Antoine?* Lui-même nous répond :

« Nous nous adressons à tous ceux qu'inquiète le devoir social, moins pour leur éviter le labeur toujours pénible d'une science à acquérir que pour diriger leurs recherches... En un temps, en une matière, où plusieurs estiment plus difficile de connaître leur devoir que de le suivre, nous désirerions aider les chercheurs sincères, contribuer à leur frayer le chemin,

(1) *Guide social de 1906*, p. 85.

mettre en lumière des points trop oubliés, éclaircir peut-être quelques équivoques, par suite, affermir les convictions et donner au dévouement une impulsion plus droite, plus consciente de sa droiture, partant plus puissante. »

Le *P. Antoine* se rattache certainement au groupe de ceux qu'il appelle les *Réformistes catholiques* ou *Catholiques sociaux.* « Ses six premiers chapitres, lisons-nous dans *la Revue de Philosophie*, contiennent une exposition claire et solide des principes qui dominent et règlent l'ordre social. Le P. *Antoine* appartient nettement à l'*Ecole des catholiques sociaux.* De sa préférence, il donne de bonnes et valables raisons... des raisons puisées dans les principes du droit naturel, dans la tradition chrétienne, dans les documents pontificaux et dans l'expérience du monde économique (1). »

Nous ne manquerons donc pas de nous procurer cet excellent manuel, dont nous ferons notre livre de chevet :

Antoine (le P.). — **Cours d'Economie sociale**, 4e édition. — Paris, Alcan. 1908, in-8 de xvi-772 p. — *Prix :* 9 fr.

Nous n'hésitons pas à donner le sommaire détaillé de son livre pour mieux montrer toute la complexité de la « question sociale » à ceux qui croient qu'au tournant d'une époque les bonnes intentions suffisent pour faire œuvre féconde :

Avant-propos. — *Définition de la science sociale :* objet et définition de *l'économie sociale ou politique.* L'économie politique est une science pratique. Rapports de l'économie politique avec la morale et la politique. De la méthode qui convient à l'économie politique. Méthodes défectueuses.

Après avoir défini la science sociale, le P. Antoine expose avec pénétration et clarté les *principes* de l'ordre social tels que l'Eglise les enseigne, puis il étudie et critique les solutions proposées par les plus importantes écoles.

Cette première partie de son livre est intitulée l'**Ordre social**. En voici les principales divisions :

La Doctrine. — *La Société politique :* La société en général. Origine naturelle de la société civile. La société civile a une fin naturelle. Détermination plus précise de la fin de la société.

(1) *Revue de Philosophie*, t. VI, p. 592.

L'Etat; L'Etat-société et l'Etat-pouvoir. Nécessité du pouvoir suprême. Rôle général du pouvoir dans la société. Différentes théories de l'Etat.

Les Fonctions de l'Etat : Protéger les droits. Aider les intérêts. Limites du pouvoir de l'Etat.

L'Organisme social : La famille. La commune. Les classes sociales. La structure organique de la société.

Justice et charité : La justice. Différentes espèces de justice. La justice légale : lien de la société. La charité. Justice et charité.

L'Eglise : L'Eglise a-t-elle le droit d'intervenir dans la société ? L'Eglise et le grand mal social, l'athéisme. L'Eglise et la morale. L'Eglise et l'ordre économique. L'action de l'Eglise suffit-elle à la réforme sociale ? Le Prêtre et la réforme sociale.

Les Controverses. — *La question sociale :* Existence de la question sociale. Description du mal social. Causes et remèdes.

L'Ecole libérale : Exposé des doctrines. Examen du principe économique. Examen du principe de liberté. Examen du principe des lois naturelles.

L'Ecole socialiste : Définition du socialisme. Doctrines collectivistes. Libéralisme et socialisme. Le parti collectiviste. Le socialisme mitigé. Progrès du socialisme. L'attaque et la défense de l'ordre social.

L'Ecole catholique : L'Ecole et ses groupes. Groupe des conservateurs catholiques. Groupe des réformateurs catholiques. Groupe de la démocratie chrétienne.

Puis, dans une *deuxième partie*, le P. Antoine expose à la lumière des principes posés, les conditions dans lesquelles l'Ordre économique doit se développer sans porter atteinte à la justice sociale :

Production de la richesse. — *Analyse de la production :* Définition. Biens économiques. Richesse; services. Théorie de la valeur De la manière. Le prix. Agents et facteurs de la production. Les lois de la production.

Le travail, principal agent de la production : Généralités. La fin du travail. Travail et Travailleurs. Travail et patrons. Aides du travail. Division du travail : machine, grandes industries et grands magasins. Le travail et les classes moyennes.

Le capital, principal facteur de la production : Notions et définition. Utilité du capital. Le capital et le crédit. Le capital et le crédit public. Le capital et les bourses. Commerce, spéculation, agiotage. Capital et capitalisme.

L'association : Le droit d'association. Différentes formes de l'association. Les sociétés commerciales. Les anciennes corporations. Les associations ouvrières. Les nouvelles corporations. La coopération.

La liberté économique : Notions générales. La liberté des échanges La liberté du travail. L'Etat et la liberté du travail. Législation du travail. La liberté du travail et les grèves.

Répartition des richesses. — *La propriété :* Nature du droit de propriété. Existence du droit de propriété privée. Réponse à quelques

objections. Le socialisme agraire. Réfutation du collectivisme. Limites du droit de propriété.

Principales formes de la répartition : Eléments généraux de la répartition. La rente foncière. Le profit de l'entrepreneur. Le revenu du capital engagé. Intérêt du capital emprunté. De l'usure.

Du salaire : Théorie rationnelle du salaire. Exposé de quelques théories défectueuses. Défense du salariat. Les formes du salaire. Variation des salaires. Salaire et population.

Du juste salaire : Notions et définitions. Réfutation de quelques théories du salaire. Le salaire et l'Encyclique. Détermination du salaire minimum au point de vue de la justice. Le salaire et la famille. Le salaire et la condition des ouvriers. Le relèvement des salaires.

Misère et bienfaisance : Le paupérisme. Concentration des fortunes. Charité et assistance. Les assurances ouvrières. La Mutualité.

Consommation des richesses. — *Notions et lois de la consommation : Alcoolisme. Causes et effets. Le luxe, l'épargne.*

[La plupart des notions relatives à la *Circulation des richesses :* Echange, monnaie, valeurs, prix, crédit public, crise, pour lesquels certains économistes ouvrent une rubrique spéciale, se trouvent disséminées dans le corps du traité.]

« Si ce livre avait une prétention, bien loin d'innover ou de bouleverser à l'aveugle l'ordre de choses existant, ce serait de ramener « notre société à son type normal et d'y raviver les traits qu'elle garde « encore d'un passé moins avancé dans l'industrie, les sciences et le « commerce mais plus éclairé sur les vrais droits et les vrais devoirs. « Certes, nous entendons tenir compte de progrès légitimes et des « changements nécessaires, mais nous croyons, avec Léon XIII, que la « réforme sociale consiste « à rendre à la société sa forme naturelle en « la ramenant aux principes qui lui ont donné la vie » (préface, p. VIII et suiv.).

Ailleurs, l'auteur s'exprime ainsi à propos des *réformateurs catholiques*, auxquels il rattache les *catholiques sociaux* :

« Les réformateurs catholiques estiment que l'ordre économique « actuel basé sur la concurrence illimitée et l'individualisme, que l'or« dre social établi sur l'égalité des droits et des conditions, sur l'inté« rêt personnel et l'absence de biens professionnels, ils estiment, dis« je, que cet ordre est foncièrement vicieux.... Le parti social chrétien « veut une réforme qui ramène la société à son état naturel, je veux « dire à sa constitution organique...

« Aux deux maux dont est atteint l'ordre économique et social : la « liberté exagérée et l'individualisme, ils veulent appliquer les deux « remèdes vraiment efficaces : une législation protectrice, l'associa« tion professionnelle... Ainsi, la restauration sociale que proposent

« les réformateurs catholiques comprend trois facteurs absolument « nécessaires : l'action et l'influence de l'Eglise et de la charité chré- « tienne, une législation de l'Etat, sage, modérée, progressive, l'ini- « tiative des individus et des corporations. » (Edit. 1905, p. 266.)

Quelques brefs exposés de la doctrine sociale de l'Eglise.

〰 L'ouvrage du P. Antoine n'est pas évidemment un manuel à l'usage des débutants ; il suppose, pour être lu avec fruit, de la culture et du talent. Quelques-uns pourront lui préférer, pour faciliter la diffusion des principes, un léger ouvrage dont nous avons déjà parlé, l'ouvrage très doctrinal, il est vrai, mais très vivant, de l'abbé Six : **Pages de sociologie chrétienne.** — Lille, Giard, 1909, in-8 de 340 p.— *Prix :* 3 fr. 50. L'auteur, dans un langage qui se ressent parfois des luttes passées, expose, dans son intégrité, le programme de la « démocratie chrétienne », expression qui revient extrêmement fréquemment sous sa plume ; mais la démocratie chrétienne de l'abbé *Six* n'est pas la démocratie que le Pape a condamnée avec le Sillon, pas plus qu'elle n'est celle de M. G. Fonsegrive et de l'abbé Naudet. Sa doctrine, comme celle de Goyau et de Max Turmann, est aujourd'hui celle des catholiques sociaux et son livre ne saurait rompre, en aucune façon, l'unité doctrinale de notre bibliothèque ; c'est, au contraire, une étude très précieuse pour une direction intellectuelle.

〰 Si l'on voulait maintenant une étude plus courte que celle du *P. Antoine*, plus pratique que celle de l'abbé *Six*, on pourrait se procurer le **Manuel social chrétien** de Dehon (1), qui ne nous dispensera pas de lire et de répandre un petit livre, résumant, en quelques pages remarquables de concision et de clarté, les grandes lignes de la politique sociale :

La Tour du Pin (Marq. de). — **Aphorismes de politique sociale.** — Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909, in-16 de 104 p. — *Prix :* 1 fr.

(1) Dehon *Manuel social chrétien* 12[e] mille. Paris, Bonne Presse, in-12 de 320 p. *Prix :* 1 fr. 50. (En réimpression.) — (2) Ajoutons que des *Extraits* de l'ouvrage du même auteur : *Vers un ordre social chréthien* ont été publiés par l'Action populaire. Reims, 1911, in-16 de 32 p. *Prix :* 0,25.

L'auteur, en terminant, déclare que la « réfection sociale et politique ne peut être l'œuvre d'un peuple en dissolution, mais « celle d'un prince assez libre lui-même pour pouvoir restaurer les libertés publiques ». Cette conclusion, que nous devons signaler, car elle ne découle pas rigoureusement des pages qui la précèdent, pourra peut-être nuire à la diffusion de cet opuscule, car nombreux sont ceux qui pensent que l'œuvre de rénovation sera l'œuvre d'une élite chrétienne qui pratiquera le loyalisme pour travailler, immédiatement et plus efficacement, à la prospérité de la cité.

Quoi qu'il en soit, et sous réserves, la petite brochure du marquis de La Tour du Pin est une excellente synthèse de Droit naturel et social dont on ne saurait trop se pénétrer.

~ Enfin, citons encore un manuel populaire, peu connu mais d'une doctrine très sûre, écrit par l'abbé Prunier : Leçons élémentaires de sociologie ; chez l'auteur, Grand séminaire de Séez, 130 pages, Prix : 0,30. Très bonne brochure, résumant parfaitement sous la forme catéchistique, les principaux points de la doctrine catholique sociale.

~ Enfin, on devra répandre et distribuer les opuscules de propagande de Duthoit, de Zamanski et de l'abbé Six (1).

A TRAVERS LE CATHOLICISME SOCIAL

On trouvera, mentionnées et commentées dans des livres remarquables que nous citerons tout à l'heure, les principales manifestations doctrinales et pratiques du catholicisme social, en ces dernières années.

Beaucoup, parmi les auteurs de ces études, auraient pu figurer au nombre des Maîtres dont nous venons de parler, car leur science et leur pensée s'imposent à plus d'un titre.

(1) Duthoit (E.), *Un Programme de vie; le programme catholique social.* Lille, Croix du Nord, 1911, in-16 de 23 p. Prix : 0,15 — et Zamanski, *l'Action sociale dans l'assoc. cath. de la Jeunesse française.* Paris, A. C. J. F., in-16 de 29 p. Prix : 0,15. — Abbé Six : *Catholicisme et collectivisme* devant la question ouvrière. Hellemmes-Lille, Institut populaire. Prix : 0 fr. 15, les cinq cents : 25 fr. On pourrait aussi se procurer et étudier, dans les cercles d'études, pour faciliter la clarté des controverses, le *Vocabulaire économique et social.* Reims, Action Populaire et Paris, Lecoffre, un in-16 de 180 pages. — Prix : 2 fr.

Depuis longtemps, la notoriété de leurs œuvres a dépassé nos frontières. Ne sont-ils pas vraiment des maîtres ceux qui, dans nos universités officielles ou libres, dans nos semaines sociales, dans nos congrès, apportent la doctrine féconde à des centaines d'auditeurs attentifs et charmés?

Or, les études des catholiques sociaux ne portent pas seulement sur l'organisation du Travail, mais aussi sur la Famille, sur la Cité, sur l'Etat.

C'est pourquoi, pour rester dans les généralités doctrinales, nous ne citerons maintenant que les livres où toutes ces questions ont à la fois trouvé place, nous réservant de mentionner plus loin les ouvrages traitant exclusivement du *Travail* ou de la *Profession*, ou de la *Famille* ou de l'*Etat*. Signalons pourtant, dès maintenant, le livre, sur lequel nous reviendrons, d'Eug. Duthoit : **Vers l'organisation professionnelle**, dont quelques parties ont une portée tout à fait supérieure. C'est ainsi que l'auteur montre, dans son introduction : 1° pourquoi l'*Economie politique* ne peut ni ne doit être indépendante de la morale; 2° pourquoi notamment elle n'est pas confinée dans le domaine d'un déterminisme de matière ni dans celui d'un déterminisme historique; 3° que la vraie méthode d'une discipline économique est toute morale; 4° comment l'école des catholiques sociaux pratique cette méthode. Enfin, M. Duthoit termine son ouvrage par des vues très pénétrantes sur l'organisation future de la société.

~ Nous trouverons, en outre, dans les **Guides sociaux** cités plus bas, des considérations générales qu'on ne saurait trop méditer et dans les comptes rendus des **Semaines sociales** les études des sociologues catholiques les plus qualifiés pour enseigner la doctrine. Nous y lirons, avec une attention toute particulière, les déclarations de M. Henri Lorin, un des conférenciers les plus écoutés des *Semaines sociales*.

Les Guides sociaux.

Au nombre des livres les plus riches en considérations générales et en renseignements sociaux de tous genres, citons en première ligne les :

Guides sociaux : Reims, Action Populaire et Paris, Lecoffre, 1904-1911, 8 vol. (*un par année*) de 350 à 400 p. environ. — *Prix :* 2 francs 50 à 3 fr. (les 8 volumes, 17 francs franco).

Ce sont des livres à la fois théoriques et pratiques; d'où leur charme et leur utilité. A côté des éternels « discoureurs » et aussi à côté de ceux qui enseignent l'art d'agir, les yeux fermés sur l'idée et sur l'avenir, ce livre est apparu comme une révélation synthétique et harmonieuse, non seulement de l'activité catholique, de sa variété, de sa puissance, de sa valeur doctrinale, de son avenir, mais aussi de la nécessité et de la puissance de l'association.

Ces *Guides*, très supérieurs à *l'Année sociale* de M. Fesch, pourtant si intéressante et si documentée, sont indispensables aux cercles d'études, aux prêtres, aux hommes d'action et à tous les esprits d'élite. L'information est parfaite, la discussion serrée, les doctrines prudentes et sûres, la bibliographie abondante, qu'elle soit documentaire ou critique. Enfin, les *Guides sociaux* ignorent *la politique ;* c'est un avantage appréciable, car nous y trouvons la sérénité qui convient aux œuvres positives.

Nous croyons bien refléter l'esprit qui anime ces *Guides*, en citant ce que M. Etienne Lamy écrivait dans l'un d'eux :

« L'association est une force de tous les jours, de toutes les heures, elle peut servir les intérêts publics et les intérêts privés. Elle unit les hommes au moment, dans la mesure et pour la durée où ils ont besoin les uns des autres. Elle n'est pas réservée aux privilégiés de la fortune, elle s'offre aux plus inconnus et aux plus pauvres. A eux surtout, elle est nécessaire, car elle met en œuvre leur puissance : le nombre. Elle est, pourrait-on dire, la revanche des silencieux et des humbles, car elle seule sait le prix des mérites obscurs, leur fait place, les récompense, et élève ses durables succès sur des qualités simples, modestes, accessibles à tous : le bon sens, le travail, la persévérance. Elle opposerait un obstacle à l'envahissement par l'Etat des services que les Français se rendraient mieux à eux-mêmes, une digue à l'augmentation des

impôts, une doctrine au socialisme qui est le terme dernier et logique de l'omnipotence exercée aujourd'hui par l'Etat (1). »

Le plan de ces *Guides* étant sensiblement modifié chaque année, il est difficile de donner ici un sommaire-type. De 1904 à 1908, les *Guides sociaux* s'appesantirent longuement sur tout ce qui concernait l'amélioration morale et matérielle de la *famille* et de la *profession*. On y trouvait, sur les *institutions sociales* et sur tous les *groupements inspirateurs*, les renseignements aussi complets que possible : raison d'être, statuts, fonctionnements, résultats. Pratique, doctrine et faits sociaux cheminaient de concert. Le guide de 1909 et ceux qui le suivent sont plus doctrinaux et affectent un caractère plus *historique*. « Ce sont, lisons-nous dans la préface, les faits, les courants d'opinions d'une année, la dernière encore présente à tous les esprits, qui seront examinés, discutés... [avec le] recul nécessaire pour juger les hommes et les choses. Elles plairont par leur utilité. L'histoire n'est pas la philosophie, mais que les philosophes seraient dangereux si les historiens ne les éclairaient sur les suites et les conséquences de leurs travaux! Ainsi les faits économiques illustrent les doctrines sociales; on ne se prononce bien, sur ces dernières, qu'en les voyant aux prises avec la réalité. »

Voici les grandes lignes du *Guide social de 1909* qui inaugure cette méthode nouvelle et dont le plan, très organique, n'a pas subi de modifications importantes. Sa lecture est éminemment suggestive et montre bien la variété et l'intérêt des sujets qui y sont traités (2).

I.—La famille : La *population*. L'*habitation* ; maison, jardin et bien familial. — L'*hygiène*, hygiène urbaine, la lutte contre la tuberculose, hygiène de l'enfance, hygiène de l'alimentation. — L'*éducation morale et sociale :* alcoolisme, pornographie, enseignement ménager, colonies de vacances.— *Formation intellectuelle et sociale ;* étude, bibliothèque, art, littérature. — *Le budget familial :* coût de la vie, les moyens d'équilibrer le budget familial, crédit et épargne.

II. — Le syndicalisme : le *Syndicalisme ouvrier :* Tendance actuelle.

(1) *Guide social* de 1905, p. IV.

(2) Signalons pourtant que le paragraphe IV, *l'Etat et les conditions du travail*, vient, depuis 1910, après le paragraphe II, *le Syndicalisme*. Sont ensuite étudiées *la Coopération* et *la Mutualité*. Cet ordre nous semble, en effet, plus logique.

dissidences de la C. G. T.— Les Syndicats indépendants : congrès syndicaux, mouvement syndical devant la loi et devant la jurisprudence. Conditions actuelles du travail : le contrat de travail et le taux des salaires, les grèves. Le syndicalisme et les classes moyennes ; et les fonctionnaires ; et les femmes ; et la coopération de production. La crise de l'apprentissage. — *Le Syndicalisme patronal :* Tendance d'esprit. Lock-outs. Syndicats mixtes. — *Les Syndicats agricoles :* esprit et statistique, œuvres et institutions annexes : coopération d'achat, de vente et de production, de crédit. Situation légale. — *Conciliation et arbitrage :* initiative privée. Législation.

III. — Coopération de consommation : Droits et devoirs des consommateurs : statistiques sur le mouvement coopératif. Idées et doctrines. Congrès. Coopératives militaires.

IV.— L'Etat et les conditions du travail : *Le rôle de l'Etat devant l'opinion.* — *La réglementation du travail :* Code du travail. Inspection du travail. Hygiène industrielle et sécurité des travailleurs. Travaux des adultes, travail des femmes et des enfants. — *L'Etat entrepreneur :* Exploitations actuelles. La condition des salaires de l' « Etat patron ». Les exploitations à venir. Les exploitations des municipalités. — *L'Etat et l'assistance.*

V.— La Mutualité : La Prévoyance : Assurance facultative ou obligatoire contre les risques. Coup d'œil général sur la mutualité. Assurance contre la maladie et contre le chômage. Assurance contre les accidents. Les retraites et la mutualité. Le projet de loi des retraites ouvrières. La mutualité et la jeunesse. Mutualité scolaire. Caisses dotales. Les mutuelles et les assurances agricoles.

VI.— *L'Action sociale à l'étranger :* Allemagne. Angleterre. Autriche. Belgique, Espagne. Hollande. Italie. Danemark. Norvège. Russie. Suède. Portugal. Luxembourg, Suisse. Etats-Unis. Canada. Uruguay. République Argentine. Japon.

〰 Enfin, nous devons signaler, en terminant, le Manuel social pratique de l'*Action Populaire*, dont nous parlons plus loin, et la remarquable étude du P. Vermeersch, qui porte le même titre, et que nous mentionnerons également.

L'Année sociale internationale.

Depuis 1910, l'*Action Populaire* publie deux éditions de ses *Guides sociaux :* une édition courante, qui continue à paraître sous le titre de Guide social, et une édition *beaucoup plus complète* intitulée : l'Année sociale internationale. Cette édition contient : 1° en son entier *le Guide social* de l'année cou-

rante complété par une large documentation; 2° des chapitres spéciaux sur des sujets non traités dans *le Guide;* 3° enfin une partie étrangère très développée. Ce n'est pas sans raison qu'on a pu déclarer que ce livre était le fruit « d'un immense travail ».

On ne saurait lire avec trop d'attention la préface de *l'Année sociale internationale* de 1911, dont nous n'hésitons pas à donner quelques extraits :

« *L'Année sociale* n'est pas proprement un traité d'économie « sociale, ni une chronique des événements sociaux, ni une antholo- « gie documentaire; elle est — elle voudrait être — une tranche de « vie. Elle voudrait reproduire l'image vivante et mouvante des réa- « lités sociales en perpétuelle mue ; et cela, non pour satisfaire une « stérile curiosité, mais pour aider le lecteur à dégager des données, « que fournit l'histoire toute chaude d'hier et d'aujourd'hui, l'incon- « nue troublante qui sera l'histoire de demain. Car nous devons *sa-* « *voir* — nous catholiques plus que les autres — afin de *prévoir*, et « nous devons prévoir afin de *pourvoir*. L'avenir appartiendra aux « plus prévoyants. On s'agite beaucoup, on dépense des efforts et des « sommes considérables souvent en pure perte. L'essentiel n'est pas « de s'agiter, voire d'agir, mais d'exercer une action opportune, « ordonnée à un but précis. Pour avoir méconnu les réalités sociales, « c'est-à-dire les aspirations présentes et les besoins actuels des tra- « vailleurs, les pensées profondes des masses, l'évolution des idées « et des institutions, que d'œuvres généreuses végètent, périclitent, « se meurent ou sont mortes! On ne s'éloigne pas impunément de la « vie : *Omne vivum ex vivo*, c'est la vie qui donne la vie.

« Or, le monde change très vite : les réalités d'hier ne sont plus « celles d'aujourd'hui. Quiconque incline à l'action politique, chari- « table, sociale, doit se mettre en contact avec ces palpitantes réalités « sous peine d'égarer son effort. La bonne volonté, dans nos temps « complexes, n'est plus un guide sûr; elle fera fausse route si elle ne « s'allie pas au sens social.

« Le sens social, voilà ce qui manque le plus; voilà pourtant ce qui « chaque jour devient plus nécessaire...

Et plus loin nous lisons encore ces lignes qui nous font pressentir de terribles mêlées, si les catholiques négligent d'intervenir au moment opportun, pour apporter à ceux qui souffrent des paroles et des œuvres de paix.

« De toutes parts, le monde s'organise en deux armées rivales :

« d'un côté, se groupent les travailleurs — les employés, — de l'au-
« tre, les représentants du capital — les employeurs. Des heurts
« redoutables sont prochains. La bourgeoisie radicale qui gouverne,
« obstinée dans son égoïsme, s'apprête à recourir aux subtilités juri-
« diques et à la force brutale pour mater le syndicalisme. Or, le syn-
« dicalisme a droit à la vie. Malgré ses coups de tête de jeunesse, —
« et quels sont les responsables sinon les mauvais éducateurs du peu-
« ple et les politiciens radicaux — il est l'ordre et la paix. Qu'on lui
« donne les moyens de s'assagir, mais qu'on ne l'opprime pas, car à
« la violence, n'en doutons pas, le prolétariat répondra par la vio-
« lence, et tôt ou tard il aura le dernier mot.

« En présence de ces éventualités poignantes, devant ces organi-
« sations ouvrières et patronales, formidables par le nombre et la
« volonté de vaincre, déjà prêtes à engager la bataille, qui, se sentant
« l'âme inquiète, n'accepterait de donner son concours à l'œuvre de
« pacification et de restauration sociales ?

« L'Evangile de paix et de progrès qu'ils représentent fait un de-
« voir aux catholiques de se signaler parmi les meilleurs ouvriers.

« Mais l'action sociale, la bonne, la vraie, la sûre, ne s'improvise
« pas. Sur ce terrain-là, mieux vaut ne rien faire que faire des riens
« ou faire les choses de travers : de grands intérêts, ceux de l'Eglise
« d'abord, sont en jeu, que des ignorances ou des maladresses même
« bien intentionnées compromettraient gravement. Donc, il faut ap-
« prendre avant d'agir : les bonnes idées engendrent seules l'action
« juste et féconde... »

Les Semaines sociales.

A côté des *Guides sociaux* et de *l'Année sociale internationale*, nous devons placer la collection des *Comptes-rendus des Semaines sociales*, qui paraît sous le titre suivant :

Cours de doctrine et de pratique sociales: 1904-1910 ; Orléans, 1904 (épuisé) ; Dijon, 1905 (1 fr. 50) ; Amiens, 1906 (2 fr. 50) ; Marseille, 1907 (3 fr. 50) ; Marseille, 1908 (4 fr.) ; Bordeaux, 1909 (4 fr.) ; Rouen 1910 (4 fr.) ; — Paris, Lecoffre; Lyon, Vitte, et Chronique sociale de France, 7 vol. in-8.

Ce que nous venons de dire du *Guide social* et de *l'Année sociale internationale* peut presque s'appliquer aux *comptes-rendus des Semaines sociales*. C'est sensiblement la même doctrine, et c'est la même méthode. La documentation pourtant

est moins abondante et l'information moins générale, mais les études doctrinales y tiennent plus de place ; trop de place, dit-on quelquefois. C'est la doctrine, pourtant, qui fait le puissant intérêt de ces livres.

Le mouvement des « Semaines sociales, qui a pris naissance en 1904, compte parmi les plus intéressants et les plus féconds. Plus de quinze cents auditeurs, venus de tous les points de la France, suivent, chaque année, ces magnifiques congrès doctrinaux qu'on pourrait appeler les « Assises du Catholicisme social ». Les catholiques les plus éminents y prennent la parole. Des évêques et des cardinaux président les réunions, prennent part aux discussions, et exposent la doctrine de l'Eglise en disant : « *Nous, catholiques sociaux...* »

« Citoyens d'un pays, dit le cardinal Andrieu, où l'on pense que les idées mènent le monde et où chacun, du fait de sa participation au suffrage, est responsable de la somme de mal et bénéficiaire de la somme de bien qui s'accomplit dans l'Etat, notre meilleure méthode à nous, catholiques sociaux, de prendre part aux affaires publiques est de coopérer au bien commun, et de propager, de faire que nul n'ignore, de promulguer en quelque sorte, dans l'esprit public, la notion chrétienne du travail. »

« L'étude pour l'action, lisons-nous dans *le Guide social* de 1910, telle est la devise de la *Semaine sociale de France*. Quoique non explicitement formulée, c'est aussi la devise des semaines étrangères. De juillet à octobre, généralement les *Semaines sociales* fournissent tout un cycle d'importantes sessions. L'idée, partie de groupes d'étude de Lyon, a merveilleusement fait son chemin à travers l'Europe. Aujourd'hui l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, la Pologne l'ont adoptée. Si quelque diversité se manifeste dans ses applications, une parfaite unité d'esprit et de méthode la sauvegarde contre toute compromission. Les *Semaines sociales* possèdent actuellement des principes qui forment comme leur patrimoine commun, elles ont une inspiration chrétienne et exercent une influence féconde, influence qui grandira, au plus grand avantage du mouvement social catholique, si les

Semaines sociales unissent à l'Esprit catholique, qui fait leur honneur, une parfaite exactitude doctrinale. »

Nous croyons devoir donner, à titre d'information, le sommaire complet de ces *Semaines sociales ;* mais en faisant remarquer toutefois, que les comptes rendus de Lyon 1904 et d'Orléans 1905 sont des comptes rendus analytiques qui n'ont pas la valeur documentaire des comptes rendus parus depuis.

Semaine sociale de Lyon : 1904. — *Abbé de Pascal* : La propriété. — *Abbé Antoine* : Le Travail. — *Comte Duport* : Le Syndicat agricole. — *Glas* : Les assurances agricoles. — *L. Durand* : Le crédit agricole. — *Max Turmann* : Les œuvres post-scolaires. — *Martin-Saint-Léon ;* Le devoir social d'aujourd'hui ; les associations professionnelles. — *Boissard* : Les retraites ouvrières. — *Abbé Cetty* : L'action ouvrière en Alsace. — *L. de Contenson* : La ligue sociale d'acheteurs. — *Mlle Rochebillard* : Une organisation féminine à Lyon.

Semaine sociale d'Orléans : 1905. — *Abbé de Pascal* : Les deux conceptions sociale et individualiste de l'homme. — *Abbé Antoine* : Le contrat de travail et le salariat. — *Verdin* : Le syndicat des employés [de Paris]. — Le syndicat professionnel et ses institutions économiques. — *G. Blondel* : Les syndicats ouvriers allemands. — *E. Duthoit* : La protection légale des travailleurs. — *A. Boissard* : La question des retraites ouvrières. — *L. Milcent* : L'association professionnelle agricole. — *G. Baguenault de Puchesse* : Les assurances mutuelles agricoles. — *A. Crétinon* : L'école par l'association familiale. — *Max Turmann* : L'éducation populaire. — *Mgr Touchet* : L'action de l'Eglise sur le Progrès social. — *Imbart de la Tour* : Démocratie et irréligion. — *Abbé Lemire* : Le rôle social de la terre. — *Abbé Desgranges* : Les Instituts, populaires. — *Dedé* : Sociétés de secours mutuels.

Semaine sociale de Dijon : 1906. — *Abbé Antoine* : Trois sociétés nécessaires, famille, profession, cité. — *Abbé de Pascal* : Les justes et équitables rapports des hommes entre eux, relativement à l'usage des biens temporels. — *Chanoine Garriguet* : Nécessité et dignité du travail. — *E. Duthoit* : Le travail féminin dans l'industrie. — *J. Brunhes* ; Désorganisation de la famille par le travail à domicile. — *M. Deslandres* : Le logement de la famille. — *Abbé Lemire* : Les mesures de protection légale du foyer familial. — *J. Brunhes* : Conséquences économiques et sociales de l'exploitation de la houille. — *M. Lecoq* : La durée du travail des adultes et les revendications du 1er mai. — *R. Jay* : L'œuvre de la législation du travail. — *M. Savot* : La crise de la famille agricole en Bourgogne. — *Milcent* : Derniers progrès de la mutualité agricole. — *Mgr Dadolle* (évêque de Dijon) : Question sociale et doctrine de l'Eglise. — *E. Martin Saint-Leon* : Rôle social et économique des classes moyennes. — *Chanoine Moissenet* : La place et le rôle du chant sacré dans le culte public de l'Eglise.

Semaine sociale d'Amiens : 1907. — *H. Lorin* : But, caractère et opportunité des Semaines sociales. — *Abbé Antoine* : Y a-t-il des principes chrétiens en économie sociale? — *Abbé Calippe* : Destination et usage des biens naturels. — *E. Duthoit* : Le contrat de salariat. — *A. Boissard* : Les exigences de la justice dans le contrat de salariat. — *M. Lecoq* : Législation du travail en France. — *Max Turmann* : Les coalitions de producteurs. — *E. Martin Saint-Léon* : Le syndicalisme révolutionnaire et la Confédération du travail. — *E. Chénon* : L'action de l'Eglise. — *Abbé Six* : Le sens social et la formation des consciences chrétiennes. — *Abbé Thellier de Poncheville* : Au retour de la Semaine sociale. Comment se fera le progrès social. — *Allocution de Mgr Dizien*, évêque d'Amiens. — *G. Kurth* : Action de l'Eglise à travers l'histoire. — *J. Brunhes* : La Bible d'Amiens, enseignements catholiques et sociaux. — *Abbé Sertillanges* : Le progrès religieux et le progrès social.

Semaine sociale de Marseille : 1908. — Allocution du *Cardinal Andrieu*, évêque de Marseille. — *Henri Lorin* : Déclaration lue à l'ouverture de la Semaine sociale. — *Rémy* : En marge de la Semaine. Notes et impressions au jour le jour. — *Abbé Calippe* : En quoi le catholicisme est une religion sociale. — *Abbé Antoine* : L'idée de justice dans l'économie sociale. — *A. Boissard* : Les lois de justice sociale. — *M. Deslandres* : De la collaboration des particuliers aux lois d'assistance sociale. — *E. Duthoit* : Le chômage. — *E. Martin Saint-Léon* : La crise de l'apprentissage et la réforme de l'enseignement professionnel. — *J. Dumas* : Rôle social de la mutualité. — *B. Brunhes* : La lutte contre le déboisement et l'aménagement des chutes d'eau devant les récents congrès. — Quelques applications pratiques de la notion chrétienne du droit de propriété. — *R. Pinon* : Le rapport des questions coloniales et des questions sociales. — *E. Estrangin* : La situation des populations maritimes. — *M. Ricard* : L'œuvre syndicale des vingt-cinq dernières années dans la région des Alpes et de Provence. — Le nouveau projet de loi relatif à la constitution et au fonctionnement des Syndicats économiques agricoles. — *Abbé Thellier de Poncheville* : La croyance en une destinée supra-terrestre, principe de progrès social. — *J. Brunhes* : Les responsabilités des acheteurs dans les conditions de travail.

Semaine sociale de Bordeaux : 1909. — *Henri Lorin* : Notion chrétienne du travail. — *A. Crétinon* : Le point de vue individualiste et le point de vue social dans le droit. Le mouvement syndical allemand. — *Abbé Calippe* : Le caractère social de la propriété d'après la tradition judéo-chrétienne. — *A. Boissard* : Le droit de grève. La régularisation de la grève par les institutions professionnelles du droit public. — *E. Duthoit* : Le fait et le droit syndical. Le champ d'activité syndicale. Le rôle des syndicats dans la préparation et l'application des lois relatives aux intérêts professionnels. — *Marcel Lecoq* : La pratique des conventions collectives du travail. — *Abbé Antoine* : La grève devant la conscience. Le salaire minimum. — *Deslandres* : Influence de l'évolution sociale sur l'organisation politique de la démocratie. La formation pratique du sens social chez la

femme. — *Piot* : Le repos du Dimanche et les travailleurs. — *Dr Grasset* : L'Hygiène et la science biologique en sociologie. — *Blondel* : L'Organisation des Ports de commerce. — *Abbé Meny* : Enquêtes sociales féminines. Le minimum de salaire dans le travail à domicile. — *Abbé Thellier de Poncheville* : Régénération morale et rénovation sociale. — Le rôle social de la femme. — *Abbé Beaupin* : Préparation à l'action. — La méthode d'action des cercles d'études féminins. — *Max Turmann* : Les assurances en Suisse. — *Abbé Boissel* : Semaines sociales, mouvement social en Espagne. — *Daniel Brune* : Les résiniers des Landes. La question des industries dangereuses. — *Etienne Lamy* : Socialistes et catholiques.

Semaine sociale de Rouen : 1910. — *Henri Lorin* : L'orientation sociale de la pensée catholique au XIXe siècle. — *Abbé Calippe* : La fonction sociale des pouvoirs publics. — *Cretinon* : La fonction sociale des pouvoirs publics. Quelques applications. — *Abbé Antoine* : L'impôt. — *Moysset* : L'opinion publique, étude de psychologie sociale. — *Deslandres* : Le problème de la population, ses rapports avec la question sociale. — *Duthoit* : L'injustice usuraire vis-à-vis du droit moderne. — *Ph. de Las-Cases* : La lutte contre le chômage. — *Jean Lerolle* : Le travail de l'homme et le travail de la femme. — *J. Lerolle* : Le travail de nuit des enfants. — *Lefas* : La représentation professionnelle. — *R. Jay* : Le minimum de salaire dans le travail à domicile. — *Duthoit* : Syndicats et associations en quête du statut syndical. — *Martin Saint-Léon* : Le nouveau régime douanier et ses conséquences sociales. — *Boissard* : Les retraites ouvrières et la loi du 5 avril 1910. — *Gand* : L'application de la loi d'assistance aux vieillards. — *Brune* : Le contrat maritime de travail. — *L. de Contenson* : Les syndicats féminins. — *L. de Clermont-Tonnerre* : L'association agricole. — *Abbé Beaupin* : L'éducation sociale dans la famille : *Vicomte Vieillefonds* : La formation de l'élite ouvrière. — *Abbé Thellier de Poncheville* : Les aspirations sociales contemporaines. — *Abbé Sertillanges* : La violence et l'action chrétienne. — *Chanoine Jouen* : L'art gothique et la cathédrale de Rouen. — Conférence de M. *Carton de Wiard* : [La question sociale et la cité de demain] :

Quelques autres livres à consulter sur les questions sociales.

~~ Il faut enfin connaître aussi les travaux de H. SAVATIER : **La théorie moderne du capital et la justice.** Paris, Rondelet (auj. Vitte), 1898, in-8 de IV et 242 p. Prix : 5 fr.; — du P. SCHWALM : la Famille ouvrière, Paris, Bloud, 1911, in-12 de XXIV-428 p. *Prix* : 4 fr. ; — de GARRIGUET : Le Régime de la propriété. Paris, Bloud, 1907, in-12 de XX-335 p., 3e édition. *Prix* : 4 fr. — les travaux, cités ailleurs, du P. DE PASCAL ; —

de Ch. Benoist ; — de Calippe ; — de G. Blondel, dont la connaissance des choses d'Allemagne est profonde ; — de Raoul Jay, qui aime à se placer toujours à l'avant-garde de l'action sociale chrétienne ; — de Duthoit, d'une doctrine si sûre ; — de Martin Saint-Léon et de Boissard, si compétents sur les choses du Travail ; — de Max Turmann, un des écrivains les plus féconds du catholicisme social, etc.

La Littérature catholique sociale.

Enfin, il est bon de compléter l'enseignement sévère que nous avons reçu des maîtres de la pensée catholique sociale et des auteurs cités ci-dessus par quelques ouvrages qui charmeront tous les esprits cultivés et qui les instruiront.

~ Et d'abord, nous voudrons avoir sur les questions qui touchent de près le catholicisme social l'opinion de *G. Goyau* qui sait unir, à la clarté et à la précision, un sens très net des nécessités sociales et une foi profonde et éclairée. Les connaissances étendues de l'auteur, son érudition, la puissance de sa pensée, sa langue souple et riche rendent ses études infiniment intéressantes et utiles. Avec lui, nous souhaitons que ces pages puissent développer chez ceux qui les liront « l'esprit de fraternité, leur faire comprendre l'austère loi du travail, leur aplanir l'épineuse étude des problèmes sociaux, les inviter à les poursuivre et les convaincre aussi qu'ils doivent, à cette fin, se donner quelque peine ». Nous mettrons donc, en bonne place, dans notre bibliothèque :

Goyau (G.). — **Autour du Catholicisme social** (éditions multiples). — Par s, Perrin, 1907-1909, 4 vol. in-16 de 330 pages environ. — *Prix :* le vol. 3 fr. 50.

Tome I : Néo-catholiques, solidaristes, catholiques sociaux. Le cardinal Manning. Le comte de Mun. Aspects sociaux du catholicisme. Communion des saints. Apostolat. Anne de Xaintonge. Convergences vers le catholicisme social. Les Saint-Simoniens. Le radicalisme italien. Les congrès catholiques sociaux.

Tome II : La démocratie chrétienne. Le Monastère au moyen âge. Figurine franciscaine. Léon Ollé-Laprune. Charles Lecour-Grandmaison. Les congrès catholiques sociaux. Le devoir d'aujourd'hui. L'Eglise et les courants politiques du siècle.

Tome III : Solidarisme, christianisme, socialisme. Méthodes d'action. Patronages. Bibliothèques. Œuvres. La leçon des cathédrales. Le curé de l'ancien régime. Origines populaires du Concordat. La Renaissance catholique en Angleterre. Origine sociale du centre allemand. Un concile de résurrection. Léon XIII. F. Brunetière. Les Béatitudes.

Tome IV : Jehovisme et christianisme. L'Eglise du peuple. L'Irlande. L'Eglise et l'Etat. Gladstone. L'Eglise et les nouveautés politiques. Gonzalvi. Les semaines sociales. Figures d'apôtres.

« Si l'on parle aujourd'hui [disait Brunetière] de christianisme ou « de catholicisme social, ce n'est pas du tout dire qu'ils ne l'aient « pas toujours été. L'action catholique a toujours été sociale et le « sera toujours : elle l'est seulement avec plus d'évidence et de conti- « nuité quand elle s'exerce, comme de nos jours, en temps de révo- « lution sociale. »

« Il n'est pas, ajoute M. Goyau, une page de ce livre qui n'essaie « de confirmer ces paroles » (tome II, p. VII).

~ Nous devons faire figurer, à côté de *G. Goyau*, l'éminent académicien *M. Etienne Lamy*, dont la doctrine est si ferme et la langue si noble. C'est un maître qui se contente de l'admiration et de la reconnaissance discrètes des esprits d'élite, mais qu'il convient de faire davantage connaître parmi nous :

LAMY (Etienne). — **Au service des idées et des lettres**, *introd. de Michel Salomon.* — Paris, Bloud, 1910, in-16 de XLIV et 363 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Histoire et philosophie politique : Politique religieuse. Le conflit religieux en France sous la Révolution. Le Concordat. La politique religieuse de Napoléon Ier. L'ancienne alliance du trône et de l'autel. Ce que produisit l'union du trône et de l'autel sous la Restauration. Le vrai sens des conseils de Léon XIII aux catholiques de France. Importance de notre protectorat catholique.

Etudes sociales : Proudhon. Les premières origines de l'internationale. Lassalle, Karl-Marx et Bakounine. De l'éducation intellectuelle nécessaire à la femme. La sociologie de Léon XIII. Sur l'avenir du patriotisme...

Divers : Critique et morale : Description et portraits. Discours. Pensée

« Quand [dit l'auteur à propos de l'Encyclique *Rerum Novarum*] « en face des foules menaçantes, des intérêts effrayés, de la civilisa- « tion accusée, l'Eglise a exercé ce magistère, la puissance, la majesté « étaient telles que les ironies ont cessé. Les ouvriers, même les « plus prévenus, ont écouté avec respect cette voix où ils reconnais- « saient l'inimitable accent de la tendresse désintéressée et qui leur

« apportait les bienfaits des espoirs raisonnables. » « [Et l'auteur « ajoute] : « L'Eglise...est devenue la première des personnes publi- « ques, un siècle après que la Révolution française prétendait la « murer dans les temples et la cacher, comme un ridicule secret, au « fond le plus obscur des consciences » (p. 211).

∿ Lire aussi : DUTHOIT : **Pages catholiques sociales.** Paris, Lecoffre, 1912, in-16 de IX-393 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

∿ Enfin, nous croyons pouvoir recommander ici quelques œuvres littéraires faciles à lire, très propres à éveiller le sens social et à mieux faire aimer les humbles :

RENÉ BAZIN : **De toute son âme.** Paris, Calmann-Lévy, in-12. *Prix :* 3 fr. 50. — **Le Blé qui lève.** Paris, Ibid. *Prix :* 3 fr. 50. MAZE-SENSIER : **Les Vies nécessaires,** 2ᵉ édit. Paris, Rivière, 1910, in-12 de 330 p. *Prix :* 3 fr. 50. — BELLER : **Récits.** Reims, Act. populaire, et Paris, Lecoffre, in-8 de 380 p. *Prix :* 3 fr. — CASTEL (Paul) : **Les vacances de Paul Duchemin.** Paris, Belleville, 1910, in-12 de 247 p. *Prix :* 2 fr. — VALERY-RADOT. **Leur royaume.** Paris, Plon, 1910, in-12 de 288 p. *Prix :* 3 fr. 50. (Très apte à faire comprendre le sens de la vie). — Voir aussi les romans d'Henri BORDEAUX : **La robe de laine,** Paris, Plon-Nourrit. *Prix :* 3 fr. 50, etc...

LES DOCTRINES SOCIALISTES

Le chrétien, qui veut travailler à la restauration de la société sur ses véritables bases ne doit pas se contenter de posséder parfaitement la doctrine sociale de l'Eglise, mais il faut encore qu'il connaisse, pour mieux les combattre, les utopies et les systèmes de ceux qui prétendent pouvoir se passer de Dieu pour faire régner la justice.

Il n'existe pas, croyons-nous, un exposé critique et synthétique du socialisme, écrit par un catholique social. On trouvera bien, dans des revues spéciales, surtout dans l'ancienne revue *l'Association catholique*, continuée aujourd'hui par *le Mouvement social*, des études nombreuses sur ce sujet, mais le livre qui s'impose, écrit par un des nôtres, n'existe pas. Nous serons donc obligé de mentionner plusieurs livres, de valeur inégale, où nous trouverons, disséminés, les éléments de la synthèse qui nous manque.

Le Programme socialiste.

Nous croyons qu'il vaut mieux, pour la clarté des discussions que nous pourrons avoir à soutenir, ne recommander ici que des études courtes, susceptibles de nous donner, en quelques pages, une synthèse rigoureuse de la pensée socialiste. Nous ne recommanderons donc ni *Karl Marx*, ni *Engel* , ni *Bebel*, ni même l'ouvrage, considérable sans doute, que M. *Jaurès* nous annonce depuis longtemps sur la *société future*, mais des travaux plus précis, écrits par des auteurs qui jouissent d'une autorité incontestable et qui ont su tracer, d'une plume vigoureuse, les grandes lignes de la doctrine socialiste.

Citons d'abord un petit livre, dans lequel nous trouverons un bon exposé du socialisme, sans commentaires d'aucune sorte :

Schaeffle (A.). — **La Quintessence du socialisme.** *Traduction [de l'allemand] de Benoît Malon, revue et corrigée.* — Paris, Bellais, 1904, in-16 de 150 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

Schaefflè n'était pas socialiste, mais son livre est écrit avec une si parfaite bonne foi qu'il est impossible, même au lecteur prévenu, de découvrir ses préférences cachées.

Il faut compléter *Schaeffle* par les études des socialistes doctrinaires qui dressent leur philosophie sociale contre la nôtre avec une netteté et une hardiesse dont nous ne pouvons que nous réjouir, car la bataille n'en sera que plus belle et notre victoire plus définitive. Nous lirons donc *à titre documentaire :*

Renard (Georges). — **Le Régime socialiste,** *principe de son organisation politique et économique.* Paris, Alcan, 1889, in-18 de 180 p. environ. *Prix :* 2 fr. 50. — *Et du même auteur :* **Le Socialisme à l'œuvre,** *ce qu'on a fait, ce qui reste à faire, en collaboration avec Berthod, Fréville, Landry, Mantoux, Simiand.* Paris, Cornély, 1907, in-16 de VII-493 p. *Prix :* 4 fr. — Guesde (Jules) : **Essai de catéchisme Socialiste.** Bruxelles, Kistemaeckers, 1878, in-16. — Malon (Benoit) : **Le Socialisme intégral.** Paris, Alcan (puis Stock), 2 vol. in-8, de 471-XX, 460 p. *Prix :* 12 fr. — Vandervelde : **Le Collectivisme et l'évolution industrielle.** Paris, Bellais, 1900, in-16 de 285 p. *Prix :* 1 fr. 50. — Menger (Anton) :

L'Etat socialiste, *traduit par Edgard Milhaud.* Paris, Bellais, 1904, in-18 de XLV-381 p. *Prix :* 3 fr. 50. — *Et du même auteur :* Le Droit au produit intégral du travail, *étude historique traduite par Alf. Bonnet, avec une préface de Ch. Andler.* Paris, Giard et Brière, 1900, in-18 de XL-249 p. — 3 fr. 50.

Si ces livres sont de tendance légèrement différente et si leurs auteurs, comme Georges Renard, par exemple, y ont parfois développé des idées assez personnelles, il n'en est pas moins vrai que les socialistes se sont généralement groupés, selon leurs affinités, autour des doctrines que nous trouvons exposées dans ces ouvrages dont ils ont fait leurs livres de chevet.

〰 On pourra se tenir au courant par la Revue socialiste dirigée par Fournière et Alb. Thomas (Paris, Rivière, 18 fr.).

〰 Les ouvrages de *Mermeix* et de *Bourdeau*, cités plus bas, n'ont pas la valeur documentaire des études précédentes. Le socialisme y est vu du dehors et ces auteurs tendent à le discréditer. C'est pourquoi, en toute équité, les esprits cultivés ne peuvent s'appuyer sur ces travaux pour étudier et pour critiquer le programme socialiste. Ces auteurs pourront pourtant trouver place dans les bibliothèques de ceux qui ne sont pas tenus à une documentation de première main :

Mermeix. Le Socialisme, *définition, explications, objections, exposé du pour et du contre.* Paris, Ollendorff, in-12 de VI-363 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Bourdeau (Jean). L'Évolution du socialisme. Paris, Alcan, 1901, in-16 de 330 p. *Prix :* 3 fr. 50.

〰 On pourrait enfin compléter par Fournière, par Weiss (1) et par les pages consciencieuses que M. Levasseur a consacrées à l'étude du socialisme dans le 4e volume de son *Histoire des classes ouvrières*, sous le titre : Questions ouvrières sous la 3e République. On lira aussi les études narratives que M. de Seilhac a fait paraître sur les diverses manifestations de la vie socialiste en ces dernières années. Les livres de M. de *Seilhac* (2) nous semblent chevaucher un peu les uns sur les autres ;

(1) Weiss : *Histoire du mouvement social en France*, 1859-1910. Paris. Alcan, in-8, de 531 p. *Prix* : 10 fr. Nous ne citons ce livre qu'à titre *rigoureusement documentaire*, de même : Fournière : *Les Théories socialistes. au XIXe siècle* Paris, Alcan 1904.

(2) *Les Congrès ouvriers en France*, 1893-1906. Reims, Act. Pop., et Paris,

pourquoi ne les condenserait-il pas en une bonne *Histoire du socialime français*, tenue à jour et complétée par quelques pages sur l'anarchisme qui, depuis un quart de siècle, a pris une véritable allure doctrinale (1)?

Critique des doctrines socialistes.

1° *Livres de fonds.* — Et maintenant, voyons les critiques qui ont été faites du programme socialiste; mais n'oublions pas, quand nous en aurons démontré l'impuissance, de faire œuvre positive en exposant fièrement aux foules le programme des catholiques sociaux et en pénétrant hardiment sur le terrain des réalisations pratiques.

L'abbé Winterer avait composé naguère un bon travail : le Socialisme contemporain, qui nous donnait, en partie, satisfaction; cet ouvrage est malheureusement épuisé et ne sera sans doute pas réédité (2). C'était bien, pourtant, l'histoire critique du socialisme, que nous cherchions, doctrinale et objective, écrite par un théologien et par un sociologue.

« Tous les chefs socialistes savent très bien que leur négation de « la propriété privée des instruments de travail et l'établissement « général et exclusif de la propriété collective des moyens de pro- « duction sont à la fois la négation de Dieu et de ses lois, la néga- « tion de l'Eglise et de son autorité, la négation de la famille chré- « tienne et de son libre développement. »

Lecoffre, 1908, in-12. *Prix :* 3 fr. — *Syndicats ouvriers. Fédération. Bourses du Travail.* Paris, Collin, 1902, in-18. *Prix :* 3 fr. 50. — *Les Grèves.* Paris, Lecoffre, 1903, in-12. *Prix :* 2 fr. — *Le Monde socialiste.* Paris, Lecoffre, in-18, 1903. *Prix :* 3 fr.

(1) Nous croyons devoir, pour être complet, indiquer quelques livres où les esprits curieux pourront se documenter sur *l'anarchisme;* d'abord : Dubois (Félix) : *le Péril anarchiste.* Paris, Flammarion, 1894, in-12 de 288 p. C'est une étude un peu superficielle, mais d'une lecture agréable et illustrée de nombreuses gravures. — On aura une œuvre doctrinale en lisant avec les plus expresses réserves, car l'ouvrage est tendancieux : R. Eltzbacher : *l'Anarchisme*, traduit par Otto Karmin, Paris, Giard et Brière, 1902, in-18 de 417 p. — Comme ouvrages anarchistes, écrits par des anarchistes, nous signalons, à *titre documentaire :* Kropotkine : *l'Entr'aide, un facteur de l'évolution.* Paris, Hachette, 1906, in-16 de xvii-390 p. *La conquête du Pain :* Paris, Stock, in-12. — Grave (Jean) : *la Société future.* Paris, Stock, 1895, in-18. — Faure (Sébastien) : *la Douleur universelle.* — Stirner (J. Caspar Schmitt) : *l'Unique et sa propriété*, traduction de Robert *R. Leclaire*, Paris, Stock, 1900, in-18, — et l'ouvrage, d'un très mauvais esprit de Basch (V.) : *l'Individualisme anarchiste : Max Stirner :* Paris, Alcan, 1904, in-8° de vi-294 p. *Prix :* 6 fr. — Nous croyons inutile de nous attarder à la réfutation de ces doctrines. Citons pourtant la critique curieuse qu'en a faite un socialiste : M. G. Renard, dans une brochure intitulée : *Socialisme libertaire et anarchie :* Paris, Stock. *Prix :* 0 fr. 30.

(2) A Paris, chez Lecoffre.

⁓ Fort heureusement, M. A. Béchaux vient de nous donner une substantielle étude qu'on devra se procurer :

BECHAUX (A.) : **Les Ecoles socialistes**; *marxisme, réformisme, syndicalisme*. Paris, Rousseau et Guillaumin, 1912, in-8 de 158 p. *Prix* : 4 fr.

Part de *vérité* et d'*erreur* du système socialiste.— *L'erreur économique*. Les entraves au développement de la vie chère.— *L'erreur politique*. Méconnaissance du rôle normal de l'Etat. — *L'erreur psychologique*. Comment le socialisme arrête l'essor de la personne humaine. Nécessité d'éclairer l'opinion publique. La propagande des idées et des faits. Les ligues antisocialistes.

— Ajoutons que le P. CASTELEIN, dans son **Droit naturel** (1), consacre de nombreuses pages à la réfutation du socialisme. Voir également CÉPÉDA, le P. de PASCAL, de VAREILLES-SOMMIÈRES, LA TOUR DU PIN, KETTELER, LE PLAY, de MUN, d'HULST, etc., cités plus haut, et les **Guides sociaux de l'Action Populaire**.

⁓ A côté de ces études critiques, écrites par des catholiques d'une orthodoxie rigoureuse, nous citerons, en plus des livres de *Mermeix* et de *Bourdeau*, déjà mentionnés, deux œuvres remarquables que les esprits cultivés consulteront avec réserve, mais dans lesquels ils trouveront beaucoup à glaner ; nous voulons parler des ouvrages de *Bourguin* et de *Leroy-Beaulieu*. Et, d'abord, mentionnons en première ligne :

BOURGUIN (Maurice). — **Les Systèmes socialistes et l'évolution économique**. 3e édit. — Paris, Colin, 1904, in-8 de x et 519 p. — *Prix* : 10 fr.

C'est certainement une des meilleures et des plus profondes études qui aient été écrites sur le socialisme. L'auteur, qui est mort trop jeune, a voulu, sans idées préconçues, « apprécier la valeur des solutions positives que peut offrir la doctrine socialiste » et il s'est efforcé de distinguer « parmi les vues d'avenir des écoles socialistes celles qui paraissent irréalisables de celles qui sont, au contraire, justifiées par l'observation ». On sent nettement que *Bourguin* n'a pas voulu faire œuvre de parti, mais plutôt une œuvre conduite avec scrupule

(1) Paris, Lethielleux, 1903. *Prix* : 10 fr. (pp. 162-250).

et honnêteté. Ce livre renferme des considérations générales vraiment remarquables, qui découvrent au lecteur des horizons nouveaux en étendant sa vision jusqu'aux lointains possibles. C'est une œuvre de fonds, que les esprits d'élite doivent connaître; à eux de faire le départ de ce qui cadre avec nos doctrines et de ce qui s'en éloigne.

Le Collectivisme pur et son régime de la valeur.

Le développement des formes d'organisation économique à l'époque contemporaine : Constitution individuelle. Corporation. Unions professionnelles. Rôle économique de l'Etat.

Les Instructions tirées des faits : Individualisme. Collectivisme pur et socialisme d'Etat intégral. Socialisme sociétaire et coopératisme. Le sens de l'Evolution et la politique sociale. Vues d'avenir.

« Dans l'avenir, tel qu'on peut l'entrevoir en prolongeant par la « pensée le développement des organes qui paraissent les plus « vivaces et les plus progressifs, l'association jouera un rôle plus « important encore qu'aujourd'hui... L'association appelle l'associa- « tion. Un cartel de producteurs provoque la formation d'un cartel « de défense ; la pression d'un syndicat ouvrier détermine les « patrons à se syndiquer, ou inversement... Dans chaque groupe « les associations élémentaires se rapprochent dès qu'elles sont assez « nombreuses et assez fortes pour former entre elles des fédéra- « tions... Les sociétés civilisées paraissent donc appelées à prendre « des formes d'organisation plus régulières, dans lesquelles les élé- « ments sociaux, si longtemps dispersés, seront plus solidaires et « mieux coordonnés... » (p. 350).

〰 Enfin, on trouvera d'excellents arguments dans l'étude, moins pénétrante que la précédente, déjà un peu ancienne, mais pourtant très importante et récemment mise au point, que *Leroy-Beaulieu* a consacrée au collectivisme et à ses diverses manifestations :

Leroy-Beaulieu (A.). — Le Collectivisme, *examen critique du nouveau socialisme, l'évolution du socialisme depuis 1895. Le syndicalisme.* 5e édit. — Paris, Alcan, 1909, in-8 de XII-709 p. — *Prix :* 9 fr.

L'auteur étudie, dans ce livre, le collectivisme et ses diverses formes, notamment le collectivisme industriel. Il réfute auparavant Karl Marx; puis il décrit l'évolution du socialisme depuis 1875, sa dissolution, et son remplacement par le *syndicalisme*,

dont il établit la genèse. Le livre se termine par des pages très documentées sur la *Confédération générale du Travail*, sur la *grève générale*, et sur l'exposé des doctrines de la *nouvelle école socialiste.*

« Si les tendances actuelles, dans le public et dans le Parlement, « ne sont pas réprimées, on aura, en fait, frayé les voies au collec- « tivisme ; on en aura posé les fondements. En deux ou trois géné- « rations, on aura détruit les mobiles qui donnent de la force, de l'é- « lan, du succès, aux entreprises libres, individuelles ou associées ; « on retombera graduellement à l'inertie des anciens âges et à la « misère primitive. » (Préface de la 5e édit., p. VII.)

M. Leroy-Beaulieu voit l'avenir un peu en noir; peut-être parce qu'il pressent l'impuissance de l'Ecole libérale dont il est le chef et parce qu'il s'aperçoit que ses troupes, mal encadrées, se débandent... Mais les *catholiques sociaux* relèvent courageusement le gant et ne désespèrent ni de leurs doctrines ni de leurs efforts.

Critique des doctrines socialistes : 2° Livres courants. A côté des livres de critique tout à fait supérieurs que nous venons de mentionner, il est utile de posséder un livre de combat, assez mesuré, et assez sûr pour être placé dans nos bibliothèques de cercles d'étude et de patronages. On se procurera donc :

MAISONABE (E.). — **La Doctrine socialiste.** — Paris, Poussielgue, 1900, in-12 de 266 p. — *Prix* ; 2 fr. 50.

Notions génerales et bases scientifiques : Socialisme et collectivisme. Collectivisme et communisme. Les principaux fondateurs du collectivisme. La base scientifique du socialisme. Le collectivisme incomplet. Système de la nationalisation du sol.

Transformation de la propriété individuelle en propriété sociale. Qu'est-ce que la collectivité. Etendue de la confiscation. Comment s'opérait la confiscation. Injustice de la confiscation. Impossibilité de la confiscation.

Organisation de la société collectiviste : Refus des socialistes de s'expliquer sur l'organisation de la société future. Organisation de la production. Répartition des revenus. Conséquences de l'organisation collective.

«... Il y a le prolétariat, le prolétariat qui travaille et qui souffre, « le prolétariat pour lequel, on l'a dit, le socialisme n'est qu'une reli-

« gion meilleure et plus croyable parce qu'elle met un paradis à sa « portée, le prolétariat qui aurait, certes, l'intelligence et le bon sens « suffisants pour comprendre l'inanité des théories dont on lui pré- « sente seulement le mirage, mais qui n'a pas le loisir nécessaire « pour réfléchir à ces théories et les juger.

« Et c'est là, dans ce terrain ainsi préparé d'avance pour la mois- « son révolutionnaire, que le socialisme jette sa semence et se déve- « loppe.

« Le meilleur moyen de l'arrêter dans sa marche, n'est-ce donc « point de le divulguer, de le faire connaître à ces malheureux qui « accourent à lui de confiance et les yeux fermés ? » (p. 251).

〰 Enfin il est bon de connaître de courtes études susceptibles d'éclairer ceux qui n'ont ni le temps ni les moyens de lire de gros ouvrages.

L'opuscule suivant, de l'abbé Moulard, plaira beaucoup :

Moulard (Abbé). — **Le Socialisme**, *Histoire, doctrine, réfutation, avenir.* — Paris, Vitte, 1906, in-8 de 110 p. — *Prix :* 0 fr. 75. (*Epuisé.*)

Très bon travail. L'auteur, avec une grande pondération et un louable souci de la doctrine, expose clairement les visées secrètes et lointaines du socialisme. Cet opuscule est à lire surtout par les ouvriers généreux, mais irréfléchis, qui se proclament, de bonne foi, socialistes. A ceux-là, il faut faire toucher du doigt l'erreur socialiste et leur montrer que nous édifions un système plus social, plus solide, plus positif, plus pratique.

〰 Signalons aussi la brochure (déjà citée) de l'abbé Six : **Catholicisme et collectivisme devant la question ouvrière.** On trouvera, dans cette plaquette, en même temps qu'un compte rendu *in extenso* d'un débat public et contradictoire, un « vigoureux exposé de la doctrine sociale de l'Eglise ».

Mentionnons encore :

Richter (Eug.). **Où mène le socialisme** : *trad. française.* — Paris, Lesoudier, 1906, in-12 de VIII et 82 pages [avec une introduction *libérale* de Leroy-Beaulieu]. *Prix :* 1 fr. 50 — Seilhac (L. de). **L'Utopie socialiste**, 3e éd. Paris, Bloud, 1908, in-16 de 62 p. *Prix* : 0 fr. 60.

Un catholique peut-il être socialiste?

Par les réfutations du socialisme que nous avons lues, il résulte clairement que les *principes* socialistes sont en opposition absolue avec la doctrine chrétienne. Si cette conclusion s'impose aux esprits cultivés, elle peut ne pas s'imposer aux intelligences moins ouvertes; c'est pourquoi des auteurs de talent comme le P. *Sertillanges*, E. *Lamy*, l'abbé *Gayraud* se sont attachés à la leur démontrer. Pourtant, nous croyons que la brochure *de propagande*, nette et précise, est encore à faire.

Quand on aura lu, de préférence à *Leroy-Beaulieu* (1) : l'ouvrage du P. Sertillanges : **Socialisme et christianisme**, 2e éd. Paris, Lecoffre, 1905, in-12 de xi et 332 pages. *Prix :* 3 fr., on ne manquera pas de méditer la substantielle brochure qui suit:

Lamy (Etienne). — **Catholiques et socialistes** : *à propos des semaines sociales.* — Paris, Bloud, 1910, in-16 de 63 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

C'est une étude bien remarquable par la précision et par la sérénité de la pensée, par l'élévation de la doctrine, par la vigueur de sa critique et par la beauté de son style.

Voici le sommaire de cette courte brochure :

La *guerre sociale :* ses causes principales. — Les *catholiques sociaux.* — L'*école socialiste* et l'intervention de la loi. — Dangers et légitimité de cette action. — *Différence entre les socialistes et les catholiques sociaux.* — La doctrine de l'Etat. — De l'action par les idées. — De l'action par les vertus.

...« Les catholiques... ne sont ni les dupes ni les complices du « socialisme. Les socialistes comptent sur l'Etat comme sur le trans- « formateur unique de l'avenir. Ils préparent l'expropriation de la « liberté individuelle au profit de la souveraineté collective. Même « les lois partielles, dont ils se doivent contenter aujourd'hui, leur « servent à étendre, par place, la paralysie progressive des volontés. « Ils faussent systématiquement tous les ressorts par lesquels agis- « sent les poussées d'opinion. Leurs congrès, qui, par de soi-disant « mandataires, semblent associer le prolétariat à la préparation de

(1) Leroy-Beaulieu (An.) : *Christianisme et démocratie...* Paris, Bloud, 1905, in-16, de 64 p. *Prix :* 0 fr. 60.

« ses destinées, déterminent ses programmes, choisissent ses chefs « et donnent ainsi à son gouvernement l'apparence d'un régime re- « présentatif, en sont l'imposture. Les corps de métiers les plus « nombreux et les plus intéressés à compter en proportion de leur « importance ne nomment pas plus de délégués que des agrégats « factices, inexistants dans le monde du travail, composés de quel- « ques comparses et multipliés de façon à annuler les véritables « groupes et à imposer les chefs qui, artisans de ce subterfuge et « grâce à lui, se nomment eux-mêmes. Pas plus que ces chefs ne « tiennent leur pouvoir de la volonté générale, ils ne s'inspirent « d'elle pour agir ni ne l'éclairent sur leurs projets. Ils couvrent leur « marche de silence, leur tactique préférée est la surprise, ils gou- « vernent par mots d'ordre, exaltent l'idolâtrie de la soumission et « estiment que l'obéissance est parfaite quand elle ne demande pas « à comprendre avant d'agir. Pour la perpétuer dans les multitudes, « ils y perpétuent le chaos ; ils se gardent de le démêler en aidant « aux attractions rationnelles qui assemblent le prolétariat par mé- « tier ; ils ont hâte, si ses groupes se forment, de les replonger dans « la masse inorganique. Ce ne sont pas eux qui ont proposé la loi de « 1884, ce sont eux qui ont machiné la Bourse du Travail et ses « confédérations générales. Des ouvriers, associés par profession, « auraient compétence pour comprendre les intérêts de leur métier, « surveiller les serviteurs de leur pensée et ne se laisseraient conduire « qu'où ils voudraient d'avance aller. Des ouvriers de tous métiers, « confondus en une multitude confuse, y annulent leurs aptitudes : « chacune des sociétés professionnelles, qui serait capable de diriger « ses affaires, s'y perd, comme les fleuves, qui avaient chacun son « lit, sa pente, son cours, se perdent dans l'Océan, où leurs flots se « mêlent, où leur énergie s'arrête, et où leur force, sortie d'eux et « remise aux vents, attend le bon plaisir des tempêtes. Cet Océan « de pauvres n'a de commun que le sel amer de ses haines. Simples, « aveugles, inertes, elles reçoivent le mouvement du souffle étran- « ger qui se joue d'elles et les pousse, esclaves, où il veut. Les chefs « socialistes veulent être le souffle et l'appellent l'Etat. »

« Si les catholiques sociaux acceptaient un tel avenir pour des « créatures faites par Dieu, intelligentes et libres, ils ne seraient pas « catholiques. Eux veulent que l'Etat intervienne pour sauver la mul- « titude ouvrière des captivités où elle a été réduite par l'Etat, mais « qu'affranchie de ces chaînes elle se gouverne elle-même. Ils veu- « lent, pour qu'elle se gouverne, lui rendre la vie corporative... » (pp. 29 et suiv.).

~ Dans l'opuscule précédent, M. Lamy s'attache principalement à faire ressortir combien sont différentes les notions

que les catholiques et les socialistes se font du *rôle de l'Etat.* Dans une autre brochure : **Un catholique peut-il être socialiste?** Paris, Bloud, s. d., 2e éd., 118 p. (*Prix :* 1 fr.), M. l'abbé Gayraud étudie plus spécialement la question de la propriété. Ce petit livre ne répond pas absolument à son titre, car on aurait aimé voir l'auteur expliquer successivement comment les enseignements de l'Eglise sur l'*individu*, sur la *famille*, sur la *société*, sur l'*Etat*, sur la *morale*, sont en opposition absolue avec les doctrines socialistes. Faute de l'avoir fait, il résulte que l'esprit n'est pas *suffisamment satisfait*, car l'on voudrait voir *mieux démontrée* la conclusion de l'auteur :

« A l'heure présente, le socialisme se dresse au milieu des nations « chrétiennes comme le précurseur et l'agent d'une révolution qui « ne se bornera pas à abolir le régime de la propriété capitaliste et à « libérer les travailleurs de la servilité du salariat, mais qui s'efforcera d'établir un ordre social nouveau sur les bases de l'anti-christianisme, sur les fondements du matérialisme athée. Serait-ce un « progrès et un profit pour les classes prolétariennes ? Non, certes, mais « plutôt l'avènement d'un régime de servitude et de misère.

« Voilà pourquoi l'Eglise de Jésus-Christ repousse et condamne le « socialisme » (p. 117).

Citons enfin, *à titre documentaire*, la controverse qui mit naguère aux prises *G. Renard*, un socialiste convaincu, et *F. Brunetière*, néophyte ardent mais théologien encore faible, qui prétendait qu'un catholique pouvait être socialiste, au sens doctrinal du mot. M. G. Renard affirmait le contraire et, comme dit *M. Faguet* dans la *Revue* de janvier 1910, c'est M. Renard qui avait raison. On pourra donc consulter un livre de G. Renard, où l'on trouvera cette « dispute » célèbre : **Discussions sociales**. Paris, Albin Michel, 1910. *Prix :* 3 fr.

COMMENT SE TENIR AU COURANT

L'homme d'action doit se tenir *au courant* du mouvement social. **Le Guide social de l'Action Populaire** peut suffire, au besoin, puisqu'il lui apporte chaque année des renseignements

et des documents nouveaux, mais il nous semble que ce n'est pas assez pour tenir son esprit en éveil, pour satisfaire sa curiosité et pour stimuler son zèle.

Il faut lire des journaux sociaux et des revues sociales.

Les Journaux sociaux.

Comme tous les journaux que nous pourrions citer ont une nuance politique, nous n'en désignerons aucun, nous contentant de recommander, à ceux qui nous liront, de s'inspirer, dans le choix de leur journal, des sages réflexions qu'un de nos quotidiens émettait naguère dans l'énoncé de son programme. « Ce n'est pas assez, pour les catholiques, de se défendre contre la persécution et de réclamer un minimum de liberté; ils ont autre chose et mieux à faire : ils doivent faire éclater à tous les yeux le grand bienfait social du catholicisme, se constituer les champions inlassables de la cause populaire, réclamer toutes les réformes, travailler à l'établissement de toutes les institutions postulées par la justice sociale et la charité fraternelle... (1). »

Les Revues sociales.

Aux quotidiens, qu'on ne conserve pas et qui traitent toujours les questions un peu superficiellement, il faut encore préférer *les revues*, qui apportent, sous un format commode, des études sérieusement faites et des chroniques documentées.

Les catholiques sociaux sur ce point sont bien partagés. Mentionnons d'abord **le Mouvement social**, *revue catholique internationale*, dirigée par *G. Desbuquois* et *J. Zamanski*,

(1) Ces lignes sont extraites du *Peuple Français* du 3 janv. 1909. Depuis lors, ce journal s'est fusionné avec *la Libre Parole* (1er octobre 1910). — A ceux qui voudraient faire lire et répandre un journal *hebdomadaire* écrit, il est vrai, pour des jeunes gens, mais d'une doctrine sociale très sûre, nous recommandons d'une façon toute particulière « **la Vie Nouvelle**, journal social « qui entend défendre hardiment les droits « du travail et faire de notre société, par de profondes réformes organiques, une « société plus chrétienne parce que plus juste et plus fraternelle ». *La Vie Nouvelle* (comme *les Annales de la Jeunesse catholique*), est l'organe officiel de *l'Association catholique de la Jeunesse Française* qui, sur le terrain social, marche d'accord avec les *catholiques sociaux* (14, rue d'Assas; abon. 4 fr. par an).

mensuel : un an : 18 fr. (Reims, Act. Populaire). Nous n'avons pas de revue sociale plus savante, plus orthodoxe, et plus documentée. Voici comment elle expose son programme.

« Depuis le mois de janvier 1909, *l'Association Catholique*, « fondée par l'Œuvre des Cercles catholiques, et longtemps dirigée « par elle, est publiée avec le concours de *l'Action Populaire* et « sous le nom de *Mouvement Social*. Ce changement de titre « n'implique nullement un changement de doctrine. Au contraire, « l'une des ambitions de la Revue nouvelle est de ressembler à l'an- « cienne, en égalant, s'il se pouvait, ses mérites, ou du moins sa « passion dans le service de la même cause. Toutefois, cette modi- « fication indique comme une évolution de la même idée. Suivant « l'exigence et le progrès du temps, la Revue a besoin d'être avertie, « très au courant des faits économiques qui, en France et à l'étran- « ger, manifestent le mieux la marche de l'esprit public. Moins de « thèses, dirions-nous volontiers, moins de discussions d'école (ce « travail a été fait), une constatation plus immédiate, plus émue, « du fait social, actuel, présent en quelque manière. Non pas un « simple enregistrement et comme une feuille d'état-civil, mais avec « la déclaration de ce fait, les enseignements qu'il comporte, la « doctrine qu'il rappelle et précise. Mais nous voulons une doctrine « exacte, actuelle, déterminée en quelque façon par les événements « et les éclairant de sa lumière.

« Telle est, dans ses grandes lignes, la Revue que nous voulons « rédiger ; elle sera vraiment sociale, vraiment catholique, très « ouverte au mouvement des idées et des peuples, s'enquérant, en « quelque manière, de l'évolution contemporaine, de ses modifica- « tions profondes au sein des peuples pour les conduire à la vérité. « Aucune revue de ce genre n'existe. »

~ Ceux qui ne pourraient, à cause de son prix un peu élevé, lire régulièrement cette importante revue, pourront s'abonner à la **Chronique sociale de France** (*mensuel ;* un an, 4 fr. Lyon, 16, rue du Plat).

Cette intéressante revue mensuelle est l'organe officiel des *Semaines sociales*. Plus concrète et plus variée que *le Mouvement social*, moins théorique et plus pratique, elle est aussi d'une doctrine très sûre. Sa lecture aisée et son prix très abordable en font certainement l'organe le plus accessible du catholicisme social et nous la recommandons également sans réserves.

〰 Enfin, il faut connaître aussi les **brochures jaunes de l'Action Populaire** et la petite **Revue de l'Action Populaire**, qui, animées du même esprit que *le Mouvement social*, mais plus lisibles, sont très aptes à éveiller le sens social, à éclairer et à diriger les bonnes volontés (Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre. *Prix* de l'abonnement annuel aux *brochures* et à la *revue* : 7 fr. 50. — Avec le **Courrier des Cercles d'études** : 9 fr.)

Telles sont les revues *sociales* dans lesquelles les hommes d'action et les membres des groupes et associations catholiques trouveront, en sus des organes auxquels ils sont particulièrement et justement attachés, des documents de première main et, nous osons le dire, une doctrine éclairée, hardie et rigoureusement orthodoxe.

〰 Les esprits cultivés, qui savent s'orienter au milieu des écoles sociales, pourront consulter, *à titre documentaire*, des revues qui, bien qu'animées au point de vue religieux d'un excellent esprit, s'écartent sensiblement, au point de vue social, des doctrines *catholiques sociales* : c'est **La Réforme sociale**, organe de l'Ecole (*libérale*) de *Le Play* (Paris, 53, rue de Seine) et **la Science sociale**, organe de l'Ecole de *Demolins* (56, rue Jacob), qui prétend arriver, par l'*étude exclusive des faits*, à la découverte des lois sociales.

* * *

Maintenant que nous connaissons parfaitement les grandes lignes de la doctrine sociale de l'Eglise, nous allons étudier, sans nous égarer dans les détails, les organismes dont nous comprenons enfin la nécessité, la *famille* et la *corporation*, nous réservant de traiter dans la 3e partie de ce livre, toutes les questions qui se rattachent à la *cité* et à la *cité agrandie*, c'est-à-dire à la *nation* et à la *société internationale*.

Mais la *famille*, d'abord, fera l'objet de nos préoccupations; c'est pourquoi nous lirons avec soin les ouvrages recommandés dans les pages qui suivent.

CHAPITRE III

La Famille

Presque tous les auteurs cités dans le chapitre précédent ont insisté sur l'importance sociale de la famille; c'est presque une banalité de dire que le *groupe familial* constitue la première et la plus importante des cellules sociales. « La famille est le principe de l'Etat », écrit Le Play. — « La société se compose non d'individus, mais de familles », affirme le P. Antoine. — « La famille est le berceau de la société civile, a dit Léon XIII, et c'est en grande partie dans l'enceinte du foyer domestique que se préparent les destinées des Etats. » Et le même ajoute ailleurs : « La société domestique contient et fortifie les principes et, pour ainsi dire, les meilleurs éléments de la vie sociale. » — Cépéda déclare : « La famille est un élément nécessaire à la conservation de l'ordre social, un prolongement des traditions sociales et politiques qui rendent un peuple heureux et prospère. »

Et c'est également l'opinion de Bonald, de Balzac, d'Aug. Comte et d'Hœckel, qui écrit aussi : « La famille passe à bon droit pour l'assise de la société. » — Jules Lemaître, après eux, fait également remarquer que « vouloir organiser la société en fonction de l'individu, c'est proprement aller contre la nature ».

Enfin, Fr. Funck-Brentano, après avoir déclaré que « la famille fait l'Etat », et démontré que l'ancienne société française avait revêtu un caractère familial très accentué, ajoute : « C'est par la puissance des traditions de famille, union, dévouement réciproque, concorde, affection, que les peuples sont sortis de la barbarie, qu'ils ont formé leur civilisation,

qu'ils ont résisté aux secousses les plus violentes et atteint leurs époques d'éclat et de prospérité. D'autre part, après que ces traditions eurent disparu et que les citoyens, qui naguère étaient comme des frères unis, furent devenus, dans leurs sentiments, comme étrangers les uns aux autres, l'on assista, dans l'antiquité, au lamentable effondrement, à la désorganisation des empires les plus puissants. Ce ne sont pas les victoires des hommes de guerre ni les succès des diplomates, ni même les conceptions des hommes d'Etat qui conservent aux nations la prospérité et la grandeur, c'est la puissance de leurs vertus morales... (1). »

Nous aurions désiré pouvoir recommander, sur cet important sujet, un livre de synthèse, bien au point, à la fois historique, philosophique, religieux, social, pratique. Ce livre n'existe pas. On trouvera, dans les livres cités plus haut, de très bonnes pages qui constitueront un excellent *exposé de la doctrine catholique sociale sur la famille*, particulièrement dans les encycliques de Léon XIII — et dans les ouvrages de Cépéda, du P. Antoine, dans les Guides sociaux, et aussi dans d'autres études comme celle du P. Félix, à laquelle nous ajouterons, à titre documentaire, le livre de Paul Janet, etc. (2).

COMMENT ON VEUT DÉTRUIRE LA FAMILLE

La famille, unité tactique de la société, voulue par Dieu, protégée par l'Eglise, devait être l'objet des attaques passionnées des ennemis de l'ordre social.

Nous trouvons, en effet, des doctrines destructives de la famille chez tous les maîtres du Socialisme et de la Libre Pensée. L'abbé *Winterer* l'a démontré ; d'autres l'ont fait après lui, mais la masse socialiste ne s'en doute pas et les simples, qui

(1) Fr. Funck-Brentano, *la Famille fait l'Etat*, p. 62 (cité plus loin).
(2) Léon XIII dans Cerceau : *Catéchisme social* (déjà cité) — Cépéda : *Droit naturel* (cité). — Le P. Antoine : *Cours d'Economie sociale* (chapitre sur la *Famille* et sur le *Salaire*, et aussi *les Trois sociétés nécessaires : famille, profession, cité* (Semaine sociale de Dijon 1906). — Le P. Felix : *le Progrès par le christianisme* (conférence sur *l'Economie anti-chrétienne devant la famille*). Paris, Roger et Chernoviz, 1893. Paul Janet : *la Famille, leçons de philosophie morale*. Paris, Calmann-Lévy, 3 fr. 50.

donnent instinctivement, au foyer, le spectacle des vertus patriarcales, sont tenus dans l'ignorance des visées secrètes des grands chefs.

Comme on ne peut déclarer ouvertement que l'on poursuit la ruine des foyers, on use de moyens détournés qui conduiront inévitablement au même résultat et on proclame la toute puissance de l'amour, ou plutôt de la passion, la bienfaisance du divorce, la légitimité de l'union libre, la détresse des familles nombreuses, le déclin de l'autorité paternelle et la primauté de l'Etat..., etc. Ce ne sont là que les formes les plus connues de cette action dissolvante. Nous les étudierons — et d'autres encore — dans les livres qui suivent.

Voyons le mal pour mieux nous inciter à le combattre.

Les causes de la désorganisation de la famille.

Nous trouverons d'abord, dans une étude courte, mais très serrée, de *G. Noblemaire*, l'effrayante révélation des maux dont meurt la Famille :

NOBLEMAIRE (Georges). — **Le Complot contre la famille,** *préface d'Etienne Lamy, de l'Académie française.* — Paris, 1908, in-16 de 69 pages. — *Prix :* 0 fr. 60.

La Guerre à la famille : Les ennemis de la famille. Individualisme et Etatisme.
Philosophie individualiste : Hédonisme (ou Droit au plaisir). Théorie de la perfection. Scepticisme. Nihilisme. Pessimisme. Caractères de l'individualisme : besoin d'affranchissement et besoin de bien-être.
L'Etatisme et les autres ennemis de la famille : Le déclin de l'autorité paternelle. Le féminisme. Le divorce. L'union libre. Libertinage et débauche. Malthusianisme et néo-malthusianisme.

« A notre époque, féconde en complots imaginaires [dit Etienne « Lamy dans la préface] vous dénoncez, comme le plus redoutable, « le complot contre la famille, source d'où s'épand la continuité « de l'espèce, première école de l'être vivant, groupe par lequel la « société commence. La famille est la plus essentielle des institutions « humaines. Rien n'est compromis tant qu'elle reste saine ; tout « est menacé dès qu'elle se corrompt... Comme la même race qui « cesse de se renouveler en France se multiplie au Canada, sa stéri- « lité n'est pas organique mais volontaire. Cette race a été féconde

« en France, tant que les mœurs et les lois s'unirent pour fortifier « ces groupes sociaux qui protégeaient l'individu. »

Le « Mal des foyers ».

Voici une étude plus complète, dans laquelle une grande place est réservée à l'exposé de la morale chrétienne :

GIBIER (Mgr). — **La Désorganisation de la famille**, 8e édit.— Paris, Lethielleux, 1907, in-16 de x et 496 p. — *Prix :* 4 fr.

Cet ouvrage est un recueil des conférences faites par l'auteur aux hommes d'Orléans. C'est en dire la nature : causerie dont la simplicité n'exclut ni l'information, ni l'éloquence, ni la valeur théologique. Mgr Gibier, d'une main légère et délicate, mais hardie, effleure toutes les questions qui touchent à cet important sujet. C'est un livre de bon conseil. Il n'y faut pas chercher des documents, ni des statistiques, ni de longues considérations sur les théories nouvelles qui tendent à saper la famille, mais plutôt un commentaire éclairé et sûr de la loi évangélique. Et c'est encore ce qui vaut le mieux...

Le mal des foyers : La négation de la famille par l'union libre. La laïcisation de la famille par le mariage purement civil. La profanation de la famille par le sacrilège. La rupture de la famille par le divorce. La mutilation de la famille par la stérilité volontaire. La dispersion de la famille par la vie en dehors du foyer. La désunion de la famille par la disparité des âmes. La ruine de la famille par la mauvaise tenue des ménages. La décomposition de la famille par la mauvaise éducation des enfants.

Les devoirs des parents : Les trois grands devoirs des parents. La famille selon le cœur de Dieu. L'instruction religieuse dans la famille. La vigilance des parents. L'exemple du père et de la mère au foyer domestique. Les défauts de l'amour paternel et maternel. L'amour intelligent. L'amour chrétien. Respectez vos enfants, aujourd'hui et demain. Parents, vous avez besoin de la religion. Aidez-nous. A qui la faute ? Protégez vos enfants. Quand Dieu s'en va...

« La famille est la cellule sociale ; il faut la protéger comme une « place forte, car toute brèche faite à ses remparts est une perpétuelle « menace pour la société. Aussi, par devoir sacerdotal comme par « devoir civique, devons-nous être au premier rang de ses défen- « seurs.

« La société est l'œuvre de Dieu, les ennemis de la famille sont

« aussi les ennemis de l'Eglise. Ils savent très bien qu'ayant démoli « celle-ci le terrain sera déblayé pour essayer de démolir celle-là...

« Malheureusement, ceux qui s'acharnent ainsi à l'œuvre de des- « truction trouvent parfois des complices là où ils devaient rencon- « trer des obstacles. »

La Ruine de la famille ouvrière.

⁓ On pourra compléter par une étude de l'abbé *Cetty*, qui traite plus spécialement de la désorganisation de la famille ouvrière et qui nous indique les moyens de la sauver d'un désastre imminent...

CETTY (Abbé).— **La Famille ouvrière**, 3e édit.— Paris, Bloud, 1905, in-16 de 32 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

« Le salut de la famille ouvrière est dans la subordination des « questions matérielles aux questions de l'ordre moral : la nécessité « de la religion aidée par les trois forces sociales qui s'appellent le « patronage, l'association, la législation. La restauration de la fa- « mille ouvrière se trouve là. »

⁓ Mentionnons enfin le remarquable travail, déjà cité, du P. SCHWALM sur la **Famille ouvrière**, dans lequel on trouvera des considérations extrêmement puissantes sur toutes les questions qui touchent à la constitution et à la prospérité de la famille ouvrière.

COMMENT RESTAURER LA FAMILLE

Le mal, nous venons de le voir, est profond.

Devant l'effondrement des vertus familiales et devant la ruine qui menace la famille elle-même, notre devoir est tout tracé : c'est de la restaurer sur ses bases naturelles.

Nous chercherons d'abord, en dehors de toute préoccupation religieuse, les bases constitutives de la famille, telles que l'histoire et l'observation nous les présentent. Nous comprendrons mieux alors sa nécessité sociale et nous apprécierons mieux aussi la profonde sagesse de la doctrine chrétienne.

La Famille d'après l'histoire.

C'est dans un ouvrage de *Ch. de Ribbe*, très fouillé et très complet, que nous trouverons les renseignements les plus intéressants et les plus sûrs. L'auteur sait vivifier les documents qu'il apporte à l'appui d'une thèse chère. C'est l'œuvre d'un érudit consciencieux et d'un propagandiste ardent. Ces pages seront une révélation pour beaucoup des nôtres, trop enclins à médire du vieux temps, qui, pourtant, sous l'inspiration chrétienne, avait su établir la société sur ses assises naturelles : la famille, la profession, la cité. *Charles de Ribbe* montre fort bien la grande place que la famille tenait dans les institutions :

Ribbe (Ch. de). — **La Famille et la société en France avant la Révolution**, *d'après des documents originaux*. Tours, Mame, 1879, 2 vol. in-18 de 350 p. environ. — *Prix :* 4 fr.

La *Famille et les institutions :* Les livres de famille de la Provence. L'idée de Dieu et de l'autorité paternelle dans les Livres de famille L'idée du travail et la notion de la richesse chez les familles modèles. La famille, les institutions et la liberté locale. Le dévouement au bien public chez les familles modèles. La Famille et la Patrie.
La *Famille et l'Ecole :* Le foyer domestique et la tradition. Ce qu'est l'école au foyer domestique. Le Père de famille et l'Education. Le Père de famille et l'Ecole. La crise du xvie siècle. La classe dirigeante. La jeunesse et le devoir du travail. La mère de famille.
La *Famille et l'ordre social :* Le mariage et l'épargne domestique. Le ménage rural. La bénédiction paternelle et la vie future. Le testament et l'héritage paternel. La paix domestique.

« La famille est la première et la véritable unité organique de « l'ordre social. Elle a fait la grandeur morale, intellectuelle et politi- « que de la France. Par elle, la race française, douée d'une fécon- « dité plus puissante que toutes les nations, a constitué son unité et « sa nationalité, fait germer dans les profondeurs du pays ses liber- « tés locales..., assuré à une longue suite de générations l'inestima- « ble bienfait de la paix sociale et de la stabilité.

« Il est temps que les bons citoyens s'unissent pour rétablir dans « notre pays les premiers principes sociaux, pour restaurer dans la « famille et par la famille, les bases de l'ordre moral, nécessaires à tout « gouvernement. »

⁓ Recommandons également l'excellent opuscule d'un ancien élève de l'Ecole des Chartes :

Funck-Brentano (Frantz). — **La Famille fait l'Etat.** 3e édit. Paris, Bloud, 1906, in-16 de 64 p.— *Prix :* 0 fr. 60.

La science historique de l'auteur rend cette étude particulièrement intéressante.

La Famille d'après l'observation.

L'ouvrage de *Le Play*, cité ci-dessous, est certainement ce qui a été écrit de plus serré et de plus documenté ; c'est un livre de première main qui demande, pour être lu, beaucoup d'attention et une certaine culture. Ce travail, comme tous ceux de Le Play, est remarquable par la multiplicité des observations, par l'étendue et par le fini des enquêtes, par la rigueur de la méthode, et aussi par l'esprit évangélique qui l'anime. On remarquera que Le Play fait figurer notre pays dans la catégorie des pays à *famille souche,* mais il faut remarquer que les conditions nouvelles d'existence portent nos familles à essaimer davantage. Les conclusions de l'auteur n'en restent pas moins généralement justes :

Le Play. — **L'organisation de la famille** *selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps.* 5e édition. — Tours, Mame, 1907, in-8 de 537 p. — *Prix :* 2 fr.

La *famille sous ses trois régimes :* famille *patriarcale,* famille *instable.* Famille *souche.* L'histoire de la famille souche. La description du modèle ou une famille souche de Lavedan en 1856. Une famille instable du Laonnais en 1861.
Autour de la famille : La très petite propriété, le Code civil et ses agents. La réforme du Code civil, selon les jurisconsultes des pays à famille souche.

« Depuis la Révolution, nous nous épuisons en efforts infructueux « pour créer une société nouvelle, en détruisant par la violence les « coutumes et les mœurs qui firent la grandeur de nos aïeux, en « nous inspirant des chimères condamnées par la nature même de « l'homme. Nous cherchons, dans les changements des formes de « gouvernement, les améliorations que peut seul nous donner le « retour à la vertu... Notre plus fatale erreur est de désorganiser, par

« les empiétements de l'Etat, l'autorité du père de famille, la plus « naturelle et la plus féconde des autonomies, celle qui conserve le « mieux le lien social en réprimant la corruption originelle, en « dressant les jeunes générations au respect et à l'obéissance. »

La Morale de la famille.

Donc, la famille s'en va...

Qui donc, aujourd'hui, peut se mettre en travers de cette débâcle que les instincts mauvais de la nature humaine, débridée, ne peuvent qu'accélérer? La science, peut-être? mais elle est sans autorité. La raison? elle n'est ni assez impérative ni assez sévère pour les exigences des sens. La morale laïque? elle n'a pas encore trouvé ses bases...

Seule l'Eglise, par sa morale sévère, mais bienfaisante à l'énergie humaine, peut redonner à la famille son cadre providentiel, au foyer son unité et sa puissance, à la race son énergie et sa splendeur. C'est pourquoi nous devons bien nous pénétrer des enseignements de l'Eglise sur cet objet et c'est Mgr d'Hulst qui nous les donnera avec sa précision habituelle :

Hulst (Mgr d'). — La Morale de la famille, *conférences faites à Notre-Dame pendant le carême de 1894.* — Paris, Poussielgue, 1894, in-8 de 456 p. — *Prix :* 5 fr.

Il nous plaît d'avoir à recommander encore un livre de Mgr d'*Hulst*, qui étudia, avec toute la sincérité de son zèle et la pénétration de son esprit, les problèmes les plus délicats et les plus importants. La désorganisation de la famille ne pouvait le laisser indifférent, c'est pourquoi il a su, avec éloquence et précision, nous signaler le danger et nous montrer comment le conjurer. Mgr d'Hulst a rappelé aux chrétiens leurs devoirs trop souvent ignorés ou volontairement méconnus : devoirs des époux, devoirs des parents, devoirs des enfants, devoirs des maîtres et des serviteurs. D'accord avec Le Play, avec Ketteler, avec Ch. Perin, il a fait, de la pratique de la vertu et de l'observance de l'Evangile, qui nous oblige à respecter le lien conjugal et les fins dernières du mariage, la condition essentielle de la régénération de la famille et du retour à son ancienne prééminence.

« La famille... c'est le nœud de la société humaine et si l'on se « trompe sur la constitution de la famille, sur les rapports nécessaires « de ses membres, toute la vie privée, toute la vie publique paieront « les frais de cette erreur originelle...

« Qu'est-ce qu'une nation, sinon une famille agrandie, une fédé- « ration de familles! Et comment les groupes factices garderaient-ils « leur consistance, si les unités naturelles, dont ils sont formés, ont « perdu la leur?

« Chrétiens,.. qu'allez-vous opposer à ceux qui nient la vertu de « l'Evangile? Sera-ce l'exemple d'une société chrétienne de nom, « païenne de fait, qui inscrit la chasteté dans ses lois et abandonne « aux passions l'empire de la conduite? Hélas! c'est en faisant ainsi « que nous avons laissé grandir l'audace de l'erreur. On nous « regarde de près, on a fini par croire que notre idéal est une chi- « mère, s'il n'est pas un mensonge, et notre morale une hypothèse. « Voulons-nous venger la parole du Christ? Donnons-lui raison en « nous-mêmes. Au monde qui hésite, déconcerté, entre tant de doc- « trines contraires, montrons le grand spectacle: un groupe compact « de familles fidèles à la loi de stabilité, à la loi d'autorité, à la loi « d'amour » (pp. 7 et suiv.).

〰 Enfin, on ne saurait oublier que *Léon XIII* a rappelé aux chrétiens les exigences providentielles de la *Famille* et on conseillera, pour s'en pénétrer, les textes publiés par CERCEAU : **Catéchisme de Léon XIII** *déjà cité*.

LE MARIAGE

Le christianisme a idéalisé l'amour.

Il veut que les époux trouvent le bonheur dans des liens éternels librement consentis, dans la pureté d'un sang vigoureux et chaste, dans la discipline des désirs vaincus et maîtrisés, dans le regret profond des faiblesses commises et dans le réconfort des pardons généreux, dans l'intimité confiante des cœurs fermés aux passions vagabondes, dans l'harmonie des âmes toutes pénétrées d'affectueuse bonté, dans la présence d'enfants chéris qui prolongent notre pensée et perpétuent notre race, dans le travail qui fait mieux goûter le charme du foyer et la douceur de l'amour, dans l'allégresse et dans la sérénité d'une marche commune vers une même destinée.

Et si l'Eglise, pour nous rapprocher davantage de Dieu, n'a pas voulu que la volupté fût la fin dernière du mariage, ne lui reprochons pas de nous soustraire à l'esclavage de la chair et acceptons sa loi.

Précisément, à cause de sa nature délicate, la doctrine de l'Eglise, sur ce point, n'a peut-être pas été suffisammeut rappelée aux chrétiens et il a fallu que l'Eglise fût persécutée pour qu'elle sentît, enfin, la nécessité de forger des énergies, en exigeant que nous vivions notre foi jusque dans l'ombre discrète du logis.

*
* *

Le Mariage chrétien.

Nous trouverons la doctrine de l'Eglise parfaitement exposée dans une étude du *P. Monsabré*, étude qui fait vraiment autorité et qui devrait être le livre de chevet de tous les chefs de famille chrétienne :

MONSABRÉ (le P.). — **Le Mariage**, *conférences prononcées à Notre-Dame pendant le carême de 1887.* — Paris, Lethielleux, 1910. Editions multiples. — *Prix :* depuis 1 fr. 50 (édition de propagande) jusqu'à 120 fr. (édition de grand luxe). Edition courante : 3 fr. et 5 fr. Demander le catalogue.

La Sainteté du mariage : dans son institution primitive, comme sacrement.
Le Lien conjugal : l'indissolubilité est une loi divine; c'est aussi une loi de progrès et de perfection.
Le Divorce : principe de décadence : comment on le réfute.
Législation du mariage : droit de Dieu et de l'Eglise sur cette législation. Sagesse et force de l'Eglise dans sa législation matrimoniale.
Effets de la Grâce sur les époux.
Les Profanations du mariage : dans la génération, dans la fidélité, dans le sacrement. — La grâce rend l'amour pur et fidèle, patient et dévoué. La grâce éclaire et dirige l'amour paternel et maternel. Règne de Dieu dans la famille chrétienne. La religion du foyer...

« Ne va-t-on pas nous reprocher de nous être tenu trop loin des « réalités de la vie contemporaine ? Ces perfectionnements de l'amour, « dira-t-on, s'ils sont vrais en théorie, ne le sont guère en pratique. « L'amour pur et fidèle dans l'union conjugale, l'amour patient et « dévoué dans la vie commune, l'amour des parents toujours éclairé

« et dirigé par la grâce dans le gouvernement domestique, le saint
« amour établissant le règne de Dieu dans la famille et faisant res-
« plendir la religion du foyer : autant de choses parfaites qui n'ap-
« partiennent qu'au mariage idéal. Nous ne nous défendrons pas
« d'avoir voulu élever les époux chrétiens jusqu'à cette hauteur. »

〰 Il est *nécessaire* de compléter l'étude du *P. Monsabré* par l'opuscule suivant, qui contient la célèbre et *très remarquable pastorale du cardinal Mercier* sur les devoirs de la vie conjugale :

Pour l'honnêteté conjugale. I. *Les devoirs de la vie conjugale*, par le cardinal MERCIER. II. *De la dépopulation par l'infécondité voulue*, par le D[r] H. DESPLATS. III. *La Peur de l'enfant dans les classes dirigeantes et notes sur le problème en général*, par le P. VERMEERSCH. — Bruxelles, Fonteyn, 3[e] édition, 1911, in-16 de 127 p. *Prix:* 1 fr. (port en sus, 0 fr. 15). « Il y a vraiment, dit à propos de ce livre *M. G. Blondel*, des influences néo-païennes qui désagrègent nos sociétés trop civilisées (1). »

On lira également les études de *Bayard*, de *Bertillon*, de *Ract*, de *des Cilleuls*, de *Deherme*, cités plus loin (p. 321), sous la rubrique « *Croissez et multipliez* » (2).

〰 On peut répandre également un opuscule, d'une doctrine très sûre, qui rappelle aux chrétiens, discrètement mais clairement, la doctrine de l'Eglise : HOPPENOT (Abbé) : Catéchisme du mariage. 50[e] mille. Paris, Bonne Presse, 1909, in-16 de 250 p. *Prix :* 0 fr. 50. — Compléter par :

GUILLERMAIN (Abbé J.). Choix de discours et allocutions de mariage. Paris, Bloud, 1890, in-8 de 365 p. — *Prix ;* 3,50.

〰 Nous connaissons maintenant, dans ses grandes lignes, la doctrine de l'Eglise, mais nous ignorons encore *quelles sont les conditions nouvellement requises par l'Eglise pour la validité du sacrement lui-même*. C'est ce que l'on saura en lisant : BOUDINHON (Abbé A.) : Le Mariage et les Fiançailles, *nouvelle législation canonique d'après le décret du 2 août 1907*. Paris, Lethielleux (en réimpression). *Prix :* 2 fr.

(1) G. BLONDEL, dans *la Réforme sociale* (1910, II, p. 598).
(2) Citons aussi le livre beaucoup plus spécial du D[r] SURBLED : *la Vie à deux*. Paris, Maloine, 1911, in-12 de 187 p. *Prix :* 3 fr., et le bon travail du D[r] VINCENT : *le Médecin, son rôle dans la famille et dans la société*. Paris, Beauchesne, in-12 de IV-422 p. *Prix :* 3,50.

L'Indissolubilité du mariage est un progrès social.

Voyons, maintenant, comment d'excellents auteurs, d'ailleurs chrétiens, combattent, avec le seul secours de la raison et de l'expérience, les erreurs et les préjugés depuis longtemps dénoncés par l'Eglise. Et d'abord :

Fonsegrive (G.). — Mariage et union libre. 4e édit. — Paris, Plon, 1904, in-12 de 394 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

C'est un livre à lire, car on y trouve de bons et solides arguments à opposer à l'union libre dont quelques écrivains, comme Paul et Victor Margueritte, Octave Uzanne, Rosny, Marcelle Tinayre, Georges de Porto-Riche et nombre d'autres n'hésitent pas à se déclarer partisans. — Ajoutons que ce livre a été couronné par l'Académie Française.

Les institutions matrimoniales : Les origines. L'évolution vers l'indissolubilité. Les vicissitudes de l'indissolubilité. Les apôtres du divorce. En marche vers l'union libre. Les conséquences du divorce : quelques statistiques.

La constitution conjugale ; Contrat civil ou contrat moral. L'essence du lien conjugal. Quelques corollaires. Les altérations de l'institution.

« Réduire le mariage au caprice des sens et proclamer la légiti-« mité de l'union libre, c'est détruire la famille, c'est autoriser les « plus graves désordres moraux, c'est ramener l'humanité à la pro-« miscuité barbare, c'est aller au rebours de l'évolution que l'his-« toire du mariage nous montre s'être faite du multiple au simple, « c'est rétrogader vers l'animalité.

« Pour une raison cohérente : il n'y a pas de milieu stable... ; ou « l'union libre ou le mariage. L'union libre réduit l'homme aux ins-« tincts et le ramène aux mœurs de la bête. C'est donc en dehors « d'elle, en dehors des irrationnalités du divorce, que se trouve l'u-« nion véritable du couple humain, la seule qui mérite le nom de « mariage... »

[Et l'auteur de conclure] : « Comme dans nos recherches, nous « n'avons fait entrer aucun dogme, aucune théorie préconçue, mais « seulement des constatations et des raisonnements de l'expérience et « de la raison, il nous paraît bien s'ensuivre que les doctrines de l'E-« glise, auxquelles nous aboutissons ainsi, reposent sur un *substra-« tum* solide et rationnel.... » (pp. 350 et suiv.)

Enfin, on trouvera dans le petit livre suivant d'excellents conseils que nous lirons avec beaucoup d'intérêt. L'auteur, sans faire ouvertement appel à la morale évangélique, proclame cependant que les jeunes gens doivent être chastes et les époux fidèles. A l'heure où une morale trop relâchée prétend légitimer toutes les fantaisies de l'amour, il est bon que des voix s'élèvent pour nous rappeler la splendeur du mariage chrétien et l'impérieuse nécessité de la constance.

Le bonheur est au foyer et c'est une folie que de se laisser entraîner, par caprice ou par dépit, par plaisir ou par vanité, dans les sentiers faciles des passions adultères qui enivrent la chair et meurtrissent la conscience. La tendresse sereine de l'épouse vaut mieux que la hantise des lèvres volées.

Nous lirons donc :

NAST (Alb.). — **Mariage et préjugés.** *Edition nouvelle.* — Paris, G. Grès (3 *bis*, place de la Sorbonne), 1910, in-12 de 221 p. — *Prix :* 2 fr. 50

« Le désordre moral est contraire à l'intérêt de la société (p. 220).

« L'indissolubilité sexuelle... donne à la vie son maximum d'intensité morale et fait en quelque sorte de la famille le plus beau « champ d'expérience des vertus sociales (p. 100).

« La fidélité suppose, chez ceux qui s'aiment, une résolution ferme « et raisonnée de respecter la foi jurée et par conséquent la volonté « de lutter, s'il le faut, contre les sollicitations pernicieuses, contre « les désirs adultères qui peuvent assaillir les sens ou l'esprit. La fi- « délité, comme l'a bien remarqué M. Fonsegrive, est une œuvre de « raison... Si deux époux s'aiment véritablement non pour leurs « corps seulement, mais pour leur esprit, mais pour leur cœur, si des « souvenirs nombreux et chers, comme des liens puissants, les rat- « tachent l'un à l'autre, si, enfin, de petites têtes leur rappellent à « tout instant leurs promesses de jadis, alors il leur sera facile de « ressaisir leur chair et de concentrer leurs sentiments... (p. 11).

« La conscience de tels devoirs, sans diminuer en eux la force de « leur amour, les placera fièrement au-dessus des préjugés injustes « et leur donnera le courage de marcher à l'encontre. Songeant sans « cesse au bonheur de leurs enfants, les appréciations stupides ou « méchantes des autres ne les atteindront jamais. Et plus tard, quand « ils seront bien vieux, il leur sera doux d'évoquer le passé dans « l'attente sans effroi de la mort. Le glas funèbre n'aura point d'ac- « cents désespérés. Mais, tout joyeux, il tintera dans les airs, car il

« sera l'expression solennelle de la reconnaissance sociale, à l'heure « où les vieillards, ne mourant qu'à demi, commencent à revivre dans « leur postérité » (p. 102).

Pourquoi les catholiques doivent réclamer la suppression du « mariage civil ».

On ne manquera pas de lire avec attention l'étude suivante, trop peu connue, qui fut présentée comme thèse de Doctorat à l'Ecole de Droit et qui mérita la médaille d'or, au grand scandale de certains professeurs de cette Ecole, qui reprochèrent vivement à leurs collègues, MM. Chénon, Pillet et Piedelièvre, d'avoir donné la plus haute récompense à une thèse qui combattait résolument une des plus belles conquêtes de la Révolution : le mariage civil...

Lemaire (René). — **Le Mariage civil**. *Etude historique et critique.* — Paris, Larose, 1901, in-8 de 226 p. — *Prix :* 4 fr.

Le caractère mixte du mariage : naturel, religieux, civil : Le conflit des lois civile et religieuse. Leur accord avant le mariage civil. 1re phase : La confusion des pouvoirs civil et religieux. 2e phase : L'accord des deux pouvoirs. 3e phase : Le mariage civil.

Le mariage civil : Les antécédents directs du mariage civil. La théorie gallicane et le mariage des protestants. L'avènement du mariage civil. La Révolution et le Code civil.

Critique du mariage civil : — Critique légale : Violation de la liberté de conscience et de culte dans la personne des époux, dans la personne des ministres de la religion. — *Critique morale :* La prédominance du mariage civil est un danger pour la société ; il a été prédit, l'histoire atteste qu'il faut l'enrayer et comment il faut l'enrayer.

Le Divorce dans ses rapports avec le mariage civil : Le divorce, s'il n'est pas la conséquence obligée du mariage civil, lui est uni par une très étroite corrélation. La faillite du mariage.

La réforme nécessaire : Il faut un système comportant une célébration unique, qui puisse être, au gré des parties, soit religieuse, soit civile...

« Ce serait.... par la religion catholique, c'est-à-dire par la religion de la très grande majorité des Français, la restauration du « mariage indissoluble, indissoluble cette fois, non plus dans le rela-

« tif et par « loi de police », mais dans l'absolu et par prescription « divine...

« Le mariage religieux, restauré comme nous le demandons, « exercerait donc une action préventive très salutaire pour tout le « monde : pour celui à qui serait faite la proposition de mariage « civil, parce qu'il serait immédiatement fixé sur les sentiments qu'il « inspire ; pour celui à qui la pensée viendrait de le faire, parce que « ce serait à lui-même la révélation d'un choix mauvais, un avertis- « sement contre de trop faciles illusions ; pour la société enfin, qui « gagnerait grandement à ces unions sérieusement conclues...

« La société a besoin de familles solides, basées, non sur la volupté « qu'ont divinisée le roman et le théâtre et dont il faut, sans fausse « pudeur, leur laisser le honteux monopole, mais sur l'amour que « sanctifie l'Eglise, sur l'amour, qui ne recule point devant les abné- « gations et les sacrifices, sur l'amour qui sait être le devoir. Vieilles « banalités que tout cela ! C'est là, pourtant, qu'est le salut de la « société et si l'on veut que ces idées et ces sentiments reprennent « sur la famille leur salutaire influence, il faut qu'elles commencent « par s'affirmer sans entraves sur les époux au jour même où la « famille est fondée. Glorifions ce « *mariage devoir* », d'origine « divine, qui est au-dessus des railleries et que sa célébration reli- « gieuse restaurée soit le signal de la restauration de la société » (pp. 217 et suiv.).

∾ On pourrait répandre un opuscule *du même auteur :* Mariage civil et divorce, deux éléments de ruine sociale. — Paris, Bloud, 1911, in-16 de 64 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

LA FEMME

C'est l'Eglise qui défend la femme contre l'homme en proclamant qu'elle n'est ni une fleur que l'on cueille au hasard des chemins, ni un jouet que l'on abandonne quand il est brisé ; c'est l'Eglise qui, la première, protégea son intelligence et se réjouit de sa culture ; c'est l'Eglise qui, par l'indissolubilité du mariage, l'éleva à la dignité qu'on voudrait lui ravir ; c'est elle qui veille sur l'épouse pour la préserver des caprices amers du cœur et des faiblesses irréparables de la chair ; c'est elle qui convie la mère à partager l'autorité paternelle pour en adoucir la rudesse ; c'est l'Eglise, enfin, qui, aujourd'hui, voudrait arra-

cher la femme à l'usine pour la rendre au foyer, et c'est aussi l'Eglise qui, demain, soutiendra toutes les revendications susceptibles de lui concilier le respect, de faciliter sa tâche providentielle, d'assurer ses droits et de la soustraire, en un mot, à une infériorité en bien des points injustifiée.

Les catholiques n'accompliraient donc pas leur devoir s'ils négligeaient de prendre en main, une fois encore, la défense de celle pour qui le christianisme a déjà tant fait. La cruauté du capital, la décadence de la morale, l'orgueil de la pensée préparent un nouvel asservissement de la femme. Détachée du foyer où elle trouve respect et protection, la femme, instrument de plaisir et ouvrière au rabais, sera nécessairement vaincue par l'homme et tout l'ordre social en sera bouleversé.

Bebel, le célèbre socialiste allemand, n'a garde de prêter une oreille distraite aux doléances de la femme, lui qui, dans un de ses discours, s'écriait : « *Messieurs, là où se portera la femme pour le grand mouvement social, là sera la victoire, n'en doutez pas...* »

La question féminine ne mérite donc ni notre ironie ni notre indifférence, mais elle fera, au contraire, l'objet de nos plus vives préoccupations, quand nous aurons lu les ouvrages qui traitent de cet important sujet. Nous ferons ainsi le départ entre les exagérations et les justes revendications du féminisme contemporain.

La Femme : ses droits et ses devoirs.

Nous recommanderons, tout d'abord, une œuvre d'une doctrine très sûre qui devrait être davantage répandue parmi nous :

RÖSLER (le P. Aug.). — **La Question féminine examinée au point de vue de la nature, de l'histoire et de la révélation.** Traduction de J. de Rochay. Paris, Perrin, 1899, in-12 de XXXIV-406 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Exposé et signification de la question féminine.
Quelle est la place assignée à la femme par la nature ?

Ce que nous apprend l'histoire sur le rôle de la femme dans l'humanité : La femme dans la civilisation antique ; chez les peuples barbares ; chez les monothéistes non chrétiens avant ou en dehors de l'Evangile.

La femme dans le Christianisme : La femme aux premiers temps de l'Eglise. La femme dans la chrétienté depuis l'invasion des barbares jusqu'à la Renaissance. La femme dans les temps modernes depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. L'influence de la révolution religieuse du xvie siècle sur la condition de la femme. Influence du naturalisme actuel sur la situation sociale de la femme.

Ce que nous enseigne la révélation sur la place que doit occuper la femme dans l'humanité : Nécessité de cette révélation. L'ordre des rapports entre l'homme et la femme établis dès le commencement. Restauration de l'idéal féminin et le salut de la femme par la Rédemption.

Conclusion. Les états modernes et la société actuelle. Bourgeoisie libérale travaillant pour le compte du socialisme. Impiété des sociétés modernes. Mariages civils, mariages mixtes. Côté faible de la démocratie sociale. Le retour aux principes chrétiens conservés par le christianisme, seul moyen de salut.

« Le genre humain n'est constitué que par l'union des deux sexes, « lesquels forment un tout complet lorsqu'ils perpétuent leur race : « c'est pourquoi, dans la vie sociale, les devoirs de l'homme et de la « femme diffèrent d'une manière essentielle, tandis que, dans la « propagation et l'éducation du genre humain, les deux sexes se « fondent en une unité parfaite. En l'homme seul ou en la femme « seule, dit Riehl, l'idée de l'humanité n'est pas complète, c'est le « couple qui constitue le *Microsmos*.

« Les socialistes, eux, considèrent l'homme et la femme, dans l'hu- « manité, comme deux individualités toujours indépendantes, devant « chacune se suffire à soi-même et vivre à côté l'un de l'autre, sou- « vent même en commun, mais sans jamais se fondre ni s'unifier. « Ce système équivaut à l'*atomisation* des forces sociales, l'humanité « ne gardant plus que l'apparence d'un tout unique.

« Le christianisme... proclame la valeur et l'indépendance indivi- « duelle de l'homme et de la femme plus hautement que ne sauraient « le faire les socialistes, mais, quand il s'agit de son union avec l'homme, « il s'appuie sur l'ensemble des conditions naturelles pour donner à « ce dernier la prépondérance et assurer ainsi l'unité de la famille « sans laquelle la société devient impossible. On réclame une réforme « contre les abus qui causent la misère si révoltante de la femme pau- « vre contemporaine et, au lieu de chercher pour elle le soulagement, « on aggrave ses maux par une fausse et dangereuse émancipation. « Quant à la femme des classes riches, on lui promet aussi l'affran- « chissement de tous ses devoirs et on l'entraîne au fond d'un gouffre « insondable.

« Hélas! les femmes n'écoutent que trop volontiers ces nouveaux « apôtres dont les flatteries les égarent; c'est à elles, surtout, que nous « nous adressons : nous allons leur montrer, pièces en mains, quels « sont leurs véritables droits. Nous aussi, nous combattons pour elles « et nous prétendons mieux les émanciper de la tyrannie des sociétés « actuelles que ne saurait le faire l'Ecole socialiste... » (p. XXXIII).

Le Féminisme rationnel.

〰 On pourrait compléter l'étude du P. Rösler, très doctrinale et d'une orthodoxie rigoureuse, par l'ouvrage de *Turgeon*, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Rennes. Les idées de l'auteur sont généralement justes et pondérées et son livre a des précisions que le livre du P. Rösler ne pouvait avoir :

TURGEON (Ch.). — **Le Féminisme français**, *2e édition*. — Paris, Larose, 1907, 2 volumes in-12 de IV-489 et III-500 p. — *Prix :* 7 fr.

Emancipation individuelle et sociale de la femme : Tendances et aspirations féministes. Groupements et manifestations féministes. Emancipation intellectuelle de la femme. Emancipation pédagogique de la femme. Emancipation économique de la femme.

Emancipation politique et familiale de la femme ; Emancipation électorale de femme. Emancipation civile de la femme. Emancipation conjugale de la femme. Emancipation maternelle de la femme. Précisions et conclusions.

... « Droit au respect, droit à la vérité, droit à la science, sans « exception, ni restriction, droit au travail, droit au suffrage, droit « à l'autorité familiale elle-même dans la mesure où ces droits s'ac- « cordent avec l'intérêt social et l'unité du gouvernement domes- « tique, tel est l'élargissement de puissance et de dignité que nous « avons revendiqué pour la femme. Mais, en revanche, nous croyons « avoir démontré que, poussé plus loin, le féminisme la découron- « nerait des privilèges de son sexe et affranchirait l'homme de ses « devoirs de traditionnelle protection » (t. II, p. 470).

〰 Lire également le chapitre consacré par BOISSIER à la *Situation de la femme à la fin de l'Empire Romain* dans son livre déjà cité : La Religion romaine, et consulter encore les ouvrages suivants :

SERTILLANGES (le P. D.) : **Féminisme et Christianisme.** Paris, Lecoffre, 1908, in-12 de 343 p. *Prix :* 3 fr. 50. — SPALDING (Mgr) : **L'Éducation supérieure des femmes.** *Traduit de l'anglais par l'abbé F. Klein :* Paris, Bloud, in-16 de 64 p., 1911. *Prix :* 0,60. — DUPANLOUP (Mgr) : **Les Vocations différentes de la femme :** *L'union complète. Le célibat. La vie religieuse. La direction. Lettres diverses publiées par Mgr Chapon.* Paris, Lethielleux, 1908, in-12 de IV-286 p. *Prix :* 3 fr. — *Du même auteur :* **Lettres sur l'éducation des Filles** *et sur les études qui conviennent aux femmes dans le monde*, 7e édit. Paris, Téqui, 1907, in-12 de xv-467 p. *Prix :* 4 fr. — LAMY (Et.) : **La Femme de demain** ; la *femme et le savoir, la femme et les penseurs; la femme et l'enseignement de l'Etat.* Paris, Perrin, 1901, in-16 de 289 p. *Prix :* 3 fr. 50.

L'ENFANT

La peur de l'enfant est un des plus puissants dissolvants des familles et des peuples. Jean-Jacques Rousseau, lui-même, disait : « Pour moi, je m'étonne qu'on méconnaisse un signe aussi simple ou qu'on ait la mauvaise foi de n'en pas convenir. Quelle est la fin de l'association politique? C'est la conservation de la prospérité de ses membres. Et quel est le signe le plus sûr qu'ils se conservent et prospèrent? C'est leur nombre et leur population. N'allez-donc pas chercher ailleurs ce signe si disputé. Toutes choses d'ailleurs égales, le gouvernement sous lequel, sans moyens étrangers, sans naturalisations, sans colonies, les citoyens peuplent et se multiplient davantage est infailliblement le meilleur. Celui sous lequel un peuple diminue et dépérit est le pire (1). » Tout récemment, enfin, M. Deherme, qui n'est pas des nôtres, signalait éloquemment le danger que court notre race et ses paroles sonnent comme un glas...

« ***Croissez et multipliez.*** »

A l'heure où des théories néfastes et criminelles se font jour partout et pénètrent dans nos foyers, il est bon et il est sage

(1) ROUSSEAU, édit., H. *Joly*, p. 139.

de rappeler, à ceux qui l'auraient oublié, l'ordre du Christ : « Croissez et multipliez. »

Alors nos familles chrétiennes, nombreuses et prospères, pourront réaliser l'ordre social chrétien puisque les autres auront tari pour elles les sources de la vie...

Sur ces graves questions de natalité, nous ne saurions trop recommander la pastorale du cardinal *Mercier*, citée plus haut (p. 313), avec les commentaires du Dr *Desplats* et du P. *Vermeersch* et l'étude très courte, mais très substantielle, que *M. Bayard* a consacrée à la natalité, en se basant sur des documents et sur des statistiques irréfutables. Le tableau qu'il trace n'en est que plus navrant.

Bayard. — La Peur de l'enfant. *Avec lettre-préface de M. Paul Bourget.* — Paris, Maloine, 1907, in-8 de 55 pages, carte et graphique. — *Prix :* 0 fr. 60.

Bien-être et devoir. Une journée à Bougival. La disette d'enfants. Du bien-être non équilibré par le bien-vivre. Applications aux divers milieux. Le vice français. Les corrupteurs. Objections scientifiques et autres.

De quelques palliatifs. Le remède décisif. De la religion des gens du monde ; de la religion tout court. L'organisation de la famille. Bien de famille. Assurance. Du mariage et de la misère dorée. Règles morales. La maternité à la mode. « Sauver la France en soi. »

Géographie statistico-morale. Foi et natalité.

« Loin d'appliquer la religion à refaire de la race, voici qu'on « persécute prêtres et religieux, qu'on chasse Dieu de l'école, de « l'hôpital, de l'armée, de la justice, du cimetière, de l'église. On ne « sait que faire pour flatter le peuple : partout, on surexcite ses bas « instincts de jouissance, d'envie, de haine de toute supériorité. « Plus de devoirs, rien que des droits ; plus de Dieu, rien que du « plaisir ; plus d'enfants, rien que de l'amour. Si l'œuvre s'achève, « l'ange de la France pleurera bientôt sur un cimetière...

« Seuls, peuvent sauver le pays, les chrétiens, s'il en reste. A eux « de multiplier la vie ; à eux de faire des énergies et des croyances ! »

〰 Il est nécessaire de compléter par le travail extrêmement intéressant du Dr J. Bertillon :

La Dépopulation de la France, *ses conséquences, ses causes ; mesures à prendre pour la combattre.* Paris, Alcan, 1911, in-8 de 346 p. *Prix :* 6 fr., et par les livres suivants :

Ract (Abbé Cam.) : **Natalité.** *Préface de G. Fonsegrive.* Paris, Poussielgue, 1901, in-8 de 412 p. *Prix :* 4 fr. — Cilleuls (des) : **La Population.** Paris, Lecoffre, 1902, in-12 de vii-207. *Prix :* 2 fr. — Deherme : **Croître ou Disparaître.** Paris, Perrin, 1910, in-12 de iii-324 p. *Prix :* 3 fr. 50, et enfin, Deslandres : **Le Problème de la population** (*Semaine sociale de Rouen*, 1910).

Comment élever nos enfants.

Le premier devoir des parents chrétiens est de travailler, sans se lasser, à l'éducation de leurs enfants. C'est à eux qu'il appartient d'épier l'éveil de leur sensibilité, de leur apprendre à distinguer le bien du mal, de comprimer avec douceur et fermeté les mauvais instincts qui s'éveillent en eux, de favoriser les meilleurs penchants de leur nature, d'exciter leur énergie, d'ouvrir leur intelligence, de former leur jugement, de purifier leur cœur, de les aider, en leur donnant le goût du travail, à découvrir leur vocation, et à « faire leur chemin » dans la vie.

Et pour cette tâche, lourde évidemment mais intéressante et joyeuse entre toutes, la Providence nous a spécialement doués. Pourtant, quelques-uns d'entre nous voudront peut-être connaître, pour mieux s'acquitter de leur mission, les sages conseils que des personnes expérimentées ont notés dans des livres excellents. Ceux-là liront, sur l'éducation du premier âge, le léger ouvrage de l'abbé Julien :

Du berceau à l'école, ou l'éducation dans la famille. Paris, Retaux, 1898, in-16 de 238 p. — *Prix :* 3 fr. Et surtout le livre si intéressant et si utile de :

Nicolaÿ (E. de) : **Les Enfants mal élevés**, 32e édition. *Etude psychologique, anecdotique et pratique.* Paris, Perrin, 1909, in-8 de vii-530 p. *Prix:* 3 fr. 50.

〰 Nous pourrons ensuite consulter, sur l'éducation proprement dite, les sérieux travaux mentionnés ci-dessous :

Dupanloup (Mgr). — **De l'Éducation.** 12e édit. Paris, Téqui, 1897, 3 vol. in-12 de xxviii et 405, 607 et 632 p. — *Prix :* 10 fr. 50.

Cet ouvrage, bien que vieux, est encore le meilleur et le seul livre de fonds que nous puissions recommander. La longue expérience de Mgr Dupanloup, son esprit large et pénétrant, sa parfaite connaissance des âmes le désignaient tout spécialement pour étudier cet important sujet. Nous connaissons des livres plus récents, remarquables à bien des points de vue — tel les livres de M. Compayré, par exemple — mais ces livres ignorent la morale chrétienne et M. Compayré comprendra notre choix, lui qui déclare tristement que l'école sans Dieu est une école qui n'a point de morale. Ne fait-il pas ce pénible aveu : « Nous couchons à la belle étoile... » — On ne s'étonnera donc pas « qu'un évêque dont la vie presque entière (dit Mgr Dupanloup en parlant de lui-même) s'est passée à élever la jeunesse, qui a consacré à cette grande œuvre de laborieuses études et un long dévouement, vienne entretenir ses contemporains de l'éducation, c'est-à-dire du grand art de faire des hommes. » Ajoutons, enfin, que l'homme d'action trouvera, dans le dernier volume, de très sages conseils qu'il ne saurait trop méditer.

T. I. — De l'éducation en général : De l'enfant et du respect qui est dû à la dignité de sa nature. Des moyens d'éducation. De l'enfant et du respect qui est dû à la liberté de sa nature. Des diverses sortes d'éducation.

T. II. — De l'autorité et du respect dans l'éducation : Le père, la mère et la famille. L'instituteur. L'enfant et la loi du respect. Le condisciple et l'éducation publique.

T. III. — Les hommes d'éducation : Les supérieurs, les maîtres. Des difficultés radicales de l'éducation des enfants. De quelques grands moyens d'éducation.

« Il m'a semblé trop triste de désespérer d'un pays dont l'intelli-
« gence est naturellement si belle, le cœur si haut, les instincts si
« généreux et le bon sens toujours supérieur à ses légèretés. Sans
« doute, le peuple français peut se laisser éblouir, égarer, mais il
« sait revenir à la raison par ses égarements mêmes ; une grande et
« forte éducation peut lui rendre encore ce sens ferme et élevé, ce
« sens chrétien qui en fait le premier peuple du monde et qui lui
« fera retrouver son antique prospérité dans ses premières vertus »
(p. XXVII).

« Nous avons voulu [dit M. Baudrillart] « remettre en lumière quel-
« ques idées et quelques figures qui rendent sensibles aux amis et

« aux ennemis ce que, dans l'enseignement public et dans l'enseigne-
« ment privé, les catholiques du XIXe siècle ont fait » (p. VII).

Que faire de la vie ?

Trop souvent la carrière choisie ne correspond pas suffisamment aux aptitudes ou aux capacités des jeunes gens, car ce choix est, maintes fois, fait à la légère. Les parents sont les premiers coupables ; ils ne s'en préoccupent qu'au dernier moment et, comme le temps presse, on ne fait pas d'enquête sérieuse et l'enfant décide de sa vie, au petit bonheur.

Il faut que les parents étudient bien le caractère, les aptitudes et les qualités de l'enfant, qu'ils se renseignent bien sur les carrières qui peuvent s'offrir à son activité ou à son zèle, qu'ils les lui fassent connaître de façon à éveiller sa curiosité, à découvrir ses goûts, à faciliter et à hâter sa décision. De bons livres devront leur faciliter cette besogne. Au nombre de ceux-ci mentionnons d'abord un modeste ouvrage, susceptible pourtant de donner au jeune homme d'excellentes indications générales. On n'y cherchera donc pas des précisions sur les carrières diverses qui le sollicitent, mais des « conseils d'ami » sur les meilleures routes à suivre :

BITOT (Abbé).—Que faire de la vie? Paris, Retaux (aujourd'hui Téqui), in-12 de 251 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

~ On trouvera aussi, dans un livre d'*Hanotaux*, des idées générales sur l'enseignement et sur les grandes écoles, sur les carrières les plus utiles et sur celles qui exigent plus particulièrement l'énergie et toutes les autres qualités qu'on peut demander à la jeunesse française. C'est ce qui en fait l'intérêt. La thèse de l'auteur, qui se rapproche assez de celle de Demolins, est juste et s'inspire des intérêts des familles, des intérêts de la jeunesse et des intérêts de la patrie. On lira donc :

HANOTAUX. — Du choix d'une carrière (16e mille). — Paris, Flammarion, 1908, in-18, VIII et 332 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

« N'étant pas du métier, quelques libertés me seront permises. Je

« dirai tout haut ce que beaucoup de nos amis, peut-être, pensent « tout bas. Le public est gent moutonnière. Il suit les chemins tra- « cés. Mais, si une voix l'arrête et lui fait faire un retour sur lui- « même, il s'étonne souvent d'avoir si patiemment piétiné dans ses « ornières, dont il avait lui-même, depuis longtemps, la lassitude et « le dégoût...

« A mon avis, tout le mal vient de la scolarité...

« Savoir est peu de chose; vouloir, agir, voilà ce qui importe » (pp. 3 et suiv.)

〰 Enfin, nous aurons sur toutes les carrières des renseignements pratiques d'une exactitude rigoureuse, en consultant les livres suivants. Et d'abord :

BETTENCOURT (Victor). — **Du choix d'une carrière indépendante.** — Paris, Poussielgue, 1903, in-8 de VII et 308 p. — *Prix :* 3 fr.

L'auteur a voulu soustraire les énergies catholiques à la dure poigne de l'Etat, c'est une idée excellente qu'on ne saurait trop approuver. Les carrières tranquilles n'apportent généralement qu'un bien-être tout à fait relatif et, parfois, l'Etat exige de ses employés le sacrifice de leur pensée et de leur liberté d'action. C'est vraiment dommage que tant d'activités catholiques aient été domestiquées et perdues pour nous. Pourtant, il serait injuste, croyons-nous, de nier l'influence heureuse exercée par ceux d'entre nous qui occupent de hautes fonctions publiques. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Bettencourt est consciencieusement composé, les renseignements qu'il fournit sont exacts et complets; ils seraient au point, si l'auteur nous donnait, de son livre, une édition nouvelle.

Carrières agricoles et industrielles : L'Agriculture. L'Institut agronomique. Institut agricole de Beauvais. L'Ecole des Haras. Les écoles catholiques d'agriculture d'Angers et de Paris. La profession agricole.

L'Industrie : L'Ingénieur à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Institut de chimie appliquée. Ecole supérieure d'électricité. Industrie textile [institut technique Roubaisien]. Industrie métallurgique [institut catholique des arts chrétiens de Lille]. La profession industrielle.

Carrière libérale : Le droit. Le notariat. La médecine. Avoués. Greffiers. Commissaires priseurs. La médecine. La médecine militaire. La médecine des colonies.

Carrière coloniale : Ecole coloniale. Commissariat de marine. Douanes chinoises. La colonisation. La Tunisie. Le Tonkin. Madagascar. Le Canada.

Conclusion : L'enseignement professionnel des classes aisées : Institut agricoles provinciaux. Ecoles supérieures industrielles. Instituts coloniaux.

« L'avenir est aux carrières indépendantes, aux carrières productrices. Les agriculteurs, les industriels, les commerçants, voilà, « avec les médecins, les avocats, les ingénieurs, les hommes à influence. Que cette élite soit chrétienne, et, bien vite, la France aura « recouvré son ancienne foi... » (p. vi).

〰 Nous pouvons compléter par Massé (Daniel) : **Pour choisir une carrière**, *guide pratique pour l'accès à toutes les professions :* Paris, Larousse, s. d., in-12 de xxii et 426 p. *Prix :* 4 fr. 50. Nous trouverons dans ce livre, où le fonctionnarisme occupe une large place, des renseignements copieux, disposés avec ordre. Nous consulterons aussi un autre ouvrage, traitant plus spécialement de l'enseignement primaire et mis au point *chaque année:* **Annuaire Vuibert**, in-12 de 1.200 pages environ. — Paris, Nony. — *Prix :* 4 fr. 50

La Vocation.

Sans entrer dans les discussions récentes dont la nature de la vocation sacerdotale a été l'objet, nous nous contenterons de signaler deux opuscules de l'abbé *Guibert*, bien faits pour éclairer les âmes indécises. D'abord, à ceux qui se croiraient appelés *au sacerdoce*, nous conseillons :

Guibert (Abbé J.). — **Conseils sur la vocation à la jeunesse chrétienne.** — Paris, Poussielgue, 1907, in-18 de 124 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

Ces conseils ont été écrits pour ceux qui croient avoir la vocation religieuse. L'auteur, qui connaît bien l'âme des jeunes, a su traiter ce sujet si délicat avec un tact rare et une discrétion remarquable. Les âmes inquiètes et tourmentées y trouveront un guide sûr.

Origine de la vocation. Etude de la vocation. *Lès signes de la vocation.* L'attrait. L'aptitude. La santé. L'esprit. La volonté. Le cœur. *Comment répondre à la vocation.*

« Des pensées d'hommes ont fait leur entrée dans votre âme. Vous « sentez que la vie n'est pas un jeu, qu'il serait criminel d'en dissi- « per les forces, qu'il faut la mettre à profit pour gagner son pain et « plus encore pour gagner le ciel, aussi cherchez-vous avec plus « d'anxiété à résoudre le problème d'importance capitale : que ferai- « je de ma vie?

« C'est principalement aux heures de calme, quand tout fait silence « dans votre âme, par exemple, durant les insomnies du soir ou « dans le recueillement des offices religieux, que la question se pose « plus pressante » (pp. 7 et 8).

~ Pour les éducateurs, voir, *du même auteur :* La Culture des vocations. — Paris, Poussielgue, 1906, in-12 de 200 p. — *Prix :* 1 fr. 50.

LA FAMILLE ET L'ÉTAT DANS L'ÉDUCATION

Nous ne saurions trop attirer l'attention des parents sur le devoir rigoureux qui leur incombe de défendre leurs droits, c'est-à-dire les droits de la famille contre les empiétements de l'Etat. En défendant leurs droits, ils défendront la Société et ils défendront l'Eglise; car la Société repose sur la Famille et si l'Eglise, pour se conformer aux ordres du Christ, veut évangéliser les nations qui s'éloignent de Lui, il faut qu'elle ait le droit d'enseigner, dans toute sa plénitude, sans vexations ni entraves.

C'est donc à nous, pères de famille chrétiens, de défendre l'Eglise, en refusant à l'Etat le droit odieux de modeler, sous prétexte d'unité morale, le cerveau et l'âme de nos petits; c'est à nous de leur donner une éducation plus virile et un enseignement plus rationnel.

Qui commande à l'Ecole? Le Père ou l'Etat?

Sur les graves questions qui touchent aux *droits respectifs des Parents, de l'Enfant et de l'Etat,* on consultera :

Lavollée (René). — L'Etat, le Père et l'Enfant. — Paris, Plon, 1904, in-8 de vii et 367 p. — *Prix :* 7 fr. 50.

C'est le meilleur livre qui ait été écrit sur la question et c'est aussi le livre où nous trouverons les solutions les plus pondérées et les plus justes. A la fois historique et doctrinal, l'ouvrage de M. René *Lavollée* éclaire d'une lumière pure ces questions, que les controverses ont souvent obscurcies. Les conclusions, si solidement étayées, et l'annonce d'une irrémédiable défaite pour ceux qui voudront enfreindre les droits sacrés du père de famille, ne sont pas faites pour plaire à ceux qui, comme MM. Doumergue, Buisson et Steeg, réclament l'omnipotence de l'Etat, pour avoir raison, vite et mieux, de ce qui reste de foi en France.

Le Passé : L'Antiquité. De la fin de l'Empire romain à la fondation de l'université de Paris. L'Université de Paris, de son origine à Charles VII. L'Education domestique et l'instruction populaire. L'Enseignement sur la monarchie moderne. La Révolution. Le Consulat et l'Empire. La Restauration et la Monarchie de Juillet. La République de 1848 et la loi de 1850.

Aujourd'hui : Le second empire et le troisième république. Législation étrangère.

Principes et solution : L'Etat, sa nature, ses attributions. Le droit de l'Enfant. Le droit du Père. Le droit de l'Etat.

« L'Etat peut légitimement intervenir comme gardien de l'ordre « et de la morale publique, comme défenseur des grands intérêts « communs du pays, enfin, comme protecteur naturel des enfants, « des mineurs, des incapables. Mais s'il prétend faire plus, s'il veut « se constituer juge des méthodes d'éducation, imposer ou proscrire « une doctrine, se substituer aux pères de famille, rendre ses pro- « pres écoles obligatoires, interdire ou entraver l'enseignement « libre, il commet, selon le mot de Talleyrand, un crime d'abord et « plus qu'un crime, une faute. Non seulement il viole les droits les « plus saints, il cherche à briser ou à relâcher les liens les plus « sacrés, que Dieu et la nature aient établis entre les hommes, mais « encore il s'engage dans une série de difficultés et de conflits où « il risque de devenir aussi ridicule qu'odieux, de subir d'irrépara- « bles échecs ou de remporter une victoire plus lamentable qu'une « défaite » (p. 354).

~~ Voir aussi *la Lettre de l'Episcopat français* du 14 sept. 1909 (1) et les travaux de :

DRILLON (Paul) : **Les Droits et les devoirs du père de famille.** Paris, Bloud, in-16 de 83 p. *Prix :* 0 fr. 60 ; — du P. SERTILLANGES : **La Famille et l'Etat dans l'Education.** Paris,

(1) Dans *Questions Actuelles* (Paris, Bonne Presse).

Lecoffre, 1907, in-12 de 240 p. *Prix :* 2 fr. 50. — De l'abbé Duballet : **La Famille, l'Eglise et l'Etat dans l'Education.** Pullay (Eure), chez l'auteur, 1910, in-8 de 353 p. *Prix :* 5 fr.

〰 On trouvera sensiblement les mêmes conclusions dans le livre suivant, écrit en pleine bataille :

Jouin (Abbé). — **L'Ecole en France au XXe siècle : Devoirs des Parents à l'égard de l'Ecole.** — Paris, Beauchesne, 1910, gr. in-8 de 107 p. — *Prix :* 3 fr.

Les articles publiés par M. l'abbé *Jouin*, docteur en théologie, dans la *Revue pratique d'apologétique*, constituent une étude très documentée, très au point, qu'il importe de lire pour bien posséder la doctrine de l'Eglise sur la question scolaire et pour connaître exactement les devoirs des Parents en face de l'Ecole Neutre.

Les parents ont la charge de l'instruction et de l'éducation de leurs enfants : Le premier devoir des parents, en matière d'éducation, est d'assurer à leurs enfants l'instruction religieuse. *Les trois écoles :* contre Dieu, sans Dieu, avec Dieu.

Doctrine catholique touchant la question scolaire : Devoirs pratiques des Parents : 1° le choix de l'Ecole ; 2° la surveillance de l'Ecole.

Appendice : La question scolaire et la révolution. Impossibilité de la neutralité.

« Les parents ont la charge de l'éducation de leurs enfants qui « comprend, avec la culture de l'esprit, la formation à la vie chré- « tienne : dès lors, du moment qu'ils confient ce double soin à des « maîtres, ils sont obligés de surveiller si ceux-ci remplissent conve- « nablement leur mandat. D'après ce principe, la surveillance de « l'école chrétienne elle-même rentre dans les attributions de la « famille. Si les parents n'usent pas de ce droit, c'est qu'ils ont con- « fiance dans les instituteurs chrétiens.

« Mais l'abdication de leur droit de surveillance n'est plus permis « pour l'école sans Dieu. Le devoir qui s'impose à leur conscience « est d'autant plus rigoureux que la neutralité est mauvaise en elle- « même et presque humainement impossible, si bien que ces pa- « rents doivent veiller à toutes les infractions qui changeraient, « passagèrement ou fréquemment, l'école sans Dieu en école contre « Dieu » (p. 35).

〰 Comment exercer cette surveillance? En constituant des

associations dites « de pères de famille », dont M. Gurnaud va nous entretenir :

Gurnaud. — L'Ecole et la Famille. — Paris, Perrin, 1909, in-8 de III et 324 pages. — *Prix :* 3 fr. 50.

Nous ne saurions trop recommander la lecture du livre si intéressant et si actuel de M. Gurnaud. L'auteur est un des promoteurs les plus actifs des « Associations de pères de famille », dont les progrès ont effrayé les adversaires de l'Eglise, tant à cause de la surveillance, qu'elles ont la juste prétention d'exercer sur l'Ecole, que du principe incontestablement naturel qu'elles ont mis en valeur. Fait bizarre ; c'est nous, catholiques, qui sommes d'accord avec la Révolution de 1789... N'est-ce pas la Convention qui, pour une fois, voulut faire œuvre rationnelle, en reconnaissant aux familles les droits qu'elles tiennent de la nature et en organisant des comités de surveillance... ? L'idée de M. Gurnaud a donc été excellente; pourtant nous ferons deux observations. La première, c'est que M. Gurnaud, contrairement à l'avis de beaucoup de catholiques, semble réprouver les associations confessionnelles et paraît ainsi approuver le *principe de la neutralité* formellement condamné par l'Eglise. La seconde, c'est qu'il convient d'appeler les « mères de famille » à la surveillance de l'école. Leur refuser ce droit, c'est les mettre dans un état d'infériorité injustifiée.

L'auteur étudie les manuels scolaires, les conflits qui sont nés autour de l'école, les associations de pères de famille, les projets de loi scolaire et le rôle de la famille dans l'enseignement. A propos de la capitulation d'un instituteur, l'auteur dit :

« Il me semble qu'elle atteste le désarroi où l'habile tactique des « parents a jeté l'instituteur et que, si ceux-ci le veulent, le choix des « livres, loin d'être le privilège exorbitant des maîtres, sera partout « le résultat d'un compromis entre les instituteurs et les familles. »
[Et ailleurs] « La cause initiale de la crise n'est-elle pas le mépris « constant du législateur pour le droit familial? » (p. 11).

∿ On complétera par les Associations scolaires de pères de famille, *avec préface de Georges Picot.* Paris, Ligue de l'Enseignement, 1910, in-16 de 40 p. *Prix :* 0 fr. 50 — par

les brochures de *l'Action populaire* relatives au même objet, et par l'opuscule de G. Pécoul : **La R. P. scolaire.** Paris, Lethielleux, 1911, in-12 de 27 p. *Prix* : 0 fr. 50.

〰 Enfin, on consultera aussi à titre documentaire : Biétry : *la Séparation des écoles et de l'Etat.* Paris, Jouve, 1910, in-12 de IV-272 p. *Prix :* 3 fr., et on se tiendra au courant par le **Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement** (mensuel. Un an : 15 fr.)

La Liberté de l'enseignement dérive du droit des pères de famille.

La liberté de l'enseignement, c'est le droit d'enseigner, non seulement pour l'Etat, mais pour tous les citoyens qui ne sont pas en révolte contre l'ordre social. Nous trouverons dans les œuvres de *Montalembert* (Paris, Lecoffre), qui, on le sait, attendait un peu trop de la liberté, dans *Cépéda*, et dans d'autres livres cités au cours de ce travail, les principes sur lesquels repose cette liberté. Pourtant, voici encore un bon livre où nous puiserons d'excellents arguments :

Chesnelong. — **Discours sur la Liberté d'enseignement** [1867-1897]. Paris, Bloud, 1910, in-8 de VI-632 p.— *Prix :* 6 fr.

〰 Signalons maintenant une étude historique peu répandue, mais sérieusement faite et d'un très bon esprit :

Grimaud (Louis). — **Histoire de la liberté d'enseignement depuis la chute de l'ancien régime jusqu'à nos jours.** Thèse pour le doctorat. — Grenoble, Allier (26, cours Saint-André), 1895, in-8 de 601 p. (*épuisé*).

La Révolution. L'Université de France. **La Restauration.** La Monarchie de Juillet et la seconde République : *Conquête de la liberté de l'enseignement primaire et secondaire.* Le second Empire et l'Assemblée Nationale. *Les lois scolaires de la troisième République* et la liberté d'enseignement.

« La liberté d'enseignement, que nos lois modernes ont organisée,
« paraît définitivement consacrée. Nous jouissons de la liberté. L'Etat
« s'est assuré toutes les garanties que sa conservation nécessite. Une
« surveillance plus étroite des conditions plus sévères mises à l'exer-

« cice du droit d'enseigner violerait incontestablement le droit de « l'individu, les droits que la liberté a mis plus d'un siècle à con- « quérir. L'Etat moderne doit les respecter afin de pouvoir, grâce à « leur concours, réaliser sa mission, qui est d'avancer sans cesse dans « la voie du progrès et de travailler à l'amélioration de l'homme « par la liberté (p. 590).

⁓ Mentionnons aussi l'aperçu historique de. LAURENT (A.): **La Liberté de l'enseignement.** Paris, Bloud, 1904, in-16 de 63 p. 0 fr. 60.

⁓ Si nous voulons savoir comment nous devons nous servir de cette liberté et si nous tenons à connaître la nature et les tendances de notre *enseignement supérieur*, il faut lire :

BAUDRILLART (Mgr) : **L'Enseignement catholique dans la France contemporaine.** *Etudes et discours*, 2e édition. Paris, Bloud, 1910, in-8 de VIII-704 p. *Prix :* 7 fr. 50. On aura enfin des *livres pratiques* sur *l'enseignement primaire et secondaire libre*, en consultant les **Guides** publiés par la *Ligue de la liberté de l'enseignement* (*Prix :* 0 fr. 60 et 1 fr.) et POUGET : **Guide de l'Ecole Libre.** Reims, Act. Pop., in-8 de 250 p. *Prix :* 3 fr. 50. Les maîtres chrétiens liront le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement* (déjà cité) et *l'Ecole, revue d'enseignement primaire et primaire supérieur* (hebd., Paris, Poussielgue, un an : 8 fr.) — ou encore **L'Ecole Libre**, organe mensuel des *associations scolaires de la région lyonnaise :* Lyon, 23, rue Neuve (1 fr. 50 pour les sociétaires).

Des réformes qu'il convient d'apporter à l'éducation et à l'enseignement donnés par l'Etat.

Aujourd'hui, à l'heure où l'Etat semble vouloir écraser toutes les intelligences sous le fatras de ses programmes encyclopédiques, il importe que nous réclamions, pour les enfants de la nation, une éducation plus virile et un enseignement plus rationnel.

Un jugement sûr et une volonté forte sont plus féconds que les plus merveilleuses mémoires. Faisons aux nôtres la part belle et au lieu de rester constamment sur la défensive, allons de l'avant et travaillons sans cesse à faire modifier les programmes ridicules qui font de nos enfants des pédants au lieu d'en faire des hommes.

Quand nous aurons consulté les ouvrages de *Demolins* (1), nous lirons le livre suivant :

GAULTIER (Paul). — **La Vraie éducation.** *L'Education du corps ; l'éducation de la sensibilité ; l'éducation de l'intelligence ; l'éducation du vouloir.* — Paris, Hachette, 1910, in-16 de x-283 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

« Tout enseignement est à délibérément écarter qui ne tend pas à « rendre l'enfant plus intelligent. A l'école et au foyer, depuis le « berceau jusqu'à la virilité, ce doit être la préoccupation de tous. « En dehors de cela, pour excellente que soit l'instruction, non seu- « lement elle ne vaut pas, elle est dangereuse. »

~ Nous croyons enfin devoir dire un mot de l'enseignement supérieur qui parfait définitivement l'éducation de nos fils et qui exerce tant d'influence sur le mouvement des idées. Nous nous contenterons, pour ne pas déborder notre cadre, de renvoyer, *à titre documentaire*, au livre cité plus haut de Gab. HANOTAUX et aux travaux qu'il nous annonce ainsi qu'à l'intéressant travail paru sous le pseudonyme de :

AGATHON. — **L'Esprit de la Nouvelle Sorbonne,** *la crise de la culture classique, la crise du français.* — Paris, Mercure de France, 1911, in-12 de 376 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'auteur, bien documenté, juge avec sévérité la direction défectueuse que notre vieille Université a donnée aux études ; ses observations sont généralement justes. Certes, c'est une faute d'avoir appliqué à toutes les branches de l'enseignement supérieur les méthodes rigoureuses et précises de l'Ecole des Chartes ; mais, si l'on a pu dire que cette Ecole avait conquis la Sorbonne, il ne convient pas de la rendre responsable de l'engouement irréfléchi des universitaires pour ses procédés d'investigation et de critique. Ce sont bien plutôt les méthodes allemandes, lourdes et étroites, qui ont imprégné tout notre enseignement. Si quelques professeurs de l'Ecole des Chartes, oublieux des traditions de clarté léguées par les Bénédictins, se sont mis à la remorque des érudits d'outre-Rhin, il ne faut

(1) DEMOLINS (E.) : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons.* Didot. *Prix :* 3 fr. 50. *L'Education nouvelle : l'Ecole des Roches.* Paris, *ibid. Prix :* 3 fr. 50.

pourtant pas oublier que cette Ecole est un de nos meilleurs foyers de formation intellectuelle, car elle discipline l'esprit et l'habitue à la critique et à la précision, par la recherche de la vérité objective qu'il faut arracher aux erreurs de la tradition, à l'obscurité des textes et aux passions des hommes. Enfin, aux intelligences ouvertes et curieuses, qui refusent de s'enlizer dans l'amoncellement des faits, l'Ecole conseille la synthèse. Son enseignement, très spécial, est, peut-être, trop exclusif des idées générales; mais, précisément, le rôle de la Sorbonne est de donner cette direction, et, si la Sorbonne ne la donne pas, elle manque à sa mission.

Pour nous, ce n'est pas tant à l'Ecole des Chartes qu'il faut s'en prendre, ni même à la science allemande, mais surtout à l'impuissance de la philosophie moderne. C'est à la philosophie qu'appartient, en effet, la connaissance et l'étude des principes généraux, capables de satisfaire l'intelligence et de la guider vers la vérité. Bien qu'elle ne puisse, à elle seule, percer le mystère de la vie, une philosophie saine et forte est absolument nécessaire. Or, la philosophie moderne n'a point été à la hauteur de sa tâche. Dans la déroute des doctrines, les esprits se sont accrochés désespérément au savoir positif, à la matérialité des faits, à la minutie des détails, pour essayer, d'abord, d'en tirer la synthèse qui leur manque, puis, pour ne pas s'en aller à la dérive dans la nuit. Mais la critique est négative et l'érudition est bornée : ce n'est point d'elles seules qu'il faut attendre la lumière. Qui donc ouvrira, toutes grandes, les fenêtres de notre vieille Sorbonne où les plus belles intelligences s'usent, s'atrophient et se gâtent? Les érudits qui vieillissent sur les textes sans chercher à découvrir les lois auxquelles sont soumises les sociétés humaines? Non. Les savants, qui dissèquent la nature pour y trouver le mécanisme de la vie? Non. Les philosophes qui croient que la raison atteint tout et suffit à tout? Non plus.

Ce seront les catholiques... Notre heure viendra. Du haut des chaires solennelles où parlent des morts, tomberont bientôt, sur les intelligences de nos fils, avides d'unité et de lumière, des paroles de vie...

LA PROLONGATION DE LA FAMILLE

Comment se fait-il que les enfants qui devraient perpétuer la famille à travers les âges ont sitôt oublié les leçons des aïeux? C'est que, graines légères emportées par le vent aux quatre coins du pays, rien ne les attache plus au sol qui les a vues naître; l'arbre qui les a portées s'est écroulé, brisé par la vieillesse, et la terre où il gît a été vendue à l'encan...

C'est pourquoi les traditions s'en vont et, pourtant, il faut des traditions à notre société. Livrée aux fantaisies des individus qui passent, elle s'affole et s'égare... Son activité fébrile n'est que de l'anarchie; elle devient « la chose » des sociétés secrètes qui, elles, ne meurent pas, mais conservent, avec un soin jaloux, les traditions funestes de leur philosophie sociale... C'est (si paradoxal que cela puisse sembler), c'est la force de la tradition qui les rend si puissantes dans la société civile, dont elles ont fait leur fief.

Si l'Eglise est, pour nous, la gardienne fidèle de traditions séculaires et fécondes, la société civile doit aussi trouver dans son sein les organismes qui lui assureront la continuité de la pensée et faciliteront sa marche, lente peut-être, mais assurée, vers un progrès certain. Or, la famille est le premier de ces organismes et son importance prime même celle de la corporation et de la cité. Tous nos efforts doivent tendre à la rendre plus forte et à lui permettre de se perpétuer dans le souvenir des siens...

Comment prolonger la Famille?
1° par le « livre de famille ».

On sera peut-être surpris de nous voir mettre l'ouvrage suivant au nombre des études qu'il importe de connaître. C'est que le livre de famille, qu'on appelait naguère *le Livre de raison* et dont il nous reste de remarquables exemples, bien connus des historiens et des érudits, est d'une grande utilité pour conserver les traditions familiales. Il n'est peut-être pas

de moyen plus simple et plus heureux de faire comprendre aux époux chrétiens toute la beauté, toute la grandeur, toutes les joies et toute la responsabilité de leur mission.

Le livre de M. *de Ribbe*, trop oublié, fera du bien à ceux qui le liront; l'auteur, qui a le souci de la clarté, émeut par la simplicité et la sincérité de son langage :

RIBBE (Charles de). — **Le Livre de famille.** — Tours, Mame, in-12, 1879, in-16 de VI et 283 p. — *Prix :* 2 fr.

Les livres de raison : Nécessité actuelle des livres de raison. Du rétablissement des livres de raison.

Un livre de raison d'après les modèles : Préambule. Photographie de famille. Dates des anniversaires.

Le Passé : La famille et ses histoires. Les ancêtres. Les parents.

Le Présent : Le ménage et son administration. Les personnes. Notes autobiographiques. Le mariage. Naissances des enfants. Journal des éducations. Etablissement des enfants. Principaux événements domestiques. Les Biens : état des biens; la maison paternelle; la terre de famille; l'atelier ou l'usine.

L'Avenir : Indication du lieu où est déposé le testament et de sa date. *Conseils aux enfants.* Abrégé des conseils que les parents laissaient autrefois par écrit dans leur *Livre de raison :* Religion. Respect des Parents. Livre de raison de la famille. Les bonnes mœurs. Les spectacles. La lecture. Le jeu. Le travail. La simplicité et la modestie. Prendre un état. L'union entre les frères. Les aînés et les cadets. Avoir un véritable ami. Le dévouement au prochain et les rapports sociaux. Le mariage. Le bonheur domestique. L'éducation des enfants. Les serviteurs et subordonnés. Le ménage et l'épargne domestique. Quelques règles importantes. Le testament. Le respect du testament et la pensée domestique. Dernières recommandations.

« Toute famille qui se respecte a ou doit tendre à avoir une his- « toire et elle se dirige dans ce but.

« Le *Livre de raison* était le gardien de cette histoire. Par lui, « les générations se succédaient, en ajoutant sans cesse au trésor de « vérités pratiques déjà consacré par leurs devanciers. Les volumes, « où se conservait ce trésor, finissaient par former de très précieuses « collections et c'est ainsi que, sous l'égide des deux grands res- « pects, celui de Dieu et celui du père, grâce encore à l'attachement « dont était l'objet la maison paternelle, des familles, souvent mo- « destes, ont pu, sans privilèges, sans titres et sans fiefs d'aucun « genre, par la seule puissance des mœurs, se perpétuer pendant « plusieurs siècles dans le même pays et avec les mêmes vertus » (pp. 14 et 15).

fluence des lois successorales sur l'expansion de la race. Paris, Société d'Economie sociale, 1903, in-8 de 16 p. *Prix :* o fr. 50. — LE PLAY : **Réforme sociale,** déjà citée. — Et surtout :

ALBERT (G.). — **La Liberté de tester,** *droit naturel, économie politique, histoire, législation comparée, étude critique du système français.* Paris, Larose, 1895, in-8 de 825 p. *Prix :* 12 fr.

Ce dernier auteur, après avoir rappelé une maxime, extraite d'un testament du XVIe siècle : « Tout enfant qui se fie au bien de son père ne mérite pas de vivre », ajoute : « La liberté de tester fait lentement son chemin dans les masses et amènera dans notre Code civil, plus promptement qu'on ne le suppose, une réforme demandée par tous et dont plusieurs codes étrangers nous ont donné l'exemple. »

Comment prolonger la Famille? 4° par sa participation plus effective à la vie publique.

Enfin, il faudrait que la famille participât d'une façon plus effective à la vie publique. Naguère, nos institutions étaient si chrétiennes qu'elles avaient revêtu un caractère patriarcal extrêmement prononcé; la famille était alors l'unité sociale. On comptait les *feux* beaucoup plus que les individus.

Aujourd'hui, l'Etat ne prétend connaître que l'individu; la famille est devenue pour lui une abstraction tout à fait négligeable. Ceux dont les enfants prolongent l'existence ne sont pas plus intéressés aux affaires publiques que ceux dont les espoirs s'arrêtent au terme de leur vie. Le trimardeur qui passe a les mêmes droits que la famille qui reste. La roulotte vaut le foyer et l'égoïsme vaut la vertu.

C'est un non-sens.

Il est de notre devoir de le dénoncer au peuple, car il ne convient plus que la famille soit tenue en marge de la société, qui tire d'elle la vie et la prospérité. Il faut rendre à la famille ses droits civiques pour favoriser le maintien des traditions

familiales et pour faire bénéficier la Cité de leur bienfaisance féconde et pacificatrice.

La besogne sera dure; nous aurons contre nous les individualistes, qui méconnaissent ses droits, et les socialistes, qui ne veulent aucune entrave à la toute-puissance de l'Etat. Ne nous en plaignons pas; notre programme n'en sera que plus clair et plus vives peut-être seront aussi les sympathies des foules.

Malheureusement, nous ne connaissons aucun travail sur ce sujet; il nous semble pourtant qu'il y aurait un intéressant travail à faire sur la Famille et la vie publique.

En l'attendant, nous relirons les auteurs cités au cours de ce chapitre pour y découvrir les premier éléments de cette étude.



Et maintenant que nous connaissons les bases solides sur lesquelles la Providence a voulu établir la *Famille*, ainsi que les droits et les devoirs de ceux qui la composent, nous allons étudier la *Corporation*, qui permet au chef de famille de défendre les siens contre la misère et d'apporter au foyer l'aisance et la joie.

fluence des lois successorales sur l'expansion de la race. Paris, Société d'Economie sociale, 1903, in-8 de 16 p. *Prix :* 0 fr. 50. — Le Play : **Réforme sociale**, déjà citée. — Et surtout :

Albert (G.). — **La Liberté de tester,** *droit naturel, économie politique, histoire, législation comparée, étude critique du système français.* Paris, Larose, 1895, in-8 de 825 p. *Prix :* 12 fr.

Ce dernier auteur, après avoir rappelé une maxime, extraite d'un testament du xvi[e] siècle : « Tout enfant qui se fie au bien de son père ne mérite pas de vivre », ajoute : « La liberté de tester fait lentement son chemin dans les masses et amènera dans notre Code civil, plus promptement qu'on ne le suppose, une réforme demandée par tous et dont plusieurs codes étrangers nous ont donné l'exemple. »

Comment prolonger la Famille? 4° par sa participation plus effective à la vie publique.

Enfin, il faudrait que la famille participât d'une façon plus effective à la vie publique. Naguère, nos institutions étaient si chrétiennes qu'elles avaient revêtu un caractère patriarcal extrêmement prononcé; la famille était alors l'unité sociale. On comptait les *feux* beaucoup plus que les individus.

Aujourd'hui, l'Etat ne prétend connaître que l'individu; la famille est devenue pour lui une abstraction tout à fait négligeable. Ceux dont les enfants prolongent l'existence ne sont pas plus intéressés aux affaires publiques que ceux dont les espoirs s'arrêtent au terme de leur vie. Le trimardeur qui passe a les mêmes droits que la famille qui reste. La roulotte vaut le foyer et l'égoïsme vaut la vertu.

C'est un non-sens.

Il est de notre devoir de le dénoncer au peuple, car il ne convient plus que la famille soit tenue en marge de la société, qui tire d'elle la vie et la prospérité. Il faut rendre à la famille ses droits civiques pour favoriser le maintien des traditions

familiales et pour faire bénéficier la Cité de leur bienfaisance féconde et pacificatrice.

La besogne sera dure; nous aurons contre nous les individualistes, qui méconnaissent ses droits, et les socialistes, qui ne veulent aucune entrave à la toute-puissance de l'Etat. Ne nous en plaignons pas; notre programme n'en sera que plus clair et plus vives peut-être seront aussi les sympathies des foules.

Malheureusement, nous ne connaissons aucun travail sur ce sujet; il nous semble pourtant qu'il y aurait un intéressant travail à faire sur la Famille et la vie publique.

En l'attendant, nous relirons les auteurs cités au cours de ce chapitre pour y découvrir les premier éléments de cette étude.



Et maintenant que nous connaissons les bases solides sur lesquelles la Providence a voulu établir la *Famille*, ainsi que les droits et les devoirs de ceux qui la composent, nous allons étudier la *Corporation*, qui permet au chef de famille de défendre les siens contre la misère et d'apporter au foyer l'aisance et la joie.

CHAPITRE IV

La Profession

Après avoir étudié les grandes lignes d'une organisation sociale plus juste et plus rationnelle, après avoir compris pourquoi la famille doit se trouver à la base de toute société normalement constituée, il importe encore de bien connaître les intérêts essentiels de la profession, si méconnus par la Révolution (1) et de faire ressortir l'utilité de l'association corporative qui, en rendant ses droits au travail, rendra aussi l'aisance à la famille, la femme au foyer et la paix à la société.

Pour bien faire comprendre la nécessité de l'organisation corporative et pour mieux montrer comment elle constitue un des plus puissants éléments de rénovation sociale, nous ne saurions mieux faire que rappeler ce que déclarait naguère le *comte de Mun :*

« Un pays ne peut pas vivre dans les conditions sociales et économiques qui instituent en permanence la lutte entre les deux éléments du travail.

« Autrefois, il y avait des ordres dans l'Etat, aujourd'hui il n'y en a plus, mais il y a des professions. C'est sur elles que peut désormais reposer l'organisation sociale : ce sont elles qui peuvent devenir les corps permanents chargés de représenter les individus et de parler pour eux.

« J'ai souvent entendu dire que l'esprit d'association, qui fut la force vivifiante de l'ancienne France, était mort. Les faits protestent contre cet arrêt irréfléchi. Je vois, au contraire, que, de toutes parts, le sentiment profond des souffrances endu-

(1) On sait que la loi Chapelier fit défense aux ouvriers de s'associer et de se réunir pour tenir conseil sur leurs *prétendus intérêts communs* (17 juillet 1791).

rées, des droits méconnus, des intérêts froissés enfante un irrésistible mouvement de retour vers le groupement en association des individus atteints par le dommage commun. Bien loin d'être mort, l'esprit d'association est partout, mais, jusqu'ici, les institutions et la loi le tiennent étouffé...

« Il faut que l'esprit d'association devienne l'esprit corporatif, c'est-à-dire que, du sein de toutes les professions, il s'élève un effort énergique, une revendication infatigable vers leur propre reconstitution en corps permanents, pourvus de tous les droits qui constituent un corps : la propriété, la juridiction, la représentation légale.

« Voilà la grande réforme constitutionnelle sans laquelle toutes les autres seront vaines (1). »

Vogelsang, de son côté, déclare qu'il « faut réformer de fond en comble le monde du travail et rétablir les associations professionnelles. Ou bien, dit-il, l'intérêt général de la Société apparaîtra et prévaudra de nouveau dans l'Etat, ce qui ne peut se faire que par une organisation corporative avec ses garanties et ses autonomies constitutives refrénant la bureaucratie, ou bien on retournera bien des siècles en arrière à l'antique économie de l'esclavage... ». Et Vogelsang ajoute : « Comme des îlots de bon augure, surgissant du marécage de l'égalité universelle, on voit se reformer les corporations... Le métier réclame le droit de représentation de ses intérêts dans la forme de vie corporative nouvellement acquise. Il l'exige pour lui et, sachant que l'union fait la force, pour toutes les autres classes vouées à la production...

« Les peuples commencent à reconnaître la partialité inouïe, la dureté et la nocivité de la représentation parlementaire, sa faillite vis-à-vis des besoins réels. Dans la mesure même de leur énergie et de leur sagesse, ils sont conduits à lutter pour la création d'une représentation plus conforme au droit et à la réalité (2). »

Etudions donc les questions qui touchent *à l'organisation du*

(1) Discours prononcé à Romans, en nov. 1888. Cf. DE MUN : *Discours* (cité plus haut).
(2) VOGELSANG. Extraits de ses œuvres, pp. 46, 15, 34 (déjà cité).

travail et plus spécialement au *mouvement syndical*, puis nous verrons quelles sont les *améliorations que la corporation*, secondée par l'Etat, *peut apporter au régime du travail.*

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Qu'est-ce que le travail ?

Si nous voulons posséder d'abord quelques idées générales susceptibles de nous aider à mieux adapter aux réalités de la vie les principes supérieurs de la doctrine sociale de l'Eglise, nous relirons *Le Play*, *Ketteler*, *Vogelsang*, *d'Hulst*, *La Tour du Pin*, *de Mun* et les autres auteurs cités plus haut ; nous ouvrirons de nouveau le *Manuel d'Economie sociale* du *P. Antoine*, pour nous pénétrer des enseignements qu'il nous donne sur le *Travail*, enfin, nous nous reporterons aux *Guides Sociaux*, aux *Semaines sociales*, et surtout aux études de l'abbé *Garriguet*, qui a écrit sur le *Travail* des pages d'un intérêt considérable et d'une orthodoxie rigoureuse.

Et, quand nous saurons ce que l'Eglise enseigne sur la nature du Travail, nous comprendrons mieux la bienfaisance sociale de la morale chrétienne et nous saurons aussi pourquoi nous devons nous séparer nettement de l'*Ecole Libérale*, dont les chefs ont sur cette question capitale des doctrines qui sont en contradiction absolue avec les nôtres. N'est-ce pas *G. de Molinari* qui ose écrire que les travailleurs devraient être considérés « comme de véritables machines ». N'est-ce pas *Yves Guyot* qui déclare « qu'on vend son travail comme l'épicier vend son sel... » ?

Ce sont là « des sortes de blasphèmes », dit l'abbé *Garriguet* dans le livre suivant, dont nous recommandons tout spécialement la lecture et qui nous apportera — après le P. Antoine, — des précisions sur la notion chrétienne du Travail :

GARRIGUET (Abbé). — **Le Régime du Travail.** — 2° édition, Paris, Bloud, 1908-1909, 2 vol. in-12 de 342-290 p. — *Prix :* le vol. 3 fr. 50.

Notions générales sur le travail : Différents régimes, obligation, dignité, réhabilitation du travail par l'Eglise.

Le Contrat de Travail : Existence, objet, nature du contrat de Travail. Le contrat de travail et l'Association ouvrière ; et les grèves ; et l'intervention de l'Etat.

Le Salaire : Le salarié, le salaire, le salariat. Le juste salaire et l'Ecole libérale ; et l'Ecole socialiste ; et les vues de la nature ; et la pratique. Du travail et du salaire des femmes Des institutions propres à parer aux principaux inconvénients de l'insuffisance des salaires ; assurances ouvrières ; assistance.

Du travail de Direction : Le patron, son rôle ; sa rémunération, son profit.

Du Capital : Du capital, principal auxiliaire du travail ; relations entre le capital et le travail.

« L''ouvrier ne saurait être considéré comme une machine de pro-
« duction et, son travail assimilé à une marchandise ordinaire. Ce
« travail est un prolongement de sa personne et, pas plus que celle-
« ci, ne peut devenir la matière d'un vulgaire contrat de vente ou de
« louage. Le contrat de travail en raison de son objet, diffère essen-
« tiellement de tous les autres contrats, il se ramène à une associa-
« tion entre patrons et ouvriers en vue de la production. La forme
« collective, qui tend à se généraliser, semble être celle qui s'harmo-
« nise le mieux avec notre régime de la grande fabrication et qui
« sauvegarde davantage l'indépendance et les intérêts matériels de
« la classe laborieuse qui, presque tout entière, l'appelle de ses vœux.
« Les ouvriers ont le droit de s'associer pour défendre leurs inté-
« rêts ; ce droit, ils le tiennent de la nature. Personne ne peut légi-
« timement les en dépouiller ; il s'arrête là seulement où il ne pour-
« rait plus s'exercer sans léser les droits d'autrui » (p. 256).

Le Travail tend à s'organiser comme autrefois.

Qui saura défendre les intérêts communs des ouvriers d'un même métier ?

L'ouvrier isolé ? Il en a le droit, mais non le pouvoir, car sa puissance est une dérision.

La Cité et l'Etat ? Ils en ont le pouvoir, mais non la compétence.

Seule, l'association corporative en tient de la nature le droit, la fonction et le pouvoir.

C'est pourquoi nous assistons aujourd'hui à une merveil-

leuse renaissance de l'association professionnelle. La corporation, en effet, est appelée à jouer un rôle d'autant plus considérable qu'on en a plus longtemps méconnu l'utilité et la légalité.

Or, le P. de Pascal a parfaitement montré, dans l'étude suivante, comment le syndicat n'est que l'ancienne corporation rajeunie, transformée et adaptée aux formes nouvelles du travail :

PASCAL (Le P. G. de). — **Le Régime corporatif et l'organisation du travail.** 4e édition, — Paris, Bloud, 2 vol. in-16 de 61 et 63 p. — *Prix :* 1 fr. 20.

C'est une bonne synthèse des idées des Maîtres et c'est aussi un excellent résumé du travail de *Martin-Saint-Léon* sur les corporations. L'auteur, penseur apprécié et traditionaliste convaincu, a su fortifier de son originalité des idées déjà répandues et il a su presque cacher ses préférences politiques.... D'autre part, le P. de Pascal n'a ni trop d'éloges pour la corporation, qui fut au Moyen âge, c'est-à-dire à ses origines, une parfaite organisation du Travail, ni trop de blâmes pour les abus et les errements de la fin. C'est une œuvre de haute vulgarisation qu'il faut faire lire. En voici le sommaire :

Autrefois : Le régime corporatif et les anciennes institutions politiques. L'organisation du travail dans le passé. Les corporations ouvrières; leur origine, leur épanouissement. Décadence. Abus. La Révolution.

Aujourdhui : Réorganisation corporative du travail : Pratique fondamentale de la corporation. Avantage de la corporation. Application du régime corporatif aux différentes conditions. Conclusion.

« Le régime corporatif, étudié dans son ensemble et dans ses détails, nous apparaît comme la loi organique de l'humanité dans tous les ordres, et spécialement dans ceux du travail, où il a été révolutionnairement détruit pour faire place à celui de l'individualisme le plus absolu. L'étude réfléchie des moyens de son application, dans des conditions en rapport avec les transformations modernes, aux métiers, à l'industrie, à l'agriculture, aux professions libérales, montre qu'il est non seulement réalisable, mais qu'il est l'unique moyen d'arrêter l'avènement du socialisme césarien, en donnant aux réclamations des travailleurs les satisfactions que réclame la justice. »

[Et plus loin] : « Il est impossible d'arriver à une représentation « politique sage, compétente, responsable si l'on ne se hâte de subs- « tituer au suffrage inorganique, principe de ce parlementarisme « qui, presque dans toutes les assemblées d'Europe, expire dans la « honte et dans l'impuissance, le suffrage universel, professionnel et « corporatif » (p. 57).

〰 Pour plus de détails, on se reportera à l'important ouvrage déjà cité de Martin Saint-Léon sur l'Histoire des Corporations.

Vues générales sur l'organisation professionnelle de demain.

Il nous est particulièrement agréable de recommander tout d'abord l'ouvrage remarquable de :

Duthoit (Eug.). — Vers l'organisation professionnelle. — Reims, Action populaire, et Paris, Lecoffre, 1910, in-8 de 325 p. — *Prix :* 5 fr.

M. Eugène *Duthoit* est professeur d'économie politique à l'Université catholique de Lille. Son livre est un des plus substantiels et un des plus clairs qui aient été publiés sur l'organisation professionnelle et c'est une joie pour les catholiques sociaux de revendiquer l'auteur pour un des leurs. Les faits et la doctrine sont, dans cette étude, si harmonieusement assemblés qu'un grand sentiment de tranquillité et qu'une bienfaisante satisfaction intellectuelle en couronnent la lecture. Et ce livre, tout pénétré d'esprit chrétien, est si social que, trois jours après son apparition, M. *Jaurès*, dans *l'Humanité*, ne pouvait s'empêcher de rendre brièvement hommage aux idées hardiment syndicales de M. Duthoit.

A l'appréciation de Jaurès, on préférera sûrement celle de l'*Action populaire*, qui a édité le livre et qui se porte garant de la science profonde de l'auteur. On aimera aussi à connaître l'opinion du *Mouvement social* qui, par la plume de *Henri Savatier*, apprécie, en ces termes, l'ouvrage d'Eug. *Duthoit :*

« Nous avons dit les éminentes qualités de juriste du professeur

« de l'Université catholique de Lille et sa connaissance de ce milieu « social, de formation récente, dû au développement industriel et « commercial. Son sens réformateur en est fort aidé dans l'apprécia- « tion des choses de la vie sociale au temps présent...

« L'auteur s'élève contre les doctrines économiques qui séparent de « son but la production des richesses. Cependant, la conception triom- « phante dans le monde moderne semble ne considérer que la ri- « chesse, orientant ses efforts soit vers le profit assuré, reléguant au « second plan la vie humaine, cause et but de la production. Notre « auteur proteste, avec autant de chaleur que de raison, qu'il im- « porte de remettre la vie humaine à sa place. La science écono- « mique n'offre d'intérêt et n'a de valeur pratique qu'en fonction de « l'homme, par qui et pour qui est produite la richesse. » Il cite, à « l'appui, des réflexions pénétrantes de Tarde et de Ruskin. L'un « parle de l'erreur commise par les économistes, « l'erreur de croire « qu'il était d'une bonne méthode scientifique de considérer la « richesse comme l'objet propre de l'Économie politique, la richesse « abstraite, à part de celui qui la produit et qui la consomme ». « L'autre rappelle la considération inconnue de la vie humaine : « Il « n'y a de valeur que ce qui sert à conserver ou accroître notre quan- « tité de vie... Aujourd'hui, ce qu'on appelle richesse semble avoir « un objet tout contraire, la plupart des économistes ayant l'air de « considérer que les multitudes de créatures humaines ne sont pas « de la richesse, bien plus, qu'elles ne peuvent servir à créer de la « richesse que si leurs yeux se ternissent et si leurs poitrines se voû- « tent. »

« C'est une aberration funeste, en théorie et en pratique, que de « sacrifier la vie humaine à la production. Il importe de remettre « l'ordre dans les notions ; c'est la condition pour remettre sur pied la « science économique. »

Et M. H. Savatier termine son compte rendu en signalant « l'importance scientifique du livre » de M. *Duthoit*. Il est destiné, ajoute-t-il, à puissamment contribuer au développement des idées sociales catholiques. Il fait le plus grand honneur à toute notre école, et spécialement à l'enseignement des semaines sociales (1).

Voici le sommaire du livre de Duthoit :

Un peu de doctrine : Impossibilité de l'*amoralisme* économique. Deux aspects du déterminisme économique. La méthode. *Le Mouvement catholique social :* ce qu'il n'est pas et ce qu'il est.

Dans la pratique : La Protection légale des Travailleurs. Le Tra-

(1) *Le Mouvement Social,* janvier 1910, p. 44.

vail féminin dans l'Industrie. Le contrat de Salariat. Le chômage. Le fait et le Droit syndical. Leurs répercussions sur les Droits individuels. Les syndicats professionnels ont-ils quelque intérêt à faire le commerce.

Vues d'avenir : Adaptation de l'organisation politique au Régime économique et social.

« Il nous plaît [dit M. Duthoit] de marquer ici dans quel esprit « les catholiques sociaux conduisent leurs observations, leurs re- « cherches et leurs déductions.

« C'est un esprit de reconstruction morale et sociale, par l'action « religieuse, par l'organisation et l'affermissement des groupements « naturels, à l'encontre de l'individualisme, de la centralisation « d'Etat, à l'encontre de l'idéologie révolutionnaire et des faux sys- « tèmes de la philosophie séparée.

« Notre charte, ce sont les enseignements pontificaux, contenus « notamment dans les Encycliques de Léon XIII : *Immortale Dei*, « *Sapientiæ christianæ. Libertas, Rerum Novarum*, et dans « les *Encycliques*, les *Motu proprio et décisions de Pie X* ; lois « et décisions solennellement édictées ou directions indiquées sont, « sans discussion et sans distinction, notre règle de conduite et de « pensée. Notre attitude, c'est la docilité dans le zèle et l'entrain dans « l'obéissance.

« Et en dehors des questions où l'Eglise a parlé, quand il s'agit « de problèmes d'intérêts humains, librement discutés, nous prenons « comme règle de nos jugements « de tout éprouver et de retenir « ce qui est bon », suivant le mot de saint Paul. N'est-ce pas une « formule idéale de saine et féconde critique, sagement tradition- « nelle et sûrement progressive ? » (p. 318).

[Et ailleurs, l'auteur définit ainsi le *mouvement catholique social*] : « Non en marge de la hiérarchie, mais dirigé par elle ; non nouveau « venu dans l'Eglise, mais traditionnel ; non à tendances politiques, « mais bien plutôt à fins apologétiques ; non minimiste, mais inté- « griste ; non moderniste, mais soucieux d'orthodoxie ; non purement « spéculatif, mais à la fois idéal et pratique » (p. 48).

〰 Il ne faut pas manquer de lire aussi l'étude si fortement pensée que M. *Henri Lorin* a écrite sur l'Organisation professionnelle de l'avenir et le Code du Travail, dont nous parlons plus loin à propos de la *Législation ouvrière*, ainsi que les Guides sociaux, les Semaines sociales, déjà cités plusieurs fois, et le compte rendu des Journées sociales d'Amiens, consacrées à l'étude de l'organisation professionnelle (Péronne, Doal, 1905, in-8 de 93 p. — *Prix :* 1 fr.

~ Nous croyons devoir mentionner aussi l'introduction du livre de Ch. Benoist : L'Organisation du travail. — Paris, Plon-Nourrit, 1905, 2 vol. in-8 de 500 p. environ. — *Prix:* le vol. 10 fr. — Il est regrettable que cette introduction, qui ferait la matière d'un fort volume, n'ait pas été tirée à part, car on y trouve des considérations intéressantes sur les Rapports du Travail, du Nombre et de l'Etat. C'est à la fois de l'Economie sociale et du Droit constitutionnel. M. Charles Benoist qui, aujourd'hui, paraît vouloir évoluer en marge du catholicisme social, sait pourtant nous convaincre que le nombre ne saurait gouverner sagement, s'il ne trouvait, dans les corps sociaux, l'ossature nécessaire de son organisation.

~ Enfin, d'autres sociologues, comme *Raoul Jay*, *Martin Saint-Léon*, *Bazire*, *Zamanski* (1), ont publié sur l'organisation professionnelle de l'avenir d'excellentes plaquettes qu'on consultera toujours avec fruit.

Nous avons maintenant une vue d'ensemble sur les reconstructions qu'exige la Cité du Travail et nous allons étudier avec plus de détails le *Syndicat*, groupement naturel, qui compte parmi les plus importants des organismes sociaux.

LE MOUVEMENT SYNDICAL

Les auteurs qui précèdent nous ont apporté quelques précisions sur l'organïsation du travail et nous savons maintenant que le syndicat en est l'élément le plus indispensable.

« Le syndicat, lisons-nous en effet dans *le Guide social* (2), est l'embryon de l'organisation professionnelle, mais il n'est pas encore, aux yeux de la loi, le représentant de la profession. Dans l'esprit des militants, comme dans la pensée d'un nombre grandissant de sociologues, il doit le devenir, il l'est. Il est, dit Henri Lorin, « la conscience agissante de la collectivité ».

(1) Martin-Saint-Léon : *l'Organisation professionnelle de l'avenir*. Paris, Vitte, 1905, in-8 de 35 p. *Prix :* 1 fr. — Bazire : *le Mouvement syndical des catholiques sociaux*. Paris, Rondelet (Vitte), 1900, in-8 de 38 p. *Prix :* 1 fr. — Jay (Raoul) : *Organisation du travail par les syndicats professionnels*. Paul Larose, 1894-1895, in-8 de 40 p. *Prix :* 2 fr. — Zamanski : *l'Action sociale dans l'Assoc. cathol. de la Jeunesse Française* (déjà cité p. 276).

(2) *Guide social*, 1910, p. 144.

Bien plus grand même, en un sens, que le syndicat patronal, nous apparaît le syndicat ouvrier : tandis que le syndicat patronal ne représente, d'ordinaire, que des intérêts personnels et matériels, — dans l'état présent, — le syndicat ouvrier représente souvent un réformisme tendant à établir des institutions sociales meilleures. Dans un article sur *le Dynamisme de l'idée syndicale*, M. Henri Lorin nous montre les syndicats « comme les points d'émergence, au sein de la cité politique, des sociétés professionnelles naturelles en travail d'organisation ». Chacun des syndicats est un essai de représentation des intérêts de la collectivité professionnelle d'employeurs ou de salariés, à laquelle il se rattache, ainsi que du besoin de celle-ci de sortir de l'anarchie pour arriver à un régime d'ordre et de justice.

L'initiative, dont les groupements syndicaux « ont fait preuve, le but général qu'ils se proposent et les tendances organisatrices qu'ils manifestent les qualifient » pour parler au nom de la profession. « Dans la réalité, le syndicat est comme le gouvernement provisoire de la profession en mal d'une organisation démocratique. »

Le syndicat est exposé à dévier, si l'on méconnaît la nécessité de sa tâche et la légitimité de son action. Il faut donc lui faciliter son œuvre positive et le traiter en « agent de construction sociale », sinon il deviendra un facteur de destruction, à cause précisément des obstacles qu'on lui opposera.

De par leur nature, « les syndicats sont les centres de cristallisation autour desquels doit venir s'ordonner la masse encore chaotique du monde du travail ».

Le Syndicat.

~ Pour avoir quelques idées précises sur les syndicats, on consultera donc soit le **Manuel social**, soit les **Guides sociaux** de l'*Action Populaire*.

On relira aussi le livre de Duthoit : **Vers l'Organisation professionnelle**, surtout les chapitres intitulés : « *Le Fait et le Droit syndical; leur répercussion sur le Droit Individuel.*

On ne manquera pas de se procurer :

Diligent (Victor). — **Les Orientations syndicales.** — Paris, Bloud, 1910, in-16 de 248 p. — *Prix ;* 3 fr.

Les auteurs cités dans les pages précédentes se sont principalement attachés à tracer le tableau de l'organisation professionnelle rêvée. L'étude de M. V. Diligent, tout en restant profondément doctrinale, est plus objective, c'est-à-dire qu'il étudie les théories et systèmes qui se partagent actuellement la faveur des sociologues, les classe, les critique sans acrimonie et prend parti pour le *programme syndical des catholiques sociaux*. M. Diligent a su unir harmonieusement les faits et la doctrine. C'est un bon travail qui sera lu par tous ceux qui cherchent sur la question syndicale un *livre de fonds*, en même temps qu'une direction et une *mise en place* de nos doctrines. L'auteur a su se garder des exagérations démagogiques et il a pu faire, dit M. Boissard, « une condensation lumineuse et complète des doctrines syndicales des catholiques sociaux ».

Le mouvement syndical ouvrier : quelques-unes de ses causes et de ses conséquences.
Les orientations syndicales : Les idées syndicales de Waldeck-Rousseau. Les théories des « Catholiques Sociaux ». Le syndicalisme révolutionnaire. Les courants syndicaux. L'avenir du syndicalisme français.
Documents : Statistique syndicale. Le budget d'une puissante fédération française : la Fédération des travailleurs du Livre. Un projet de convention collective.

« Si le terme de « syndicaliste » s'applique à une école dans la « mesure ou l'importance théorique et pratique qu'elle attache à « l'association professionnelle, on peut, sans exagération ni scru- « pule, le donner à l'école dite des *Catholiques sociaux*...

« Cette école vit et s'affirme. Elle dresse chaque année ses chaires « ambulantes dans l'une de nos grandes villes et les auditeurs vien- « nent, par centaines, suivre studieusement ses leçons. Pendant la « semaine annuelle que ses organisateurs et l'opinion baptisèrent de « *sociale*, elle expose, par le détail précis, ses théories cohérentes. « Et l'effort de pensée qu'elle témoigne chez les maîtres, l'influence « qu'elle manifeste sur les disciples, lui méritent l'attention loyale de « tous ceux qui étudient l'orientation syndicale dans notre pays...

[Et ailleurs] : « Toute l'économie du système tient... dans la brève

« formule qui pourrait servir de devise aux catholiques sociaux,
« *l'association libre dans la profession organisée.* »

[Ce système]... « en mettant de l'ordre dans l'anarchie présente,...
« créerait de la liberté. En organisant la liberté, il la rendrait possi-
« ble. Et il permettrait sans doute de réaliser, entre les éléments
« divers qui concourent à la production, cet équilibre harmonieux
« qui accompagne la justice et prépare la paix.... » (p. 113).

〰 On aura un travail facile à s'assimiler, dans le *compte rendu des* Semaines sociales d'Amiens *de 1906*, consacrées à l'étude du *syndicat*, (1) et surtout dans l'opuscule suivant, qu'il faut répandre :

La Question syndicale, *au Congrès de Châlons* (7, 8, 9, 10 mai 1903), 3e édit. — Paris, Association catholique de la Jeunesse Française, in-6, s. d. [1906].— *Prix :* 0 fr. 65.

C'est une très bonne et très pratique mise au point de la question syndicale. Cette étude est intéressante, non seulement par la doctrine très sûre qu'on y trouve, mais aussi parce qu'elle constitue une bonne partie du programme social de la puissante *Association catholique de la Jeunesse Française,* et, conséquemment, des catholiques sociaux :

Le Syndicat, condition nécessaire de l'organisation du travail et des réformes ouvrières (par Jean Lerolle). — *La situation syndicale* (par J. Gellé). — *De la capacité de posséder et de faire des actes de commerce* (par H. de Saint-Pern).—*Le contrat collectif du travail* (par Zamanski). — Les *conseils de travail* (par de Marans). — *Les services syndicaux* (par F. Lacoin).

« Les décrets de 1791 ont, avec les corporations, supprimé toute
« organisation professionnelle. En brisant les vieux cadres...., non
« seulement ils ont détruit l'ancienne organisation, d'ailleurs vieillie,
« mais ils ont interdit jusqu'à la possibilité d'en reconstruire un
« autre. Ils ont laissé, face à face, ouvrier et patron, sans lien entre
« eux, sans règle pour définir leurs rapports. Ils ont individualisé le
« travail. Et pendant cent ans le « laisser faire » a été le principe
« dominant de la politique sociale.

« Qu'en est-il résulté ?

« Il en est résulté que, dans la lutte économique, le faible a été
« impitoyablement broyé par le fort...

(1) Extrait de *la Démocratie chrétienne*, pp. 129-200. Edité aujourd'hui à Péronne, chez Doal, imprimeur-éditeur. Prix 0 fr. 75.

« De toute nécessité il faut donc reconstruire une organisation du « travail...

A moins de tout abandonner à l'arbitraire de législateurs trop sou- « vent incompétents, l'organisation du travail doit nécessairement « avoir pour base le syndicat ; non pas le syndicat faible et embryon- « naire que nous connaissons, mais le syndicat puissant et riche, « muni de tous ses organes et jouissant de tous ses droits... »

(Rapport de Jean Lerolle, pages 2 et 10.)

〰 Enfin on ne saurait trop répandre, dans l'élite ouvrière, l'excellente brochure suivante, à laquelle nous n'hésitons pas à consacrer quelques lignes :

Jean (O.). — Le Syndicalisme, *son origine, son organisation, son but, son rôle social.* — Reims, Action Populaire, 1910, in-12 de 79 p. — *Prix :* 1 fr.

Les Corporations au Moyen-Age : La loi Chapelier (1791). Ses conséquences au point de vue ouvrier de 1791 à 1884. *La loi de 1884* et ses améliorations possibles. *Législation sociale. Le syndicat, organe de pacification et d'organisation.* Le Syndicat et les coopératives de production et de consommation ; et la vie professionnelle de l'ouvrière ; et la Mutualité. *L'esprit syndical.*

« Dans les débuts d'un syndicat, les premiers syndiqués risquent souvent d'être les victimes de leur apostolat... Pour acheter l'amé- « lioration du sort des générations futures, sinon la sienne, il faut « des efforts, des angoisses, des douleurs et des luttes ; aux heures « où naît une organisation syndicale, il faut des âmes assez trem- « pées pour accepter ces efforts, ces angoisses, ces douleurs et ces « luttes, même sans la certitude d'en ressentir personnellement un « résultat matériel futur, mais dans la grande et généreuse pensée « de préparer un avenir meilleur à celles qui viendront par la suite. « Aux premières heures d'une organisation professionnelle, il faut « des apôtres » (p. 65).

Syndicats neutres ou syndicats chrétiens ?

Si l'accord est unanime sur la nécessité de l'organisation syndicale, les avis, par contre, ont été assez longtemps partagés sur la tactique qu'il convient de suivre pour organiser la corporation et faire pénétrer nos idées sociales dans la classe ouvrière. Convient-il de ne former qu'un syndicat unique pour toute la profession ? Faut-il, alors, pénétrer dans les

syndicats rouges pour en changer l'esprit ? Devons-nous, au contraire, fonder des syndicats chrétiens? Problème délicat.

Pour nous, nous croyons que les syndicats chrétiens peuvent parfaitement vivre et prospérer en France; nous pensons même que c'est encore le meilleur moyen de faire vraiment œuvre féconde. Mais il faudrait que leur doctrine soit assez forte pour déborder la vie sociale et pour s'épanouir en vertus civiques. On ne saurait aujourd'hui organiser le travail sans réformer l'Etat. Il faut donc que l'ouvrier catholique possède la plénitude de la doctrine et que ses espérances s'élèvent jusqu'à la Cité nouvelle... C'est à lui, en effet, qu'il appartient de manifester, dans la société moderne qui l'a méconnue, l'unité providentielle de l'être social, et de supprimer toutes les cloisons étanches qui, en le sectionnant, l'atrophient. L'église, l'atelier, la cité doivent communier dans une même foi et dans une même pensée. Il faut être ouvrier dans la corporation, chrétien dans la confrérie, citoyen sur la place publique.

Des conseils, venus de haut, ne nous montrent-ils pas la route à suivre ? La constitution d'un syndicat neutre, dit, en effet, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, « serait la méconnaissance d'une obligation essentielle de la vie chrétienne, et, le plus souvent, une duperie... » Et Pie X écrivait en 1910 au président des Unions Professionnelles italiennes : « Il n'est ni loyal ni digne de dissimuler, en la couvrant d'une bannière équivoque, la profession du catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande. Avec l'idée de justice chrétienne, très large et dangereuse, on ne sait jamais jusqu'où on pourrait aller, par suite de l'esprit des ligues qui adhéreraient et par le fait des personnes qui pourraient être appelées à la direction. »

D'ailleurs, si le syndicat est catholique par son recrutement et par son esprit, il est professionnel dans son but immédiat et rien ne pourrait empêcher les corporations chrétiennes de s'unir, s'il le fallait, aux autres associations professionnelles pour des revendications communes.

Certes, nous savons bien que si, en théorie, le syndicat doit être chrétien, l'application de ce principe est actuellement

soumise à une foule de ménagements et d'atténuations qui réclament, certes, une grande prudence. Pourtant, il faudra bien en arriver là, si nous voulons restaurer l'ordre social chrétien.

A défaut d'un bon et définitif travail sur cet important sujet, on lira :

Boissieu (Cte H. de). — **Le Mouvement des syndicats ouvriers chrétiens en Belgique**. Reims, Act. Popul., et Paul Lecoffre [s. d.], in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — Rutten (le P.) et J. Arendt : **Pourquoi et comment nous voulons des syndicats chrétiens** (*Rapport sur le mouvement syndical chrétien belge en 1909*). Gand, Librairie Pop., rue du Lac, in-16, 1909. *Prix* : 1 fr. « Malheureusement, dit *le Mouvement social* (1), le P. Rutten, pour prouver qu'il faut des syndicats chrétiens, se contente d'établir qu'il est juste et utile que les ouvriers se groupent en syndicats. Il omet, semble-t-il, de nous dire pourquoi il faut que ces syndicats soient chrétiens. » — Claverie (Ch.) : **Syndicat des employés du Commerce et de l'Industrie** [ou syndicat catholique dit « des Petits carreaux »]. Reims, Act. Pop. et Paris, Lecoffre [s. d.], in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25.— Lire aussi le Bulletin **l'Employé**, organe dudit syndicat : Mensuel : 14 *bis*, Boulevard Poissonnière, Paris, et surtout l'**Annuaire** *du même syndicat*. — Enfin, on trouvera dans les *Guides sociaux* des considérations intéressantes et des enquêtes précises sur les syndicats catholiques et sur leur développement en France et à l'étranger.

Syndicats mixtes et contrats collectifs.

Faut-il faire des syndicats mixtes?

Oui, avait répondu naguère le comte de Mun, convaincu que l'organisation sociale ne pouvait normalement aboutir à un constant état de lutte entre le Capital et le Travail.

Mais l'expérience a prouvé que le syndicat mixte ne pouvait s'implanter chez nous. Les ouvriers veulent traiter avec le patron d'égal à égal et le syndicat mixte leur a paru porter atteinte à leur indépendance. Ils n'ont pas tout à fait tort. Les syndicats mixtes, assez nombreux il y a dix ans, principalement dans le Nord, diminuent généralement chaque année (2).

(1) Cf. *Revue de l'Action Populaire*, janvier 1910, pp. 22 et suiv.
(2) 21 sept. 1909.

Il n'y faut plus songer, du moins sous la forme désuète que nous lui connaissons.

Le syndicat mixte fut-il donc une erreur ?

Oui, si on envisage seulement le mode d'accord qu'il était entre le Capital et le Travail.

Non, si on s'en tient à l'*idée* qui présida à sa création. Ce sera même un des meilleurs titres du comte de Mun à la reconnaissance de la démocratie que d'avoir deviné et proclame que le salut était là...

Les événements semblent en effet apporter au comte de Mun une éclatante revanche et son idée se trouvera réalisée sous une forme à laquelle il n'avait peut-être point songé.

Le *contrat collectif*, en effet, aboutira aux mêmes résultats que le syndicat mixte, mais avec une ampleur et une valeur organique insoupçonnées.

Voici d'ailleurs, sur ce sujet, l'opinion de M. de Mun :

« Mais qu'est-ce que cette substitution du débat collectif au débat individuel, sinon l'idée corporative qui fait son chemin, avec toutes ses conséquences, aussi impérieuses pour les ouvriers que pour les patrons, peut-être encore aussi mal comprises des uns que des autres ?

« Derrière le contrat collectif, c'est toute l'organisation professionnelle qui s'avance. Elle n'en est qu'à ses premiers pas. Ces essais, encore chaotiques, d'accord entre les représentants des patrons et des ouvriers, ne sont, eux-mêmes, qu'une ébauche de contrat, imparfaite et encore imprécise. Il y manque la garantie de la durée, la certitude qu'il sera, qu'il pourra être fidèlement observé de part et d'autre.

« Il n'y aura de garantie pour les contrats que lorsque les syndicats auront véritablement pris corps, acquis la notion de leur responsabilité, par l'extension de la capacité civile, et lorsqu'une organisation professionnelle, générale et légale, aura donné, à tous les travailleurs, une représentation commune.

« Nous n'en sommes pas là. Il faudra, pour y arriver, que l'anarchie individualiste ait porté tous ses fruits, et ouvert les yeux les plus obstinément fermés. Mais « la vérité est en marche ». Elle se fera jour. Les contrats collectifs, d'abord tem-

poraires, recevront une durée plus prolongée. Destinés seulement, au début, à apaiser les conflits, ils serviront bientôt à les prévenir. Les délégations improvisées qui les concluent se transformeront, peu à peu, en commissions permanentes, et la chimère, qui nous fut tant reprochée, alors qu'elle prenait, il y a trente ans, la forme absolue du syndicat mixte, deviendra la réalité, en s'adaptant, par les conseils communs de délégués patronaux et ouvriers, aux conditions actuelles de l'industrie.

« Ainsi se fera, par la chute progressive de la forteresse individualiste, la lente et nécessaire édification du régime corporatif (1). »

Le Contrat collectif.

Comme, dans la pratique, le contrat collectif constituera la principale manifestation de la vie syndicale et qu'il sera le meilleur et bientôt l'unique moyen de régulariser et de pacifier les rapports du Capital et du Travail, à tel point qu'il s'identifiera, sur ce terrain, avec l'association corporative, nous n'hésitons pas à nous y arrêter ici. Signalons donc tout de suite le court et substantiel travail de :

Jay (Raoul). — **Qu'est-ce que le contrat collectif de travail?** — Paris, Bloud, 1908, in-16 de 64 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

On connaît assez les qualités de méthode et de précision que l'auteur apporte dans ses travaux pour qu'il soit inutile de faire davantage l'éloge de ce travail, d'une doctrine irréprochable et d'une concision remarquable.

« Pour nous, le rôle essentiel du contrat collectif de travail, c'est « de régler la concurrence entre ouvriers comme la concurrence entre « patrons.

« La coalition ouvrière, l'entente des ouvriers ne peut que régler « la concurrence entre ouvriers, la coalition patronale ne peut que « régler la concurrence entre patrons. Le contrat collectif lie et « solidarise les deux réglementations » (p. 23).

« Autant il serait excessif de faire du contrat collectif une panacée « universelle, autant il serait, en somme, injuste de méconnaître l'in-

(1) *Comte de Mun*, dans *Peuple Français*, 21 sept. 1909.

« fluence favorable que ce contrat peut avoir pour la paix sociale » « (p. 62).

On lira aussi :

Boissard (A.) : **Contrat de Travail et Salariat.** *Introduction philosophique, économique et juridique à l'étude des conventions relatives au Travail dans le régime du salariat.* Paris, Bloud, 1910, in-16 de 330 p. *Prix :* 3 fr. 50 — et Bureau (P.) : **Le Contrat de travail et le rôle des syndicats professionnels.** Paris, Alcan, 1902, in-8 de 276 p. *Prix :* 6 fr. : Net et hardi, ton tranchant qui ne souffre pas de réplique. Les enquêtes menées par l'auteur et la puissance de sa vision autorisent sans doute cette assurance. — Et, encore, Raynaud (Barthélemy). **Le contrat collectif de travail.** Paris, Rousseau, 1901, in-8 de XIII-365 p. *Prix* : 8 fr. Ce livre a le grand avantage de présenter une vue d'ensemble. L'histoire du contrat collectif, les problèmes économiques et juridiques y sont successivement étudiés, mais ce livre, comme celui de *Bureau*, est déjà un peu ancien, car ils traitent d'une matière où les livres vieillissent vite.— Voir aussi : Claes (le R. P.) : **Le Contrat collectif de travail,** *sa vie juridique en Allemagne*, Bruxelles, Dewit, 1910, in-8 de XXVIII-468 p. *Prix* : 7 fr. 50 (port en sus).

〰 On trouvera, dans les études précédentes, d'excellentes pages relatives à l'*association patronale*, car le contrat collectif suppose l'organisation des patrons comme l'organisation des ouvriers. « Le droit pour les patrons, dit M. Duthoit, et pour les ouvriers de se coaliser, le droit, pour les uns et pour les autres, de cesser ou de faire cesser collectivement le travail marque une première étape dans la voie de la réaction contre l'individualisme. Désormais les ouvriers ont la possibilité de limiter leur concurrence, de se solidariser, en refusant, de concert, certaines conditions de travail. Les patrons ont, de même le pouvoir d'agir en commun pour résister par le *lock-out* aux prétentions de leur personnel. Mais, de part et d'autre, la solidarité ne se manifeste qu'en vue d'une guerre offensive. Ne pourra-t-elle pas se traduire aussi par l'organisation de l'état de paix ? » Et M. Duthoit répond par l'affirmative.

Mais il ne faudrait pas que l'association patronale ne soit envisagée par nous que sous la forme actuelle des cartells ou trusts. C'est ce que M. Martin-Saint-Léon a fort bien démon-

tré dans un ouvrage dont la documentation, très fournie, est de première main et dont la doctrine est très sûre : Martin-Saint-Léon : **Cartells et Trusts**, 3e édit. — Paris, Lecoffre, 1909, in-12 de x et 266 p. — *Prix* : 2 fr.

« La vérité économique et sociale sur cette grave question des « ententes industrielles se trouve donc, à notre avis, à une égale dis- « tance des deux théories extrêmes, dont l'une célèbre ces organisa- « tions comme le produit d'une évolution inéluctable et nécessaire- « ment bienfaisante alors que l'autre les dénonce et les condamne « sans aucune distinction. L'harmonie des forces productives est en « soi l'un des facteurs du progrès industriel. Mais le monopole, tel « que tend à le créer le trust américain, n'est pas autre chose que « l'exploitation du faible par le fort » (p. 253).

Le Syndicat obligatoire.

Cette grave question est loin d'être au point et, à défaut d'une bonne étude sur ce sujet, nous aurons encore recours au comte de Mun, dont nous rappellerons l'opinion, exprimée au lendemain de sévices mortels exercés par des grévistes sur des ouvriers qui « voulaient travailler » et à propos d'une décision du Tribunal de Toulouse.

« De là à proclamer le syndicat obligatoire, il n'y a qu'un pas, et même il est franchi. En fait, le juge toulousain a mis à néant la fameuse formule de Waldeck-Rousseau, invoquée par tous les défenseurs du régime d'anarchie que la liberté du travail couvre de son pavillon : « Le droit de travailler d'un ouvrier est aussi sacré que le droit de quatre-vingt-dix-neuf autres à faire grève. »

Je crains de scandaliser un très grand nombre de mes contemporains, si je dis que cette formule me paraît la négation même du principe social, en vertu duquel les intérêts individuels doivent être subordonnés au bien commun.

Pourtant, c'est mon opinion. La vie sociale, d'ailleurs, et, par exemple, la vie nationale, repose presque entièrement sur le sacrifice des volontés particulières à la volonté générale. .

Y a-t-il des intérêts collectifs dont les représentants, gardiens des règles professionnelles, peuvent légitimement exiger

le respect? S'il y en a, par quels moyens ce respect peut-il être sauvegardé, sans que des individus, s'arrogeant le droit de l'imposer, et laissant « le gorille reparaître », s'abandonnent à de lâches et criminelles violences? Voilà la double question qu'il faudra bien se décider à aborder, quand on aura suffisamment maudit la tyrannie syndicale... »

Et *Vogelsang,* de son côté, déclare que l'organisation du métier doit se faire « en corporations obligatoires ». « Il n'y a pas, ajoute-t-il, d'autres moyens de réveiller l'esprit d'autonomie chez un peuple énervé par l'absolutisme et qui a perdu toute habitude de la liberté et toute pratique de la responsabilité. »

Telle est bien, d'ailleurs, la doctrine des catholiques sociaux dont il est bon de rappeler la formule : *le syndicat libre dans la corporation obligatoire*, ou plus exactement,... *dans le corps professionnel obligatoire*, ce qui revient à dire que, si la loi doit autoriser les ouvriers d'un même métier à se grouper selon les affinités qui peuvent résulter de leur foi, de leur doctrine, de leurs intérêts, des circonstances et des lieux, elle ne saurait désormais tolérer leur isolement. L'ouvrier sera *obligé* de se syndiquer, mais il pourra *choisir* son syndicat.

On lira, sur ce sujet, dans Raoul Jay : **La Protection légale des travailleurs**, cité plus loin, les pages qui traitent de l'insuffisance de l'organisation professionnelle libre et de l'organisation professionnelle publique (pp. 409 et suiv.) et on consultera aussi l'opuscule, également cité, de Henri Lorin : **l'Organisation professionnelle et le Code du Travail**.

De l'organisation corporative des classes moyennes.

Les pages que nous avons consacrées à l'organisation professionnelle seraient incomplètes si nous n'envisagions ici que la corporation ouvrière. La société, ne l'oublions pas, est un organisme d'une complexité infinie et si l'on veut faire œuvre pratique et durable, il faut tenir compte de ses rouages

multiples et savoir en reconnaître la place et l'importance.

Or, le salariat n'est pas la forme unique du travail.

Il y a, en effet, à côté des ouvriers, une autre classe de travailleurs qu'il serait injuste d'oublier. Nous voulons parler des petits industriels, des petits commerçants, des petits fermiers et de tous ceux qui, par le travail, s'élèvent insensiblement à la petite bourgeoisie et constituent ce qu'on appelle aujourd'hui les « *classes moyennes* ». Ceux-là, aussi, peinent du matin au soir et quelquefois tard dans la nuit; s'ils ne sont point assuettis à la servitude qui semble peser sur les salariés, ils ne sont pas, cependant, dispensés de lutter pour leur vie ou pour celle des leurs et la lutte qu'ils soutiennent est plus âpre et plus angoissante encore parce qu'elle s'augmente de l'incertitude du lendemain et du poids de lourdes responsabilités. Ne remplissent-ils pas aussi une véritable fonction sociale, d'une évidente nécessité, puisque la *coopération*, malgré ses immenses ambitions, n'ose encore entrevoir ce jour lointain où toutes les transactions courantes s'absorberont en elle?

Ces professions, elles aussi, ont des droits à revendiquer, des intérêts à défendre, des devoirs à remplir et l'association seule, peut satisfaire à toutes ces exigences. Là encore, le libéralisme économique a fait faillite. La concurrence sans frein a eu pour conséquence, non seulement la diminution des salaires de ceux que les petits patrons emploient à leur service, non seulement la durée exagérée du travail, mais aussi le développement exagéré des grands magasins, l'avilissement du métier et la ruine de celui qui l'exerce, mais encore le triomphe de la pacotille; mais enfin la falsification des denrées et, par suite, une atteinte grave à la santé publique.

Il n'est que temps de renoncer à ces doctrines décevantes pour mettre de l'ordre dans ces professions, pour assurer aux petits patrons la sécurité du lendemain, pour faciliter l'honnêteté des transactions et pour rendre aussi plus aisée l'organisation de la classe ouvrière, organisation qui ne saurait se réaliser pleinement que par l'organisation simultanée de tous les éléments du travail. L'ordre appelle l'ordre. Les syndicats ouvriers ont déclanché un nouveau mécanisme social dont

il n'est plus possible, grâce à Dieu, d'arrêter le mouvement.

Les catholiques, et plus particulièrement les catholiques sociaux, ont donc le devoir de s'intéresser davantage à l'amélioration du sort de ces travailleurs. C'est une question qui déborde le terrain économique où l'on voudrait la confiner et qui revêt un caractère nettement social. Il y a là tout un monde à organiser et à soustraire à l'emprise d'un libéralisme usé et d'un égoïsme coupable.

D'ailleurs, depuis quelques années, ces laborieux semblent se réveiller à la vie sociale. Les « classes moyennes », dont les lisières, sans doute, sont aujourd'hui mal définies, prennent conscience d'elles-mêmes. Déjà à Paris, à Limoges et ailleurs, leurs corporations interviennent dans la vie publique pour y jouer, du premier coup, un rôle considérable. Si quelques catholiques, mêlés à des notoriétés de tous les partis, leur ont apporté l'appui de leur expérience et de leur talent, il convient que nous travaillions mieux encore à l'éducation sociale de la petite bourgeoisie en lui rappelant les principes de la justice et en élaborant, pour elle, s'il y a lieu, une doctrine plus chrétienne et un programme plus précis, susceptible de concilier, bien qu'ils semblent souvent en opposition, les intérêts des classes moyennes et ceux de la classe ouvrière. Nous y trouverons, plus tôt qu'on ne pense, la récompense de nos efforts.

Enfin, ce mouvement n'est-il pas, lui aussi, un retour à l'ancienne organisation du travail ? Et ne sont-ce pas les petits industriels, les petits commerçants, les petits laboureurs qui ont fait la richesse de la France ? C'est un titre suffisant à notre reconnaissance.

C'est pourquoi, évitant de nous confiner dans la théorie, nous voudrons aider pratiquement les commerçants, détaillants et fermiers à se défendre et à s'organiser, c'est-à-dire à fonder des associations de production et de vente ainsi que des coopératives d'achat ; nous les aiderons encore à créer en commun des écoles et des cours professionnels, des « unions économiques » pour lutter contre la concurrence, des offices de placement, des caisses de crédit, etc. Et en faisant tout cela, nous ferons vraiment œuvre sociale.

A défaut d'une étude d'ensemble, écrite dans cet esprit, nous renvoyons, d'abord, aux ouvrages suivants :

Lambrechts (H.). **Le Problème social de la petite bourgeoisie.** Bruxelles, Schepens, 1899, in-8 de 19 pages, *Prix :* 0,50. Renoud (Léon) : *Les Souffrances sociales des classes moyennes* : Semaine sociale de Fribourg, 1910 (pp. 373-419) ; excellent et très sûr, bonne bibliographie. — Martin-Saint-Léon : **Le Petit commerce : Sa Lutte pour la vie.** Paris, Lecoffre 1911, in-12 de xii-291 p. *Prix :* 2 fr. Etude originale et nouvelle qu'on lira avec *beaucoup de profit.* — V. Brants : **La Petite industrie contemporaine.** Paris, Lecoffre, in-12 de vii-230 p. *Prix :* 2 fr.

~ Si l'on veut des publications d'un caractère *plus documentaire*, il faut consulter :

Les Enquêtes sociales de l'Office du Travail (Demander le catalogue chez Berger-Levrault, Paris). — *Les comptes-rendus des* **Congrés internationaux de la petite bourgeoisie** *tenus à Anvers* (1899) ; à *Namur* (1901) et édités à Bruxelles, chez Schepens, 1900, in-8. — *Le compte-rendu* du **1er Congrès international des classes moyennes, urbaines et rurales,** *tenu à Liège en 1905* et édité à Bruxelles, chez Schepens, 1906, 2 vol. in-8. *Prix :* 15 fr. — *Le Bulletin officiel de la* **Confédération des groupes du commerce et de l'industrie de France.** Paris, Bourse du Commerce, et 15, rue Réaumur. — La revue : **Les Etudes fiscales et sociales,** *Organe de l'***Association de défense des classes moyennes.** Paris, 21, Place de la Madeleine. — *Le Bulletin de* l'**Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes.** Bruxelles, 101, rue du Commerce. — On consultera ces publications avec prudence, car on pourra y rencontrer des opinions qui ne s'accordent pas toujours avec les doctrines du catholicisme social.

DES AMÉLIORATIONS QUE LE SYNDICAT, SECONDÉ PAR L'ETAT, PEUT APPORTER AU RÉGIME DU TRAVAIL

Le syndicat organisera donc le travail ; c'est sa fonction naturelle. Naguère, l'homme eut recours à la philosophie individualiste pour se soustraire aux abus des corporations

dégénérées; aujourd'hui, l'homme confie aux corporations le soin de réprimer les abus de l'individualisme.

Instruits par l'expérience, nous saurons, sans doute, nous garder désormais des exagérations doctrinales et retrouver la justice et la paix dans un meilleur équilibre de nos droits et des droits de la Société. Ce sera l'œuvre de demain.

Aujourd'hui, il importe d'abord d'assurer à l'ouvrier le pain de chaque jour et ce résultat ne sera atteint que par les réformes profondes qu'il convient d'apporter dans le régime du travail. Or, le syndicat, secondé par l'Etat, sera le principal agent de cette transformation. Nous allons voir ce qui a déjà été fait dans ce sens et ce qui reste à faire.

Nous estimons, en effet, que notre livre serait incomplet s'il ne pouvait fournir, à ceux qui voudraient pousser plus avant leurs études, les éléments suffisants pour les diriger dans leurs recherches. Si les livres que nous allons mentionner peuvent généralement être lus avec confiance,on n'oubliera pas, cependant, que c'est aux ouvrages cités plus haut qu'il faudra se reporter pour posséder la vraie doctrine.

Voyons donc quelles sont les principales réformes susceptibles d'améliorer l'exercice souvent trop pénible de la profession et d'en atténuer les risques immédiats et lointains.

Les réformes qui devront faire l'objet des préoccupations syndicales portent d'abord sur *l'apprentissage*, puis sur la *rétribution du Travail*, et sur sa *Durée*, sur la *misère imméritée des faibles* qui en sont les pitoyables victimes, sur ses *risques* et enfin sur ses *luttes*.

Nous verrons, dans un dernier article, comment le syndicat, qui, par la pratique régulière du *contrat collectif*, peut déjà tant faire pour la paix industrielle et pour la paix sociale, peut encore en hâter l'avènement, en suscitant une *législation ouvrière* plus rationnelle et plus juste et en assignant comme terme à ses efforts la promulgation d'un *Code du Travail*.

Etant donnée l'extrême multiplicité des cas à envisager pour une même question, la diversité des solutions proposées et le manque de travaux de synthèse, qui d'ailleurs vieilliraient très vite, nous serons obligé d'indiquer souvent sous chaque rubri-

que, plusieurs livres dans lesquels ceux qui s'intéressent à ces questions trouveront tous les éclaircissements désirables.

Le Travail et l'apprentissage.

Tout le monde est d'accord pour dénoncer la « *décadence de l'apprentissage* ». On y voit « le principe morbide d'un mal qui, bientôt généralisé, affectera l'organisme économique du pays tout entier ». *M. Martin-Saint-Léon* a précisément écrit, sur cette question, une excellente et substantielle plaquette, qui n'est que le tirage à part d'une conférence faite à la *Semaine sociale de Marseille* (1908).

On ne saurait mieux poser le problème et y apporter une meilleure solution. C'est une étude à lire et à répandre :

MARTIN-SAINT-LÉON. — **La Crise de l'Apprentissage et la Réforme de l'enseignement professionnel.** — Lyon, Chronique sociale de France, in-8 de 20 p. — *Prix :* 0 fr. 75.

« Je n'insiste pas [dit l'auteur, en terminant] sur le principe de « l'obligation, principe que j'ai admis comme nécessaire... Nous ne « serions pas des catholiques sociaux si nous laissions fuir une si « belle occasion de plaider, à nouveau, à propos de l'organisation « d'un service d'intérêt public aussi considérable, la cause de l'orga- « nisation professionnelle du travail. L'enseignement professionnel « ne doit pas être un rouage bureaucratique de plus, il doit être « organisé par ceux-là mêmes à qui il doit bénéficier. Les syndicats « professionnels, ouvriers ou patronaux, seront tout naturellement « les principaux agents de cette organisation, mais ils ne la monopo- « liseront pas » (p. 17).

〰 Consulter aussi, en plus des courts travaux de V. BETTENCOURT et de GELLÉ (1) les solides ouvrages suivants :

PAQUIER (J.) : **L'Enseignement professionnel en France,** *son histoire, ses différentes formes, ses résultats.* Paris, Colin, 1908, in-16 de 342 p. *Prix :* 1 fr. — Soit encore : SAVOY (Emile) : **L'Apprentissage en Suisse.** Fribourg, 1910, in-8 de VIII-616 p. *Prix :* 10 fr. — Soit surtout CAGNINACCI : L'Ins-

(1) BETTENCOURT (Victor) : *la Question de l'apprentissage*, Reims, Act. Popul., et Paris, Lecoffre, in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — GELLÉ : *l'Apprentissage et l'enseignement professionnel*, dans *les Conditions de Travail de la jeunesse ouvrière*. Paris, Jeunesse catholique. *Prix :* 3 fr. 50.

truction professionnelle de l'ouvrier. Paris, Rousseau, 1910, in-8 de 408 p. — *Prix:* 8 fr.

Le Travail et sa rétribution.

La rétribution du Travail est le nœud de la question ouvrière. La paix sociale ne régnera vraiment que lorsque la justice aura pénétré les contrats du Travail et permis à l'ouvrier de vivre avec la dignité à laquelle il a droit.

Le *salaire*, la *participation aux bénéfices* sous quelque forme que ce soit, même sous la forme des *actions de travail*, la *coopération*, les *retraites ouvrières*, sont aujourd'hui les principaux modes de rétribution que peuvent revendiquer les travailleurs.

Le salaire. Le régime du salariat est-il destiné à disparaître, comme quelques-uns le prétendent? Se maintiendra-t-il en s'améliorant? Le salaire doit-il être vital, familial même? L'Etat, d'accord avec les corps de métiers, doit-il en fixer le *minimum?* Autant de questions d'un intérêt considérable qu'il faudra bien résoudre quelque jour?

Sur le salaire en général, on consultera les auteurs cités plus haut, particulièrement le *Cours* du P. Antoine et l'étude de Garriguet : **Le Salaire**. Paris, Bloud, 1910, in-12 de 64 p. *Prix :* 0 fr. 60. — On lira aussi les conférences faites aux *Semaines Sociales* **sur le minimum de salaire**, par le P. Antoine (*Bordeaux, 1909*), par l'abbé Mény (Bordeaux, 1909), par Raoul Jay (Rouen, 1910). — **Sur le salaire vital**, par Henri Lorin, dans son opuscule déjà cité : *l'Organisation professionnelle de l'avenir et le Code du Travail.*

La Participation aux bénéfices. Ce mode de rétribution ne mérite ni les enthousiasmes qu'il a suscités, ni les malédictions qu'il a encourues. Quoi qu'il arrive, le Travail s'organisera; c'est là le point capital; après, les corporations exigeront, s'il leur plaît, la participation aux bénéfices... En attendant, ceux que la participation « endormira » seront toujours une exception... Nous citerons trois travaux :

A défaut de l'étude de Trombert, aujourd'hui épuisée (1), on lira : 1° *Un partisan :* Payer : — **La Participation aux bénéfices**, *Etude historique, critique et documentaire. Préface de E. Vallé.* Paris, Rivière, 1911, in-12 de 104 p. *Prix :* 0 fr. 75.

2° *Un hésitant :* Vanlaer (Maurice). — **La Participation aux bénéfices**, *étude théorique et pratique.* — Paris, Rousseau, 1898, in-8 de 310 p. — *Prix :* 6 fr.

« La participation est une forme du patronage ; elle n'est pas tou- « jours la meilleure » (p. 273).

3° *Un adversaire :* Bureau (Paul). — **L'Association de l'ouvrier aux profits du Patron et la participation aux bénéfices.** — Paris, Rousseau, 1898, in-8 de xix-322 p. — *Prix :* 6 fr.

« En définitive, la participation aux bénéfices se propose d'attein- « dre un triple but : intéresser l'ouvrier à son travail, l'associer au « profit global de l'entreprise, faire régner la paix sociale. » — Or, « il existe d'autres moyens plus directs et plus sûrs de parvenir aux « mêmes résultats » (p. 227).

Enfin on pourrait lire aussi la brève critique qu'en fait Boissard (déjà cité) dans **Contrat de travail et salariat**, pp. 312-326.

La Coopération. La coopérative de production, qui supprime tout intermédiaire et dont les membres sont à la fois les employeurs et les employés, paraît offrir, à première vue, une des solutions les plus séduisantes de la rétribution du travail. En fait, elle a déjà donné, en maintes circonstances, d'excellents résultats, dans les campagnes principalement, et chaque fois que le travail n'exige pas l'agglomération des ouvriers, c'est-à-dire une direction ferme que les coopératives industrielles sont souvent impuissantes à assurer. Quoi qu'il en soit, la coopération, sous toutes ses formes, est appelée à jouer un rôle considérable dans l'organisation économique de demain et à ce

(1) Trombert, *Guide pratique de la participation aux bénéfices*. Paris, Guillaumin, 1892, in-8 de 353 p. — Il est regrettable que l'auteur réprimande respectueusement, au nom de la morale laïque, Léon XIII, d'avoir déclaré « que la religion seule, avec ses dogmes sacrés et ses préceptes divins, possède le droit d'imposer aux consciences la justice dans sa perfection et les lois de la charité avec tous ses dévouements ».

titre elle méritait de figurer en bonne place dans notre travail.

On lira donc, sur ce sujet, les quelques pages que le P. ANTOINE lui consacre dans son *Cours*, et on consultera les *Guides sociaux*, qui, chaque année, en parlent longuement. Enfin, on se procurera les ouvrages cités plus loin de HACHIN, HUBERT-VALLEROUX, GIDE, CORRÉARD, etc., que nous mentionnons avec plus de détails dans notre chapitre sur l'*Action sociale*.

Les Retraites ouvrières. Sur les *retraites ouvrières*, que nous considérons comme le dernier stade du salaire, on se reportera d'abord aux travaux parus avant la promulgation de la loi :

SAINT-AUBERT (Gast. de) : **L'Assurance contre l'invalidité et la vieillesse en Allemagne.** Paris, Larose, 1900, in-8 de IV-399 p. et 150 d'annexe. *Prix:* 12 fr. (*épuisé*). — BOISSARD : — **La Question des retraites ouvrières** (Semaine sociale d'Orléans, 1905) — soit : GAILHARD-BANCEL (H. de) : **Les Retraites ouvrières, l'assistance aux vieillards et aux infirmes.** *Discours prononcés à la Chambre des Députés en 1901-1903-1905-1906. Introduction et notes de Joseph Dusart. Préface du comte Albert de Mun.* Paris, Chevalier et Rivière, 1906, in-12 de XLIV-324 p. *Prix :* 3 fr.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de faire remarquer que tous ces auteurs eurent le mérite de se prononcer pour l'*obligation* à une époque où cette opinion pouvait sembler téméraire.

« Il y a [dit Joseph Dusart] un principe que M. le comte de Mun « a proclamé lui-même dès 1886, auquel Mgr Freppel a souscrit et « dont la nécessité n'a cessé d'être affirmée par l'éminent professeur « de la Faculté de droit, M. Jay. M. Gaston de Saint-Aubert et « moi l'avons soutenu à notre tour en plus d'une occasion depuis « bientôt six ans, et, pour ma part, je lui reste fidèle malgré toutes « les oppositions qu'il a rencontrées et qu'il rencontre encore, c'est « le principe de l'obligation en matière d'assurance ouvrière... » (p. XXV).

C'est aujourd'hui chose faite, mais la Loi sur les retraites ouvrières, si elle a sanctionné le principe de l'obligation, n'est pas organique, comme l'aurait désiré M. de Gailhard-Bancel

et la plupart des catholiques sociaux. On y viendra sans doute... En attendant, on consultera les commentaires de la loi du 6 avril 1910, pour en tirer, bien qu'elle ne soit guère viable, tout le parti possible. Nous lirons donc :

Boissard. — **Les Retraites ouvrières et la loi du 6 avril 1910** (*Semaine sociale de Rouen, 1910*). — Si l'on veut un commentaire *pratique* de cette loi, il faut lire l'étude suivante, très consciencieuse et très sûre, comme tout ce que publie *l'Action Populaire*: Hachin et Agasse : **Les Retraites ouvrières** : *Commentaire pratique de la Loi.* Reims, Action Populaire, et Paris, Noël, 1911, in-12 de 180 p. *Prix :* 1 fr.50 ; — ou Alibert (Raphaël) : **Commentaire pratique de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes** *et du règlement d'administration publique du 25 mars 1911.* — Paris, Rousseau, 1911, in-8 de 214 pages. *Prix :* 2 fr.

Le Travail et sa durée.

Voyons maintenant si la journée de travail n'est pas souvent d'une trop longue durée et si les salariés n'ont pas droit à plus de repos pour refaire leurs forces affaiblies et pour vivre davantage avec leur intelligence et avec leur âme.

La journée de Travail. On consultera sur ce sujet le livre suivant, mais on n'oubliera pas, en le lisant, que la durée du travail dépend de causes multiples et qu'elle peut ou même qu'elle doit varier suivant le métier, le pays, la saison, et aussi selon l'âge et le sexe des travailleurs :

Lecoq (M.). — **Vers la journée de huit heures.** — Paris, Chevalier, 1906, in-12 de 165 p. — *Prix :* 2 fr.

« L'Etat [déclare l'auteur], devra également intervenir pour empê-
« cher une exploitation inutile, dangereuse et injuste. S'il arrive,
« disait très sagement Léon XIII, « que les patrons écrasent les tra-
« vailleurs sous le poids de fardeaux iniques ou déshonorent en eux
« la personnalité humaine par des conditions indignes et dégradan-
« tes ; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de
« proportion avec leur âge et leur sexe ; dans tous ces cas, il faut abso-
« lument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des

« lois. Il importe donc que tous, producteurs et consommateurs, puis-« sances individuelles ou puissances collectives, s'unissent en vue « de diminuer la durée du travail qui est imposée au prolétariat » (p. 160).

〰 On lira également :

Du même auteur: **La Journée de huit heures**: Paris, Rivière, in-12 de 224 p. *Prix :* 2 fr. — RIST (Ch.) : **La Journée de travail de l'ouvrier adulte en France et sa limitation par la loi**. Paris, Larose, 1898, in-8 de XII-363 p. *Prix* : 8 fr. — Voir aussi divers travaux de STROHL, FAGNOT, ARTAUD, ALFASSA, l'abbé LEMIRE, etc., édités par l'*Association nationale française pour la protection légale des travailleurs* (1).

Le Repos hebdomadaire. Cette loi, si chrétienne dans ses principes et dans ses effets, a déjà donné lieu à de nombreux commentaires :

ARMBRUSTER (L.). — **Le Repos hebdomadaire**, *commentaire de la loi du 13 juillet 1906*. 2e éd., *précédée d'une étude sur les modifications proposées à la loi par Alex. Zevaès*, député. *Préface de F. Dubief.* — Paris, Berger-Levrault, 1909, in-12 de XVII-415 p. — *Prix :* 5 fr.

« Cette loi [écrit M. Dubief] permettra à l'ouvrier et à l'employé, « au bout du dur labeur de la semaine, de retremper leurs forces et « leur courage dans l'atmosphère vivifiante de la maison où se trou-« vera réunie, dans la joie des douces intimités, la famille tout entière, « en ce même jour, consacré déjà par l'usage, c'est-à-dire le Diman-« che. On applaudit à la reconstitution de l'unité de la famille ou-« vrière et au vœu de la loi qui réalise ce que Macaulay appelle, dans « son admirable éloquence, « le grand travail de réparation de la « machine humaine, celui qui rend, pour toute la semaine de labeur, « l'intelligence plus vive, l'âme plus courageuse, et le corps plus « vigoureux » (p. XV).

(1) STROHL et FAGNOT : *la Réglementation hebdomadaire dans la durée du travail : le repos du samedi.* — ARTAUD : *la Protection légale de l'employé.* — LEMIRE (Abbé) : *la Réglementation de la durée du travail dans les mines.* — FAGNOT, HÉRAUD et STROHL : *la Durée légale du travail ; la modification à apporter à la loi de 1900.* — ALFASSA : *Contrôle de la durée du travail*, etc. — On trouvera, sur toutes les questions qui touchent au travail, dans les volumes édités par l'*Association nationale française pour la protection légale des travailleurs*, des séries de courtes et intéressantes études signées par des sociologues réputés, mais appartenant à des écoles différentes (Paris, 5, rue Las Cazes, et chez Alcan. *Prix* du vol. 3 fr. 50. — Chaque étude se vend séparément 0 fr. 60).

Le Travail et ses risques.

Le Travail comporte des risques contre lesquels l'ouvrier, livré à lui-même, n'avait pu jusqu'à ce jour se prémunir. Ici encore, l'action de l'Etat, éclairé par l'association corporative, peut produire d'excellents résultats et atténuer ces risques dans une large mesure. Arrêtons-nous aux deux principaux, les *accidents du Travail* et le *chômage.*

Les Accidents du Travail. Nous recommandons le sérieux travail suivant, très suffisant :

Serre (Ed.). — **Les Accidents du Travail** : *Commentaire de la loi du 9 avril 1898 modifiée par les lois des 22 mars 1902 et 31 mars 1905, suivi d'une étude comparative de la législation étrangère.* 3e éd. entièrement revue et mise au courant de la jurisprudence. — Paris, Berger-Levrault, 1906, in-8 de vii-653 p. — *Prix :* 8 fr.

~~ Signalons encore :

Sachet (Ad.) — **Traité théorique et pratigue de la législation sur les accidents du Travail.** Paris, Larose, 5e édit., 1909, 2 vol. in-8 de 550 p. environ. Prix : 20 fr. Travail très complet et d'une consultation facile. — Enfin, citons aussi un opuscule, sorte de manuel léger à l'usage des petits patrons et des ouvriers : Auché (Louis) : **Les Accidents du Travail.** Paris, Larousse, in-8 de 126 p., s. d. [vers 1906]. *Prix :* 0 fr. 90.

Le Chômage. On ne manquera pas de lire les pages remarquables écrites par Duthoit sur le Chômage dans son livre cité : *Vers l'organisation professionnelle* — et on lira aussi Varlez : les Formes nouvelles de l'assurance contre le chômage, dont nous parlons plus loin dans notre chapitre : *l'Action sociale,* à propos des institutions d'assurances contre le chômage.

Le Travail et ses misères.

Les progrès du machinisme ont enlevé la femme au foyer

et l'ont jetée dans les usines et dans les magasins. Ce n'est pas le lieu d'examiner si le salaire de l'homme ne devrait pas suffire, presque entièrement, à la subsistance des siens. Mettons-nous en présence des faits et voyons si le travail de la femme ne pourrait pas être moins pénible et mieux rétribué.

Le Travail au rabais. On aura une excellente étude d'ensemble sur ce sujet, en lisant le livre suivant, qui constitue le meilleur et le plus complet des travaux écrits jusqu'à ce jour sur la concurrence déplorable que les ouvriers se font entre eux. En effet, les femmes, les enfants, les étrangers, les orphelins, les assistés, les soldats, les prisonniers, les ouvriers amateurs et en chambre menacent à la fois le salaire et l'emploi des ouvriers organisés. On lira donc, à titre documentaire :

GEMAHLING (Paul). — **Travailleurs au rabais.** *La lutte syndicale contre les sous-concurrences ouvrières.* — Paris, Bloud, 1910, in-8 de 432 p. — *Prix :* 7 fr. 50.

Cet ouvrage, qui est d'une information très étendue et d'une documentation très riche, constitue un excellent instrument de travail qui sera très utile à tous ceux qui s'intéressent à ces importantes questions :

Le Travail à domicile. On sait, d'autre part, quels sont les abus déplorables du travail à domicile et ses conséquences funestes. La femme, presque toujours, en est la première et la principale victime. De nombreux auteurs, et particulièrement des catholiques, ont hardiment dénoncé l'énormité du travail, la dérision des salaires, les souffrances et les misères qui en résultent, et même la désorganisation que ce labeur d'esclave apporte dans la famille ouvrière. On lira donc l'excellent travail de : BOYAVAL (Paul) : **La lutte contre le sweating-system ;** *le minimum légal du salaire.* Paris, Alcan, 1912, in-8 de 717 p., 12 fr. ; — **l'Enquête** [par départements] **de l'Office du Travail** [sur] **le travail dans la lingerie.** Paris, Berger-Levrault, 3 vol. in-8 de 700 à 800 p. *Prix :* le vol. 5 fr. — ainsi que **l'Exposé des motifs du Projet de loi du comte de Mun sur le salaire minimum pour le travail à domicile.** Paris, Ch. des Députés, 1911, in-4 de 23 p. — On y ajoutera :

Meny (Abbé) : **Travail à bon marché** : *Enquêtes sociales : préface de l'abbé Lemire*, 2e édit., in-16 de xxiv-236 p. Paris, Bloud, 1908. *Prix :* 2 fr. (*épuisé*). — *Du même auteur :* **Travail à domicile.** Paris, Rivière, 1910, in-8 de 460 p. *Prix :* 8 fr.

Le Travail des femmes. A défaut d'un travail d'ensemble sur ce sujet, d'un intérêt si considérable mais d'une matière si complexe, nous recommanderons quelques études auxquelles on voudra bien se reporter :

Duthoit: **Le Travail de la femme dans l'industrie**, dans son livre déjà cité : *Vers l'organisation professionnelle.* — Gonnard : **La Femme dans l'industrie.** Paris, Collin, 1906, in-12 de iv-285 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Poisson (Ch.) : **Le Salaire des femmes.** Paris, Librairie des Saints-Pères, 1906, in-12 de 410 p. *Prix :* 3 fr. 50. — D'Haussonville : **Salaires et misères des femmes**, Paris, Calmann-Lévy, 1900, in-18 de xxiii-314 p. *Prix :* 3 fr. 50 (*épuisé*).

Le Travail des enfants. La défense de l'enfant devrait faire l'objet de nos plus vives préoccupations. C'est bien, certes, d'offrir à sa jeune intelligence l'enseignement de nos écoles et à son âme, déjà inquiète, l'abri tranquille de nos patronages, mais quand nous avons fait cela, avons-nous accompli tout notre devoir ?

Non — car le mal et la souffrance guettent encore l'enfant dont il faut protéger l'innocence contre la promiscuité des ateliers et défendre la vie contre les exigences d'un labeur qui n'est pas de son âge. Et c'est une tâche qui doit nous être douce. C'est pourquoi, pour mieux la remplir, nous lirons les études suivantes :

Martin Saint-Léon : **Le Travail de nuit des enfants dans l'industrie française** (Rapport fait en 1906 à l'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs*). Paris, Alcan, 1906, in-16 de 55 p. *Prix :* 0 fr. 60 — *Du même auteur :* **L'Age d'admission des enfants au travail industriel et le travail de demi-temps** (Rapport fait à l'*Association nationale française pour la protection légale des travailleurs*). *Prix :* 0 fr. 60. — Alfassa (G.) : **Note sur le travail indus-**

triel des enfants (*Rapport fait à l'association internationale*...ibid. Paris, Alcan, 1908, in-18 de 37 p. *Prix :* 0 fr. 60 — MALAUZAT (Alb.) : Le Travail de nuit des enfants dans les usines à feu continu. Rochechouart, Dupanier frères, 1909, in-8 de 240 p. —*Prix :* 5 fr.

« La cause des enfants est entre toutes intéressante, car elle est « une de celles où les droits de la justice et les intérêts du progrès « social sont le plus visiblement confondus... Le jour est proche ou « il faudra que, bon gré mal gré, l'industrie se passe du travail des « enfants » (p. 234).

~ Enfin, on pourrait consulter également : Les Conditions de travail de la jeunesse ouvrière. Paris, Jeunesse catholique, 1905, in-16 de VII-135 p. *Prix :* 0 fr. 65 (*épuisé*).

Le Travail et ses luttes.

Si le travail, de sa nature, comporte des risques, il n'est pas dans l'ordre des choses qu'il ait à soutenir, chaque jour, des luttes violentes pour défendre ses droits, mais il devrait être organisé de telle façon que la justice puisse découler du jeu régulier des institutions professionnelles.

La grève, car nous ne nous arrêterons pas au sabotage, que nous réprouvons, la grève, disons-nous, est l'arme de guerre des travailleurs ; *les tribunaux de conciliation et d'arbitrage* en sont, provisoirement, les gages de paix.

Les Grèves. Nous lirons sur ce sujet plusieurs conférences faites aux *Semaines sociales :* La Grève devant la conscience, par le P. ANTOINE (*Bordeaux*, 1909). — Le Fait de grève et le droit de grève, par BOISSARD (*Bordeaux*, 1909). — La Régularisation de la grève par les institutions professionnelles de Droit public, par BOISSARD (*Bordeaux* 1909). — Enfin, on se reportera au *Cours d'Economie sociale* du *P. Antoine* et on se procurera le travail, plutôt historique, de :

SEILHAC (Léon de). — Les Grèves. — Paris, Lecoffre, 1903, in-12 de VII-257 p. *Prix :* 2 fr.

Sur les *grèves de fonctionnaires* étudiées au point de vue doctrinal, voir *Guide social de 1910*, pp. 216-250.

L'arbitrage. « La masse qui ne pense pas, dit Vogelsang, et ceux qui trouvent leur avantage dans l'anarchie, ceux aussi qui se livrent à l'espoir de courber l'Etat et la Société sous le joug de la ploutocratie et de ses satellites, vantent toutes sortes de palliatifs. Un de ces petits moyens est l'établissement légal des conseils de conciliation. Quand bien même ces tribunaux d'arbitrage, composés d'ouvriers et de patrons, seraient armés du pouvoir exécutif...,ils n'auraient qu'une utilité passagère ou même nulle. Il ne suffit pas de chercher à déraciner les conséquences d'un principe faux, il faut écarter ce principe faux lui-même. Il faut que le patron soit empêché, par une organisation *ad hoc* de la société, de contribuer lui-même à la ruine du prix et de la qualité de sa production. »

Sous ces réserves, peut-être exagérées, on lira le travail, un peu objectif, de :

Fromont de Bouaille. — **Conciliation et arbitrage.** — Paris, Lecoffre, 1905, in-12 de 228 p. — *Prix :* 2 fr.

L'auteur n'est pas partisan de l'arbitrage obligatoire. On *mettra au point* par les *Guides sociaux* et par les auteurs déjà cités.

***

Telles sont, avec les moyens de les réaliser, les améliorations essentielles qu'il convient d'apporter au régime du travail et dont le syndicat doit être le principal artisan.

Mais il convient qu'il soit, aujourd'hui surtout, secondé par l'Etat, c'est pourquoi nous traiterons de la législation ouvrière dans les pages qui vont suivre.

LA LÉGISLATION SOCIALE.
CE QU'ELLE A FAIT ET CE QUI RESTE A FAIRE.

On sait que les catholiques sociaux sont nettement partisans d'une intervention modérée de l'Etat pour sauvegarder, d'ac-

cord avec les groupements corporatifs, la justice sociale, alors que l'*Ecole libérale* s'en rapporte à la liberté individuelle et que *les Socialistes* ne comptent que sur la toute puissance de l'Etat.

« Une bonne législation du travail, dit M. Duthoit, comporte certaines mesures d'ensemble, destinées à pourvoir au bien commun ou à remédier à des abus généraux. Quand la justice ou un intérêt d'ordre majeur l'exigera, les pouvoirs publics prendront ces mesures. Sans le secours de la loi, en effet, les maîtres humains, les patrons chrétiens pourraient, comme on l'a dit, être « châtiés de leur vertu » : la loi sera « la conscience de ceux qui n'en ont pas ». Et par là s'explique le concours donné par les catholiques sociaux à la législation du travail. »

D'ailleurs Léon XIII, dans son encyclique *Rerum Novarum*, a clairement déclaré qu'il est du devoir de l'Etat d'intervenir si la justice est lésée « et cela dans toute la rigueur de ses droits et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence ».

Certes, nous savons bien que, dans une société qui ne compte point d'organismes sociaux, mais seulement une masse chaotique d'individus sans cohésion naturelle, l'Etat devra intervenir plus fréquemment, plus directement, plus énergiquement jusqu'au jour où la Société pourra, en partie, se reposer sur les corps sociaux, du soin de faire régner la justice.

C'est ce que le programme des catholiques italiens, qui fut approuvé par Léon XIII, faisait parfaitement ressortir. « Sans vouloir, y lisons-nous, exagérer les attributions économiques des pouvoirs publics dans les conditions normales de la Société, les catholiques demandent que l'action des lois civiles intervienne, d'une façon exceptionnelle et transitoire, avec une intensité proportionnée aux besoins d'un organisme social en décomposition et au péril d'une immense conflagration. »

Comment l'Etat peut protéger le Travail.

Là-dessus, nous le répétons, tous les catholiques sociaux sont d'accord ; nous pouvons nous en convaincre en parcourant

les auteurs que nous avons déjà cités. Non seulement leurs écrits, mais aussi leurs actes militent en faveur d'une intervention mesurée de l'Etat.

D'ailleurs, nous avons la bonne fortune de pouvoir recommander sur ce sujet un livre très remarquable, écrit par un auteur que les catholiques sociaux s'honorent de compter parmi eux :

JAY (Raoul). — **La Protection légale des Travailleurs**, 2e édition. — Paris, Larose, 1910, in-12 de 435 p. — *Prix :* 5 fr. 75.

La protection légale des travailleurs est-elle nécessaire : Quand le législateur doit-il intervenir? La situation actuelle des travailleurs manuels. L'initiative patronale. L'action des consommateurs. Les ligues sociales d'acheteurs, etc.
La règlementation des conditions du travail en France : Le domaine de la réglementation légale des conditions du travail. L'âge d'admission des enfants au travail. La limitation de la journée de travail. Le repos hebdomadaire. Le travail de nuit. L'hygiène et la sécurité des travailleurs. L'inspection du travail.
La protection du salaire : La garantie du paiement effectif du salaire. La protection légale et le taux du salaire.
La protection légale des travailleurs et les intérêts de l'industrie.
La collaboration des organisations professionnelles à la protection légale des travailleurs.

« Il ne faut pas demander à la protection légale des travailleurs la « solution complète de la question sociale. Cette solution, seul le « christianisme peut la donner. Mais la protection légale des tra- « vailleurs doit, dès aujourd'hui et sans compromettre aucun inté- « rêt essentiel, grandement améliorer le sort des travailleurs. Pour « nombre d'entre eux, elle semble une condition des premiers relè- « vements comme des ascensions futures. L'opinion publique n'est « pas, cependant, pleinement acquise à la cause de la protection « légale des travailleurs. Dans sa masse, elle reste indifférente, dé- « fiante peut-être. On n'a pas su la convaincre assez de l'étendue du « mal, de l'efficacité du remède. Commodes autant que tranchantes, « les maximes du « laisser-faire » n'ont pas perdu tout crédit. Sans « cesse démenties par l'événement, les prédictions des adversaires de « l'intervention de la loi ne laissent pas que d'effrayer encore. C'est « une conquête à faire, conquête à laquelle s'emploieront inlassable- « ment, sans répit ni relâche, ceux qui savent quelle source de « féconde régénération serait pour le pays tout entier une législation « vraiment protectrice des droits et des intérêts des travailleurs. » (Avant-propos de la 1re édition.)

De l'état actuel de la législation ouvrière.

Voyons maintenant, sans nous préoccuper plus longtemps de la doctrine, ce que la législation ouvrière a déjà fait pour l'amélioration du sort des travailleurs et le terme qu'il convient d'assigner aujourd'hui à ses efforts. Nous ne devons pas, en effet, oublier que les réformes sociales ne sont pas toutes restées à l'état de projet, mais que beaucoup sont déjà passées dans les lois. Il convient donc de bien connaître les ressources considérables que la législation met à notre service. Les « catholiques d'action », qui connaissent généralement fort bien la législation religieuse et éducative, ignorent beaucoup trop les lois ouvrières et, par suite, ne s'attachent pas assez à les faire mieux connaître et mieux respecter. Il y a là un effort réel — que nous devons mieux apprécier — vers plus de bien-être et vers plus de justice.

Le livre si remarquable de M. *Paul Pic* nous fera parfaitement connaître l'état de notre législation ouvrière. Bien que l'auteur, sur le terrain politique et religieux, soit très éloigné de nous il s'en rapproche beaucoup sur le terrain social. Interventioniste modéré, il est l'adversaire déclaré des révolutionnaires. Son livre, d'ailleurs,se ressent très peu de ses opinions personnelles.

On consultera donc — *à titre documentaire* — l'ouvrage de M. Paul Pic, qui, outre ses qualités de clarté, de précision, de synthèse, contient une bibliographie très riche et une excellente table des matières. C'est une œuvre qui facilitera la solution pacifique de bien des conflits :

Pic (Paul). — **Traité élémentaire de législation industrielle : les Lois ouvrières.** — Paris, Rousseau, 1909, in-8 de XIII et de 1121 p. — *Prix :* 12 fr. 50.

Domaine propre de la législation industrielle : Esprit de la législation ouvrière. Rôle de l'état dans la réglementation du travail : socialisme, individualisme, solidarisme. Evolution historique de la réglementation légale du travail industriel, de l'antiquité au XX[e] siècle.

Réglementation administrative de l'industrie : Ministère du travail. Corps consultatif de l'industrie et statistique officielle du travail. Du principe de la liberté du travail et de ses conséquences juridiques. Du droit de coalition (coalitions, grèves et lock-outs). Du droit d'association. Des syndicats professionnels. Des limitations apportées par la loi au principe de la liberté de l'industrie ou des différentes formes d'intervention de l'Etat dans l'organisation du travail industriel.

Contrats industriels : Généralités. Du louage de services industriels (et commerciaux) ou contrat de travail. Du contrat de louage d'ouvrage ou d'industrie. Marchandage. Du contrat d'apprentissage et de l'enseignement technique.

Conflits collectifs ou individuels entre patrons, ouvriers et employés : Conseils de conciliation et d'arbitrage. Juridictions contentieuses (prud'hommes, etc.). Etude comparative des divers types législatifs en matière de juridictions professionnelles, de conciliation et d'arbitrage. Commentaire de la législation française. Résultats obtenus. Réformes nécessaires.

Vue d'ensemble sur les institutions sociales : Action parallèle de l'Etat et de l'initiative privée dans le développement des institutions de patronage ou de solidarité sociale (mutualité, coopérative, assurance ou assistance). Loi positive. Projets de réforme.

« Bien que [dit l'auteur] nous ayons dû, chemin faisant, toucher « aux problèmes les plus brûlants de la politique sociale contemporaine, l'on ne trouvera ici, croyons-nous, aucun écho des passions « qui agitent notre pays. L'impartialité la plus absolue a été notre « loi ; sur chacun de ces problèmes, nous avons exposé ce que nous « considérons, à tort ou à raison, comme la vérité scientifique, en « éliminant de parti pris tout ce qui pourrait donner à notre démonstration une allure de polémique personnelle ou même doctrinale... « Notre bonne foi a été absolue. »

Consulter également :

RAINOUX (Henri) : **Les Lois ouvrières mises à la portée de tous : guide pratique.** Paris, Cornély, 1907, in-16 de 304 p. *Prix :* 3 fr. Nettement anti-patronal. Se défier des appréciations souvent partiales de l'auteur, mais user des renseignements très précis qu'il donne. Ne pas mettre ce livre dans une Bibliothèque populaire à la portée de tous. Il est regrettable que nos éditeurs catholiques n'aient pas encore publié un travail de ce genre. — On se tiendra au courant par GUYON : **Le Code perpétuel du Travail**, cité plus loin.

Le Livre des Métiers.

Si les lois ouvrières ont sensiblement amélioré le sort de

l'ouvrier, elles se ressentent trop souvent des incertitudes et de l'incompétence de nos législateurs. Malheureusement, il ne peut guère en être autrement aujourd'hui puisque le Travail n'a pas encore sa représentation légale. Lorsque tous les travailleurs seront groupés dans des associations corporatives, la tâche de l'Etat sera plus aisée et son action plus efficace, car il consultera les corps de métiers et s'inspirera de leurs avis.

En attendant, il appartient, croyons-nous, aux syndicats, d'établir, dès maintenant, les *coutumes* de leur corporation. Cette intéressante enquête serait un jet de lumière et faciliterait la pratique du contrat collectif, qui, d'ailleurs, ne pourra d'abord s'exercer que par la libre codification des usages professionnels. Et, sur ce point encore, ce serait un retour à d'anciennes pratiques; mais qui connaît aujourd'hui le fameux *Livre des Métiers*, *d'Etienne Boileau*, prévôt de Paris ? Le XIII[e] siècle est trop loin de nous et, qui pis est assurément, cette enquête fut faite du temps de saint Louis...

A défaut d'une étude générale sur cette intéressante matière, nous citerons, à titre d'exemple, le livre suivant :

> BAILLY (Arthur). — **Code des Usages professionnels** [*de la région de Paris*]. Paris, Baillière, 1901, gr. in-4 de 44 p. — *Prix :* 5 fr. Œuvre d'un praticien sans prétention doctrinale, utile pour guider les adultes dans leur vocation professionnelle; peut contribuer à la paix sociale par une mise au point parfaite des droits respectifs des employeurs et des employés.

La Chambre des Métiers.

Mais si les lois ouvrières peuvent être faites, d'accord avec les corporations, par l'Etat moderne et si les coutumes des métiers peuvent être rédigées par les corporations elles-mêmes; si, à la rigueur, le Code du Travail que nous rêvons doit être promulgué par ces deux puissances, nous estimons que la législation du Travail ne pourra vraiment être pacifique et féconde qu'à condition de la soustraire à un parlement « idéocratique jusqu'aux moëlles » pour les confier, sous les réserves nécessaires pour la sauvegarde des droits de l'homme et des

droits de la société, à une assemblée corporative dont ce sera la fonction naturelle. La représentation des intérêts doit devenir une « réalité puissante » ; mais ce n'est pas assez, croyons-nous, d'autoriser les syndicats à se faire représenter par leurs syndics devant les Conseils d'Etat, il faut que les associations professionnelles participent effectivement à la rédaction des lois économiques et des lois ouvrières.

Là encore, nous le savons, nous empiétons sur l'avenir; c'est pourquoi il est difficile de fixer avec précision, dès maintenant, les attributions de ces assemblées et leurs rapports avec les autres corps sociaux de la Société nouvelle. Nous sortirions des cadres de notre travail, et, d'ailleurs, il n'y a point là-dessus d'ouvrage particulier. Citons, pourtant, l'intéressante conférence de M. Lefas : La Représentation professionnelle. (*Semaine sociale de Rouen*, 1910, pp. 263-279.) On consultera aussi, les ouvrages déjà cités de *Vogelsang*, de la *Tour du Pin*, du *comte de Mun*, de *Duthoit*, et les livres de *Ch. Benoist* et de *Deherme*, dont le livre, *la Crise sociale*, n'est pas à consulter sans réserve, pas plus que celui de Paul Boncour : *le Fédéralisme économique*, cité plus loin.

Le Code du Travail.

Mais la législation ouvrière et la rédaction d'un vaste Coutumier des Métiers ne pourront, à cause de leur nature toute circonstantielle et relative, tranquilliser complètement l'ouvrier ni assurer la paix sociale.

Il faut davantage.

Nous devons, en nous inspirant de la morale chrétienne, tendre de toutes nos forces, mais sans hâte, à la promulgation d'un Code du Travail, qui s'élaborera peu à peu sous l'action simultanée des associations professionnelles et de l'Etat, et qui constituera la grande charte sociale des Temps Nouveaux.

On ne saurait trop s'inspirer, pour en apprécier l'immense portée, des excellentes pages que M. Henri Lorin a écrites sur ce sujet :

LORIN (Henri). — **L'Organisation professionnelle de l'avenir et le Code du travail.** — Paris, Bloud, in-16 de 68 p. 1907. — *Prix :* 0 fr. 60.

Voici le sommaire de ce substantiel opuscule dans lequel l'auteur dégage si bien les principes de la véritable action sociale :

Les principes de l'organisation professionnelle : Comment l'indépendance des hommes et l'existence du libre arbitre rendent une organisation nécessaire. Fondements philosophiques de l'idée d'association. Origine et raison d'être de l'organisation professionnelle. La profession. Quelques ébauches d'organisation professionnelle.

Les principes d'un Code du Travail dans un régime de salariat : Le fait du salariat. Bases des relations humaines selon la conception catholique. Salaire vital, etc... Motifs qui nécessitent une limitation de la durée du travail. Caractère essentiel du salariat. Conception actuelle du salariat. Contraste entre cette conception actuelle et les faits économiques. Conditions requises par la « fin » du salaire vital.

L'auteur précise fort bien la nature des revendications qui doivent être formulées par les corporations ouvrières.

« Sous le régime du salariat, la réalisation du droit primordial « de tout homme à la vie, à une vie vraiment conforme à la dignité « humaine, et le respect des obligations fondamentales qui tient « respectivement entre eux ascendants et descendants, nécessitent « l'établissement, par profession, d'un salaire vital obligatoire com- « prenant deux éléments :

« Une remise d'espèces directe et immédiate, au travailleur en « exercice, suffisante à l'entretien d'une famille du type le plus ré- « pandu.

« Un ensemble de versements à des institutions basées sur l'orga- « nisation en mutualité de tous les salaires de la subsistance en cas « de maladie et de chômage involontaire, ainsi qu'une pension conve- « nable à l'époque de la retraite ou en cas d'invalidité anticipée.

« ..... Cette idée directrice, il faut strictement la maintenir et la « remettre constamment en lumière » (p. 64).

〰 En attendant, on pourrait y suppléer par une compilation rationnelle des textes législatifs et on se procurera :

GUYON (F.). — **Code perpétuel du Travail.** — Reims (Act. Populaire). — *Prix :* 7 fr.

Le Code perpétuel du Travail, qui se compose de feuillets détachés, réunis sous une reliure mobile, « permet de remplacer telle ou telle page par une nouvelle, suivant les modifications apportées à la législation. Tout acheteur du Code recevant, aussitôt après la promulgation des lois ou décrets, les nouveaux feuillets destinés à remplacer les anciens, est assuré d'avoir à sa disposition un ouvrage toujours au courant ».

***

Nous venons, dans les pages qui précèdent, de rappeler à grands traits les intérêts primordiaux du Travail et de la Profession. Certes, ce que nous avons dit n'est nullement limitatif des réformes que les circonstances ou une meilleure compréhension des intérêts professionnels pourront mettre au premier plan. Nous croyons, pourtant, avoir attiré suffisamment l'attention sur les réformes qui portent en elles le germe de la rénovation sociale.

Et maintenant, voyons comment nous pouvons pratiquement, sur le terrain économique et social, manifester par nos actes l'excellence de nos doctrines, travailler à l'amélioration du sort des travailleurs et hâter l'avènement d'une société meilleure.

CHAPITRE V

L'Action sociale.

Hier, nous pensions savoir et voici que la lecture de quelques livres nous a révélé que nous ne savions presque rien... Aujourd'hui, nous comprenons mieux la beauté et la nécessité de l'Eglise, nous saisissons bien la portée de la philosophie et son influence sur le monde, nous avons une connaissance plus exacte des vastes problèmes qui se posent à l'intelligence humaine et nous apprécions, comme il convient, l'excellence de la solution chrétienne.

Toutes nos sympathies vont désormais à ceux qui, appuyés sur l'Evangile et sur la tradition, ont résolu de combattre les doctrines néfastes de la Révolution et d'établir, sur des bases plus stables, une société nouvelle, plus accueillante et plus hospitalière.

La doctrine catholique sociale nous apparaît, en effet, avec une netteté et une précision remarquables. Naguère, oubliée et méconnue, elle a, maintenant, ses docteurs, ses revues, ses journaux, ses orateurs, ses propagandistes ; elle a ses œuvres, elle a la faveur croissante des intellectuels. Aujourd'hui, elle jette en silence les bases de l'organisation sociale chrétienne; demain peut-être, elle aura les sympathies des foules; demain, elle sera le refuge de la société désemparée.

C'est pourquoi, confiants en la fécondité de notre doctrine, devant les ruines qui s'accumulent sous nos yeux attristés, un vif désir de rétablir la cité sur des assises plus solides nous saisit. Vraiment, nous nous sentons plus dignes d'agir parce que nous sommes devenus les ouvriers conscients de l'inévitable restauration.

Puisque nous avons laissé à nos penseurs le soin de retrouver les grandes lignes de la cité future, nous travaillerons à établir des foyers vivants et féconds dans les limites qu'ont tracées nos maîtres. Laissons-les préparer, en silence, l'édification de la maison commune et l'organisation du corps de ville chargé de faire régner l'ordre et la paix ; et nous, simplement, sans arrière-pensée, la conscience tranquille et les yeux sur l'avenir, amenons, dans l'enceinte choisie, les familles égarées et assoiffées de vérité et de justice. Guidées par nous, elles reprendront le chemin oublié des sources de la vie et elles y puiseront sans compter. Nous pourrons alors donner à la cité reconstituée de nouvelles coutumes et de nouvelles franchises.

Nous étudierons bientôt, d'une façon plus approfondie, les rapports de l'homme avec la cité et nous adapterons les institutions politiques à la nouvelle structure économique et sociale. Pour l'instant, attachons-nous à reconstituer les éléments de l'ordre social : la famille et la corporation, faisons l'éducation chrétienne du peuple puisqu'il est le nombre, puisqu'il est la puissance, puisqu'il a le droit d'élever qui lui plaît à la souveraineté. Quand nous aurons ainsi rendu à la société ces organismes providentiels, le peuple créera — d'instinct — la Cité chrétienne.

LES RÈGLES DE L'ACTION SOCIALE

L'Education de la Démocratie et l'action sociale.

Comme il ne serait ni chrétien ni sage d'attendre « d'un coup de force » le triomphe de notre doctrine, il faut bien en appeler au Peuple qui, seul, peut aujourd'hui changer ses lois et ses institutions.

Si, en effet, le recours forcé au Prince paraît à quelques-uns une solution plus simple et plus expéditive, elle ne saurait, à l'heure présente, donner la stabilité et la vie aux institutions issues de lui. De plus, elle rend inutile l'éducation du Peuple.

L'œuvre urgente, que les circonstances nous imposent, c'est l'éducation chrétienne de la démocratie, et cette œuvre, parce qu'elle est longue et pénible, doit précisément inciter les catholiques à l'action sociale, car elle convient et s'impose particulièrement à l'Eglise, qui a reçu la mission d'enseigner. On lira :

CALIPPE (Abbé Ch.). — **L'Education chrétienne de la démocratie.** — Paris, Bloud, 1908, in-16 de 63 p. — *Prix:* 0fr. 60.

M. l'abbé Calippe, un des plus éminents conférenciers de nos *Semaines sociales*, rappelle, à ceux qui seraient tentés de les oublier, des idées « vraies et justes » (1). L'auteur, à propos des systèmes qui se partagent la faveur des foules, écrit : « A les regarder, moins dans leur conception théorique que dans leur réalisation sociale, les systèmes qui aujourd'hui s'offrent au choix des citoyens peuvent se ramener à trois : l'individualisme, le collectivisme et enfin le catholicisme... » Et plus loin : « Le salut est dans le peuple, aujourd'hui surtout que le peuple est l'arbitre de ses destinées et des nôtres; c'est par le peuple, devenu intégralement chrétien, que nous l'obtiendrons. Le salut est dans la formation catholique de la démocratie ».

Et pouvons-nous ajouter, c'est principalement par *les institutions* ou par *les œuvres sociales*, appuyées sur le Christ, que nous ferons, mieux et plus vite, l'éducation de la démocratie.

Nous dirons plus loin comment l'*élite*, l'*enseignement*, le *livre*, l'*affiche*, le *journal*, la *parole* et l'*art* sous toutes ses formes peuvent nous aider dans cette tâche, surtout si nous savons présenter nos idées avec conviction, avec méthode et avec le constant souci de la clarté et de la beauté (2).

Comment agir.

Et voici que nous sommes impatients d'agir...

C'est bien ; mais il faut agir avec énergie et ténacité, avec méthode et discernement, de notre mieux et là où nous nous trouvons.

Où puiserons-nous les règles de l'action sociale ? Dans le **Manuel social pratique** que nous citons plus loin. Nous y lisons, entre autres choses, sous la plume de *P. Leroy*, ces

(1) Revue de *l'Association catholique*, 1900, p. 90.
(2) *Ce qui fait l'opinion* (pp. 575 et suiv.).

excellents conseils inspirés vraiment par la sagesse et par l'expérience. « Les conditions nécessaires [du succès] font parfois défaut ; nos œuvres périssent ou elles végètent comme des plantes, sous un ciel ou sur un sol qui ne répondent pas à leurs exigences.

Ainsi, pour nous en tenir à quelques points, nous dirons :

Que les œuvres sociales ont besoin de lumière et de compétence : les entreprendre sans les étudier, ce n'est pas aller à un échec, c'est s'y précipiter ;

Que les œuvres sociales ne sont possibles que par une élite et avec une élite ;

Que cette élite, vraiment active, intéressée à son travail, sera issue du peuple, les ouvriers étant nécessaires aux ouvriers, les laboureurs aux laboureurs.

Les œuvres elle-mêmes obéiront à trois caractères essentiels :

Elles seront éducatrices, elles formeront les hommes, elles prépareront des magistratures ;

Elles seront humaines, c'est-à-dire, en même temps spirituelles et temporelles, intéressant le corps et l'âme ;

Elles trouveront en elles-mêmes les ressources nécessaires à leur vie et à leurs progrès. Les condamner à vivre d'aumônes, en prélevant un nouvel impôt sur la charité, c'est se méprendre sur leur caractère, fausser leurs ressorts et, par suite, arrêter leur développement.

Enfin, la persévérance seule assurera le succès de tant d'efforts. »

L'Œuvre sociale doit être chrétienne.

L'*Action populaire*, qui vient de nous révéler les conditions nécessaires au succès de nos œuvres sociales, ajoute que « le mécanisme des œuvres... n'est rien sans l'esprit qui les anime, sans la docilité aux lois ou aux conditions que leur inspirent la Providence et l'expérience... » (1).

(1) *Manuel social pratique*, pp. XI et XXXVI.

« L'œuvre sociale doit être chrétienne », dit d'autre part M. *Durand*, président de l'*Union des Caisses rurales et ouvrières*, dans une petite brochure dont nous recommandons vivement la lecture :

DURAND (Louis). — **L'Esprit des œuvres sociales,** *conférence donnée au premier congrès diocésain de Mende* (19 sept. 1908). Paris, Bonne Presse, in-16 de 29 p. — *Prix :* 0 fr. 10.

« L'œuvre sociale doit être chrétienne, et, par conséquent, ne pas se « désintéresser de l'âme du peuple et du bien religieux du pays.

« J'aborde ici une question âprement débattue, et sur laquelle ce- « pendant aucune discussion n'est possible. Mais il y aujourd'hui « un singulier désarroi dans les idées. Même dans les milieux catho- « liques, même parmi ceux qui invoquent le plus volontiers l'auto- « rité des enseignements pontificaux, il y a une tendance déplorable « à oublier le devoir chrétien.

« Oui, parmi ceux-là mêmes qui ont pris pour programme social « l'immortelle Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers ; « parmi ceux-là mêmes qui citent à tout propos l'Encyclique *Rerum* « *Novarum*, il en est un trop grand nombre qui ne la citent qu'en « la tronquant, en la laïcisant, en biffant délibérément tout ce qui « a trait au bien moral et religieux. »

Cependant, ajoute l'auteur, Léon XIII a écrit ces graves paroles :

« Il est évident qu'il faut viser, avant tout, à l'objet principal, « qui est le perfectionnement moral et religieux. C'est surtout « cette fin qui doit régler toute l'économie des Sociétés ouvriè- « res. Autrement, elles dégénéreraient vite et tomberaient, ou « peu s'en faut, au rang des Sociétés où la religion ne tient « aucune place. »

Et M. Durand conclut : « La neutralité sincère est impossible. Mais, fût-elle possible, vous n'auriez pas encore le droit d'être neutre. »

Que faire?
Des œuvres d'organisation sociale ou des œuvres de bienfaisance ?

Nous voulons donc faire de l'action sociale.

Entendons-nous bien sur ce mot

On ne peut trop insister sur la distinction essentielle qui sépare les *œuvres d'organisation sociale* des *œuvres de bienfaisance*, sans oublier, pourtant, qu'un *égal esprit de charité chrétienne doit les susciter et les animer toutes.*

Essayons un parallèle qui fera mieux comprendre notre pensée et montrera pourquoi, à l'heure présente, nous estimons les unes plus nécessaires et plus urgentes que les autres :

L'œuvre sociale est un rouage de la fonction et n'atteint que les professionnels.	L'œuvre charitable s'exerce toujours en marge de la fonction et n'atteint que les individus.
L'œuvre sociale est démocratique et fait participer tous ses membres à son gouvernement.	L'œuvre charitable est autoritaire et ne reconnaît à ses administrés aucun droit de direction.
L'œuvre sociale puise dans l'épargne et dans l'entraide mutuelle les ressources et les énergies nécessaires à son objet, à sa prospérité et à la sauvegarde du lendemain.	L'œuvre charitable, pour donner à ceux qui ont besoin, fait appel à ceux qui possèdent. Elle secourt sans apprendre à prévoir.
L'œuvre sociale est une cellule organique et vivante de la société qui naît spontanément et se développe sans tutelle.	L'œuvre charitable est un palliatif universel et provisoire destiné à atténuer le mauvais fonctionnement des cellules sociales.
L'œuvre sociale suppose une philosophie de la justice sociale qui lui fixe les limites qu'elle ne saurait dépasser et qui varient suivant les doctrines.	L'œuvre charitable n'est point un effet de la justice et n'a d'autres limites que celles de la bonté. Elle peut être aujourd'hui le patrimoine de toutes les doctrines.

Prenons des exemples : si vous faites confectionner, par des jeunes filles charitables, des layettes dans le but de donner aux femmes pauvres les vêtements nécessaires aux nouveau-nés ; si vous envoyez à la montagne ou à la mer les enfants chétifs de nos grandes villes; si vous créez, à vos frais et sous votre direction, une école ménagère; si vous bâtissez des maisons ouvrières hygiéniques et confortables; si vous introduisez l'industrie dentellière dans votre commune et si vous

distribuez du travail à quelques ouvrières ; si vous apportez à l'ouvrier plus de santé par plus d'hygiène, plus de joie par plus d'art, plus de paix par plus de morale, vous faites des *œuvres de bienfaisance.*

Mais créez-vous un syndicat, qui sera dirigé par ses membres, qui défendra ses intérêts, qui percevra des cotisations pour les répartir en cas de chômage, qui parlera au nom du métier? Organisez-vous une mutualité professionnelle et familiale, qui donnera à ses adhérents des indemnités de maladie? Fondez-vous une caisse rurale, qui prêtera à ses associés sur garantie et qui n'aura pas besoin de recourir, pour remplir ses caisses, à la générosité de riches philanthropes ? Organisez-vous une coopérative de laiterie, dont vous laissez tous les bénéfices, toute la direction et toute l'administration aux agriculteurs? Unissez-vous des familles chrétiennes qui, pour se passer des intermédiaires, achèteront directement les denrées de nécessité pour les répartir entre elles, aux meilleures conditions? Fondez-vous enfin une caisse de chômage, que les ouvriers seuls alimenteront et dont ils disposeront comme ils l'entendront...? si vous faites tout cela, vous aurez fait des *œuvres d'organisation sociale.*

Les œuvres d'organisation sociale sont des œuvres constructives, c'est-à-dire des œuvres organiques. Les œuvres de bienfaisance sociale sont des palliatifs, destinés à remédier à l'impuissance de nos institutions sociales, qui n'ont pas atteint leur plein épanouissement ou qui méconnaissent leurs fonctions.

Or, la société, que Dieu a créée, doit pouvoir vivre sans tendre la main. C'est donc aux *œuvres organiques* qu'iront nos préférences, sans oublier pourtant qu'il est de notre devoir de secourir, de notre mieux, les misères imméritées dont nous sommes les témoins attristés.

Mgr Gibier, évêque de Versailles, a d'ailleurs parfaitement fait ressortir les caractères essentiels des œuvres sociales et des œuvres de charité dans le livre suivant :

GIBIER (Mgr). — Les Devoirs de l'heure présente : Justice et Charité. — Paris, Lethielleux, 1910, 1 vol. in-12 de 393 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Justice. — *Les Œuvres Sociales :* Ce qu'il faut entendre par œuvres sociales. — Les œuvres sociales ont toujours existé dans l'Eglise. (L'abolition de l'esclavage. Les anciennes corporations.) — Les œuvres sociales sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais. (Le peuple et la religion les réclament. La situation matérielle et morale du monde ouvrier. L'action sociale de l'Eglise à l'égard du monde ouvrier. La participation des catholiques aux œuvres sociales. La participation du clergé aux œuvres sociales.) — L'insuffisance des œuvres sociales. (Elles ne vont pas directement à l'âme ; elles ne tarissent pas le mal à sa source ; elles ne suppriment pas les inégalités sociales ; elles sont impuissantes à créer l'épargne.) — Les œuvres essentielles et les œuvres secondaires. — Qui doit entreprendre et conduire les œuvres sociales ? — Comment faire réussir et prospérer les œuvres sociales ?

Charité. — Est-il possible de supprimer la pauvreté ? Est-il possible de diminuer la pauvreté ? L'amour des pauvres. Donner et se donner. — Les œuvres de charité inspirées et organisées par l'Eglise dans le passé. Les œuvres de charité inspirées et organisées par l'Eglise dans le présent. — La supériorité incontestable de la charité catholique. — La charité organisée par l'Etat. — La charité préventive. — La charité envers les malades. Le denier de Saint-Pierre et le denier du culte. La charité intellectuelle. — *Conclusion :* La justice et la charité chrétiennes personnifiées en saint Vincent de Paul.

On complétera par : ANTOINE (Abbé). — L'Idée de Justice (Semaine sociale de Marseille) et par les études de *Drillon*, de *G. Fonsegrive*, de *Goyau*, de *Brunetière*, de *Ch. de Ponthière*, de l'abbé *Debize*, cités plus loin (p. 413).

Et, maintenant que nous avons mis un peu de clarté dans notre action, voyons quelles œuvres nous allons créer.

Un guide pratique d'action sociale.

Puisque nous savons l'importante distinction qu'il convient d'établir entre les œuvres d'organisation et les œuvres de bienfaisance, nous allons apprendre comment se créent et comment fonctionnent les institutions sociales les plus indispensables en lisant le :

Manuel social pratique. — Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, 1909, in-8 de XXXVII-424 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Ce manuel est vraiment très pratique. Nous voudrions le voir dans toutes les mains des catholiques actifs. C'est la quintes-

sence de cinq guides sociaux et de plusieurs années de communs efforts, intelligents et méthodiques. Ce livre laisse bien loin derrière lui tout ce qui a été écrit sur le même sujet. Les œuvres étudiées sont peu nombreuses, mais reconstructives de la société; les difficultés sont indiquées avec franchise et résolues avec clarté; les renseignements sont abondants; les conseils, dictés par l'expérience des meilleurs hommes d'action, sont précieux et pleins de prudence; la bibliographie, enfin, est choisie et pratique. Partout, on sent une doctrine unique et sûre. L'introduction, d'ailleurs, est le plus remarquable *traité d'action* que nous connaissions. Ce Manuel est *indispensable*. Agir sans l'avoir lu, c'est gâcher son temps et son talent.

Voici d'ailleurs le sommaire de cet excellent manuel. Les auteurs, en divisant leurs œuvres en *œuvres agricoles* et en *œuvres urbaines*, ont adopté la *classification géographique* que nous estimons moins directive pour l'esprit que la classification que nous avons faite en *œuvres d'organisation* et en *œuvres de bienfaisance*.

Institutions agricoles : Le syndicat agricole. La coopération agricole. La Coopération de crédit : caisses Raiffeisen-Durand. — Assurances agricoles : notions communes, mutuelle — bétail, mutuelle-chevaux, mutuelle-incendie, mutuelle-grêle, mutuelle-accidents.

Institutions urbaines : Les Syndicats : caractères généraux ; syndicats ouvriers, syndicats d'employés, syndicats féminins. La Coopération : coopérative ouvrière de production ; coopération de crédit. Institutions contre le chômage. Secrétariat du Peuple.

Institutions communes : Assistance par le travail : petits métiers ; jardins ouvriers. Les habitations à bon marché. L'Enseignement ménager. La coopération de consommation. Les mutualités ; étude juridique et pratique.

« Les esprits attentifs au mouvement du siècle sont d'accord sur « la nécessité des œuvres et, mieux, des institutions sociales. Des « signes certains les avertissent que l'heure est venue d'entreprendre « un long effort d'instruction et d'éducation populaire, d'ouvrir le « crédit aux ouvriers de nos villes et de nos campagnes, de rendre « la propriété accessible aux plus courageux et aux plus honnêtes, d'en- « courager l'épargne, de relever le foyer familial de ses ruines et, « en quelque manière, de son vagabondage, de constituer les retrai- « tes, de multiplier les maisons du peuple et ses secrétariats, d'orga-

« niser la profession, d'asseoir la cité sur des bases indiquées « depuis des siècles et pour les siècles par la Providence et par l'ex- « périence.

« Cependant ce travail nécessaire se fait peu, imparfaitement, ou, « ce qui est plus regrettable, il se fait mal et contre nous. »

〰 On complétera par les **Guides Sociaux**, édités par l'*Action populaire*, par ses *Brochures*, par ses *Tracts*, par ses *Feuilles sociales*, publications d'une utilité incontestable et dont il existe *une table très utile à consulter* qu'on ne manquera pas de se procurer.

Les Œuvres sociales que nous allons étudier.

Nous allons maintenant dire quelques mots des principales œuvres sociales et nous ne manquerons pas de distinguer avec soin les *œuvres d'organisation* et les *œuvres de bienfaisance*.

C'est, nous l'avons déjà dit, sous ces deux importantes rubriques qu'il est préférable de ranger les œuvres qui sollicitent actuellement notre attention, d'autant que rien ne nous empêche, comme le fait le *Manuel Social pratique*, de les subdiviser ensuite dans chacune de ses deux catégories essentielles : 1° en œuvres communes à la ville et à la campagne; 2° en œuvres urbaines ou en œuvres agricoles.

Voici donc la liste des œuvres sociales que nous allons étudier :

Et d'abord, les *Œuvres d'organisation sociale*, c'est-à-dire :

1° *Œuvres communes à la ville et à la campagne : Syndicat. Coopérative ouvrière de production. Coopérative de consommation. Coopérative ouvrière de crédit. Coopérative des classes moyennes. Mutualité. Caisse d'épargne. Caisse de chômage. Ligue sociale d'acheteurs. Bien de famille.*

2° *Œuvres rurales : Syndicat agricole. Coopérative agricole de production. Coopérative agricole de crédit ou Caisses rurales. Assurances mutuelles agricoles* (bétail, incendie, accident, grêle, etc.).

Puis nous passerons aux *Œuvres de bienfaisance*, c'est-à-dire :

1° *Œuvres communes à la ville et à la campagne : Secrétariat du Peuple. Enseignement ménager. Petits métiers et travaux d'appoint. Hygiène publique. Tempérance. Art social;*

2° *Œuvres urbaines : Habitations ouvrières. Jardins ouvriers;*

3° *Œuvres d'assistance.*

Cette énumération n'est nullement limitative; il existe de nombreuses œuvres qui n'ont pas trouvé place ici, mais qu'on trouvera mentionnées dans les Guides sociaux, dans MILLOT, dans MAZE-SENSIER, et dont chacun pourra apprécier la valeur en se servant de notre classification. Nous n'avons cité que les plus organiques et les plus urgentes.

ŒUVRES D'ORGANISATION SOCIALE

1° Institutions communes à la ville et à la campagne.

On trouvera dans ce chapitre les renseignements concernant quelques institutions profondément sociales, communes à la fois à la ville et à la campagne.

Parmi ces œuvres et institutions, il en est évidemment qui, comme les syndicats et les coopératives de production, se développent plus aisément dans les villes, mais il n'en est aucune qui ne puisse également trouver son application dans nos campagnes et nous estimons que c'est fausser quelque peu l'esprit que de faire rentrer dans les institutions urbaines : 1° le syndicat, qui peut grouper non seulement des ouvriers des villes, mais aussi les ouvriers des exploitations agricoles et forestières et les ouvriers des industries isolées, comme les filatures échelonnées le long de nos rivières et les distilleries et sucreries perdues dans la campagne ; 2° les coopératives de crédit ouvrier, qui sont de nature à rendre de grands services aux ouvriers agricoles ; 3° les coopératives ouvrières de production qui peuvent vivre et se développer au milieu de nos populations rurales : coopératives de dentelleries, coopératives de tisseurs, coopératives de vanniers, etc.

Le Syndicat. Comment le créer et comment le faire vivre. — Le syndicat, en tant qu'il groupe les ouvriers des villes ou les ouvriers des champs, ou mieux, tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, est une institution commune à la ville et à la campagne. Nous parlerons plus loin, sous la rubrique « *Institutions spéciales à la campagne* », des *syndicats agricoles* proprement dits, c'est-à-dire des associations formées entre propriétaires terriens, fermiers et métayers, associations qui, d'ailleurs, sont moins des syndicats que des coopératives.

D'autre part, nous avons déjà parlé assez longuement du syndicat pour qu'il soit inutile, maintenant, de nous y arrêter longuement.

Bornons-nous donc à recommander des études qui, en quelques pages concises, nous diront comment il faut s'y prendre pour créer un syndicat et pour le faire prospérer.

Mais, comme il importe particulièrement, quand il s'agit d une institution si importante, de ne pas s'écarter des doctrines du catholicisme social, mais, au contraire, d'en manifester toute l'« efficacité », nous ne recommanderons que l'étude publiée dans le **Manuel social pratique**, sous le titre : **Les Syndicats : caractères généraux : Syndicats d'ouvriers, syndicats d'employés, syndicats féminins** (pp. 151-167).

Ces vingt pages, dont il n'est pas un mot qui ne porte, peuvent être considérées comme ce qui a été écrit de *plus complet et de plus pratique* sur ce sujet.

« Dans chaque comité de syndicat, il faut des hommes fermes, « d'esprit large, tenaces, persévérants, confiants dans les causes « qu'ils soutiennent... La direction du syndicat n'appartiendra « jamais qu'à une minorité, une élite d'hommes extrêmement dévouée. « Le syndicat doit avoir : 1° un programme social et donc étudier « et connaître les principes généraux ; 2° un esprit qui naîtra de « l'adoption même des principes adoptés pour la réalisation de l'or- « dre social entrevu. »

Et plus loin, à propos de l'organisation :

« On peut partout observer ces quatre points que nous considé- « rons comme essentiels, savoir : 1° un petit local toujours le même ; « 2° tenir des séances de commissions et des assemblées générales à

« dates fixes ; 3° avoir un secrétaire visible au siège social, à jour « et à heure déterminés, même appointé, si cela est nécessaire ; « 4° veiller à la régularité des perceptions de cotisations par des « collecteurs appointés et contrôlés... » (pp. 155 et 156).

〰 Consulter également :

Séverac (G.) : **Guide pratique des syndicats professionnels**. Paris, Rivière, 1908, 1 vol. in-12 de 181 p. *Prix :* 2 fr. — et pour *la propagande :* De Seilhac (Léon). **Association et syndicats**. Reims, Act. Pop., et Paris, Lecoffre, [s. d.], in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — Jean : **Le Syndicalisme** (déjà cité p. 354).

Coopératives ouvrières de production. La *coopérative ouvrière de production* est une institution sociale qu'il faut encourager, car elle procure aux ouvriers une plus grande indépendance économique et des bénéfices plus considérables, mais, comme cette institution, où la discipline est assez difficile à obtenir, se double encore d'une *entreprise*, elle comporte bien des aléas et des déboires. On consultera ci-dessus : **Manuel social pratique**, pp. 170-177, et une très bonne *brochure :*

Hachin. — **La Coopération ouvrière de production**. — Reims, Act. Pop., et Paris, Lecoffre [s. d.], in-16 de 32 p. — *Prix :* 0 fr. 25.

〰 L'étude d'Hubert-Valleroux : **La Coopération**, 2ᵉ éd., Paris, Lecoffre, 1904, est également intéressante à consulter, bien que l'auteur (et c'est un peu son habitude lorsqu'il s'agit d'institutions ouvrières) ne semble pas très enthousiaste. On partagera plutôt l'opinion de M. Hachin :

« Il est manifeste que les hommes tendent à une plus grande indé- « pendance économique, mais ils poursuivent ce but sous différentes « formes ; l'action législative, l'action syndicale, la coopération de « production sont les principales méthodes par lesquelles les travail- « leurs semblent vouloir conquérir cette indépendance. Une des for- « mes l'emportera-t-elle sur les autres, en accomplissant, à elle seule « et d'une façon absolue, la rénovation sociale désirée ? Ou bien, au « contraire, concourront-elles parallèlement au même but ? Nous « inclinons plutôt vers cette dernière solution et notre conclusion sera « celle que nous donna M. Bourguin dans son beau livre sur les « *Doctrines socialistes et l'évolution économique*. Aucun système

« radical, ni l'individualisme absolu, ni le collectivisme intégral, « ni le coopératisme généralisé ne paraît en mesure d'imposer sa « solution simpliste à un organisme aussi complexe que celui des « sociétés contemporaines » (p. 34).

Ce qui n'empêche pas l'auteur de se demander si la coopération de production n'est pas « l'émbryon d'une vaste organisation économique dans laquelle la condition sociale des producteurs sera transformée ».

Coopératives de consommation. On ne trouvera pas de meilleure étude que celle de Ch. *Gide*, un protestant, à l'éloquence et à l'esprit chrétien duquel nous sommes heureux de rendre hommage :

Gide (Ch.). — **Les Sociétés coopératives de consommation.** Nouvelle édition refondue et augmentée. — Paris, Colin, 1910, in-18 de 192 p. — *Prix :* 3 fr. 50

« J'espère [dit l'auteur] que ce livre aura pour effet d'intéresser à « la coopération de consommation ceux qui ne la connaissent pas « encore, en leur montrant combien elle est diversifiée, copieuse, comment cette institution, qui semblait si modeste dans son origine, « une pauvre petite graminée dans la flore économique, est en train « de devenir une forêt de haute futaie, et pourquoi, déjà, des millions « d'hommes viennent s'asseoir à son ombre » (p. vi).

~ *Voir aussi :* **Manuel social**, pp. 306-354. — Corréard : **Les Sociétés coopératives de consommation en France et à l'Etranger.** Paris, Lethielleux, 1908, in-16 de xxiv-301 p. *Prix :* 3 fr. ; — dans Hubert-Valleroux, cité ci-dessus, les pages relatives aux *coopératives de consommation*, — et Ch. Gide : **La Coopération**, *conférences de propagande*. Paris, Larose, 2e éd., 1906. *Prix :* 5 fr.

Coopératives ouvrières de crédit. Si les grands industriels et les grands commerçants trouvent assez facilement le crédit nécessaire à leurs opérations, il n'en est pas de même des travailleurs des classes moyennes qui, faute d'un peu d'argent, ne peuvent étendre ou perfectionner leur industrie, ni surmonter des obstacles imprévus. De même, l'ouvrier, souvent, ne peut se procurer les outils ou machines indispensables qui lui fourniraient un salaire d'appoint ou lui permettraient d'arriver insensible-

ment au petit patronat. De là, l'utilité des coopératives de crédit ouvrier et des coopératives de crédit commercial et bourgeois.

Sur les coopératives de crédit ouvrier, on lira, dans l'opuscule, cité plus loin, de Durand : **La Caisse rurale**, quelques pages consacrées à la *caisse ouvrière*, « œuvre, dit l'auteur, qui peut soulager bien des misères, sécher bien des pleurs, et cela suffit à l'ambition des hommes de cœur qui lui donnent leur dévouement ».

Voir encore :

Cetty : **Une caisse ouvrière.** *Saint Joseph de Mulhouse :* Reims. Action populaire, et Paris, Lecoffre (s.d.), in-16 de 33 p. *Prix :* 0 fr. 25. — Becquincourt : **Une caisse ouvrière à Reims**; Action populaire, ibid. — **Manuel social pratique**, pp. 178-180.

Coopératives de crédit des classes moyennes. Les coopératives de crédit commercial ou bourgeois, appliquées aux classes moyennes, petit commerce et petite bourgeoisie, se sont bien développées en France, mais elles sont surtout florissantes en Italie. Elles sont généralement désignées sous le nom de *banques populaires*, dont M. Rayneri, leur promoteur, a écrit :

« Une banque populaire est une association de travailleurs honnêtes, d'hommes de progrès, qui, sans distinction d'opinion ou de « confession, mettent en commun leurs épargnes, leur expérience, « leur intelligence pour se procurer mutuellement le crédit à bon « marché, diriger vers les activités locales une partie des capitaux « disponibles et bénéficier des produits des opérations communes. » [Et plus loin] ...« Les banques populaires ne sont pas non plus des « œuvres de bienfaisance. Schulze-Delitzsch a écrit : « Une banque « populaire, qui veut s'assurer un avenir durable, doit avoir soin de « repousser toute apparence d'institution de bienfaisance. Sa mission n'est pas de distribuer des secours aux indigents, mais de « protéger contre l'indigence. Elle n'est pas un hospice d'incurables, « mais une institution d'hygiène économique » (p. 14 de l'ouvrage ci-dessous).

Sur ces banques populaires, auxquelles il convient, quoi qu'en dise M. Rayneri, de donner, si les circonstances le permettent, un caractère nettement catholique, on lira :

Rayneri : **Manuel des banques populaires.** Menton, 1894, in-4

de 336 p. *Prix :* 5 fr. — Ou, *du même auteur :* **Vade mecum pour l'organisation en France du Crédit Populaire urbain.** Menton, Imp. coopérative mentonnaise. 1909, broch. in-8. *Prix :* 1 fr.

Mutualités. On sait que les sociétés de secours mutuels ont généralement pour but d'assurer à leurs adhérents une indemnité en cas de maladie, d'invalidité, d'accident, de mariage, de vieillesse et de mort. La mutualité, d'une inspiration si évangélique qu'on la retrouve aux origines des premières communautés chrétiennes, est une excellente école de formation sociale et se prêtera merveilleusement à la réorganisation de notre société sur des bases naturelles, la famille et la profession.

« Une des œuvres les plus urgentes, dit, en effet, M. Dédé dans la préface de l'ouvrage que nous citons plus loin, nous a paru être la consolidation des liens familiaux et professionnels. Nous croyons que la mutualité, mieux comprise, pourrait être, à cet égard, d'un utile service et nous nous efforcerons d'indiquer son rôle économique et social. Nous voudrions tirer nos sociétés de secours mutuels de la routine où elles s'enlizent, c'est-à-dire de l'individualisme, qui nous vient de la Révolution et qui a faussé les rouages de la Mutualité, comme il a faussé tous les autres. »

DEDÉ (E.).— **Les Sociétés de secours mutuels, leur rôle économique et social. Principe. Organisation, fonctionnement,** avec préface du *comte Albert de Mun.* 3e éd. — Paris, Bonne Presse, in-12 de XVIII et 353 p. — *Prix :* 3 fr.

C'est l'œuvre, très complète et très pratique, d'un homme convaincu qui, dans son journal, *le Mutualiste français*, soutient vaillamment le bon combat.

〰 Consulter également :

Manuel social : *les Mutualités*, pp. 356-420. — Pour propagande, la brochure de E. DEDÉ : **Mutualité.** *Législation et statuts*, Reims, Act. popul., et Paris, Lecoffre [s.d.], in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — CHEYSSON : **L'Action sociale de la femme dans la mutualité.** Paris, 1902, Société d'Economie sociale (*épuisé*). (Extrait de *la Réforme sociale* du 16 avril 1902).

Les Caisses d'épargne. La caisse d'épargne rentre bien, ce nous semble, dans la catégorie des œuvres d'organisation sociale puisqu'elles ne devraient être qu'une forme spéciale et supérieure de la mutualité, mais l'Etat s'est complu à favoriser les instincts individualistes des déposants, de sorte que ces institutions, qui auraient pu être une excellente école de formation sociale et un remarquable élément de progrès économique pour la ville et pour la région, sont engravées dans l'égoïsme et dans la routine. Il y a là un danger que les caisses privées doivent éviter. On trouvera de bonnes pages sur ce sujet dans :

BOSC (André). — **Le Rôle social des caisses d'Epargne privées en France et en Italie.** — Paris, Rousseau, 1909, in-8 de 182 p. — *Prix :* 5 fr.

« Notre pays pourrait trouver, dans une modification de notre « mode d'emploi des fonds des déposants, un puissant stimulant « pour le développement de ses conditions économiques et de son éco- « nomie sociale. Le libre emploi ne rencontrera pas, en France, le « terrain si bien préparé que lui a offert l'Italie. Il trouvera, pour « l'arrêter dans son essor, la nature un peu craintive et profondé- « ment individualiste de nos déposants, la tradition séculaire de nos « établissements d'épargne et notre tendance vers la centralisation, « vers la suppression de toute vie locale, de toute activité régionale, « indépendante et autonome. Mais si nous devons renoncer à des « espoirs trop vastes, nous ne devons point hésiter, pourtant, devant « une modification de notre régime français » (p. 166).

~ Enfin, si on veut une étude d'ensemble, très « au point », il faut lire le livre récent de :

LEPELLETIER (F.). — **Les Caisses d'épargne** [*en France et à l'étranger*]. — Paris, Lecoffre, 1911, in-12 de 243 p. — *Prix :* 2 fr.

Les conclusions de l'auteur sont sensiblement les mêmes que celle d'André Bosc : « Si l'on ne veut pas, dit-il, que l'épargne demeure une vertu individuelle et, en un certain sens, égoïste ; si l'on prétend l'associer à la vie économique et sociale du pays, il est indispensable de ne point en stériliser les efforts par la mainmise de l'Etat sur la totalité des capitaux

qu'elle rassemble, et d'en étendre le fruit à la collectivité tout entière. »

Caisses de chômage. Par le chômage volontaire et surtout par le chômage forcé, les ouvriers perdent le salaire qui assure leur subsistance; c'est ce qui a fait dire à M. Cagninacci.

« L'assurance chômage..., clef de voûte de tout le système des assurances sociales, est celle dont l'organisation pratique est le moins avancée; et cependant le chômage est une plaie qu'il faudrait guérir. A quoi bon organiser, en effet, tout un réseau d'assurances contre la maladie, la vieillesse ou l'invalidité, si le travailleur est sans cesse menacé de se voir privé par un chômage involontaire de ce salaire régulier qui, seul, peut lui permettre, et au prix de lourds sacrifices parfois, d'alimenter les autres assurances. Qu'est-ce à dire, sinon que ce problème des assurances sociales ne sera pleinement résolu que le jour où l'on aura pleinement réussi à garantir les travailleurs contre le risque de chômage, cet ennemi qui paralyse tous leurs efforts. »

Plusieurs bons travaux ont été consacrés à l'assurance contre le chômage. Depuis les travaux de *Cagninacci* et de *Varlez*, une étude complète a été récemment publiée, que nous ne saurions trop recommander :

LAS CASES (Phil. de). — **Le Chômage.** — Paris, Lecoffre, 1909, in-12 de 191 p. — *Prix :* 2 fr.

Voir aussi :

DUTHOIT : **Vers l'organisation professionnelle**, déjà cité — le **Manuel social pratique**, pp. 199-203. — On pourrait consulter aussi CAGNINACCI : **Le chômage et les moyens d'y remédier particulièrement par l'assurance.** Paris, Rousseau, 1903, in-8 de VII-332 p. *Prix :* 8 fr. — et surtout L. VARLEZ : **Les Formes nouvelles de l'assurance contre le chômage.** Paris, Rousseau, 1903, in-12 de 272 p. *Prix :* 3 fr. 50.

Les Ligues sociales d'acheteurs. — Nous n'hésitons pas à faire entrer, parmi les œuvres d'organisation sociale, les *Ligues sociales d'acheteurs* qui ne sont, en somme, que des syndicats

d'acheteurs et qui nous paraissent bien revêtir les caractères qui distinguent les œuvres organiques.

« Les L. S. A., lisons-nous dans le *Guide social* de 1910, sont des groupements d'actions de première valeur...

« Acheter est une fonction sociale, disent les Ligues avec raison : par votre acte d'achat, vous exercez, sur un point donné, une pression économique, vous faites de *l'action directe*. Cet acte a pour caractère essentiel de ne pas être simple du tout, en dépit des apparences : il est très gros de complexités et peut devenir malfaisant, si l'on n'y prend garde. Le *moment* où vous ferez votre achat, la manière dont vous le ferez peuvent avoir de profondes répercussions, causer ou permettre la misère d'un grand nombre de producteurs. On ignore généralement les dessous de la production, parce que les intéressés les dissimulent sous des dehors trompeurs ; vous ferez donc une chose excellente, en vous instruisant des réalités et en subordonnant vos actes aux notions que vous avez acquises. » On lira :

Deslandres (M.). — **L'Acheteur**, *son rôle économique et social. Les ligues sociales d'acheteurs.* Paris, Alcan, 1911, in-8 de VII-510 p. *Prix :* 8 fr. — On pourrait compléter cet excellent livre par les comptes rendus des *Congrès des Ligues sociales d'acheteurs*, les *tracts* édités par cette ligue et le *Bulletin des L. S. A.*, Paris, 28, rue Serpente. Un an : 5 fr.

Bien de famille. — Nous avons également eu l'occasion de parler du bien de famille quand nous avons cherché les moyens d'asseoir la famille sur des bases plus solides. On se reportera donc aux pages que nous lui avons consacrées et aux auteurs recommandés (p. 338).

Œuvres d'organisation sociale : 2° Institutions agricoles.

Si les catholiques ont laissé les socialistes fonder, dans les villes, une multitude d'œuvres organiques, ils ont, par contre, sur eux dans les campagnes une avance considérable qu'il convient de conserver.

L'action rurale des catholiques s'est surtout exercée en faveur

des petits propriétaires extrêmement nombreux; mais, à côté d'eux, il y a la classe des salariés agricoles que nous avons trop négligée et qui déjà formule impérieusement ses revendications. Le socialisme agraire est en marche; il dépend de nous d'enrayer ce mouvement révolutionnaire, en créant, pour les ruraux, les institutions sociales dont ils ont tant besoin.

Ces institutions, nous les connaissons: ce sont, ne l'oublions pas, les syndicats, les mutualités, les coopératives et toutes les œuvres ouvrières que nous venons d'étudier et qui peuvent vivre et prospérer dans nos campagnes.

A côté de ces œuvres qui groupent les salariés, il en est d'autres, dont nous allons parler, qui s'adressent exclusivement aux producteurs, propriétaires, fermiers, métayers. Ce sont ces œuvres qu'on désigne ordinairement sous le nom d'*œuvres agricoles*. Elles sont également utiles, mais les premières obligent tout autant notre conscience.

De quelques connaissances utiles aux ruraux. L'action rurale demande une préparation très sérieuse et aussi très spéciale, que, seule, la pratique et l'étude peuvent donner. N'est pas « paysan » qui veut. Si l'homme d'action doit posséder une information sûre et des connaissances techniques indiscutables, c'est bien lorsque son activité s'exerce sur les paysans ombrageux et méfiants à l'égard des « gens de la ville ». Il convient donc que le rural parle au rural. Les petits cultivateurs et les gros propriétaires terriens peuvent exercer autour d'eux une influence profonde; encore faut-il qu'ils connaissent parfaitement, non seulement les grands problèmes dont la solution importe tant à l'agriculture, mais aussi maints petits côtés de la vie rurale.

~ *Sur les questions rurales en général*, on lira le petit livre suivant, très intéressant et très complet, qui donnera une juste idée de la multiplicité et de l'importance des questions qui s'offrent à l'attention des hommes d'action :

Moro, Lassale et Terrel : Programme d'études pour groupes ruraux. 1910, in-16 de 196 p. — Lyon, Chronique sociale de France. — *Prix :* 1 fr. 50.

On trouvera également des vues intéressantes et nouvelles dans les *rapports* publiés dans le compte rendu du Congrès social agricole d'Angers (mars 1908), tenu par l'*Association catholique de la Jeunesse Française*. Blois, Rivière; et Paris, siège de l'Association, in-8 de 416 pages. — *Prix* : 3 fr. (Edition in-16 de 243 p. *Prix* : 0 fr. 65.)

Enfin, il faut compléter ces études théoriques par la lecture du livre suivant qui nous apprendra comment quelques-uns ont su appliquer nos doctrines :

Paysans de France. 2[e] *édition*. — Reims, Act. Pop., et Paris, Lecoffre, 1908, in-12 de 320 p. — *Prix* ; 2 fr. 50.

Cet ouvrage est un recueil de monographies et d'études écrites par des ruraux qui signent de Boissieu, de Villebois-Mareuil, de Bizemont, Gérald, Lassale, Terrel, etc. Leur exemple ne peut qu'inciter à l'action tous ceux qui « aiment le sol natal, qui croient en sa vertu réparatrice, qui préviennent sa désertion, qui aspirent à reprendre aux villes les conquêtes funestes qu'elles ont faites sur les campagnes ».

Préparé par la lecture de ces livres ou documenté par eux, le catholique rural pourra songer à l'action, dont il trouvera plus loin, les formes principales.

Sur la Propriété rurale, on lira le bon livre suivant :

Flour de Saint-Genis. — La Propriété rurale en France. *précédé d'un rapport de M. de Foville*. — Paris, Colin, 1902, in-8 de xviii-445 p. — *Prix* ; 6 fr.

M. de Foville, dans un rapport fait par lui à l'Académie des sciences morales et politiques, dit de l'auteur qu'il a « la compétence d'un spécialiste, la documentation précise et abondante d'un statisticien et d'un érudit, la dialectique d'un juriste et, quand il le faut, la hardiesse d'un réformateur ».

Consulter aussi :

La Petite propriété rurale en France, 1908-1909, enquête monographique. [Enquête du Ministère de l'Agriculture.] Paris, Berger-Levrault, in-8 de 350 p.; cartes et graphique. *Prix* : 3 fr. 50. — Michel : Etudes statistiques : *Un canton type*,

la propriété, les habitants. Paris, Berger-Levrault, 1908, 3 vol. de 400 à 500 p. environ. *Prix* des deux vol. parus : 12 et 13 fr. — CONVERT : **L'Industrie agricole**, *climat, sol, population, plantes, animaux.* Paris, Baillière, 1901, in-12 de XII-444 p. *Prix :* 5 fr.

~~ *Sur le Métayage*, on pourra lire :

RATOUIS DE LIMAY. — **Le Métayage** *et les baux à colonage partiaire dans le département de l'Indre.* — Châteauroux, Langlois, 1896, in-8 de 236 p. — *Prix :* 2 fr. 50 (à la veille d'être épuisé).

« Ce n'est pas seulement le trait d'union le plus intime entre le possesseur et le travailleur, le rapprochement et la réunion des forces contributives de chacun, ce peut être encore un des plus efficaces moyens de moralisation. »

~~ *Sur le Droit rural:* on a le choix entre *Rivet*, *Butel*, *Zolla*, *Paisant* et *Lesage*. Le travail de ce dernier auteur est très précis, très clair, très complet :

LESAGE : **Petit Dictionnaire de Droit rural et usuel**, *manuel pratique à l'usage des propriétaires et des fermiers.* Paris, 1909. Librairie Agricole de la Maison rustique (26, rue Jacob), in-12 de VI-139 p. *Prix :* 2 fr. — et *du même auteur :* **Le Code de Législation rurale**, gr. in-8 de 1800 p. Paris, *ibid. Prix :* 26 fr.

~~ *Sur l'agriculture rationnelle*, une bonne étude, claire, agréablement illustrée, utile à répandre :

DUMONT (R.). — **Routine et progrès en agriculture.** — Paris, Larousse, [s. d.] in-8 de 224 p. — *Prix :* 1 fr. 80.

Les syndicats agricoles. On désigne généralement, sous le nom de *syndicat agricole,* une association de producteurs propriétaires ou exploitants. M. de Rocquigny, délégué au service agricole du *Musée social*, est, avec M. de Gailhard-Bancel, un des plus actifs promoteurs de ces syndicats qui ont si puissamment contribué à maintenir la paix sociale dans nos campagnes et qui ont rendu à nos « paysans » tant de signalés services. « Le syndicat agricole, dit M. de Rocquigny, est un type d'association rurale bien français par son origine, une

conception spontanée du génie de notre race : c'est aussi dans notre pays qu'il s'est développé et transformé progressivement de façon à acquérir la forme d'action définitive qui permet de le présenter aujourd'hui comme l'association agricole modèle. »

« Il importe de chercher à fixer par suite de quelles lois mystérieuses, dérivant de la logique des choses et des besoins particuliers de notre temps, ces associations se sont élevées, des procédés les plus élémentaires de la coopération à la pratique d'un véritable devoir social ; comment elles ont, peu à peu, abordé les divers progrès matériels et moraux que réclament les conditions des paysans ; comment, par l'union et le soutien mutuel, elles travaillent efficacement à répandre le bien-être, la sécurité du lendemain et à atténuer les inégalités sociales. »

~ Consulter les excellents livres de :

Rocquigny (Comte de). — **Les Syndicats agricoles et leur œuvre.** — Paris, Colin, 1906, in-18 de xxxii-412 p. — *Prix :* 4 fr.

~ Signalons encore :

De Gailhard-Bancel (H.) : **Quinze années d'action syndicale.** Paris, 1900, Lamulle et Poisson (aujourd'hui, imprimerie Valentinoise à Valence), in-8 de 386 p. *Prix :* 4 fr. 50 — ou plutôt le **Manuel Pratique des Syndicats agricoles,** *avec préface d'Emile Duport* (8e édition, revue). Paris, *ibid.* (et Soc. des Agric. de Fr.). 1907, in-8 de 114 p. *Prix :* 1 fr. 25 ; — et surtout le **Manuel Social,** pages 1 à 50. Ces pages sont absolument parfaites. — Pour la propagande, répandre les études et monographies de l'*Action populaire :* par ex. : de Vismes : **Association agricole.** Reims, Action populaire, et Paris, Lecoffre [s.d.], broch. in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr.25 — et Valery : **Syndicat agricole modèle à Quet en Beaumont.** Reims, *ibid.*

Coopératives agricoles de production. A côté du syndicat, et sans se confondre avec lui, se place une autre institution, également utile aux agriculteurs et nécessaire à la prospérité de nos campagnes, ce sont *les coopératives agricoles de production.* C'est pourquoi M. *Colliez,* après avoir constaté l'infériorité de la France sur les divers marchés du monde, déclare que le remède est dans la coopérative de production.

« C'est, dit-il, l'association : association pour la production, association pour le transport, association pour la vente, qui a permis à l'agriculture danoise de conquérir en moins de vingt ans sur le marché anglais la situation qu'on lui connaît.

« C'est grâce à l'association pour la production et pour la vente que les laiteries de Sibérie ont pu en six ans obtenir pour leurs beurres sur le marché de Londres une place presque égale à la nôtre. C'est encore grâce à l'association que l'agriculture italienne est arrivée à dominer de la sorte les marchés autrichiens et allemands et à augmenter en moins de quinze ans ses exportations de 50 o/o.

« Entrons donc franchement dans la voie que nous montrent nos concurrents; nous en retirerons des avantages considérables, non seulement au point de vue économique, mais encore au point de vue social. La poursuite d'un but collectif, la mise en commun des efforts développent, en effet, un vif sentiment de solidarité et d'union ».

A défaut d'un bon travail d'ensemble sur ce sujet, nous renvoyons encore au :

Manuel social pratique qui étudie les *caractères communs de la coopération agricole*, puis consacre quelques pages aux *laiteries*, *fromageries*, *caves*, *sucreries*, *distilleries*, *cidreries coopératives* ainsi qu'aux *moulins coopératifs* (pp. 150 et suiv.).

Puis nous pourrons consulter :

Colliez : **Les Associations agricoles de production et de vente.** Préface de P. Deschanel. Paris, Guillaumin, in-8 de 184 p. *Prix :* 2 fr. — Berget (Ad.) : **La Coopération dans la viticulture européenne.** Lille, Devos, 1902, in-8 de 716 p. (*épuisé*). — Rozeray : **Etudes sur les beurreries coopératives et l'industrie laitière dans le département des Deux-Sèvres.** Niort, Clouzot, 1900, in-8 de 180 et xviii p. *Prix :* 2 fr. 50. — Trefaine : **Les Laiteries coopératives en France.** Lille, Robbe, 1902, in-16 de 150 p. *Prix* : 3 fr. 50. — On trouvera d'autres monographies à l'*Action populaire* ou au *Musée social.*

Coopératives ouvrières de crédit ou Caisses rurales. La *caisse rurale*, dont le développement et la prospérité sont si remarquables, peut se définir ainsi « une association de travailleurs

honnêtes habitant la même commune ou deux communes voisines et s'unissant dans le but de procurer à chacun d'entre eux le crédit qu'il mérite et qu'il ne peut trouver individuellement ». Elle est, dit M. Durand, son zélé promoteur, « une action sociale, une influence moralisatrice qui lui méritent la sympathie et le concours de tous les hommes de bien ».

Bien que les études de *Fagneux*, de *Dufourmantelle* et de *Rayneri* (1) soient sérieusement faites, on leur préférera les travaux de *Durand*, qui a su donner à ses caisses rurales, si prospères et si indépendantes, un caractère nettement catholique :

DURAND : **La Caisse rurale** chez l'auteur. Lyon, 97, avenue de Saxe. *Prix :* 1 fr. — *Du même auteur* : **Manuel Pratique à l'usage des fondateurs et administrateurs des Caisses rurales** (15[e] mille). Paris, Bonne Presse, 1909, in-4 de x-250 p. *Prix :* 1 fr. — **Manuel Social**, pp. 62-86. — Pour la propagande : TERREL (J.) : **Du crédit agricole**. Reims, Act. Pop., et Paris, Lecoffre [s. d.], in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr.25. — Et les autres brochures de l'*Action Populaire*. — Enfin, citons, *à titre documentaire* : **Le Crédit agricole...** Paris, Ministère de l'Agriculture, et Roustan, 1911, 2 vol. in-8 de 112 et 63 p. *Prix* : 3 fr. les deux volumes.

Les assurances agricoles. Les assurances agricoles ont pour but de mettre le cultivateur à l'abri des périls qui le menacent, par le payement, en cas de désastre, d'une prime qui le dédommage, en partie, de la perte éprouvée. Des compagnies financières et de grandes mutuelles offrent leurs services aux petits cultivateurs qui peuvent en profiter, mais qui ont tout intérêt à fonder une société locale d'assurances mutuelles parce qu'elles leur donnent plus de sécurité et parce qu'elles acceptent les risques à meilleur marché. « Les modestes groupements, dit M. de Rocquigny, multipliés un peu partout, tendent à implanter solidement dans les campagnes l'esprit de solidarité et fournissent une base excellente à toutes les appli-

(1) FAGNEUX (L.) : *La Caisse de crédit Raiffeissen...* Paris, Leclerc, 1908, in-8 de 286 p. Prix : 7 fr. (*épuisé*) — DUFOURMANTELLE : *Le Crédit agricole*, Menton, Centre fédératif du crédit populaire. *Prix :* 1 fr. — M. RAYNERI : ***Manuel du crédit agricole***, Menton, *ibid.* *Prix:* 1 fr. 50.

cations, même supérieures, de la prévoyance et de la mutualité. »

~~ Voir dans le Manuel Social, pp. 91, 147, le chapitre intitulé Assurances agricoles, avec ses subdivisions : *Notions communes. Mutuelle bétail. Mutuelle chevaux. Mutuelle incendie. Mutuelle grêle. Mutuelle accidents.*

Lire aussi :

Rocquigny (Cte de) : Guide pour l'organisation des assurances mutuelles agricoles : Paris, Rousseau, 1903, et Musée social, in-8 de 92 p. *Prix :* 1 fr. 50. — Pelud et Arnaud des Essarts : L'Assurance mutuelle agricole contre l'incendie. Lyon, Chronique du Sud-Est, 1910, in-12 de 130 p. *Prix :* 1 fr. — Marcillac (de) : L'Assurance mutuelle du bétail. Périgueux, imprimerie de la Dordogne, in-8 de 200 p. *Prix :* 2 fr. 50. (*Epuisé.*) — Enfin, on trouvera divers statuts de mutuelles dans les Actes Sociaux. Reims, Act. Popul., et Paris, Lecoffre, [s. d.]. *Prix:* 0 fr. 25.

*
* *

Telles sont les œuvres, essentiellement sociales, que les catholiques doivent créer chaque fois que les circonstances l'exigeront. Nous l'avons déjà dit, il en est d'autres encore sur lesquelles on trouvera tous les renseignements nécessaires dans le *Manuel* et dans les *Guides d'action sociale* cités plus haut.

Nous allons maintenant étudier les œuvres charitables proprement dites, qui, à l'heure actuelle, sont plus nécessaires que jamais pour panser les plaies de la société égarée...

ŒUVRES DE BIENFAISANCE SOCIALE

Qu'est-ce que la Charité ?

L'action sociale n'exclut point la *charité.* Sans amour du prochain, — car la charité, c'est l'*amour* — nos œuvres organiques elles-mêmes ne sauraient atteindre leur développement parfait. Elles fonctionneront bien sans doute, et la

justice pourra n'être pas lésée, mais *qui n'est que juste est dur*. Ce qui doit distinguer nos œuvres sociales chrétiennes, c'est la bonté; en les pénétrant de son doux parfum, elle les rendra plus justes, plus secourables et plus fraternelles... « *C'est*, dit Léon XIII, *d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut.* »

La *charité*, qui suscita au cours des siècles tant d'œuvres sociales, est plus forte et plus féconde que la *solidarité*. Si la charité, inspirée par le Christ, peut amener un riche à se dépouiller de ses biens pour les donner à ceux qui souffrent et si elle peut aussi déterminer un pauvre à se consacrer à Dieu pour mieux servir la société qui lui fut marâtre, la solidarité, elle, n'atteint les riches que pour en faire de mauvais payeurs et les gueux que pour en faire des révoltés.

La doctrine de la solidarité, dit Yves Guyot, « est devenue la philosophie officielle de la République. Introduite dans l'enseignement, elle est le contraire d'une doctrine morale, car l'œuvre de solidarité, au lieu d'être librement consentie, est extorquée (1) ».

Cette théorie, qui se présente sous les apparences « de la générosité et de la bienveillance, n'est qu'une doctrine de spoliation ».

Et M. Goyau, par ailleurs, déclare que, lorsque, « au nom de la solidarité, on s'évertue à réparer les dégâts commis par un certain libéralisme, on rend involontairement un double hommage à l'Eglise, puisque, d'une part, on reconnaît un mal qu'elle-même avait depuis longtemps proclamé, et puisque, d'autre part, les affirmations, par lesquelles on essaie de le corriger, ne sont qu'un démarquage des antiques affirmations de l'Eglise (2) ».

Il ne suffit pas de proclamer la transcendance de la charité chrétienne, il faut manifester par nos actes sa fécondité sociale et créatrice. Déjà, nous sommes décidés à créer toutes les institutions que le droit naturel et que la justice réclament; déjà,

(1) Yves Guyot, dans la *Revue des Idées*, 15 avril 1910, p. 243.
(2) *L'Eglise et les courants politiques du siècle*, dans *la Quinzaine*, 16 décembre 1899.

nous sommes résolus à imprégner ces œuvres de la fraternité évangélique, mais cela ne suffit pas; car il y aura toujours des maux à combattre, des misères à soulager, des enfants à assister, des mères à secourir, des blessures à guérir, des vieillards à soutenir (1). « Que le Peuple qui travaille, dit encore Léon XIII, soit aidé non seulement par des secours temporaires, mais par un système d'institutions permanentes, c'est là un fait qui doit être regardé comme un titre de gloire pour la charité. »

Dans les pages qui suivent, nous étudierons brièvement l'histoire de la charité, puis nous verrons comment, à côté des institutions charitables proprement dites, qui sont de tous les temps et de tous les lieux, elle a su revêtir des formes nouvelles adaptées à notre temps : habitations ouvrières, enseignement ménager, travaux d'appoint, jardins ouvriers, secrétariat du peuple, etc...

« C'est à la charité, dit P. Drillon, à la charité chrétienne notamment, qu'est échu le rôle de panser les plaies de l'âpre lutte. Mais cette charité, pour être pleinement efficace, s'harmonisera avec les réalités extérieures. A un état de choses nouveau correspondront, fatalement, des formes nouvelles qui n'en resteront pas moins, sous une apparence différente, la belle et éternelle charité (2) ».



Si l'on veut connaître la vraie nature de la charité, on ne manquera pas de se reporter au livre, déjà cité, de Mgr Gibier : **Justice et charité**, d'où nous extrayons les lignes qui suivent :

« L'Eglise catholique n'est pas une institution de philanthropie « humaine. Elle est une institution divine, qui a pour but premier et « immédiat le salut éternel des âmes, et elle met au-dessus de tout « les œuvres de zèle, qui donnent aux âmes la lumière, la vertu, « la grâce, la vie même de Dieu. L'Eglise, cependant, ne saurait « oublier qu'elle doit sanctifier et sauver des âmes, qui sont localisées et comme enveloppées dans un réseau de misères corporelles, « et que sa mission seconde est de créer et de susciter des œuvres « de charité pour le soulagement des corps...

(1) Encyclique *Graves de communi*.
(2) Drillon (P), *le Rôle social de la charité*, p. 63.

« Il y a, dans l'Evangile, un mot qui a souvent été mal interprété... « Lorsque les disciples s'indignaient de la prodigalité de Marie-Ma- « deleine versant au pied du Maître un vase plein de parfum, Jésus- « Christ répondit par ces paroles : « Pourquoi affligez-vous cette « femme? Ce qu'elle vient de faire pour moi est une bonne œuvre. « Car vous avez toujours des pauvres parmi vous, mais moi, vous « ne m'avez pas toujours. » Jésus-Christ ne promulgue pas une loi, la « loi du paupérisme à outrance; il ne fait pas une prophétie, la pro- « phétie de la misère à perpétuité, il constate un fait, le fait du pau- « périsme qui existait de son temps et dans son pays, qui a toujours « existé et qui probablement existera toujours... » (pp. 222 et 226).

« Est-il possible de supprimer le paupérisme? Non. Est-ce à dire « qu'il n'y a rien à faire, qu'il faut se croiser les bras et abandonner « l'humanité à son triste sort? Nullement. Il est possible de diminuer « la pauvreté » (p. 236).

~ Enfin, nous relirons le livre de Mgr *Gibier*, cité plus haut (p. 391), les études de *Fonsegrive*, de *Drillon*, de *Goyau*, de *Brunetière*, de Ch. de *Ponthière* (1) et l'ouvrage suivant, d'une grande valeur éducative :

DEBIZE (Abbé E.) : **L'Education de la charité.** — Paris, de Gigord, 1911, in-12 de 127 p. *Prix :* 1 fr. 25.

« Il y a, dit M. Goyau, à propos de ce livre, une *science du « Bien*... M. l'abbé Debize nous en donne, avec une vraie maîtrise, « les premiers rudiments. Elle ne mesure ni ne calcule les élans du « cœur : elle les dirige, elle les oriente, elle les sanctionne. Elle dé- « finit aux âmes charitables ce qu'est le phénomène de la misère..., « elle leur enseigne une méthode pour faire le bien (2). »

Ce que la charité catholique a fait autrefois pour le peuple.

Si l'on veut savoir comment, depuis Jésus-Christ, l'Eglise s'est efforcée d'améliorer la condition des pauvres, nous lirons quelques livres d'histoire.

(1) FONSEGRIVE (C), *Solidarité, pitié, charité.* Paris, Bloud, 1907, in-16, de 62 p. *Prix :* 0 fr. 60. — DRILLON (P.), *le Rôle social de la charité.* Paris, Bloud, 1906, in-16 de 64 p. *Prix :* 0 fr. 60. — GOYAU (C), *Solidarisme et christianisme.* Reims, Act. Populaire, et Paris, Lecoffre, s. d., in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — BRUNETIERE, *l'Idée de solidarité* dans *Dicours de combat*, t. II, pp. 49-85. — PONTHIERE, (Ch. de), *Charité, justice, propriété.* Paris, Rondelet (Aug. Vitte), 1899, in-8, de 54 p. *Prix :* 1 fr.

(2) GOYAU (C), *l'Education de la charité*, dans *la Croix* du 21 juin 1911. L'article est à lire en entier.

Sur l'*Histoire de la charité*, on préférera peut-être à l'œuvre considérable de Lallemand (1), très consciencieuse et animée d'un excellent esprit, des études plus courtes qui nous permettront d'avoir une vue plus nette des institutions charitables dont l'Eglise catholique couvrit notre pays, d'autant que nous avons la bonne fortune de pouvoir signaler un excellent travail composé par un ancien élève de l'Ecole des Chartes, qui a su écrire, dans une langue facile, une œuvre d'historien, d'érudit et d'apologiste. On lira donc le travail, trop peu répandu, de :

Loth (Arthur). — **La Charité catholique en France avant la Révolution.** — Tours, Mame, 1896, in-8 de 392 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Les agents de la Charité : L'action sociale ou la charité. Le Clergé, Les Instituts religieux. Les autorités civiles. Les particuliers.

Les œuvres de charité : L'assistance des pauvres. L'hospitalité. Etablissement de charité. Secours aux misères exceptionnelles. Œuvres de libération et de patronage. Institutions de protection et de prévoyance. L'enseignement populaire.

« La France est peut-être le pays où la charité a le plus fait.
« Comme l'aînée des nations chrétiennes, ce n'est pas seulement la
« plus longue histoire qu'elle a, c'est aussi la plus abondamment
« pourvue en œuvres de toutes sortes... »

〰 Compléter par : Hubert-Valleroux : **La Charité avant et depuis 1789** *dans les campagnes de France, avec quelques exemples tirés de l'étranger.* Paris, Guillaumin, 1890, in-8 de 436 p. *Prix :* 8 fr.

Enfin on aura une courte synthèse du rôle charitable de l'Eglise en lisant : **L'Eglise et les humbles** (déjà cité).



Maintenant que nous comprenons mieux la beauté et la nécessité de la charité et puisque, d'autre part, nous savons que

(1) Lallemand, **Histoire de la charité**, Paris, Picard, 4 vol. in-8, 1902-1910. — *Prix :* le vol. 5 fr. et 7 fr. 50. L'ouvrage sera complet en 5 volumes. Le même auteur a également publié : *la Révolution et les Pauvres*. Paris, Picard, 1898, in-8 de 398 p. (épuisé).

l'*aumône* n'en est la manifestation ni la plus importante ni la plus utile, nous allons étudier les formes principales que la *charité*, ainsi entendue, peut revêtir à notre époque. On n'a pas oublié que nous avons groupé ces œuvres sous trois rubriques : 1° *œuvres communes à la ville et à la campagne ;* 2° *œuvres spéciales à la ville ;* 3° *œuvres d'assistance.*

Œuvres de bienfaisance : 1° communes à la ville et à la campagne.

La bienfaisance peut à la fois s'exercer *à la ville et à la campagne*, de diverses façons : *Secrétariat du Peuple* et *Maison du Peuple*, *Enseignement ménager*, *Travaux d'appoint*, *Hygiène publique*, *Tempérance*, *Art social.* — Quant aux *habitations ouvrières* et aux *jardins ouvriers*, nous considérons que ces œuvres sont surtout *spéciales aux agglomérations et à la ville*, et nous n'en parlerons que plus loin.

Secrétariat du Peuple et Maison du Peuple. Les secrétariats du Peuple, qui donnent aux ouvriers des renseignements et des appuis d'ordre pratique et juridique, sont d'un fonctionnement très simple ; mais, comme cette institution exige, de la part de ceux qui s'en occupent, des compétences spéciales, du dévouement et des loisirs, ils ne sont pas très répandus parmi nous. « Pourtant, dit M. *Doal*, le Secrétariat du Peuple est, à la fois, une œuvre de solidarité ouvrière et une œuvre de rapprochement des hommes ; à ce double titre, il mérite d'être encouragé et il est fort important que, partout où elle est possible, les catholiques prennent l'initiative de son organisation. On contribuera, par là, au maintien de la paix sociale. »

DOAL : Secrétariat du Peuple. *Guide Pratique.* Paris, Bonne Presse, in-16 de 36 p. *Prix* : 0 fr. 20 — et le Manuel social pratique, pp. 204-206.

Le Secrétariat du Peuple est quelquefois l'embryon d'une *Maison du Peuple.* Le siège d'un syndicat peut aussi devenir une « Maison commune ». Ce n'est plus alors une œuvre de bienfaisance, mais une œuvre de solidarité corporative.

Le Secrétariat du Peuple, toujours établi dans la ville, est également ouvert aux ruraux qui s'y rendent les jours de marché.

Enseignement ménager. Il faut avoir vu, dans nos ménages ouvriers,les logis mal entretenus, les vêtements abîmés et malpropres, les mets coûteux et sans variété de la table commune, il faut avoir constaté l'inexpérience de ces pauvres mères de famille, qui,esclaves de l'atelier, n'ont jamais su tenir un ménage, tailler un tablier,repasser une chemise ou faire un pot au feu, il faut avoir vu tout cela pour comprendre l'utilité de l'enseignement ménager et sa portée sociale.

On aura une bonne étude d'ensemble avec :

Beauffreton (M.) : **L'Enseignement ménager**, 2e édit. Paris, Lecoffre, 1908, in-12 de VII-201 p. *Prix* : 2 fr. 50. — Lire encore : Quillet (Abbé) : **L'Enseignement ménager.** Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, s. d., in-16 de 32 p. (broch. de vulg.), *Prix* : 0 fr. 25. — **Guide de l'Enseignement ménager.** Paris, *Ligue de la liberté d'enseignement. Prix* : 0 fr. 50. — Compléter par le **Manuel social pratique**, pp. 276-305.

Enfin, si nous voulons avoir quelques précisions sur la matière même de l'enseignement ménager, nous mentionnerons, en outre des livres de *M. de Caju*, d'*Ernestine Wirth*, de *Le Mathieu* (1), les ouvrages suivants :

Weil-Mantou : **Hygiène individuelle et économie domestique**, 4e édit. Paris, Colin, 1910, in-12 de XI-372 p. *Prix* : 3 fr.— Monicault (P. de) : **Manuel d'enseignement ménager agricole.** Lyon, Union du Sud-Est, in-8 de VII-313 p. *Prix* :2 fr. 50. — Enfin, on répandra l'excellent opuscule de Mmes Klobb et J. Brunhes : **150 recettes de cuisine avec prix de revient.** Paris, Vitte, 1909, in-16 de 92 p. *Prix* : 0, 30. —

Travaux d'appoint. — Nous ne voulons point parler ici des travaux ou des ateliers de charité, organisés dans les périodes

(1) Marie de Caju, *le Livre de la femme de ménage.* Bruxelles, Lebègue, 46, place de la Madeleine, 358 p. *Prix :* 2 fr. — Ernestine Wirth, *la Future ménagère.* Paris, Hachette, 1904, 160 p. *Prix :* 1.80. — Mathieu (L.). *Notions d'économie domestique*, Vervins (Belgique), chez Hermann, rue David, 262 p. *Prix :* 1.50.

de crise par les gouvernements ou par les communes, mais bien des « travaux faciles à faire chez soi », connus ordinairement sous le nom de *petits métiers* et capables de procurer un salaire de vie ou un salaire d'appoint. On lira là-dessus :

LECOQ (M.) : **L'assistance par le travail** *et les jardins ouvriers en France*. Paris, Giard et Brière : 1906, in 8 de 384 p. *Prix :* 8 fr. — puis le **Manuel social**, pp. 208-213. — JEAN-PIERRE : **Petits métiers ruraux**. Reims, Act. pop. et Paris, Lecoffre, s. d., in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25 — ainsi que RIVIÈRE : **L'Assistance par le travail**. Reims, *ibid.*

« Le progrès de la mécanique, dit ce dernier, la concentration de l'industrie moderne, l'extrême bon marché de ses produits ont peu à peu fait disparaître, presque partout, les petits ateliers domestiques qui contribuaient autrefois si puissamment au bien être du campagnard et au maintien de la famille rurale. Plus de fileuses, plus de tisserands, plus de vanniers, de dentellières, de teilleurs de lin ou de chanvre, plus de dévideuses, de brodeuses... C'est tout au plus si le sabotier est encore à son établi, et si la paysanne continue à tricoter en gardant son troupeau... De là résulte que des mois entiers s'écoulent pendant la mauvaise saison, sans travail, par conséquent sans salaire, pour l'ouvrier rural et que la faim, qui fait sortir le loup du bois, chasse le paysan vers la ville » (p. 3).

Hygiène publique. Les *Guides sociaux*, chaque année, consacrent des pages, parfaitement documentées, à l'hygiène publique, qu'il faut beaucoup améliorer. La santé, c'est le travail, c'est l'aisance, c'est la joie. Malheureusement, nos meilleures races sont affaiblies et le sang de France semble épuisé. La maladie et la mort atteignent et frappent en pleine jeunesse, ceux dont les aïeux se sont éteints après une longue et verte vieillesse. Pourquoi ? Faut-il attribuer le mal qui nous ronge aux abus de tous genres que les moralistes et les hygiénistes peuvent nous signaler ? L'activité fiévreuse de la vie moderne a-t-elle usé nos organismes délicats ? L'engorgement des villes rend-il les maladies plus contagieuses et nos souffrances plus dures ? Oui, sans doute...

Quoi qu'il en soit, si nous voulons vivre notre vie normale, il nous faut aujourd'hui pratiquer, pour nous-mêmes, une hygiène sévère, et demander aux communes et à l'Etat de mieux protéger la santé publique.

Nous aurions pu recommander un livre fort bien composé, si son auteur, le Dr Duclaux — dans ses **Principes d'hygiène**, — ne trouvait moyen de faire de l'anticléricalisme. Dieu, le prêtre, Adam... tout y passe! L'auteur s'est peut-être rappelé, pour excuser ces étranges considérations, le cri stupéfiant de Michelet, à propos de la santé publique, du Moyen-âge : « *Pas un bain pendant mille ans!...* » Erreur profonde, car on ne s'est jamais tant baigné qu'autrefois ; presque toutes les villes possédaient des bains publics qu'on appelait alors des étuves. Mais il ne faut pas que l'anticléricalisme du Dr Duclaux nous amène à faire, — à propos d'hygiène, — le procès de Michelet et puisque le Dr Duclaux n'a su garder une prudente réserve, nous lirons, en plus du livre de *Weill-Mantou*, cité plus haut (p. 416) et des ouvrages de *Burlureaux* et de *Galtier-Boissière* (1) qui traitent de l'*hygiène individuelle*, les livres suivants plus spécialement consacrés à l'*hygiène publique* :

Bernard (Marcel) : **Pour protéger la santé publique.** Paris, Giard et Brière, 1909, in-12 de 280 et xv p. *Prix :* 4 fr. — *et du même :* **L'hygiène publique obligatoire en France.** Paris, Giard et Brière, 1910, in-12 de III-378 p. *Prix :* 4 fr. — Arnould (J.) : **Nouveaux éléments d'hygiène** [*publique et privée*]. 5e édition *refondue par le Dr E. Arnould.* Paris, Baillière, 1907, in-8 de VIII-1048 p. *Prix :* 20 fr. — Très complet, mais l'auteur, à propos de la crémation, a quelques phrases malheureuses.

<u>*La Tempérance*</u>. Le Dr Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris, est très pessimiste. Dans une étude remarquable sur les ravages de l'alcool : **L'alcoolisme et les moyens de le combattre jugés par l'expérience.** Paris, Lecof-

(1) Burlureaux (Dr), *la Lutte pour la santé.* Paris, Perrin, 1906, in-16 de VI-324 p. *Prix :* 3 fr. 50. Cet ouvrage, non illustré, est d'un excellent esprit. La foi, dit-il en substance, aide le médecin. — Galtier-Boissière (Dr) : *Notions élémentaires d'hygiène pratique.* Paris, Colin, 1907, in-12 de 324 p. et 295 grav. et 8 pl. en couleurs. *Prix :* 3 fr. 50. (Très pratique.)

fre, 1904, in-12 de 252 p. *Prix :* 2 fr., le Dr *Bertillon* écrit : « On ne prendra pas plus de mesures contre l'alcoolisme que contre l'abaissement de la natalité. *Laissez faire ! Laissez passer !* Laissez tomber le bâtiment doublement avarié, sans rien tenter pour le sauver. La formule est simple; elle est d'une application peu fatigante. Elle a beau être abandonnée de plus en plus par ceux-mêmes qui l'ont inventée, on la suivra; c'est la lâcheté érigée en doctrine... La France périra donc par ce double motif : moindre nombre d'hommes, moindre valeur des hommes. »

Ne soyons pas nous si pessimistes, mais comptons plutôt sur la régénération du pays par les meilleurs de ses fils...

Les méfaits de l'alcoolisme ont suscité une littérature considérable. En outre du bon livre de *Bertillon*, on pourrait lire:

RACT (Abbé Camille) : **Alcoolisme et décadence.** Lyon, Chronique sociale, 1900, in-8 de 313 p. *Prix:* 4 fr. — DESLANDRES : **L'alcoolisme** (Conférence faite à la « Semaine sociale de Marseille » et les travaux de Mgr GIBIER, de VANLAER, de LEGRAIN, etc.) (1). — Enfin, citons le **Manuel du conférencier antialcoolique**, dans la *Revue de l'Action populaire* (mars 1910) Reims, Act. populaire. *Prix :* 0 fr. 50.

L'art pour le Peuple. — Nous n'hésitons pas à terminer ce chapitre par quelques lignes sur l'art, car ceux-là, qui se rappellent que le Peuple, lui aussi, a droit « au plaisir de la Beauté », peuvent compter parmi ses plus insignes bienfaiteurs.

Comme nous le dirons plus loin, l'art exerce sur nous une influence incontestable. « Le Beau, a-t-on pu dire, est souvent nécessaire à l'éclosion du Bien dans la vie intérieure. » La Beauté est une des satisfactions les plus légitimes et les plus nobles qui puissent s'offrir à l'homme, et c'est encore une des plus accessibles et des plus durables.

Qu'une certaine éducation du goût soit souvent nécessaire,

(1) Mgr GIBIER : *Nos plaies sociales: La profanation du Dimanche, l'alcoolisme, la désertion des campagnes.* Paris, Lethielleux, 1903, in-16 de VIII-509 p. *Prix :* 4 fr. — VANLAER : *Du fléau social; L'alcoolisme et ses remèdes.* Paris, Colin, 1897, in-12 de 163 p. (épuisé). — LEGRAIN (Dr) : *La réforme du cabaret...* Paris. *Union française anti-alcoolique,* (Paris, 50, rue des Écoles), 1901, in-16 de 13 p. *Prix :* 1 fr. 50.

c'est possible; mais cette éducation peut se faire très rapidement et par les moyens les plus agréables : conférences, excursions, chorales, etc.

Nous avons déjà dit, en effet (p. 70), et nous reviendrons sur ce sujet (p.586), combien l'art pénètre profondément la vie des peuples. Sans nous élever jusqu'à ces considérations, nous nous bornerons, pour l'instant, à mentionner quelques études plus spécialement relatives à *l'art au foyer :*

Aux œuvres du baron de MONTENACH, déjà citées p. 70, particulièrement, « **l'Art et le peuple**, — il convient d'ajouter : **La fleur et la ville :** Lausanne, Payot, 1906, et les ouvrages que cet auteur nous annonce sur **l'Art dans ses rapports avec la maison et avec la Famille**. — Lire aussi : LEROY (le P.) : **L'art doit-il être populaire ?** Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, 1905, in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — LAHOR (Jean) : **L'Art pour le peuple à défaut de l'art par le peuple.** Paris, Larousse, [s. d.], in-8 de 27 p. *Prix :* 0 fr. 60. — Du même auteur : **Les Habitations à bon marché et un art nouveau pour le peuple**, 3e édition. Paris, ibid., in-8 de 104 p. et 39 grav. — *Prix :* 2 fr.

Œuvres de bienfaisance :
2° spéciales à la ville.

Au nombre des œuvres de bienfaisance plus spéciales à la ville, se placent au premier rang les *habitations ou logements populaires à bon marché* et les *jardins ouvriers*. Si ces œuvres sont surtout utiles dans les agglomérations urbaines, il convient, pourtant, de faire remarquer que la campagne peut aussi en bénéficier dans une assez large mesure.

Habitations à bon marché. Les habitations à bon marché ou habitations ouvrières sont, en effet, un des moyens les plus sûrs et les plus commodes d'améliorer le sort de la famille ouvrière en abaissant son loyer souvent onéreux, en apportant au foyer domestique plus d'air, plus de confort, plus d'hygiène, plus de moralité et aussi une intimité plus rationnelle et plus chrétienne.

Les catholiques n'ont peut-être pas encore assez compris l'importance de cette œuvre ou du moins, s'ils l'ont comprise,

ils n'ont point fait l'effort nécessaire et ceux qui l'ont fait ne se sont point suffisamment préoccupés du caractère catholique qu'il convenait de donner à ce mouvement.

« Les capitalistes, dit un architecte, M. Pierre Regnault, n'ont pour ainsi dire rien fait en France comme *catholiques*, pour le logement des familles des *travailleurs catholiques*.

« Il existe, dit-il, à Paris des milliers de familles de travailleurs catholiques qui sont chargés d'enfant et qui subissent la misère imméritée due à la vie chère; les capitaux ne manquent pas aux catholiques; mais, répétons-le, jusqu'à ce jour, l'action catholique immobilière a été presque nulle alors que les revenus que distribue la charité catholique sont immenses... »

C'est pourquoi il insiste avec beaucoup de raison « sur la nécessité et les grandes facilités pour les capitalistes catholiques de construire, et de construire en premier lieu pour les travailleurs catholiques; mais il ne faut pas construire des casernes, il faut que les maisons collectives familiales, tout en cherchant à être des modèles de réalisations hygiéniques et salubres, montrent, dans leur simplicité nécessaire, dans leur aspect extérieur, dans les dispositions des logements et dans l'organisation des services généraux tout le charme de la vie familiale et chrétienne.

« Par cette action positive qui aura la répercussion la plus heureuse — au point de vue *religieux*, en facilitant la vie morale, l'éducation des enfants et la vie paroissiale,— au point de vue *familial*, en rendant plus agréable la vie au foyer, en facilitant les repas en commun et le travail à domicile pour les femmes, voire même pour les hommes, — au point de vue *professionnel*, en encourageant spécialement les membres des organisations constituées de travailleurs catholiques — au point de vue *social*, en permettant aux travailleurs des villes l'accession à la propriété d'un bien de famille; — par cette action positive qui montrera au public, une fois de plus, la fraternité chrétienne, ferment de l'organisation sociale, les propriétaires catholiques non seulement contribueront largement à rendre populaire le souffle de renaissance religieuse qui court sur la France, mais, en outre, ils indiqueront un chemin sûr pour

l'épargne populaire car, il est permis de le constater, ils feront un *placement* de toute sécurité... »

Enfin, M. Regnault pense qu'il conviendrait de grouper dans ces coopératives de construction, à la fois des propriétaires chrétiens et, peu à peu, des travailleurs catholiques. Les immeubles seraient construits pour les familles de travailleurs appartenant de préférence à une même société corporative, étant bien entendu que les locataires racheteraient, petit à petit, avec leur épargne, les actions représentant la valeur de leur logement (1).

Comme on le voit, la question présente un puissant intérêt et envisagée à ce point de vue, elle revêt vraiment un *caractère social* très prononcé.

〰 On lira, sur ce sujet *l'excellente étude* du *Manuel social pratique* : **Habitations à bon marché**, pp. 248-295, dont nous ne saurions trop recommander la lecture.

〰 Consulter également.

FERRAND (Lucien). — **L'Habitation à bon marché**, *avec une préface de Jules Siegfried*. Paris, Rousseau, 1906, in-8 de VIII-346 p., avec 15 pl. hors texte et de nombreux graphiques. *Prix :* 8 fr.— et une œuvre plus récente : LEYBACH (Alf.) : **Les Habitations à bon marché** ; *la petite propriété, le bien de famille insaisissable, préface de J. Siegfried. Commentaires pratiques des lois du 12 avril 1906, 10 avril 1908* et du *12 juillet 1909*. Paris, Berger-Levrault, 1910, in-12 de XIV-348 p. *Prix :* 4 fr.— Si l'on veut des brochures de vulgarisation, on lira : CACHEUX : **Les Habitations ouvrières à bon marché**. Reims, Act. Popul., et Paris, Lecoffre, s. d., 2 broch. in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 50. — Ou encore Alf. LEYBACH : **Habitations à bon marché ; Guide pratique**. Paris, Berger-Levrault, 1908, in-8 de 32 p. *Prix :* 0,50. — MONTENACH (Baron de) : **Le Logis social**, Reims, Act. Populaire, et Paris, Lecoffre, s. d., in-16 de 25 p. *Prix :* 0 fr. 25.

Jardins ouvriers. Les *Jardins ouvriers*, dont l'abbé *Lemire*

(1) REGNAULT (Pierre) : *Les catholiques et la question du logement populaire à bon marché :* (Croix du 16 mars 1912). — Voir plus loin l'intéressante initiative prise par M. Regnault dans le but de donner le *sens social* aux artistes et architectes catholiques (p. 588).

fut un des promoteurs, constituent également un des meilleurs moyens d'alléger le budget des familles ouvrières. Si les petits métiers sont surtout utiles aux habitants de la campagne, les jardins sont d'une utilité incontestable pour l'ouvrier des villes qui y trouve distraction, profit, santé et joie. Lire encore, là-dessus, l'étude si documentée et si claire du **Manuel social** : *Jardins ouvriers*, pages 213-233, et le bon livre de Louis Rivière : **La Terre et l'atelier : jardins ouvriers.** — Paris, Lecoffre. 1904, in-16 de VII-212 p. *Prix :* 2 fr. — M. L. *Rivière* consacre d'abord quelques pages, d'une lecture agréable, à l'histoire des rapports de la terre et de l'artisan sous l'ancien régime ; puis il passe à une étude d'ensemble sur les jardins ouvriers de France et de l'étranger, sur leur organisation, sur leurs résultats matériels et moraux. Son dernier chapitre, *vues d'avenir*, l'amène à réclamer la constitution du *Bien de famille*.

Consulter aussi :

Morgand : **Jardins ouvriers.** Paris, Berger-Levrault, 1908, in-8 de 31 p. *Prix :* 1 fr. — Lancry : **Le Terrianisme**, déjà cité, — et la revue : *Le Coin de terre et le foyer* : également citée (p. 338).

Œuvres de bienfaisance : 3° L'Assistance privée et l'assistance publique.

A côté de ces œuvres de *bienfaisance sociale* se place l'*assistance* proprement dite, qui se propose de soulager les infortunes les plus criantes : miséreux, malades, enfants abandonnés, vieillards, en un mot tous les estropiés de la vie.

La charité privée. C'est sur ce terrain-là que la charité chrétienne, sans le secours de l'Etat, a fait des merveilles. On sait déjà son histoire ; bornons-nous, maintenant, à mieux connaître les droits de la *charité privée*, ses titres à la reconnaissance de l'Etat, ses rapports avec lui, et nous terminerons par quelques mots sur l'assistance publique officielle. Lisons d'abord :

D'Haussonville : **Assistance publique et bienfaisance pri-**

vée. Paris, Calmann-Lévy, 1901, in-8 de 115 p. *Prix :* 1 fr. — RIVIÈRE (Louis) : **L'Office central des œuvres de bienfaisance et l'Organisation de la charité**, Reims, Act. Pop., et Paris, Lecoffre, s. d., in-16 de 33 p. *Prix :* 0 fr. 25.

⁓ Consulter aussi les belles pages, un peu spéciales sans doute et déjà vieillies, écrites par le fondateur de *l'Office central des œuvres de bienfaisance*, qui occupe une si grande place dans le fonctionnement de la charité privée à notre époque :

LEFÉBURE (Léon). — **L'Organisation de la charité privée en France.** *Histoire d'une œuvre.* — Paris, Firmin Didot, 1900, in-8 de 352 p. — *Prix :* 5 fr.

Le problème de la misère. Création d'office central des œuvres charitables. Sont but. Son développement. Nouveaux progrès. Méthode et enquête. L'office favorise l'assistance par le travail pour les femmes et pour les hommes. Œuvre du travail à domicile Eléments dont se compose la masse des gens sans travail en vue desquels l'assistance est organisée. Indications pratiques pour fonder un office central de la charité dans une région. Création de maisons de travail.

« Tout en constatant les graves imperfections qui se manifestent « dans l'exercice de la charité, ne nous plaignons pas trop de la mul- « tiplicité de nos œuvres d'assistance ; félicitons, nous plutôt que, « dans le domaine de la charité, l'initiative privée, à laquelle on a si « souvent reproché de languir dans notre pays, se soit manifestée « si extraordinairement de façon à faire envie à toutes les autres « nations, et donnons-lui, dans la liberté et par la liberté, l'organisa- « tion rationnelle qui lui manque pour avoir toute son efficacité » (p. 14).

⁓ On trouvera la liste des principales *œuvres de bienfaisance* dans le **Manuel des Œuvres religieuses et charitables.** Paris, de Gigord, 1912, in-16 de 700 p. environ. *Prix :* 4 fr. 50 Les quatre volumes de l'**Office central des œuvres de bienfaisance** sont aussi à consulter, mais ils ne sont plus « à jour ». *Pour Paris*, on se procurera l'édition que l'Office central a publié en 1910, sous le titre : **Paris charitable et prévoyant**, répertoire très utile au point de vue pratique. C'est le Bottin de la Charité. *Prix :* 8 fr. — Enfin on pourrait aussi acheter l'**Annuaire du Clergé** qui, lui, est toujours au point et donne

l'adresse de nombreuses œuvres de bienfaisance de toute la France. (Paris, Amat le vol. 12 fr.);

L'Assistance publique. Bien des œuvres, malheureusement, ont dû fermer leur porte lors du renvoi des Congrégations qui les avaient créées et qui les soutenaient. Ce résultat n'était pas pour déplaire à l'Etat, qui voit, d'un œil jaloux, la prospérité de nos œuvres d'assistance et qui tentera peut-être, quelque jour, de les faire disparaître à son profit, en leur imposant une surveillance hostile et tracassière.

Si, élevant le débat, nous voulons posséder quelques notions précises sur les droits de l'Etat, qui sont indéniables, on consultera le **Cours d'Economie sociale** du P. Antoine et on se reportera aux conférences faites par M. Deslandres, *aux Semaines sociales* sur la collaboration des particuliers aux lois d'assistance et d'hygiène sociale (*Marseille, 1908 et 1909*).

~ Sur l'*Assistance publique, exercée par l'Etat*, on pourra consulter :

Derouin, Gory et Worms. — **Traité théorique et pratique d'assistance publique**, *préface de H. Berthelemy*. — Paris, Larose, 1900, in-8 de XII-824 p. et XII-750 p. — *Prix :* les deux vol. 28 fr.

C'est un ouvrage un peu touffu, légèrement tendancieux, peu favorable à l'assistance privée. « Ce n'est pas avec les corps francs qu'on gagne les batailles », lit-on dans la préface. Et, d'autre part, cette affirmation, qui pourrait avoir les plus graves conséquences : « En pure théorie, le droit à l'assistance ne se défend pas », mais il ajoute : « L'institution de l'assistance administrative a pour conséquence le droit à l'assistance et j'avoue n'en être nullement effrayé. »

~ Enfin, on trouvera, sur ces œuvres elles-mêmes, de précieux renseignements dans la publication officielle intitulée : **Statistique annuelle des établissements d'assistance** (depuis 1899). Paris, ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, et Roustan, 1908, in-8 de XV-259 pages. *Prix :* 3 fr. 50.

~ Consulter aussi :

Campagnole : **L'Assistance aux vieillards, aux infirmes, aux**

incurables. Paris, Berger-Levrault, 1908, in-8 de xxx-453 p. *Prix :* 7 fr. 50. — Ou, *sous le même titre*, un opuscule très pratique in-12 de 136 p., s. d., édité à la Librairie Larousse. *Prix :* 1 fr. 20. — Fuzet (Mgr) : **La participation du clergé aux œuvres d'assistance légales** (déjà cité p. 212).

〰 L'assistance publique a suscité de justes critiques, l'exagération de ses dépenses, qui absorbent une grande partie de ses revenus, les négligences souvent coupables de ses divers services, l'éducation qu'elle donne à ses pupilles ont soulevé d'unanimes protestations. La presse indépendante dénonce souvent les scandales de l'*Assistance publique*. On voudra bien s'y reporter, à l'occasion.

L'ACTION DU CATHOLICISME SOCIAL EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Avant de nous livrer à l'action sociale, nous voudrons nous renseigner sur les résultats déjà obtenus par les catholiques sociaux en France et à l'étranger. Cette enquête, que des études courtes et précises nous permettront de mener rapidement, stimulera notre zèle puisque nous apprécierons davantage l'excellence de notre méthode et l'heureuse fécondité de nos institutions.

Les principaux foyers d'action « catholique sociale ».

Il existe, *en France*, un certain nombre d'*offices sociaux*. On en trouvera la liste dans les *Guides sociaux* de l'*Action Populaire*, qui est elle-même le plus important de nos offices sociaux, et dans la brochure de :

Lecoq (M.). — **Les Offices sociaux de Paris.** — Reims, Act. Pop. [s.d.], et Paris, Lecoffre, in-16 de 32 p. — *Prix :* 0 fr. 25.

Ceux qui sont en rapport avec ces offices, ou avec les œuvres qui en possèdent, feront bien de s'y adresser.

De même, on aura de précieux renseignements en consultant les *Secrétariats Sociaux*, de création assez récente. Pour la région parisienne, on s'adressera au *Secrétariat social* (5, avenue du Maine). Tous, enfin, auront avantage à recourir à *l'Intermédiaire social* de *l'Action Populaire* à Reims.

En effet, *l'Action Populaire* a adjoint à ses bureaux un service d'informations, qui, sous le nom d'*Intermédiaire social*, fonctionne parfaitement. L'œuvre produite depuis bientôt six ans par l'Action Populaire, les hautes sympathies qu'elle a su conquérir, la notoriété de ses collaborateurs constituent la meilleure des garanties que nous puissions donner de son expérience, de la richesse de sa documentation, de l'excellence de ses renseignements, de la sûreté de sa doctrine.

Si l'on veut avoir des renseignements généraux et de premier ordre sur le mouvement catholique social et sur les offices sociaux *à l'étranger*, il faut consulter les *Guides sociaux* ainsi que *l'Année Internationale*, sans oublier de consulter la revue *le Mouvement social*, parfaitement documentée, les monographies de *l'Action Populaire* sur le *Volksverein*, le *Vooruit*, etc..., et l'étude de l'abbé ZIMMERMANN : **Les Grandes organisations catholiques à l'étranger** (*Semaine sociale de Fribourg*, p. 145, excellente bibliographie, p. 553).

Vue d'ensemble sur l'action des catholiques sociaux en France.

On trouvera, sur l'action sociale des catholiques français, tous les renseignements nécessaires dans les publications auxquelles nous renvoyons encore avec plaisir, c'est-à-dire dans les **Guides sociaux** de l'Action populaire, dans l'**Année internationale** et aussi dans le **Mouvement social** et dans la **Chronique sociale de France**, mais, si l'on veut une vue d'ensemble, plus doctrinale que pratique et facile à répandre, on lira l'opuscule suivant, qui n'a pas vieilli et qui nous donne l'opinion des plus notables catholiques de notre temps :

Les Catholiques et l'Action sociale en France. *Enquête publiée par la Croix* (en juillet-août 1906). — Reims, Act. popul., et Paris, Lecoffre, in-16 de 152 p. — *Prix :* 0 fr. 50.

Passé social des catholiques français : Les éloges. Les regrets. Paroles d'espoir.
Les réformes du présent : Les œuvres du présent. Dans le sens de l'enquête. En marge de l'enquête.
Avenir social des catholiques français : Retour à l'idéal divin.

« L'avenir social des catholiques français... Il est beau ; mais il « faut le faire.

« Et pour le faire il faut agir.

« L'action, l'*action sociale :* c'est-à-dire l'action telle que la veu- « lent nos contemporains, telle que l'imposent les forces ambiantes qui « s'entrechoquent, telle que nos âmes au fond la postulent.

« Voilà l'avenir des catholiques français » (p. 131).

L'action des catholiques sociaux en Belgique.

On sait combien les catholiques belges ont le sens social et quelle magnifique efflorescence ils ont su donner à leurs institutions sociales chrétiennes. On en sera plus convaincu encore, en lisant l'enquête suivante, très apte à inciter à l'action :

Les Catholiques et l'Action sociale en Belgique. *Enquête publiée par la Croix* (juillet-août 1906). Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, in-16 de 61 p. — *Prix :* 0 fr. 50.

Action des catholiques Belges : Il y a vingt ans. Politique économique et sociale du gouvernement catholique en Belgique. Caractères de la législation sociale en Belgique.
Action sociale des catholiques belges : Office du travail belge. Action sociale des catholiques belges en faveur de la petite bourgeoisie. Caractère de l'action sociale des catholiques belges. Secrétariat des œuvres sociales de l'arrondissement de Bruxelles. Ligue ouvrière anti-socialiste de Gand. Jeunesse catholique belge.

« Si vous voulez vaincre, vous aussi, Français, organisez-vous sé- « rieusement. Isolés, malgré votre nombre, vous n'êtes qu'une pous- « sière humaine. Groupés fortement dans des associations vivantes « et rationnelles, vous serez respectés de vos adversaires, même si « vous n'êtes que la minorité, mais n'oubliez pas que ce serait folie « de vouloir essayer de maintenir l'ouvrier en tutelle dans des orga- « nisations de patronage, alors que les législateurs de tous les pays « l'affranchissent de plus en plus. » (Opinion de *M. Verhaegen*, député, représentant le plus autorisé de la démocratie chrétienne en Belgique, p. 55.)

Il ne faut pas manquer de compléter par le Manuel social du P. Vermeesch (déjà cité), et par le livre de Grünne : Vingt-cinq années de gouvernement (1884-1909) : *le parti catholique belge et son œuvre* (cité plus loin).

L'action des catholiques sociaux en Italie.

Nous lirons, sur l'action sociale des catholiques italiens, la bonne étude d'ensemble, très concise, la seule que nous connaissions. La *Société d'Economie sociale*, qui l'a éditée, possède encore quelques exemplaires de cette plaquette qu'on fera bien de se procurer :

Renaud de Briey. — L'Action sociale des catholiques italiens. — Paris, Société d'Economie sociale, 1906, in-8 de 23 p. *Prix :* 0 fr. 40.

Le mouvement catholique social : Origines du mouvement catholique social. L'action sociale dans les campagnes. Dans les villes. *Groupements inspirateurs :* Association de la Jeunesse catholique et Fédération universitaire catholique italienne. Elections administratives et commerciales. Conclusion.

« On peut prévoir le jour... où les catholiques italiens exerceront « une influence prépondérante dans toutes les provinces du Royaume. « Faut-il aller plus loin ? Est-il temps de passer de l'action locale à « l'action générale et législative, du palais du Campidoglio à celui « de Montecitorio ? C'est pour la grave question du maintien ou de « l'abrogation de la règle du *Non expedit*. Nous n'avons point l'in- « tention de l'aborder ici, trop heureux si, au cours d'une enquête « probablement incomplète et forcément un peu aride, nous sommes « parvenu à rendre suffisamment hommage à l'influence sociale « acquise par les catholiques d'Italie dont l'action — croyons-nous « — mérite d'être mieux connue de ce côté des Alpes » (p. 13).

~ Voir aussi :

Joly (H). — L'Italie contemporaine, *enquêtes sociales*, Paris, Bloud, 1911, in-8 de VII-315 p. — *Prix :* 3.50.

L'action des catholiques sociaux en Allemagne.

L'abbé Cetty, que ses œuvres ouvrières de Mulhouse ont rendu justement célèbre, a voulu à son tour étudier pour nous l'action sociale des catholiques allemands. Il l'a fait dans un petit livre fort agréable à lire, tout rempli de son savoir et de son expérience. Il y étudie successivement les associations de compagnons, les cercles ouvriers, les associations professionnelles, les associations de paysans, les associations de commerçants et les associations populaires :

Cetty (Abbé H.). — **Œuvres sociales et ouvrières en Allemagne**, 3e édit. — Paris, Bloud, 1908, in-16 de 64 p. — *Prix:* 0 fr. 60.

« Un fait s'affirme avec l'évidence d'un axiome. Dans le magnifique épanouissement des forces vitales de l'Allemagne, le parti catholique occupe une place d'honneur... Les succès des catholiques en Allemagne sont dus, en grande partie, à leur esprit d'initiative, à leur activité sociale, à leur organisation politique. Ils ont parfois pris les devants pour créer des œuvres vraiment populaires, des œuvres pratiques groupant dans un même esprit de solidarité des milliers de travailleurs livrés jusque-là à un stérile et désespérant individualisme. De ces œuvres, sont sortis des bataillons admirablement disciplinés, ardents dans la lutte, inébranlables dans le combat, rêvant toujours de nouveaux triomphes » (p. 4).

Action des catholiques sociaux en Autriche.

Sur *l'Action sociale* des catholiques autrichiens, dont l'organisation est assez complexe, on lira les *Guides sociaux*, déjà cités, et l'intéressant travail suivant, écrit avant l'*échec politique* de 1911 :

Boeglin (Mgr). — **Une capitale chrétienne sociale : Vienne.** — Paris, Perrin, 1910, in-12 de XII-297 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

〰 On trouvera, sur la même question, des chroniques, de première valeur, dans le Mouvement social. Ces études sont rédigées par des correspondants habitant Vienne et très au courant de tout le mouvement, trop peu connu, des chrétiens sociaux d'Autriche. (Voir surtout une bonne étude sur *Karl Lueger* dans le numéro d'avril 1910.)

L'action des catholiques sociaux en Suisse.

Sur l'action sociale des catholiques suisses, dont le sens pratique est particulièrement remarquable, on lira, à défaut de livre, les études parues dans la Réforme sociale *du 1er février 1909*, p. 165, dans le Correspondant du *25 janvier et du 10 février 1909*, et dans la Semaine sociale de Fribourg, de 1910, (Fribourg, impr. Saint-Paul, 1911, in-8 de 572 p. *Prix :* 3 fr).

L'action des catholiques sociaux dans les autres pays.

Nous ne pouvons passer ici en revue l'action des catholiques sociaux dans les autres pays ; cette étude nous entraînerait trop loin. D'ailleurs, il n'y a point, sur ces questions, de bon livre écrit en français ; qu'il nous suffise donc de renvoyer encore aux diverses publications de l'*Action Populaire* (que nous venons de citer) et à la conférence (également mentionnée plus haut) de *Zimmermann* sur les *grandes organisations catholiques à l'Etranger*. On la trouvera dans le compte rendu de la *Semaine sociale de Fribourg* en même temps qu'une excellente bibliographie (pp. 145 et 553).



Au cours de ces pages, qui ont traité des principales manifestations de la vie sociale, nous avons dû souvent nous préoccuper des droits de l'Etat dans ses rapports avec les droits de l'homme, avec les droits des corps sociaux et avec les droits de la morale.

Si l'homme, en effet, a un foyer pour abriter les siens et s'il travaille afin de les nourrir, il doit, pour jouir en paix des fruits de son labeur, faire régner l'ordre et la prospérité dans la société qu'il a choisie. L'ordre ne saurait exister sans la loi, et la loi, c'est l'œuvre du pouvoir. C'est donc au pouvoir qu'incombe la noble tâche de dispenser la justice.

Or, dans un gouvernement libre, tous les citoyens ont une part de responsabilité et c'est l'exercice de cette responsabilité qui constitue leur *vie civique.*

TROISIÈME PARTIE

LA VIE CIVIQUE

Après avoir étudié et compris les principes qui doivent régir la vie religieuse et la vie sociale dans leurs principales manifestations, il nous reste à étudier la vie civique, c'est-à-dire les droits et les devoirs réciproques de l'homme, de la cité et de l'Etat.

La vie civique est l'épanouissement du droit humain. Il faut établir l'harmonie entre l'homme, l'Etat et les autres corps sociaux, « aussi naturels que l'Etat, aussi indispensables dans leur genre, aussi légitimes que lui »; c'est précisément le rôle du Pouvoir... L'Etat ne crée pas le rythme, mais il bat la cadence.

Le Pouvoir souverain — prince ou peuple — doit donc s'attacher à découvrir le secret des harmonies sociales, c'est-à-dire les lois établies de toute éternité par la Providence pour faciliter l'ascension continue des hommes vers l'ordre et vers la liberté nécessaires à la poursuite normale de leurs destinées.

S'il est du privilège du Prince de posséder, par ses vertus, par ses fonctions, par ses études, par sa race, les connaissances indispensables au gouvernement de son peuple, il est du devoir des citoyens, dans une démocratie où tous les citoyens sont appelés à désigner les détenteurs du Pouvoir, d'acquérir assez de probité et assez de connaissances pour bien choisir les chefs chargés de faire régner la paix sociale.

C'est pourquoi « la démocratie, a dit Montesquieu, est le gouvernement qui exige le plus de vertu ».

Et c'est pourquoi encore la démocratie suppose des élites directrices ; car c'est une utopie d'espérer rendre tous les citoyens vraiment conscients. Dieu a fait les intelligences inégales et la démocratie politique, née avec la Révolution, est précisément le gouvernement qui, tout en paraissant faire participer chacun à la souveraineté, n'appelle, en réalité, à l'exercer que les plus actifs et les plus intelligents, les plus énergiques ou les plus ambitieux, les plus éloquents ou les plus bavards. C'est le règne des Comités, des Loges, des Ligues, des Sociétés de Pensée, du « Petit Peuple » et de la « Petite Cité », c'est-à-dire d'une élite qui fraye la route et y pousse la masse de la Nation.

Si les foules, dociles, devaient se conformer aveuglément à l'ordre naturel, il n'y aurait que demi-mal ; malheureusement, l'homme abuse de sa liberté et la Société peut enfreindre volontairement les lois éternelles et pécher contre Dieu. C'est alors, tôt ou tard, l'irrémédiable décadence, à moins d'un retour à l'observance de la Morale, immuable et souveraine, régulatrice et féconde, qui porte en elle la justice et la paix.

Le chêne majestueux, qui étend aux alentours sa vigoureuse ramure où se cachent tant de nids, n'a plus, sous un autre ciel, que des branches décharnées et silencieuses parce qu'il a quitté la terre et le climat qui faisaient sa puissance. Ainsi en est-il des sociétés humaines : vivantes et fécondes quand elles se conforment à l'ordre naturel, elles s'anémient et meurent quand elles veulent s'y soustraire.

Qui donc, aujourd'hui que les rois absolus ont disparu et que les corps sociaux ont perdu leurs franchises, qui donc enseignera au peuple, maître de ses destinées, les lois qui font les sociétés prospères et pacifiques? Qui montrera à l'ouvrier, fatigué et brisé par les travaux du jour, la route cherchée par lui en tâtonnant?

L'Elite.

Car le peuple, aujourd'hui, a besoin d'être guidé dans le choix de ses chefs... L'homme qui brigue ses suffrages a-t-il

les connaissances requises pour faire un bon législateur? Possède-t-il assez de doctrine pour saisir les rapports qui découlent de la nature des choses? Le peuple, en vérité, l'ignore et chacun peut se dire ce que Taine se disait à lui-même : « J'avais vingt ans, j'étais électeur et fort embarrassé... »

Mais voici que, du sein de la foule incertaine, des citoyens intelligents et énergiques se lèvent et choisissent l'homme qui devra la représenter, et l'homme qu'ils auront désigné au peuple sera l'élu du peuple...

C'est le Roi ou la République qui « règne », mais c'est l'élite qui gouverne. Et par l'élite, c'est la doctrine, c'est le Bien ou c'est le Mal, c'est l'Eglise ou c'est la Loge.

En attendant que la démocratie donne aux élites naturelles leurs lettres de créance — car ce qui est une nécessité organique reste un droit et devient toujours une réalité — il est de notre devoir, à nous catholiques, de constituer partout, dans la cité que nous voulons reconstruire, des élites dont la pensée sera droite, la méthode sûre, l'action vigoureuse et le programme positif et hardi.

La pensée juste finit par s'imposer, ici ou là, aujourd'hui ou demain.

Nous serons donc des citoyens loyaux et éclairés. Nous proclamerons les droits de notre corps et les droits de notre âme, les droits du foyer et les droits de l'atelier, les droits du clocher et les droits du beffroi, les droits de la province et les droits de la nation, les droits des citoyens et les droits du Pouvoir, les droits des peuples et les droits de l'humanité, enfin, les droits de Dieu et de son Eglise, droits sacrés dont la hiérarchie engendre les devoirs, c'est-à-dire les harmonies sociales et les harmonies civiques.

Nous croirons à la Patrie et nous aimerons notre vieille France, nous aimerons à lire et à relire son histoire glorieuse, nous excuserons ses faiblesses et ses chimères, nous exalterons son patriotisme, son courage, sa générosité, son initiative, son bon sens qui la mirent au premier rang des nations et firent d'elle la plus grande puissance civilisatrice.

C'est pourquoi, attristés aujourd'hui par l'insuffisance de sa

constitution et de ses lois, nous voudrons réaliser les réformes qui réveilleront dans la patrie les vertus ancestrales et la rapprocheront davantage de l'ordre providentiel dont le Monde s'est tant éloigné.

CHAPITRE PREMIER

Où trouver les éléments du Droit public

Où trouverons-nous donc les éléments du droit public, c'est à-dire les principes qui nous permettront d'établir, de façon rationnelle, les rapports de l'Etat avec l'homme et les organismes naturels de la Société? Nous les trouverons aux sources mêmes où nous avons déjà puisé les éléments du Droit social.

Réduit à lui seul, le droit public moderne est un droit bâtard qui ne peut assurer l'ordre que par la force aveugle et la justice que par la charité individuelle.

Or, l'ordre et la justice doivent découler de la vertu de nos institutions.

Il faut que l'Evangile pénètre nos lois; sa valeur civique découle de sa valeur sociale et la vie publique, qui ne se régénère pas en lui, est éphémère et factice.

Les Sources du Droit public.

Il y a un droit public chrétien.

Pour le connaître, nous relirons avec soin l'*Evangile* et les interprétations les plus autorisées que l'Eglise en a données au cours des siècles, dans les *Ecrits des Pères*, dans les *Décrets des Conciles* et dans les *Enseignements des Papes*.

Nous avons déjà dit quelles sont les meilleures éditions de ces textes; nous n'y reviendrons pas.

Pourtant, nous ne saurions trop insister sur l'importance des encycliques de Léon XIII, particulièrement de son encyclique

Immortale Dei (1885) sur la Constitution chrétienne des Etats, dont voici les grandes lignes :

La société civile : L'Eglise, dans la sphère même des choses humaines, procure de grands avantages. Nécessité de la société civile. Nécessité et origine divine du pouvoir. La souveraineté n'est en soi liée à aucune forme politique. Devoirs des chefs. Devoirs des sujets.

L'Eglise : Culte public dû à Dieu par la Société. Origine surnaturelle de l'Eglise. L'Eglise a les prérogatives d'une société parfaite. Elle n'a jamais cessé de les revendiquer.

L'Eglise et l'Etat : Distinction entre l'Eglise et l'Etat. Harmonie nécessaire. Concordats. Perfection et avantages de la constitution chrétienne des Etats. Pour la famille, pour la société. Paroles de saint Augustin. Confirmation par l'histoire.

Origine et nature du droit nouveau : Ses conséquences et son injustice à l'égard de l'Eglise. Le *Droit nouveau* est condamné par la raison. Les Papes l'ont condamné. Diverses formes de gouvernement. La tolérance. La liberté. Le progrès. Les sciences.

Devoirs des catholiques : Le saint Pontife a le droit d'enseigner les vérités utiles. Devoirs des catholiques. Pour les opinions, il faut se conformer au jugement du siège apostolique. Que les mœurs soient selon l'Evangile. Il est généralement utile d'aborder les grandes charges de l'Etat. Union des volontés. Obéissance aux évêques. Dans les choses nécessaires, unité ; dans les douteuses, liberté ; dans toutes, charité...

« Il y a eu un temps où la philosophie de l'Evangile gouvernait « les Etats. A cette époque, la puissance de la sagesse chrétienne et « sa divine vertu pénétraient les lois, les institutions, les mœurs des « peuples, tous les rangs et toutes les relations de la société civile. « Alors la religion, fondée par Jésus-Christ, occupant solidement le « degré de dignité auquel elle a droit, était partout florissante, « grâce au bon vouloir des princes et à la légitime tutelle des magis- « trats. Alors le sacerdoce et l'empire étaient liés entre eux par une « heureuse concorde et l'amical échange des bons offices. Ainsi orga- « nisée, la société civile donna des résultats bien supérieurs à tout « ce qu'on peut imaginer. Le souvenir en subsiste encore et il de- « meurera consigné dans d'innombrables monuments de l'histoire « qu'aucune habileté des adversaires ne pourra jamais ni corrompre « ni obscurcir. Si l'Europe chrétienne a dompté les nations barbares « et les a fait passer de la férocité à la mansuétude, de la superstition « à la vérité ; si elle a repoussé victorieusement les invasions musul- « manes ; si la civilisation a pris le dessus en frayant le chemin au « reste du monde et en lui apprenant tout ce qui pouvait tourner à « l'honneur de l'humanité, si elle a gratifié les peuples de la vraie « liberté sous ses diverses formes, si elle a très sagement fondé de « nombreuses institutions pour soulager les hommes dans leurs misè-

« res, il est hors de toute contestation qu'elle en est grandement « redevable à la religion, qu'elle a eue comme inspiratrice pour « entreprendre tant d'œuvres considérables, et comme auxiliaire « pour les mener à bonne fin. Le monde jouirait encore de tous ces « biens, si l'accord des deux pouvoirs avait persévéré ; et il y avait « lieu d'en espérer de plus grands encore, si l'on s'était soumis avec « plus de foi et d'une manière plus durable aux conseils et à la direc- « tion de l'Eglise. »

On lira cette encyclique dans la collection des *Encycliques de Léon XIII* (t. II, Paris, Bonne Presse), et surtout dans l'opuscule de Mgr d'*Hulst*, que nous citerons tout à l'heure.

〰 On complétera en consultant le recueil précieux de Cerceau, déjà plusieurs fois cité : **Catéchisme social de Léon XIII**, et on consultera le *Motu Proprio de Pie X* sur l'**Action Populaire** et sa lettre portant **condamnation des doctrines du Sillon** dont il serait à désirer qu'une édition soit donnée, avec de solides commentaires. (Voir plus haut, pp. 241-242.)

〰 Enfin, l'*Histoire* nous fournira aussi de précieux enseignements. « *Il fut un temps*, dit Léon XIII, *où la philosophie de l'Evangile gouvernait les Etats.* » Cette opinion fut naguère fort critiquée par l'Ecole Libérale. Mgr d'Hulst lui-même n'était pas loin d'admettre que le régime rigoureusement conforme à la thèse catholique relevait plutôt de l'idéal que de l'histoire. L'affirmation du pape le frappa. « Nous avons entrepris, dit-il, pour nous-même, une revue rapide des âges de foi et nous avons constaté que le jugement historique qui relègue le droit chrétien dans la catégorie de l'idéal est un jugement sommaire qui mérite révision... » et il invite les érudits consciencieux et sincères à la poursuivre « pièces en main, époque par époque, province par province » ; ce serait, ajoute-t-il, un travail digne de la science catholique. »

On pourrait consulter sur ce sujet : **La France chrétienne dans l'histoire** (déjà citée) et, *à titre documentaire*, les auteurs que nous mentionnerons plus loin, quand nous traiterons de la *Cité*, comme Fustel de Coulanges, Babeau et particulièrement Viollet : **Histoire du Droit civil français** et **Histoire des institutions politiques et administratives de la France**,

où l'on trouvera d'abondants renvois aux sources manuscrites et une bibliographie extrêmement riche.

Nous croyons, en outre, qu'il est indispensable de connaître aussi *l'enseignement de la Théologie* sur ces délicates questions; c'est pourquoi nous donnons, dans les pages qui vont suivre, une large place aux œuvres des théologiens qui se sont spécialement consacrés à l'étude du *Droit public*.

Le droit chrétien ne saurait se confondre avec le droit moderne.

Le droit moderne ne peut se concilier avec le droit chrétien que dans la mesure où il s'inspire de la doctrine évangélique. Si les circonstances peuvent momentanément obliger l'Eglise à s'y conformer, nous ne saurions pourtant oublier les différences essentielles qui les distinguent et que Léon XIII a si bien mises en lumière.

Le commentaire remarquable que *Mgr d'Hulst* a donné naguère de l'encyclique pontificale nous aidera encore à mieux apprécier les bienfaits du droit chrétien et à mieux nous convaincre de la faillite du droit moderne :

Hulst (Mgr d'). — **Le droit chrétien et le droit moderne;** *étude sur l'encyclique* Immortale Dei, *suivie du texte de l'encyclique en latin et en français.* — Paris, Poussielgue, 1886, in-16 de xvi-157 p. — *Epuisé.*

Commentaire : Le droit nouveau et l'origine du pouvoir. Les devoirs de l'autorité. Evidence et obscurité de la vérité religieuse. Les rapports des deux pouvoirs. Les bienfaits du droit chrétien. Les méfaits du droit moderne. Les malentendus. Les tempéraments pratiques. Les éclaircissements et les conseils. Conclusion.
Lettre encyclique de N. S. P. le Pape Léon XIII.

« Le droit moderne promettait de grands biens à ses adeptes. On « n'annonçait pas moins qu'une ère nouvelle, une régénération de « la société. Il y a bientôt cent ans que le système est à l'essai et « qu'on varie les tentatives. Le malaise est plus grand chaque jour « et le désenchantement est général. Ceux qui ne veulent pas regar- « der vers l'Eglise pour lui redemander le secret du salut s'adres- « sent à l'avenir, en escomptent le mystère et s'obstinent à nous

« garantir le bonheur au prix de destructions plus complètes et de « nouvelles ruines. Mais ces prophéties menaçantes n'ont pas le don « de rassurer le grand nombre et quand on parle de cette date « fameuse [1789]... le mot de faillite est sur toutes les lèvres.

« L'Evangile, lui, n'a jamais fait faillite et partout où l'on a laissé « son influence agir, elle a produit les effets que le Pape nous rap- « pelle. En faut-il davantage pour ramener de son côté tous les cœurs « droits, tous les esprits sincères ? » (p. 62).

Le droit chrétien, plus social que le droit moderne, est aussi plus riche des promesses de l'avenir.

Avant d'étudier d'une manière plus approfondie les divers éléments de notre droit public, il convient de bien nous pénétrer de l'étude substantielle dans laquelle M. Henri *Lorin* a si bien manifesté non seulement l'impuissance des doctrines issues de la philosophie du XVIIIe siècle et de la Révolution, mais aussi la fécondité sociale de l'idée chrétienne et la nécessité, pour la Société désemparée, d'y recourir sans hésiter. Ces pages, qu'on peut lire en quelques minutes, mais qui font longuement réfléchir, posent admirablement la question et nous montrent bien l'esprit qu'il convient d'apporter à l'étude du droit public. C'est une synthèse remarquable qu'on ne saurait trop répandre et trop commenter :

LORIN (Henri). — **L'Idée individualiste et l'idée chrétienne :** *étude sur le fondement du droit chrétien.* — Paris, Bloud, 1910, in-16 de 61 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

Etude sur le *fondement du droit chrétien. Conséquences de l'abandon des principes sociaux du catholicisme.*
Droit *chrétien* et droit *individualiste. L'absolutisme humain. L'individualisme au XIXe siècle.* Elévation d'un *droit social.*
Le christianisme : adéquation à la vie individuelle et sociale.

« Le christianisme était parvenu, après plusieurs siècles d'action, à « pénétrer les consciences et à faire l'unité des esprits par l'adhésion « unanime à des principes dont les conséquences morales et sociales « révélèrent la clarté et imposèrent la vérité. Ces principes devinrent « le fondement du droit ; la paternité divine universellement recon- « nue créa la fraternité spirituelle des chrétiens...

« L'idée de justice chrétienne élabora lentement, au cours des siè-
« cles passés, un droit chrétien, un corps organique de doctrines, de
« coutumes et de codes qui formèrent les assises fondamentales de la
« civilisation...

« Un réveil de l'orgueil humain a détruit l'unité sociale réalisée
« par l'enseignement de l'Eglise » (p. 10).

« Pour se rendre compte des effets nocifs de la doctrine de l'indi-
« vidualisme, il suffit de se remémorer l'histoire de ses développe-
« ments au XIXe siècle et de dégager, des faits et des idées, ses abou-
« tissements logiques dans l'ordre politique, juridique, économique
« et social » (p. 18).

« La vérité est une. Cette affirmation est la condition de toute
« science, le principe de toute action cohérente...

« La force était le ciment des sociétés antiques ; sur l'Athènes de
« Périclès pesait un régime de terreur. La justice est une notion qui
« n'a de sens qu'en fonction de la vérité divine et dont la valeur con-
« structive et l'efficacité sociale ne se réalisent pleinement que dans
« l'enchaînement des notions chrétiennes au milieu desquelles elle
« est insérée.

« Les enseignements de la nécessité quotidienne amèneront infail-
« liblement, de déception en déception, les hommes de bonne volonté
« à respecter le christianisme comme une *adéquation à la vie*
« *individuelle et sociale*. Le rôle des catholiques, membres actifs de
« l'Eglise enseignée, dociles à l'Eglise enseignante, est de préparer
« l'avènement de cette vérité dans les esprits et dans les cœurs. Tra-
« vaillons » (p. 61).

〰 On trouvera encore dans Béchaux une critique très forte des doctrines de « *l'Ecole individualiste* » (1).

Les grandes lignes du droit chrétien.

Comme nous l'avons fait pour le droit social, nous ne nous arrêterons aux *études de synthèse* que lorsque nous aurons étudié les *éléments* dont se compose le droit chrétien, c'est-à-dire les *droits respectifs de l'Homme, du Pouvoir et de la Morale*, soit, en d'autres termes, les *droits du Citoyen, de l'Etat et de l'Eglise.*

Or, cette étude, un peu longue, pouvant faire oublier les grandes lignes du droit public chrétien ou paraître trop étendue à quelques-uns, nous croyons utile de signaler, dès maintenant, les ouvrages susceptibles de nous donner la vue d'ensemble que nous avons hâte de connaître.

(1) Béchaux (A.). — *L'Ecole individualiste.* Paris, Rousseau et Alcan, 1907, in-8 de 332 p. *Prix :* 8 fr.

On reprendra donc les Eléments de droit naturel de Cépéda et on relira les pages que cet auteur a consacrées à l'étude de la *nature et du but de l'Etat*. On consultera aussi la première partie du Cours d'Economie sociale du P. Antoine, qui traite de la Société Politique, c'est-à-dire de l'Etat, de ses fonctions, de ses organismes sociaux et de l'Eglise. Si ces études semblent encore trop considérables, on pourra se reporter aux brèves considérations que l'abbé Six émet dans ses Pages de sociologie chrétienne sur la réorganisation de la société civile et de l'Etat d'après les principes catholiques, individualistes et collectivistes.

Citons, enfin, en plus des auteurs mentionnés ci-dessus, les noms des penseurs qui ont su interpréter avec une orthodoxie rigoureuse les enseignements de l'Eglise. Les esprits cultivés ne manqueront pas de les consulter et de s'inspirer de leurs travaux dans les études qu'ils pourraient être amenés à faire sur le droit public. On lira donc, non seulement *saint Thomas*, mais aussi les ouvrages des théologiens qui se sont spécialisés dans le droit public, comme *Taparelli*, *Liberatore*, *Tarquini*, *Audisio*, *Ketteler*, *Mgr d'Hulst*, *Weiss*, *H. Pesch*, *de Pascal*, et dans les livres des sociologues qui s'appellent *Le Play*, *Ch. Périn*, *Vogelsang*, *Boistel*, *Toniolo*, *la Tour du Pin*, *de Vareilles-Sommières*, *Albert de Mun*, etc. Si quelques-uns de ces auteurs ont principalement traité du droit public de l'Eglise et si d'autres, comme H. *Pesch* et *Toniolo*, ont surtout fait de l'économie sociale, on n'en trouvera pas moins, dans leurs œuvres, des synthèses solides et des aperçus qui éclairent, d'une façon remarquable, les côtés les plus intéressants du Droit public. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de parler de quelques-uns d'entre eux avec plus de détails.

*
* *

Si, parmi ces dernières œuvres, il en est qui sont considérables et peu aptes à donner une vue d'ensemble aux esprits peu préparés, les études de *Cépéda*, d'*Antoine* et de *Six* nous permettront, au contraire, de nous orienter au milieu des

théories souvent abstraites du droit public qui, sous l'influence de la science juridique allemande, est devenu inutilement obscur. Nous les lirons donc avec soin pour mieux goûter la clarté de la doctrine catholique et pour mieux comprendre aussi ce que nous dirons tout à l'heure de la *Constitution chrétienne des Etats*.

CHAPITRE II

De la constitution des Etats dans la chrétienté restaurée.

Ce n'est pas sans raison que nous avons choisi ce titre.

Nous tenons, en effet, à bien préciser toute la portée de la doctrine chrétienne qui doit pénétrer non seulement notre vie privée, mais aussi notre vie sociale et notre vie publique.

Il est temps de mettre un peu de logique dans notre action et d'avoir foi dans notre Foi.

Ce qui se passe devrait pourtant ouvrir les yeux des plus aveugles. L'ordre social chrétien est si conforme à la nature des choses que la société, guidée par les meilleurs d'entre nous, l'aura retrouvé avant d'avoir retrouvé la Foi.

Et c'est alors que les hommes reconnaissants empliront nos églises pour rendre à Dieu un culte plus social...

L'INDIVIDU LIBRE DANS LA SOCIÉTÉ ORGANISÉE

L'individu libre dans la société organisée, c'est l'homme qui, pour mieux se défendre contre la force et contre l'injustice, s'appuie sur les corps sociaux comme sur des puissances tutélaires destinées par la Providence à garantir ses droits et à favoriser l'épanouissement normal de toutes ses facultés.

L'homme est un être social.

L'homme est un être social qui doit atteindre sa fin en res-

pectant et en perfectionnant les moyens que la nature a mis à sa disposition.

L'homme ne doit pas réduire l'Etat à sa merci ni être absorbé par lui, car ce sont là deux solutions également erronées. Entre l'homme et l'Etat, il y a des organismes nécessaires.

Là est le nœud de la question.

Nous ne saurions y prêter trop d'attention.

La répercussion de ces principes sur le terrain social est considérable; elle ne l'est pas moins sur le terrain civique. En effet, de la famille, première cellule sociale, nous nous sommes déjà élevés jusqu'à la corporation des travailleurs, organisant et défendant, dans l'association communale ou nationale et sous la protection pacifique des lois, leurs intérêts professionnels.

Or, la famille, la corporation et la cité constituent, au même titre que l'Etat, l'armature de la société. Elles la consolident et la soutiennent comme la ramure soutient la feuille fragile et lui survit. L'homme, raisonnable et libre, protégé par ces organismes contre les forces insoupçonnées et contre les passions aveugles, reconnaîtra leurs droits et saura les concilier avec ceux qu'il tient de son « éminente nature » pour évoluer librement dans la société organisée.

La communauté élargit toujours, au profit de l'individu, l'autorité que celui-ci a su lui reconnaître, et la liberté qu'elle assure est un levain de vie et de progrès.

Si la famille et la corporation nous semblent aujourd'hui des organismes nécessaires (1), des penseurs et des tribuns se sont pourtant trouvés, à la fin du XVIIIe siècle, pour prétendre que la vieille société chrétienne avait fait son temps. Frappés des abus que l'égoïsme humain avait apportés aux anciens organismes, et particulièrement à la corporation, ils crurent que c'étaient là des rouages inutiles « fabriqués » par les hommes, et ils les brisèrent.

(1) Nous nous servons de cette expression, parce que nous trouvons qu'elle traduit généralement bien notre pensée, mais nous ne voulons pas dire que la famille, la corporation, la cité, l'état, la société soient, comme le prétend l'école naturaliste, des *organismes vivants*, c'est-à-dire ayant une vie propre et se développant à la façon des êtres vivants.

Délivrés de ces entraves naturelles, les hommes, lâchés en liberté dans l'immense champ clos de la nation, s'imaginèrent qu'ils étaient revenus à l'état de nature et se crurent maîtres de leur destinée. N'était-ce pas la théorie du *Contrat social?*

A eux donc d'établir la société parfaite qu'ils avaient rêvée! N'étaient-ils pas naturellement bons? Pourquoi donc, pensaient-ils, faire revivre les institutions qui limitaient leurs droits et qui les avaient pervertis? N'avaient-ils pas enseveli le passé sous la cendre et dans le sang? L'avenir était bien à eux...

Et les voilà qui, pêle-mêle, assemblés dans un désordre effrayant, proclament leurs droits à la face du monde. La toute-puissance est en eux et leur décision est sans appel. Leur Volonté sera le Bien, leur Volonté sera la Loi.

La famille, la corporation, la cité ne sont plus des réalités et des nécessités sociales, mais de vagues entités, produits de l'esprit humain. Le Moi, avec ses clartés et ses ténèbres, avec ses vertus et ses vices, avec ses énergies et ses paresses, le Moi, avec sa luxure et sa pureté, le Moi, égoïste et orgueilleux, le Moi, méchant et cruel, devient le régulateur du monde.

Et voyez ce qui advint :

L'homme eut le droit de quitter son foyer : ce fut la ruine de la famille.

L'homme eut le droit d'exploiter l'homme : ce fut la ruine de la corporation.

L'homme eut le droit de disposer des libertés locales : ce fut la ruine de la cité.

L'homme eut le droit d'organiser l'oppression collective : ce fut la ruine du Pouvoir :

Et sur ces ruines, la Révolution, radieuse, éleva l'Individualisme triomphant...

Une doctrine nouvelle avait conquis le monde. Sur la bonne terre de France, où gisait de la poussière d'hommes et l'Eglise asservie, il n'y eut de corps organisé que la Force occulte et silencieuse qui avait voulu ces choses pour mieux asseoir sa puissance.



*
* *

Mais la Société nouvelle, qui devait donner aux hommes le bonheur et la paix, n'apporta avec elle que misères et que discordes.

L'individualisme, en effet, assujettit la politique aux passions particulières et conduit à l'anarchie; il remplace la morale chrétienne, impérative et fraternelle, par l'égoïsme cruel et dédaigneux; il substitue, à la solidarité sociale, l'âpreté de la lutte et la misère imméritée des faibles; il rompt la paix civique pour fomenter les perturbations révolutionnaires et sanglantes.

C'est donc que la société ne repose point sur ses assises naturelles et l'auteur du *Contrat social* lui-même ne pourrait, devant cette désolation, que rappeler aux hommes, étonnés de tant de conflits et de tant de révolutions, ce qu'il écrivit un jour. « Si le législateur, se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui sort de la nature des choses, l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce que le principe soit détruit ou changé et que l'invincible nature ait repris son empire. »

Si donc la doctrine individualiste, qui promettait de rétablir, au profit de l'individu, l'équilibre détruit par la prédominance des corps sociaux, a pu enthousiamer les générations qui nous ont précédés, il semble bien que, devant les ruines accumulées, les philosophes et les sociologues auraient dû reconnaître l'erreur commise et donner un vigoureux coup de barre pour diriger la nation vers des parages plus sûrs.

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi et la doctrine individualiste a compté et compte encore des défenseurs notoires qui, au lieu d'avouer le désastre et d'essayer de reconstruire la société sur des assises nouvelles, s'entêtent à faire la part du feu. Citons, parmi eux, Bentham, Sommer-Maine, de Molinari, Spencer, J.-B. Say, Fréd. Passy, P. Beauregard, Paul Leroy-Beaulieu, etc. Et nombreux sont ceux qui les suivent : bourgeois qui se disent radicaux, conservateurs pacifiques, qui partagent, sans le savoir, la doctrine révolutionnaire, ins-

tituteurs naïfs qui défendent, à tort et à travers, les principes de 1789, honnêtes ouvriers qui se font massacrer sur les chantiers pour défendre la liberté du travail...

Il y a, chez tous ces braves gens, beaucoup de bonne foi comme beaucoup de routine. Si l'individualisme est, malgré tout, si puissant, c'est parce que nos constitutions modernes reposent sur cette doctrine; or, ce n'est pas, du jour au lendemain, qu'on démolit, pacifiquement, des institutions vieilles de plus de cent ans.

Cependant, les tristes conséquences de l'Individualisme ont, depuis longtemps, dessillé bien des yeux et c'est aux catholiques que revient le mérite d'avoir, les premiers, prédit, avec une rare vision, les abus que cette doctrine funeste devait engendrer et de les avoir dénoncés aussitôt qu'ils se produisirent.

La réaction contre l'individualisme, qui avait commencé avec Joseph de Maistre, de Bonald, Ballanche, Lamennais, Ketteler, Janssen, se continua, en effet, avec Winterer, le P. Lemkuhl, Vogelsang, Windthorst, Ch. Périn, Le Play, de Ségur, pour aboutir avec Manning, Gibbons, Léon XIII, La Tour du Pin, Albert de Mun et tant d'autres, à la doctrine de ceux qui déclarent que la société ne doit pas être sacrifiée à l'individu, ni l'individu à la société, mais qu'ils ont tous deux des droits et des intérêts dont l'harmonieuse conciliation doit sauvegarder nos droits et nous permettre de mieux tendre vers nos destinées. Et c'est cette doctrine qui constitue le *catholicisme social* dont notre livre est tout imprégné.

Mais à l'heure où des catholiques clairvoyants adjuraient le peuple de revenir à des principes plus salutaires, à l'heure même où les foules se disposaient à secouer les tyrannies engendrées par l'individualisme et allaient retrouver, sur le chemin des associations corporatives, les traditions fécondes, des hommes apparurent qui déclarèrent que la société moderne n'était qu'une mise en œuvre très imparfaite de la philosophie révolutionnaire et qu'il fallait, pour supprimer les abus et pour émanciper le peuple, pousser à fond la doctrine de Rousseau sur la souveraineté populaire et, par l'association élargie, supprimer l'Autorité et confondre l'Individu dans l'Etat. Ces

théories nouvelles, en passant par le panthéisme allemand, par le transformisme anglo-saxon et par le positivisme français, ont abouti au *socialisme collectiviste* ou pour mieux dire à l'*Etatisme*, c'est-à-dire au système qui absorbe l'homme dans l'Etat en le sacrifiant, corps et âme, aux intérêts de la communauté. C'est donc, en somme, moins une réaction contre la doctrine individualiste qu'une conséquence extrême et lointaine des théories émises dans *le Contrat social*, qui, sous ses apparences libérales, cache la pure doctrine de l'oppression collective. Le nombre, c'est la volonté générale; la volonté générale, c'est l'Etat : mais l'Etat devient tyran et le citoyen devient esclave. Le collectivisme est une erreur plus grossière et plus grave encore que l'erreur individualiste, car il aboutit par la disparition de la famille, de la corporation, de la cité, au despotisme le plus effréné, et, par la suppression de la propriété et de la croyance au libre arbitre, à l'universelle nonchalance et à l'universelle prostration. Le collectivisme ne reconnaît qu'un seul corps organique, l'Etat; d'où le nom d'Etatistes donné à ses partisans parmi lesquels nous citerons Hegel, Fichte, Lassalle, Karl Marx, Engel, L. Brentano, Saint-Simon, Aug. Comte, Fourier, Enfantin, Louis Blanc, Stuart Mill, et, plus près de nous, Fournière, Clémenceau, Pelletan, Millerand, Guesde, Deville, Lafargue, Malon, Jaurès, etc. Colportée par les démagogues, la doctrine collectiviste a conquis la classe ouvrière et ses ambitions sont immenses..., mais quelques-uns disent que ses progrès sont aujourd'hui plus lents.

*
* *

Ainsi donc, la lutte s'annonce bien. Individualistes et étatistes, depuis longtemps en présence, se battent enfin, les premiers pour défendre un sophisme, les seconds pour conquérir une chimère, mais voici qu'une troisième armée, conduite par des chefs prudents et sûrs, s'avance en rangs serrés, doucement, car elle vient de très loin, et elle sait que le temps lui appartient et travaille pour elle. Forte et fière de ses luttes passées, gardienne de l'éternelle vérité, elle marche, recueillant sur sa

route tous les hommes de bonne volonté, tous les désabusés, tous les transfuges, pour les encadrer au milieu de ses vieilles troupes et s'élancer avec eux contre l'ennemi commun. Avertie des fautes de ses adversaires, elle arrivera au bon moment, pour départager leurs troupes affaiblies et irrésolues et pour établir, sur le lieu du combat, le camp de la cité chrétienne qui n'usera point de représailles.

Tel est, dans ses grandes lignes, le plan d'un livre que nous avons cherché pour en recommander la lecture, mais ce livre n'existe pas. La synthèse de cet immense sujet n'a pas encore été faite. On trouvera les éléments dans les auteurs déjà cités au commencement de ce chapitre, par exemple dans le **Droit naturel**, de Cépéda, dans le **Cours d'Economie sociale** du P. Antoine, dans les **Pages de sociologie chrétienne** de l'abbé Six, dans La Tour du Pin : **Vers un ordre social chrétien**, dans de Mun : **Discours**, dans Vogelsang, etc., danss Sauvé : **Questions religieuses et sociales de notre temps** (cité plus loin), mais surtout dans les comptes-rendus des **Semaines sociales** de Dijon (1906), Amiens (1907), Marseille (1908 et 1909), Rouen (1910). La doctrine opposée à l'individualisme a été exposée au cours de ces grandes réunions d'études par une série d'éminents conférenciers. — Enfin, il faut lire également les conférences faites par le P. Antoine, à la **Semaine sociale de Fribourg (1910)**, parce qu'on y trouvera précisément une bonne synthèse des trois doctrines qui tentent aujourd'hui la conquête du monde (1). — Voir enfin Lorin et Béchaux cités plus haut (pp. 441 et 442).

∿ On pourra également lire et répandre — à titre de vulgarisation et après les avoir fait relier en un volume — les trois opuscules suivants du P. *Montagne*, aujourd'hui directeur de la *Revue Thomiste*. L'auteur, sans user d'une terminologie rébarbative, expose simplement le grave problème de l'origine de la société et nous donne la solution chrétienne :

Montagne (le R. P.). — **Etudes sur l'origine de la société** : *le Contrat social, l'Organisme social, l'Etre social d'après saint Thomas d'Aquin et la philosophie chrétienne.* — Paris, Bloud,

(1) *Semaine sociale de Fribourg* (Fribourg, 1910, cité plus haut p. 431).

1905 (3e et 4e éd.). 3 vol. in-16 de 62 p. chacun. — *Prix :* les 3 vol. 1 fr. 80.

Le contrat social : Antécédents historiques du contrat social. Thomas Hobbes. Jean-Jacques Rousseau. Le contrat social et la Révolution Française. Valeur doctrinale du contrat social.

L'organisme social : Théorie de l'organisme social. Les arguments de l'école naturaliste. Critique et conclusion.

La théorie de l'Être social d'après saint Thomas d'Aquin et la philosophie chrétienne : Le problème; qu'est-ce que la Société? *L'être social* ou la société, voulue par Dieu et non par l'homme. Formation naturelle de la société civile.

L'état social, déclare-t-il en substance, est naturel en ce sens qu'il est institué par l'intervention de l'activité libre de l'homme sous l'impulsion de sa nature et conformément aux lois établies par le Créateur. La nature de l'homme est, après Dieu, la cause éloignée de l'Etat social. La cause déterminante est l'activité libre des hommes, activité qui donne naissance à des associations réelles et diverses, destinées à établir entre eux des rapports d'entente, de bienveillance, de coopération et de hiérarchie nécessaires à leur développement normal.

« Dans leur essai de constitution et d'organisation, les hommes [dit « le P. Montagne] doivent se conformer aux lois providentielles qui « président à la vie de l'être social ; ils doivent respecter les droits « qu'ils n'ont pas créés et accomplir les devoirs qui s'imposent à « eux, ils doivent se souvenir que l'existence de l'état social ne dé- « pend pas de leur volonté. Ils n'ont pas plus le droit de le détruire « qu'ils n'ont le droit de changer la nature humaine et l'ordre établi « par Dieu » (t. I, p. 51).

La Cité est une société aussi nécessaire que la famille et la corporation.

Si l'homme est un être social, quelles sont les sociétés au milieu desquelles il doit se développer et vivre?

Le P. Antoine nous répond dans son étude, déjà recommandée : Les Trois sociétés nécessaire : famille, profession, cité.

« Les diverses *familles*, dit-il, les différentes *professions* vivant sur le même territoire ont des points de contact fré-

quents, ils ont des intérêts communs, ont la même ambiance, ils forment une sorte de famille agrandie, c'est la petite patrie, la *Cité*, qui elle-même, sous l'influence de facteurs historiques, contingents et variables, s'épanouit dans la grande patrie : *la Nation*. Ainsi le patriotisme n'est pas un sentiment nuisible, ni, par conséquent, contraire à la raison, puisque tout homme appartient à une nation et qu'il n'est pas indifférent qu'il appartienne à cette nation plutôt qu'à une autre. Une nation, en effet, est une grande famille qui a des traditions, des mœurs, des aptitudes et un idéal particulier des autres nations. Chacune a une mission historique à remplir, un rôle à jouer dans la grande œuvre du développement de *l'humanité* et elle ne peut le jouer qu'à condition de rester elle-même, de marcher dans sa voie, c'est-à-dire vers son idéal propre.

« Le culte de la patrie exclut-il l'amour de l'humanité ? Le genre humain est un et cette unité, dont Dieu est le lien, le principe et le terme, est la source de nos devoirs de charité et de fraternité envers les hommes... »

Puisque nous avons déjà, dans la deuxième partie de ce travail, démontré que la *famille* et la *corporation* étaient des organismes nécessaires et puisque, d'autre part, nous avons maintenant des notions de droit public assez précises pour servir de direction à nos recherches, nous allons étudier la *Cité*, sans oublier la *Région* et la *Nation*, qui ne sont, comme le dit le P. Antoine, que la *Cité agrandie*.

La Cité.

La Cité qui, après la famille, est le plus utile des organismes sociaux; la cité, qui fut la cellule vivante des âges écoulés, et dont les franchises perdues furent jadis reconquises au prix de tant d'efforts et au prix de tant de sang; la cité, retombée depuis plusieurs siècles sous la tutelle oppressive de l'Etat et libérée, en partie, par la charte de 1884, est obligée de se défendre une fois encore contre les empiétements du Pouvoir. Des attaques nouvelles sont dirigées contre elle, d'autres se préparent : il faut, pour y répondre, réveiller l'esprit communal qui se meurt et donner aux cités modernes

l'indépendance et la fierté des communes antiques, car la cité sera peut-être le refuge et la sauvegarde des libertés individuelles, le suprême bastion qui se dressera, devant l'Etat collectiviste, pour arrêter sa marche victorieuse et pour assurer le triomphe de la Liberté.

Malheureusement nous ne connaissons sur la Cité aucun travail qui s'impose. Nous aurions voulu pouvoir recommander une étude à la fois philosophique, juridique, historique, sociale, un livre de synthèse, en un mot, montrant la raison d'être de la Cité, spécifiant ses droits, la suivant pas à pas à travers les siècles, prévoyant son avenir, mais cette étude n'existe pas. C'est un beau livre à faire. Nous ne connaissons, en effet, aucun ouvrage qui soit, pour la cité moderne, l'équivalent de l'œuvre remarquable de *Fustel de Coulanges* sur *la Cité Antique.* Le livre d'*Izoulet* : *la Cité Moderne*, est, en fait, tout autre chose que ce que le titre fait supposer. La *Bibliothèque d'Economie sociale*, si habilement dirigée par M. Henry *Joly*, devait compter une étude de *M. d'Etcheverry* intitulée : *la Vie communale*, mais M. d'Etcheverry est mort, laissant son travail à peine ébauché, et il est probable que cet ouvrage n'aurait pas été le livre que nous cherchions ; pas plus que l'étude très incomplète de P. *Baudin*, intitulée *la Vie de la cité*, ne répond à nos désirs.

Force nous est donc de puiser un peu partout les éléments de notre étude.

〰 Quand nous aurons relu les fortes pages, mais trop courtes, que le P. Antoine a consacrées à la Cité dans l'étude recommandée ci-dessus et dans son **Cours d'Economie sociale**, quand nous aurons pris, dans Cépéda, dans le P. de Pascal, dans La Tour du Pin, et dans tous les auteurs cités au commencement de cette troisième partie, les éléments nécessaires à la conduite de notre esprit, on pourra consulter le chapitre que Le Play a écrit sous le titre : **Réforme de la vie communale**, dans son livre : *la Réforme sociale*, t. III, chap. v.

On trouvera enfin, dans les ouvrages cités plus loin, d'Hauriou, principalement dans son **Précis de Droit administratif**, dans les travaux de Duguit sur le **Droit constitutionnel** et dans l'œuvre de Morgand : **La Loi municipale**, des considé-

rations intéressantes. — Nous aurons l'occasion de parler plus longuement de ces auteurs et nous dirons pourquoi il convient de consulter les deux derniers avec une certaine réserve.

Quant à l'ouvrage de M. R. POINCARRÉ : *Ce que demande la cité*, c'est une étude écrite pour la jeunesse. On y trouve, certes, des pensées excellentes, mais l'auteur n'a pu se soustraire au philosophisme de J.-J. Rousseau. On ne saurait d'ailleurs consulter sans réserve un livre qui n'ose pas faire remonter jusqu'à Dieu l'origine du pouvoir.

〰 Enfin on consultera également, *à titre documentaire*, les ouvrages historiques et juridiques suivants, qui contiennent sur la *Cité* des considérations générales du plus grand intérêt:

FUSTEL DE COULANGES : **La Cité antique**, *étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome*, 21e édition. Paris, Hachette, 1910, in-12 de 478 p. *Prix :* 3 fr. 50. — *Du même auteur :* **Histoire des Institutions politiques de l'Ancienne France**. Paris, *Ibid.*, 6 vol. in-8 de 500 à 600 p., 1889-1908. *Prix :* 45 fr. — BABEAU (Alb.) : **La ville sous l'ancien régime** : Paris, Didier (auj. Perrin), 1880, in-8 de 564 p. (Epuisé). — *Du même auteur :* **Le village sous l'ancien régime**. Ibid., 1884, in-8 de VIII et 368 p. (Epuisé). — GLASSON. **Histoire du Droit et des institutions de la France**. Paris, Pichon, 1887-1903, 8 volumes in-8 de 560 p. environ. *Prix :* 80 fr. — VIOLLET (P.) : **La commune française au Moyen-Age**. Paris, C. Klinksieck, 1900, in-4, de 158 p. *Prix :* 6 fr. 50. — LUCHAIRE (Ach.) : **Les communes françaises à l'époque des Capétiens**. Paris, Hachette, 1890, in-8, de 299 p. *Prix ;* 7 fr. 50. (*En réimpression.*) — LUC-GAZEAU : **L'évolution des libertés locales en France et en Belgique de 1789 à nos jours**. Paris, Pedone, in-8 de 314 p. (Epuisé). — BLOCK (M.) : **Les communes et la liberté**. Paris, Berger-Levrault, 1876, in-12 de II-340 p. *Prix* : 3 fr. 50.

〰 On lira encore, dans les autres ouvrages que *Fustel de Coulanges, Taine, Glasson, Viollet, Luchaire, Flach* ont écrits sur l'*histoire du droit et sur l'histoire de nos institutions* des pages solides qui ont trait au régime municipal à travers les siècles. Nous mentionnerons plus loin tous ces travaux avec assez de détails pour que nous jugions inutile de nous y arrêter ici plus longuement.

La Région.

La région que la Révolution a rayée d'un trait de plume et qu'un siècle de centralisation excessive n'a pu faire oublier, la région nous apparaît vraiment comme une cité agrandie, nécessaire à la vie normale des nations. La région n'est point, en effet, une invention humaine, mais elle est l'œuvre de la nature. « Il en est, dit M. Gaston Sortais, de la vie sociale comme de la vie individuelle : elle exige impérieusement pour prospérer et s'épanouir le déploiement facile et harmonieux des divers organes qui composent l'individu ou la société. Si l'un d'eux prend des proportions anormales, il grandit et profite au détriment des autres et au préjudice de la santé générale. Tel est le triste état que présente, depuis un siècle, l'organisation administrative de la France. La vie ne circule plus, libre et opulente, du cœur aux extrémités. Sous la pression d'une centralisation grandissante, l'activité s'est concentrée à Paris en se retirant de la province qui végète et languit : engorgement du cœur, atrophie des autres membres... »

Jusqu'à ce jour, malheureusement, nous n'avions sur la *region* (ou sur la *province*) aucun livre de fonds, mais des études intéressantes sans doute, bien qu'un peu courtes, comme celle de G. Sortais sur la **Décentralisation administrative et l'organisation provinciale** et quelques autres travaux sur lesquels nous reviendrons quand, nous plaçant au point de vue français, nous étudierons les réformes administratives. Or, M. Ch. Brun vient enfin de nous donner là-dessus un livre définitif.

Charles-Brun : **Le Régionalisme**. Paris, Bloud, 1911, in-12 de 285 p. *Prix* : 3 fr.

Pour l'instant, contentons-nous de le mentionner et d'appeler l'attention sur le chapitre IV, qui traite des caractères du régionalisme et dont voici le sommaire :

Caractères propres du régionalisme ; Le régionalisme est une méthode. — Le régionalisme est une discipline. — Le régionalisme est un essai de conciliation : *a*) Tradition et progrès ; *b*) Individualisme et unitarisme ; *c*) Particularisme et patriotisme.— Le régionalisme est un essai d'organisation. — Le régionalisme veut essentiellement la région et le centre régional.

« L'erreur de l'individualisme [déclare l'auteur], c'est de tolérer que « l'individu cherche « à se développer, même contrairement aux né- « cessités que lui imposent son origine et son ascendance ; c'est de « vouloir s'affranchir du « groupe naturel héréditaire »... Il doit, « dans notre doctrine, concéder aux groupements naturels et tradi- « tionnels : communes, associations corporatives, région, nation, et, « si l'on veut, fédération internationale, tous ceux de ses droits — « et ceux-là seulement — dont l'abandon lui assurera des avantages « supérieurs à ceux que lui assure leur maintien... Par ces conces- « sions intelligentes, se crée l'harmonie que tend à réaliser le régio- « nalisme. »

Et plus loin :

« Stabilité, variabilité, tradition, progrès..., le régionalisme les « concilie. Il fait des « concepts fondamentaux de nos ancêtres » les « assises de notre existence actuelle dans la mesure où ces concepts « fondamentaux résultent de la nature même des choses : voilà pour « le respect du passé. Mais il se réserve de choisir dans le passé, « d'en rejeter ce qui est mort et de modifier ses concepts, à son tour, « dans la mesure où les modifièrent déjà les ancêtres, dans la mesure « que fixent les lois naturelles ; et voilà pour le progrès nécessaire. « Ce n'est donc pas une tradition figée, une immobilité mortelle où « le régionalisme se condamne, mais il emprunte au passé tout ce « qui est logique et vivant » (p. 67).

〰 On pourra trouver également des vues générales sur cette question dans la revue : l'*Action régionaliste*, organe de la *Fédération régionaliste française*, un an (5 fr.) et dans les volumes de la *Bibliothèque régionaliste*. Nous reviendrons, d'ailleurs, sur ce sujet, quand nous traiterons de l'histoire de nos provinces et des réformes administratives. (Voir pp. 507, 547, 619 et suiv.)

La Nation.

Si, de la cité et de la province, nous passons à la patrie, là non plus nous ne trouvons aucune étude complète et synthétique de la question. Il faut croire que le besoin jusqu'à ce jour ne s'en faisait point sentir. Jadis — car l'on nous permettra bien d'affirmer que la patrie ne date pas de 1789, — jadis l'idée n'était venue à personne de discuter le fondement de la patrie. C'est pourquoi on ne songeait guère à en établir les bases

philosophiques et rationnelles. La Révolution elle-même exalta le patriotisme. Il faut arriver à la seconde moitié du XIXe siècle pour voir apparaître la doctrine internationaliste et il faut atteindre ces dernières années pour entendre insulter et bafouer la patrie.

Un livre donc serait bien utile pour raffermir les esprits ébranlés par cette propagande coupable, pour montrer la beauté et la nécessité de la Patrie, pour expliquer le patriotisme, pour l'exalter et pour le défendre même contre ses propres exagérations.

En effet, qui dit patriotisme ne dit pas chauvinisme. « Pour mener une vie humaine, dit Mgr Spalding, il ne faut pas vivre que pour soi. L'isolement est un principe de mort. L'individu a besoin de s'identifier avec des unités plus larges que lui-même; avec la famille, avec l'Etat, avec Dieu... L'homme l'emporte sur le citoyen, l'humanité est plus sacrée que la nationalité (1). »

Ce qui ne veut pas dire que la patrie, comme la famille, ne nous soit pas sacrée.

Car si les sympathies des hommes ont franchi les frontières, la patrie n'en reste pas « moins une forme nécessaire de la vie sociale » (2), « la formule de civilisation la mieux adaptée aux forces humaines, la plus douce au cœur de l'homme, la plus universellement répandue et acceptée » (3), le « lien le plus efficace et le plus doux des sociétés humaines » (4), la « terre des pères, c'est-à-dire le sol, le sang, leur âme commune et le génie divin qui les assembla (5). »

Tel est l'esprit du livre dont nous aurions voulu recommander la lecture et que nous n'avons pas trouvé. Il y a bien le livre de Louis LEGRAND : l'Idée de Patrie (6), qui contient d'assez bonnes pages, mais des lignes malheureuses nous empêchent de le goûter; celles, par exemple, où l'auteur pré-

(1) SPALDING, *Opportunité* (déjà cité).
(2) ANATOLE FRANCE ; numéro spécial des *Annales* : Noël 1909.
(3) HANOTAUX, *ibid.*
(4) Anatole LEROY-BEAULIEU, *ibid.*
(5) Ch. MAURRAS, *ibid.*
(6) LEGRAND, *l'Idée de Patrie,* Paris, Hachette, 1897, in-8, XIV-335 p. — *Prix :* 7 fr. 50.

tend que « le mépris de la liberté n'est pas la monopole des croyants ».

La brochure de J.-M. VILLEFRANCHE : **la Patrie** (1), n'est pas précisément un livre de fonds. Par contre, M. Ch. BENOIST doit donner, s'il en a le loisir, à la *Bibliothèque d'Economie sociale*, un livre sur **la Vie Nationale**, qui pourrait être, en certaines parties, le livre que nous cherchons.

Ce que nous avons trouvé de mieux, c'est encore une petite brochure de 35 pages de :

BRUNETIÈRE (F.). — **L'Idée de Patrie.** — Paris, Hetzel, in-8, 36 p. — *Prix:* 0 fr. 50. La brochure est *épuisée*, mais cette conférence a paru dans le tome I des *Discours de combat*, cités plus haut (p. 143).

L'auteur, avec sa dialectique accoutumée, établit fort bien les fondements du patriotisme. « L'idée de patrie, dit l'auteur, a d'abord un fondement naturel et pour ainsi dire une base physiologique ou physique; elle a une base traditionnelle, un fondement historique et elle a enfin, osons le dire, une base ou un fondement mystique sans lequel elle pourrait bien être une société d'assurances ou de secours mutuels, mais non pas la grande chose, la chose sainte et sacrée qu'elle est. »

Telle est aussi la conclusion d'*Emile Faguet*, dans un opuscule dont nous recommandons également la lecture :

FAGUET (Emile) : **De la Patrie** : Paris, Sansot, 1911, in-16 de 103 p. — *Prix :* 1 fr.

La Patrie matérielle. — La Patrie spirituelle, critique de l'Idée de Patrie. — L'Histoire de la Patrie est la Patrie. — La Religion. — La Langue. — Les Arts. — La Science. — Tâche de l'antipatriotisme. — Grande Patrie et petite Patrie. — Objections : l'Humanité. — Patriotisme. — Libéralisme.

« Il ne faut pas trop analyser les raisons que vous avez d'aimer « votre pays si vous ne voulez pas arriver vite à aimer, non lui, mais « les raisons qui vous le font aimer...

— « Il faut donc aimer son pays aveuglement ?

« Au fond, oui bien, comme son père ou comme sa mère. Il faut

(1) VILLEFRANCHE, *la Patrie*, Paris, Bloud.

« l'aimer, et c'est très facile, quelqu'il soit, en se rendant comptedes « raisons qu'on a de l'aimer et de telle sorte, cependant, qu'on se « dise que, si l'on ne démêlait aucune raison de l'aimer, on l'aimerait « encore.

« C'est pour cela que l'amour de la petite patrie est le fond même « du patriotisme, la petite patrie étant celle qu'on aime instinctive- « ment et qui n'a pas besoin d'être admirable pour être admirée et « d'être aimable pour qu'on l'aime » (p. 99).

Brunetière émet sur le pacifisme des considérations qu'il conviendrait peut-être d'atténuer. M. Faguet, dans un livre sur le *Pacifisme*, mentionné plus loin, est encore, sur ce point, d'accord avec Brunetière. Il importe donc d'avoir, sur le conflit entre le patriotisme et l'humanitarisme, la note juste. Elle nous a été donnée par :

GOYAU. — **L'Idée de Patrie et l'humanitarisme**, *essai d'histoire française, 1866-1901*. — Paris, Perrin, 1902, in-16 de XXXVIII-411 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'auteur étudie les progrès de l'humanitarisme en France depuis la Révolution, et particulièrement dans les dernières années du XIXe siècle; son livre se termine par une excellente étude sur l'humanitarisme. C'est une œuvre qui jette une grande clarté sur les origines et sur les conséquences de ce mouvement que l'auteur juge avec tristesse et sévérité.

Signalons encore en terminant : SERTILLANGES (le P.) : **Le Patriotisme et la vie sociale**. Paris, Lecoffre, 1903, in-12 de VII-317 p. *Prix :* 3 fr. 50. — CONTENSON (G. de) : **L'Avenir du patriotisme**. Paris, Librairie des Saints-Pères, 1910, in-12 de 207 p. *Prix :* 3 fr. (Exagérement pessimiste.)

On trouvera, dans ces ouvrages, d'excellents arguments pour défendre l'*idée de patrie* contre les sophismes d'un internationalisme de mauvais aloi. Enfin, ceux qui voudraient approfondir cette question se reporteront au chapitre que nous avons consacré, à la fin de notre livre, à l'ordre international.

En effet, la *Société internationale*, ne l'oublions pas, est un des organismes naturels et essentiels que la Providence a voulu ajouter à la *société domestique*, c'est-à-dire à la famille, à la

société professionnelle, c'est-à-dire à la corporation, à la *société civile*, c'est-à-dire à la patrie, pour permettre aux hommes de mieux atteindre leur fin sous la direction paternelle de l'Eglise de Dieu, qui constitue la *société religieuse*, « couronnement nécessaire de toutes les autres sociétés ».

C'est pourquoi, bien que traitant plus loin de la *Société internationale* et des lois qui la régissent, nous avons cru nécessaire d'attirer sur elle, dès maintenant, l'attention des catholiques, trop enclins à oublier que la concorde entre les peuples favorise largement, chez chacun d'eux, le progrès des institutions et la puissance des lois.

COMMENT CONCILIER LES DROITS DU POUVOIR AVEC LES DROITS DE L'HOMME ET AVEC LES DROITS DE L'ÉGLISE

Ainsi donc la nature, pour permettre aux hommes de « consommer la perfection de la vie présente » les a poussés à se réunir selon leurs fonctions et selon leurs besoins, en *groupements naturels* qui constituent précisément l'ordre social.

Nous avons déjà suffisamment parlé des *corps sociaux* et nous avons assez proclamé leurs droits à la vie publique pour que nous puissions maintenant — avant d'en arriver aux conclusions générales qui s'imposent — déterminer et bien fixer les droits respectifs du Pouvoir, de l'Homme et de la Morale, soit, en d'autres termes, de l'Etat, du Citoyen et de l'Eglise, qui sont vraiment les Trois Puissances de ce monde.

Etudions d'abord la nature et les droits du Pouvoir.

« En effet, dit Léon XIII, comme aucune société ne saurait subsister sans un chef qui commande aux autres et imprime à chacun d'eux, pour atteindre le but commun, une même et efficace impulsion, une *autorité* est nécessaire aux hommes constitués en société, pour les conduire. »

Mais d'où cette Autorité tire-t-elle son origine? quelle en est la nature et quelle en est la fonction? Qui la limite? Comment l'Eglise, qui personnifie la morale et dont la mission seconde

est de faire régner ici bas la Justice, comment l'Eglise peut-elle s'accorder avec la Société civile et le *Pouvoir* qui en émane?

C'est ce que nous verrons dans les pages qui vont suivre.

Le Pouvoir.

Si la famille suppose l'autorité paternelle, la Cité et la Patrie supposent également une autorité, un chef. Voici donc que se pose la question de la Souveraineté ou du Pouvoir. La souveraineté réside-t-elle dans le Peuple? La souveraineté a-t-elle son origine en dehors et au-dessus du Peuple? La souveraineté n'est-elle qu'un produit supérieur de la nature?

De la réponse qui est faite à ces trois questions découle une organisation toute différente de la société.

〰 On lira sur cet important sujet :

Taparelli (le P.). — De l'origine du pouvoir. *Unité sociale, suffrage universel, origine du pouvoir, émancipation des peuples adultes, traduit de l'italien par le R. P. Pichot.* — Paris, Lethielleux, 1896, in-8 de VIII-355 p. — *Prix :* 5 fr.

Unité sociale : Le principe protestant et l'abolition du droit de l'unité sociale. Idée du Droit. Idée rationnelle du Protestantisme. Le droit aboli par le Protestantisme.
Le suffrage universel : est inorganique.
Origine du pouvoir : Sur la possession de l'autorité, sa nature, sa réalité. Du possesseur de l'autorité. Légitimité de la possession.
De l'émancipation des peuples adultes : La question. Idée et fausses conséquences de l'âge des peuples. Idées et conséquences vraies de l'âge des peuples. Objection de Matthieu Ricci. Conclusion.

« L'autorité, en somme, est aussi nécessaire à la société que la « raison l'est à l'homme. L'homme, sans la raison, n'est pas l'homme; « la société, sans autorité, n'est pas société... L'autorité est la cause « par laquelle une multitude, d'abord agrégat accidentel et éphémère « d'individus humains, devient une chose subsistante, durable et « capable d'opérations sociales..; sans autorité, il ne peut y avoir de « société, même en idée » (p. 144).

Ces pages, qui sont extraites d'un ouvrage recommandé plus loin : *Examen critique des gouvernements représentatifs dans la société moderne*, est une intéressante étude qu'il faut connaître et consulter. On y trouvera des considérations géné-

rales et très orthodoxes sur le pouvoir, sur le suffrage universel, sur l'âge des peuples, mais est-ce à dire que l'opinion de Taparelli soit toujours indiscutable? Non. Si des auteurs comme M. Boistel se séparent de saint Thomas sur la question de l'origine du pouvoir pour se rapprocher de Rothe et se rallier à Rosmini, on pourra, sans faux scrupule, se séparer quelquefois de Taparelli. Quoi qu'il en soit, son livre contient d'excellentes pages qu'on ne saurait trop méditer; ce qu'il dit, par exemple, de l'autorité est extrêmement juste. D'ailleurs, saint Thomas, Bellarmin, Suarez, Cépéda, Balmès, Liberatore, Taparelli, enfin, et tant d'autres théologiens célèbres, ne s'entendent pas toujours sur les points que l'Eglise abandonne à notre libre discussion.

La plus importante des controverses qui eurent cours parmi les catholiques a porté, en effet, sur la nature même du pouvoir. Le Pouvoir réside-t-il dans le Peuple qui le transmet aux chefs ? Ou bien le Pouvoir, étant donné par Dieu, le Peuple ne peut-il qu'en désigner les détenteurs ? Il semble bien que l'on soit aujourd'hui d'accord pour déclarer que le Pouvoir *vient de Dieu*, mais que les citoyens peuvent *désigner ceux qui sont dignes de le détenir*. On lira là-dessus Cépéda, **Droit naturel**; de Pascal : **Philosophie morale et sociale**, *déjà cités*, et Quilliet : **De l'origine du pouvoir** (1).

Enfin, il faut se reporter aux encycliques de Léon XIII (voir Cerceau) et au *Motu Proprio de Pie X sur le Sillon*, dans lequel nous lisons : « Si le peuple demeure le détenteur du Pouvoir, que devient l'autorité! Une ombre, un mythe : il n'y a plus de loi proprement dite, il n'y a plus d'obéissance... Un ordre, un précepte serait un attentat à la liberté, la subordination à une autorité quelconque serait une diminution de l'homme; l'obéissance, une déchéance. Est-ce ainsi que la doctrine traditionnelle de l'Eglise nous représente les relations sociales dans la cité même la plus parfaite possible ? »

Comme il importe donc que tous les catholiques aient une connaissance précise de la notion *chrétienne et de la souverai-*

(1) Quilliet (Hect. Raph.), *De potestatis civilis origine theoria catholica*. Lille, Giard, 1893, in-8. de VIII-452 p. Prix 3.50. L'ouvrage n'a pas été traduit en français.

neté du peuple, on ne sera pas étonné de la place que nous donnons ci-après à deux opuscules fort bien faits, qu'on ne saurait trop consulter et trop faire lire.

D'abord l'étude de :

DEVÈS (Marius). **Le Droit divin et la souveraineté populaire.** — Paris, Bloud [1905], in-16 de 63 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

Si l'Etat, dit l'auteur en substance, est vraiment une association *naturelle*, si l'Etat, c'est l'Etre social arrivé à sa plénitude, le pouvoir ne peut venir du peuple. Le pouvoir du chef vient de Dieu, mais le chef est choisi par le Peuple.

Et alors comment concilier le pouvoir, venu de Dieu, avec les aspirations modernes?

L'origine divine du pouvoir n'est pas, selon l'auteur, en contradiction avec la thèse, d'ailleurs discutable, selon nous, de ceux qui prétendent qu'à l'origine juridique de tout pouvoir — nous ne disons pas de la Société — se trouve une sorte de contrat implicite, car le contrat ne peut devenir la base définitive du droit humain s'il n'est « consacré, justifié et garanti par Dieu. Il a sa règle et sa mesure au-dessus des volontés humaines : nul individu n'y peut être victime de l'oppression de la foule, car la foule des individus y est régie par une justice supérieure et impartiale... ». N'est-ce pas une base plus solide que la volonté générale? Car si on invoque la volonté générale « ce sera le nombre, c'est-à-dire la force : la force fera le droit, le droit sera la force. N'est-ce point le dernier mot et l'aboutissant logique des sociétés modernes issues des sophismes de Rousseau »?

Le pouvoir, émané de Dieu, non seulement consacre et sanctionne le contrat implicite dons nous venons de parler, ou, pour mieux dire, la loi qui fut, dans son origine, dit Bossuet, « comme un pacte et un traité solennel par lequel les hommes conviennent ensemble par l'autorité des princes de ce qui est nécessaire pour former leur société », il suppose encore la *justice sociale*. L'essence de cette justice sociale, c'est d'avoir pour objet le bien commun, affirme saint Thomas. « Que la république, disait saint Augustin citant Cicéron, soit gouvernée par

un roi, par quelques aristocrates ou par le peuple,il n'y a pas de république, c'est-à-dire de bien public sans la justice. »

Si le pouvoir aboutit à la justice sociale, il doit rendre à chacun son dû. Le droit divin « n'exclut donc pas mais suppose le dû de chacun, c'est-à-dire des droits particuliers antérieurs au droit de l'Etat », et le rôle de l'Etat, c'est de réglementer et de sauvegarder les droits particuliers. Le « droit divin qui vient de la grâce,dit encore saint Thomas, ne supprime pas le droit humain, qui vient de la raison naturelle ».

Telles sont dans ses grandes lignes les conclusions générales de l'étude de Marius Devès. Nous lirons donc ces pages excellentes, très travaillées, très documentées, très orthodoxes.

Légendes et vérités : Formules et préjugés. La doctrine catholique du pouvoir. Les scolastiques et le droit divin moderne.
Le droit divin et les religions : Révélation. Paganisme. Protestantisme.
Le droit divin et les aspirations modernes : Origine démocratique du pouvoir. Le droit divin et le contrat social. Le droit divin et la justice sociale. Le droit divin et les droits de l'individu.
Le droit divin et l'absolutisme : Le droit divin et la monarchie. Le droit divin et l'arbitraire. Le droit divin et la résistance aux tyrans. Le fond du droit divin. Droit divin, droit naturel, droit rationnel. Finalité.

« On a fait du « droit divin » le code de la tyrannie inventé par « l'Eglise et l'on a dressé cet épouvantail en face des aspirations mo- « dernes. C'est le spectre des oppressions antiques.

« L'Eglise, au contraire, y trouva l'instrument de la liberté. Elle « consacra sans doute l'autorité du prince par la majesté de Dieu, « mais elle ne les confondit point; elle enleva aux mains des empe- « reurs la foudre de Jupiter. « Vous êtes des dieux,leur dit-elle,mais « vous aussi, vous mourrez. »

« Vingt siècles ont vu cette œuvre d'émancipation dont le protes- « tantisme et la philosophie moderne réclament en vain la gloire. « Leurs principes, qui ont dévié du vrai, ne conduisent pas à la liberté « mais ramènent à la tyrannie; les générations contemporaines ne « trouveront le repos, avec la satisfaction de leurs aspirations légi- « times, que dans l'éternel enseignement du catholicisme. »

~ On ne manquera pas de se procurer également, si l'occasion s'en présente, l'étude suivante, très fouillée et très claire, d'une construction juridique très solide et d'une orthodoxie très rigoureuse :

CHÉNON. — **Théorie catholique de la souveraineté nationale.** — Paris, Lamulle et Poisson, 1898, in-8 de 40 p. (*Epuisé.*) — Cette étude a paru dans la *Revue canonique* de mai-août 1898, où on pourra la consulter.

Après avoir démontré que la souveraineté procède de Dieu, et après nous avoir appris à qui Dieu a remis la souveraineté, M. Chénon étudie les *caractères de la souveraineté* : La souveraineté est-elle illimitée ? Inaliénable ? Imprescriptible ? Indivisible ? Il conclut comme Léon XIII.

« Dans les systèmes que nous avons développé à la suite des grands « théologiens du Moyen-Age et du grand pape des temps modernes, « il est évident que la « souveraineté n'est en soi nécessairement liée « à aucune forme politique » ; les différents pouvoirs constitués ne « pouvant en avoir, en effet, que l'*exercice* partiel ou total et jamais « la *propriété*, toutes les formes de gouvernement sont conciliables « avec la souveraineté nationale. D'autre part, on doit reconnaître « avec Léon XIII qu'aucune forme spéciale ne s'impose par elle- « même à la raison. Toutes sont légitimes. Elles peuvent varier avec « les différents peuples et naissent simplement de l'ensemble des cir- « constances historiques. En d'autres termes, aucune *forme* de gou- « vernement n'est de droit divin, ni monarchie, ni république » (pp. 39-40).

Telles sont, sur ces matières délicates, les travaux où nous pourrons puiser une doctrine sûre. Il serait à désirer que ces questions attirent davantage notre attention et que les théologiens et les philosophes s'attachent désormais à étudier et à vulgariser, dans des œuvres vivantes, le droit public des nations chrétiennes.

Les Droits de l'homme, limite du pouvoir.

Le pouvoir, qui a pour mission de créer la vie publique et de permettre à chacun d'accomplir sa destinée, personnellement et sans entraves, dans la société organisée, le pouvoir, disons-nous, est rigoureusement limité par les droits de la nature humaine. Et la personne morale, chargée providentiellement de les représenter tous pour les protéger tous dans l'ordre et

dans l'harmonie, c'est l'Etat. Si l'Etat les affranchit, c'est l'anarchie ; s'il les viole, c'est la tyrannie.

Quels sont les droits de l'homme?

Et puisque l'homme a des droits particuliers et innés, antérieurs et supérieurs aux lois décrétées par le pouvoir public, (car logiquement, sinon historiquement, l'homme préexiste à l'Etat) il importe d'étudier ces droits à la lumière des principes acceptés. Tout se tient et si nous parvenons à établir, de façon nette et précise, les droits de l'homme, nous pourrons tirer du problème nettement posé les conséquences d'où sortiront les institutions humaines, puisque l'Etat, qui n'est qu'un moyen pour nous de tendre à notre fin, n'a d'autre but que de réglementer et de garantir les droits individuels innés dont l'existence ne dépend pas de lui.

Sur ce sujet, nous renvoyons encore au traité de **Droit naturel** de Cépéda, qui établit bien, en quelques pages concises, tous les droits de l'homme et leurs conséquences sociales et politiques.

On consultera également les œuvres des jurisconsultes et des théologiens cités au cours de ce chapitre et on complétera par le solide travail de Boistel, qui, dans son premier volume de **Cours de philosophie de droit**, cité plus loin, étudie avec beaucoup de soin l'*origine et la nature des droits de l'homme*. Toutefois, si on estimait qu'il ne s'attache pas à mettre suffisamment en valeur leur épanouissement social, on lira avec attention un léger opuscule, très substantiel, qu'on pourra répandre, car nous tenons à recommander, à côté des ouvrages classiques, des travaux plus accessibles, susceptibles d'imprimer une direction à l'opinion :

Boucaud (Ch.). — **L'Epanouissement social des Droits de l'homme**. — Paris, Bloud, 1907, in-16 de 71 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

L'auteur, ancien maître de conférences à la Faculté libre de Droit de Paris et aujourd'hui professeur à la faculté libre de

Droit de Lyon, étaye son système sur la *personnalité humaine:* « La personnalité, dit-il, implique la liberté. Qu'est-ce, en effet, qu'être *libre* sinon se suffire à soi-même et par conséquent n'avoir pas besoin d'emprunter, comme une béquille, la tutelle d'autrui? Notre théorie de la personnalité se traduit donc pratiquement en une théorie de la liberté et devient la théorie des libertés imprescriptibles que doit respecter et sanctionner l'autorité civile. » Et ces droits et libertés imprescriptibles sont: les *droits du corps*, c'est-à-dire *le droit à la vie et à la santé*, le droit d'*habeas corpus* et l'*inviolabilité du domicile.* Ce sont encore *la liberté de conscience*, la *liberté du travail*, la *liberté d'association*, le *droit de propriété*, les *droits de l'enfant* qui se traduisent par la *liberté de l'enseignement* et *par la suppression du divorce.* L'auteur étudie successivement tous ces droits, en démontre le bien fondé et en tire toutes les conséquences.

Toutefois, on n'oubliera pas, en lisant l'opuscule de Ch. *Boucaud*, que la liberté et tous les droits innés ne sont que des moyens nécessaires à l'homme pour atteindre plus facilement sa fin dernière et on se souviendra aussi que l'Etat (pouvoir ou société) ne constitue, en somme, qu'un moyen de perfectionnement pour l'homme, dont la destinée est au-delà et plus haut...

« Le Christianisme [dit Ch. Boucaud], en prêchant que l'individu a « une raison d'être ou une destinée propre qu'il doit respecter, même « à l'encontre du monde entier, et en développant la vie intérieure de « l'homme.., a réellement défendu la liberté de la conscience individuelle et affirmé son indépendance à l'égard de tout pouvoir hu« main. C'est pourquoi Guizot a pu s'écrier : « On a dit d'un grand « philosophe que le genre humain avait perdu ses titres et qu'il les « lui avait rendus: adulation démesurée et presque idolâtrique : ce « n'est pas Montesquieu, c'est Jésus-Christ qui a rendu au genre « humain ses titres... »

« Mais l'homme ne peut se conformer à sa fin sans recourir à « certains procédés, sans user de certaines pratiques, sans utiliser « certains biens. Ces pratiques et ces biens étant nécessaires pour « qu'il se conforme à sa fin, leur usage sera pour l'homme un « droit. »

« L'homme s'acquittera de cette destinée en développant ses facul-

« tés proprement humaines, il sera pleinement, parfaitement l'être « qu'il est proprement. Sa raison d'être.... c'est d'opérer la synthèse « harmonieuse des corps avec les âmes et des âmes entre elles et avec « Dieu. »

〰 A la façon dont M. Boucaud a conduit son étude, on pourrait croire qu'il ne s'est pas suffisamment préoccupé des obligations qu'impliquent le maintien et le développement de la vie collective. C'est une simple impression, car M. Ch. Boucaud sait fort bien que l'homme est tenu de vivre en société et que cette nécessité lui impose des devoirs auxquels il ne saurait, en conscience se soustraire. « L'épanouissement de la personnalité individuelle ne s'achève que par la société, soit parce que la nature de l'homme est essentiellement altruiste et sociale, et que, par conséquent, elle ne s'épanouit pleinement qu'en réalisant ses tendances sociales, soit parce que l'homme ne se suffit pas à lui-même et a besoin des autres dans son propre intérêt. La société est donc l'indispensable corollaire de la personnalité et la condition du progrès individuel. »

M. Boucaud, dans cet opuscule, a essayé de parler une langue claire; pourtant, il use encore trop souvent d'expressions obscures pour des lecteurs non préparés, mais cette étude, par sa précision et par la modicité de son prix, constitue un bon travail de vulgarisation.

Que faut-il penser de « la Déclaration des Droits de l'homme » et des « libertés modernes » ?

L'épanouissement social des droits de l'homme nous amène naturellement à parler de leur *épanouissement civique*, c'est-à-dire de la fameuse « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* » ou des « *Principes de 1789* ». Nous avons déjà dit ce que nous pensions de la doctrine révolutionnaire qui, politiquement et socialement, ne fait reposer la société que sur les droits de l'individu et méconnaît les droits naturels

(1) Quelques travaux de M. Ch. Boucaud ont été critiqués par M. l'abbé Gaudeau. Voir la Revue : **la Foi Catholique**. Juillet, août, septembre, octobre 1907.

des communautés intermédiaires comme la famille, comme la profession, comme la cité.

S'ensuit-il que tous les droits de l'homme, proclamés ou rappelés par la révolution, soient contraires au droit naturel et à la doctrine de l'Eglise ?

C'est ce qu'il convient d'examiner dans l'ouvrage de l'abbé Godard, qu'on se procurera, de préférence aux études de Mgr Dupanloup (1), légèrement suspect de libéralisme, et de préférence aussi à quelques ouvrages du P. *Maumus* (2), qui semblait naguère très enthousiaste des libertés modernes et qui paraît exagérer de parti pris, dans ses livres, les inconvénients de la monarchie.

GODARD (Abbé Léon). — **Les principes de 89 et la doctrine catholique.** — Paris, Lecoffre, 1863, in-16 de 230 p. — *Prix:* 3 fr.

L'abbé *Godard*, dans ces pages très impartiales, distingue avec précision et clarté ce qui s'accorde avec la doctrine de l'Eglise catholique et ce qui s'en éloigne. Cet ouvrage, bien que vieux de cinquante ans et dont l'éditeur — fait curieux — n'a pas vendu un exemplaire depuis dix ans, nous semble pourtant tout à fait recommandable. La doctrine de l'auteur, qui reçut naguère l'approbation de notables théologiens romains, s'accorde bien avec les enseignements de Léon XIII. Certes, on ne trouvera pas, dans ce livre, la défense aveugle des Principes souvent reprouvés par l'Eglise et aussi par de Maistre, de Bonald, par Comte, par Taine, par Renan et nombre d'autres, mais on n'y trouvera pas non plus la condamnation, en bloc, des doctrines qui, par certains côtés, s'inspirent de l'enseignement de l'Eglise. L'ivraie est séparée du bon grain... Voici le sommaire de ce livre :

Exposé des principes proclamés en 89 par l'Assemblée Constituante. De l'ensemble et du préambule de la Déclaration. De la liberté et de l'égalité naturelles. De la société politique et de la résistance à l'oppression. De la souveraineté nationale. De la liberté civile. De la

(1) Mgr DUPANLOUP, *l'Encyclique du 8 septembre*, déjà cité.
(2) MAUMUS, **l'Eglise et la France Moderne.** Paris, Lecoffre, 1897, in-18. *Prix :* 2 fr. 50. — **Les Catholiques et la liberté politique.** *Ibid*, 1898, *Prix :* 3 fr.

puissance législative et l'égalité devant la loi. De la sécurité individuelle et des formes judiciaires. De la liberté des opinions religieuses. De la liberté de la presse. De la force publique. De la contribution commune. Du contrôle des administrations. De la constitution nationale. De l'inviolabilité de la propriété. Conclusion. Documents.

« Liberté, égalité, civilisation, progrès, nous retiendrons ces ex-
« pressions à notre service, elles resteront dans notre devise... Nous
« maintiendrons les principes de 89, inscrits dans la constitution de
« notre pays, *mais avec toutes les explications que nous avons*
« *données...* »

Si Godard était épuisé, on lirait les travaux suivants :

BRUGERETTE : **La déclaration des droits de l'homme et la doctrine catholique** : Paris, Bloud, 1908, in-16 de 63 p. *Prix :* 0 fr. 60. — BONDON (Abbé P.) : **Déclaration des droits de l'homme ou principes de 1789 mis en regard des lettres apostoliques de S. S. Léon XIII.** Paris, Lethielleux, in-16 de 96 p. *Prix :* 1 fr.

Godard et *Brugerette*, cités ci-dessus, ont surtout voulu montrer ce qu'il y a de chrétien dans les principes de 1789, il est nécessaire de les compléter par un autre ouvrage qui nous dira toutes les erreurs que ces principes renferment :

KELLER (Comte E.). — **Le Syllabus de Pie IX et de Pie X et les principes de 1789,** *ou l'Eglise, l'Etat et la liberté.* — Paris, Lethielleux. *Edition nouvelle* revue et mise à jour. 1909, in-12 de VIII-448 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

De ce livre, contre lequel fut naguère organisée une sorte de conspiration de silence, le Comte de Mun, dans *Ma vocation sociale*, dit :

« Il y a quarante ans que ce livre a paru : les événements ont passé, les régimes ont succombé, les circonstances ont changé, et, cependant, il reste, comme s'il datait d'hier, d'une saisissante actualité. C'est l'exposé net, simple et énergique de la vérité catholique et de l'erreur révolutionnaire, des principes de la Société chrétienne et des faux dogmes de la Société moderne. Sa lecture nous remplit de la plus vive émotion. Il nous sembla que, dans l'obscurité de notre douleur, une lumière inondait nos esprits. »

〰 Enfin, il faut consulter aussi :

Sauvé (Mgr H.) : **Questions religieuses et sociales de notre temps** : *vérités, erreurs, opinions libres*. Paris, Société générale de lib. cathol. (auj. Téqui), 1887, in-8 de VIII-498 p. *Prix :* 4 fr.

« J'ai voulu, dit l'auteur, condenser en un seul volume les *princi-*
« *pes*, les *distinctions* et les *explications* nécessaires et suffisantes
« à la fois pour qu'un lecteur intelligent arrive aisément à se former
« des notions exactes sur divers sujets importants et à ne pas con-
« fondre le *certain* avec l'*incertain* ou le *douteux*, l'*obligatoire*
« avec ce qui *ne l'est pas*.
« Avant tout..., j'ai tenu à me conformer non seulement aux
« enseignements obligatoires du Siège Apostolique, mais aux senti-
« ments qui m'ont semblé lui plaire davantage et à éviter, autant
« que possible, toute exagération doctrinale ou pratique, comme aussi
« toute diminution de la vérité et toute tendance à l'erreur» (p. VII).

Et l'auteur, après avoir déclaré que les sociétés temporelles doivent être constituées chrétiennement, déclare : « Tous les catholiques doivent se proposer cet état normal non comme un pur *idéal* auquel on ne saurait pratiquement viser, mais bien comme un but auquel on doit *pratiquement* tendre et vers lequel on doit diriger ses pas » (p. 462).

〰 Enfin, comme il est bon de connaître les origines philosophiques des « idées modernes », on se reportera aux études de J.-F. Nourrisson sur J.-J. Rousseau et sur Voltaire ainsi qu'aux autres travaux de J. Lemaître et de Taine, cités plus haut, p. 151. On y ajoutera :

Tornézy (A.) : **La légende des philosophes.** *Voltaire, Rousseau, Diderot peints par eux-mêmes.* Paris, Perrin, 1910, in-8 de 459 p. *Prix :* 7 fr. 50.

Comment sauvegarder les droits de l'homme?

Voici maintenant une autre étude qui nous indiquera, en quelques pages, les garanties que les citoyens doivent exiger du pouvoir pour sauvegarder leurs droits :

Boucaud (Ch.). — **Les Droits de l'Etat et les garanties civi-**

ques du Droit naturel. — Paris, Bloud, 1908, in-12 de 80 p. — *Prix :* 0 fr. 60.

« La République n'est qu'un nom en France. On a très bien dit « qu'elle dort dans le lit de Louis XIV. La France n'a jamais com- « pris la signification de la République... L'Ecole « jacobine », mé- « connaissant que la nature humaine préexiste à l'Etat et que la « société a pour but de développer l'individu, restaure, au profit de « l'Etat moderne, la vieille indivision de la famille et de la tribu « primitives et s'efforce, par conséquent, de faire des citoyens autant « de paralytiques. Pour cette école, le groupe seul a des droits, et, « le groupe moderne étant l'Etat, il n'y a pas d'autres droits que « ceux de l'Etat et ceux que l'Etat daigne laisser aux particuliers. « Pour cette école, l'Etat n'est que le numérique entassement des « citoyens, et, le droit, c'est la volonté de la majorité de ces conci- « toyens. Ainsi on érige en principe une absurdité qui consiste à « traiter *arithmétiquement* ce qui devrait être traité *humaine-* « *ment*...

« La vraie démocratie consiste dans le respect civique du moindre « individu et elle salue, dans tout homme, la majesté de la nature « humaine, comme l'Eglise salue, dans tout chrétien, la sainteté de la « nature divine, à laquelle la grâce fait surnaturellement participer « la nature humaine... Dans la démagogie jacobine ou collectiviste, « les droits de l'homme sont impuissants contre les caprices de « l'Etat... »

C'est pourquoi l'auteur étudie « les moyens propres à assurer le respect des droits naturels » de la part des particuliers et de la part de l'Etat. Si la séparation des pouvoirs et leur responsabilité constituent d'excellentes garanties, elles ne sont pas suffisantes et la nécessité d'une *autorité morale* s'impose.

C'est ce que nous verrons dans les pages qui suivent.

La morale, en limitant les droits de l'homme, les garantit et soustrait les citoyens au despotisme du pouvoir.

Jadis, pour opprimer les peuples et pour mieux disposer des corps et des âmes, les rois se faisaient dieux, quand, soudain, l'écho d'une voix douce, partie des profondeurs de la Galilée, retentit sur le vieux monde et renouvela la face de la terre :

« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Désormais, en face du Pouvoir, se dressera l'asile inviolable de la conscience chrétienne qui déborde les frontières et dépasse les Princes. César n'est plus pontife et les sujets ne sont plus ses croyants. Une puissance nouvelle s'organise et se lève, qui porte en elle le germe des libertés civiques et des rénovations sociales. Pour dénoncer la tyrannie et pour attester Dieu, des millions d'hommes se font tuer et l'Eglise, du sang des martyrs, scelle sa primauté...

Les rois, qui n'obéissaient à personne, plieront les genoux devant elle, car c'est vers Rome que se tournent les peuples opprimés. L'Esprit a dompté la matière et Dieu a établi sur terre le royaume du ciel.

Devant cette puissance étrange qui, pour conserver un domaine étranger à ce monde, a jeté en pâture aux despotes et aux démagogies triomphantes le sang de ses vierges et de ses adolescents, la richesse de ses temples et les biens de ses morts, devant cet agrégat formidable de consciences qui, pour mieux trouver Dieu, domine les cités et les nations et proclame l'unité de l'Eglise romaine, l'Etat, cloué au sol, tôt ou tard, doit s'incliner.

Et la mesure de son respect est la mesure de nos libertés...

En effet, si les droits de l'homme limitent le pouvoir, il faut bien que ces droits, à leur tour, trouvent une limite à leur extension, sinon, la volonté générale, ou plutôt la loi qui en est, dit-on, l'expression, ne serait qu'une tyrannie nouvelle substituée au despotisme de l'Etat antique.

Or, la morale, en fixant nos devoirs, limite nos droits et c'est l'Eglise qui, devant les incertitudes de la raison et la faiblesse de la volonté, peut, seule, donner force de loi à la Morale, par les droits qu'elle tient de son Divin Fondateur et par les sanctions que sa nature et son organisation lui permettent d'imposer à ceux qui la transgressent.

C'est donc bien elle qui constitue la dernière sauvegarde de nos droits et c'est à elle que nous devons de pouvoir aujourd'hui opposer la Conscience à la Loi.

C'est pourquoi, à défaut d'un livre définitif sur cette matière, nous lirons avec intérêt l'opuscule suivant qui nous montre bien la nécessité d'une puissance morale, indépendante et souveraine.

BELLANGER (Aug.). — **Une loi injuste oblige-t-elle en conscience ?** — Paris, Bloud, 1905, in-16 de 63 p. — *Prix* : 0 fr. 60.

« Puissance de l'Etat, utilité, droit prétendu des majorités, volonté « générale, tous ces motifs se ramènent en somme à la force brutale « ou à une autre abstraction. En tous cas, ils émettent la préten- « tion de soumettre l'homme à ses semblables, en vertu d'une puis- « sance physique et morale exclusivement humaine. Cela, nous ne « l'accepterons jamais... » (p. 60).

L'Eglise est une puissance souveraine qui respecte les droits de la société civile, mais qui veut qu'on respecte les siens.

Nous croyons devoir signaler ici plusieurs auteurs classiques dont nous avons déjà parlé dans la première partie de ce livre. Leurs ouvrages, avons-nous dit, écrits en pleine lutte, exposent dans un style parfois un peu suranné, avec une raideur toute théologique, sans se soucier des contingences, la thèse de l'Eglise. Leur allure combative, leur langue imagée et redondante propre au caractère italien, les attaques personnelles qui dégénèrent parfois en de longues digressions, nuisent à la clarté et à la précision. Il nous semble que ces graves sujets pourraient être généralement traités avec plus de sang-froid et plus de pondération et peut-être aussi avec plus de concision.

Ces observations n'enlèvent rien à la justesse de leur thèse et c'est précisément parce qu'on trouvera très souvent, chez ces auteurs, une exacte et fidèle interprétation des doctrines de l'Eglise touchant la théorie du droit et du Pouvoir que nous y renvoyons. Mais ce ne sont point des livres à mettre dans toutes nos bibliothèques publiques. Nous lirons donc les ouvrages suivants :

TARQUINI (Le P.). — **Les principes du droit public de l'Eglise,** *réduits à leur plus simple expression. Traduit sur la 12e édit. par Aug. Onclair.* 4e éd. revue et corrigée. Paris, Retaux (auj. Téqui), in-8 de VIII-214 p. *Prix :* 3 fr. 50. — LIBERATORE (le P.). **Le Droit public de l'Eglise,** *ouvrage traduit de l'italien par Aug. Onclair.* Paris, Téqui, 1888, in-8 de v-488 p. *Prix :* 6 fr. — AUDISIO (Abbé) : **Droit public de l'Eglise et des nations chrétiennes,** *traduit de l'italien par le chanoine Labis.* Louvain, de Peeters, 1865, 4 vol. in-8 de 400 p. environ. *Prix :* les 4 vol. 12 fr.— LIBERATORE (Le P.) : **L'Eglise et l'Etat dans leurs rapports mutuels,** *ouvrage traduit de l'italien sur la seconde édition.* Paris, Société générale de Libr. catholique (anciennement Palmé), 1877, in-8 de VII-572 p. *Prix :* 7 fr. 50 (épuisé). S'adresser chez Berche et Tralin pour l'acheter d'occasion.)

Audisio s'exprime ainsi au sujet des droits de l'Eglise.

« Au dire de quelques-uns, le Droit de l'Eglise n'aurait pour fin « que la domination du Pape, des évêques et des prêtres ; par là, on « provoque contre lui la défiance ou le mépris parmi le vulgaire. « D'autres encore, qui ne sont pas le vulgaire ou plutôt qui compo- « sent le vulgaire des intelligences plus superficielles que savantes, « se plaisent à croire que les libertés civiles profitent de tout ce qu'on « dérobe aux libertés ecclésiastiques...

« Or, la vérité est que le droit ou le pouvoir agissant, que l'Eglise « a reçu de Jésus-Christ pour la communication permanente des « grâces dont il est la source, est un immense service rendu à l'hu- « manité, loin d'être une orgueilleuse domination. C'est un service « dans le sens le plus élevé du mot, en tant que commander c'est « servir. C'est un service public : car tous les droits que possède « l'Eglise aboutissent au bien-être de la communauté chrétienne et « constituent le patrimoine inaliénable comme la liberté universelle « des nations chrétiennes » (p. 2).

Des atténuations que l'Eglise, dans ses rapports avec l'Etat, peut momentanément apporter à la rigueur de ses principes.

Après avoir relu l'Encyclique **Immortale Dei** *de Léon XIII*, nous pourrons prendre, sur un sujet aussi important, l'avis d'un

auteur d'une science sûre, d'une orthodoxie reconnue, également éloigné des exagérations des rigoristes et des concessions des libéraux. Si *la Morale du citoyen*, de Mgr d'Hulst, peut être lue par tous avec fruit et avec réconfort, c'est que Mgr d'Hulst a su éviter les escarmouches pour mieux dominer la bataille; c'est qu'il a su exposer avec calme, avec précision et avec force, la doctrine de l'Eglise, c'est qu'il a su enfin, guidé par Léon XIII, montrer comment l'Eglise peut, momentanément et dans la pratique, atténuer sensiblement, pour éviter de plus grands maux, la rigueur de ses principes. On lira donc avec soin cette série d'études qui sont un parfait traité de morale civique et un excellent exposé doctrinal des rapports de l'Eglise et de l'Etat :

D'Hulst (Mgr). — **La morale du citoyen** (conférences de Notre-Dame). — Paris, Poussielgue, 1895, in-8 de IV et 410 p. — *Prix :* 5 fr.

L'origine du pouvoir. Les droits de l'Etat. Les devoirs de l'Etat. L'Eglise et l'Etat. Distinction des deux pouvoirs. L'Eglise et l'Etat : relations des deux pouvoirs. La civilisation chrétienne.

« On a cru que l'homme suffisait à se faire son sort ici bas... Le « châtiment ne s'est pas fait attendre. On prétendait fonder la liberté, « ce qu'on a organisé, *c'est une alternative de servitude et de « désordre*. La servitude, elle est contenue dans cette doctrine « étrange qui donne à l'Etat le droit de tout faire, de tout imposer, « de tout interdire, sous prétexte qu'il parle au nom de tous. Mais « parce que cette prétention est intolérable, il y a toujours une par- « tie de la nation qu'elle blesse et qu'elle opprime; la révolte sur- « vient et le désordre la suit. Si la force reste au pouvoir, ce sont, au « cœur des vaincus, d'inguérissables rancunes et de nouveaux fer- « ments de haine; si la rébellion l'emporte, elle recueille, avec le « pouvoir, l'héritage des faux principes dont l'application l'indignait « quand elle était la plus faible et qu'elle ne craint pas de faire pré- « valoir à son tour...

« Le seul moyen de combattre ensemble et le désordre et la tyran- « nie, c'est de reconnaître les droits de Dieu » (pp. 58 et 59).

~ On peut compléter par les études *déjà citées* de : Dewas : **L'Eglise et le progrès du monde**; — de Tilloy ou de Dubállet sur le **Droit canonique**, — par l'ouvrage *épuisé* de

Moulard (Ferd.) : L'Eglise et l'Etat, *ou les deux puissances : leur origine, leurs relations, leurs droits, leurs limites.* — Enfin par l'étude du P. Sertillanges : La politique chrétienne. Paris, Lecoffre, 1904, in-12 de xvi-266 p. *Prix :* 3 fr. 50.

De la manière dont l'Eglise et l'Etat ont autrefois réglé leurs rapports et concilié leurs droits.

Si, pratiquement, nous voulons étudier comment se sont réglés, en France, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, on consultera les ouvrages suivants, où l'on trouvera des considérations générales qu'on ne saurait trop retenir :

Chénon (Emile). — Les Rapports de l'Eglise et de l'Etat (en France du Ier au XXe siècle). — Paris, Sillon, s. d. (1905), in-16 de 232 p. — *Prix :* 1 fr.

M. Chénon a su apporter dans cette étude la clarté d'un juriste, la précision d'un historien, et il a su encore concilier l'indépendance de son jugement avec la plus parfaite orthodoxie. De son ouvrage, nous retiendrons surtout que si l'Eglise a toujours cherché à vivre en paix avec tous les gouvernements et à s'unir étroitement à eux dans la mesure du possible, elle n'a pas hésité à se séparer d'eux et à se tourner vers le peuple pour conserver son indépendance et l'inviolabilité de sa doctrine.

L'auteur, après avoir étudié les rapports de l'Eglise de France avec l'Empire romain, avec l'Empire franc, avec la féodalité, avec la monarchie absolue, avec la Révolution et avec les gouvernements du xixe siècle, conclut ainsi :

« Jusqu'alors [1870] les gouvernements gallicans en France, josé-
« phistes en Autriche, régalistes un peu partout, avaient cherché à
« diminuer l'autorité du pape sur l'Eglise pour augmenter la leur.
« Mais ces conceptions gallicanes ou régaliennes n'étaient plus du
« tout celles du clergé et des fidèles. Depuis 1850, tous se tournaient
« vers Rome. L'autorité du pape était raffermie sur l'ensemble de la
« catholicité... De là, une attitude nouvelle de la part des gouverne-

« ments, ce n'est plus le pape qu'ils combattent, c'est le catholi-
« cisme lui-même » (p. 218).

Et plus loin :

« Si les persécutions n'ont point manqué à l'Eglise, ce n'est pas « là le danger le plus à craindre pour elle. L'épreuve l'affermit. La « persécution la purifie. Elle la débarrasse des éléments indignes, « de ceux que Lactance appelait « les adorateurs de la pourpre ». Ce « qu'il faut craindre, ce sont les périodes trop tranquilles, où les « fidèles s'amollissent dans les délices de Capoue, où ils se laissent « envahir par la corruption du siècle ; d'où la nécessité d'une réforme « énergique, qui est toujours trop lente et qui parfois, comme au « XVI[e] siècle, risque d'arriver trop tard. Il faut donc se garder de « l'indolence, de l'inertie. L'ennemi veille; il est du devoir des « catholiques de « veiller » aussi ! Et pour cela, pour accomplir « dans sa plénitude féconde le commandement de leur Maître, il faut « qu'ils soient toujours à l'avant-garde de tous les progrès scien- « tifique, moral et social. *Ils sont le sel de la terre* » (p. 220).

~ M. Chénon, étudiant les rapports de l'Eglise et de l'Etat depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, on ferait bien de compléter son travail, pour la période moderne et contemporaine, par l'ouvrage suivant :

BAUDRILLART (Mgr Alfred). — Quatre cents ans de concordat. — Paris, Poussielgue, 1905, in-12 de 385 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

C'est plus qu'une étude historique solide et définitive; c'est encore, en certaines pages, un clair exposé doctrinal des *rapports de l'Eglise et de l'Etat*, qui remplacera avantageusement, pour le plus grand nombre des lecteurs, les savantes études du P. Liberatore, de Mgr d'Hulst, d'Emile Ollivier, de Taudière, du cardinal Mathieu, etc. Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage, dont voici le sommaire :

Des concordats en général : Principes et théories. Les origines.

La négociation et les clauses du concordat de 1516 : Comment le concordat de 1516 a-t-il été accepté et appliqué ? Quel résultats a-t-il produits ?

Les concordats au XIX[e] siècle : Le concordat de 1801 et les articles organiques. Napoléon I[er] et le Concordat. Concordat de 1813. Le

concordat de 1825 à 1870. Le concordat et la troisième république, de 1870 à 1905.

La Rupture. De l'utilité des concordats.

Nous croyons résumer facilement les pensées de l'auteur, en rappelant ici l'avertissement que Royer-Collard donnait aux Cinq-Cents le 26 messidor an V et que *Mgr Baudrillart* a mis en exergue à son livre :

« C'est une vérité consacrée par l'expérience que, toutes les fois « qu'il existe dans un Etat une religion qui est celle du plus grand « nombre, il faut, ou que le gouvernement contracte avec elle une « alliance fondée sur l'intérêt d'un appui réciproque,ou qu'il la dé- « truise, ou qu'il coure le risque d'être détruit par elle. »

〰 On se souvient peut-être que M. Briand, pour préparer la Séparation, fit un rapport sur *les Rapports de l'Eglise et de l'Etat en France depuis les origines jusqu'à nos jours.* Or, ce rapport, dont la presse anticléricale fit un éloge extraordinaire, renferme de grossières et nombreuses erreurs. On en sera convaincu, en lisant Quelques erreurs de M. Briand, travail déjà cité, qui parut en 1905 sous le voile de l'anonymat, mais qui fut composé en collaboration par des historiens, la plupart anciens élèves de l'Ecole des Chartes.

〰 Enfin, on se reportera aux pages dans lesquelles nous avons déjà parlé des rapports de l'Eglise et de l'Etat. (Voir la première partie de notre livre: *la Vie chrétienne*, p. 109.)

〰 Les travaux précédents nous ont suffisamment instruit des principaux éléments du droit public. Il nous reste maintenant à étudier ce droit dans des livres de synthèse que nous citerons dans les pages qui suivent.

LE DROIT PUBLIC CHRÉTIEN SEUL PEUT RÉALISER LES HARMONIES CIVIQUES

Bien que les dogmes de 1789 régissent toutes les nations modernes, nous devons quand même dénoncer hardiment la grande

part d'erreur qu'ils renferment. C'est tâche facile, mais, pour proclamer les vrais principes, pour les répandre dans le public, pour en montrer l'application organique et sociale, il ne suffit pas de s'en tenir à de vagues affirmations, il faut encore étudier le droit public.

C'est là un mode d'action que les catholiques ont trop négligé. Il convient de réagir vigoureusement. Si, aujourd'hui, les directions nous manquent quelque peu, nous pouvons espérer que, du noyau des catholiques sociaux, sortiront, demain, les publicistes que nous attendons et qui seront nos maîtres.

Il n'y a pas encore, en effet, une bonne synthèse de Droit public qui soit exactement « dans la ligne ». Le catholicisme social n'a pas eu le temps de mûrir ses doctrines et il n'a pas encore suffisamment subi le contact des faits pour susciter l'œuvre définitive que nous attendons.

Pourtant, d'excellents travaux ont déjà été faits, mais ces ouvrages sont quelquefois durs à comprendre. Les auteurs se servent d'une langue un peu spéciale qui ne peut être entendue que par des esprits très préparés; ils parlent bien, sans doute, mais leurs paroles ne sortent guère du cercle des écoles et des cénacles.

L'heure est bientôt venue où le Jean-Jacques Rousseau des temps nouveaux étudiera, à la lumière de l'Evangile et des enseignements de l'Eglise, le droit public et produira l'œuvre éloquente et claire qui illuminera notre ciel obscur et qui réveillera, sur tous les points de la nation, les intelligences avides de répandre la vraie doctrine et les énergies désireuses de la vivre.

Ce que les théologiens nous enseignent sur la notion chrétienne du droit public.

A défaut, donc, d'un bon livre de droit public, complet, court, d'une lecture facile et s'inspirant nettement des doctrines chrétiennes, on se reportera aux ouvrages écrits par les penseurs qui se sont le plus particulièrement attachés à interpréter,

dans un esprit rigoureusement chrétien, l'enseignement du Christ et de son Eglise.

Nous relirons donc, dans le **Manuel de Droit naturel** de Cépéda, où nous avons déjà puisé les principes du droit social, les chapitres consacrés *à la nature et au but de l'Etat*, *à l'autorité politique*, *aux liens juridiques et naturels de la société politique*, *aux rapports du pouvoir civique avec l'individu*, *avec la famille*, *avec le travail*, *à l'action de ce pouvoir en matière de moralité*, *d'instruction*, à son *origine*, à ses *fonctions*, à ses *formes*, ainsi qu'au *droit international*. (Voir le sommaire, p. 227.)

Nous consulterons également le **Cours d'Economie sociale** du P. Antoine, qui, comme nous l'avons déjà dit, expose la notion chrétienne de l'Etat dans des pages remarquables où il a su adapter les enseignements de la théologie aux nécessités et aux aspirations de notre temps.

Nous n'aurons garde, non plus, d'oublier le travail si substantiel du P. Weiss qui, dans les tomes VII et VIII de son *Apologie du christianisme*, étudie la question sociale et l'ordre social. Nous y lirons la partie qui traite de la Société civile, de l'Etat, de la fin et de l'autorité de l'État, de la politique chrétienne, etc.

Nous verrons aussi les **Pages de sociologie** de l'abbé Six, et le très bon travail d'H. Pesch : **La notion chrétienne de l'Etat**; traduction de C. Fritsch. Louvain, Uystpruyst Dieudonné, in-8 de 130 p. environ. *Prix* : 2 fr. 50. — Le P. Henry *Pesch* est un savant sociologue allemand qui publie, en ce moment, chez Herder, un grand cours d'Economie politique en 6 volumes, dont deux sont déjà parus. Le P. H. Pesch se place surtout au point de vue de l'économie sociale, comme Toniolo.

Enfin, on relira, dans les œuvres de saint Thomas, les pages qui traitent du *Régime des Etats*, et on pourra consulter

(1) Cet ouvrage est la traduction de l'ouvrage allemand parue sous ce titre : *Der christliche Staatsbegriff*. Fribourg-en-Brisgau. Herder, 1898.

Ne pas le confondre avec un ouvrage également recommandable, portant à peu près le *même titre* et *d'un autre auteur également allemand et de même nom*.

Pesch (le P. Christian), Die christliche staatslehre nach den Grundsätzen der Encyklika vom I. Nov. 1885. Aachen. Barth, 1887. in-8, 126 p. [La doctrine chrétienne de l'Etat d'après les principes de l'encyclique du 1er nov. 1885, Aix-la-Chapelle, Barch, etc.].. Ce travail n'a pas été traduit en français.

sur ce sujet l'étude de J. Zeiller : L'idée de l'Etat dans saint Thomas d'Aquin. Paris, Alcan, 1911, in-8 de IX-209 p. *Prix :* 3 fr. 50.

Nous n'oublierons pas, en outre, de nous reporter aux ouvrages déjà cités de Liberatore : Le droit public de l'Eglise — et *du même auteur :* L'Eglise et l'Etat dans leurs rapports mutuels. — P. Audisio : Droit public de l'Eglise et des nations modernes; — de Tarquini : Les principes de droit public de l'Eglise; — de Taparelli : Critique des gouvernements représentatifs; de P. de Pascal : Philosophie morale et sociale; — de Mgr d'Hulst : La Morale du citoyen; — et *du même auteur :* Le droit chrétien et le droit moderne; — de Ketteler : Extraits de ses œuvres. — De Sauvé : Questions religieuses et sociales, etc.

Comment nos meilleurs juristes et sociologues confirment l'enseignement de l'Eglise sur la nature de la Société civile.

Quelques-uns pourraient se trouver parmi nous qui, par une prévention injustifiée contre la théologie, se décideraient difficilement à apprendre le droit public dans des livres recommandés ci-dessus, livres qu'on pourrait croire, bien à tort, portés à sacrifier à l'Eglise les droits de la Société civile « vue du dehors ». Si *Audisio*, *Liberatore*, *Tarquini*, *Taparelli* ont une rigueur théologique qui pourrait indisposer quelques esprits non prévenus, ce reproche ne peut être adressé à *Ketteler*, ni à *Cépéda*, ni au *P. Antoine*, ni à *Weiss*, ni à *H. Pesch*, ni à Mgr *d'Hulst*, et ni au *P. de Pascal*, ni à l'abbé *Six*.

Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il est utile, et qu'il est sage même, de les compléter par le travail d'un jurisconsulte éminent dont on ne saurait suspecter l'indépendance et qui étudie, avec tous les développements nécessaires, la nature et les droits de la société civile. D'ailleurs, l'auteur, professeur à

la faculté de l'Etat, récemment décédé, est tout à fait d'accord avec la doctrine de l'Eglise ou, plus exactement, avec celle de Rosmini.

Nous lirons donc avec attention l'ouvrage déjà cité de :

Boistel : **Cours de philosophie du droit.** Paris, Fontemoing, 1889, 2 vol. in-8 de xvi-504 et xvi-454 p. *Prix :* 22 fr.

L'auteur qui, dans le premier volume, traite de l'*origine et de la nature des droits de l'homme*, consacre tout le second volume à l'étude de la *Société* ou de l'*Etat.* Voici le sommaire de cette partie :

De la société ou de l'Etat.
Nature de la société civile : Moyens de l'Etat. L'Etat est une société. Opinion des auteurs. Origine et établissement de la Société civile. Origine de la société civile. Etablissement de l'Etat.
Personnalité de l'Etat : Constitution de la personnalité de l'Etat. (Constitution extérieure, constitution morale.)
Gouvernement de la société civile : Principe de l'autorité dans la société civile. Collation primordiale du pouvoir suprême. Organisation du pouvoir.

Boistel place l'origine juridique de la société dans le *consentement obligatoire*, c'est-à-dire qu'il combat les autres thèses : *contrat tacite*, *nécessité physique*, *organisme naturel*, *contrat social.* Si l'opinion de *Boistel*, dans les questions où l'orthodoxie n'est point engagée, s'écarte quelquefois de celle des théologiens, on peut dire d'elle ce que *de Vareilles-Sommières* disait de ses doctrines quand il les comparait à celles de saint Thomas : « elles restent en famille. » Et les conséquences logiques sont sensiblement les mêmes.

A propos de la thèse du contrat social, *Boistel* écrit :

« Pourquoi faut-il que l'aliénation [des volontés particulières] soit « totale? Pourquoi cette indivisibilité absolue du pacte? C'est pour ar- « river au dernier sophisme, plus monstrueux que tous les autres, de « la volonté générale substituée adroitement à la somme des volontés « particulières... Cette volonté générale anéantit toutes les volontés « particulières; pour guérir celles-ci de tous les maux qu'on leur a « faits, on applique un remède souverain, on leur tranche la tête. « Cette volonté générale n'est d'ailleurs qu'une pure abstraction de

« sens... N'ayant aucune réalité, elle ne saurait avoir aucune action, « ni posséder aucun droit. Rousseau a beau la douer de toutes les « qualités imaginables; il ne peut galvaniser ce fantôme. Et il ne « dit que trop vrai, en reconnaissant que personne au monde ne sau- « rait la connaître. Quant à ses conséquences, cette doctrine aboutit « à la tyrannie la plus odieuse exercée au nom de la volonté géné- « rale. En fait, par suite de la séduction qu'elle a exercée sur une « foule d'esprits superficiels, elle a produit tous les excès de la Ré- « volution française ; le système pernicieux encore si vivace de nos « jours qui porte le nom de jacobinisme et qui, partout, en toutes « choses, étouffe la liberté au nom des formules les plus libérales...»

Et M. *Boistel* cite ce passage de Saint-Marc Girardin, qui montre bien tout ce que la théorie de la volonté générale peut contenir d'injustice :

« Plus de droits dans l'Etat que pour l'Etat : contre l'Etat, point « de droit. « Il est contre la nature du corps politique, dit Rousseau, « de s'imposer une loi qu'il ne puisse enfreindre. » Ne demandez donc « à l'Etat ni charte, ni constitution que vous puissiez invoquer con- « tre lui. L'Etat ne peut être lié; car, représentant la volonté géné- « rale, il n'y a aucune raison grave que la volonté générale d'aujour- « d'hui soit la volonté générale d'hier. Tout est juste pour l'Etat ; « car c'est lui qui fait la justice. Et que les sujets ne s'avisent pas « de réclamer des garanties contre les lois de l'Etat.. ; toute défense « et toute garantie contre ce pouvoir de l'Etat est une faute de logi- « que puisqu'il est impossible que ce corps veuille nuire à ses mem- « bres » (p. 268).

~ Il faut aussi consulter les ouvrages d'auteurs que nous avons déjà eu l'occasion de citer à plusieurs reprises et dans lesquels nous trouverons aussi, liée à un sens social très averti, la vraie notion chrétienne de l'Etat : LE PLAY : **La Réforme sociale.** — VOGELSANG : **Politique sociale.** — TONIOLO : **Trattato di Economia sociale.** — LA TOUR DU PIN : **Vers un ordre social chrétien.** — DE VAREILLES-SOMMIÈRES : **Principes fondamentaux du Droit.** — Cte DE MUN : **Discours, etc.**

Citons enfin le travail, un peu ancien, de Ch. PÉRIN : **Les lois de la société chrétienne.** Paris, Lecoffre (auj. chez Sueur-Charruey), 1876, in-16 de XVI-352 et 368 p. *Prix :* 15 fr. L'auteur, qui, sur le terrain *économique*, se rattache à l'école libérale, se trouve sur le terrain *politique*, à l'extrême droite de l'anti-libéralisme

et nous croyons qu'on peut, dans la pratique, avoir sur les libertés publiques des vues sensiblement plus larges. Remarquons encore que les préférences de l'auteur vont à la monarchie, ce qui nous oblige à rappeler que la souveraineté n'est en soi nécessairement liée à aucune forme de gouvernement. L'auteur, à propos de la hiérarchie sociale, écrit d'excellentes choses :

« Toute vie sociale est établie sur le principe de la hiérarchie.
« Il y a une hiérarchie politique... Il y a aussi une hiérarchie « sociale...
« La hiérarchie politique doit avoir pour base la hiérarchie sociale « et en reproduire les traits, sans quoi elle serait factice et fragile, « comme tout ce qui ne vient pas de la nature. C'est la constitution « sociale d'un peuple qui donne la forme à ses libertés. On ne con« çoit pas plus la liberté sans la hiérarchie qu'on ne la conçoit sans « l'autorité chargée de lui imposer l'observation de la loi. Les liber« tés féodales répondent à l'ordre hiérarchique de la féodalité, les « libertés bourgeoises, à un ordre hiérarchique dans lequel un élé« ment nouveau s'est fait sa place au milieu des forces sociales jus« que-là exclusivement dominantes...
« Aujourd'hui, dans la grande transformation politique des temps « modernes, les libertés populaires cherchent leur voie... Quand la « démocratie contemporaine prétend tout fonder sur la liberté sou« veraine de l'individu et sur le droit inaliénable qui en dérive, elle « attaque la hiérarchie dans les principes mêmes qui lui donnent « sa raison d'être et son autorité. Par là, elle rend la liberté aussi « impossible que l'ordre » (p. 189).

Ajoutons encore que M. de La Bigne de Villeneuve prépare en ce moment une nouvelle édition de ses **Eléments de Droit constitutionnel**, qui nous offrira, nous en sommes sûr, les plus grandes garanties doctrinales. Si M. *de La Bigne de Villeneuve* donnait *plus de place à l'exposé des principes*, son livre mériterait la plus grande diffusion. Nous en reparlerons plus loin (p. 535).

Des critiques qu'il convient d'adresser aux gouvernements modernes.

Les gouvernements représentatifs modernes n'ont pas répondu aux espérances et aux enthousiasmes qu'ils avaient jadis

suscités. Le *parlementarisme* a fait son temps et ceux qui s'attachent encore à le défendre seront surpris de la rapidité de sa déchéance.

Les auteurs cités dans les pages précédentes et particulièrement les maîtres de la pensée catholique sociale, ont su, non seulement nous montrer le caractère inorganique des institutions politiques issues de la Révolution, mais ils ont su encore faire œuvre positive en élaborant les programmes de la société nouvelle. C'est donc à leurs œuvres que nous nous reporterons encore et nous pourrons compléter par l'ouvrage suivant de *Taparelli d'Azeglio*. Si quelques parties de ce livre gagneraient à être plus concises, nous y trouvons pourtant d'excellentes pages dont un esprit averti pourra faire un grand profit :

TAPARELLI (le P.). — **Examen critique des gouvernements représentatifs dans la société moderne**, *traduit de l'italien par le P. Pichot*. — Paris, Lethielleux, 1905, 4 volumes in-8 de 360 pages environ. — *Prix :* les 4 vol. : 16 fr.

En voici le sommaire.

I. Unité sociale : Le suffrage universel. Origine du pouvoir. La possession de l'autorité. De l'émancipation des peuples adultes.
II. Liberté : Liberté de la Presse, de l'enseignement. Naturalisme. Félicité sociale. Division des pouvoirs.
III. Application des principes : La Nation modernisée. La législature. Le pouvoir exécutif. La Patrie. L'Etat.
IV. Administration ou économie politique, pouvoir judiciaire. Epilogue.

« Comprenons-le donc une bonne fois ; la justice sociale est fondée « sur la proportion et l'harmonie et non sur l'égalité numérique. Et « de même que le chef-d'œuvre de la justice divine brille dans « l'inégalité des conditions humaines, ainsi détruire cette inégalité, « sans avoir auparavant détruit l'inégalité des êtres serait le comble « de l'injustice humaine » (p. 111).

L'auteur, après avoir déclaré qu'il faut extirper des âmes et des institutions l'esprit d'indépendance individuelle et d'utilitarisme et qu'il est nécessaire de le remplacer par l'esprit d'obéissance et de sacrifice, nous dit ce qu'il adviendrait alors :

« Dans la famille, il y aura la subordination des enfants aux pa-
« rents, des serviteurs aux maîtres et le dévouement des parents et
« des maîtres qui se serviront de leurs droits pour accomplir leurs
« devoirs; dans la commune gouvernée gratuitement par les pères de
« famille; il y aura chez ceux-ci l'amour et le soin du bien public et
« dans leurs concitoyens l'esprit d'obéissance parce qu'ils sentiront
« que l'autorité de ces administrateurs est légitime et dévouée. Dites-
« en autant de la province, de ses gouvernants et de ses gouvernés,
« autant des assemblées législatives, à la condition que les membres
« en soient élus raisonnablement et en dehors des intérêts de parti.
« Alors, les lois seront faites selon la justice, pour le bien commun
« et l'intérêt général. Enfin, dites-en autant au pouvoir suprême
« lui-même : qu'il soit juste, désintéressé, impartial; que, loin de
« tendre à absorber les pouvoirs subalternes de l'organisme social,
« il les respecte et les défende; qu'il leur laisse la pleine et entière
« liberté d'agir selon leurs droits dans leur sphère respective. Alors,
« en réalité, la société refera son organisme naturel et cet orga-
« nisme, animé par l'esprit catholique, développera, dans l'ordre et
« dans la paix, ses facultés et ses puissances » (t. IV, p. 303).

〰 Enfin, on trouvera une critique impitoyable des vices des gouvernements modernes issus de la Révolution dans *J. de Maistre* (1), dans *de Bonald* (2) et dans le livre d'un auteur de grand talent :

Maurras (Ch.) : **Enquête sur la monarchie**, 1900-1909. Paris, Nouv. Librairie Nationale, 1910, in-8 de LVI-559 p. 7 fr. 50.

On peut, certes, être d'accord avec les membres de cette école pour désirer une meilleure organisation sociale, pour signaler à la vindicte publique les vices et les tares du régime auquel la France a confié ses destinées, mais on peut aussi se séparer d'eux lorsqu'il s'agit, sur le terrain politique, d'y porter remède. Si l'ouvrage de Ch. *Maurras* est remarquable, on n'oubliera pas, en le lisant, que l'Eglise, en *politique*, laisse à chacun la liberté absolue de ses convictions et de ses préférences, puisqu'elle déclare qu'aucun gouvernement n'est rigoureusement nécessaire à la marche normale de la société. « La justice sauvegardée, dit Léon XIII, il n'est pas interdit aux peuples de se donner le gouvernement qui répond le

(1) Maistre (S. de). *Considérations sur la France. Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*. Préface de B. de Vesins. Paris, Nouv. Lib. Nat. [1907], in-12 de XI-316 p. *Prix :* 3 fr. 50.

(2) Voir les extraits de ses œuvres publiées sous le titre : *Bonald, avec préface de Léon de Montesquiou*. Paris, Lib. Nationale [1910], in-12 de XXII-295 p. 3 fr. 50.

mieux à leur caractère ou aux institutions et coutumes qu'ils ont reçues de leurs ancêtres. » Et Pie X, commentant cette parole, ajoute : « L'Encyclique de Léon XIII fait allusion à la triple forme du gouvernement bien connue. Elle suppose donc que la justice est compatible avec chacune d'elles. »

Les catholiques ne sont pas les seuls à dénoncer les méfaits de l'individualisme politique.

Les catholiques, qui ont été les premiers à prévoir les conséquences désastreuses des doctrines révolutionnaires, ont aujourd'hui la joie de constater qu'ils ne sont plus les seuls à se plaindre.

Pour nous en convaincre nous consulterons, à titre documentaire, pour y puiser, non une doctrine, mais des renseignements, le livre suivant de M. Henry Michel : L'idée de l'Etat, *essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la Révolution*. Paris, Hachette, 1896, in-8 de IX-659 p. (*épuisé*). C'est une étude très sérieusement écrite qui analyse assez bien l'idée que les diverses écoles d'économie politique et sociale se sont faite de l'Etat, depuis les catholiques jusqu'aux collectivistes. M. Henry *Michel* ne dissimule pas les errements de l'individualisme ni la réaction profonde dont la fameuse doctrine révolutionnaire est l'objet, réaction qu'il comprend et approuve sans restriction. Les méfaits de l'Individualisme expliquent même, selon lui, la faveur dont paraît jouir aujourd'hui la doctrine des « théocrates », lisez, des *catholiques sociaux*. C'est un aveu précieux à retenir. Il y a donc dans cette étude d'excellentes pages, dont un esprit avisé peut tirer parti, mais ce livre, dont les derniers chapitres sont inspirés de *Fouillée* et de *Renouvier*, n'est pas à placer sur les rayons de toutes nos bibliothèques pas plus que ceux de Fournière (1), de Per-

(1) Fournière, *Essai sur l'individualisme*. Paris, Alcan, 1901, in-16 de 188 p. *Prix* : 2 fr. 50. — *L'individu, l'Association et l'Etat. Ibid.*, 1907, in-8 de 260 p. *Prix* : 6 fr.

RAUD (1), de PAUL-BONCOUR (2), de BEUDANT (3), qui peuvent constituer d'ailleurs, de bons instruments de travail, mais dont on usera avec de grandes précautions.

De la nécessité d'un meilleur équilibre des forces sociales pour réaliser les harmonies civiques.

Maintenant que nous connaissons assez, pour ne pas les mentionner de nouveau, les œuvres principales de nos théologiens et celles des catholiques sociaux où nous irons puiser la vraie doctrine, nous pouvons, en attendant le livre de synthèse qui nous manque, lire, avec les réserves que ces œuvres comportent, deux ouvrages récents que nous placerons dans notre bibliothèque, *à condition de recourir, pour les principes, aux sources et aux œuvres recommandées plus haut.*

〰 Et d'abord l'étude de M. *Hauriou :*

HAURIOU (M.). — **Principes de Droit public.** — Paris, Larose, 1910, in-8 de XII-734 p. — *Prix:* 10 fr.

L'auteur étudie dans quels rapports se trouvent le gouvernement, la nation, les institutions administratives, les institutions sociales, et l'individu. *Tous ces éléments, en s'équilibrant, constituent l'ordre social.* Telle est l'idée maîtresse du travail.

Le livre, lisons-nous dans *l'Ame Latine*, « abonde en vues, il est d'une logique exceptionnelle. C'est une même pensée qui descend dans les détails et s'aiguise partout en une fine psychologie ».

On trouvera, en effet, dans ce livre, des systématisations vigoureuses et originales sur l'histoire des institutions plutôt que des exposés de principe. M. *Hauriou* marque surtout, d'une

(1) PERRAUD (Raym.), *les Associations d'individus, recherches d'individualisme normal.* Paris, Rousseau, 1904, in-12 de VIII-290 p. *Prix :* 5 fr.

(2) PAUL-BONCOUR, *le Fédéralisme économique : Etude sur les apports de l'individu et des groupements professionnels.* Préface de Waldeck-Rousseau. Paris, Alcan, 1901, in-8 de XL-445 p. *Prix ;* 6 fr.

(3) BEUDANT (Ch.), *le Droit individuel et l'Etat.* Paris, Rousseau, 1891, in-12 de 283, p. *Prix :* 5 fr.

façon intéressante et originale, l'évolution des institutions de droit public. Remarquable comme synthèse d'histoire, l'œuvre est peut-être insuffisante pour donner aux étudiants tout ce qu'ils doivent attendre d'un livre sur les *principes de droit public*, à savoir : la vraie nature et le fondement de l'autorité publique, ses titres à l'obéissance des gouvernés, la limite de ses droits et par conséquent l'existence et le fondement des droits subjectifs réservés aux gouvernés. En un mot, l'étude de M. Hauriou est un intéressant essai de synthèse et son auteur pourrait faire quelque jour l'œuvre définitive que nous attendons. Ajoutons pourtant que c'est un livre un peu obscur qui a été écrit pour des intelligences déjà mûries et familiarisées avec la langue juridique.

Sous ces réserves, on lira cet ouvrage avec beaucoup d'intérêt et de profit.

« Ainsi, il n'y a pas mieux que le régime d'Etat individualiste, « modéré et équilibré » (p. 712).

« Toutefois, il faut se garder des exagérations.Le droit individua- « liste, à la limite de ses équilibres de pouvoir, fait apparaître « l'idéal chimérique de l'égalité mathématique des hommes... Dans « son ensemble, l'individualisme, pour ne pas courir trop vite à la « dissolution de la société, a besoin d'être fréné fortement par une « discipline collective.

« Déjà, d'ailleurs, cette nécessité est démontrée par les faits et « l'individualisme absolu recule. Ce renversement des pôles du « monde juridique.., cette attribution de la souveraineté juridique à « l'individu se sont produits à la Révolution de 1789 et à la déclara- « tion des Droits de l'homme. Sous l'ancien régime... il y avait... « prédominance de l'organisation sociale sur l'individu...

« L'individualisme est débordant, mais ce ne sera pas pour long- « temps, parce que l'on s'est aperçu qu'il ne profite nettement qu'à « une classe, la classe bourgeoise, la seule qui fut assez forte pour « s'emparer des fonctions avantageuses. Un demi-siècle ne s'est « pas écoulé qu'Auguste Comte condamne le régime en disant qu'il « n'est pas « organique », qu'il est anarchique et c'est une idée « que Taine reprendra avec beaucoup de force... L'organisation « sociale reparaît et grandit.

« Nous en sommes là ; je n'ai pas l'intention de prophétiser, mais « seulement de montrer le retour offensif du droit social contre l'in- « dividualisme et d'avertir que l'équilibre entre les deux forces,quoi- « que déterminé par la suprématie de l'une des deux sur l'autre,

« doit singulièrement se rapprocher de l'égalité de position entre les « deux plateaux de la balance » (p. 53).

~ On complétera en lisant, non pas *Esmein*, qui ne peut être recommandé qu'à des esprits très avertis, mais le livre de Duguit : **Droit constitutionnel**, cité plus loin. Ce livre renferme des parties d'une portée tout à fait générale. En outre de son *Traité*, M. Duguit a publié, à l'usage des étudiants, un manuel d'une lecture plus accessible que *Hauriou*, auquel il pourrait suppléer pour des esprits moins préparés. Pourtant on verra, dans quelques instants (p. 537), les fortes réserves que nous faisons sur les travaux de *Duguit, réserves qui s'appliquent également au livre suivant du même auteur*. En effet, M. Duguit, en excluant la métaphysique de sa théorie et en niant la personnalité de l'Etat ainsi que les droits innés de la personne humaine, met l'individu à la merci des intérêts organisés et, en fin de compte, de la force ; c'est dommage, car l'opuscule de M. Duguit serait à répandre, tandis qu'il ne pourra être consulté qu'avec prudence :

Duguit (Léon). — **Le droit social, le droit individuel et la Transformation de l'Etat**, conférences faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales. — Paris, Alcan, 1908, in-12 de 154 p. *Prix :* 2 fr. 50.

« Certainement, dans un avenir que verront les jeunes d'aujour- « d'hui, s'organisera, à côté d'une représentation proportionnelle des « partis, une représentation professionnelle des intérêts, c'est-à-dire « une représentation des diverses classes sociales organisées en syn- « dicats et fédération de syndicats. Comme l'a dit M. Ch. Benoist, « il faut organiser la représentation de manière qu'elle renferme le « plus possible de l'homme et de la vie, qu'elle soit proportionnelle « non seulement aux opinions qui ne sont de nous qu'une minime « partie, mais à tout ce qui est en nous ; humanité, vie, force « sociale. »

M. Hauriou, dans ses *Principes de droit public*, critique quelques idées émises par M. *Duguit* dans ses *études de Droit constitutionnel* (sur lesquelles nous reviendrons) et il conclut ainsi. « Les doctrines de M. *Duguit* ont rendu aux juristes le très grand service de secouer violemment les idées

reçues, en matière de personnification de l'Etat, de volonté de l'Etat, créatrice du droit, etc... Elles ont contribué à arrêter, dans le droit public, le développement excessif du droit subjectif et à remettre en honneur le droit social. »

〰 Enfin, il faut *aussi relire* le chapitre déjà plusieurs fois cité que M. Eug. DUTHOIT, dans son livre Vers l'organisation professionnelle, a consacré à *l'adaptation de l'organisation politique au Régime économique et social :* « Voici, dit l'auteur, qu'à l'individualisme dissolvant tend à succéder un régime de véritable et féconde organisation... » Nous donnons plus loin quelques détails complémentaires sur cet intéressant travail.

Il faut vulgariser la notion chrétienne du droit public.

Enfin, nous croyons utile de citer une *édition populaire* de manuel civique. Il est absolument nécessaire de rectifier, non seulement dans nos œuvres post-scolaires, les théories enseignées au nom de l'Etat à l'école laïque, mais aussi de dénoncer la fausseté des doctrines enseignées dans quelques-unes de nos écoles libres où circulent — nous l'avons constaté nous-même — des manuels choisis par des maîtres qui, ne pouvant avoir des connaissances de tout, donnent de bonne foi, à des enfants de dix ans, des leçons de droit civique révolutionnaire. Il faut, sur ce point comme sur tant d'autres, *agir avec le souci constant de l'unité doctrinale.* C'est le seul moyen de préparer l'avenir. On pourra donc répandre soit : LA GUILLONNIÈRE (G. de) : Manuel d'instruction civique. Paris, Lethielleux, 1910, in-16 de XVI-138 p. *Prix :* 0 fr. 75, — soit surtout, pour les intelligences plus ouvertes, l'opuscule suivant, *déjà cité,* du marquis de LA TOUR DU PIN : Aphorismes de politique sociale. Ces dernières pages, comme nous l'avons déjà dit, demandent à être lues avec beaucoup d'attention. *On ne saurait trop les méditer, ni trop les commenter,* réserve faite des opinions politiques qui se manifestent dans les dernières lignes, sentiments qu'on a, d'ailleurs, parfaite-

ment le droit de partager ou de réprouver sans que la politique sociale de l'auteur en soit modifiée le moins du monde...



Le droit public qui régit depuis cent ans les Etats modernes, est donc déjà périmé. L'avenir, croyons-nous, est à un large fédéralisme, mais il faudra, pour maintenir les groupements autonomes dans leurs limites naturelles, un pouvoir fort, issu du peuple et capable de défendre, dans la démocratie organisée, les droits de l'homme contre les empiétements des corps sociaux. Ce sera l'œuvre de demain.

CHAPITRE III

La France et ses Institutions.

Notre travail serait incomplet si, restant dans les régions sereines de la philosophie et du droit, nous n'essayions de « prendre terre » en montrant comment la patrie, au cours de son histoire, a pu créer des institutions animées du plus pur esprit évangélique, comment ces institutions, peu à peu, se sont éloignées du type chrétien, comment, enfin, il convient de les réformer aujourd'hui pour mieux les adapter aux exigences de la justice et des réalités sociales.

Par la puissance et par la clarté de son intelligence qui sait mûrir toutes les doctrines et les rendre fécondes, la France est souvent en avance de plusieurs siècles sur le monde...

Dans toutes les branches de l'activité humaine, la France fut la grande initiatrice. Et même, si nous restons sur le seul terrain des institutions publiques, nous constatons que la France a su réaliser, depuis plusieurs siècles, l'unité politique vers laquelle tous les états modernes n'ont cessé de tendre; l'Allemagne et l'Italie, divisées jusqu'à ces derniers temps en souverainetés indépendantes, viennent seulement d'acquérir cette unité, et les nations, qui ne la possèdent pas, s'emploient encore à sa conquête. Mais voici qu'aujourd'hui la France déclare que l'unité politique, créée chez elle par les Rois et exagérée par la Révolution, a certainement accompli ses destinées et qu'il est nécessaire de l'établir sur des bases nouvelles en rendant à la cité et à la province leurs franchises.

D'autre part, n'est-ce pas aussi en France que fut appliqué, pour la première fois, le suffrage universel?

Or, que voyons-nous? Nous voyons qu'à l'heure même où

les peuples considèrent ce suffrage comme le terme ultime de leurs revendications, la France, qui commence à sentir la vétusté et la dérision de son fonctionnement, veut l'organiser d'une manière plus conforme à la nature et à la raison, non seulement par la représentation proportionnelle, qui n'est ni la plus neuve ni la plus importante des réformes, mais surtout par la représentation de la Famille, du Travail et de la Région. Et le monde, une fois encore, suivra la France...

C'est, sans doute, à la précocité de ses institutions qu'il faut attribuer la maturité qui semble les distinguer aujourd'hui. Quelques-uns disent que c'est la décadence.

Non, ce n'est pas la décadence.

La France est en gestation d'une France nouvelle et d'un monde nouveau qu'elle dominera de toute la lumière de son génie et de toute la vigueur de sa Foi, car c'est à la France que reviendra encore la mission d'accomplir, pacifiquement, les gestes de Dieu dans la chrétienté reconstituée.

L'HISTOIRE
FAIT AIMER LA PATRIE

Si l'histoire, en nous montrant le développement régulier et normal de nos institutions, nous en fait mieux comprendre la nécessité et la bienfaisance, elle doit aussi, en nous retraçant avec exactitude et clarté tous les gestes de la patrie, vivifier la tradition nationale et nous déterminer à suivre hardiment la route glorieuse tracée par les aïeux. Car l'âme de la France ne repose pas seulement dans ses institutions, elle s'est aussi manifestée dans ses enthousiasmes et dans ses colères, dans ses guerres et dans ses conquêtes, dans ses triomphes et dans ses défaites, dans ses rois et dans ses princes, dans ses preux et dans ses saints et dans tous ceux dont le travail et la pensée illustrèrent son génie et fixèrent l'avenir.

« Lorsque, dit Barrès, je pénètre sur le sol sacré, sur la terre où s'incorporent nos pères qui la firent, tout respire et enseigne

leur histoire ; je me vois assujetti à des puissances génératrices que je ne puis définir. »

Qui donc peut percevoir et comprendre les voix ancestrales qui résonnent dans le silence des tombes et qui chantent le soir, avec la brise, dans nos blés?

L'Histoire...

L'histoire, seule, peut définir les forces inconnues qui reposent au fond de notre être et qui n'attendent qu'un acte de notre volonté libre pour se réveiller et nous aider à accomplir nos destinées.

Apprenons donc l'histoire de la patrie.

Nous aimerons davantage la patrie, quand nous connaîtrons mieux la noblesse de ses origines, l'atrocité de ses angoisses, la splendeur de ses triomphes.

Nous l'aimerons mieux encore, quand nous saurons qu'elle prit, plus souvent que nulle autre, la défense des faibles et des opprimés et qu'elle a répandu sur le monde, à pleines mains, les trésors de son esprit et la lumière de son génie.

Nous aurons, les uns pour les autres, plus de charité devant l'horreur de tant de sang gâché dans des luttes intestines, et nous aurons aussi les uns pour les autres plus d'amour, en songeant à tous ceux qui sont morts pour défendre la terre commune.

Nous exalterons ses gloires avec plus de fierté et nous verserons, sur ses déchéances, des larmes plus amères, quand nous aurons reconnu ses mérites et deviné ses fautes, car nous croyons en la justice divine et nous savons que les nations — qui n'ont point de survie — reçoivent ici-bas les punitions de leurs vices et la récompense de leurs vertus.

Nous comprendrons les devoirs qui s'imposent à nous et nous voudrons mériter de nouvelles faveurs quand nous devinerons les gestes de Dieu dans les gestes de nos pères.

Nous aimerons la Monarchie qui, après avoir arraché la France à l'emprise barbare, l'établit sur des bases solides, lui donna des institutions chrétiennes et fixa ses frontières glorieuses, mais nous aimerons aussi la vraie Démocratie, fille et

régénératrice de la France, parce que l'intelligence, la générosité et la foi des ancêtres sont en elle.

Nous sentirons vibrer l'âme du peuple et nous pourrons mieux l'incliner vers sa vocation.

Nous élèverons notre esprit et nous élargirons nos pensées devant l'écroulement successif des rois, des républiques, des empires et nous admirerons la sagesse de l'Eglise, qui n'a voulu s'inféoder à aucun régime, pour assurer la suprématie de la Loi Morale sur notre noble pays.

Enfin nous comprendrons pourquoi nous devons, sans regrets pour les régimes déchus, travailler à restaurer pacifiquement, dans la patrie, un ordre social chrétien qui devra survivre à tous les coups d'état et à toutes les fantaisies populaires, car il faudra toujours le foyer à la famille, la corporation au métier, l'église au croyant, la liberté à la cité et le respect à la personne humaine.

C'est pourquoi l'histoire, en nous révélant l'énergie de la race et en nous montrant l'inéluctable triomphe de l'ordre providentiel, vivifie notre action et autorise l'espoir d'un réveil qui éclatera en fanfare joyeuse, sur le peuple désolé et enfin reconquis.



L'Histoire de la Patrie.

La France chrétienne. Et d'abord, si nous voulons bien comprendre l'histoire de la France, il ne faut pas oublier qu'elle fut profondément dévouée au Christ et à son Eglise.

Puisque la France fut une nation essentiellement chrétienne, il convient de savoir comment notre patrie comprit ses devoirs et remplit sa mission. Nous constaterons alors qu'elle sut, tant qu'elle resta fidèle à son rôle, non seulement acquérir la vraie gloire, assurer le bonheur de ses fils et mériter la reconnaissance et l'admiration des peuples, mais aussi pénétrer toutes ses institutions de la doctrine évangélique.

Nous ne saurions, en conséquence, trop recommander la

lecture attentive d'un ouvrage que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner et qui compte pour auteurs les plus notables historiens et les meilleurs penseurs. Qui ne connaît, en effet, Mgr Baudrillart, Mgr Duchesne, Godefroy Kurth, Jules Roy, Paul Fournier, Marius Sepet, Ulysse Chevalier, Lecoy de la Marche, Léon Gautier, Chénon, l'abbé Vacandard, le vicomte Eug. de Voguë, l'abbé Klein, Petit de Julleville, Wallon, Noël Valois, le marquis de Beaucourt, Doumic, Ollé-Laprune, Goyau, Mgr d'Hulst, Et. Lamy, etc. Tous ces écrivains de talent, tous ces savants érudits et consciencieux, tous ces historiens écoutés et pénétrants, et d'autres encore ont mis en commun leurs efforts pour élever à la gloire de la France chrétienne ce monument de critique et de science, qui n'est encore ni assez connu ni assez apprécié. On lira donc et on fera lire :

La France chrétienne dans l'Histoire, *ouvrage publié à l'occasion du 14e centenaire du baptême de Clovis sous le haut patronage de son Em. le Cardinal Langénieux et sous la direction du R. P.* Baudrillart, *de l'Oratoire.* — Paris, Firmin Didot, 1896, in-4 de xxiii et 684 p. Nombreuses gravures dans le texte et hors texte. — *Prix :* 15 fr. (L'édition courante, in-12, est épuisée).

Origines chrétiennes de la France. Les services rendus par les Francs à l'Eglise et par l'Eglise aux Francs jusqu'à Charlemagne. L'Eglise et la formation de la France : Reims et Saint-Denis. La France au service de l'Eglise à l'époque féodale.

La France et la civilisation chrétienne au Moyen-Age. L'Eglise et la patrie française du treizième au quinzième siècle.

La France et la Renaissance catholique dans les temps modernes. La culture chrétienne et française au dix-septième siècle. L'Eglise et la France au temps de la Révolution. Les services rendus par la France à l'Eglise et par l'Eglise à la France à l'époque contemporaine.

« Si la démocratie, éclairée par cette expérience du passé, répon-
« dait enfin aux avances de l'Eglise : si elle revenait au Christ qui
« aime les Francs, si, au lieu de renier quatorze siècles d'histoire, elle
« travaillait à replacer sur ses bases chrétiennes notre constitution
« nationale et à ramener le pays dans ses voies traditionnelles, l'a-
« venir pourrait lui appartenir... » (Cardinal Langénieux. Introduction.)

〰 Signalons aussi un livre profondément chrétien, très

social, mais qui tend nettement — nous devons le faire remarquer — à l'apologie de la monarchie (1) :

De Pascal (Le P. de). — **Lettres sur l'histoire de France.** — *Préface de Paul Bourget.* 3e édition. — Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1910, 2 vol. in-12 de xxxiv-288 et 322 p. — *Prix :* le vol. 3 fr. 50.

Les uns en feront un livre de chevet, les autres y trouveront des vues pénétrantes et des idées fécondes dont ils sauront tirer profit pour le gouvernement de leur choix.

« Ces 600 pages [dit M. Bourget] ramassent en elles l'histoire « entière de notre pays, non pas celle des faits, ils n'y sont qu'in- « diqués, non pas celles des institutions, elles n'y sont que résumées, « mais la construction même de notre patrie, toutes nos raisons « d'être depuis que le coin d'Europe où nous sommes s'est consti- « tué organiquement (2). »

Une bonne histoire de France. Il nous faudrait maintenant, dira-t-on, non plus des œuvres où la doctrine s'unit si heureusement à l'histoire, mais un ouvrage également scientifique, d'une lecture facile et d'une doctrine sûre, exposant, dans leur ordre chronologique, tous les faits de l'histoire de France.

Nous croyons inutile de nous arrêter aux ouvrages de *Michelet* et de *Henri Martin*, qui n'ont guère qu'une valeur littéraire et qui ne jouissent d'aucune autorité auprès des érudits. D'ailleurs, leur animosité constante contre l'Eglise nous ferait un devoir d'en déconseiller la lecture.

Quels ouvrages lirons-nous, alors?

L'Histoire générale de Lavisse et Rambaud et *l'Histoire de France* de Lavisse (3) sont inégales de valeur et de propor-

(1) Le *P. de Pascal* déclare, dans la préface de son livre : Je suis catholique et royaliste, j'écris en catholique et en royaliste : le lecteur s'en apercevra presque à chaque page (Préface, p. xxiii).

(2) Cité par F. Hébrard, dans *Réforme sociale*, 1908, t. I, p. 135.

(3) Mentionnons ces travaux *à titre rigoureusement documentaire :* Lavisse et Rambaud : *Histoire générale du IVe siècle à nos jours (avec la collaboration d'un grand nombre de savants).* Paris, Colin, 1900, 12 vol. in-8, *Prix :* 12 fr. le vol. et l'histoire de *Lavisse*, qui présente plus de garanties scientifiques : Lavisse (Ern.). *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la révolution* publiée en collaboration de MM. *Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinclausz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Mariejols, Petit Dutaillis, Pfister, Rebelliau, Sagnac, Vidal de la Blache.* Paris, Hachette, 1900 (en cours), 13 vol. parus. *Prix* du vol. : 6 fr.

tion, manquent d'impartialité, ne cadrent pas toujours avec nos doctrines et dénaturent souvent le rôle de l'Eglise. D'ailleurs, ces œuvres sont trop considérables pour prétendre à une large diffusion.

Pourtant, nous aurions été obligés d'y recourir si M. *Funck-Brentano*, ancien élève de l'Ecole des Chartes et historien de valeur, n'avait récemment entrepris de nous donner une histoire de France, rigoureusement scientifique, mais susceptible d'être lue par tous avec plaisir. Il a fait appel à des collaborateurs, en qui nous pouvons avoir généralement confiance, si nous les jugeons par leurs précédents travaux. Cependant, tout n'est pas à lire sans réserve ; M. *Batiffol*, par exemple, porte sur le protestantisme des jugements qui nous semblent bien favorables, et on pourrait reprocher à M. *Jacques Boulenger* de traiter les questions religieuses avec trop d'élégante désinvolture. M. *Madelin*, enfin, dépeint trop vivement le désordre des mœurs pour être mis dans les mains d'élèves très jeunes, mais son talent est remarquable.

On lira donc, mais avec prudence :

> Funck-Brentano (F.) : **L'Histoire de France racontée à tous,** *publiée sous la direction de Frantz Funck-Brentano.* Paris, Hachette, en cours. La collection sera complète en 8 ou 10 volumes de 400 p. environ. *Prix du vol.* 5 fr. — *Volumes parus :* **Le Siècle de la Renaissance,** par L. Batiffol, ancien élève de l'Ecole des Chartes. — **Le Dix-huitième siècle,** par Casimir Stryienski, agrégé de l'Université. — **Le Grand siècle : Richelieu et Louis XIV,** par Jacques Boulenger, ancien élève de l'Ecole des Chartes. — Madelin (Louis), ancien membre de l'Ecole Française de Rome : **La Révolution.**

Cette collection sera sans doute poussée jusqu'à nos jours.

~ Il ne faut pas manquer de compléter cette collection par les études de M. Guiraud : **Histoire partiale, histoire vraie,** qui devraient être dans toutes nos bibliothèques. C'est la réfutation de toutes les erreurs historiques colportées par des demi-savants ou par des auteurs de mauvaise foi. S'il y a, en histoire, un livre qui s'impose à nos cercles d'étude,

c'est bien celui-là. (Voir plus haut, p. 98. L'ouvrage sera complet en 3 volumes.)

Quelques livres sur l'histoire moderne depuis 1789 jusqu'en 1870. — Citons maintenant sur l'histoire moderne quelques études plus considérables qu'un esprit cultivé doit connaître :

TAINE : *cité plus loin*, p. 530. — VANDAL (Albert) : L'avènement de Bonaparte. Paris, Plon-Nourrit, 1902-1907, 2 vol. in-8 de 600 et 540 p. *Prix :* le vol. 8 fr. — SOREL (Albert) : L'Europe et la Révolution française. Paris, Plon-Nourrit, 1885-1904, 8 vol. in-8 de 600 p. environ. *Prix :* le vol. 8 fr. — LA GORCE (Pierre de) : Histoire religieuse de la Révolution française. Paris, Plon-Nourrit, 1909, in-8 de VI-515 p. (En cours.) *Prix* du tome Ier : 7 fr. 50. — THUREAU-DANGIN : Histoire de la monarchie de Juillet. Paris, Plon-Nourrit, 1884-1892, 7 vol. in-8 de 450 p. environ. *Prix :* le vol. 8 fr. — LA GORCE (de) : Histoire de la seconde république. Paris, Plon-Nourrit, 1887, 2 vol. in-8 de 493 et 628 p. *Prix :* 10 fr. — LA GORCE (P. de) : Histoire du second empire. Paris, Plon-Nourrit, 1894, 2 vol. in-8 de 500 p. environ. *Prix :* le vol. 8 fr. — Quant à SEIGNOBOS, Histoire politique de l'Europe : 1814-1896, citée plus loin, on pourra le consulter à titre documentaire. — Citons enfin le livre de M. Gust. GAUTHEROT : L'Assemblée constituante. *Le Philosophisme révolutionnaire en action.* Paris, Beauchesne, 1911, in-12 de XV-540 p. *Prix :* 5 fr. M. Gautherot a donné à son travail, dit-il, « l'allure de discours de combat », ce qui ne va pas sans entraîner l'auteur à formuler ses opinions dans des termes qui se ressentent souvent de l'ardeur de la lutte. C'est, en tous cas, un livre riche d'idées, qu'on lit avec intérêt et qui montre bien les germes de mort que la Révolution portait en elle. Aulard et ses disciples ne semblent pas s'en apercevoir.

Nous croyons inutile d'allonger davantage cette liste. On y pourrait, certes, ajouter d'autres noms, *Masson*, *Lenôtre*, *Welschinger*, *Quentin-Bauchart*, *Victor Pierre*, *Madelin*, *Houssaye*, *Geoffroy de Grandmaison*, *Chuquet*, *Germain Bapst*, etc... mais nous ne pourrions le faire qu'en débordant le cadre que nous nous sommes tracé et nous croyons qu'il vaut mieux

nous en tenir là... D'ailleurs, nous indiquerons tout à l'heure comment compléter cette bibliographie.

L'Histoire de la France contemporaine de 1870 à nos jours. Sur l'histoire contemporaine et plus particulièrement sur l'histoire de la 3e république, les esprits cultivés pourront consulter :

Denis (Samuel) : **Histoire contemporaine** : *la Chute de l'empire, le gouvernement de la défense nationale. L'Assemblée nationale.* Paris, Plon, 1897, 4 vol. in-8 de 500 p. environ. *Prix :* le vol. 8 fr. Etude intéressante et impartiale. — *Avec une extrême réserve :* Hanotaux (G.) : **Histoire de la France contemporaine.** Paris, Boivin. 1901-1909, 4 vol. in-8 de 639, 707, 731 et 783 p. *Prix :* 30 fr. — « A consulter, dit M. *Geoffroy de Grandmaison*, moins pour l'histoire que pour le talent si intéressant de l'historien. » (Polybiblion, 1909, I, 116, p. 445.)

Enfin, on pourrait consulter également sur les premières années de la République :

Marcère (de). — **Histoire de la République (1876-1879).** — Paris, Plon-Nourrit, 1908-1909, 2 vol. in-12 de VII-264 p. et XVI-325 p. — *Prix, le vol.*, 3 fr. 50.

« Il y a dans cette nation, si bien douée pour la vie, un germe de « maladie qui, pour les sociétés comme pour les hommes, peut être « un germe de la mort. — Ce virus a un nom. Il s'appelle *la Révo-« lution.* »

Et plus loin :

« Il ne s'agit plus de changements opérés dans l'ordre politique, « comme la substitution d'une forme gouvernementale, telle que la « République, par exemple, à une autre forme comme la Royauté. « Il s'agit d'un changement radical dans ce qui fait l'essence de la « civilisation, c'est-à-dire dans les rapports de l'humanité avec Dieu « même. Et c'est ce que Joseph de Maistre a expliqué quand il dit « que la Révolution était satanique. »

Puis, nous montrant cette conspiration personnifiée par la Franc-Maçonnerie, M. de Marcère conclut :

« Le *Non serviam* de la Bible a été, depuis la Révolution, la de-
« vise des plus belles intelligences : mais la menace de la barbarie
« et aussi le noble sentiment du patriotisme les ramènent à la vraie
« tradition française. Cette fraction notable de la nation se trouve
« aujourd'hui face à face avec cette autre fraction dont elle n'était
« pas loin de partager les erreurs, celle qui s'est libérée de tout frein
« religieux, et qui, livrée désormais au pur instinct, devient la proie
« des appétits les plus vulgaires et les plus impérieux. Elle recule
« aujourd'hui, au spectacle de la barbarie toute prête. »

~ Enfin, M. Hosotte a écrit une histoire plus courte, très vivante, un brin batailleuse, violente en certaines pages, et favorable à la monarchie :

Hosotte.— **Histoire de la Troisième République (1870-1910).** *La fin du second empire. La Défense Nationale. La République conservatrice. La République opportuniste. La République radicale.*— Paris, Librairie des Saints-Pères, 1910, in-8° de XII-835 p. — *Prix :* 6 fr.

On lira cette histoire avec intérêt. Malheureusement, l'auteur néglige les questions économiques et sociales. De plus, il n'approfondit pas toujours suffisamment les questions religieuses et quand il étudie la vie politique de la nation il se tient trop à la surface et s'appesantit trop longuement sur la vie parlementaire.

Un manuel d'histoire de France. Les *manuels* d'Histoire de France sont nombreux, mais les bons sont très rares. Ceux-ci se font remarquer par la haine de l'Eglise et de la Monarchie, ceux-là par une apologétique outrée et un mépris à peine déguisé des formes modernes du gouvernement. Souvent les uns et les autres n'ont pas grande valeur scientifique. D'autres plus récents sont excessivement ternes et manquent d'idées générales. Toutes sont « à l'étroit » dans le cadre obligatoire et variable des programmes classiques.

Demolins avait naguère publié un manuel original et intéressant, mais il est épuisé depuis longtemps et il ne sera pas réédité (1). Un essai récent de M. *Cavaignac*, malgré de réelles qualités, ne nous semble pas suffisamment complet ; l'auteur,

(1) Demolins (Edm.) et Babelon (Ern.) : *Histoire de France.* Paris, Société Bibliographique, 1882 (*épuisé*).

par exemple, omet de mettre en relief le caractère si chrétien de notre vieille France (1).

Cependant il faut bien nous décider...

Sous réserve, donc, qu'on s'en rapportera, pour les questions controversées aux travaux de *Guiraud*, ainsi qu'à la **France chrétienne dans l'histoire** et aux *Lettres sur l'histoire de France*, du P. de Pascal, ci-dessus cités, on pourra lire, en attendant l'apparition des livres cités plus bas, le **Cours d'histoire de France** de Malet (2).

Nous n'ignorons pas les polémiques dont ce livre a été l'objet. L'auteur, en effet, n'a point voulu écrire un livre apologétique et il se contente *d'exposer* les doctrines et les faits sans prendre parti. Certes, il eût été intéressant de se montrer plus fièrement chrétien et de faire, au passage et du point de vue catholique, la critique des faits et des systèmes : les jeunes intelligences, inhabiles à s'orienter, s'en seraient sans doute trouvées bien.

M. *Malet*, en écrivant ces lignes, a eu principalement en vue les élèves des lycées. Si de nombreux collèges catholiques ont adopté ses manuels, c'est qu'on a trouvé qu'ils étaient sérieusement composés, abondamment illustrés, agréables à lire et d'une louable impartialité, quoique trop bienveillants, sous ce prétexte d'impartialité, pour le protestantisme ; mais, avons-nous ajouté, un manuel d'un caractère plus apologétique n'en serait pas moins désirable. Or, nous croyons savoir que cette regrettable lacune va être comblée prochainement de double façon. Déjà Mgr Baudrillart publie, avec la collab. de *J. Martin*, un **Cours d'Histoire** à l'usage de l'enseignement *primaire* (*Prix :* le vol. 1 fr. 60) — et la même librairie va

(1) Cavaignac (Eug.) : *Esquisse d'une histoire de France*. Paris, Libr. Nat., 1911, in-8 de VIII-615 p. *Prix :* 7 fr. 50. — M. Paul Allard, dans la *Revue des Questions historiques*, après avoir rendu hommage aux nombreuses vues d'ensemble et aux idées personnelles de l'auteur, ajoute : « Je signalerai... une seule lacune, mais elle est immense et de nature à fausser sur plus d'un point ses jugements. Il n'a pas vu dans la France la grande nation catholique qui malgré des essentielles fautes trop fréquentes de nos rois, a mérité le titre de « fille aînée de l'Eglise ».

(2) Malet (Albert) : *Cours d'histoire de France à l'usage des écoles nouvelles*. Paris, Hachette, 1907-1908, 2 vol. in-12 de VIII-594 p. et VIII-768 p. *Prix :* 4 fr. le vol. — Ce *cours* a été vivement attaqué, par M. Roger *Duguet* dans *l'Univers* du 28 déc. 1910 et des 3, 10, 15, 23 janvier 1911, et par M. Maurice *Talmeyr*, dans *le Gaulois* des 17 et 21 décembre 1910, des 3, 10 et 17 janvier 1911. Quelques-uns ont trouvé ces articles légèrement tendancieux.

faire paraître, dans le courant de 1912, plusieurs manuels à l'usage de l'enseignement *secondaire* écrits par FEYEL, HEINRICH, KAEPPELIN, agrégé d'histoire. Enfin, l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne* compte publier en 1912 à Paris, chez de Gigord, une autre série de manuels d'histoire, *sous la direction de* M. GUIRAUD, le savant directeur de la *Revue des Questions historiques*, dont la foi est si vive et la science si appréciée. Tous ces manuels auront, paraît-il, une illustration très riche, une typographie excellente, un aspect agréable. Et, ce qui vaut mieux encore, la rédaction devra en être soignée, la science indiscutable, la doctrine absolument orthodoxe et l'apologétique sûre et mesurée. Etant donnée la valeur de leurs auteurs, nous pouvons nous attendre à ce que ces publications soient dignes de la cause qu'elles entreprennent de défendre et nous sommes certains qu'elles pourront satisfaire l'esprit et affermir la foi des jeunes gens comme de tous ceux qui s'en serviront.

Autres livres sur l'histoire de France. — Quelques-uns pourront regretter que nous n'ayons pas, au cours de ces pages, consacré à l'histoire de France une bibliographie plus abondante. Bien qu'il nous eût été particulièrement facile de satisfaire ce désir, nous avons tenu à rester fidèle à notre plan et à n'indiquer que des ouvrages susceptibles de donner des aperçus généraux ou d'imprimer une direction à l'esprit. L'on voudra bien ne pas nous en faire un grief, d'autant que les érudits et les historiens qui voudront pousser plus avant leurs études auront toujours la ressource de consulter les travaux bibliographiques de *Stein* (1), de *Langlois* (2), de *Monod* (3), d'*Ulysse Chevalier* (4), les répertoires relatifs aux *sources de l'histoire de France*, composé par *Langlois et Stein* (5), par

(1) STEIN (H.) : *Manuel de bibliographie générale*. Paris, Picard, 1898, in-8 de xx-895 p. *Prix :* 15 fr. — (2) LANGLOIS (Ch.-V.) : *Manuel de bibliographie historique*. Paris, Hachette, 1896, 2 vol. in-16 de 193 p. *Prix :* 10 fr. — (3) MONOD (H.) : *Bibliographie de l'histoire de France*. Paris, Hachette, 1888, in-8 de 420 p. *Prix :* 9 fr. Il est probable qu'une édition nouvelle, mise au point et plus complète, en sera donnée prochainement. — (4) CHEVALIER (abbé Ulysse) : *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age : Bio-bibliographie*, 2 vol. gr. in-8 de 4.832 col., 1904-1907. *Prix* : 90 fr. — *Topo-bibliographie*, 1894-1903, 2 vol. in-8 de 3.384 col. *Prix* : 60 fr. — (5) LANGLOIS et STEIN : *les Archives de l'histoire de France*. Paris, Picard, 1893, in-8 de XIV-1000 p. *Prix :* 15 fr.

Franklin (1), par de *Lasteyrie et Vidier* (2), par *Molinier* et ses continuateurs (3), par *Schmidt* (4), par *Gavet* (5), etc. De nombreux renseignements et d'excellents conseils leur seront également fournis par le substantiel opuscule de *Bréhier et Desdevizes du Désert* (6) et par l'excellent travail de *Fonck* (7).

Enfin, les *bibliographies de livres choisis* citées dans notre appendice et le *Monod* refondu et mis à jour pourront donner au plus grand nombre des indications très suffisantes. On se tiendra au courant par les revues bibliographiques et par la *Revue des questions Historiques* dirigée par M. Paul *Allard* et Jean *Guiraud* (trimestrielle. Un an, 20 fr. Paris, 5, rue Saint-Simon).

Il faut connaître aussi l'histoire de nos provinces, petites patries qui ont formé la grande.

Enfin, nous croyons devoir insister aussi sur le grand intérêt que présente l'histoire de nos provinces. Si une élite intellectuelle connaît les ouvrages savants qui contiennent l'histoire de nos provinces, si les sociétés historiques ne cessent de fouiller les archives et de publier des textes, beaucoup ignorent l'histoire de leur petite patrie et le peuple n'en a aucune idée.

Il serait temps que des historiens et des érudits, d'une

(1) Franklin (Alf.) : *les Sources de l'histoire de France*. Paris, Firmin-Didot, 1876, in-8 de xvii-603 p. (ouvrage vieilli). *Prix* : 16 fr. — (2) Lasteyrie (de), Vidier et Lefebvre-Pontalis : *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*. Paris, Imp. Nationale et Leroux, 1888 et années suivantes, in-4. *Prix* divers : de 8 fr. à 16 fr. — (3) Molinier (Aug.) : *les Sources de l'histoire de France : des Origines aux guerres d'Italie (1494)*. 5 volumes. *Prix* : le vol. 5 fr. — *Le XVI*e *siècle (1494-1610)*, par Henri Hauser. — *Le XVII*e *siècle (1610 1715)*, par E Bourgeois (en préparation). — *Le XVIII*e *siècle (1715-1789)*, par Maurice Tourneux (en préparation). — *La Révolution et l'Empire (1789-1815)*, par Pierre Caron (en préparation). — (4) Schmidt (Ch.) : *les Sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales*. Paris, Champion, 1907, in-8 de 288 p. *Prix* : 5 fr. — (5) Gavet (G.) : *Sources de l'histoire des institutions*. Paris, Larose, 1889 in-8 de xi-783 p. *Prix* : 15 fr. — (6) Bréhier (L.) et Desdevizes du Désert : *le Travail historique* Paris, Bloud, 1907 in-16 de 83 p. *Prix* : 0 fr. 60. — (7) Fonck (Léopold : *le Travail scientifique*, adapté de l'allemand, par *J. Bourg et A. Decisier*. Paris, Beauchesne, 1911, in-16 de 250 p. *Prix* : 2 fr. 75.

science sûre, ne croient pas « déroger » en composant des livres populaires, écrits avec clarté et illustrés avec goût. Ces livres peuvent contribuer, dans une large mesure, à réveiller l'esprit provincial et à vivifier l'amour de la Patrie en nous attachant davantage à la terre ancestrale.

Nous ne pouvons citer ici les livres qu'il faut lire pour chaque province. Mentionnons seulement, à titre d'exemple :

Pour la Normandie : le livre populaire d'Albert PETIT : **Histoire de Normandie.** Paris, Boivin, 1911, in-12 de 256 p.; grav. *Prix :* 3 fr. C'est un livre à recommander, instructif mais un peu partial sous forme d'impartialité. Le côté religieux est, en effet, trop laissé dans l'ombre alors que l'action des abbayes normandes aurait pu être mise plus en lumière. — Voir aussi SOREL (Alb.) : **Pages normandes.** Paris, Plon-Nourrit, 1907, in-8 de 308 p. *Prix :* 3 fr. 50.

Pour la Bourgogne : KLEINCLAUSZ : **Histoire de Bourgogne.** Paris, Hachette, 1909, petit in-4 de XII-454 p., gravures hors texte. — *Prix :* 10 fr.

Pour la Bretagne : les travaux de LA BORDERIE (A. de) : **Histoire de Bretagne,** 1015-1515. Rennes, Plihon et Hervé. 1896-1906, 4 vol. in-4 de 600 p. environ. *Prix* du vol. : 15 fr.; — et le livre populaire de RAISON DU CLEUZIOU et LA LANDE DE CALAN (Vicomte Ch. de) : **Histoire de Bretagne** *élémentaire.* Saint-Brieuc, 1910, in-8 de VIII-98 p., carte., *Prix :* 1 fr. 50. « Une nationalité, lisons-nous dans la préface, n'est pas formée d'un certain nombre d'hommes vivant à un moment du temps, dans des limites géographiques déterminées, elle est surtout constituée par la sève des générations humaines qui se succèdent sur le même sol, y ont vécu une commune histoire; l'histoire est le catéchisme de la patrie. »

Enfin, nous consulterons, *à titre documentaire :* **Les Régions de la France,** collection d'opuscules publiés par *la Revue de synthèse historique* sur toutes les régions de la France; voici la liste des travaux parus à ce jour :

BARRASS-DIHIGO : **La Gascogne,** précédé d'une introduction générale sur *la Synthèse des études relatives aux régions de la France,* par Henri BEER, 3 fr. — CHARLÉTY : **Le Lyonnais,** 2 fr. — KLEINCLAUSZ : **La Bourgogne** (c'est un autre travail que le livre cité ci-dessus), 3 fr. — FEBVRE (L.) : **La Franche-Comté.** 3 fr. — VILLAT (L.) : **Le Velay.** 3 fr. — CAL-

METTE : **Le Roussillon**. 3 fr. — PRENTOUT (H.) : **La Normandie**. 4 fr. 50. Tous ces opuscules sont des op. in-8° de 50 à 200 p. environ et sont en vente à Paris : Librairie *Cerf*. Les autres opuscules paraîtront incessamment.

Nous sommes des fils de vaincus.

Nous avons pensé que nous ne saurions pas assez l'histoire de la Patrie si nous n'ajoutions aux livres précédemment cités quelques livres destinés à nous rappeler nos dernières défaites.

On aura une bonne histoire de la guerre en lisant :

ROUSSET (Lieut.-Col.).— **Histoire générale de la guerre franco-allemande**. Paris, Taillandier, 1895-1898, 6 vol. de 450 p. environ. *Prix du vol.* 7. 50.— Une édition de grand luxe, magnifiquement illustrée (1.200 gravures, planches en couleur), a été aussi publiée à Paris, chez Taillandier en 2 gros volumes in-4. *Prix :* broché 36 fr.; relié 44 fr. — La même librairie a publié aussi une *édition populaire* illustrée (237 livraisons à 0 fr. 10) — et une **Histoire abrégée**, 1904, in-18 de VIII-364 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Lire aussi AMBERT (général) : **Récits militaires** (Gaulois et Germains). I. *L'invasion ;* II. *Après Sedan ;* III. *La Loire et l'Est ;* IV. *Le siège de Paris*. Paris, Bloud, 1884-1885, 4 vol. in-8, 500 p. environ. *Prix :* le vol. 5 fr. — Voir aussi les travaux de Germain BAPST : **Le Maréchal Canrobert** (t. IV et V). Paris, Plon-Nourrit, 1910-1911. *Prix :* 7 fr. 50. Répandre aussi l'histoire populaire écrite par le général NIOX : **La Guerre de 1870**, *simple récit*. Paris, Delagrave, 1911, in-16 de 151 p., cartes et grav. *Prix :* 1 fr. 25.

Il est aussi un homme qui ne cesse de nous crier que nous sommes des fils de vaincus... Si l'espoir d'une revanche guerrière s'enfuit avec le temps, il est juste et il est bon, pourtant, d'honorer ceux qui sont morts pour la patrie et de nous incliner devant ceux qui n'ont pas oublié. Et puis, qui sait si l'affreuse guerre est si loin de nous? Ne laissons point s'émousser en nous la fierté de la race et ses vertus viriles et lisons avec un intérêt ému et religieux les *Feuilles de route* et les *Chants du soldat* que DÉROULÈDE a réunis sous le titre de **Pages françaises**. — Paris, Bloud, 1909, in-16 de LX—404 p. 3 fr. 50.

Et la revanche doit venir, lente peut-être,
Mais en tout cas fatale et terrible, à coup sûr.
La haine est déjà née et la force va naître.
C'est au faucheur à voir si le champ n'est pas mûr (p. 137).
. . . .

Et puis, longtemps après la guerre réparatrice

. . . . l'heure viendra
Où ces cris de fierté chers au pays vaincu
Au pays consolé sembleront un délire,
Où nul ne comprendra la haine où j'ai vécu (p. 201).

~ N'oublions, pas les provinces perdues et lisons les livres suivants, qui nous parleront de l'Alsace :

Barrès (Maurice) : L'Alsace et la Lorraine. Paris, Sansot, 1906, in-16 de 97 p. *Prix :* 1 fr. — *Du même auteur :* Un discours à Metz (15 août 1911). Paris, Emile Paul, 1911, in-16 de 23 p. *Prix :* 1 fr. — Regamey (Jeanne et Frédéric) : L'Alsace depuis 1870 : *l'Alsace au lendemain de la conquête*, Paris, Jouve, 1911, in-18 de 400 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Hinzelin (Emile). En Alsace-Lorraine : 2e édit. Paris, Alcan, 1905, in-16 de II-292 p. *Prix :* 3 fr. 50 — et Images d'Alsace-Lorraine. Paris, *ibid.*, 1910, in-12 de III-335 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Adam (Juliette) : Après l'abandon de la Revanche. Paris, Lemaire, 1911, in-12 de II-495 p. *Prix :* 3 fr. 50, et les autres ouvrages du même auteur publiés chez Lemaire. — Lire aussi les romans suivants susceptibles de nous faire aimer davantage les provinces perdues : Bazin (René) : Les Oberlé. Paris, Calmann-Lévy, 1902, in-18 de 396 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Barrès : Colette Baudoche. *Histoire d'une jeune fille de Metz*. Paris, Juven, 1909, in-16 de VII-158 p. *Prix :* 3 fr 50. — Acker (Paul) : Les exilés. Paris, Plon (1911), in-16 de 293 p. *Prix :* 3 fr. 50

Ces livres nous montreront « l'idée française cheminant en Alsace-Lorraine en dépit des violences du vainqueur, à la faveur du mouvement autonomiste qui est au fond une protestation invincible contre le régime provisoire de la Force ».

La plus grande France.

Convient-il de pleurer continuellement sur nos défaites?

Non. Si la souffrance est un châtiment, elle est aussi une rédemption et elle prépare les lendemains triomphants et les résurrections glorieuses.

C'est pourquoi nous autres, catholiques, nous croyons que la Providence a permis nos malheurs pour effacer nos fautes et pour nous acheminer vers de nouvelles et grandioses destinées.

Et, de fait, l'avenir de la patrie nous apparaît si grand que nos actions de grâce, en vérité, doivent monter jusqu'à Dieu.

Quand l'Allemagne nous eut ravi l'Alsace et la Lorraine, elle daigna, pour détourner du Rhin notre attention, nous laisser batailler sur des terres lointaines.

Et notre revanche fut belle. La France, confiante en l'énergie de sa race, essaima d'autres Frances. Et à l'heure même où la Nation Canadienne, puissante et féconde, semble reprendre conscience de ses destinées et se déclare l'héritière et la gardienne de la pensée française dans le Nouveau Monde, voici que nous faisons flotter notre drapeau en Asie, sur d'immenses pays, et voici que l'Empire du Sud est à nos portes...

Bismarck, en prenant l'Alsace, accrocha une « Irlande » au flanc de sa patrie, et pendant que la vieille Germanie veillait sur sa conquête, la France réparait les fautes de nos rois, et, deux siècles après la perte des Indes et l'abandon des terres canadiennes, prenait un large morceau du monde.

Qui sait? Si nous nous appuyons sur un gouvernement fort, sur des armées solides, et sur des flottes puissantes, l'avenir cette fois, est peut-être à nous.

La science a rapproché les distances ; les productions du sol s'échangent avec rapidité, la pensée française d'un coup d'aile atteint les extrêmes limites de son empire et le ciel est nôtre... Une fermentation merveilleuse semble bruire dans les entrailles de la patrie. Tandis que la France païenne restreint volontairement le nombre de ses enfants et s'anéantit dans la volupté, une génération nouvelle, fille du Devoir, se lève, dont les ambitions seront immenses. Nos fils peupleront nos royaumes, les richesses surgiront de la terre et la langue française se propagera merveilleusement sur le monde pour

mieux répandre, sans doute, la pensée du Christ et pour instaurer l'ordre social chrétien dont le génie de la vieille France, baignée peut-être par le Rhin, et rajeunie sûrement par l'Evangile, aura jeté les bases.

Vraiment, les desseins de la Providence sont impénétrables.

Quand, au lendemain de nos défaites, Jules Ferry brimait les catholiques et donnait, malgré la plus grande partie de la Droite, un empire à la France, la République, peut-être, préparait les voies de Dieu.

C'est pourquoi, pleins de confiance dans la Providence, nous ferons nôtres ces paroles de Gœthe, rappelées récemment par Barrès : « *Allons ! par-dessus les tombeaux, en avant !* »

⁓ Nous aurions voulu pouvoir recommander sur ce sujet un livre facile à lire et très averti sur toutes choses, mais ce livre n'existe pas. Nous trouverons les éléments de cette étude dans les ouvrages cités par nous quand nous parlerons du développement économique de la France particulièrement dans les travaux d'*Hanotaux*, de *Reclus*, de *Blondel*.

Mentionnons pourtant ici le livre d'On. Reclus : **Le plus beau royaume sous le ciel** (cité p. 516), qui contient d'excellentes pages qu'on ne saurait trop lire, surtout celles qui traitent des *Français*, de la *Langue Française*, et des *Lueurs d'un grand avenir* (pp. 739-843). Ne reprochons point à *On. Reclus* son optimisme, puisqu'il prêche l'énergie et puisqu'il désire ardemment une plus grande France, « d'autant, dit-il, que la primauté française est moins fondée que d'autres sur la guerre et sur la haine ».

L'auteur, après avoir rappelé le désastre de Sedan, s'exprime ainsi :

« Au tonnerre des canons, un général allemand daigna, dit-on, « faire aux vaincus l'honneur de parler un moment leur langue et, « du haut de son cheval, s'écria :

« Un grand destin commence, un grand destin s'achève.

« Mais le méchant fait une œuvre qui le trompe... De l'année ter- « rible datent les ans de renaissance : les jeunes vaillances à la place

« du recueillement stérile et sénile, la course en avant au lieu du « piétinement sur place, l'empire d'Afrique au lieu des départements « de la rive gauche du Rhin, les fleuves immenses dans la savane « des pays sans histoire au lieu du modeste fleuve historique entre « ses petits monts et la langue française devenant mondiale... et « passant à l'honneur de guider, d'élever et de transformer cent « nations... (p. 788).

« Ainsi donc ce qui était la mort, tout au moins la vieillesse abo- « minable avec sa défaillance et ses mornes désespoirs, est devenu la « vie par une seconde naissance qui sera l'aube d'une seconde jeu- « nesse...

« Nous avons désormais un but, un espoir, un avenir, une raison « d'être... Entonnons l'hosanna. Nous étions morts et voici, nous « vivons... »

De la mission de la France dans le monde.

Enfin, nous aurions été heureux de pouvoir indiquer, en terminant, quelques livres susceptibles de révéler à notre démocratie la mission de la France dans le monde. Il convient, en effet, de mieux faire comprendre au peuple le rôle de la patrie en lui montrant les obligations de son passé, les nécessités du présent, les exigences de l'avenir qui sera fait de la force de son gouvernement et de l'expansion de sa race, de la splendeur de son génie, de la grandeur de son impérialisme, de son amour de la justice et de l'excellence de ses institutions futures. En d'autres termes, nous aurions voulu pouvoir recommander une bonne étude sur l'histoire, les traditions et le rôle prochain de notre diplomatie, qui a précisément pour fonction d'incliner doucement les nations vers leurs destinées, mais cet ouvrage n'existe pas. C'est pourquoi M. Gabriel Hanotaux, à qui nous exposions nos vues, nous déclarait récemment : « *C'est un livre à faire.* »

En attendant que M. Hanotaux veuille bien nous l'écrire, nous consulterons, à titre documentaire, l'œuvre volumineuse et très ancienne (1811) de :

FLASSAN : **Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française** *ou de la politique de la France depuis la fon-*

dation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI. Paris, Treuttel et Wurtz, 1811, 8 vol. in-8 de 500 p. environ (*épuisé*). — MALET (Albert) : **L'histoire diplomatique de l'Europe des XVIIe et XVIIIe siècles.** Paris, Dentu, 1898, in-12 de 470 p. (*épuisé*). — Lire aussi SOREL (Albert) : **Essais d'histoire et de critique.** Paris, Plon, 1883, in-16 de 297 p. *Prix :* 3 fr. 50. Quant aux essais de *M. Dauriac*, parus chez Berger-Levrault, ils ressemblent trop à des pamphlets anticléricaux pour que nous puissions les recommander ici. — On se tiendra au courant par la *Revue d'histoire diplomatique*. Paris, Plon. Trimestriel : un an, 20 fr., et par les *Questions diplomatiques et coloniales*. Paris, 19, rue Cassette. Bimensuel : un an, 15 fr.

Il y a donc là un sujet d'étude qui devrait aussi tenter l'un des nôtres, car ce livre pourrait exercer une influence considérable sur la nation et continuer efficacement à préparer les voies de l'avenir grandiose que nous rêvons pour elle.

LES ORIGINES DE NOS INSTITUTIONS

L'histoire de la Patrie nous a donné incidemment une vue d'ensemble sur nos institutions. Il convient de nous y arrêter maintenant plus longuement.

Il nous faut donc posséder des livres, à la fois doctrinaux et pratiques, nous montrant dans quelle mesure les institutions contemporaines et particulièrement les institutions françaises se rapprochent ou s'éloignent de nos doctrines, indiquant ce qu'il faut supprimer, enseignant ce qu'il faut établir, donnant, en un mot, à tous ceux qui sont soucieux de remplir leurs devoirs civiques, les moyens de le faire en connaissance de cause.

Mais si nous voulons conduire notre étude avec méthode, il est nécessaire de connaître les influences nombreuses qui se sont exercées normalement, au cours des siècles, sur les institutions de notre pays. Taine accorde une grande importance au *milieu*. Renan insiste sur la *race*. Karl Marx réduit ces influences à une seule : *l'influence économique*.

Pour nous, nous estimons que la nature de nos institutions tient à des causes plus nombreuses et distinctes : c'est-à-dire, si nous suivons l'ordre naturel, au *sol*, à la *race*, à la *religion*, au *travail*, à la *tradition*, à l'*opinion* et à la *violence*. Certes, nous savons qu'une vigoureuse philosophie pourrait sans doute ramener à l'unité ces divers facteurs, mais il faut bien, pour être clair, tenir compte, dans la pratique, des manifestations diverses et complexes de la vie.

Quand nous connaîtrons mieux ces influences, nous étudierons nos institutions politiques, administratives, judiciaires, économiques et fiscales. Ainsi documenté, nous pourrons effectuer les réformes nécessaires et nous apprendrons, dans un autre chapitre, les moyens de les réaliser.

A quoi tiennent nos institutions?
1° Au sol.

Le sol fait la race.

La France est née de la douceur de son climat et de la fécondité de ses terres, de la puissance de ses fleuves et de l'orientation de ses vallées, de l'hospitalité de ses rivages et de l'étendue de ses plaines, de la majesté de ses montagnes et de la variété de ses régions, de ses sources et de ses forêts, de ses pâturages et de ses collines, de ses frontières et de ses routes.

C'est ce que l'on comprendra bien en lisant une excellente synthèse, qui nous fera toucher du doigt les rapports de la terre et de l'homme :

VIDAL DE LA BLACHE. — **La France**, *tableau géographique*. Paris, Hachette, 1908, gr. in-4 de VII-365 p., gravures et cartes. *Prix :* 25 fr.

Personnalité géographique de la France : En quel sens la France est un être géographique. Forme et structure de la France. Les influences du dehors. Physionomie d'ensemble.
Description régionale : La France du Nord. Entre les Alpes et l'Océan. Le massif central. L'Ouest, le Midi.
Conclusion : La centralisation et la vie d'autrefois.

« Les rapports entre le sol et l'homme sont empreints, en France, « d'un caractère original d'ancienneté, de continuité. De bonne heure « les établissements humains paraissent y avoir acquis de la fixité; « l'homme s'y est arrêté parce qu'il a trouvé, avec les moyens de « subsistance, les matériaux de ses constructions et de ses industries. « Pendant de longs siècles, il a mené ainsi une vie locale qui s'est « imprégnée lentement des sucs de la terre » (p. 3).

Et l'auteur, après avoir parlé des perturbations amenées par les grandes révolutions économiques du XIXe siècle, déclare :

« Nous croyons fermement que notre pays tient en réserve assez « de ressources pour que de nouvelles forces entrent en jeu et lui « permettent de jouer sa partie sur l'échiquier indéfiniment agrandi... « Nous pensons aussi que les grands changements dont nous som- « mes témoins n'atteindront pas foncièrement ce qu'il y a d'essentiel « dans notre tempérament national. La robuste constitution rurale, « que donnent à notre pays le climat et le sol, est un fait cimenté « par la nature et par le temps. »

~~ Citons encore :

RECLUS (Onésime) : **Le plus beau royaume sous le ciel,** *décrit par Onésime Reclus, édité par Hachette, imprimé par P. Brodard.* Paris, Hachette, 1908, p^t^ in-4 de 861 p. *Prix:* 12 fr. (*Réserves* sur les pages qui touchent à la religion catholique.) — JOUSSET (P.) : La France, *géographie illustrée.* Paris, Larousse, 1911, in-4. *Prix:* relié : 65 fr. (en cours de publication). — Enfin, on trouvera sur la France des notions géographiques intéressantes, mais un peu éparses, dans l'important ouvrage de BRUNHES (Jean) : **La géographie humaine,** *essai de classification positive, principes et exemples.* Paris, Alcan, 1910, in-8 de 843 p. *Prix :* 20 fr. — et dans DEMOLINS (Edm.). **Les grandes routes des peuples** (cité dans le paragraphe suivant). — Voir SCHRADER et LONGNON, p. 158 cités ainsi que VALLAUX (Camille) : **Le sol et l'Etat.** Paris, Douin, 1911, in-12 de 420 p. 4 fr. 50.

A quoi tiennent nos institutions ?
2° A la race.

Le tempérament français est un composé merveilleux des éléments les plus rares.

En effet, l'intelligence rayonnante de la Gaule, hospitalière

et mystique, amie du sol et fière de sa témérité, s'est enrichie de la vigueur romaine et de la gravité germanique. Puis, lentement, au cours des siècles, notre race s'est assimilé le génie des peuples qu'elle a conquis et de ceux qui ont campé sur son sol, des Normands intrépides et des Bretons tenaces, des Flamands industrieux et des Alsaciens habiles, des Bourguignons durs au travail et des Champenois experts dans le négoce; puis encore, elle a pris à la Gascogne, sa gaieté, à la Provence, sa poésie, à la Lorraine, sa douceur, et tous lui ont apporté leur foi et leur courage; le Midi, son ardeur et le Nord son calme. C'est pourquoi l'âme française est faite de logique et de clarté, de pénétration et d'harmonie, de générosité et de bravoure, de foi et d'idéal, de sensibilité et de souplesse, de bon sens et d'enthousiasme, de cordialité, de persuasion, de force et de lumière. C'est la patrie des poètes et des savants, des saints et des guerriers, des tribuns et des apôtres; c'est la terre des philosophies limpides et des expériences sociales. Les idées, avant de s'écouler sur les peuples, doivent passer par le creuset de notre pensée et s'animer au souffle de notre âme...

~ On trouvera d'excellentes pages dans les travaux suivants :

Brunetière : **L'idée de Patrie**, dans le tome I[er] des *Discours de combat* (déjà cités). **Les ennemis de l'âme française** (*ibid.*, pp. 161-211). **Le génie latin** (*ibid.*, pp. 249-291). **Le génie breton** (*ibid.*, pp. 1-37). — Bazin (René) : **La douce France.** Paris, Gigord, 1911, in-12 de VIII-311 p. *Prix :* 3 fr. 50. Edit. pop., 1 fr. 60. — Demolins (Ed.). **Les grandes routes des peuples**; *essai de géographie sociale. Comment la route crée le type social.* T. I. *Les routes de l'Antiquité.* T. II. *Les routes du monde moderne.* Paris, Firmin Didot, 1901-1903, 2 vol. in-8 de 540-463 p. *Prix :* le vol. 3 fr. 50. Consulter surtout le tome I[er], dans lequel l'auteur étudie le type franc et saxon (pp. 460-537).

Puis il faut lire aussi l'étude de M. l'abbé Henri de *Tou ville :*

Tourville (abbé H. de) : **Histoire de la formation particula-**

riste : L'origine des grands peuples actuels. Paris, Firmin-Didot. 1905, in-8 de VIII-547 p. *Prix :* 10 fr. — On continuera par d'autres ouvrages de DEMOLINS : Les Français d'aujourd'hui. *Les types sociaux du Midi et du Centre*, Paris, Firmin-Didot, 1898, in-12 de XII-466 p. *Prix :* 3 fr. 50. — *Du même auteur*, également, l'ouvrage suivant qui nous juge un peu trop sévèrement : A quoi tient la supériorité des Anglo-saxons ? Paris, Firmin-Didot, 1901, in-18 de XII-463 p. *Prix :* le vol. 3 fr. 50. — Etude qu'il faut compléter, si l'on veut suivre l'évolution de cette race, par Paul de ROUSIERS : La vie américaine. — Paris, Firmin-Didot, 1899, 2 vol. in-18 de 370 et 336 p. *Prix :* 3 fr. 50. (Edition de luxe, 30 fr.)

Si ces ouvrages ne contiennent rien qui puisse blesser nos convictions philosophiques et chrétiennes, nous ne pouvons en dire autant des ouvrages qui suivent. Leurs auteurs, sans être, de parti pris, malveillants contre l'Eglise, jugent quelquefois mal son influence, la rapetissent de bonne foi, ou, comme *Vacher de Lapouge*, prédisent son déclin. Ce sont des livres intéressants, sans doute, mais qu'il faut consulter avec *beaucoup de réserve :*

FOUILLÉE (Alf.) : Psychologie du peuple français, 2e édition, Paris, Alcan, 1907, in-8 de IV-391 p. *Prix :* 7 fr. 50 — *Du même auteur :* Esquisse psychologique des peuples européens. 3e édit. Paris, Alcan, 1903, in-8 de XIX-552 p. *Prix :* 10 fr.—LE BON (Gust.). : Les lois psychologiques de l'évolution des peuples, 10e édit. Paris, Alcan, 1911, in-8 de 186 p. *Prix :* 2 fr. 50. — et enfin : VACHER DE LAPOUGE : Race et milieu social, essais d'anthroposociologie. Paris, Rivière, 1909, in-8 de 395 p. *Prix :* 8 fr.

Ce dernier auteur nous semble exagérer l'importance de l'anthropologie. L'étude du crâne n'est pas toute la Science... Pourtant, nous reconnaissons l'importance de ces connaissances et il serait à désirer que les catholiques ne laissent pas aux matérialistes le monopole de ces intéressants travaux.

On pourrait voir encore les livres suivants :

LONGNON : Atlas historique de la France. Paris, Hachette, 15 cartes. *Prix:* 35 fr. et *du même auteur* la plaquette : De la for-

mation de l'unité française. Paris, Champion, 1890, in-16 de 46 p. *Prix :* 1 fr. — Consulter aussi SCHRADER : Atlas de géographie historique *par une réunion de professeurs et de savants*. Paris, Hachette, 54 cartes avec texte au verso. *Prix :* 35 fr.

A quoi tiennent nos institutions ?
3° A la religion.

Si, pour nous conformer à l'*ordre naturel*, nous avons d'abord parlé des influences exercées sur nos institutions par le *sol* et par la *race*, nous devons maintenant montrer comment la *religion*, par la puissance de son action, occuperait le premier rang dans l'*ordre de prééminence*.

« *La religion*, dit en effet Le Play, a toujours été le premier fondement des sociétés; le scepticisme moderne n'est justifié ni par la science, ni par l'histoire, ni par la pratique actuelle des peuples libres et prospères. »

La religion, dont Dieu a déposé le germe dans la conscience de chaque homme, ne saurait en effet se confondre avec le sol, ni avec la race, ni avec le travail, ni avec la tradition, ni avec la violence ; elle les dépasse.

Et la preuve, c'est que l'Evangile, prêché par le Christ, sous le ciel brûlant de la riche Palestine, à un peuple vaincu qui vivait du fruit de son travail sous la férule du vainqueur, a conquis les Romains qui l'avaient subjugué, la plèbe qui, dans la ville aux sept collines, mendiait à ses empereurs du pain et des jeux, les esclaves qui ignoraient les droits de la personne humaine, les tribus barbares qui, au galop de leurs chevaux, pillaient en liberté, les peuples pasteurs qui cheminaient dans les plaines africaines, les nomades qui erraient dans les steppes du Caucase, les Basques cachés au fond de leurs montagnes, les Francs batailleurs et généreux..... L'Evangile a conquis tous les peuples et transformé toutes les institutions.

Et notre pays a embrassé la foi chrétienne avec son ardeur et sa générosité coutumières. La parole divine a eu dans notre race un écho d'une profondeur à nulle autre pareille ; nos ancêtres, fidèles à leur génie, ont su tirer de la doctrine nouvelle

toutes les conséquences individualistes et sociales qu'elle comportait et ils ont su y adapter merveilleusement, à travers tous les âges, leur vie et leurs institutions...

Sur le rôle de la religion chez les anciens, il faut lire l'ouvrage *déjà cité* de FUSTEL DE COULANGES: La Cité antique, particulièrement les chapitres qui traitent du culte. L'auteur, d'ailleurs, déclare que c'est la religion qui a fait le droit et les institutions de la Grèce et de Rome.

Si nous voulons maintenant étudier, d'une façon plus générale, l'action de l'Eglise sur nos institutions, nous consulterons, à défaut d'un bon travail d'ensemble sur le sujet, les études suivantes, qui nous en fournissent les meilleurs éléments :

Et d'abord l'*Encyclique de* LÉON XIII (déjà citée) sur la Constitution chrétienne des Etats (*Immortale Dei*).— Voir aussi l'Encyclique *Graves de Communi;* — puis CHÉNON : L'Action de l'Eglise (*Semaine sociale d'Amiens*, 1907). — KURTH (God.) : L'Action de l'Eglise à travers l'histoire (*Semaine sociale d'Amiens*, 1907).— THELLIER DE PONCHEVILLE (abbé) : La Croyance en une destinée supra-terrestre, principe de progrès social (*Semaine sociale de Marseille*, 1908) et les Apirations sociales contemporaines et le catholicisme (*Semaine sociale de Rouen*, 1911, pp. 435-482), ainsi que les conférences faites aux *Semaines sociales* par l'abbé CALIPPE, par H. LORIN, par le P. SERTILLANGES, par Mgr DIZIEN, par Mgr DADOLLE, par l'abbé de PASCAL, qui traitent presque tous de l'action de l'Eglise sur le progrès social.

On voudra bien se reporter aux livres déjà cités dans la première et dans la deuxième partie de notre travail, c'est-à-dire :

CH. DEWAS : L'Eglise et le progrès du monde. — KURTH (Godef.) : Les origines de la civilisation moderne — *et du même auteur :* L'Eglise aux tournants de l'histoire. — GIBIER (Mgr) : L'Eglise et son œuvre, *les Bienfaits de l'Eglise dans l'ordre politique.* — BRUNETIÈRE : Sur les chemins de la croyance, *l'utilisation du positivisme*, et les autres ouvrages même auteur. — LE PLAY : Réforme sociale, t. I, ch. I.

Nous croyons inutile d'allonger cette liste. Les ouvrages qui traitent incidemment de l'action de l'Eglise sur les institutions sont extrêmement nombreux, mais le livre définitif n'existe pas...

Nous terminerons par une étude magistrale, qui, si elle est narrative en certaines pages, nous montrera bien l'importance du rôle joué par l'Eglise sur notre pays : Baudrillart (Mgr) (et autres) : La France chrétienne dans l'histoire. (Voir plus haut, p. 499.)

A quoi tiennent nos institutions ?
4° Au travail.

Le travail exerce une influence considérable sur les institutions. Nous avons déjà dit que Karl Marx faisait du facteur économique l'unique élément de la transformation sociale. Aujourd'hui, la Confédération générale du Travail ne pense pas autrement puisqu'elle prétend pouvoir transformer la société sans sortir du régime économique. C'est une exagération manifeste.

Pourtant, ceux qui méconnaîtraient l'importance de la répercussion du travail sur nos institutions politiques se méprendraient également ; car si le travail est incapable de fixer l'esprit de ces institutions, il peut, tout au moins, en déterminer les formes.

Souvent, en effet, les aristocraties qui mènent les peuples sont filles du travail.

L'aristocratie fut guerrière quand le travail était la bataille.

Elle fut domaniale quand le travail était la terre.

Elle fut bourgeoise quand le travail s'épanouissait dans l'atelier familial.

Elle est capitaliste depuis que le travail est devenu l'esclave de l'or.

Elle sera démocratique lorsque le travail sera organisé par les travailleurs.

Mais ce qui prouve bien que le travail ne doit pas assumer

exclusivement la gestion des affaires publiques,c'est qu'il peut, lui aussi, finir dans le despotisme. S'il est tout puissant, qui l'empêchera d'asservir la richesse bien acquise et l'esprit et la foi? Qui le garantira des luttes fratricides? Les artisans pourront opprimer les salariés et les salariés à leur tour pourront opprimer les paysans. Et si, maîtresse du pouvoir, la classe prolétarienne rejette la bourgeoisie laborieuse dans la roture, si la « justice populaire » doit remplacer la justice bourgeoise, la société n'aura fait que changer de tyran. Où sera donc le progrès social?

Le travail peut donc être oppressif. Ce n'est pas lui qui fournira les principes sur lesquels reposera la justice des contrats; ce n'est pas lui non plus qui peut délimiter les droits de l'homme et les concilier avec les droits des corps sociaux, comme la famille, la cité et l'Etat. Il y a encore de la justice à réaliser en dehors de l'atelier... Les harmonies économiques ne sont pas génératrices des harmonies sociales. Seule, la doctrine évangélique, en assurant à l'homme l'épanouissement normal de ses droits, peut donner la paix au monde.

Le travail, pourtant, pèse d'un poids considérable dans l'équilibre politique. Inorganisé, il doit mener à la monarchie absolue ou à la tyrannie du parlementarisme et du collectivisme. Organisé, il s'interpose entre le pouvoir et les citoyens pour atténuer les abus de l'Etat et les mouvements irréfléchis des foules; il engendre de l'ordre en provoquant l'association et en hiérarchisant les fonctions sociales.

« C'est dans la question du travail, dit Lacordaire, que toute servitude a sa racine : c'est la question du travail qui a fait les maîtres et les serviteurs, les peuples conquérants et les peuples conquis, les oppresseurs de tout genre et les opprimés de tout nom. Le travail n'étant pas autre chose que l'activité humaine, tout s'y rapporte nécessairement et selon qu'il est bien ou mal distribué, la Société est bien ou mal ordonnée, heureuse ou malheureuse. »

C'est pourquoi M. Eug. *Duthoit*, qui connaît si bien la nature du travail et qui a vigoureusement ébauché, en des pages solides, un essai d'adaptation du régime économique

et social à l'organisation politique, déclare que les droits de tout citoyen devraient être en relation avec le travail utile qu'il fournit. « Ne serait-il pas nécessaire, ajoute-t-il, de chercher dans les groupements d'hommes voués à une même profession les éléments de pondération et de stabilité qui sont indispensables à tout gouvernement digne de ce nom ? Ne serait-il pas normal de charger les corps professionnels légalement organisés de préparer les lois sur le travail et d'en codifier les éléments plus ou moins dispersés? »

Nous ne connaissons pas, sur ce point non plus, d'étude définitive écrite par un catholique social et montrant, à la lumière de l'histoire, du droit et de la morale, la répercussion légitime du travail sur nos institutions. Pourtant nous recommandons vivement la lecture des études suivantes qui ne sont, en somme, que des pages détachées de l'ouvrage clair et précis que nous aurions voulu citer, mais qui n'existe pas.

On relira les œuvres des maîtres de la pensée catholique sociale, de *Le Play*, de *Ketteler*, de *Vogelsang*, du marquis de *La Tour du Pin*, de Mgr *d'Hulst*, on se reportera aussi aux travaux du *P. Antoine*, du *P. de Pascal*, de *H. Lorin*, etc... Enfin, on consultera le chapitre que M. Duthoit, dans son beau livre déjà cité et intitulé : Vers l'organisation professionnelle, a consacré à *l'Adaptation de l'organisation politique au régime économique et social* (pp. 281-319). On se reportera aussi aux comptes-rendus des *Semaines sociales de France*, et particulièrement à :

Deslandres : Influence de l'évolution sociale sur l'organisation politique de la société (Bordeaux, 1909). — Calippe (abbé) et Crétinon : La fonction sociale des pouvoirs publics ; *quelques applications* (Rouen, 1910). — Lefas : La représentation professionnelle (Rouen, 1910). — Boissard et Deslandres : La collaboration des citoyens et des groupements professionnels à l'élaboration et à l'application des lois de justice, d'hygiène et d'assistance (Marseille, 1908). — Le Play : Réforme sociale, déjà citée (chap. IV, § 31).

Ces auteurs ne se sont pas préoccupés du côté historique de la question. A défaut d'une étude complète sur l'histoire

des rapports du travail et des pouvoirs publics, on en cherchera les éléments dans les ouvrages déjà cités de Martin Saint-Léon : Histoire des corporations, de *Levasseur*, de *Franklin*, de *Germ. Martin*, de *Fagniez*; dans les travaux plus légers et de vulgarisation de *Dubourguier* et de *Hauser*, ainsi que dans les études de H. Sée sur Les Classes rurales et le régime domanial en France au Moyen-Age. Paris, Giard et Brière, 1901, in-8 de xxxvii-638 p. *Prix:* 12 fr.; — de Léopold Delisle. Etude sur la condition de la classe agricole... en Normandie pendant le Moyen Age. Paris, Champion, 1903, in-8 de xliii-758 p. *Prix:* 20 fr. — On relira aussi les ouvrages qui traitent de l'histoire des *communes* (cités p. 455) et de l'histoire de nos *institutions* (p. 527), c'est-à-dire Luchaire, Viollet, Babeau, Flach, Fustel de Coulanges, Glasson, Levasseur, Martin Saint-Léon, etc..., ainsi qu'un livre de Gavet : Sources de l'histoire des institutions (cités pp. 527 et suivantes).

〰 Enfin, on se reportera également à quelques travaux plus considérables, mais dont on ne saurait accepter toutes les conclusions sans réserve :

Taine : Les Origines de la France contemporaine (cité plus loin) : Tocqueville (Alexis de) : De la Démocratie en Amérique. 17e édition, Paris, Pagnerre, 1888 [aujourd'hui Calmann-Lévy]. Le vol. in-8 de 467 p. *Prix :* 6 fr. — On consultera aussi le livre d'un disciple de *Tourville* et de *Demolins :* Poinsard (Léon) : La production, le travail et le problème social *dans tous les pays au début du XXe siècle*. Paris, Alcan, 1907, in-8 de xvi-592 et 768 p. *Prix* des deux vol. : 16 fr. — et, avec prudence, Liesse (André) : Le travail au point de vue scientifique, industriel et social (surtout pages 375 et suivantes). Paris, Guillaumin, 1899, in-8 de iii-125 p. (*épuisé*) : — Durckheim : De la division du travail social. Paris, Alcan, 1902, in-8 de xliv-416 p. *Prix :* 7 fr. 50. — A ce livre, très sévèrement jugé par *J. Rambaud* (Polybiblion, 1902, 2e semestre, p. 25), on peut ajouter une autre étude, également très discutable : Schmoller (C.) : Principes d'économie politique, *traduit de l'allemand par L. Polack*. Paris, Giard et Brière, 1905-1908, 5 vol. in-8 de 600 p. environ. *Prix du vol.* 10 fr. Cet ouvrage est riche en considérations historiques, qui ne sont pas toujours de bon aloi. L'auteur est un partisan modéré, il est vrai, du socialisme d'Etat.

A quoi tiennent nos institutions ?
5° A l'opinion.

Dans nos démocraties modernes, incertaines et désorientées, l'opinion joue un rôle si considérable que nous sommes bien obligés de compter avec elle. L'opinion déborde les frontières et les races. C'est une opinion philosophique qui fit la société moderne, c'est une opinion économique qui nous valut les gouvernements bourgeois du siècle passé, c'est une opinion anti-religieuse qui nous valut la République radicale, c'est une opinion sociale qui nous vaudra la société nouvelle et l'opinion fera la loi jusqu'au jour où la *croyance religieuse* interviendra à son tour pour assurer à la société ses assises naturelles et pour rétablir l'équilibre rompu. Quand la religion s'en va, c'est l'opinion qui gouverne, et l'opinion, c'est la chasse à la vérité...

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet et de nous y arrêter davantage lorsque, dans le chapitre consacré à *l'action civique*, nous traiterons de l'opinion et des moyens de la promouvoir, de l'encadrer, de la diriger. Contentons-nous, pour l'instant, de renvoyer à l'étude courte mais très sûre de Moysset sur l'Opinion publique, *citée plus loin*, et aux travaux *également mentionnés*, mais qu'il faut consulter avec beaucoup de réserve, de Bryce, d'Ostrogorski, de Le Bon, de Tarde, de La Codre, etc. (Voir page 572.)

Telles sont les principales études qui ont été écrites sur ce sujet ; il en est d'autres encore, mais nous estimons que les ouvrages cités ci-dessus comptent parmi les meilleurs et les plus fouillés. Nous en reparlerons en détail, mais nous avons cru nécessaire d'en dire un mot ici, puisque l'opinion exerce sur nos institutions une influence considérable.

A quoi tiennent nos institutions ?
6° A la violence.

Enfin, la violence, qu'il ne faut pas confondre avec l'énergie,

peut aussi, en certains cas, exercer une influence prépondérante sur nos institutions, mais la violence ne saurait compter parmi les influences normales. Pourtant, quelques-uns l'ont érigée en doctrine. George Sorel procède de Karl Marx, Maurras est d'accord avec Babœuf et Paul Bourget conclut comme Bakounine. — « La force, a dit Karl Marx, est l'accoucheuse des sociétés », mais il arrive souvent, ajoute un autre, que la force met au monde un enfant mort...

Et nous n'en serons pas étonnés quand nous saurons que la violence est contraire à la nature, à la raison et à la loi du Christ. « La haine, dit le P. Sertillanges, n'est pas féconde, la haine ne crée pas... »

Si la force peut parfois mater un peuple et l'organiser à son profit, son action, chez un peuple adulte, reste superficielle et éphémère parce qu'elle est anormale.

Les sociétés ont horreur de la contrainte.

La violence a fait récemment l'objet de travaux fort intéressants. On aura une étude d'une doctrine absolument sûre en lisant :

Sertillanges (le P.) : **La violence et l'action chrétienne** (conférence faite à la *Semaine sociale de Rouen*, 1910), pp. 482-511. Mentionnons aussi, *à titre documentaire*, quelques travaux dont nous ne pouvons admettre les conclusions, par exemple : Sorel (G.). : **Réflexions sur la violence**, 2e édition. Paris, Rivière, 1910, in-12 de 412 p. *Prix :* 5 fr. — Maurras (Ch.) et Dutrait-Crozon : **Si le coup de force est possible**, Paris, Lib. Nationale, 1910, in-16 de 99 p. *Prix :* 1 fr. —, et le chapitre consacré à *la violence* dans Engels : **Philosophie, économie politique, socialisme** *contre Eug. Dühring, traduit sur la 6e édition allemande par Edm. Laskine.* Paris, Giard et Brière, 1911, in-8 de cxiv-420 p. *Prix ;* 10 fr. — Le livre récent de M. G. Valois : **L'homme qui vient,** *philosophie de l'autorité* (Paris, Lib. Nationale, 1911, in-12 de xxi-269 p. *Prix :* 3 fr. 50), n'est point, comme on pourrait le croire, une apologie de la force. « Que l'on « ne fasse pas, dit-il, une confusion grossière entre l'Energie et « la Force. La Force peut décider de la fondation des Etats, « mais sa durée est d'un instant. Rien de durable n'est institué « par elle. L'apparence de force qui garantit la sécurité des Etats « est manœuvrée par l'Energie et l'Intelligence » (pp. xviii et xix).

A quoi tiennent nos institutions ?
7° A la tradition : l'histoire de nos institutions.

Les morts vivent en nous, non seulement par le sang, mais aussi par la tradition.

Le passé emplit nos cœurs et nos âmes, nos foyers et nos cités.

C'est le passé qui nous a transmis nos institutions et nous, à notre tour, nous les lèguerons à nos fils. Chaque génération retranche ou ajoute, complète ou perfectionne, mais le fond de nos institutions ne varie guère parce qu'elles répondent exactement à la nature du peuple qui les a créées.

L'influence de la tradition est indiscutable. Pour la nier, il faut être un primaire, et des primaires, il s'en trouve non-seulement à l'école, mais encore sur tous les échelons de la politique, en haut comme en bas.

Un historien de valeur, M. Paul Viollet, membre de l'Institut, proclame en termes excellents l'action bienfaisante du passé :

« Nous procédons du moyen-âge. Il a vu naître la plupart des « institutions qui, lentement transformées, nous régissent aujourd'hui. En étudiant son histoire, nous étudierons nos origines. « Royauté moderne, parlement, conseils, chambre des comptes, com- « munes, liberté civile substituée graduellement à l'esclavage et au « servage, armée, impôts et comptabilité, notre droit public presque « tout entier et notre société moderne ont fait là leurs racines pro- « fondes (1).

« Ce que nous sommes, nous le devons, pour une très grande part, « au moyen-âge; le moyen-âge est en nous. Il vit autour de nous. « Il a vu naître le droit qui nous régit, les langues dans lesquelles « nous pensons ; il a vu se former les règles de nos prosodies, les « lois de notre harmonie, surgir un art nouveau que nous n'avons « point surpassé... » (II, p. 2).

Pour bien comprendre l'influence de la tradition, nous consulterons donc l'important travail que M. Paul *Viollet* a

(1) Ce que M. Viollet dit du *droit public* est encore plus vrai du *droit privé*.

écrit sur l'histoire de nos institutions politiques et administratives. C'est une œuvre d'une érudition considérable ; les vues générales et les aperçus ingénieux, qui y abondent, en rendent la lecture facile et élargissent notre horizon. Si, par endroits, l'auteur paraît s'étendre avec complaisance sur les abus ou sur les faiblesses que l'Eglise, et particulièrement la Papauté, ont pu commettre au cours des siècles, c'est que sa nature droite et chrétienne, mais légèrement nuancée de gallicanisme, en a, sans doute, beaucoup souffert, et c'est peut-être aussi pour mieux leur rendre, par ailleurs, un éclatant hommage que les esprits les plus prévenus ne sauraient discuter :

Viollet (Paul) : **Histoire des institutions politiques et administratives de la France**, Paris, Larose, 1890-1903, 3 vol. in-8, de VIII-468-470 et 600 pp. *Prix :* T. I et II : le vol. 8 fr. — T. III : 10 fr. : les 3 vol. 26 fr. — Chaque volume se vend séparément.

Les Institutions pendant la période gauloise.

Période gallo-romaine : Les Gaulois. La Gaule conquise et romaine. L'administration romaine. Des impôts. Des Assemblées nationales dans la Gaule romaine. Des municipalités. Chute de l'empire d'Occident et établissement des barbares.

Période franque : La nation et le roi. L'administration et les institutions locales. Les finances. L'Eglise. Les origines de la féodalité.

Moyen-Age. Période française : La royauté. Le clergé et l'Eglise. La noblesse. Les franchises et les communes. Les corporations. Les Etats-généraux et les Etats-provinciaux. L'administration royale : les prévôts, les baillis, les sénéchaux. Les Parlements. La Chambre des comptes. Le conseil. Les finances.

« Dans le haut moyen-âge, le droit public et les institutions « se « faisaient », comme disait Portalis, par une sorte de végétation, de « croissance spontanée ; on ne « les faisait pas ». Aucune loi écrite, « plus exactement, presque aucune loi écrite ne présidait au dévelop- « pement naturel...

« Dans la seconde moitié du XIIIe siècle et surtout au XIVe et au « XVe siècle, le législateur se montra chaque jour davantage. Il crée, « il institue, il sanctionne. Partout, le droit; public ou privé, se soli- « difie et prend des arêtes plus nettes... Le roi, vers lequel ont con- « vergé les forces éparses du haut moyen-âge, gouverne et paraît « diriger, organiser, suivant ses vues, bien que toutes choses restent « assurément, je ne dirai pas fatales, mais plus nécessaires cependant,

« en leurs lignes générales, plus nécessaires, d'une nécessité histo-
« rique, que ne le supposerait un observateur superficiel. Les géné-
« rations sont solidaires les unes des autres et, par suite, le passé
« domine, dans une très large mesure, le présent... » (III, p. 523).

Le même auteur, M. Viollet, a poussé son étude jusqu'à la Révolution, et son travail paraîtra prochainement à Paris, chez Larose, sous le titre : **Le Roi et ses ministres** *pendant les trois derniers siècles de la monarchie.* — *Prix* du vol. 10 fr. — Lire aussi Funck-Bruntano (Ch.) : **Le Roi**. Paris, Hachette, 1912, in-8 de 401 p. *Prix :* 7 fr. 50.

〰 Citons encore, à titre documentaire :

Fustel de Coulanges : La Cité antique, *étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome*, 21e édition. Paris, Hachette, 1910, in-12 de 478 p. *Prix :* 3 fr. 50. — *Et au même auteur :* **Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France.** [*La Gaule Romaine; L'invasion germanique; La monarchie franque ; La transformation de la Royauté pendant l'époque carolingienne; Les origines du système féodal; Le bénéfice et le patronat; L'alleu et le domaine rural.*] Paris, *Ibid.*, 6 vol. in-8 de 500 à 600 p., 1889-1908. *Prix : le vol.* 7 fr. 50. — Glasson : **Histoire du Droit et des institutions de la France.** Paris, Pichon, 1887-1903, 8 volumes in-8 de 550 p. environ. *Prix : le vol.* 10 fr.— Viollet (P.) : **Histoire du Droit civil Français**, 3e édit. Paris, Larose, 1905, in-8 de VIII et 1012 p. *Prix :* 12 fr.— Luchaire (Ach.) : **Manuel des institutions françaises,** *période des Capétiens directs.* Hachette, 1891, in-8 de VIII-639 p. *Prix :* 15 fr. — *Et du même auteur :* **Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens** (987-1180), 2e édit. (revue et aug.), Paris, Picard, 1891, 2 vol. in-8 de XIV-338, 379 p. *Prix:* 15 fr. — Esmein : **Cours élémentaire d'histoire du Droit français.** Paris, Larose, 9e édition, 1910, in-8 de XI-828 p. *Prix :* 10 fr. (ouvrage savant mais à lire avec précaution, surtout dans les pages consacrées à l'histoire de l'Eglise.) — Brissaud (J.) : **Cours d'histoire générale du droit français public et privé.** Paris, Fontemoing, 1908, 3 vol. in-8. (Nouvelle édition en cours.) *Prix* du vol. paru : 12 fr. 50. (Ouvrage un peu touffu, où il se rencontre quelques idées discutables, mais qui rend de réels services par l'abondance des informations et de la bibliographie.) — Flach (Jacques) : **Les origines de l'ancienne France.** Paris, Larose, 1886-1904. 3 vol. in-8 de 475-584-580 p. *Prix :*

le vol. 10 fr. — TAINE : Les origines de la France contemporaine. T. I et II. *L'ancien régime.* T. III-VIII. *La Révolution.* T. IX-XI. *La Révolution.* T. XII. *Table.* Paris, Hachette, 1906-1910, 12 vol. in-16 de 400 p. environ. *Prix :* le vol. 3 fr. 50. — TOCQUEVILLE (Alexis de) : L'ancien Régime et la Révolution. Paris, Calmann-Lévy (édit. de 1906), 3 vol. in-8 de XLVI-385-456 et 575 p. *Prix :* 6 fr. le vol.

〰 On pourrait aussi compléter par les ouvrages de *Babeau*, de *Viollet*, de *Luchaire* et d'autres encore que nous avons mentionnés lorsque nous avons étudié les origines de la *Cité* (p. 455).

***

Si les pages précédentes nous ont révélé la complexité des questions qui touchent à nos institutions, elles ont pu aussi, par les précisions qu'elles ont apportées, nous faire mieux comprendre la patrie et nous la faire aussi mieux aimer en rattachant plus étroitement les institutions du passé aux institutions du présent, que nous allons étudier dans les pages qui suivent.

LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE ET LES RÉFORMES QU'IL CONVIENT D'Y APPORTER

Vue d'ensemble.

Maintenant que nous connaissons l'histoire de notre pays, nous devons, pour mieux vivre notre vie civique, étudier avec soin ses institutions actuelles.

Cette étude nous donnera des vues claires et précises sur des questions que les catholiques négligent trop souvent. Si nous voulons asseoir notre influence civique sur des bases solides, il faut que notre action soit consciente et éclairée.

Or, si nous sommes déjà bien pénétrés des principes qui doivent régir notre activité, nous ne savons pas comment les pou-

voirs publics sont aujourd'hui organisés et nous ignorons quelles sont les réformes pratiques qu'il convient d'y apporter. Mais avant d'étudier ces réformes en détail, il est nécessaire d'avoir une idée nette du fonctionnement des institutions que nous voulons améliorer.

On aura une étude générale, quoique encore incomplète, de notre organisation politique, administrative, judiciaire, dans le livre suivant, sans prétention scientifique, très objectif, peu doctrinal. Ce que les auteurs disent du droit et de ses bases peut, dans son laconisme, satisfaire tout le monde. « Le droit, déclarent-il, a pour but de régler les rapports des hommes entre eux, il doit être conforme à la morale, mais ne comprend pas nécessairement toutes les prescriptions de celle-ci... » C'est tout ce que les auteurs trouvent à dire des rapports de la morale et du droit. C'est pourquoi, si ce livre est utile pour donner *une vue d'ensemble* de notre organisation, ce n'est pas là qu'on ira puiser les éléments et les principes du droit public :

THIBAULT (A.) et SAILLARD (A.). — **Les pouvoirs publics : organisation et attribution des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.** *Matières administratives diverses.* — Paris, Berger-Levrault, 1900, in-12, XI et 448 p. — *Prix :* 5 fr.

Définition et division du droit : droit privé, droit public, droit international.

Notions historiques sur l'organisation des pouvoirs publics ou résumé des diverses constitutions qui ont régi la France.

De la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Du pouvoir législatif : Sénat. Chambre des Députés. Attribution spéciale du Sénat. Procédure parlementaire. Administration des deux Chambres.

Du pouvoir exécutif : L'administration centrale (de l'Etat, du Président de la République, des Ministres, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes). *L'administration départementale* (le Département considéré comme personne morale, le Préfet, le Conseil général, la Commission départementale, le Conseil de préfecture). — *L'Arrondissement* (le Sous-préfet, le Conseil d'arrondissement). — *Intérêts communs à plusieurs départements.*

De l'administration communale (la Commune, personne morale. Conseils municipaux. Maires et adjoints. Des intérêts communs à plusieurs communes. Administration spéciale du département de la

Seine et de la ville de Paris. Des établissements publics et des établissements d'utilité publique).

Du pouvoir judiciaire : Des tribunaux ordinaires (Justice de paix. Tribunaux de première instance. Cours d'appel. Cours d'assises. Conseils de prud'hommes. Tribunaux de commerce. Cour de cassation). *Juridiction administrative. — Juridictions spéciales* (tribunaux militaires, tribunaux maritimes. Haute cour de justice). *Tribunal des conflits.*

Matières administratives : Le contentieux administratif. Procédure en matière contentieuse devant le conseil d'Etat et les conseils de préfecture. De l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les travaux publics. La grande et petite voirie. Le Régime légal des cours d'eau. La protection de la santé publique.

Ce manuel est, comme on le voit, court et complet, mais, nous le répétons, il ne faut pas y chercher une direction doctrinale; mais un exposé succinct et fidèle de l'organisation des pouvoirs publics en France. Compléter, pour le *droit*, par les ouvrages cités plus loin (p. 624).

De la corruption de nos institutions.

Puisque le livre précédent nous a tracé un bon tableau d'ensemble des institutions publiques de notre pays, nous allons maintenant étudier en détail les institutions les plus importantes et nous signalerons, chemin faisant, les principales réformes postulées par nos doctrines, car notre programme politique est aussi organique et aussi fécond que notre programme social. De l'avoir constaté, nous serons plus forts et nous aurons plus de confiance dans les revanches et dans les consolations que l'avenir nous réserve.

Avons-nous donc vraiment besoin de réformes ?

Hélas! des symptômes nombreux ne témoignent que trop de la corruption de nos institutions. Que l'expansion et que le commerce français soient en décroissance, que la défense nationale elle-même souffre de négligences coupables, que les impôts augmentent sans cesse, qu'il y ait des injustices sociales, des conflits pénibles, ce sont là, malheureusement, des faits notoires qui, ajoutés à nombre d'autres, dénotent, certes, les vices de notre organisation politique; mais il y a encore d'autres

faits, d'une portée plus haute, et d'une tristesse plus effrayante, qu'on trouvera dénoncés dans le livre suivant :

Joly (Henri). — **De la corruption de nos institutions.** — Paris, Lecoffre, 1903, in-16 de xxiv et 221 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le titre peut prêter à l'ambiguïté. L'auteur, en effet, ne passe pas toutes nos institutions modernes au crible de sa critique, mais quelques-unes seulement, comme la justice et comme le mariage. Il signale, entre temps, les dangers de l'esprit démocratique issu de la Révolution et démontre, d'autre part, la croissance de la criminalité et la diminution des naissances. Là-dessus, le philosophe chrétien qu'est M. Joly se rencontre avec Jean-Jacques Rousseau.

La livre de M. *Joly* n'est pas un pamphlet, mais l'œuvre d'un sage et d'un juge ; on ne peut que s'incliner devant l'impartialité de son étude et la rigueur de ses conclusions. Ses observations sur la démocratie, par exemple, frappent par la sérénité que l'auteur apporte dans ses critiques. C'est aux amis du peuple à en faire leur profit. Voici le sommaire de son livre :

Sur le péril en démocratie. — La magistrature. — L'accroissement de la criminalité et la diminution de la répression. — Assistance publique et bienfaisance privée. — Les enfants assistés. — La crise du mariage.

« Je ne sais qui a écrit qu'une société démocratique ne réussissait « pas toujours.. à avoir un gouvernement démocratique. Cela veut « dire : quand une société, pour constituer tel ou tel gouvernement, « ne consulte que son bon plaisir, elle craint d'y mettre des gens « plus compétents qu'elle ne l'est elle-même ; elle craint de favoriser « la consolidation d'une élite qui, cependant, la servirait mieux. Mais « alors, avec le petit nombre de ceux qui sortent de ses rangs ou « qui affectent de se confondre avec elle, elle laisse se former une « secte incapable, oppressive et ruineuse.

« Obstacle systématique à la formation d'une élite stable, prétendu « droit égal de tous à toute délégation populaire, encouragements « à une mobilité qui ne laisse place à aucune responsabilité utile, « tout cela se tient et là semble bien être la cause primordiale des « agitations qui, stériles pour le bien, troublent à peu près partout « notre vie sociale, en y neutralisant tant d'éléments admirables de « tradition, de stabilité, de dévouement, de progrès » (p. xxiii et xxiv).

~~ Lire également, *à titre documentaire*, les livres suivants, qui nous fourniront de nombreux et intéressants arguments :

Pierret (Ele) : **La Patrie en danger,** *préface de François Coppée.* Paris, Plon, 1900, in-16, de 389 p. *Prix :* 3 fr. 50. — *Du même auteur :* **L'esprit moderne.** Ibid. : 1903, in-16 de 11-405 p. *Prix :* 3 fr. 50 — et **Le péril de la race** : Ibid., 1907, in-16 de 309 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Faguet (Ele) : **Le culte de l'incompétence.** 15e édition, Paris, Grasset, 1910, in-16 de 233 p. *Prix :* 2 fr. — **... Et l'horreur des responsabilités** ; *suite du culte de l'incompétence.* 10e édition, Paris, 1911, in-16 de 205 p. *Prix :* 2 fr. — Deherme (G.) : **La crise sociale.** Paris, Bloud, 1910, in-16 de 373 p. *Prix :* 3 fr. 50.

~~ On pourrait compléter par une bonne brochure publiée par les soins du *Comité d'Etudes sociales de l'Action Libérale populaire :* **Etat actuel du pays, preuves de son état défectueux.** (*Annexe II des Documents pour servir à l'étude d'un programme électoral et d'un projet de réforme constitutionnelle.*) Paris, Action Libérale (1909), in-4 de 13 p. et 2 pl. *Prix :* 0 fr. 25.

~~ Pour ce qui est de nos *institutions politiques, administratives, judiciaires, fiscales et économiques*, nous verrons, dans les pages qui vont suivre, combien elles sont désuètes et peu adéquates aux aspirations légitimes et aux exigences naturelles de la démocratie.

Mais si la raison et l'expérience commandent certaines réformes, les livres que nous venons de citer nous ont mieux fait sentir encore la profondeur du mal et l'absolue nécessité, non seulement de la réforme de nos institutions, mais de la réforme aussi de nos mœurs.

Il en est qui prétendent que les institutions font les mœurs, d'autres qui affirment que les mœurs procèdent des institutions. Ce sont là des formules bien rigoureuses, auxquelles il ne faut pas attacher une importance excessive, car les mœurs et les institutions sont évidemment liées par des rapports si étroits qu'on ne saurait facilement faire le départ de ce qui leur revient exactement dans les progrès ou dans la décadence des sociétés. Il nous paraît, pourtant, que les « bonnes mœurs » sont les

sources vives qui régénèrent les sociétés et leur donnent la vigueur et la prospérité. L'Evangile doit et a dû être vécu par les hommes avant de pénétrer les institutions.

Par conséquent, la première réforme qui s'impose serait la *réforme des mœurs*, des nôtres, sans doute, et des mœurs des autres ensuite. C'est pourquoi nous étudierons la doctrine du Christ, nous la répandrons et nous irons jusqu'au bout de ses conséquences. La vie chrétienne, nous l'avons vu, crée la vie sociale à son image et la vie sociale, à son tour, engendre la vie civique.

Nous tenions — bien que l'ordre même suivi dans cet ouvrage soit une indication de l'importance relative que nous accordons à ces divers modes d'action — nous tenions, disions-nous, à le rappeler encore une fois avant de parler de nos institutions et des réformes qu'il convient d'y apporter.

Nos institutions politiques.

En étudiant notre organisation politique, il nous faudra étudier également les principes qui régissent, *aujourd'hui*, nos institutions publiques, principes qui procèdent, comme nous l'avons déjà dit, de la philosophie du XVIIIe siècle et des « dogmes » de la Révolution.

Nous nous sommes tenus, jusque-là, dans des généralités; nous allons, maintenant, prendre contact avec la réalité et juger nos institutions vieillies à la lumière de doctrines sensiblement différentes de celles qui ont présidé à leur création.

Et c'est en nous inspirant de la *doctrine chrétienne du droit public* que nous établirons les réformes nécessaires.

~ *Histoire de nos constitutions*. Et d'abord, si nous voulons avoir un *exposé historique*, clair et précis, des diverses constitutions qui ont successivement régi la France, on lira le livre suivant, d'une doctrine très sûre :

La Bigne de Villeneuve (de) : **Eléments de Droit constitutionnel français**. — Paris, Marchal et Billard, 1892, in-8 de 660 p. (s. d.). — *Prix :* 8 fr.

Principes généraux : De la souveraineté nationale. Des différentes formes de gouvernement. De la séparation des pouvoirs.

Organisation des pouvoirs publics sous l'empire des constitutions antérieures aux lois constitutionnelles de 1875. Constitution de 1791 — de 1793 — de l'an III — de l'an VIII.— des Sénatus-consultes de l'an X et de l'an XII. — Charte de 1814. — Charte de 1830.

Lois constitutionnelles de 1875.

Des *droits publics.* Egalité devant la loi. Liberté individuelle. Inviolabilité du domicile. Inviolabilité de la propriété. Liberté religieuse. Droit de réunion et d'association. Liberté de la Presse. Liberté d'enseignement. Liberté du travail et de l'industrie. Droit de pétition.

« Le pouvoir étant indispensable à l'existence de la société est, « comme elle, d'institution divine. En d'autres termes, Dieu, en fai- « sant de la sociabilité une loi de la nature humaine, a, par là même, « créé le pouvoir, sans lequel il n'y aurait pas de société possible. « *Omnis potestas a Deo,* dit saint Paul. Mais ce qui vient de Dieu, « ce qui est d'institution divine, de droit divin, c'est seulement le « pouvoir lui-même, l'existence du pouvoir. Dieu n'investit personne « en particulier de l'autorité nécessaire à la conservation et au fonc- « tionnement de la société. Le pouvoir souverain réside donc dans « l'universalité des membres du corps social, dans la nation tout « entière, et c'est à elle de l'organiser, de la manière que lui paraît « la plus avantageuse et la plus conforme à ses intérêts...

« Ne pouvant, en général, exercer par elles-mêmes la souveraineté « dont elles sont investies, les nations en délèguent l'exercice à un « ou plusieurs membres. Cette délégation peut s'opérer par une « convention ou par une élection formelle ; elle peut aussi résulter « d'un assentiment purement tacite donné par le peuple à un état « de chose déjà existant. C'est ce qui a lieu généralement à l'origine « des sociétés. La délégation ne devient expresse que plus tard, « quand les progrès de la civilisation et les mœurs amènent la na- « tion à modifier et à perfectionner son organisation primitive.

« Mais, expresse ou tacite, la délégation, une fois faite, ne saurait « être arbitrairement révoquée, la nation est tenue d'obéir aux « chefs qu'elle s'est donnés. Autrement, il n'y aurait pas d'ordre so- « cial possible, et, par conséquent, le pouvoir ne remplirait pas le but « en vue duquel Dieu l'a établi. La soumission aux autorités cons- « tituées n'est pas seulement, pour les citoyens en général, et pour « chacun d'eux en particulier, une obligation dont l'accomplissement « peut être imposé par la force, c'est un devoir de conscience. « *Subditi estote non solum propter iram, sed etiam propter* « *conscientiam,* dit saint Paul » (p. 7).

Ce livre, malheureusement, est à la veille d'être épuisé, mais nous savons que l'auteur en prépare une édition nouvelle. Si,

comme nous en avons déjà manifesté le désir, M. de *La Bigne de Villeneuve* donnait à l'exposé des *principes généraux* une place beaucoup plus considérable, son livre rendrait le plus grand des services et serait susceptible de donner aux esprits une direction excellente. Peut-être pourrions-nous, dans ce cas, nous dispenser de recourir aux études de M. *Duguit*, qui ne nous donne pas toujours entière satisfaction.

~~ A côté de cet ouvrage excellent, nous placerons les textes eux-mêmes que nous trouverons dans l'édition suivante :

DUGUIT (Léon) et MONNIER (Henri). — **Les constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789,** *collationnées sur les textes officiels, précédées de notices historiques et suivies d'une table analytique détaillée.* — Paris, Pichon, 1908, in-12, VIII-CL-XXI-350 et 67 p. — *Prix :* 6 fr.

Notre droit constitutionnel. Si maintenant, nous passons à l'étude même de notre droit constitutionnel actuel et de notre organisation politique, nous lirons, à défaut d'un livre d'une doctrine plus sûre :

DUGUIT. — **Traité de Droit constitutionnel,** t. I, *Théorie générale de l'Etat, l'organisation politique;* t. II, *Les Libertés publiques.* Paris, Fontemoing, 1911, 2 vol. in-16 de 570 et 556 p. *Prix :* le vol. 12 fr. — LE MÊME AUTEUR a fait paraître un **Manuel de droit constitutionnel,** 2e édition. Paris, *ibid.*, in-16 de VIII-469 p. *Prix :* 6 fr. Ce manuel est d'une lecture beaucoup plus facile.

Le choix d'un *Traité de droit constitutionnel* est chose fort importante. Nos lecteurs le savent maintenant, parce qu'ils n'ignorent plus que c'est dans ces livres que sont agités et résolus les graves problèmes d'où découlent nos institutions. Malheureusement, aucun professeur de nos facultés catholiques n'a encore abordé cette matière si intéressante et si capitale. Il nous fallait donc, de toute nécessité, recourir à d'autres. Tout d'abord un nom s'imposait à notre attention, mais l'étendue des connaissances et la notoriété de M. *Esmein* ne peuvent être, pour ceux qui recherchent surtout la rectitude de la doctrine, des titres suffisants. *Esmein* est, en effet, tout imbu

de Rousseau et de la philosophie du XVIII[e] siècle, et sur des questions, comme la représentation proportionnelle et la représentation professionnelle, il est imprégné du jacobinisme le plus pur; à plus forte raison, si on passe à la théorie de la souveraineté et si l'on envisage les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Son livre, à cause de sa documentation, constitue certainement un excellent instrument de travail pour des esprits très cultivés, mais ce n'est pas un livre à mettre sur les rayons de nos bibliothèques (1).

Le *Traité* de M. Léon *Duguit*, professeur à l'Université de Bordeaux, aù contraire, est plus recommandable, tout pénétré qu'il est, sur certains points, inconsciemment peut-être, de la doctrine des catholiques sociaux. Le succès de ce livre nous est une nouvelle preuve du progrès que font nos idées dans les milieux intellectuels et il est même très réconfortant, pour nous, de voir nos doctrines répandues par l'entremise des professeurs de l'Etat. M. Duguit professe, en effet, sur les rapports de l'Etat, de la société et des individus, des idées qui sont presque les nôtres. Il y a, d'autre part, sur l'organisation et sur la représentation professionnelle des pages excellentes. La représentation proportionnelle est également très bien traitée. La loi de 1901 sur le droit d'association et celle de 1904 sur la séparation sont blâmées sérieusement et avec de bons arguments; de même que la rupture avec le Vatican, et les lois de la Séparation. Ces dernières questions, dit le *Bulletin critique*, sont traitées avec beaucoup d'impartialité (2). Enfin, M. Duguit a rendu le service de renverser certaines idoles ou fétiches sur la souveraineté, sur l'idée de représentation, sur les droits de l'homme, auquel il rappelle aussi ses devoirs, sur l'égalité, etc.

Pourtant, nous devons nous montrer plus sévères que quelques critiques ne l'ont été dans quelques-unes de nos revues et faire plusieurs réserves : — 1° sur la volonté très nette de l'auteur d'écarter toute métaphysique de l'étude des sciences so-

(1) ESMEIN, *Eléments de droit constitutionnel français et comparé.* Paris, Larose et Tenin, 5[e] édit., 1909, in-8 de XV-1154 p. *Prix :* 12 fr.

(2) *Bulletin critique*, dirigé par Mgr Baudrillart, M. Duchesne, le P. Scheill, Chedenat etc. 1908, p. 435.

ciales et de donner au droit un fondement social et purement objectif; — 2° sur les théories relatives au droit de commander, M. Duguit procède des doctrines évolutionnistes qui attachent le droit à la force, force physique d'abord, puis morale ; — 3° sur sa doctrine de solidarité sociale, critiquée fort justement par M. Hauriou dans ses principes de droit public (pp. 64, 69), doctrine qui « n'engendre pas de système de droit, mais seulement des principes de justice » ; d'ailleurs, M. Duguit a sensiblement atténué cette doctrine dans son livre *le Droit social, le Droit individuel et la Transformation de l'Etat*, et, dans la nouvelle édition de son *Traité de droit constitutionnel* recommandé plus haut ; — 4° sur sa conception de l'Etat ; en niant sa personnalité morale, M. Duguit incline vers le syndicalisme ; — 5° en ce qui concerne la manière dont il juge le refus par le Pape des associations cultuelles et le libéralisme général de la loi de 1905 ; — 6° sur certaines parties de son *Traité* qui sont un peu obscures, abstraites et sujettes à caution, par exemple celles où l'auteur traite à fond certaines questions soulevées par la philosophie juridique allemande. Comme elles se trouvent placées en tête de l'ouvrage, il ne faudrait pas que le lecteur, qui n'aurait pas l'habitude de ces théories, se décourageât, dès le début, et se privât du réel intérêt que présentent les pages suivantes. En résumé, c'est un bon instrument de travail que les esprits avertis consulteront avec fruit. (Voir plus haut, p. 492, ce que nous avons déjà dit de *Duguit*.

Voici d'ailleurs le sommaire du *Traité de Droit constitutionnel* de M. *Duguit* , qui a suivi le même plan dans son *Manuel*.

Introduction : Doctrine individualiste. Solidarité. L'Etat. Construction juridique de l'Etat.

Théorie générale de l'Etat : Les Eléments de l'Etat. La collectivité. Le territoire. La souveraineté.

Fonctions de l'Etat : Fonction législative, fonction administrative, fonction judiciaire.

Organes de l'Etat : Les gouvernants et les agents. Le corps des citoyens. Les parlements et les chefs d'Etat.

Les libertés publiques.

Organisation politique de la France : Le corps électoral, le Parlement, le gouvernement. De la révision des lois constitutionnelles.

« La doctrine individualiste, à notre sens, ne saurait être admise « parce qu'elle se pose sur une affirmation *a priori* et hypothétique. « On affirme en effet que l'homme naturel, c'est-à-dire l'homme pris « comme un être isolé, séparé des autres hommes est investi de cer- « taines prérogatives, de certains droits qui lui appartiennent parce « qu'il est homme « à cause de l'éminente dignité de la personne « humaine », suivant l'expression de M. Henry Michel. Or, cela « est une affirmation purement gratuite. L'homme naturel, isolé, « naissant libre et indépendant des autres hommeset ayant des droits « constitués par cette liberté, cette indépendance même, est une « abstraction sans réalité. Dans le fait, l'homme naît membre d'une « collectivité; il a toujours vécu en société et ne peut vivre qu'en « société et le point de départ de toute doctrine sur le fondement du « droit doit être sans doute l'homme naturel; mais l'homme naturel « n'est pas l'homme isolé et libre des philosophes du XVIIIe siècle, « c'est l'individu pris dans les liens de solidarité sociale. Ce que « l'on doit donc affirmer, ce n'est pas que les hommes naissent libres « en droits, mais bien qu'ils naissent membres d'une collectivité et « assujettis, par ce fait, à toutes les obligations qu'impliquent le « maintien et le développement de la vie collective.

« D'autre part, l'égalité absolue de tous les hommes, qui est le « corollaire logique du principe individualiste, est contraire aux faits. « Les hommes, loin d'être égaux, sont en fait essentiellement diffé- « rents les uns des autres et ces différences s'accusent d'autant plus « que les sociétés sont plus civilisées...Une doctrine qui aboutit lo- « giquement à l'égalité absolue, mathématique, des hommes est, par « cela même, contraire à la réalité et doit être rejetée » (p. 5).

Comme on le voit, M. *Duguit* est, avec raison, un adversaire de la doctrine individualiste, mais, dirions-nous après M. Hauriou, ne va-t-il pas trop loin quand il affirme que la règle de droit repose sur les consciences individuelles *prises dans les liens de la solidarité sociale ?* N'est-ce pas une formule qui, pour réagir contre l'individualisme, tendrait plutôt à briser l'autonomie de la conscience individuelle? Ne serait-il pas plus juste de dire que la règle de droit repose sur les consciences individuelles obligées de se conformer à leur instinct social, c'est-à-dire à l'ordre providentiel. Qui dit ordre dit équilibre et nous nous retrouvons d'accord avec M. Hauriou.

D'ailleurs, M. *Duguit*, comme nous l'avons dit, n'est pas loin de se rallier à une conception plus juste du fondement juridique des droits. Et puis, nous croyons qu'il convient de ne pas

prendre à la lettre la formule critiquée par M. Hauriou et d'y voir plutôt une façon imagée de mieux manifester l'erreur individualiste, sans doute, car M. *Duguit* n'attache pas — nous a-t-il dit lui-même — à la doctrine de la solidarité l'importance que M. Hauriou lui reproche d'y accorder. L'essentiel, pour M. *Duguit*, n'était-il pas de réagir contre le droit exclusivement individualiste qui nous vient de la Révolution ?

Les réformes politiques : 1° Un nouvel ordre public à instaurer.

Bien que la « revision de la Constitution » ne soit plus à l'ordre du jour, il est certain que, sous la poussée professionnelle d'une part et sous l'influence de l'action chrétienne d'autre part, la question se posera bientôt de nouveau et plus tôt peut-être qu'on ne le pense, car l'histoire de ce siècle nous apprend qu'il n'a pas toujours suffi d'une génération pour user un régime... Depuis 1789, la France a essayé toutes les formes de gouvernement et aucune ne lui a réussi parce que tous s'appuyaient sur l'organisation sociale imposée au pays par la Révolution. Il faut à la société française des modifications plus profondes. Les changements de régime ne changent rien au fond des choses. Le peuple commenceà s'en aperce voir ; c'est pourquoi, il rêve d'une transformation radicale de la société par le collectivisme. Ces aspirations sont davantage le fait d'une élite intelligente, énergique et violente, que du peuple lui-même, mais cette élite est à la tête de syndicats nombreux, dispose de journaux fort lus, et occupe toute les tribunes populaires. Il y a — ne nous le dissimulons pas — une certaine analogie entre la situation actuelle et la situation de la France en 1789 et 1790, à l'heure où fleurissaient les Sociétés populaires : de vagues aspirations vers plus de justice, une solide organisation révolutionnaire et des chefs unis *qui mènent le peuple...*

L'avènement de la société collectiviste n'est donc pas impossible. Si la France, grâce à notre pusillanimité, tentait cette

suprême expérience, on peut être assuré que celle-là ne durera pas un siècle comme l'expérience individualiste et qu'il faudrait bien vite en revenir à la seule solution à laquelle le peuple n'ait pas songé depuis 1789, c'est-à-dire à l'ordre social chrétien.

Il est probable toutefois que la France ne voudra pas se livrer — pieds et mains liés — à la tyrannie collectiviste et qu'une renaissance chrétienne, appuyée sur le peuple, apportera à la société la stabilité et la paix.

Mais c'est de nous, c'est de notre activité, de notre travail, c'est de l'esprit que nous apporterons dans nos œuvres, que dépendent ces choses.

Voyons donc s'il est possible d'organiser politiquement la démocratie et préparons, dès maintenant, les assises de l'ordre nouveau que le Peuple, qui nous aura rendu sa confiance, nous demandera d'instaurer dans la Patrie.

∿ D'abord, on ne manquera pas de s'inspirer profondément des livres cités plus haut dans les chapitres consacrés à la *Doctrine catholique sociale*, particulièrement à *l'organisation du travail*, par exemple : de Vogelsang, La Tour du Pin, De Mun, de Pascal, etc.

∿ On relira avec attention le *chapitre* consacré par Duthoit, dans son livre *Vers l'organisation professionnelle*, déjà cité, à l'Adaptation de l'organisation politique au Régime économique et social, dont nous croyons utile de donner ci-après le sommaire :

Des conséquences politiques du recul de l'individualisme dans le régime du travail et de son remplacement par une organisation plus rationnelle.

Réforme à introduire dans l'organisation politique : Le chef de l'Etat, les Ministres. Nécessité d'un Sénat professionnel. Insuffisance du système représentatif. Le Referendum et les droits des corps élus. Examen critique de la thèse classique du système représentatif. La pratique du referendum serait facilitée par l'organisation professionnelle. Le recours contre les lois injustes. Le recours américain contre les lois inconstitutionnelles.

La division du travail dans l'Etat.

Grandes lignes d'une constitution politique harmonisée avec les transformations de l'ordre social.

« Un meilleur régime de gouvernement aurait, comme trait carac-

« téristique, de refléter davantage la vie nationale, qui est, avant tout, « une vie de travail et d'efforts coordonnés. Tandis que l'organisa- « tion établie tient compte surtout de la résidence, de la cohabitation « des individus, pour les faire participer ensemble aux actes de la vie « publique, il conviendrait, pour distribuer les droits politiques, « d'avoir égard principalement à la communauté dans le Travail et « aux liens d'étroite solidarité que l'exercice d'une même profession « fait naître entre les hommes. »

« Les droits politiques de tout citoyen ne devraient-ils pas être en « relation avec le travail utile qu'il fournit ? Ne serait-il pas néces- « saire de chercher, dans les groupements d'hommes voués à une « même profession, les éléments de pondération et de stabilité qui « sont indispensables à tout gouvernement digne de ce nom ? Ne « serait-ce pas normal de charger les corps professionnels légalement « organisés de préparer les lois sur le travail et d'en codifier les élé- « ments plus ou moins dispersés » ? (pp. 281 et 282).

Les réformes politiques : 2° Une nouvelle représentation du Peuple.

En attendant la transformation sociale que nous rêvons, tâchons de réformer ce dont nous disposons déjà, c'est-à-dire le suffrage universel. Evidemment, la réforme électorale, surtout si elle n'est qu'un démarquage du suffrage universel, ne saurait à elle seule apporter à nos institutions les améliorations indispensables, mais elle n'en est pas moins, comme dit M. Briand, « la clef de voûte de la réforme administrative » et, selon M. Millerand, « vitale pour l'avenir du pays ».

Le témoignage de ces hommes, si éloignés de nous, ne rend que plus actuelle et plus nécessaire la lecture des livres (dont nous reparlerons p. 605) de Ch. Benoist sur **La crise de l'Etat moderne** et de Duthoit sur **Le Suffrage de demain**. Ces deux auteurs, en réclamant le groupement des électeurs par profession, vont avec raison beaucoup plus loin que MM. Briand et Millerand et autres socialistes. Le suffrage universel est « pauvre en hommes » ; or, il faut des hommes dont le talent égale l'indépendance pour légiférer dans une grande démocratie. Les études de M. *Benoist* et de M. *Duthoit* tendent précisément à organiser le suffrage universel pour qu'il produise un meilleur

effet. Ce sont des ouvrages remplis d'idées neuves et fécondes.

Si l'action sociale et, plus particulièrement, l'action et l'organisation professionnelles, sont d'une nécessité immédiate, il ne faudrait pourtant pas oublier qu'une action parallèle s'impose et qu'il convient de préparer, dès maintenant, la transformation et l'organisation du suffrage universel, par une campagne méthodique et persévérante, si nous voulons hâter la restauration de l'ordre social.

Nous reviendrons plus longuement sur ce sujet quand nous traiterons de l'*action civique*, et plus particulièrement du suffrage universel, qui en est la *principale manifestation*. Il suffit, pour l'instant, que nous sachions que la réforme du suffrage universel est absolument nécessaire, si nous voulons arracher la France à la démagogie et confier à ses élites naturelles la gestion des affaires publiques.

Nous donnerons donc bientôt plus de détails sur les livres de *Duthoit* et de Ch. *Benoist*, auxquels nous ajouterons les travaux de Pindray : De l'Abstentionnisme ; de La Chesnais : La Représentation proportionnelle ; de François : La Représentation des intérêts. Voir aussi ce que nous disons (pp. 340, 381, 501 et 603) de la représentation des *Groupes sociaux*.

Les réformes politiques : 3° Une nouvelle constitution.

Si, maintenant, nous voulons étudier *un projet de constitution*, nous recommanderons un bon projet, qui peut servir de *base de discussion* et apporter d'excellentes idées directrices. Ce travail, qui émane du *Comité d'Etudes sociales* de *l'Action Libérale*, a pour titre :

Projet de constitution Libérale. Paris, Section d'études sociales de l'*Action Libérale*, 1907, in-4 de 109 p. et 8 planches en couleurs et hors texte. *Prix :* 5 fr.

Des planches, fort bien dressées, permettent de saisir d'un coup d'œil le fonctionnement de la constitution projetée et celui des constitutions étrangères. On y trouvera également,

in extenso, toutes les constitutions dont la France a fait l'essai ainsi qu'une bonne division de la France en province. Le projet de constitution n'est pas commenté (1).

~~ Il faut lire encore le bon livre de Ch. Benoist : **La Réforme parlementaire.** Paris, Plon, 1902, in-16 de 297 p. *Prix :* 3 fr. 50.

~~ On se reportera également à diverses propositions de loi déposées par les parlementaires, notamment à la *Proposition de loi tendant à instituer une* **Cour suprême pour connaître des atteintes portées aux droits et aux libertés des citoyens** *présentée par M. Ch. Benoist, Paul Beauregard, L. Bonnevay, Léonce de Castelnau, J. Chailley, marq. de Chambrun, P. Doumer, Gourd, Grousseau, Lefas, L. Marin, J. Roche.* (Annexe n° 93 au proc.-verb. de la séance du 7 mai 1907. Paris, Ch. des Députés. In-4 de 13 p.)

~~ Enfin, on complétera par le livre de Duthoit, dont nous avons parlé dans l'article précédent, et par les travaux des catholiques sociaux mentionnés au cours de ce présent ouvrage et dans lesquels nous trouverons les éléments des futures rénovations.

Nos institutions administratives.

Le droit administratif touche nécessairement, par certains côtés, au droit constitutionnel; il en est, en quelque sorte, l'application pratique. S'il est intéressant de connaître les règles qui assurent le bon fonctionnement des principaux rouages de notre administration, il est certainement très utile de posséder plus à fond les attributions des fonctionnaires, qui se trouvent en rapport plus immédiat avec les citoyens, pour empêcher les abus de pouvoir et pour sauvegarder les libertés civiques et l'indépendance de la cité.

Un bon manuel de droit administratif. Les études de droit

(1) On consultera aussi les études, de portée inégale, publiées par le même comité, sous le titre : *Documents pour servir à l'étude du projet de Constitution Libérale* et *Documents pour servir à l'étude d'un programme électoral et d'un projet de réforme constitutionnelle.* Prix : 0 fr. 25.

administratif sont extrêmement nombreuses. Les unes sont des ouvrages de fonds, comme *Laferrière*, *Aucoc*, *Dureste*, *Berthélemy*, d'autres sont des manuels d'examen comme *Foignet*, *Moreau*, *Bœuf* et encore *Berthélemy*.

Nous ne pouvions songer à recommander les premiers dont les travaux sont trop considérables et sur lesquels il conviendrait de faire d'importantes réserves. Quant aux manuels d'examen, ils manquent, trop souvent, d'idées générales et, d'ailleurs, d'égales réserves s'imposent. *Berthélemy*, par exemple, est dangereux quand il touche aux rapports de l'Eglise et de l'Etat ou à la liberté d'enseignement. Ce qu'il dit des cultuelles est tout à fait regrettable. Le meilleur manuel, sinon le plus original, serait encore celui de *Moreau* (1).

Nous avons voulu choisir un livre tenant le milieu entre ces deux genres d'études ; c'est donc le travail, très solide et très personnel, du doyen de la Faculté de droit de Toulouse que nous étudierons :

HAURIOU (Maurice). — **Précis de droit administratif et de droit public général.** — 7e édition. Paris, Larose, 1901, in-8 de XII-1011 p. *Prix :* 12 fr.

Droit public général.

L'Etat au point de vue du droit public général : 1° Position du problème de l'Etat et définition ; 2° La légalité dans le régime d'état ; 3° Au-delà de la loi.

Les Existences sociales dans le régime d'état : 1° Le droit public individuel ; 2° Le droit public corporatif ou l'administration d'intérêt public ; 3° Le droit public ecclésiastique.

Le Droit administratif : Définition de la fonction administrative et du droit administratif.

L'administration publique et les actes d'administration : 1° Définition de l'administration publique et de ses différents modes ; 2° Théorie des actes d'administration.

L'organisation administrative : 1° Les règles d'organisation générale ; 2° L'organisation de l'Etat ; 3° L'organisation du département ; 4° L'organisation de la commune ; 5° L'organisation des établissements publics ; 6° L'organisation des colonies.

Les droits des personnes administratives : Les droits de puissance publique : 1° Caractères généraux des droits de puissance publique ; 2° Les droits de police ; 3° Les moyens de gestion.

(1) MOREAU (Félix), *Droit administratif* (*Organisation administrative, Travaux publics, Assistance publique, Domaine public, Impôts, Contentieux*). Paris, Fontemoing, 1909, in-12 de 1268 p. *Prix :* 8 fr.

Les droits de personne privée : 1° Caractères généraux des droits de personne privée; 2° Le domaine privé; 3° Les modes d'acquérir de personne privée.

Le Contentieux administratif : Les juridictions et la compétence. Les actions en recours. La procédure.

« On avait été, à la Révolution, individualiste à l'excès. Cela en-
« traîna la formation d'une classe que les souffrances aigrirent. Depuis
« quelques années déjà, heureusement, on a pris conscience de ce
« qu'il y avait d'injustice dans cet état de choses et on s'est efforcé de
« réagir. D'abord, les patrons nombreux se sont préoccupés sponta-
« nément du sort matériel et moral de leurs ouvriers. De plus, l'Etat
« est intervenu par sa législation » (p. 59).

〰 Consulter (avec réserve) : Block (M.) : Dictionnaire d'administration française. Paris, Berger-Levrault, 1905, 2 vol. 42 fr. 50.

Les réformes administratives.

De l'avis des personnalités les plus marquantes de tous les partis, une réforme administrative s'impose. La politique s'occupe trop de l'administration. Le fonctionnaire devrait être plus indépendant. D'autre part, notre administration, vieille d'un siècle, fut conçue et créée pour les besoins de l'Empire. Aujourd'hui, c'est la République qui gouverne et Napoléon qui administre. N'est-ce pas, d'ailleurs, ce que Guizot disait déjà en d'autres termes : « Lorsque le pouvoir supérieur a mission à la fois de gouverner avec la liberté et d'administrer avec la centralisation, l'œuvre est presque impossible. »

La Décentralisation. La décentralisation est donc nécessaire. C'est, avec la représentation proportionnelle, la clef de voûte des autres réformes, et, malgré l'avis de Ch. Maurras, nous la croyons possible avec la République (1). On lira *d'abord* sur la décentralisation l'excellent ouvrage de Ch. Brun : Le régionalisme (déjà cité, p. 456), et aussi l'étude très concise et très substantielle de :

Sortais (Gaston). — Décentralisation administrative et organisation provinciale dans : *Etudes philosophiques et sociales, pp. 79-148* (cité plus haut, p. 144).

(1) Ch. Maurras et Paul Boncour, *Un débat nouveau sur la République et la Décentralisation.* — Toulouse, Société provinciale d'édition, 1905, in-18 de 161 p. Prix : 1 fr. 50.

C'est un exposé très clair et très complet. L'auteur étudie les origines et les progrès de la centralisation, ses méfaits et les remèdes qu'il convient d'y apporter par l'organisation provinciale.

« Une réorganisation provinciale, sagement dirigée, dit-il, respectueuse des droits acquis et répondant aux besoins nouveaux, aurait sur l'avenir de la France une décisive influence. Le rôle des capitales de province serait bienfaisant pour le pays tout entier... Une vie opulente circulerait normalement jusqu'aux extrémités du pays, ranimant les membres engourdis et les organes paralysés : ce serait, pour la France rajeunie, l'époque du renouveau » (pp. 146-147).

~ Compléter sur le même objet par les livres suivants que nous signalons à titre documentaire :

Deschanel (Paul) : La décentralisation : Paris, Berger-Levrault, 1895, in-16 de VI et 183 p. *Prix :* 2 fr. 50. — Foncin (P.) : Les pays de France, *projet de fédéralisme administratif.* Paris, Colin, 1898, in-16 de 81 p. *Prix :* 1 fr. — Ferrand : Césarisme et démocratie : L'incompatibilité entre notre régime administratif et notre régime politique. Paris, Plon, 1904, in-16 de XXXVIII-258 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Fèvre (J.) et Hauser (H.) : Régions et pays de France. Paris, Alcan, 1909, in-8 de II-516 p., grav. *Prix :* 7 fr.

~ Enfin, il faut aussi consulter, sous réserve, quelques rapports déposés, en ces dernières années, sur le *Bureau de la Chambre* et *tirés à part :*

Proposition de loi tendant à la constitution de 25 Régions en remplacement des départements actuels. (Ch. Beauquier, Morlot, Lafferre, etc.) (6 déc. 1902), 25 p. — *Proposition de loi tendant à la* constitution de 25 Régions en remplacement des départements actuels, *présentée par M. Ch. Beauquier et plusieurs de ses collègues députés,* 5 févr. 1907, 103 p. — Compléter par *un rapport du même du 9 juin 1910 :* 35 p., etc. — Voir aussi la *Proposition de loi relative à la* décentralisation *et tendant à l'organisation des réformes politique, administrative, communale, départementale et électorale, présentée par M. Sénac, député* (21 janvier 1907), 35 p.

~ Enfin, on se reportera aux travaux cités pp. 456, 507 et 619,

ainsi qu'aux collections intitulées : **Les Pays de France**, Paris, Librairie Nationale, en cours, le vol. 2 à 3 fr. — et à la **Bibliothèque Régionaliste** : Paris, Bloud. *Prix* le vol. 1 fr. 50 à 3 fr. — Cet ouvrage se tient au courant par l'**Action Régionaliste**, bulletin mensuel dirigé par *Charles Brun* et *Fréd. Charpin*, Paris, 37, rue de l'Abbé-Grégoire. Un an : 5 fr.

~~~ *Le fonctionnarisme*. On sait que le nombre des fonctionnaires augmente chaque année considérablement. Cet accroissement continu a pour résultat de compliquer à l'infini les rouages de notre administration. La tyrannie et la lenteur des bureaux découragent et tuent les initiatives. Lire, avec prudence :

BONNARD (Roger) : **La crise du fonctionnarisme, ses causes et ses remèdes**. Paris, GIARD et BRIÈRE, 1907, in-8° de 31 p. *Prix :* 1 fr. 50 — et CHARDON : **L'administration de la France**. *Les fonctionnaires. Les Fonctionnaires de gouvernement. Le Ministère de la justice*, Paris, Perrin, 1904, in-8 de XIV-435 p. *Prix :* 5 fr. Forte réserve, l'auteur est trop satisfait du parlementarisme et il ose déclarer que « la religion est une chose morte ». — *Du même auteur :* **Les travaux publics**; *étude sur le fonctionnement de nos administrations*. Paris, Perrin, in-12 de 362 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Consulter *avec réserve :* CAHEN (G.) : **Les Fonctionnaires**, *leur action corporative*. Paris, Colin, 1911, in-12 de VII-394 p. *Prix :* 3 fr. 50. — On lira aussi avec intérêt les plaquettes de J. DUSART et de P. CASTEL (1) relatives au *Statut des fonctionnaires* auxquels nous devrions nous intéresser davantage. et, à titre documentaire, l'important travail publié par le MUSÉE SOCIAL : **Le Droit d'association des fonctionnaires**. Paris, Rousseau, 1912, in-8 de 416 p. *Prix :* 7 fr.

L'administration centrale ou les Ministères : La question du fonctionnarisme s'étend à toute notre administration mais, à côté de cette grosse réforme, il en est d'autres plus spéciales et non moins importantes qui touchent à nos administrations centrales. C'est pourquoi nous signalerons, en terminant, l'enquête intéressante qui a été menée par la *Revue hebdomadaire* sur la **Réforme de nos Ministères**. Ces projets de réforme ont été établis par des hommes généralement compé-

(1) CASTEL (P.), Pour les Fonctionnaires : *La proposition de M. Dusart*. Blois, Rivière, 1906, in-8 de 12 p. — DUSART (J.), *Pour les fonctionnaires; une proposition*. Blois, *ibid.*, 1907, in-8 de 11 p. — Les deux brochures (extraites de la Revue *l'Association catholique*), ensemble 0 fr. 50. (A Paris, chez Vitte.)
~~~

tents dont l'opinion est bonne à connaître. Voici donc, à *titre indicatif*, la liste des études qu'on trouvera dans la *Revue hebdomadaire de 1910 :*

Ministère de l'agriculture par Jules Méline. — *Ministère des affaires Etrangères* par René Millet. — *Ministère des colonies* par Demartial. — *Ministère du Commerce* par Paul Delombre. — *Ministère des Finances* par Charles Laurent. — *Ministère de la Guerre* par Paul Doumer. — *Ministère de l'Instruction publique* par Gabriel Compayré. — *Ministère de l'Intérieur* par Louis Barthou. — *Ministère de la Justice* par Et. Flandin. — *Ministère des Travaux publics* par L.-C. Colson. — *Ministère de la Marine* par***. — *Ministère du Travail* par Raoul Jay. — *Beaux-Arts* par Henry Maret. — *Postes et Télégraphes* par Darcq.

Toutes ces études sont très intéressantes et nous ferions bien de nous en servir.

Nos institutions judiciaires.

En étudiant le droit constitutionnel, nous avons surtout appris à connaître le pouvoir législatif; le droit administratif nous a initiés aux rouages du pouvoir exécutif. Reste un attribut de la souveraineté : c'est le pouvoir judiciaire, seul recours légal et pacifique des citoyens contre l'arbitraire des gouvernements, la mauvaise foi ou l'injustice des hommes.

Or, le pouvoir judiciaire est assez complexe. Nous avons d'abord la Haute-Cour, nom que prend le Sénat lorsqu'il est constitué pour juger le Président de la République, les Ministres ou les attentats contre la sûreté de l'Etat; nous avons ensuite la justice administrative qui connaît du contentieux administratif (Conseil d'état, de préfecture et juridictions spéciales telles que Cour des Comptes, Conseil supérieur de l'Instruction publique..., etc.). Nous avons encore la justice criminelle, la justice commerciale (tribunal de Commerce et Prud'hommes), la justice militaire (terre et mer), la justice de paix et enfin la justice civile, qui connaît particulièrement des affaires personnelles et mobilières et de tout ce qui ne ressort pas des juridictions précédentes.

Une vue d'ensemble. A défaut d'un livre traitant de l'*organisation judiciaire en général*, on pourra se reporter, soit au livre de Thibault et Saillard, cité plus haut, soit aux premières pages des traités de procédure signalés ci-après : *Glasson* revu par *Tissier*, *Cuche*, etc., soit à un long article consacré à l'organisation judiciaire dans le *Répertoire général alphabétique du droit français* de Fuzier-Herman (Paris, Larose).

On trouvera dans ce répertoire, en même temps qu'une excellente bibliographie, une bonne étude d'ensemble dont voici le sommaire :

Notion historique. Séparation de pouvoir. Division de juridiction. Juridiction d'ordre judiciaire (règle générale, cours et tribunaux, Magistrat. Auxiliaire de la justice). Projet de réformes judiciaires, juridiction d'ordre administratif, juridiction militaire et maritime. Droit comparé.

Malheureusement, cet article n'a pas été tiré à part et ce répertoire n'est guère accessible qu'aux spécialistes. Il y aurait donc un livre utile à écrire sur cette matière.

La Procédure civile et commerciale. Comme nous ne pouvons citer des ouvrages de fonds, sans faire les plus expresses réserves, nous passerons outre avec regret. Laissons donc de côté les *Roussot*, les *Dupin*, les *Berthélemy*, les *Garçonnet*, les *Bonfils*, les *Glasson*, les répertoires généraux de *Dalloz*, de *Fuzier-Herman*, de *Carpentier*, le grand ouvrage de droit commercial de *Lyon-Caen et Renault*, auxquels les spécialistes ne manqueront pas de recourir. Nous nous contenterons de recommander des livres modestes, qui traitent seulement de la *justice civile* et de la *justice commerciale*, auxquelles on a le plus souvent recours et qu'il importe de connaître plus spécialement :

Glasson. — Précis théorique et pratique de procédure civile *avec le concours de P. Colmet-Daage*. 2e édit., *mise au courant de la législation et de la jurisprudence, par Albert Tissier*. Paris, Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, 1908, 2 vol. in-8 de 997 et 966 p. — *Prix :* 25 fr. Bonne table des matières.

On y trouvera, en même temps que des brèves considérations générales sur l'organisation judiciaire, un bon et clair exposé, un peu technique sans doute, mais très au point, de la juridiction civile. C'est, au point de vue juridique, un bon livre, mais il ne faut pourtant l'aborder qu'avec réserve, car M. Glasson, tout catholique qu'il était, était imbu de préjugés parlementaires et gallicans et il ne consultait pas toujours ses sources. Ces observations s'appliquent surtout aux autres travaux de *Glasson*. Il y aurait aussi des réserves générales à faire sur *Tissier*.

Si l'on veut avoir un traité qui traite à la fois de la justice civile et de la justice commerciale, on lira le bon *manuel* suivant. Tout ce qu'écrit *Paul Cuche* est très sérieux et peut être lu avec confiance :

Cuche (Paul). — **Manuel de procédure civile et commerciale.** — Paris, Fontemoing, 1907, in-16 de 837 p. — *Prix :* 8 fr.

Organisation judiciaire. Juridiction. Magistrats. Ministères publics, Auxiliaire de la justice civile et commerciale, avocats, avoués. agréés, greffiers, huissiers. La Compétence. La Procédure.

« On ne saurait méconnaître que notre organisation judiciaire « actuelle a été, au moins dans ses principes fondamentaux, un pro- « grès immense réalisé sur l'ancien état des choses. Mais, on ne peut, « en même temps, se soustraire à l'impression que cette construction « a été un peu hâtive, qu'elle trahit l'inexpérience du législateur et « la préoccupation d'exécuter, coûte que coûte, dans tous ses détails, un plan arrêté d'avance, et qu'en somme on a trop sacrifié dans « cette organisation au goût de la symétrie. »

Voyons donc quelles sont les réformes judiciaires qu'il convient de réaliser.

Les Réformes judiciaires.

La Justice a toujours été l'objet des préoccupations du peuple, car, nous l'avons dit, les citoyens n'ont pas d'autre recours contre la mauvaise foi des hommes et l'arbitraire du gouvernement. Malheureusement, la justice ne paraît pas avoir

jamais atteint la perfection désirée. De notables progrès ont été, certes, réalisés; pourtant, il s'en faut de beaucoup que son organisation soit parfaite. Ce sera donc, à la fois, faire œuvre profondément chrétienne et mériter la reconnaissance du peuple que de rendre la justice plus indépendante, plus expéditive et moins coûteuse.

Les études que nous citerons sont bonnes évidemment, mais la doctrine chrétienne en est généralement absente. Il nous semble que les catholiques devraient s'attacher davantage à ces questions, au lieu de laisser à d'autres la compétence et l'influence. La justice, au sens où on l'entend communément, est une institution éminemment chrétienne, mais le Christ, qui, dans nos prétoires, étendait jadis ses bras miséricordieux, se lamente de voir que ce ne sont plus ceux qu'Il aime qui s'attachent, aujourd'hui, à améliorer la justice des hommes et que, des lieux où elle se rend, son image ait maintenant disparu...

〰 Nous ne connaissons donc aucun livre de fonds sur cette importante question. L'ouvrage de G. Picot : La réforme judiciaire en France (1), est, certes, intéressant, mais il date déjà de plus de trente ans.

〰 On pourra compléter et mettre au point le livre de *G. Picot* par l'excellente plaquette d'Eug. Duthoit : L'organisation judiciaire en Allemagne. Arras, Sueur-Charruey, 1897, in-8 de 24 p. *Epuisé ;* — puis par l'ouvrage de Hauriou : Droit administratif ; — par l'étude de H. Joly sur *la Magistrature*, dans le livre déjà cité La Corruption de nos institutions; par Glasson, mentionné ci-dessus, et, enfin, par Cuche, qui, dans son Manuel de procédure, signale les réformes les plus indispensables.

M. *Cuche* étudie, en effet, quand l'occasion s'en présente, les améliorations nécessaires. Il déplore, dans sa préface, l'inaction de la Chambre. « Pendant que le pouvoir législatif donne ainsi, chaque jour, de nouvelles preuves de sa fatale impuissance, la science marche et progresse ». Et ailleurs : « Les assemblées politiques, presque exclusivement absorbées par les affaires

(1) Paris, Hachette, 1881, in-12 de 464 p. *Prix :* 3 fr. 50.

intérieures ou extérieures, sont absolument incapables de discuter un projet de code, article par article.»

~ On consultera aussi, à titre documentaire, le livre suivant :

MALEPEYRE (F.-L.). — **La Magistrature en France et projet de réforme.** — Paris, Charpentier, 1900, in-12 de 276 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Du personnel et de l'organisation judiciaires actuels.
A travers l'histoire de la magistrature : La magistrature avant la Révolution. La justice et les juges pendant la Révolution. La magistrature depuis l'organisation de l'an VIII. Juridiction extraordinaire. La magistrature de notre temps.
Projets de réforme dûs à l'initiative parlementaire ou au gouvernement. Du pouvoir et de l'organisation judiciaire dans un état démocratique. Du choix des magistrats et réforme de l'organisation judiciaire.

« Le personnel et l'organisation judiciaires sont, depuis longtemps « déjà, l'objet des critiques les plus vives. La magistrature, dit-on, « n'a qu'une valeur professionnelle médiocre qui, même, baisse en- « core chaque jour ; rarement elle se montre à la hauteur de la tâche « qui lui est confiée ; d'autre part, l'organisation judiciaire imposée « au pays est en désaccord évident avec ses idées démocratiques et « sociales. Ces plaintes, en partie justifiée, se sont traduites devant « les Chambres par différentes propositions de loi qui n'ont pas « encore abouti. Mais la nation commence à comprendre que des « modifications profondes s'imposent dans les institutions judiciaires, « exceptionnelles ou de droit commun, qui l'étreignent, aujourd'hui, « et il faut espérer que le mouvement d'opinion, qui se manifeste « déjà, sera bientôt assez fort pour triompher de la sage lenteur des « pouvoirs publics » (pp. 1 et 2).

~ Lire aussi, *à titre documentaire*, le sérieux travail suivant :

DEHESDIN (M.). — **Etude sur le recrutement et l'avancement des Magistrats.** — Paris, Rousseau, 1908, in-8 de XXXI-520 p. — *Prix :* 8 fr.

Aperçu historique du recrutement de la magistrature et des projets de réforme. *Les Réformes.* Mode de nomination des magistrats. Deux conceptions différentes de la profession judiciaire. Auditorat. Concours. Avancement. Tableau d'avancement. Présentations. Examen comparatif des systèmes des présentations et du tableau d'avancement. Simplification de la hiérarchie. Classe personnelle. Décret du 18 août 1906.

« Faire grief à la magistrature du tort des institutions, dont « elle souffre elle-même plus que personne, serait évidemment une « trop flagrante injustice. La situation pénible faite à nos magis- « trats a même un dernier inconvénient, qui est peut-être le plus « grave de tous. Elle détourne de la carrière judiciaire bien des « vocations, bien des candidats qui eussent fait des juges excellents « et pourrait amener ainsi une grave crise dans le recrutement du « personnel judiciaire (p. 180).

[Et plus loin] « Dans tous les cas, et quel que soit le système « adopté pour réaliser la réforme de l'organisation judiciaire, il est « indispensable que cette réforme se fasse tôt ou tard, et le plus tôt « sera le mieux, car tant que durera l'organisation actuelle, les diffi- « cultés du recrutement de la magistrature iront croissant. On a vu « l'accord complet de tous les esprits et de toutes les opinions sur ce « point : le nombre des magistrats doit être réduit. S'il ne peut être « question d'introduire chez nous l'organisation judiciaire anglaise « (qui a d'ailleurs ses défauts), la réduction sensible du personnel « est, du moins, le but vers lequel on doit se diriger et le moyen pour « se diriger vers ce but est évidemment de supprimer les postes « notoirement inutiles (p. 475).

⁓ On consultera encore, sous réserve, les projets de loi suivants :

Projet de Loi tendant à modifier l'organisation judiciaire *présenté par M. Gauthier (de Clagny)*, 24 oct. 1904, 67 p. — *Prop. de Loi sur* l'organisation judiciaire, *présenté par M. Magnaud*, 28 déc. 1906, 32 p. — *Projet de Loi sur* l'organisation des cours et des tribunaux (26 fév. 1907), *présenté par M. Guyot-Dessaigne*, 28 p., etc. — *Projet de Loi sur* l'organisation des cours d'appel et des Tribunaux, 9 juin 1904, *présenté par M. Vallé*, 33 p. (Paris, Imp. de la chambre des Députés.)

⁓ Enfin, nous croyons que la *réforme du jury*, s'impose également. Ses verdicts souvent ont soulevé bien des critiques. A défaut d'une étude sur ce sujet, on pourra se reporter à l'intéressante enquête menée par G. *Montorgueil* dans *l'Eclair* du 9 août 1911 et dans les numéros suivants.

Nos institutions fiscales.

Il nous faut enfin étudier la science des finances, les princi-

pes qui ont inspiré nos institutions financières, notre administration même et les réformes nécessaires.

Il est inutile que nous disions l'importance de ce sujet, que nous insistions sur son caractère si profondément social, que nous citions des mots historiques pour appuyer nos dires, car les catholiques sont certainement les premiers à comprendre, non seulement la nécessité de l'impôt, mais aussi à en réclamer une répartition équitable et un emploi sage et mesuré.

〰 Comme il est absolument nécessaire que nous ayons là-dessus des principes sûrs, on lira avec attention, dans le Cours d'Economie sociale du P. Antoine, tout ce qui concerne l'Impôt et la conférence faite par cet auteur sur le même sujet, à la *Semaine Sociale de Rouen* de 1910 (pp. 122-134).

〰 Si l'on voulait un traité complet de la science des finances, nous avons le choix entre plusieurs auteurs qui jouissent d'une grande notoriété. Aux travaux remarquables d'*Allix* (1), de *Stourm* (2), de *Leroy-Beaulieu* (3), qui ne peuvent être consultés sans réserve, nous préférons le livre suivant, qui nous paraît devoir être mentionné en première ligne, quoique tout ne soit pas recommandable, notamment ce qui concerne le droit d'accroissement :

Jèze (Gaston). — **Cours élémentaire de science des finances et de législation financière française.** 4e édit. Paris, Giard et Brière, 1910, 2 vol. in-8 de xxxvi-988 p. — *Prix:* 12 fr. 50.

Le Budget : Préparation et vote.
Exécution du Budget : L'Etat débiteur. Paiement des dépenses. Les éléments de la Dette publique. Acquittement des dettes de l'Etat. *L'Etat créancier* (Des créances de l'Etat autre que l'impôt. Produit de Postes, Télégraphes et Téléphones. L'impôt, source de recette). *Le service de la Trésorerie.*
Le Contrôle de l'exécution du Budget en Angleterre, en France; contrôles spéciaux.

« Sous un régime démocratique de suffrage universel, il ne suffit « pas aux citoyens d'avoir le droit de constater, par eux-mêmes ou « par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de

(1) Allix, *Traité élémentaire de la science des finances et de législation financière française.* Paris, Rousseau, 1909. *Prix :* 10 fr.
(2) Stourm, *le Budget*, 5e éd. Paris, 1906, Guillaumin. *Prix :* 10 fr.
(3) Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances.* Paris, Guillaumin, 2 vol. in-8. *Prix :* 20 fr.

« la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la « quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée, il faut encore qu'ils « en aient les moyens, c'est-à-dire qu'ils aient eu connaissance des « principes élémentaires de la science et de la législation financières, « connaissance sans laquelle leur droit reste lettre morte et sans « laquelle aussi le budget, qui résume en chiffres la direction donnée « aux affaires publiques, n'est qu'un document incompréhensible » (p. IX).

⁓ Ceux qui voudraient approfondir la science des finances pourront consulter JÈZE : Traité de la science des finances (en cours de publication chez Giard et Brière). L'ouvrage comportera 12 volumes in-8 de 12 fr. le vol. Seul le tome Ier, *le Budget*, est paru.

Les Réformes fiscales.

Notre administration financière a également besoin de réformes profondes. On les trouvera, indiquées à leur place, dans les livres de JÈZE, mentionnés ci-dessus.

Mais la grande réforme fiscale, qui est à l'étude depuis plusieurs années déjà, et qui a suscité tant de polémiques, c'est *l'impôt sur le revenu*. Il importe d'avoir, sur cette grave question, l'opinion des catholiques sociaux, et c'est au P. ANTOINE, qui sait unir à un si haut point la science théologique et la science sociale, que nous la demanderons. Nous relevons donc les pages courtes, mais substantielles, citées plus haut, que le P. ANTOINE a consacrées à l'étude de l'*impôt sur le revenu* dans la conférence de la *Semaine Sociale de Rouen* (1910), sous ce titre : l'Impôt. Voici quelques lignes de ce remarquable travail :

« La répartition des impôts, la plus conforme à la justice, est le « système de la progression modérée... Le système de l'impôt progressif sur le revenu est admis par la plupart des catholiques « sociaux, il est défendu par un grand nombre de théologiens « de grande valeur, je cite : Liberatore, Vermersch, Lemkuhl, « H. Pesch, de Pascal, qui tous, sans exception, d'une manière plus « nette, se prononcent pour la justice de l'impôt progressif.

«... Les catholiques sociaux et les théologiens, lorsqu'ils défendent « l'impôt progressif, n'ont d'autre préoccupation que celle de la jus- « tice, de la justice pour tous. Ils voient dans l'impôt une obligation « personnelle, ils voient une fonction propre au citoyen qui affirme « ainsi, en quelque sorte, sa personnalité civile ; ils entendent, enfin, « par la variation du taux de la progression, répartir équitablement « le lourd fardeau qu'est l'impôt social. Ils restent donc, comme tou- « jours, dans cette question d'impôt, anti-individualistes, malgré « tout et toujours. De plus les catholiques sociaux veulent un ordre « social, dans lequel les petits et les humbles s'élèveront, dans lequel « se maintienne une large proportion de classe moyenne, de petite « bourgeoisie, et enfin conserver à la richesse et à la grandeur les « droits acquis, et, pour cela, ils veulent que le régime d'impôts « s'harmonise de telle sorte que les petits soient dégrevés, que les « classes moyennes puissent mieux vivre, enfin, ils ne veulent pas « du tout la mort des riches, au contraire. En un mot, ils veulent « l'ordre social chrétien. »

〰 Enfin, on consultera, *sous toutes réserves et à titre documentaire*, les rapports parlementaires (avec leurs annexes), relatifs à *l'impôt sur le revenu*, particulièrement les rapports de MM. *Rouvier* (16 juin 1903), *Renoult* (23 juin 1907, 13 juin 1907, 17 janvier 1908), *Maujan* (2 juill. 1906), *Magniaudé* (5 juillet 1906), *Caillaux* (7 février 1907). Quelques-uns de ces rapports sont très volumineux et constituent des travaux documentaires qui, pour être souvent suspects, n'en sont pas moins très importants. Il est nécessaire de les compléter par l'important travail publié dans un but de défense par *l'Association de défense des classes moyennes* sous le titre : L'Impôt sur le revenu. *Le projet Caillaux devant la Chambre. Textes, discussions, commentaire.* Paris, Alcan, 1910, in-8 de 680-XII p. *Prix :* 10 fr.

〰 On consultera également les études suivantes, que nous citons sous réserves :

Foucrière : Notre budget : études critiques. Paris, Rousseau, 1908, in-8 de 197 p. *Prix :* 5 fr. — Lire surtout les importants travaux ci-après qui s'imposent davantage : Charton (Pierre) : Les Réformes fiscales en France et à l'Etranger. Paris, Guillaumin (auj. Alcan), 1901, in-8 de 798 p. *Prix :* 12 fr. — La politique budgétaire en Europe, *ses tendances actuelles*,

par Emile *Loubet*, *Hussein Hilmi Pacha*, André *Lebon*, Georges *Blondel*, R. G. *Levy*, *Raffalovich*, Ch. *Laurent*, Ch. *Picot*, H. *Gans*. Paris, Alcan, 1911, in-16 de XXIII-315 p. *Prix :* 3 fr. 50. — CAILLAUX (J.) : Les impôts en France : *Traité technique. 2e édition*. Paris, Pichon, 1911, 2 vol. in-8° de CXXX-418 et 510 p. *Prix :* 7 fr. 50.

Nous ne saurions trop attirer l'attention des catholiques sur l'importance doctrinale et pratique des réformes fiscales qui devraient être davantage l'objet de nos préoccupations.

Nos institutions économiques : Dans quel esprit et dans quelle mesure les pouvoirs publics doivent favoriser l'activité industrielle et commerciale de la nation.

Nous croyons qu'il est maintenant nécessaire d'étudier non seulement les institutions économiques, c'est-à-dire celles qui se proposent de développer et d'ordonner l'activité industrielle et commerciale de la nation, mais aussi la politique économique de l'Etat.

Certes, pour ce faire, il nous faudra descendre des hauteurs de la sociologie chrétienne, mais ne convient-il pas, désormais, de nous intéresser davantage à tout ce qui fait la richesse de la France, d'autant que les questions économiques sont trop souvent résolues à la rigueur des principes et des écoles et que les faits qui en découlent exercent à leur tour, par ricochet, une action profonde sur l'état social et politique du pays.

C'est pourquoi *M. Martin Saint-Léon* a pu dire : « A mon avis, ce ne sont pas seulement les questions d'économie sociale, mais aussi les questions d'économie politique appliquée, d'économie industrielle, commerciale, agricole et financière qui doivent préoccuper les catholiques sociaux...

« Sans doute, nous avons avant tout l'obligation de proclamer ces idées maîtresses et bienfaisantes qui font la force et la parure des sociétés chrétiennes : le respect de la famille,

l'amour de la patrie, l'organisation professionnelle, l'égale justice due au fort et au faible, au riche et au pauvre..... mais, après avoir affirmé ces idées directrices, si nous voulons les réaliser, les traduire en actes, il nous faut bien quitter les sphères pures et sereines de la philosophie sociale, descendre les degrés de ces temples érigés par la science des sages... pour porter nos regards sur les êtres et les choses qui nous environnent... »

« Gardons-nous d'encourir le reproche... d'avoir perdu le contact avec les faits et d'avoir ainsi laissé notre doctrine se fondre en une idéologie, généreuse sans doute, mais purement abstraite et par là même inefficace. Il nous faut donc étudier les milieux, tenir compte des besoins modernes, adapter les lois et les institutions projetées au caractère, aux mœurs, aux habitudes, parfois même aux préjugés des hommes... »

C'est pourquoi, nous aussi, comme M. Martin Saint-Léon, nous voudrions qu'on accordât aujourd'hui, dans nos congrès et dans nos universités libres, plus de place à ces questions. Puisque nous possédons la doctrine, il convient maintenant de la vivre et de montrer au peuple que nous lui apportons non seulement la justice, mais aussi, par l'accroissement de la richesse nationale, l'aisance qui lui permettra de tendre plus facilement à sa fin.

Nos institutions économiques. Nous aurions voulu pouvoir recommander en première ligne un ouvrage traitant des institutions économiques de la nation, c'est-à-dire des organismes qui, sous la protection de l'Etat ou sous sa direction, se proposent de développer et d'ordonner l'activité industrielle et commerciale. Par exemple, sur le commerce, nous aurions désiré mentionner un livre consacré à l'étude du commerce en général et plus spécialement à l'étude du ministère du commerce, du conseil supérieur du commerce et de l'industrie, du conseil supérieur du travail, de l'office national du commerce extérieur, des conseillers du commerce extérieur, des chambres de commerce, de l'enseignement commercial, des tribunaux de commerce, etc., mais ce livre, à notre connaissance, n'existe pas. On en trouvera les éléments dans les dic-

tionnaires d'économie politique, ou dans les ouvrages de jurisprudence. Pourtant, citons plusieurs courtes études qui n'ont pas épuisé la question, mais qui montreront bien le travail intéressant qu'il y aurait à faire :

Clerget (R.) : Manuel d'économie commerciale (cité plus loin p. 630, très bon). — Charpentier (J.-C.) : L'organisation du commerce extérieur et les agents de son développement [*suivi d'un discours de* Millerand *sur le même sujet*], dans les Forces productives de la France (pp. 132-183). Paris, Alcan, 1909, in-12 de 252 p. *Prix :* 3 fr. 50.

〰 Puis nous citerons quelques livres sur la représentation politique des intérêts professionnels.

Biard (Maurice) : De la représentation des intérêts généraux du commerce et de l'industrie [*avant et après la Révolution*]. Paris, Jouve, 1908, in-8 de 260 p. *Epuisé.* — Consulter aussi, à titre documentaire : François (Ch.). La représentation des intérêts dans les corps élus (cité plus loin). — Benoit (Francis de) : La représentation politique des intérêts professionnels. Paris, Jouve, 1911, in-8 de 164 p. *Prix :* 5 fr.

〰 Pour la doctrine, on s'en rapportera aux livres cités plus loin, p. 605, c'est-à-dire à Eug. *Duthoit*, à Ch. *Benoist*, etc.

La Politique commerciale.

Et maintenant, si nous voulons posséder quelques notions précises sur les problèmes délicats que soulève l'économie industrielle et commerciale, si nous voulons connaître dans quelle mesure et dans quel esprit l'Etat peut intervenir pour protéger l'activité de ses nationaux, nous lirons, à titre documentaire, des ouvrages solides écrits par des savants tout imbus, malheureusement, du vieux libéralisme économique. Nous eussions préféré recommander des œuvres pénétrées des doctrines du *catholicisme social*, mais le catholicisme social, nous l'avons déjà dit, n'a pas encore eu le temps d'aborder ces questions avec les précisions nécessaires.

Sous ces réserves, nous lirons donc l'ouvrage de *Fontana-*

Russo, cité ci-dessous. M. Rambaud n'hésite pas à déclarer que c'est un des « meilleurs travaux » qui aient été publiés sur ce sujet et les critiques légères qu'il en fait n'ont, dit-il, « guère d'importance ». Toutefois, M. Rambaud reproche à l'auteur d'avoir, dans l'énumération des arguments qu'on peut invoquer contre le libre-échange, laissé de côté l'éventualité d'un déplacement du capital et du travail. *Fontana-Russo* paraît, en effet, préférer le libre-échange, ce qui ne l'empêche pas d'exposer avec une louable impartialité ce qui peut militer en faveur du protectionnisme. Quoi qu'il en soit, l'auteur montre assez bien les avantages du commerce extérieur qui demande beaucoup de liberté. Enfin, nous croyons que cet ouvrage ne contient rien qui soit de nature à offusquer un catholique :

Fontana-Russo : **Traité de politique commerciale**, *traduit de l'édition italienne remaniée par Félix Poli*. Paris, Giard et Brière, 1908, in-8 de VII-708 p. — *Prix :* 15 fr.

Le commerce international : Origine et nature du commerce international. Les coûts comparatifs et les valeurs internationales. La Balance économique. La monnaie dans le commerce international. Les changes étrangers et l'agio.

La politique commerciale : La politique économique et la politique commerciale. Les deux systèmes de politique commerciale : protectionnisme et libre échange. Les meilleures formes du protectionnisme. Le protectionnisme sans droits protecteurs. La politique commerciale et les trusts. La population et la politique commerciale. La politique commerciale et la répartition des richesses. La politique commerciale entre la métropole et les colonies. Les facteurs de la politique commerciale et la lutte politique pour la conquête du libre échange ou du protectionnisme.

La technique de la politique commerciale : La douane. La mesure et la durée des droits de douane. Répercussion et incidence des droits de douane. Les traités de commerce. L'autonomie douanière et la clause de la nation la plus favorisée. Les statistiques commerciales et leur valeur de comparaison.

« Le but suprême de l'Etat est de conserver l'organisation économique et d'en accroître la puissance en sorte qu'une abondance « toujours plus grande de biens reste à la disposition des citoyens « qui en jouiront dans la mesure où le leur permet la fonction sociale qu'ils remplissent et la part qu'ils prennent à la production. « L'Etat emploie à cette fonction complexe les organes de la *politique économique* qui embrasse tous les moyens capables d'influer

« sur la production et la répartition des richesses. Par conséquent « la politique économique devrait être à la fois un instrument aug- « mentant la production et améliorant la distribution » (p. 151).

« *La politique commerciale* met la richesse en mouvement en « développant les forces économiques que le pays possède à l'état « latent.

« La « politique commerciale », nous l'avons dit, forme une partie « de la politique économique. Cette dernière, en outre, comprend la « politique des chemins de fer, la politique fiscale, la politique moné- « taire, la politique de l'émigration, la politique du travail... Il ne « sera pas inutile de voir combien de relations il peut exister entre « ces diverses formes de l'action de l'Etat, quelles sont ces relations « et quelle place la politique commerciale occupe vis-à-vis de chacune « de ses formes et au sein de la vie économique tout entière » (p. 158).

~ Citons encore le livre suivant, qu'il faut lire avec une certaine réserve :

Colson (C.) : **Cours d'économie politique**, *professé à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées*, livre IV : **Les entreprises, le commerce et la circulation**. Paris, Gauthier-Villars et Alcan, 1903, in-8° de 432 p. *Prix* du vol. 6 fr. — Arnauné : **Le Commerce extérieur...** Paris, Alcan, 1911, in-8 de III-534 p. *Prix :* 8 fr. — Marvaud (Angel) et Augier (Ch.) : **La politique douanière de la France** ; *préface de L. L. Klotz :* Paris, Colin, 1911, in-12 de VI-406 p. *Prix :* 7 fr.— Nogaro (Bertrand) et Moyre (Marcel) : **Les régimes douaniers** ; *législation douanière et traités de commerce*. Paris, Colin, 1910, in-18 de 320 p. *Prix :* 3 fr. 50.

M. *Colson*, —et M. J. Rambaud s'en réjouit,— est, par endroits, très sévère pour la démocratie. Nous ne saurions, certes, reprocher à M. Colson sa sévérité, car la démocratie inorganique aboutit nécessairement au règne de l'incompétence et au triomphe de la démagogie, mais la démocratie, au sens où l'entendent les catholiques sociaux, doit être établie sur des bases plus rationnelles et, quoi qu'en pense M. Colson, elle peut parfaitement porter à son maximum l'activité économique de la nation.

~ On pourrait aussi consulter :

Martin (Germain) : **Conférences sur l'évolution économique**

des grandes nations au XIXe siècle et au XXe siècle, *méthode et résultats*. Paris, Giard et Brière, 1910, in-8° de xv-584 p. *Prix :* 10 fr.

Ce livre présente un tableau exact et large de l'organisation économique des grandes nations, mais nous nous séparons de l'auteur sur le terrain doctrinal, car ses aperçus, très réalistes, négligent volontiers et semblent, par conséquent, méconnaître l'influence considérable des doctrines philosophiques et religieuses sur la solution des problèmes sociaux.

〰 Lire aussi, à titre documentaire, sur l'*évolution économique :*

Driault (Ed.). **Le monde actuel**, *tableau politique et économique*. Paris, Alcan, 1909, in-8 de 372 p. *Prix :* 7 fr.

〰 Si l'on veut un *manuel*, court mais complet, susceptible de rendre sur le terrain pratique de grands services aux jeunes qui se lancent dans les carrières commerciales, on lira, de préférence à *Yves Guyot*, individualiste et libéral à l'excès et même en certaines pages légèrement anticlérical, l'excellent livre de Clerget : **Manuel d'économie commerciale**, dont nous parlons dans un autre chapitre.

Enfin le **Cours d'économie politique**, de Ch. Brouilhet, donne une grande place aux questions commerciales et financières (Lyon, Georg, 1911, in-f° de 202 p. *Prix :* 7 fr. 50). On pourra y puiser d'excellents renseignements.

Protection ou libre-échange.

〰 La plupart des auteurs précédents sont amenés nécessairement à traiter de la fameuse question du libre-échange et du protectionnisme, dont il faut bien que nous parlions un peu. Nous nous trouvons, sur ce point, en face d'une littérature débordante. Du côté du *libre-échange :* Cobden, Bastiat, J.-B. Say, Michel Chevalier, Joseph Garnier, Fred. Passy, P. Leroy-Beaulieu, etc... ; du côté *protectionniste :* les discours et rapports de Pouyer-Quertier, de Méline, les livres de Théry, Domergue, etc... Convient-il de prendre parti ? Nous ne le croyons pas, car,

dit G. Blondel, « le libre-échange et la protection ne sont pas des dogmes » (1).

Nous renverrons donc le lecteur à un bon livre, très éclectique, qui, bien qu'un peu ancien et parfois imprécis, indique parfaitement la relativité de cette science commerciale et qui montre assez bien les cas où un régime libre-échangiste convient et ne convient pas. L'auteur, d'ailleurs, appartient à l'*Ecole de la science sociale*, dont Tourville et Demolins furent les principaux représentants. Nous lirons donc :

Poinsard (Léon) : **Libre échange et protection.** *La politique douanière de tous les pays par les circonstances de leur état social et économique.* Paris, Firmin-Didot, 1893, in-12 de xvi-631 p. (*épuisé*).

« L'auteur a essayé de « dégager les lois naturelles et complètes du problème économique posé par le mouvement du commerce international » et il déclare que la liberté des échanges, sans l'égalité des moyens d'action, n'est qu'un ruineux mensonge et que la protection employée sans discernement est une cause grave de décadence. »

〰 Compléter par l'excellente étude de :

Martin-Saint-Léon : **Le nouveau tarif douanier et ses conséquences sociales** (Semaine sociale de Rouen, 1910), — par le livre purement documentaire d'Augier : **La France et les traités de commerce,** *étude sur les tarifs des douanes de la France et de l'étranger.* Paris, Chevalier et Rivière, 1906, in-8 de 270 et 5 p. *Prix :* 5 fr., — par Funck-Brentano (Th.) et Dupuis (Ch.) : **Les Tarifs douaniers et les Traités de commerce.** Paris, Rousseau, 1896, in-8 de 153-lxxi p. *Prix :* 10 fr. — Bosc (L.) : **Unions douanières et projets d'unions douanières.** Paris, Rousseau, 1904, in-8 de 499 p. (*épuisé*). — Domergue : **Libre échange et protection,** *préface de A. Viger et de L. Klotz.* Paris, Bureau des Réformes économiques (42, rue du Louvre), 1907, in-8 de xx-110 p. *Prix:* 2 fr. — et enfin le bon livre de G. Blondel : **La politique protectionniste en Angleterre.** Paris, Lecoffre, 1904, in-12 de xvi-161 p. *Prix :* 2 fr. Ce livre, dit A. Sayous, « apprend beaucoup de

(1) G. Blondel, dans *Réforme Sociale*, 1908, II, p. 136.

choses et fait beaucoup penser » (Réf. Sociale, 1904, t. I, p. 328). — Lire aussi le Bulletin de *la Fédération des Industriels et des commerçants français.* Paris, 74, boulevard Haussmann, mensuel: un an, 10 fr., et celui de la *Conférence permanente du commerce extérieur :* Paris, 23, rue Pasquier.

∿∿ On relira aussi, sur cette question, les pages solides écrites par *Fontana-Russo* dans son *Traité de politique commerciale*, d'où nous extrayons avec plaisir ces lignes :

« De ce que nous avons dit, il ressort clairement que le protec-
« tionnisme, à l'encontre du libre échange, ne se base pas sur un cos-
« mopolitisme chimérique, mais bien sur le développement des forces
« productives de chaque pays. Il ne s'élève pas sur un matérialisme
« stérile, qui considère seulement la valeur variable des choses sans
« tenir compte des intérêts même importants d'ordre moral et poli-
« tique. Il n'est pas inféodé à un individualisme rigoureux, mais bien
« à l'association des énergies d'un état tout entier. Les nations,
« s'écrie mélancoliquement A. Balfour dans ses *Economic notes on*
« *Insular Free Trade*, se sont aperçues que ce qui est bon pour la
« puissance productrice du monde peut ne pas être bon pour chaque
« état en particulier. — Il en est bien ainsi, en effet » (p. 203).

∿∿ Nous aurons l'occasion d'étudier plus loin, *faits en mains*, l'activité économique de la nation et son expansion dans le monde. C'est alors que nous citerons les travaux de *Clerget*, de *Blondel*, d'*Hanotaux*, de *Campredon*, de *Vidal de la Blache*, de *Dubois*, de *Rondet-Saint*, etc.

Du rôle des banques.

Etant donnée l'influence considérable exercée par les banques sur l'activité économique, l'Etat ne saurait trop veiller sur ces institutions pour sauvegarder l'épargne publique, pour la faire fructifier et pour faciliter l'essor industriel et commercial de la nation. Nous aurions désiré recommander un livre de fonds, traitant précisément du rôle économique des Banques et montrant ce que le pays pouvait attendre d'elles. Malheureusement, ce livre n'existe pas, mais il a été fait pour l'Al-

lemagne. Nous n'hésitons pas à le mentionner en première ligne parce qu'il montre bien l'influence considérable des banques et parce que nous voudrions qu'un livre de ce genre soit écrit sur la France.

« Sans être prophète, écrit M. Emile Laffon, il est facile de pré-
« voir les temps prochains où les capitaux allemands, de plus en plus
« abondants, et supérieurs en quantité aux besoins de l'industrie et
« du commerce nationaux, s'emploieront de plus en plus en valeurs
« étrangères. L'Allemagne deviendra alors un des grands banquiers
« de l'univers et entrera ainsi dans la phase de l'histoire économi-
« que où nous l'avons précédée. Nous en sortirons au fur et à mesure
« qu'elle s'y engagera et il faudra bien nous consacrer à l'effort par
« lequel elle a débuté. L'Allemagne emploiera ses revenus industriels
« et commerciaux à enrichir son portefeuille de valeurs mobilières
« étrangères tandis que nous utiliserons les revenus de nos valeurs
« mobilières étrangères à entreprendre l'œuvre de rénovation inté-
« rieure qui s'impose, à créer l'outillage national qui nous manque,
« à mettre en valeur notre domaine colonial, abandonné, à refaire
« une France plus industriellement vivante, capable de lutter contre
« ses adversaires sur le terrain économique (1). »

Bien qu'il ne faille pas exagérer la puissance financière de l'Allemagne, il est bon de s'en préoccuper, c'est pourquoi nous consulterons avec beaucoup de profit l'ouvrage de :

Diouritch (G.) : L'expansion des banques allemandes à l'étranger, *ses rapports avec le développement économique de l'Allemagne.* Paris, Rousseau, 1909, in-8 de 798 p. *Prix :* 12 fr. 50.

L'auteur, après avoir retracé l'évolution des banques allemandes au XIXe siècle et leur concentration, étudie leur expansion et nous en montre les causes. Puis il traite de la richesse nationale, du rôle des banques dans le commerce, et il consacre une étude spéciale aux principales banques de l'Allemagne.

〰 On pourrait, si nous nous plaçons à un point de vue plus technique, consulter aussi Courcelle-Seneuil: Traité théorique et pratique des opérations de banque, 10e édition, revue et

(1) Laffon (Emile), *l'Evolution prochaine des capitaux français et allemands*, cité par *le Messager du Rentier*, n° du 31 mai 1911 (Paris, 4, rue de la Bourse, un an : 5 fr.)

mise à jour par M. *Liesse*. Paris, Alcan, 1908, in-8 de XXII-692 p. *Prix :* 8 fr.

Faisons remarquer que la préface s'inspire malheureusement du libéralisme économique. « Tant, dit M. Courcelle-Seneuil, que les richesses que chacun possède sont acquises par le travail et l'échange libres, elles sont bien acquises, quelle que soit leur somme, et la part que chacun acquiert n'est prise sur la part d'aucun autre. » L'auteur oublie de faire intervenir la justice qui postule le salaire vital. Car le travail libre, dont il parle, entraîne trop souvent l'exploitation du faible...

Consulter aussi : SAYOUS (And. E.) : **Les banques de dépôts, les banques de crédit et les sociétés financières.** Paris, Larose, 1901, in-8 de 344 p. (*Epuisé.*) — ARNAUNÉ : **La monnaie, le crédit et le change.** Paris, Alcan, 1906, in-8 de VI-516 p. *Prix :* 8 fr. — et FOVILLE (de) : **La monnaie.** Paris, Lecoffre, 1907, in-8 de V-242 p. *Prix :* 2 fr.

De l'influence des voies de communications.

Enfin, les *transports et les voies de communication* étant intimement liés à la prospérité économique du pays et leur développement comptant parmi les attributions les plus essentielles de l'Etat, nous croyons devoir, en terminant, mentionner, à titre documentaire, le *Cours d'Economie politique* de COLSON : qui, dans le tome VI, intitulé **Les Travaux publics et les transports**, fournit, sur ce sujet, d'intéressants aperçus (Paris, Gauthier-Villars et Alcan, 2e *édit.*, 1910, in-8 de 528 p. *Prix* du vol. 6 fr.). — On consultera aussi l'ouvrage, cité plus loin, de Maurice RONDET-SAINT : **L'avenir de la France est sur mer**, et les livres signalés sous cette même rubrique.

Nous aurons l'occasion de parler bientôt de la *situation industrielle et commerciale de la France*, de ses *ressources*, de son *expansion* et particulièrement de son *activité maritime*. Le lecteur voudra donc bien se reporter aux pages que nous avons consacrées à ces questions dans notre chapitre sur *l'Action civique*.

Si l'on voulait, enfin, étudier le *rôle économique et social des voies de communication* il faudrait lire, non pas *Campredon*, qui, sur un sujet aussi spécial, ne craint pas de manifester son anticléricalisme en déclarant, le plus sérieusement du monde, que les routes seront funestes « aux vieux clichés de la morale », mais bien plutôt l'ouvrage de Demolins : **Comment la route a créé le type social**, étude intéressante que nous avons déjà citée.

Le lecteur qui voudrait passer tout de suite aux applications pratiques de ces doctrines lira, dans le chapitre suivant, les pages qui traitent de la *prospérité publique*, c'est-à-dire des *affaires* proprement dites et de *l'expansion économique de la France.*

***

Après avoir appris les principes fondamentaux du droit civique, après avoir étudié les influences qui s'exercent normalement sur nos institutions, nous avons étudié leurs origines, leur histoire, leur organisation actuelle et les réformes qu'il convient d'y apporter.

Mais ces réformes profondes, si profondes qu'elles contiennent en germe toute une révolution, nous ne les réaliserons effectivement dans la Cité que dans la mesure où la Loi nous le permettra.

Or la Loi est notre œuvre puisqu'elle est l'œuvre de nos représentants, librement choisis par nous pour gouverner le pays dans l'ordre, dans la justice et dans la prospérité.

C'est ce que nous étudierons dans le chapitre suivant, tout entier consacré à l'action civique et à ses diverses manifestations.

CHAPITRE IV

L'Action civique

Comment exercer nos droits civiques ?

S'il est indispensable de posséder les vrais principes du droit public, s'il est utile de connaître les institutions qui en découlent et qui nous régissent, s'il est nécessaire, enfin, de savoir les réformes qu'il convient d'y apporter, il est également de notre devoir de quitter le domaine des doctrines et des systèmes pour vivre *pratiquement* nos idées.

La vie civique nous sollicite et Léon XIII nous a fait un devoir d'y participer. Relisons ses conseils :

« Il importe, déclare-t-il, au salut public, que les catholiques prêtent sagement leur concours à l'administration des affaires municipales et s'appliquent, surtout, à faire en sorte que l'autorité publique pourvoie à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse comme il convient à des chrétiens : de là dépend principalement le salut de la société. Il sera également utile et louable que les catholiques étendent leur action au-delà des limites de ce champ trop restreint et abordent les grandes charges de l'Etat...

« Mais, généralement, comme nous l'avons dit, refuser de prendre aucune part aux affaires publiques serait aussi répréhensible que de n'apporter à l'utilité commune ni soin ni concours, d'autant plus que les catholiques, en vertu même de la doctrine qu'ils professent, sont obligés de remplir ce devoir en toute intégrité et conscience. D'ailleurs, eux s'abstenant, les rênes du gouvernement passeront, sans conteste, aux mains de ceux dont les opinions n'offrent, certes, pas grand espoir de salut pour l'Etat. Ce serait, de plus, pernicieux aux intérêts

chrétiens, parce que les ennemis de l'Eglise auraient tout pouvoir et ses défenseurs aucun. Il est donc évident que les catholiques ont de justes motifs d'aborder la vie politique ; car ils le font et doivent le faire, non pour approuver ce qu'il peut y avoir de blâmable, présentement, dans les institutions politiques, mais pour tirer de ces institutions mêmes, autant que faire se peut, le bien public sincère et vrai, en se proposant d'infuser dans toutes les œuvres de l'Etat, comme une sève et un sang réparateur, la vertu et l'influence de la vie catholique (1). »

***

Or, dans une démocratie, les fonctions publiques sont électives. Notre devoir est donc tout indiqué ; nous devons développer la conscience civique de chacun et préparer, par une organisation rationnelle et féconde, de bonnes élections. Le vote est l'acte essentiel de notre vie civique.

Comme théoriquement le suffrage universel n'est lui-même que le reflet de l'opinion publique, nous étudierons d'abord la *nature de l'opinion* et les *moyens de la conquérir*.

Et c'est bien maintenant qu'il convient de faire cette étude puisque toute opinion qui ne repose pas sur une doctrine solide est inféconde, et puisque nous possédons, désormais, assez de doctrine pour satisfaire les exigences des esprits cultivés et les aspirations légitimes des foules.

Puis, quand nous saurons comment conquérir l'opinion, quand nous connaîtrons mieux *l'histoire et le programme des partis* qui se partagent les faveurs de la nation, quand nous aurons une idée précise des caractères et des exigences de *l'action publique des catholiques français*, nous étudierons, avec un intérêt plus vif, le fonctionnement du *suffrage universel* qui permet à l'Opinion de gouverner le pays par la désignation de ses représentants, et nous dirons quelques mots des *réformes* qu'il convient d'apporter à ce suffrage inorganique.

Enfin, nous suivrons les *représentants du Peuple* dans la

(1) Encyclique *Immortale Dei*, dans Actes de Léon XIII, édit. Bonne Presse, t. II, p. 47.

cité, dans le *Département*, dans la *Région* et dans la *Nation* et nous verrons, en terminant, si la *prospérité publique*, pierre de touche des bonnes institutions, a atteint le développement que la France était en droit d'espérer du labeur de ses fils.

L'OPINION PUBLIQUE

Nous avons dit plus haut l'influence considérable qu'exerce l'Opinion sur les institutions, dans nos démocraties modernes. L'Opinion est souveraine. Elle naît, se développe, grandit et s'impose aux foules avec une rapidité et une force extraordinaires. C'est un être insaisissable qui entraîne à sa suite, dans une chevauchée fantastique et désordonnée, les hommes et les peuples.

Mais la société, comme nous l'avons déjà déclaré, ne saurait se plier constamment aux caprices de cet enfant de Bohême. Un jour viendra, sans doute, où la vérité surgira, rayonnante et bonne, du creuset de l'universelle pensée et le monde, qui aura enfin reconquis la paix, sera tout étonné de l'avoir retrouvée dans les ruines abandonnées du vieil ordre social chrétien... Alors, l'Opinion, instruite par les leçons des temps écoulés, frappée de la vanité de ses rêves et de l'impuissance de ses efforts, convaincue qu'il faut, en fin de compte, en revenir toujours à Dieu, principe de toute justice, exigera du pouvoir souverain des mesures d'ordre et de stabilité et assignera à la liberté les limites nécessaires à la paix publique et au progrès social.

Puisque l'Opinion est si puissante, il est de notre devoir de l'éclairer pour mieux diriger ses randonnées vers le but que nous aurons assigné. C'est pourquoi, après avoir étudié la *nature même de l'opinion publique*, nous verrons brièvement ce qui lui donne la vie et ce qui la met en mouvement, c'est-à-dire : l'*élite*, l'*éducation populaire*, le *livre*, l'*affiche*, la *presse*, la *parole*. Nous ajouterons, comme nous venons de le

dire un peu plus haut, quelques pages sur l'*association*, qui multiplie les forces en les ordonnant, sur les *partis politiques*, qui forment l'ossature de l'Opinion publique, et sur *l'action publique des catholiques français*.

Qu'est-ce que l'Opinion?

Nous lirons avec beaucoup de profit l'étude intéressante, originale et sûre de :

MOYSSET (Henri) : **L'opinion publique,** *étude de psychologie sociale* (conférence faite à la *Semaine sociale de Rouen*, 1910), pp. 134-158.

« L'opinion, souveraine, insinuante et autoritaire, ne se contente « pas de régner, elle veut gouverner.

« L'unité politique de la puissance romaine reposait sur la force, « l'unité politique des sociétés du moyen âge se fonda sur l'unité de « croyance. La Réforme, en substituant le principe du libre examen « au principe d'autorité, prépara l'avènement du règne de l'opinion.

« Pendant ce demi-siècle, qui va de 1791 à 1848, et qui eut une « demi-douzaine de régimes, une demi-douzaine de philosophies « construites pour refaire l'unité dans les esprits... la liberté d'opi- « nion est inscrite dans toutes les constitutions...

« Tristes divinités de la doctrine de l'individualisme, oseront bien- « tôt écrire les Saint-Simoniens, deux êtres de raison, *la conscience* « et *l'opinion publique*, réunirent bientôt les hommages que l'hu- « manité refusait à l'Eglise. Lamennais, dans *l'Avenir*, fait écho à « cette parole, où tremble un regret, et prophétise une succession de « régimes et de pouvoirs flottants comme l'opinion, un monde entier « d'opinions contradictoires dont chacune est une passion, une dé- « mocratie inquiète, agitée, turbulente qui ne sera qu'une émeute « d'opinion.

« Le règne de l'opinion a mis fin à cette société spirituelle qui « consistait dans l'union des esprits par des croyances communes... « Et toutes choses se faisaient, le mal comme le bien, sous l'angle « d'éternité... La paix de l'esprit devait être alors un sentiment de « force dont nous n'avons plus que la nostalgie.

« Aujourd'hui, le monde est livré à des opinions sans nombre et « perpétuellement changeantes » (pp. 155 et suiv.).

~ Il faut compléter par les travaux suivants qui, s'ils ne sont pas à lire sans réserve, s'imposent à ceux qui veulent étudier l'opinion :

Le Bon (Gust.) : **Psychologie des foules.** 10e édit. Paris, Alcan, 1911, in-18 de 186 p. *Prix :* 2 fr.50 — Tarde (G) : **L'opinion et la foule,** 3e édit. Paris, Alcan, 1906, in-8° de vii-226 p. *Prix :* 5 fr. — La Codre : **L'opinion publique et les gouvernements.** Paris, Dentu, 1869, in-8° de 180 p. (Epuisé : l'ouvrage, d'ailleurs, est déjà ancien.)

⁓ Enfin, on trouvera une psychologie originale de l'opinion publique dans les travaux, assez spéciaux, il est vrai, de Arren (J.) : **La publicité lucrative et raisonnée.** Paris, Librairie des publications populaires, 1910, in-16 de viii-436 p. *Prix:* 3 fr. 50.

⁓ On ajoutera à ces livres deux importants ouvrages qui traitent, il est vrai, de l'opinion publique en Amérique, mais qui n'en contiennent pas moins des pages excellentes:

Bryce (Ch.) : **La République et les États,** *édition française complétée par l'auteur avec une préface de M. E. Chavegrin, traduction de Daniel Muller, P. Lestang, Bouyssy.* — Paris, Giard et Brière, 4 vol. in-8 de 500 p. environ. *Prix :* les 4 vol. 70 fr. (*presque épuisé*).

On lira surtout le tome III, intitulé : **Le système des partis. L'opinion publique** : dont voici les principaux chapitres relatifs à l'opinion :

Opinion publique : Nature de l'opinion publique. Gouvernement par l'opinion publique. Comment l'opinion publique gouverne en Amérique. Organes de l'opinion publique. Influence du caractère national sur la forme de l'opinion publique. Les classes au point de vue de leur influence sur l'opinion. Action de l'opinion publique. Tyrannie de la majorité. Fatalisme de la multitude. Où l'opinion publique échoue; où l'opinion publique réussit.

« Quand on examine la manière dont se forme l'opinion, on voit « qu'une très faible partie des idées politiques de l'homme ordi- « naire vient de lui-même. Sa première impression était faible « et peut-être informe : sa netteté et sa force actuelles sont « dues principalement à ce qu'il a entendu dire et à ce qu'il a lu. On « lui a dit ce qu'il faut penser et pourquoi il faut le penser. Les « arguments lui ont été fournis par d'autres et la controverse les a « gravés dans son esprit. Bien qu'il suppose que ses idées soient à « lui, il les a surtout parce que ce sont celles de ses amis, de ses « journaux, des chefs de son parti. Ses amis font de même. Chacun

« croit et répète certaines choses parce qu'il croit que tous les gens « de son parti les croient : et de ce que chacun croit, une petite part « seulement est son impression première, la plus grande partie est « le résultat de l'enchevêtrement, de l'action et de la réaction mu- « tuelles des impressions d'une multitude d'individus, dans laquelle « l'élément de la conviction personnelle, basée sur la réflexion indi- « viduelle, est infiniment petit... (p. 332).

« Mais c'est là [dit l'auteur] *l'opinion passive*, l'opinion de ceux « pour qui la politique n'a aucun intérêt spécial, qui ne s'en occu- « pent que pour voter, de ceux qui reçoivent et propagent, mais qui ne « créent point des idées sur les questions publiques... [Or] l'opinion « ne se développe pas simplement, elle est aussi créée ; il y a la « classe active qui s'occupe avant tout des affaires publiques, qui « aspire à créer et à diriger l'opinion » (p. 336).

~ Au livre de *Bryce*, nous ajouterons une autre étude dont nous parlons plus loin : OSTROGORSKI : **La démocratie et l'organisation des partis politiques**, étude également très intéressante à consulter. (Voir p. 588.)

Il va sans dire que nous ne faisons pas nôtres toutes les conclusions de ces deux auteurs qui semblent oublier que la démocratie politique peut revêtir des formes plus organiques, c'est-à-dire moins accessibles à tous les mouvements de l'opinion et toutes les fantaisies de la démagogie.

Telles sont les principales études qui ont été écrites sur ce sujet ; il en est d'autres encore, mais nous estimons que les ouvrages mentionnés ci-dessus sont susceptibles de satisfaire tous les esprits.

Ce qui fait l'Opinion :
1° l'Elite organisée.

L'élite consciente et organisée est un des plus puissants ressorts des mouvements populaires. Nous avons déjà dit pourquoi, dans notre démocratie inorganisée, le rôle des élites est si grand.

L'action des clubs, déjà très considérable dans les années qui précédèrent 1789, put s'exercer sans entraves quand la Révolution, à leur instigation, eut supprimé les groupements organiques qui s'opposaient encore à leur marche conquérante.

La Corporation et la Région, la Noblesse et l'Eglise, d'où émanaient les élites naturelles, représentatrices d'intérêts supérieurs et génératrices d'ordre et de prospérité, ayant été abolies, l'opinion, devenue malléable à merci, sortit, toute équipée, des « ateliers maçonniques » qui, depuis lors, ont gouverné la nation.

Aujourd'hui, ceux qui ont assumé, à leur profit, l'exploitation de l'héritage révolutionnaire, cherchent, pour assurer définitivement leur domination, à rompre le dernier bastion de la Société chrétienne, la famille, mais voici qu'à l'heure où, en vérité, la famille tremble sur ses bases, la Société, guidée par son instinct, a dressé, soudainement, devant ses ennemis, un obstacle puissant, et cet obstacle, que la philosophie révolutionnaire croyait avoir définitivement brisé, c'est la corporation.

Malheureusement, le mouvement corporatif, que la Franc-Maçonnerie voudrait endiguer et asservir, n'est encore qu'à ses débuts et ne constitue qu'un épisode dans la lutte de l'ordre contre l'anarchie individualiste. C'est pourquoi, en attendant que nous ayons constitué et pénétré tous les corps sociaux qui formeront la charpente de la société nouvelle, nous devons constituer des élites dont la fonction sera de diriger vers la lumière le peuple désorienté qui cherche en tâtonnant sa route dans les ténèbres...

D'ailleurs, même dans une société bien organisée, des élites indépendantes des corps sociaux seront toujours nécessaires. Si la représentation des intérêts leur échappe, le domaine de la doctrine reste leur fief, car c'est dans ces élites que se réfugie la pensée, reine du monde.

Et ceux-là le savaient bien qui, à l'instant où la vieille société s'écroulait avec fracas sous les coups révolutionnaires, disaient doucement de leurs comités qu'ils étaient des « *sociétés de pensée* ». — Or, si l'Eglise est, aux yeux des catholiques, la plus merveilleuse et la plus puissante des sociétés de pensée, il n'en est pas moins vrai que les catholiques ont le droit et le devoir de constituer, à côté de l'Eglise, sans toutefois se soustraire à son influence, des groupements d'élite pour défen-

dre les droits de la société civile contre toutes les erreurs et contre toutes les tyrannies.

~ Sur l'utilité de l'élite, on relira les auteurs cités dans la première partie de ce travail (p. 190), c'est-à-dire : *Normand d'Authon*, *Béréziat*, etc., ainsi que les ouvrages mentionnés page 205 du présent travail et relatifs à l'influence considérable exercée par l'élite franc-maçonnique : *Deschamps*, *C. Bord*, *Aug. Cochin*, *Gautherot*, *Prache*, *Le François*, *Dehon*. On méditera aussi les *Statuts de la Franc-Maçonnerie*, publiés par *l'Action Populaire*.

~ On ajoutera à ces travaux les études suivantes, qui montreront également la puissance formidable des élites organisées :

Bord (G.) : **La conspiration révolutionnaire de 1789**. *Les complices, les victimes*. Paris, Libr. des Saints-Pères, 1909, in-8° de XXII-448 p. *Prix :* 7 fr. 50. — Cochin (Aug.) et Charpentier (Ch.): **Les sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne**, 1788-1789 : Paris (sous presse) (chez les auteurs, 53, rue de Babylone). — Gautherot : **L'Assemblée constituante**, *déjà cité*... (Voir le chapitre intitulé : *Maçonnerie et Révolution*, pp. 27-52). — **Les Preuves de la Domination maçonnique** (Annexe IV des *Documents pour servir à l'étude d'un programme électoral*). Paris, Section d'études sociales de *l'Action Libérale* [1909], in-4° de 29 p. *Prix:* 0 fr. 25 — Nourrisson (Paul) : **Le club des Jacobins sous la IIIe République** — et cet autre volume : **Les Jacobins au pouvoir**, Paris, Perrin, 1900-1904, 2 vol. in-16 de XVI-257 et XV-271 2 p. *Prix*: le vol. 3 fr. 50. — Doumic (Max). — **Le secret de la Franc-Maçonnerie**. Paris, Perrin, 1905, in-8° de 390 p. *Prix :* 4 fr. 50. « Ce livre, dit G. Blondel, est de ceux qui font réfléchir et nous ne pouvons que lui souhaiter la plus large diffusion. »

Et M. G. Blondel, continuant d'analyser ce livre, montre bien la puissance formidable des élites organisées :

« C'est à Bacon que remonte en réalité cette idée géniale que la « direction de l'humanité doit être confiée à une société secrète. Et « c'est lui qui a montré que c'était par l'empire de la mer que l'An- « gleterre devait parvenir à la monarchie universelle. Dans sa pen- « sée, le « Temple de Salomon » doit désagréger peu à peu les autres « nations et les faire travailler à leur propre perte. Pour arriver à « cette fin, la première puissance à détruire, c'est la Papauté, qui, elle « aussi, tend à une souveraineté universelle. A la haine de la Pa-

« pauté s'ajoute la haine de la France, qui est une puissance catholi-
« que et qui, par ses aspirations coloniales, est mieux en situation que
« toute autre de contrecarrer les projets de l'Angleterre. Le catholi-
« cisme, il faut le combattre comme culte (on utilisera à cet effet les
« rancunes des protestants et des juifs), comme dogme (on fera
« alliance avec la philosophie rationaliste), comme puissance tempo-
« relle (on supprimera les Etats de l'Eglise. ») (1).

Et l'élite franc-maçonne atteindrait son but si Dieu ne veillait sur son Eglise et n'aveuglait ses adversaires, à la veille de leur triomphe... Lire également la conférence faite par un ouvrier, M. Vieillefonds, à la *Semaine sociale de Rouen* (1910) sur la Formation de l'élite ouvrière (pp. 417-434) et consulter les *Guides sociaux* et les *Guides d'action religieuse*, qui insistent longuement sur la nécessité des élites.

Ce qui fait l'opinion :
2° l'Education populaire.

L'enseignement, et plus spécialement l'éducation populaire, exercent une action considérable sur la direction des esprits. C'est dans nos écoles, dans nos patronages, dans nos cercles d'étude, dans nos associations de jeunesse que nous forgeons sans bruit, mais avec ténacité, l'opinion de demain... Nos adversaires le savent bien, qui suivent d'un œil vigilant les progrès de nos œuvres et leur puissance de rayonnement.

Nous ne saurions trop attirer l'attention des catholiques sur la nécessité de multiplier les *œuvres d'éducation populaire* et de leur donner une direction de plus en plus rationnelle. Nos patronages, en effet, doivent être, non seulement des écoles de foi et de culture physique, mais aussi des écoles de formation sociale et de rénovation civique, en un mot et avant tout des *écoles d'apostolat*. Quand tout le clergé l'aura compris, quand tout le clergé voudra s'attacher à convaincre la jeunesse ouvrière que c'est à elle qu'incombera demain la lourde tâche d'organiser le travail, quand tout le clergé lui promettra l'appui de l'Eglise pour établir la justice, quand tout

(1) G. Blondel, dans *la Réforme sociale* du 1er janvier 1909, p. 691.

le clergé aura montré à cette jeunesse généreuse l'impérieuse nécessité de vivre sa foi, dans le sanctuaire, dans la corporation et dans la cité, nos œuvres, ce jour-là, auront atteint, du même coup, une incalculable portée.

Le lecteur voudra donc bien se reporter à ce que nous disons plus haut de *l'enseignement* et il trouvera, de plus, dans les livres suivants, que nous choisissons entre tant d'autres, d'excellentes pages qui lui feront mieux apprécier l'importance et la nécessité des œuvres d'éducation populaire :

> Turmann : **L'Education populaire,** *les œuvres complémentaires de l'Ecole.* 5e édition, Paris, Lecoffre, 1907, in-12 de xiii-426 p. *Prix :* 3.50 — *Et du même auteur :* **Au sortir de l'Ecole ; les Patronages** (5e édition, revue et augmentée). Paris, Lecoffre, 1909, in-12 de xvi-482 p. *Prix :* 3.50 — **Jeunes gens de France** : Paris Lecoffre et Reims, Action Populaire (1906), in-12 de 366 p. *Prix :* 3 fr. 50 (Epuisé). — Leconte (abbé) : **Petit Manuel pour la fondation et la direction des patronages ruraux et œuvres des campagnes** : Châlons-sur-Marne. Imp. Martin (4, place de la République), 1899, in-16 de 160 p. *Prix :* 0 fr. 80. — **Les Patronages.** Reims, Action Populaire, 1910, in-18 de 144 p. *Prix:* 1. fr. 75 — Beaupin (abbé) : **L'Education sociale et les cercles d'étude,** Paris, Bloud, 1911, in-12 de 247 p. *Prix :* 3 fr. — Compléter par les **Guides d'Action religieuse de 1908 et de 1909,** très utiles à consulter; par les publications de *l'Action populaire* relatives aux *Cercles d'étude ;* par le **Manuel de l'Association catholique de la Jeunesse Française** (déjà cité). — *Se tenir au courant,* par les revues suivantes, déjà citées : **Les Annales de la Jeunesse catholique.** — **Le Courrier des Cercles d'Etudes.** — **Le Bulletin de la Société Générale d'Education et d'Enseignement** — et aussi par **La Vie au Patronage** (Mensuel, 12 fr., à Montmédy, Rampe de Tivoli).

Ce qui fait l'opinion :
3° le Livre.

Le lecteur nous permettra de le renvoyer à ce que nous disons de l'influence du livre dans la préface de notre ouvrage. Ce serait nous répéter inutilement que de revenir sur ce sujet. D'ailleurs, nous n'avons conçu et composé cet essai que

pour attirer l'attention des catholiques sur la puissance du livre.

Pourtant, on nous pardonnera d'insister légèrement sur la nécessité de créer partout des bibliothèques vivantes, c'est-à-dire des bibliothèques d'où nous aurons éliminé sans pitié toutes les productions qui les vieillissent ou qui les déshonorent, des bibliothèques unies par la même méthode et par la même doctrine, des bibliothèques susceptibles de promouvoir, dans tout le pays, les mêmes pensées et les mêmes initiatives, des bibliothèques, en un mot, créées, soutenues, et dirigées par un comité central, chargé d'assurer la régularité du fonctionnement et la rectitude de la doctrine. Il y a là, croyons-nous, une œuvre intéressante à faire. Ne serait-ce pas le moyen de lutter avec avantage contre les bibliothèques municipales et contre les bibliothèques des loges et de leurs succursales déguisées? C'est pourquoi notre travail, croyons-nous, pourra être de quelque utilité à ceux qui comprendront l'influence du livre et qui voudront constituer des bibliothèques de solide doctrine.

Sur *l'influence du livre :* lire la brochure *éloquente* du P. Coubé : **Le Livre**. Paris, Soc. Bibliolog., 1898, in-12 de 37 p. *Prix:* 0 fr. 30 — l'étude un peu verbeuse de Pelaez (Mgr) : **Les ravages du livre**. Avignon, Aubanel, 1908, in-16 de 282 p. *Prix :* 3 fr. — Ainsi que Roupain et Bethléem, cités plus bas.

Sur *l'organisation des bibliothèques :* On consultera :

Maire (A.) : **Manuel pratique du bibliothécaire**. Paris, Picard, 1896, in-8 de 591 p. (en réimpression); — les ouvrages plus pratiques suivants : Bertin-Bouvet : **Les salles de lecture**. Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, in-16 de 32 p. *Prix:* 0 fr. 25. — Laroppe : **Les Bibliothèques coopératives**. Reims, *ibid.* — Maze-Sencier : **Les lectures en commun**, les **Bibliothèques populaires, ce qu'il faut lire**, dans son ouvrage sur *l'Amélioration du sort des travailleurs*, déjà cité — et Piolet (le P. J.-B.) : **Questions d'Angleterre** : Paris, Lib. des Saints-Pères, 1906, 3 fr. 50 — *la lecture en Angleterre*. — Consulter *à titre documentaire :* Morel (Eug.) : **Essai sur le développement des Bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes**. Paris, Mercure de France, 1908, 2 vol. in-8 de xiii-390 et 475 p. *Prix :* 15 fr. (Livre un peu touffu, assez bien documenté, mais

vraiment trop sévère pour l'Ecole des Chartes. — *Et du même auteur :* **La librairie publique**. Paris, Colin, 1910, in-12 de 322 p. *Prix:* 3 fr. 50. — Voir aussi les **Guides sociaux** et les **Guides d'action religieuse**.

Comme *catalogues méthodiques :* l'intéressante étude de ROUPAIN (Abbé) : **Nos lectures**. Lille, Romans-Revue, 1911, in-8 de 200 p. *Prix :* 2 fr. — BETHLÉEM (abbé) : **Romans à lire, romans à proscrire** : Cambrai, Masson, et Lille, *ibid.*, 1911, 23e mille, in-12 de XXXII-408 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Répandre PARVILLE et VERLEY : **Quelques livres à conseiller aux jeunes gens**. Lille, Romans-Revues, 1912, in-12 de 96 p. *Prix :* 1 fr. — Le **Catalogue général de la Bibliothèque populaire** *du n° 140 de la rue Clignancourt*. Paris, in-8 de 102 p. *Prix:* 1 fr. (environ) et sa revue mensuelle *l'Angelus* (1 fr.).

Comme *revues*, se tenir au courant par le **Polybiblion**. Paris, 5, rue Saint-Simon — par **Romans-Revue**, dirigée par l'abbé *Bethléem*. On y trouvera des comptes-rendus très sûrs, non seulement sur les romans, mais encore sur tous les livres susceptibles d'intéresser les esprits d'une culture courante. Paris, Lethielleux, et Lille, *ibid.*, mensuel, 8 fr. — **La Bibliographie du Bon Livre français**. Paris, Act. soc. de la femme. Un an 2 fr. 50. — Ou encore **Livres et Revues** (mens., 13, rue Miromesnil). Un an : 5 fr. (on prête les ouvrage analysés).

Enfin, *on voudra bien se reporter aux suppléments que nous donnerons périodiquement, — tous les cinq ans environ — à ce présent travail*, sous le *même titre et avec le même plan :* **Les Livres qui s'imposent**, *vie chrétienne, vie sociale, vie civique*. Le premier supplément paraîtra en 1915 à Paris, chez Beauchesne, et formera le tome II de cet ouvrage. *Prix :* de 3 à 5 fr. environ.

Pour *contribuer à la diffusion du bon livre*, se mettre en rapport avec la *Société Bibliographique* (Paris, 5, rue Simon) qui publie un Bulletin mensuel et avec l'œuvre de *Saint François de Salle*. Paris, 4, rue de la Chaise.

Enfin, *Emile Faguet* a écrit, sur l'art de lire, quelques pages que les esprits cultivés, qui aiment la littérature, liront avec intérêt (1).

Ce qui fait l'opinion : 4° l'Affiche.

Enfin, nous devons consacrer quelques lignes à un mode de

(1) FAGUET (Emile). *l'Art de lire :* Paris, Hachette, 1912, in-16 de 168 p. *Prix :* 2 fr. — Et du même auteur : *En lisant les beaux vieux livres*. Paris, 3e édit., 1911, in-12 de IV-312 p. *Prix :* 3 fr. 50. Nous indiquons ces livres à titre *purement documentaire*, car il n'y est guère question que de littérateurs « profanes ». Ce ne sont pas des livres pour nos cercles *d'études religieuses et sociales*.

propagande, méconnu et négligé, à l'affiche, qui, dit l'Action Populaire, est le « procédé idéal d'action sur l'Opinion ».

Ce qui rend cette propagande particulièrement intéressante, c'est qu'elle a une portée vraiment populaire : l'affiche, quand elle est rédigée et composée avec art, arrête le citoyen qui passe, le rentier qui flâne, l'ouvrier qui revient du travail, la ménagère qui fait ses provisions, l'enfant qui gamine tout le long des trottoirs, le vieillard qui, au printemps, recherche la tiédeur des murs, l'affiche atteint tout le monde, car l'affiche, seule, a le droit de haranguer la foule dans la rue.

Malheureusement, nous n'avons pas su profiter de cette liberté ; mais pouvons-nous vraiment parler de la liberté de l'affichage? Non, car c'est une liberté que l'Etat nous octroie à prix d'or. Pourtant, il nous semble que, dans une démocratie, l'affiche devrait être libre, c'est-à-dire exempte des droits de timbre. Le journal est libre, la parole est libre, l'enseignement est libre, l'association est libre, pourquoi en excepter l'affiche? Est-ce que les lourdes taxes qui pèsent sur elle ne sont pas une atteinte portée à la libre communication des opinions? Or, l'affiche est un des moyens les plus excellents et les moins coûteux de répandre la pensée et c'est précisément celui-là qu'on entrave (1).

L'Affichage : *pratique, jurisprudence, documentation*. Reims, Action Populaire, s. d., in-16 de 64 p. *Prix:* 0 fr. 50 (très utile). — Fourié (abbé) : **L'affichage politique**, *conseils pratiques pour la rédaction, l'apposition et la protection des affiches, jurisprudence et textes de loi, refondu et mis à jour par M. Ballot*. Paris, Bonne Presse, in-12 de 150 p. *Prix :* 1 fr. — Voir aussi le livre de Le Poittevin (Gust.) : **Traité de la presse**, *cité plus loin*, — l'étude juridique de Dodanthun (Alf.) : **Des affiches électorales**, *étude de droit public*, Paris, Larose, 1903, in-8° de 246 p. *Prix :* 6 fr. — Consulter surtout le **Guide d'action Religieuse de 1908**, pp. 435-441. — le **Guide d'action religieuse de 1909**, pp. 435-408. Signalons aussi les affiches éditées par *l'Action populaire*, d'un caractère si social ; les affiches *Jeanne d'Arc*, éditées par la Jeunesse

(1) Il va sans dire que nous n'entendons pas parler de la publicité commerciale, mais seulement de « l'affichage de pensée », en d'autres termes de l'affichage philosophique et politique ; car la loi, chez un peuple libre, ne doit donner à la pensée d'autres limites que celle de l'ordre social.

catholique de la Flèche, et les affiches de *l'Information populaire* (Paris, 65, rue de Saintonge), etc.

Ce qui fait l'opinion :
5° le Journal.

Nous croyons inutile d'insister longuement sur l'influence exercée par la Presse. Le journal est le levier de l'opinion publique; nous l'avons trop oublié et nous n'avons consacré, aux œuvres de presse, ni assez d'or, ni assez de talent, ni assez de temps, ni assez de méthode. Mais, puisque aujourd'hui c'est une vérité reconnue, nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur ce sujet et nous indiquerons brièvement, à défaut d'un travail d'ensemble, à la fois doctrinal et pratique, les brochures et les ouvrages où nous trouverons les éléments de cette étude :

TAVERNIER (Eug.) : **Du Journalisme** ; *son histoire, son rôle politique et religieux.* Paris, Oudin, 1902, in-18 de XXXII-324 p. *Prix :* 3 fr. 50. — DELFOUR (chanoine) : **La Presse contre l'Eglise**. Paris, Lethielleux, in-12 de VIII-416 p. *Prix :* 3 fr. 50. — MAZE-SENCIER (Georges) : **Le rôle social et moral de la Presse**. Paris, Lethielleux, 1911, in-8 de 171 p. *Prix :* 2 fr. 50. — Et l'excellent opuscule de BABIN : *L'apostolat principal au XXe siècle :* **la Presse**. Paris, *Ligue pat. des Françaises*, 1905, in-16 de 131 p. *Prix :* 0 fr. 60. — Enfin, le livre légèrement tendancieux de FONSEGRIVE (G.): **Comment lire les journaux**. Paris, Lecoffre, 1903, in-12 de V-280 p. *Prix :* 3 fr. 50. CHIAUDANO (Le P.) : **Le journalisme catholique**. Paris, Lethielleux, 1910, in-12 de 120 p. *Prix :* 1 fr. 25.

〰 Si l'on veut des études plus techniques, consulter :

SAMATI (Vincent) : **Pour devenir journaliste** ; *comment se rédige et s'administre un journal.* Paris, Victorion, 1906, in-12 de 360 p. *Prix :* 3 fr. 50. — GAUCHERAND : **Ce que doit être un journal**. Reims, Action Populaire et Paris, Lecoffre, s.d., in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — COUNIL (J) : **La presse au village**. Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, s.d., in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — CETTY (H.) : **Le Journalisme allemand**. Reims, ibid. — POTTIER (Paul). **Le Journaliste**, Reims, ibid. — Consulter également : **Création et lancement d'un**

journal quotidien, dans *Publicité moderne*, revue mensuelle, octobre 1907, pages 9 à 15. — **Le Code de la Presse** : *presse, affichage, colportage, législation en vigueur du 1er mars 1907*, dans *Collection des actes sociaux*. Reims, Act. Pop., et Paris, Lecoffre, s. d. in-16 de 32 p. *Prix* : 0 fr. 25. — Le Poittevin (Gust.) : **Traité de la presse**, *réglementation de l'imprimerie, de la librairie, de la presse périodique, de l'affichage et du colportage et infractions commises par l'impression, l'écriture et la parole*. Paris, Larose, 1902-1904, 3 vol. in-8 de xi-674, 672, 786 pp. *Prix* : 30 fr. — Enfin, il ne faut pas oublier de lire les pages si solides et si documentées parues dans les **Guides d'action religieuse de 1908** (pp. 373 et suiv.) **et de 1909** (pp. 361 et suiv.), ainsi que les intéressants **Comptes rendus du Congrès de la Bonne Presse**, publiés par l'intéressant bulletin : *La Croisade de la Presse* (hebdomadaire, Paris, Bonne Presse. *Prix* : 1 fr. 50).

Ce qui fait l'opinion.
6° la Parole.

S'il est un pays où la parole charme les foules, c'est bien la France, et son influence est d'autant plus considérable que la société est moins organisée. Ceux qui travaillent reculent devant ceux qui parlent. Le labeur du Nord est soumis à la faconde du Midi... Les meneurs sont des rhéteurs.

Si les rhéteurs apparaissent toujours à l'heure où les sociétés vieillies ne trouvent plus en elles la force d'agir, mais où, après avoir laissé dépérir les organismes qui les soutenaient et qui les vivifiaient, elles s'abandonnent paresseusement aux volontés des tribuns, il n'en est pas moins vrai que, dans les circonstances présentes, la parole publique est devenue, dans l'anarchie légale, une nécessité sociale... Sans doute, à mesure que la société retrouvera ses assises providentielles, la parole verra se rétrécir le cercle de ses attributions; d'ici là, c'est à elle qu'incombe, dans une large mesure, le soin de pousser la foule vers la société nouvelle que nous voulons instaurer.

N'est-ce pas par la parole d'abord, et par des actes ensuite, que l'Eglise a conquis le monde... ? Sur ce point encore, nous sommes obligé, à défaut d'une étude d'ensemble, de renvoyer aux travaux suivants :

FRANCE (Henry de): **Manuel pratique du conférencier.** Reims, Action populaire, et Paris, Lecoffre (s. d.), in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — DESGRANGES (abbé) : **Instituts populaires et conférences publiques.** Reims, ibid. — KERMOR : **La lecture populaire.** Reims, ibid. — QUILLET (abbé) : **La conférence au village.** Reims, ibid. — AUGIER (E.) : **Vade-mecum du conférencier** *contenant plus de sept cents traits, pensées, paroles célèbres.* Paris, Lethielleux, 3e édit., 1908, in-16 de 244 p. *Prix :* 1 fr. — Enfin, on consultera les **Guides sociaux** de l'Action Populaire et surtout les **Guides d'action religieuse de 1908 et de 1909**, qui nous fourniront la liste des *Sociétés de conférenciers* et des *revues* qui publient des conférences *in extenso.*

En outre, de nombreux auteurs ont récemment publié des livres ayant pour but d'enseigner « l'art de parler en public ». Si ces livres donnent aux débutants des conseils judicieux et des renseignements utiles, ils ne procureront pas le don de la parole à ceux qui ne le possèdent point, bien qu'on s'habitue assez bien, paraît-il, à parler en public, surtout à un public populaire, qui se passe volontiers du langage académique. Mentionnons, à titre documentaire.

ROUDÈS (Silvain) : **L'éducation de la parole** *ou l'art d'apprendre à parler en public.* Paris, Librairie des publications populaires, 1910, in-16 de VIII-395 p. *Prix :* 3 fr. 50 — et AJAM (Maurice) : **La parole en public,** *nouvelle édition avec les procédés oratoires de MM. Briand, Poincaré, Caillaux, d'Est. de Constant, Ribot, Deschanel, Labori, comte de Mun.* Paris, Librairie des publications populaires, 1910, in-16 de 288 p. *Prix :* 3 fr. 50. — On consultera ces livres avec réserve, car les « morceaux d'éloquence », donnés en exemple, s'éloignent parfois sensiblement de nos doctrines.

Enfin, on n'oubliera pas qu'il n'est pas nécessaire de parler devant un public nombreux pour exercer une grosse influence. La *conversation* est un mode d'action extrêmement puissant et dont nous n'usons pas suffisamment.

« Dans la transformation d'une idée en opinion publique, elle agit d'abord par la conversation. La conversation forme dans l'âme des pentes douces, comme la pluie fine des ravine-

ments lents... qui commandent insensiblement la direction des tendances. Au XVIIIe siècle, elle fut portée un tel degré de raffinement et de puissance qu'elle a été justement considérée comme une des causes de la Révolution... Les ricochets d'une idée jetée dans la conversation sont incalculables (1). »

Ce qui fait l'Opinion :
7° l'Art.

L'*Art* exerce sur les âmes une véritable emprise. L'Eglise, autrefois, l'avait si bien compris qu'elle offrit aux foules, qui croyaient en elle, les plus merveilleuses visions et qu'elle les berça de ses douces et solennelles psalmodies.

Et Pie X s'en souvenait sans doute lorsqu'il disait à un artiste chrétien, venu de France pour le saluer à l'aube de son pontificat, ces paroles profondes que nous nous plaisons à rappeler encore une fois : « Je *veux que mon peuple prie sur de la beauté.* »

La Beauté, en effet, est peut-être la plus grande force éducative qui soit. « On commence enfin, dit Jean Lahor, a reconnaître que tout se tient dans les problèmes de la vie humaine. Le Bien est une des formes du Beau et le Beau est souvent nécessaire à l'éclosion du Bien dans la vie intérieure... Je pense qu'il faut chercher à créer l'eurythmie en tout et partout ; l'eurythmie, c'est-à-dire l'Ordre, l'Harmonie, la Beauté dans l'âme humaine, dans l'Homme comme dans la Cité. » C'est aussi William Moris, qui déclare que « la beauté n'est pas un ornement accidentel de la vie ». C'est encore le baron de Montenach qui ajoute : « La Laideur ne fait plus souffrir personne. L'art s'éloigne de nos villes, de nos rues, de nos maisons. La séparation opérée depuis un siècle entre l'Art et le Peuple est une des grandes fatalités de notre époque. » Et le même déclare que, si nous pouvions rapprocher l'Art et le Peuple, nous aurions « assuré à la société moderne une vie intellectuellement, moralement et matériellement supérieure ».

Mais l'art n'est pas le Musée... L'art : c'est, au foyer, la joie des yeux et l'harmonie des choses ; c'est la vieille maison qui

(1) H. Moysset, *l'Opinion publique* (p. 141), déjà cité.

s'incorpore à la terre; c'est l'émotion du recueillement dans la solitude des anciens sanctuaires et c'est la magnificence des prières publiques dans la splendeur des cathédrales; c'est le coin du village où les vieillards se réunissent à l'ombre des grands arbres; c'est la rue qui travaille et qui prie, qui chante et qui pleure, qui gronde et qui se divertit; c'est la Cité avec ses murailles et avec ses palais, avec ses fontaines et avec ses jardins; c'est la hardiesse des clochers et c'est la fierté des beffrois; c'est, au long des chemins, le bruit du travail, la chanson des laboureurs, les ébats des enfants et le rire des femmes; c'est la tristesse des ruines où rôdent les feuilles mortes, et c'est l'éclat des blés sous le soleil de messidor; c'est la douceur des soirs qui, du haut des montagnes inviolées, tombent sur nos prairies ; c'est la fleur magnifique et c'est la forêt profonde... L'Art, c'est tout ce qui fait vibrer harmonieusement la Vie.

C'est pourquoi la Beauté est éminemment sociale puisqu'elle répand de la paix et de la joie en nous révélant les harmonies qui, de la terre, montent vers les étoiles.

Et c'est pourquoi encore, l'art, qui sort de nos mains, n'est social que dans la mesure où l'âme des foules, à son contact, frissonne et s'élève. Or, comme les hommes auront toujours la nostalgie du Ciel, l'Art, pour être compris du peuple, doit tendre tout entier vers l'Eternelle Beauté.

Là encore, nous devrons refaire l'Unité...

~~ On trouvera d'excellentes pages sur les rapports de l'Art et du Peuple dans les livres suivants, principalement dans les études si chrétiennes et si sociales du baron de Montenach :

MONTENACH (Baron de) : **Pour le visage aimé de la patrie.— L'Art et le Peuple** (*déjà cités*). — **La Fleur et la ville.** Lausanne, Payot, 1906, et dans les ouvrages que cet auteur nous annonce et qui traiteront principalement de *l'art public;* de *l'art social;* de *l'art national;* de *l'art dans ses rapports avec la maison, avec la Famille, avec la société;* de *l'Eglise et de l'art social; de la lutte contre la Laideur et de son caractère social.* — MARIETAN (le Dr) : **Le Rôle social de la liturgie catholique** (Semaine sociale de Fribourg, 1910), 496-513 p. — Consulter aussi le livre suivant, où nous

trouverons quelques bonnes pages sur le *rôle social* de l'art : Gaultier (Paul) : **Le Sens de l'art**, *sa nature, son rôle, sa valeur. Préface d'Emile Boutroux.* Paris, Hachette, 1907, in-12 de 271 p. et 16 pl. hors texte. *Prix :* 3 fr. 50. — Sur le *théâtre,* la *musique,* la *chanson,* dont l'action sur l'opinion est si considérable, voyez les **Guides d'action religieuse.**

Enfin, signalons encore l'intéressant groupe des « Catholiques des Beaux Arts », qui fut fondé à Paris, en 1905, par M. Pierre Regnault, architecte (6, square du Croisic), et qui se recrute exclusivement parmi les élèves et anciens élèves de l'*Ecole Nationale des Beaux-Arts*, du *Conservatoire national de musique*, de la *Schola cantorum* et aussi parmi les jeunes *auteurs dramatiques.* Ces artistes, qui veulent garder toujours la fraîcheur de leur jeunesse, de leurs convictions et de leurs espérances, se proposent, non seulement de vivre intégralement leur foi et d'accroître, par une fraternelle et constante émulation, leur valeur professionnelle, mais ils se promettent encore de développer en eux le *sens catholique social* et de seconder, de leur activité et de leur talent, le *mouvement corporatif* qui s'appuie sur l'Evangile pour mieux réaliser la justice. Ils espèrent enfin affiner notre goût, augmenter la portée éducative de l'art et promouvoir une renaissance féconde en s'inspirant davantage, dans leurs œuvres, des clartés de la Foi, des exigences de la Vie moderne et des aspirations du Peuple chrétien. — On lira la *revue* qu'ils comptent publier prochainement.

De l'utilité de l'association pour la conquête méthodique de l'opinion publique.

Le système des « petits paquets » n'a jamais gagné les batailles. Or, dans un combat dont l'opinion publique est l'enjeu, il faut agir par masses profondes, solidement encadrées, largement approvisionnées en hommes, en argent, en munitions, et surtout dirigées avec clairvoyance et énergie. C'est le seul moyen de vaincre. Lire sur les *groupes d'action :*

Desbuquois (G.) : **L'action Populaire,** *son esprit, sa méthode.* Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, s. d., in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — Du Passage (Le P.) : **l'Asso-**

ciation catholique de la Jeunesse Française. Reims, ibid. — FLORNOY (E.) : **La lutte par l'association,** *l'Action libérale populaire*, cité plus loin. — TURMANN (Max) : **le Volksverein, son organisation.** Reims, ibid. — BETTENCOURT : **le Vooruit de Gand,** Reims, ibid. — CETTY (H.) : **le Centre et son action sociale au Parlement.** Reims, ibid. — VEYRIÈRES (P. de) : **Ligue populaire des catholiques de Hollande.** Reims, ibid., etc... Ajoutons qu'on trouvera, dans les *Guides sociaux* et dans *l'Année internationale*, des pages intéressantes sur **la Ligue démocratique belge** et sur **l'Association populaire des Catholiques suisses.** Mentionnons encore les livres déjà cités de *Bryce* et d'*Ostrogorski*, qui montrent bien comment de puissantes associations peuvent dominer l'opinion publique : BRYCE : **La République et les Etats,** déjà cité, et le livre d'OSTROGORSKI, cité dans le paragraphe suivant. — Lire aussi, sur les *groupements inspirateurs*, les **Guides sociaux** et les **Guides d'action religieuse.**

De l'organisation de l'opinion dans nos démocraties inorganiques.

Dans une nation qui confie ses destinées au suffrage universel, quel que soit le mode de gouvernement qu'elle ait choisi, royauté sociale ou république démocratique, il est bon que le pouvoir soit soutenu et éclairé par de grands partis, fortement organisés et capables d'assurer « le libre jeu des institutions parlementaires ». La présence de ces partis, surtout quand ils sont secondés par une représentation professionnelle, donne au pouvoir la stabilité et l'empêche d'abuser de sa puissance.

La France compte peu de partis organisés. Mais la loi sur la mise en pratique de la *représentation proportionnelle* en facilitera bientôt sans doute la création.

Nous aurions pourtant voulu pouvoir indiquer sur la situation politique de la France un livre de fonds, parfaitement documenté, impartial et pondéré, mais cette étude n'existe pas. Ce travail serait d'ailleurs très difficile à faire, car il y a une telle confusion dans l'opinion qu'il semble difficile, de prime abord, d'y apporter de la clarté. Ce qui ressortirait, croyons-nous, de cette enquête, c'est que la France, composée, en majo-

rité, de catholiques ou tout au moins d'honnêtes « libéraux », est, par suite du jeu défectueux de ses institutions et de l'habileté consommée des loges, « gouvernée » par un parti qui ne répond point à ses croyances et qui tient, par une étonnante tactique, l'opinion publique en laisse; mais le vent, un beau matin, peut tourner et l'opinion se ressaisir. On verra plus loin ce que nous disons, en effet, de l'action publique des catholiques et des espérances qu'elle nous permet de concevoir.

Comment les partis politiques travaillent l'opinion publique et comment ils l'encadrent. — Si l'on veut savoir comment les partis politiques peuvent promouvoir, encadrer et conduire l'opinion, il faut consulter l'ouvrage suivant, qui est le livre le plus complet qui ait été écrit dans ce genre. En le lisant, on tiendra compte de la différence des tempéraments, car l'anglo-saxon nous semble d'humeur moins individualiste que le Français d'aujourd'hui, et on se gardera bien d'accepter à la lettre toutes les conclusions de l'auteur et toutes ses vues sur l'évolution du pouvoir populaire :

OSTROGORSKI : la Démocratie et l'organisation des partis politiques. Paris, Lévy, 1903, 2 vol. in-8 de XIV-609 et 759 pages. *Prix :* 20 fr.

Les Partis politiques en France. — L'étude des *partis en France* n'a pas encore produit d'œuvre aussi définitive et aussi considérable que celle d'*Ostrogorski*. Tous les ouvrages que nous pourrions citer sont extrêmement tendancieux et vieillissent vite. Pourtant, la réforme électorale a suscité, en ces dernières années, d'intéressantes études, d'une portée très générale, sur les partis et sur leur représentation proportionnelle avec scrutin de liste. Cette réforme, qui permettra sans doute la constitution de puissants partis politiques, ne manquera pas de susciter les études d'ensemble qui nous manquent. En attendant, on lira, à titre documentaire, le travail de *Flornoy* — les discours de *Jacques Piou* — les études de *Maurras*, de *Weill*, etc., ainsi que l'*Enquête* menée par la *Revue Hebdomadaire* (1).

(1) FLORNOY (Eug.), *la Lutte par l'association : L'Action libérale populaire*

L'Action publique des catholiques français.

Pour calmer l'inquiétude humaine et pour diriger la pensée désorientée, pour relever les mœurs décadentes, pour donner à ceux qui peinent plus de bien-être et plus de justice, pour imposer aux forts le respect des faibles, pour créer les institutions qui font les sociétés prospères et pacifiques, pour que la richesse ne se développe pas en creusant les poitrines et en cernant les yeux, pour que la liberté soit assurée aux bons, pour que la Nation, enfin, en s'écoutant, reprenne conscience de ses destinées et pour que les générations, qui nous suivront, cheminent dans l'aisance, dans la paix et dans la gloire, il faut que la France redevienne catholique et qu'elle soit gouvernée par des catholiques.

Tous nos efforts doivent donc tendre à la conquête du pouvoir.

Or, chacun sait que, depuis trente ans, les catholiques français sont traités, dans la patrie qu'ils ont pétrie de leur intelligence et de leur sang, comme des mendiants de mauvaise mine qu'on envoie coucher à l'étable parce qu'on n'ose pas leur refuser le gîte. La haine dont on nous poursuit nous attriste profondément, mais elle témoigne, pourtant, à ceux qui l'auraient oublié, que le catholicisme est vie, que le catholicisme est pensée, que le catholicisme est mouvement. Et c'est précisément pourquoi on veut « l'extirper » du pays.

Cette guerre impie et injuste devait nécessairement jeter les

Paris, Lecoffre, 1907, in-16 de VII-208 p. *Prix :* 2 fr. — PIOU (Jacques), *Discours*. Paris, Plon-Nourrit, 2 vol. in-8. *Prix :* le vol. 3 fr. 50. — Citons aussi, *à titre rigoureusement documentaire :* l'intéressante *Enquête* qui fut menée, en 1910, par la *Revue hebdomadaire* sur la *situation des partis politiques* auprès des chefs de ces partis : Buisson, Delafosse, Maurras, Sangnier, Sembat, Thierry, Deschanel, Piou. — Mentionnons également, *à titre documentaire*, l'ouvrage de WEILL (G.) : *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*. Paris, Alcan, 1908. *Prix :* 10 fr.

catholiques dans l'arène des luttes civiques afin d'y défendre leurs libertés menacées.

Il semble donc que les catholiques, unis sur le terrain religieux, devaient également s'unir sur le terrain politique pour triompher de leurs persécuteurs.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi et la lutte est devenue inégale.

D'un côté, un puissant parti républicain, qui, fort de ses luttes passées, veut monopoliser la République et qui, ayant eu l'habileté d'identifier la Liberté avec la République, prétend assurer le triomphe de celle-ci par l'écrasement du catholicisme.

De l'autre côté : une masse catholique à qui on refuse effrontément l'entrée de la République — des royalistes fidèlement attachés à leur Prince — des bonapartistes qui rêvent d'un aigle déployant ses grandes ailes sur le pays — des plébiscitaires qui mettent toutes leurs espérances dans l'appel au peuple — des nationalistes qui s'attachent à défendre l'idée de patrie contre les mauvais Français qui la battent en brèche, — des démocrates aux conceptions hardies, — des conservateurs soucieux de conserver les traditions qui font la force des nations — des catholiques sociaux qui pratiquent le loyalisme civique pour mieux exercer leur action sociale et pour mieux assurer le triomphe de l'Eglise.

Et tous ces hommes loyaux, quand ils sont à genoux dans le sanctuaire, ne forment vraiment qu'un seul cœur et qu'une seule âme et ils s'aiment comme leur Père céleste les a aimés.

Mais, parlent-ils politique, la discorde surgit et les jette les uns contre les autres. Tous pourtant sont de bonne foi ; tous, ont d'excellentes raisons de s'en tenir à leurs opinions, tous, enfin, ont des motifs sérieux de penser que leur parti seul peut assurer l'avenir du pays et le triomphe de l'Eglise.

Et c'est pourquoi, chaque parti se croit fondé à réclamer le patronage exclusif de l'Eglise... Mais l'Eglise, sage et prudente, sait résister à toutes ces sollicitations, car elle ne peut s'inféoder aux régimes politiques essentiellement périssables ni lier ses destinées aux partis qui n'ont point de lendemain.

L'Eglise, « seule capable de réduire à son unité l'infinie diversité des opinions des hommes », l'Eglise « extérieure par son objet, antérieure par son origine et supérieure par sa destination à toutes nos querelles », l'Eglise doit se tenir en dehors et au-dessus des opinions politiques pour mieux exercer sa mission et pour mieux imposer aux partis les revendications religieuses qu'ils doivent faire triompher.

C'est donc bien, en vérité, à l'Eglise qu'il appartient de rassembler, à l'heure de l'attaque, ses enfants dispersés dans les partis politiques pour les mener à la bataille dans l'ordre et dans la discipline, sans lesquels toute lutte est vaine et tout effort inutile. C'est donc aussi aux évêques qu'incombe la tâche d'établir, d'un commun accord, les garanties essentielles que la société civile devra, sans nuire à son indépendance légitime, offrir à l'Eglise catholique pour assurer la sauvegarde de la Foi. — Les évêques sont nos chefs naturels, c'est donc encore autour d'eux que doit se faire *l'union catholique pour la revendication des libertés religieuses*, dont le programme devrait être accepté par tous les partis politiques qui se réclament de l'Eglise.

Cette union catholique, si elle se faisait, n'exclurait point, en effet, une action politique indépendante. L'Eglise, remarquons-le bien, n'entend point, en se mêlant à la lutte, confisquer nos libertés civiques, mais elle veut, au contraire, dans les questions qui ne sont point strictement de son domaine, nous laisser le champ libre dans la mesure où nous respecterons les principes généraux sur lesquels doivent s'appuyer les sociétés chrétiennes.

Si la civilisation chrétienne, en effet, doit s'inspirer de la haute direction de l'Eglise, le pouvoir civil et le pouvoir sacré n'en ont pas moins reçu de Dieu des attributions différentes et c'est, dit Léon XIII, une pernicieuse erreur de les assimiler l'un à l'autre. Il importe, ajoute-t-il d'autre part, que la religion et la politique, distinctes par leur genre et leur nature, soient, dans l'opinion et le jugement, l'objet de la même distinction. La société civile, affirme-t-il encore, est souveraine en son genre et elle a des droits qui lui sont propres. Et Pie X, d'accord

avec Léon XIII, déclare lui aussi que l'action publique doit se mouvoir avec la liberté qui lui convient raisonnablement.

Si donc, pour mieux conquérir le Peuple, nous voulons vivre intégralement notre vie civique et user des droits particuliers que l'Eglise reconnaît aux membres de la Société civile, il convient d'aborder résolument le terrain politique et de présenter à la nation, en même temps que nos revendications religieuses formulées par nos évêques, mais, cette fois, sous notre propre responsabilité et sans compromettre la religion, un programme précis d'action publique. Ce sera l'œuvre des partis politiques.

Et vraiment cette action parallèle des partis s'impose, car le peuple, en politique, est réaliste. Pour le convaincre, il faut descendre des nuées et prendre pied. Quand nous solliciterons ses suffrages, il exigera, avec raison, des précisions sur le gouvernement ou sur les institutions que nous voudrons établir. Ces précisions-là, ce n'est pas à l'union catholique, soumise aux évêques, et composée de tous les partis politiques, qu'il appartient de les donner, parce que cette union s'est placée, par définition, au-dessus des contingences de la politique humaine. Elle ne peut, en effet, sans mentir à sa nature et sans s'exposer aux luttes intestines et à la division, apporter au peuple, sur le terrain des réalisations, les clartés qu'il est en droit d'exiger de ceux qui aspirent à le gouverner.

Nous ferons donc choix, en toute indépendance, mais dans les limites tracées par la doctrine traditionnelle de l'Eglise, d'un programme social et d'une organisation politique susceptibles, comme dit Léon XIII, de consommer dans la cité « la perfection de la vie présente ». Nous y joindrons les revendications religieuses imposées par l'Eglise aux catholiques de tous les partis et nous essayerons, chacun de notre côté, par une action positive et conquérante, de gagner la faveur du Peuple et de l'intéresser à nos libertés.

Mais, dira-t-on, si la liberté que nous laisse l'Eglise de nous grouper comme nous l'entendons sur le terrain politique a produit d'excellents résultats dans les pays voisins du nôtre, c'est que ces pays n'ont point, comme la France, expérimenté,

depuis un siècle, des régimes nombreux qui ont laissé dans nos familles et dans nos cœurs des traditions si respectables que l'union politique est devenue une chimère.

Et de fait, toutes les tentatives qui furent faites, en France, depuis vingt ans, dans ce sens, semblent avoir échoué.

Quand Léon XIII, se rappelant que l'Eglise avait toujours recommandé la soumission aux régimes établis, nous conseilla d'accepter la République, il se garda bien de nous en faire une obligation de conscience. Pie X, de son côté, n'a point cru devoir renouveler ces conseils, mais, voyant que la politique continuait de nous diviser, il nous a invités à nous grouper autour de nos évêques pour former le parti de Dieu et nous a en même temps rendu notre liberté politique que les conseils de Léon XIII avaient semblé légèrement entamer.

La liberté de notre action politique reste donc bien entière. Malheureusement, cette liberté ne paraît servir qu'à mieux manifester nos divisions et notre impuissance.

Quelques-uns disent qu'il faut s'y résigner. Est-ce bien sûr? Ne pourrions-nous pas, avec un peu de bonne volonté, atténuer les inconvénients graves que peut entraîner, pour notre Foi, une représentation politique si bigarrée?

Il nous semble que oui. Puisque les catholiques de France qui, sur le terrain politique, s'entêtent à suivre des routes différentes, sont prêts à s'unir avec joie autour de leurs évêques, pourquoi ne chercheraient-ils pas à concilier pratiquement les exigences de la politique et les intérêts de l'Eglise en prolongeant cette union sur le champ plus restreint de l'activité parlementaire? Si le peuple, simpliste par nature, a horreur de la confusion, par contre, la culture, l'expérience, l'urbanité et le petit nombre de ses représentants permettent souvent à ces derniers de déborder les cadres des partis pour se concerter sur des intérêts communs. Notre histoire parlementaire nous en fournit continuellement des exemples. N'a-t-on pas vu récemment nos députés catholiques s'incrire au groupe de la réforme électorale sans rien abandonner de leurs convictions politiques?

Pourquoi donc ne donnerions-nous pas à nos élus le mandat

rigoureux de constituer au Parlement un groupement catholique qui, afin de ne porter aucune atteinte à l'autonomie et aux ambitions légitimes des partis, n'exigerait de ses membres que la Profession de la Foi catholique et l'engagement de la défendre contre les lois injustes? Pourquoi ne pas opposer à la « Délégation des gauches » la « *Délégation catholique* », composée des membres de tous les partis?

Mais comme les intrigues, les jalousies et les « questions de personne » pourraient peut-être, au lendemain de la victoire, désagréger trop facilement ce groupement parlementaire, quelques-uns pensent — et cette opinion n'est point en contradiction avec l'établissement de la *Délégation catholique* dont nous venons de parler — quelques-uns, disons-nous, pensent qu'il serait désirable que, parmi les *partis politiques* dont l'action s'exerce librement dans la nation sous l'œil bienveillant de l'Eglise, il s'en trouve un qui, sans prétendre au patronage exclusif de l'Eglise, parvienne cependant à distancer, sur le terrain électoral, les autres partis et à acquérir, par la perfection de son organisation et par l'excellence de son programme, assez d'unité et assez de puissance pour triompher des divisions intestines qui compromettraient le succès et pour instaurer à lui seul, quand l'heure sera venue, sans s'appuyer nécessairement sur des alliances fragiles, l'ordre social chrétien que chacun de nous appelle de ses vœux.

Quel sera ce parti?

Il ne convient pas, dans ce livre que nous avons voulu rendre profitable à tous, d'émettre sur ce point une opinion personnelle pouvant éveiller de légitimes susceptibilités. Nous avons cherché ce qui pouvait unir, ce n'est point le moment de dire ce qui peut diviser. Et puis, après tout, qui sait si le parti qui nous sauvera est né?

En résumé, groupés autour de nos évêques pour la défense de notre foi, nous mettrons d'abord la croix au-dessus de nos misérables querelles et, sans jamais cesser de répandre la doctrine du Christ et de réaliser la justice sociale, nous essayerons de faire triompher, quand la République nous appellera aux comices populaires, les revendications religieuses formu-

lées par l'Eglise de France et acceptées par tous les partis. Puis, bien décidés à subordonner, quand la nécessité des scrutins l'exigera, nos préférences politiques aux intérêts supérieurs de la Religion, nous suivrons en même temps, au gré de nos espérances, les chefs, quels qu'ils soient, qui ont su, de vieille date, mériter notre confiance ou les hommes nouveaux qui nous promettent la victoire. L'Eglise, en politique, n'excommunie personne. Ne sanctionnera-t-elle pas demain le triomphe du parti dont l'activité, la loyauté et les œuvres auront conquis la France?

Alors, ce jour-là, il n'y aura, sans doute, chez les vaincus, que des regrets légers. La Monarchie, l'Empire, la République pourront être vaincus, mais non le Peuple, mais non la France, mais non l'Eglise — et c'est ce qui importe...

De nombreux auteurs ont traité du *rôle politique* des catholiques français, mais nous ne connaissons, sur ce sujet, aucun ouvrage écrit avec la mesure et la pondération nécessaires. Nous croyons qu'il n'est pas indispensable de renvoyer aux études excessivement tendancieuses de ceux qui voudraient nous attirer à gauche pas plus qu'à celles de *Barbier*, de dom *Besse* ou même de l'éminent M. de *Lamarzelle*, qui voudraient nous attirer à droite. Nous ne discutons ni leur bonne foi, ni la valeur de leurs arguments, mais, si leurs travaux présentent un réel intérêt documentaire, ils ne sont point susceptibles de nous donner une vue d'ensemble de la question. D'autres auteurs, comme l'abbé *Frémont* et Jacques *Piou*, ont porté le débat sur le terrain constitutionnel, mais leur opinion peut également être suspecte à quelques-uns. Par ailleurs, *Brunetière* a pris la question d'un peu plus haut, et il a écrit sur l'action politique des catholiques français quelques pages qui méritent d'être lues avec attention. Des prêtres très écoutés, comme l'abbé *Planeix*, l'abbé *Thellier de Poncheville*, le *P. Le Doré*, le *P. Lecanuet*, des évêques comme le cardinal *Luçon*, Mgr *Turinaz* et Mgr *Delamaire*, ont également dit leur mot sur ces délicates controverses; nos journaux, enfin,

reviennent périodiquement sur la question, sans la faire avancer d'un pas.

Donc, puisqu'il n'y a point de livre qui s'impose, nous renverrons le lecteur à un ouvrage, un peu oublié peut-être, mais écrit avec une parfaite indépendance d'esprit et un zèle louable pour la gloire de l'Eglise :

FERENZY (Oscar de). — **Vers l'union des catholiques de France.** *Préface par Emile Flourens.* — Paris, Bloud [1907], in-12 de 531 p. — *Prix :* 4 fr.

On trouvera dans cet ouvrage une bonne étude d'ensemble dans les principaux groupements catholiques de notre époque et les résultats de l'enquête menée par l'auteur sur la possibilité d'une union entre les catholiques de France. Les personnalités les plus autorisées ont donné, par écrit, leur opinion à l'auteur qui a eu la bonne pensée de publier les lettres qu'il a reçues à cette occasion. On y trouvera l'opinion de Mgr Ricard et de Mgr Dubillard, de Jacques Piou, de M. de Lamarzelle, d'Emile Keller, du marquis de La Tour du Pin, du comte Albert de Mun, du Dr Le Fur, du comte de Bourmont, de Jean Lerolle, de Zamanski, de G. Goyau, de l'abbé Naudet, de Léon Harmel, de Marc Sangnier et de L. Cousin, de G. Noblemaire, du vicomte de Marolles, de la baronne Reille, de Mlle Marie Maugeret, de Paul et Guy de Cassagnac, de l'abbé Tourmentin, de l'abbé Garnier, etc...

Il serait bon, enfin, d'aller chercher des enseignements chez *les catholiques étrangers* dont *l'action publique* s'est imposée à l'attention du monde chrétien, mais il ne faut pas nous leurrer de mots. A l'heure qu'il est, le peuple belge est le seul peuple qui ait eu l'honneur de confier ses destinées à un gouvernement notoirement catholique. Ailleurs, nous sommes en minorité et il n'y a guère que la Hollande et l'Allemagne où cette minorité exerce une influence réelle.

Voyons d'abord comment les *catholiques belges* ont su conquérir le pouvoir et comment ils ont su le conserver par des mesures sages et par une politique résolument sociale.

Un petit-fils de Montalembert, M. de Grünne, nous l'a parfaitement montré dans l'excellence étude suivante :

GRUNNE (de). — **Vingt-cinq années de gouvernement: 1884-1909.** *Le parti catholique belge et son œuvre* [par le comte Ch. de Hemricourt *de Grünne*, le marquis *Impériali*, le baron de Dieudonné de Corbeck-Over-Loo]. — Bruxelles, Dewit, 1910, p. in-4° de 529 p. et 119 p. de supplément. — *Prix :* 15 fr.

~ Si on veut avoir des renseignements de premier ordre sur l'action politique des *catholiques allemands* et sur les causes de leur triomphe dans la lutte que Bismarck engagea contre elle, il faut lire :

GOYAU (G.). **Bismarck et l'Eglise ;** *le Kulturkampf*, 1870-1878. Paris, Perrin, 2 vol. in-8° de XXXIV-487 et 435, p. *Prix :* 8 fr.

« *Bismarck et l'Eglise :* tel est le titre qui nous a paru séant « pour ce récit. Car avant de définir et d'animer deux ou trois entités « — protestantisme, germanisme, libéralisme — dont le *Kulturkampf* aurait marqué l'insurrection contre Rome : avant d'étudier « dans quelle mesure il fut un mouvement philosophique, dans « quelle mesure même, un mouvement théologique, c'est vers la « personne de Bismarck qu'il faut regarder ; si elle est une énigme, « il faut chercher à la comprendre, et si parfois on ne la comprend « pas, franchement, il faut l'avouer. »

~ On pourrait compléter par le livre suivant, qui incite à l'énergie et à l'union :

BAZIN (G.). — **L'Allemagne catholique au XIXe siècle : Windthorst**, 7e édit. — Paris, Bloud, [1905], in-8 de LVIII et 332 p. — *Prix :* 4 fr.

« Entre tous les hommes d'État allemands, dit M. G. Bazin, Windthorst est celui qui nous fait le mieux comprendre la nécessité de la lutte pour le droit et la possibilité du triomphe. Plus heureux que ses devanciers, les O'Connel et les Montalembert, il a obtenu à peu près tout ce qu'il réclamait, peut-être parce que son opiniâtreté hanovrienne a su vouloir avec plus d'énergie, peut-être parce que ses efforts ont été plus habilement secondés...

Et l'auteur ajoute :

« Si l'exemple du dévouement qui compte pour rien le sacrifice, du zèle éclairé qui sait attendre ou provoquer l'heure

de la justice, pouvait susciter parmi les jeunes gens auxquels ce livre est spécialement destiné un seul imitateur de Windthorst, avec quel bonheur la France chrétienne saluerait son apparition ! » (pp. v et suiv.).

〰 Sur l'action politique des catholiques *autrichiens*, on lira le livre, *déjà cité*, de Mgr Bœglin : **Une capitale chrétienne sociale, Vienne.** — Les élections de 1911 ont malheureusement considérablement amoindri, momentanément sans doute, le parti social chrétien, que la mort de Lueger avait déjà sensiblement désemparé.

〰 Enfin, si nous voulons connaître l'intéressant mouvement politique des *catholiques hollandais*, il faut lire :

> Verchave. — **La Hollande politique : un parti politique en pays protestant.** — Paris, Perrin, 1910, in-16 de 297 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

Il n'y a, déclare *le Mouvement social*, il n'y a pas de comparaison à établir entre la situation politique en Hollande et celle de notre pays : néanmoins, pour nous autres, catholiques de France, une leçon peut se dégager du livre de M. Verschave, une leçon qui tient en peu de mots : *Unité, ténacité pour la réalisation de notre programme social.*

Nous allons voir dans le chapitre suivant comment l'opinion gouverne légalement la nation, ou plutôt comment le peuple exerce sa souveraineté par l'exercice du *suffrage universel*.

COMMENT LE PEUPLE EXERCE SA SOUVERAINETÉ

Le peuple, avons-nous dit, a le droit de choisir ses chefs. C'est en ce sens qu'on peut dire que la nation est souveraine, mais le pouvoir ne vient pas d'elle ; il est au-dessus d'elle, il est en Dieu, source de toute justice, et la nation n'en est que dépositaire.

Le peuple, en effet, en désignant ceux qui posséderont l'autorité et même en leur conférant l'autorité, qui vient de Dieu, ne conserve pas cette autorité par devers lui. L'élu n'est donc

pas un simple mandataire du peuple, révocable à tout moment et obligé d'obéir aveuglément aux injonctions de la multitude. C'est ce qu'exprimait Pie X dans sa lettre sur le Sillon. — « Le *Sillon*, dit-il, place primordialement l'autorité publique « dans le peuple, de qui elle dérive aux gouvernants, de telle « façon cependant qu'elle continue de résider en lui. Or, « Léon XIII a formellement condamné cette doctrine dans son « encyclique *Diuturnum illud* (1). »

Une pareille autorité, dit Pie X, n'est « qu'une ombre et qu'un mythe (1) ». Ainsi donc, l'autorité souveraine, exercée par les détenteurs du pouvoir, n'est pas, si nous nous servons des expressions familières aux juristes, une autorité *déléguée* mais une autorité *ordinaire*, c'est-à-dire une autorité qui, résultant de la fonction, n'est pas *subordonnée*, mais *absolue*.

Cela entendu, voyons comment le peuple, dans la pratique, exerce aujourd'hui la souveraineté ; nous dirons ensuite quelles sont les réformes qu'il convient de réaliser, sans tarder, pour restaurer dans leur intégrité les droits civiques restreints arbitrairement par l'Etat.

Le suffrage universel et les règles du vote.

Une grande nation — et c'était l'opinion de J.-J. Rousseau — ne peut assumer *directement* la gestion des affaires publiques; elle doit confier à des représentants, ou plutôt à des élus (qui, pour J.-J. Rousseau, ne devaient être que des mandataires ou des délégués) le soin de gouverner pour elle. S'il convient de ne pas exagérer l'incompétence du peuple qui peut, parfois, manifester son opinion d'une façon précise, il est certain, dit Hauriou, « qu'une nation assemblée en des comices, qui sont toujours plus ou moins des réunions de foule, paraît incapable de légiférer, de juger et d'administrer. Légiférer, en effet, cela ne consiste pas à donner son adhésion à une proposition de loi toute préparée, cela consisterait à préparer la

(1) Voir plus haut, p. 463, le texte entier de ce passage.

proposition ; or si, à la rigueur, une foule assemblée peut directement voter oui ou non sur une proposition de loi, elle serait incapable d'élaborer par elle-même cette proposition, il lui faudrait confier l'élaboration des projets à un organe quelconque qui deviendrait bien vite un organe de gouvernement, » c'est-à-dire un corps autonome chargé de faire les lois. — Et nous voilà revenus au régime électif.

Si nous ne gouvernons pas directement la nation, nos représentants la gouvernent en notre nom, sinon comme nous l'entendons. De là, l'importance du vote qui, dans une démocratie, devrait être obligatoire.

En effet, quelles que soient les imperfections de notre système électoral, le vote reste encore le premier et le plus impérieux des devoirs civiques.

Il importe de le rappeler à l'heure où l'abstentionisme recrute tant d'adeptes et où certains des nôtres soutiennent encore « la politique du pire » pour arriver plus vite « au mieux ». C'est une théorie dangereuse, déjà condamnée par saint Paul (*Rom.*, III, 8) et qui peut attirer sur l'Eglise, sur le pays et sur nous d'irréparables malheurs.

Pratiquement, si on veut se documenter sur le mécanisme actuel du suffrage universel, on se procurera le manuel suivant :

Manuel électoral Dalloz. — Paris, Dalloz, in-18 de 500 p. environ. — *Prix :* 2 fr. 50. (Toujours « au point ».)

« Le *Manuel électoral Dalloz* se propose, déclarent justement ses éditeurs, de faciliter à chacun, par une exacte connaissance de la loi, l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs électoraux. Il expose les règles relatives aux élections des députés, sans omettre celles qui concernent les élections des sénateurs, des conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux, des maires et adjoints. Au commentaire des lois qui les régissent, on a joint les principales applications qu'en a faites la jurisprudence. On s'est efforcé de rendre cet exposé clair et pratique, accessible à tous. Toute controverse, toute discussion doctrinale a été écartée.

Les textes législatifs sont reproduits dans un appendice à la fin de l'ouvrage.

Le *Manuel électoral Dalloz* fait connaître au citoyen, qui réclame son *inscription sur la liste des électeurs*, les conditions nécessaires pour l'obtenir, la forme à donner à sa réclamation, les autorités compétentes pour la recevoir. Il renseigne l'électeur sur les moyens mis par la loi à sa disposition pour *vérifier la liste électorale*, requérir l'inscription sur cette liste des citoyens omis et la radiation de ceux qui y figurent sans droit. Le jour du vote, il permettra aux membres des *bureaux électoraux*, aux *scrutateurs*, de conduire, conformément à la loi, les *opérations du scrutin* et de résoudre les difficultés auxquelles il donne lieu. En un mot, le *Manuel électoral Dalloz* toujours « au point » sera utilement consulté par les *candidats*, les *élus*, les *membres des commissions électorales*, les *secrétaires de mairie*.

〰 Si l'on voulait, en période électorale, attirer l'attention des électeurs les plus actifs sur les points les plus importants, il faudrait se procurer, aux sièges des ligues politiques, les brochures pratiques et bon marché comme celle de *Bataille*, de *Laya* et de tant d'autres, qui traitent spécialement des élections municipales, des élections législatives, de la revision des listes électorales, etc...

Il faut organiser le suffrage universel sur des bases nouvelles : 1° la représentation proportionnelle des opinions ; 2° la représentation des groupes sociaux ou des intérêts collectifs.

Quand l'opinion gouverne, c'est la foule qui règne, et quelle foule ! Aujourd'hui, généreuse et demain égoïste ; un jour calme, un autre jour fanatique ; elle doit avoir des notions de tout et elle ne sait rien ; ingrate et capricieuse, vindicative et jalouse, particulariste et bornée, elle méprise le labeur et applaudit les baladins ; elle prétend représenter tous les intérêts et n'en

représente aucun; elle mêle, dans un nivellement farouche, le savant et l'ignorant, le travailleur et le désœuvré, l'artisan et le rôdeur, le bourgeois et le mendiant; elle pense mener, mais elle est menée, et elle croit que la justice peut sortir d'un amoncellement informe de suffrages...! C'est pourquoi, nous devons nous imposer la tâche d'organiser sur des bases nouvelles le suffrage universel qui n'est plus défendu que par des députés repus, par de bons bourgeois, par des travailleurs confiants et par les instituteurs ingénus.

Il faut avoir le courage de dire son fait à ce suffrage, dont François Coppée nous déclarait un jour : « C'est un système absurde, mais nous ne pouvons pas le dire. »

Si, il faut le dire.

Le suffrage universel, tel qu'il est compris actuellement, constitue la plus criante des inégalités. Ce n'est pas seulement l'avis de Cépéda, mais c'est aussi celui de Boistel, professeur à la faculté de Droit de Paris, de Planiol, qui a écrit que « l'engouement populaire ne pouvait discerner le charlatanisme du véritable mérite » (1), de Duguit, qui dénonce ce qu'a de fictif et de dangereux le faux dogme de la souveraineté nationale « fondé sur la loi du nombre » (2), de Fournière, qui n'hésite pas dans un livre récent à le déclarer « amorphe et incompétent » (3), de Sheurer-Kestner, qui s'écrie : « Non! la démocratie n'est pas le gouvernement du nombre » (4), de Proudhon lui-même, qui déclare que « le moyen le plus sûr de faire mentir le peuple, c'est d'établir le suffrage universel »; et qui ajoute : « c'est l'athéisme politique dans la plus mauvaise signification du mot; comme si, de l'addition d'une quantité quelconque de suffrages, pouvait jamais résulter une pensée générale (5) ! » — C'est encore l'avis de l'anarchiste Bakounine et du socialiste Berth qui n'y voient qu'un excellent moyen pour les « charlatans » d'exploiter la masse... (6).

(1) *Revue critique de législation et de jurisprudence*, t. XXIX, p. 80.
(2) Duguit *le droit social, le droit individuel et la transformation de l'Etat* (p. 20).
(3) Fournière, *la Sociocratie*. Paris, Giard et Brière, 1910, in-18 de 220 p.
(4) *Officiel* du 13 février 1908.
(5) Proudhon. *Œuvres complètes*, 1868, Paris, Lacroix, t. VI, pp. 62 et 63.
(6) Bakounine, Œuvres complètes, t. III, p. 168. Berth, *Dialogues socialistes*, p. 36. Paris, Jacques, 1901, in-18 de xi-319 p.

D'autre part, si nous n'allons pas, comme le prétendent Bryce et Ostrogorski, vers la permanence du pouvoir populaire, nous allons tout au moins à la ruine du parlementarisme et à son remplacement par un système nouveau dans lequel, comme nous l'avons déjà dit, les élites naturelles joueront un rôle prépondérant. De ce côté, donc, nous devons porter nos efforts si nous ne voulons pas être débordés et entraînés. Il est plus facile de construire que de restaurer et plus aisé d'endiguer un courant que de le remonter.

Les grandes lignes de la réforme électorale. Un grand nombre d'auteurs ont traité de la faillite du suffrage universel et des moyens de le restaurer. *G. Cauchy*, *F. Appy*, *R. de La Grasserie*, *J. de la Massue*, *J. Larnaudie* ont écrit là-dessus des pages intéressantes à consulter, mais c'est surtout aux études de Ch. Benoist, de Duthoit, de Pindray, de la Chesnais et de François qu'il faut se reporter.

M. *Ch. Benoist*, dans le livre cité ci-dessous, n'a pas la prétention d'avoir tracé un cadre, en dehors duquel il n'y aurait point de salut, mais d'avoir indiqué les grandes lignes de la réforme. Enfin, nous ajouterons que M. Benoist reconnaît fort bien que le nombre, en lui-même, n'est rien et que l'organisation du suffrage politique ne sera durable et féconde que si elle repose sur des bases rationnelles, c'est-à-dire sur les fonctions sociales et sur les organismes sociaux. Le Travail, par exemple, qui est la loi commune, ne devrait-il pas participer dans une large mesure à la direction des affaires publiques?

Benoist (Charles). — **La crise de l'Etat moderne : de l'organisation du suffrage universel.** — Paris, Didot, s. d. [1898], in-8 de 453 p. — *Prix :* 10 fr.

Nature et structure de l'Etat moderne.

Le suffrage universel organisé : Théorie de la souveraineté nationale et le suffrage universel inorganique. Le suffrage universel inorganique conduit à l'anarchie universelle. Le suffrage universel inorganique, ses procédés et ses produits. Le suffrage universel reste la base nécessaire de l'Etat moderne, mais il peut être organisé. La théorie de la vie nationale et le suffrage universel organisé. Légitimité théorique et nécessité politique du suffrage universel.

Expédients et palliatifs : Combinaisons. Représentation *proportion-*

nelle des opinions. La représentation réelle du pays ou la représentation *professionnelle*. La représentation réelle dans les législations étrangères. Essai d'application à la France de la représentation réelle du pays. Réforme accessoire. L'Etat moderne organisé. *Documents* (Tableau. Statistique. Lois électorales,etc.)

M. *Ch. Benoist*, pour mieux faire ressortir sa pensée, procède souvent par formules et par antithèses, mais la vérité y perd quelquefois. Lisez les lignes qui suivent ; elles vous frapperont ; pourtant, défions-nous de la vigueur de l'image, car il n'est pas juste de dire que l'Etat ancien était autrefois construit « pour un seul ». M. Ch. Benoist devrait préciser sa pensée. L'Etat ancien ? Est-ce la monarchie du XIIIe siècle, ou celle du XVIIIe siècle ? Et puis, est-il juste de dire que l'Etat doit être « construit par en bas » ? La justice ne peut sourdre de la terre...

« L'Etat ancien pendait des profondeurs du ciel. L'Etat moderne « pousse des profondeurs de la terre. L'Etat ancien, à tout instant, « invoquait Dieu, à tout propos, l'Etat moderne invoque le peuple. « L'Etat ancien reposait sur un seul et — au surplus — était fait « pour un seul, l'Etat moderne est censé reposer sur tous et censé « être fait pour tous. C'est bien la pyramide retournée... Peut-être « ne suffisait-il pas... pour « construire l'Etat par en bas » de re- « tourner purement et simplement la Pyramide? (p. 7) (1).

Et l'auteur ajoute plus justement :

« Cet Etat moderne, qui doit être « construit par en bas », est-il « construit ?... on est obligé de répondre que non... » (p. 11).

« Il faut organiser le suffrage universel... Plusieurs systèmes ont « été proposés. — Nous les étudierons... Mais deux points sont à « mettre tout de suite hors de discussion. Le premier c'est que le « suffrage universel restera le suffrage universel. Le second point, « c'est que le système à préférer sera celui qui organisera le suffrage « universel lui-même, le corps électoral lui-même et qui, en les orga- « nisant, nous donnera vraiment, dans ce temps-là, un « corps » « électoral et un suffrage « universel ».

~~ Enfin nous ne saurions également trop recommander la lecture du livre suivant :

(1) Un tirage à part a été fait de l'introduction à l'ouvrage du même auteur sur la *Crise de l'Etat Moderne* sous ce titre : *De l'organisation du suffrage universel.* — Paris, Didot, 1895, in-12 de 70 pages. — *Prix :* 0 fr. 50.

DUTHOIT (Eug.) : **Le suffrage de demain** : *régime électoral d'une démocratie organisée*. Paris, Perrin, 1900, in-12 de 265 p. *Prix :* 3 fr.

L'organisation du droit de suffrage. La justice et l'avenir du *referendum* en France. Pourquoi souhaiter un *sénat professionnel* et comment l'organiser ? L'élection du président de la République.

Documents annexes : Sanction de l'obligation du vote en Belgique. Texte de la proposition de loi de M. Argeliès sur le referendum municipal. L'Introduction de la représentation proportionnelle en Belgique. Texte de la loi Belge sur la représentation proportionnelle du 19 déc. 1877. Texte de la loi Belge du 16 août 1887, sur les conseils de Travail. Texte du décret sur les conseils du Travail du 17 sept. 1900.

« Puisque la démocratie suppose la participation de tous les « citoyens, par le moyen du vote, à la conduite des affaires publiques « n'est-il pas essentiel, sous cette forme de gouvernement plus que « sous toute autre, que le droit de suffrage soit réglementé selon la « raison et l'expérience? C'est vainement qu'on voudrait organiser « une démocratie si l'on ne commence par organiser le suffrage.

« Or la France contemporaine, après plus de cinquante années « d'usage ininterrompu du suffrage universel, possède un régime « électoral presque informe, indigne de son développement écono- « mique, bon tout au plus pour les premiers jours d'une démocratie « improvisée qui sortirait, à peine ébauchée, d'une Révolution. Ce « régime, s'il n'était pas réformé un jour ou l'autre, et le plus tôt « sera le mieux, pourrait mener tout droit notre pays à la déma- « gogie.

« Certes, ce n'est pas l'idée féconde et chrétienne du suffrage « étendu à tous, sans condition de cens, qu'il faut sacrifier ; ce n'est « pas le principe de l'universalité du suffrage qu'il faut amputer. « Il ne peut être question de revenir au suffrage restreint, et si le « mot intangible, appliqué souvent si légèrement par les partis « politiques à des lois essentiellement sujettes à changement, doit « s'appliquer à une institution française, c'est bien au suffrage « universel. L'avenir est à une augmentation du chiffre des électeurs « par l'électorat des femmes prudemment expérimenté, il est à l'ex- « tension des droits civiques par la participation d'un nombre bien « plus considérable d'électeurs à la formation du Sénat et par le « droit de décision directe sous forme de *referendum*. Il n'est ni « à des exclusions, ni à des restrictions... (p. 1).

« L'organisation française du suffrage se caractérise encore par « cette règle que les électeurs politiques sont toujours groupés d'a- « près la place qu'ils occupent sur le territoire national pour cons- « tituer les divers collèges électoraux, sans que la loi tienne compte « à cet égard des fonctions et des professions. Or, les assemblées

« législatives ne seront vraiment l'image de la nation tout entière « que si les droits et les intérêts professionnels ont leur part de re« présentation, si les associations qui unissent les hommes attachés « à un même mode d'activité sont appelées à choisir parmi leurs « membres des délégués autorisés qui prendront place au Parlement. « Le Sénat aurait, dans le fonctionnement des pouvoirs publics, une « part bien plus sérieuse ; il serait vraiment cet élément pondéra« teur auquel les constituants de 1875 attachaient à si juste titre « une capitale importance, s'il devenait, comme nous essayerons de « le faire voir, la synthèse des vies corporatives... » (p. 7).

Ajoutez à ces livres le travail de :

PINDRAY (Ch.) : **De l'abstentionisme en matière électorale et des moyens propres à y remédier.** Paris, Rousseau, 1901, in-8 de 120 p. *Epuisé.*

Autres études sur la représentation proportionnelle. Les ouvrages précédents nous ont déjà fourni d'excellents arguments en faveur de la représentation proportionnelle ; il convient d'y ajouter encore ceux-ci d'une portée pratique plus immédiate :

BENOIST (Ch.) : **Pour la réforme électorale** [*Scrutin de liste, représentation proportionnelle*]. Paris, Plon-Nourrit, 1908, in-18 de III-322 p. *Prix :* 3 fr. 50. « *Le jeu du régime parlementaire, dit l'auteur, est un noble jeu qui veut n'être pas joué avec des cartes biseautées* » (p. 161). — LA CHESNAIS : **La représentation proportionnelle et les partis politiques.** Paris, Société nouvelle de Librairie, 1904, in-18 de 309 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Voir aussi dans DUGUIT : **Traité de droit constitutionnel**, le chapitre consacré aux *Parlements* et à leur nomination.

Enfin, nous consulterons aussi es rapports suivants qui ont été présentés à la Chambre des Députés :

BENOIST (Ch.) : *Rapport fait au nom de la commission... chargée d'examiner diverses propositions de loi tendant à établir* **la représentation proportionnelle...** Paris, Imp. de la Chambre des députés, 1905, petit in-4 de 357 p. (n° 2376) — et *du même auteur* le rapport suivant qui n'est guère qu'une mise au point du précédent : *Rapport fait au nom de la commission du suffrage universel sur la proposition de loi ten-*

dant à établir la représentation proportionnelle. Paris, ibid., petit in-4 de 450 p. (n° 160). — VARENNE : *Rapport supplémentaire fait au nom de la commission du suffrage universel chargée d'examiner les propositions de loi de M. Dansette, de M. Louis Martin, de M. Massabuau, de M. Et. Flandin, tendant à l'établissement* du scrutin de liste avec représentation proportionnelle *dans les élections de la Chambre des Députés.* Paris, ibid., 1909, in-4 de 54 p.

Le système majoritaire, dit M. Varenne, « qui confie le monopole de la représentation nationale à la majorité plus un et confisque le droit de la majorité moins un est brutal et injuste » (p. 44).

Quelques autres études sur la représentation des groupes sociaux. La représentation proportionnelle n'est pas suffisante pour assurer la justice. Elle ne saurait, à elle seule, nous satisfaire, car elle n'est point assez organique. C'est une amélioration, certes, sur le suffrage universel ridiculement majoritaire, mais ce n'est qu'une première étape. Il faudra en venir à la représentation *familiale*, à la représentation *régionale*, à la représentation *professionnelle* ou, comme on dit en employant une expression infiniment moins juste et passablement équivoque qui paraît avoir été mise en circulation par les adversaires de la réforme (Esmein, etc.), à la représentation des *intérêts — des intérêts collectifs*, devrait-on dire en tous cas. C'est ce que Ch. *Benoist* et Eug. *Duthoit*, dans les livres que nous venons de citer, ont parfaitement démontré.

On s'y reportera, comme aussi aux livres de DUTHOIT : Vers l'organisation professionnelle ; de DUGUIT, Traité de Droit constitutionnel, et aux études citées dans la deuxième partie de notre travail (pp. 347 et 381).

On y ajoutera l'ouvrage suivant, qu'on lira à titre documentaire :

FRANÇOIS (Ch.) : La représentation des intérêts dans les corps élus. Paris, Rousseau, 1899, in-8 de XIX-363 p. — *Prix :* 8 fr.

« On s'est aperçu, dit l'auteur, que le corps électoral n'était point « pétri des forces vives de la nation, que les élus ne correspon-

« daient pas à l'élite. Il faut donc se résoudre à une modification de « l'organisation électorale »(pp. XVI-XIX).

Nous avons suffisamment montré, dans la deuxième partie de notre étude, pourquoi la *Famille* (p. 340) et le *Travail* (pp. 342 et 381) devaient participer à la gestion des affaires publiques. On voudra bien s'y reporter, ainsi qu'aux pages qui traitent de la *Région* (pp. 456, 507, 547 et 620).

Du rôle du « mandat impératif » dans l'exécution de la fonction législative.

Il y a un fait certain, c'est que les élus du peuple, quand ils se sont éloignés de leurs électeurs, ont une tendance marquée à oublier leurs engagements et à s'émanciper. C'est à cela, sans doute, qu'il faut attribuer, en partie, cette espèce de méfiance que la nation nourrit à l'égard de ses représentants et la sympathie marquée avec laquelle le *mandat impératif* est envisagé par elle. Mais, alors, une question de principe se pose, car, dit M. Hauriou, « actuellement, le mandat électif ne contient pas de procuration » ; en d'autres termes, l'élection n'a point pour résultat d'aliéner la liberté de l'élu qui reste maître absolu de ses opinions, de sa volonté, de ses votes. Il est bien, jusqu'à un certain point, lié par l'engagement public qu'il a pris de « faire triompher à la Chambre » tous les articles de son programme et de s'y « faire le porte-parole des revendications populaires », mais personne ne peut l'obliger à tenir sa parole d'honnête homme. Il peut évoluer, ballotté par les circonstances et des intrigues, au gré de son ambition, et nul n'a le droit de l'en empêcher. Sa liberté est absolue. Le peuple l'a investi et, comme les grands feudataires des temps passés, il lui suffit de venir de temps en temps prêter hommage à son suzerain et renouveler la cérémonie d'investiture. Dans l'intervalle, le député peut, sur des questions essentielles, se trouver en opposition absolue avec le peuple qui l'a élu, mais ses votes n'en seront pas moins acquis et les lois promulguées au nom du pays.

Il y a certainement là une anomalie choquante, qui justifie le *referendum* dont nous parlerons tout à l'heure et jusqu'à un certain point le *mandat impératif* lui-même. Si le mandat impératif revêt, par sa nature, un caractère désobligeant à l'égard de celui qui le reçoit, il nous semble, pourtant, que le peuple pourrait en user parfois sans porter une grave atteinte au principe de la souveraineté nationale et sans verser dans la démagogie. Il ne conviendrait pas, en effet, que, sous le couvert du mandat impératif, les comités électoraux s'érigent en « permanence populaire » et renouvellent les sottises, les tyrannies et les violences des comités révolutionnaires. C'est ce qui naguère faisait dire à Jules Fabre : « Si les électeurs n'ont pas confiance en nous, qu'ils ne nous nomment point... Quant à moi, je ne me soumettrai jamais aux caprices de la foule. Ma conscience se révolte contre une telle tyrannie... »

« Les faits politiques, dit d'autre part Gustave Rouanet, ne se prêtent pas aux solutions simples, parce qu'elles sont trop complexes pour être traitées par *oui* ou par *non*... ; dès lors, si le mandat politique d'un délégué est toujours obligatoire, cette obligation doit être contenue dans des limites d'action et de résolution assez larges pour permettre au délégué de s'y mouvoir et de se prononcer après un examen approfondi. »

Le mandat impératif, donc, aurait le grand tort de supprimer la responsabilité des élus et par conséquent d'affaiblir le pouvoir. Puis, nous ne le croyons pas susceptible aujourd'hui d'une sanction sérieuse. Sera-ce la révocation de l'élu ? Qui la prononcera ? Car on ne peut vraisemblablement admettre la démission signée en blanc qui fait de l'élu un fantoche et qui n'est qu'une prime offerte à la démagogie.

Ce que nous venons de dire s'applique particulièrement au mandat impératif *général* qu'il conviendrait de distinguer du mandat impératif *particulier*.

Le mandat impératif particulier, c'est-à-dire qui porte sur des points particuliers à une ville, à une région, à une corporation, etc., nous paraît opposé à la souveraineté du pouvoir. L'élu, étant le représentant direct des intérêts généraux de la nation, doit pouvoir sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt

général. Si, aujourd'hui, les intérêts particuliers ne peuvent être exposés et défendus que par les députés qui ont la lourde mission de concilier les intérêts de leurs électeurs avec l'intérêt général, il vaudrait mieux que cette fonction incombe aux groupements représentatifs d'intérêts collectifs. L'initiative populaire organisée, qui supprimerait l'irritante question du mandat impératif particulier, est, d'ailleurs, la contre-partie logique et nécessaire du referendum dont nous parlerons tout à l'heure.

Par contre, le mandat impératif général, imposant à l'élu l'obligation de défendre la politique générale du parti qui l'a nommé, nous paraît être une conséquence nécessaire de la représentation des partis par l'élection. Il y a comme un contrat tacite, un engagement d'honneur entre l'élu et le parti électoral, par lequel l'élu s'engage à exercer l'autorité souveraine dans le sens de la politique générale du parti. Ainsi, un député élu par une majorité monarchiste ne pourrait passer à un groupe républicain ou vice versa. Un pareil acte de trahison vis-à-vis de ses électeurs entraînerait la déchéance; un comité d'arbitrage nommé par la chambre jugerait et prononcerait la sentence.

Le député doit avoir la liberté de changer d'opinion sur des points particuliers, bien que cette liberté puisse avoir des inconvénients, mais elle est l'apanage de la souveraineté. Le député n'a pas la liberté de changer de parti contre la volonté de ses électeurs, parce que l'élection en a fait le représentant d'une politique générale déterminée.

Telle est dans ses grandes lignes la thèse que nous aurions voulu voir exposée et commentée dans un bon livre, mais nous ne croyons pas que des études récentes, complètes et bien au point, aient été écrites par l'un des nôtres. Il serait à désirer que les catholiques sociaux portent un instant leur attention de ce côté et nous exposent, sur ce sujet délicat, la doctrine que nous devons posséder et répandre.

Ni M. *Duguit*, dans son *Droit constitutionnel*, ni M. *Esmein*, ni même M. *Hauriou* ne paraissent goûter le mandat impératif. Ces auteurs sont des juristes qui évoluent avec aisance

au milieu des minuties et des subtilités du droit public. Il nous paraît qu'il conviendrait de suivre l'exemple des Anglais et d'apporter dans ces questions un peu moins de science juridique et un peu plus de sens pratique.

On lira donc, à *titre documentaire*, ce que ces auteurs, dans les ouvrages déjà cités, disent du *mandat impératif* et on pourra consulter aussi, *avec les mêmes réserves*, les études suivantes :

Dandurand (Pierre) : **Le mandat impératif.** Bordeaux, Cassignol, 1896, in-8 de 181 p. *Prix* : 5 fr. — Briot (Gaston) : **Du mandat législatif en France.** Paris, Rousseau, 1905, in-8 de 141 p. *Epuisé.* — Koch (Camille) : **Les origines françaises de la prohibition du mandat impératif.** Nancy, Crépin-Leblond, 1905, in-8 de 120 p. *Epuisé.* — D'autres auteurs comme Ed. *Philippon*, Marc *Milon*, etc., ont étudié le mandat impératif, mais nous estimons que les ouvrages mentionnés ci-dessus sont suffisants pour fournir les éléments d'une étude sur ce sujet. Toutefois, on pourra consulter encore avec prudence le livre déjà cité de François : **La représentation des intérêts** (pp. 94 et suiv.) et les propositions de loi de *Coutant* insérées au *Journal officiel* (12 fév, 1902), de *Chauvière* (27 nov. 1894), de *Dumay* (20 mai 1890), de *Dreyfus* (19 nov. 1889), de *Roque de Fillol* (7 mars 1887), de *Laporte* (17 déc. 1888).

Le peuple devrait pouvoir éclairer ou confirmer par le « referendum » les délibérations de ses représentants.

Aujourd'hui, nous n'avons qu'un moyen d'agir efficacement sur la direction des affaires publiques, c'est de choisir ceux qui devront les gérer en notre nom. Si le peuple peut intervenir directement dans les affaires de la cité, il n'a pas, par contre, dans la Nation même, le droit de voter les lois ou de les confirmer en dernier ressort.

Certes, nous savons bien que le renouvellement de la Chambre et du Sénat, à dates fixes, constitue une sorte de *referendum* populaire, mais ces scrutins sont tellement viciés dans leur fonctionnement que leurs méfaits ont été dénoncés par les hommes les plus éminents de tous les partis.

Il serait nécessaire, croyons-nous, d'instituer sur des bases rationnelles le *referendum* qui, s'il était mal organisé, présenterait, il faut l'avouer, de grands inconvénients et de graves dangers. C'est pourquoi nous devons savoir en quoi consiste exactement ce mode de suffrage et la manière dont il convient de l'appliquer. Le peuple devra-t-il émettre un avis à titre consultatif ou à titre législatif? Ne conviendrait-il pas de « sectionner » cette consultation populaire en ne s'adressant qu'aux corps constitués intéressés à la question et susceptibles d'émettre une opinion motivée ? N'y aurait-il pas lieu de susciter la rédaction « de cahiers » ou d'avis destinés à éclairer les législateurs ? Et, dans tous les cas, le vote ne devrait-il pas être obligatoire? Ne conviendrait-il pas de ne point confondre, dans une consultation nationale, les questions de principe et les questions de personne, c'est-à-dire de ne pas obliger le peuple à faire connaître, dans un vote unique, sa volonté et à élire en même temps un représentant qui, peut-être, ne le suivra pas? Là a été le défaut des plébiscites du 1er et du 2e empire, où l'on votait à la fois sur une idée et pour un homme. Autant de points qui montrent bien la délicatesse et la complexité de cette question à laquelle on ne saurait attacher trop d'importance, car, dit Paul Leroy-Baulieu, « le *referendum* remettrait les choses et les hommes à leur place ». Et M. *Duthoit*, de son côté, y voit « plusieurs avantages d'une haute importance pour la masse des électeurs, pour l'élite des hommes instruits et influents, pour la loi elle-même, pour la représentation nationale, pour la fortune du pays (1) ».

Nous ne pouvons renvoyer le lecteur à tous les ouvrages qui ont été consacrés à cette matière. Les spécialistes pourront, *à titre documentaire*, se reporter aux travaux de *Bayle*, de *J. Debacq*, d'*Alb. Ramalho*, de *J. Signorel*, de *S. Deploige*, ainsi qu'aux études qui traitent plus spécialement du *referendum communal* et qui sont signées *R.-C. Benner*, *Ant. Blanc* et surtout *R. de la Sizeranne* (2); ils pourront consulter aussi

(1) Duthoit, *le Suffrage de demain*, p. 83.

(2) La Sizeranne (Robert de), *Questions du temps présent. Le Referendum communal*. Paris, Colin, 1893, in-16 de IX-87 p. *Epuisé*.

le travail de *Cunéo d'Ornano* (1), et les rapports nombreux dont le *referendum* a fait l'objet au Parlement (2).

Fidèle à notre méthode, nous ne mentionnerons ici que les travaux que nous croyons les plus susceptibles d'ouvrir une voie sûre. C'est pourquoi nous renverrons d'abord aux pages excellentes que M. Duthoit a écrites sur ce sujet dans son livre *déjà cité : le Passé et l'avenir du referendum en France* (pp. 62-120). **Le suffrage de demain.**

〰 On lira aussi le livre sérieusement composé de :

Curti (Th.) : **Le referendum,** *histoire de la législation populaire en Suisse, traduite par Jules Ronsat.* Paris, Giard et Brière, 1905, in-8 de VIII-372 p. *Epuisé.*

Enfin, on se reportera aux ouvrages de *Duguit* et de *Hauriou*, déjà cités. Quant à M. *Esmein*, il se sépare de ces derniers et affirme que le referendum est « contraire au génie du gouvernement représentatif ». — Ce à quoi M. Duguit répond en déclarant : « De tout ce qu'a écrit M. Esmein sur cette question, il semble ressortir que, dans sa pensée, le génie du gouvernement représentatif consiste essentiellement dans l'absorption de la volonté nationale par l'oligarchie parlementaire. Cette conception n'est pas pour déplaire aux politiciens de profession. Nous nous faisons une autre idée du régime représentatif et nous croyons que tous les procédés propres à assurer la conformité exacte et constante de la volonté parlementaire à la volonté nationale sont excellents et conformes à l'essence même du régime représentatif, que ces procédés devraient être consacrés par nos lois constitutionnelles et peuvent être régulièrement et utilement pratiqués quand ils ne sont pas interdits par la Constitution » (p. 301 de l'éd. 1907).

(1) Cunéo d'Ornano, *la République de Napoléon.* Paris, Ollendorf, 1894, pp. 549 et suiv. Il est utile de remarquer en passant que le *plébiscite* n'est pas le *referendum.*

(2) Sur le *Referendum municipal*, voir les propositions *Mackau* (27 juin 1889 et 22 mai 1890) ; *Argeliès* (20 juin 1898). Sur le *referendum en matière législative,* consulter les propositions *Cunéo d'Ornano* (19 nov. 1889) ; — le rapport *Franconie* (20 janvier 1890) ; — les propositions *Boyer* (24 janv. 1901) ; *Vaillant* (26 mai 1903) ; le rapport *Mas.* (2 juillet 1903) ; la proposition *Pugliesi-Conti* (12 déc. 1910).

L'ACTION PUBLIQUE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

Il convient maintenant de consacrer quelques lignes aux fonctions de ceux à qui la Nation a confié le soin de gérer les affaires publiques.

C'est un devoir pour les catholiques, qui désirent manifester les vertus civiques du christianisme, de briguer les suffrages du peuple ; car, jamais, le peuple ne pourra trouver de représentants plus intègres, de conseillers plus désintéressés, de serviteurs plus dévoués, d'amis plus éclairés comme il n'en trouvera pas non plus qui ne sachent rehausser davantage, par la dignité de la vie privée, l'éclat des fonctions publiques.

Mais on n'oubliera pas que le meilleur moyen de servir le peuple, c'est de servir l'Eglise, qui lui fut toujours secourable et bonne. Malheureusement, dans la situation actuelle des affaires publiques, dit Léon XIII, il y a « une tendance des idées et des volontés à éconduire tout à fait l'Eglise ou à la tenir en servitude. La plupart des mesures prises par les gouvernements s'inspirent de ce dessein. Confection des lois, administration des villes, éducation de la jeunesse entièrement séparée de la religion, spoliation et destruction des ordres religieux, suppression du pouvoir temporel du Pape, tout tend à ce but : frapper au cœur les institutions chrétiennes, réduire à rien la liberté de l'Eglise catholique et la dépouiller de ses autres droits ». C'est pourquoi Léon XIII déclare qu'il est nécessaire que les catholiques prennent part à la gestion des affaires publiques pour réaliser le bien du peuple et pour infuser l'esprit chrétien dans toutes les œuvres de l'Etat. En ce faisant, nous resterons fidèles à la tradition chrétienne, car « en vérité, les institutions les plus capables de contribuer au bien général dans l'Etat, toutes celles qui ont pour but de protéger les peuples contre les caprices tyranniques des princes, ou d'empêcher le pouvoir central d'intervenir d'une façon importune dans les affaires municipales ou domestiques, toutes celles qui relèvent la dignité de la personne humaine ou qui sont de nature

à garantir à chaque citoyen l'égalité des droits, l'Eglise catholique les a, ou bien établies, ou bien prises sous sa protection, ou bien conservées. »

De l'action des représentants du peuple : 1° dans la Cité.

On a vu plus haut que le grand Pape qui, dans son encyclique *Immortale Dei*, avait posé les bases du droit public chrétien, conseillait vivement aux catholiques de prêter largement leurs concours à la gestion des affaires publiques et particulièrement à l'administration des affaires communales.

C'est dans la cité, en effet, qu'il importe d'abord de faire régner l'ordre, la justice et la prospérité.

Les catholiques commettraient donc une faute grave s'ils se tenaient volontairement éloignés des fonctions municipales pour « s'éviter des ennuis » ou pour « finir leurs jours dans la tranquillité ». Nous nous devons au bien public.

De l'esprit chrétien dans la gestion de la Cité. — C'est pourquoi nous aurions voulu pouvoir recommander un livre qui nous aurait renseigné sur l'attitude que devaient prendre les catholiques sociaux dans les affaires municipales, mais nous ne connaissons rien de définitif sur ce sujet. Il y aurait pourtant des pages fort intéressantes à écrire sur ces questions, trop négligées par nos sociologues, mais si dignes de leurs études. Le socialisme municipal a déjà suscité une littérature assez considérable. Ne conviendrait-il pas de montrer, à notre tour, comment nos doctrines peuvent trouver, dans la cité, une application excellente ? Ne serait il pas très opportun de faire mieux connaître ce que les chrétiens sociaux, sous l'impulsion de Lueger, ont su réaliser à Vienne ? Ne serait-il pas nécessaire d'opposer à la tyrannie du collectivisme communal et au laisser-aller du libéralisme économique, les bienfaits du municipalisme chrétien ? N'y aurait-il pas intérêt, enfin, à indiquer brièvement la solution chrétienne qu'il importe de donner aux questions dans lesquelles la doctrine peut se trouver engagée et qui se posent chaque jour dans nos villes : enseignement,

culte, fêtes publiques, liberté des cortèges, assistance, travaux communaux, salaires, etc...

Il y a là matière à un beau livre, susceptible de réveiller l'esprit municipal qui se meurt et d'apporter, en même temps, de précieux éclaircissements aux catholiques qui siègent dans nos assemblées communales et qui, si souvent, hésitent sur la route à suivre... De là, leur faiblesse, même en face d'une minorité sectaire, unie et disciplinée.

Puisque nous n'avons là-dessus aucun travail d'ensemble, on consultera les livres cités plus haut et on essayera de trouver les éléments de cette étude dans les Guides sociaux, dans les *comptes rendus des* Semaines sociales, et dans les études qui suivent :

Duthoit (Eug.) : L'Action sociale dans la cité, dans *Pages catholiques sociales* (235-324), cité plus haut, p. 289. — Bœglin (Mgr) : Une capitale chrétienne sociale : Vienne (déjà cité p. 429). — Coullet (P.) : Karl Lueger. Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre, in-16 de 32 p. *Prix :* 0 fr. 25. — Sylvestre (P.) : Le catholicisme social à Bergame (Italie). Reims, Ibid.

De l'administration communale. — Enfin, comme les catholiques d'action peuvent d'abord prétendre exercer une influence dans *la commune*, soit par l'exercice des fonctions municipales, soit par la surveillance de l'administration communale, nous croyons devoir recommander les livres suivants qui nous fourniront, sur tous ces points, de remarquables précisions :

Morgand (Léon). — La loi municipale, *commentaire de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux*, 7e éd. Paris, Berger-Levrault, 1906, 2 vol. in-8 de VIII-786 et XIII-705 p. *Prix :* 21 fr. — Ouvrage classique et œuvre consciencieuse, guide pratique et sûr. La dernière édition est absolument à jour et contient une bonne table des matières.

〰 On pourrait prendre l'ouvrage suivant, d'un prix plus abordable, mais qui n'est qu'un résumé de *Morgand :*

Legrand (Max) : Code municipal. *Loi du 5 avril 1884. Texte et commentaire.* Paris, Larousse, s. d. [1907], in-8 de 183 p. *Prix :* 2 fr. — Se procurer aussi le bon livre suivant : Finan-

ces et comptabilité communales, *guide pratique par un percepteur.* Paris, Larousse, s. d., in-8 de VIII-302 p. *Prix :* 4 fr. 50. — Sont également utiles : DUBARRY (J.) : Formulaire des maires et des conseils municipaux, *revue et augmentée par Burin du Buisson.* Paris, Fontemoing, 1906, in-8 de 968 p. *Prix :* 10 fr. — *Du même auteur :* Le secrétaire de Mairie. *Ouvrage pratique à l'usage des maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires et employés de mairie, des membres des commissions scolaires et administratives*, 16e édit. Paris, Fontemoing, 1906, in-8 de 1012 p. *Prix :* broché. 10 fr. — Ou encore : BONNEAU (Georges) : Manuel pratique des maires et des conseillers municipaux. Paris, Rivière, 1910, in-16 de XX-520 p. *Prix :* 6 fr. — A l'occasion on se reportera, à titre consultatif, aux répertoires déjà cités de DALLOZ, de SIREY, de FUZIER-HERMAN, de LAFERRIÈRE continué par BÉQUET, de BLOCK, *Dictionnaire de l'Administration française*, répertoires qui contiennent de longues pages sur la *Commune.*

Citons, en terminant, plusieurs revues de prix différents susceptibles d'éclairer les membres des assemblées municipales :

Le Dalloz des communes, *recueil mensuel de droit administratif.* Prix de l'abonnement : 7 fr. — La Vie municipale. Journal hebdomadaire. Paris, Larose. Un an : 10 fr. — La Revue communale. Fondateur, Jean Cruveilher. Paris, Larose. Un an : 20 fr. — Journal d'administration... des communes rurales. Poitiers, 53, rue Gambetta, un an : 5 fr. —

De l'action des représentants du peuple :
2° dans le Département.

On sait que les départements ont été créés par la Révolution pour faire disparaître notre vieille organisation provinciale et pour mieux assurer, croyait-on, l'unité et l'indivisibilité de la République. On sait aussi quelles justes critiques cette mesure a soulevées en ces dernières années et ses conséquences déplorables.

Mais en attendant la décentralisation administrative et la réorganisation provinciale, il est de notre devoir de tirer le meilleur parti possible d'un état de choses que nous n'avons

pas fait et de défendre les lambeaux de région qui nous restent en nous intéressant pratiquement à la prospérité de nos cantons, de nos arrondissements, de nos départements et en sollicitant les fonctions électives qui leur correspondent.

Nous étudierons donc notre organisation départementale et la nature des fonctions de ses représentants en consultant :

Bouffet (Gab.) et Périer (Léon) : **Traité du département**, *historique du département, préfet, auxiliaire du préfet, conseil de préfecture, conseil général, commission départementale, arrondissement, département de la Seine.* Paris, Dupont, 1895, 2 vol. in-8° de 687 et 844 p. *Prix :* 30 fr. — Ce livre est épuisé, mais on peut se procurer, à la même librairie, les fascicules du *Répertoire du Droit administratif de Laferrière et Béquet*, qui le contiennent (t. IX, fasc. 6, et t. X, fasc. 1 à 6). *Prix :* les 7 fasc. in-4°, brochés, 35 fr.

Ajoutons-y les livres suivants :

Dubois (Paul) : **Le budget départemental.** Paris, *Gazette du Palais* (3, Boulevard du Palais), 1906, in-8° de 243 p. *épuisé.* — **Les conseils généraux**, *interprétation de la loi organique du 10 août 1871.* Paris, Berger-Levrault, 1878-1890, 2 vol. in-16 de II-1012, XLVII-1153 p. *Prix :* 30 fr. — Dehan (G.) : **De l'organisation des conseils généraux.** Paris, Giard, 1889, in-8° de 531 p. *Prix :* 7 fr. — Poudra (P.) et Pierre (Eug.) : **Code manuel du conseiller général et du conseiller d'arrondissement.** Paris, Dupont, 1880. in-12, de XXXI-320 p. *Prix :* 3 fr. 50 (déjà ancien). — Nectoux (A.) : **Des attributions individuelles des conseillers généraux.** Paris, Berger-Levrault, 1895, in-12 de 213 p. *Prix :* 2 fr. 50. — **Consulter également le répertoire de jurisprudence et de droit administratif**, déjà cité. *Dalloz*, *Fuzier-Herman*, *Sirey*, *Laferrière et Béquet*, *Block*, etc.

De l'action des représentants du peuple : 3° dans la Région.

Malheureusement, il n'y a plus de vie régionale. Nos vieilles provinces, qui n'avaient point démérité, ont été, nous venons de le dire, supprimées par la Révolution et remplacées par le damier départemental qui ne répond en aucune façon aux exi-

gences naturelles, pas plus que le suffrage universel, organisé comme il l'est, ne peut s'adapter aux réalités sociales.

S'il est sage et habile de ne pas « bouder » dans la pratique l'organisation départementale et d'y remplir avec zèle les fonctions publiques que nous tiendrons du peuple, nous devons aussi chercher à développer, par tous les moyens, la vie régionale.

La loi, d'ailleurs, reconnaît aux départements le droit de s'unir, en certains cas, pour des œuvres communes. Profitons-en et ne manquons aucune occasion de déborder le département et de travailler avec ténacité à la renaissance provinciale.

C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir recommander un livre traitant des moyens pratiques de développer, dans les circonstances présentes, la vie régionale et nous montrant comment nous pouvons, en nous conformant à la loi, créer, soutenir et développer toutes les institutions qui tendent à rapprocher les tronçons épars de nos vieilles races pour leur rendre la féconde unité et en reconstituer le vivant patrimoine, c'est-à-dire les traditions et les coutumes, les légendes et les chansons, les poèmes et les épopées, les gloires et les tristesses, le culte de ses saints, le souvenir de ses preux et de ses humbles, les intérêts du présent et les espérances de l'avenir.

En effet, le livre, déjà cité, de Ch. Brun sur le Régionalisme répond parfaitement à notre désir. On voudra bien se reporter au sommaire de cet ouvrage, que nous avons transcrit plus haut, et l'on verra que l'auteur, après avoir fait la critique des excès de la centralisation française, et après avoir étudié la législation décentralisatrice, ainsi que les caractères propres du régionalisme, nous montre fort bien tout ce qui reste à faire au point de vue *administratif*, *intellectuel*, *économique* et *social*.

C'est une étude dont nos représentants et nous-mêmes ne saurions trop nous inspirer.

∿ On consultera également les livres que nous avons mentionnés quand nous avons traité des réformes administratives et on relira, dans Bouffet et Perier : Traité du département, les pages que ces auteurs ont consacrées aux cas où la loi autorise

ces derniers à se concerter et à s'unir pour défendre des intérêts communs (1).

De l'action des représentants du peuple : 4° dans la Nation.

Les fonctions législatives, les plus nobles et les plus délicates qui soient, sont remplies trop souvent par les premiers venus qui ne sont aucunement préparés à la lourde tâche qu'ils ont assumée d'un cœur léger. C'est la conséquence du régime.

Il faudrait que la nation, qui n'accepte pas qu'un cantonnier casse des cailloux sur ses jolies routes s'il n'a auparavant fourni la preuve de ses capacités, se montre tout aussi prudente à l'égard de ses représentants et exige d'eux des gages d'expérience, de culture et de talent. Les *assemblées provinciales*, que nous établirons, seront la pépinière de nos législateurs.

S'il ne nous est pas possible d'indiquer aujourd'hui une étude sur les qualités et sur les garanties que le Peuple devra bientôt requérir des membres de ses assemblées nationales, nous devons, tout au moins, posséder, dès maintenant, un aperçu critique, non seulement de leurs attributions délicates et multiples, mais encore de la valeur de leur œuvre législative depuis trente ans... Alors, devant l'étrange universalité des compétences et devant la caducité prématurée de nos lois, devant tant d'efforts gâchés et devant tant de ruines définitives, nous comprendrons peut-être mieux l'urgente nécessité des réformes et l'impérieuse nécessité qui s'impose à nous de bien choisir nos députés.

Et il importe aussi que les hommes que nous aurons choisis aient non seulement assez d'expérience pour assurer la prospérité de la nation, mais qu'ils possèdent encore, dit en substance Léon XIII, assez de doctrine pour patronner, en se servant des institutions publiques autant qu'ils le pourront faire en conscience, les droits de la vérité et de la justice, pour travailler à ce que l'usage de la liberté ne franchisse pas les limites posées par la loi naturelle et par la loi de Dieu, pour rapprocher, enfin, du type chrétien, la constitution du pays.

(1) Bouffet et Perier, *Traité du département*, pp. 398-410 (cité plus haut).

Malheureusement, nous ne connaissons aucune étude d'ensemble sur ce sujet dont on trouvera les éléments disseminés un peu partout dans la troisième partie de ce présent travail.

Le travail parlementaire. — Nous connaissons suffisamment nos institutions parlementaires pour qu'il soit inutile de parler davantage d'un sujet sur lequel les auteurs déjà cités se sont longuement étendus. Le lecteur voudra donc bien se reporter aux études de *Duguit*, de *Hauriou* et autres jurisconsultes mentionnés plus haut.

Ce qu'il importe maintenant, c'est de suivre de près, dans toute son aridité et dans toute son étendue, *le travail législatif proprement dit.* Pour ce faire, il faut consulter le :

Bulletin mensuel du Travail législatif et parlementaire, *organe officiel de l'Office du travail législatif et parlementaire publié sous la direction de Léon Thirault.* — Paris, 36, rue Vaneau. — Un an : 10 fr.

On trouvera dans ce bulletin : une chronique parlementaire, puis les lois, décrets, circulaires, classés par ordre alphabétique ; les projets et propositions de lois, rapports, amendements, discussions, interpellations, questions législatives étrangères, classés par ordre alphabétique ; les discussions relatives au Budget et aux lois les plus importantes ; les séances du Sénat et de la Chambre des Députés avec la table des matières et l'ordre chronologique ; le travail de la commission de la Chambre et du Sénat et, classé par ordre alphabétique, le travail des commissions extra-parlementaires ; tous les actes et interventions des ministres, des sénateurs et des députés par ordre alphabétique ; la liste et la composition des groupes.

Ce bulletin enfin présente cette particularité que le numéro du mois en cours *remplace et annule* les numéros des mois précédents de la même année. Chaque fascicule mensuel peut donc être détruit et il n'y a d'intérêt à conserver que le dernier fascicule qui réunit tous les autres et qui forme la table législative et parlementaire de l'année.

Ce bulletin, très complet et très facile à consulter, remplace très avantageusement les publications *officielles* similaires, très imparfaites et peu claires (1). Enfin, ceux qui voudraient se reporter aux documents, sans s'astreindre à dépouiller les col-

(1) *Etat des Travaux législatifs de la Chambre des Députés*, 2 volumes par an de 600 p. environ, session ordinaire janvier à juillet et session extraordinaire (octobre à déc.). Paris, Imprimerie de la Chambre des députés, Martinet, 7, rue Saint-Benoit. — *Table analytique des travaux du Sénat*, 1906-1908. Paris, Imp. du Sénat, 1909, in-8° de 629 p.

lections du *Journal officiel*, pourront s'adresser soit à *l'Office du Travail législatif et parlementaire*, soit surtout au *Comité d'Etudes sociales de l'Action libérale*, qui posssède des dossiers très complets sur toutes les questions qui ont fait l'objet d'un débat à la Chambre et au Sénat. On a joint à ces dossiers des articles de journaux et de revues y relatifs. Ce *Comité d'Etudes sociales* mériterait d'être plus connu. Un catalogue de ses dossiers a été publié sous le titre : Répertoire des Archives parlementaires, *sociales et philosophiques*. Paris, ibid. : 2 vol. in-8° de 400 et 300 p. environ. *Prix* des 2 vol. : 3 fr.

L'œuvre législative. — Les bulletins, les études et les répertoires mentionnés ci-dessus ne sont que des instruments de travail. Nous aurions voulu pouvoir recommander une étude d'ensemble analytique et critique sur l'œuvre législative de nos parlements. C'est un travail énorme dont la synthèse n'a pas encore été faite et qu'un homme seul mènerait difficilement à bonne fin, tant à cause de la complexité de la matière que des retouches perpétuelles qu'il faudrait y faire. Ce n'est pas d'ailleurs le lieu de juger ici l'œuvre législative du siècle passé, où le bien et le mal cheminent de concert. On trouvera les éléments de cette vaste synthèse dans les livres que nous avons cités au cours de notre travail et on se reportera également aux pages où nous traitons de la corruption de nos institutions.

Ce que nous voulons indiquer maintenant, ce sont les ouvrages ou les collections que nous devrons consulter pour avoir sous la main la totalité des lois et décrets promulgués depuis la Révolution.

Quelques auteurs se sont attachés à étudier la législation sur telle ou telle matière et quelques-uns ont réussi à nous donner des ouvrages de premier ordre, comme le traité de Paul *Pic*, déjà cité, sur la *législation ouvrière*. — D'autres se sont plus particulièrement attachés à étudier la législation civile proprement dite. Il convient, en effet, de connaître aussi quelques ouvrages relatifs à nos *Codes*, c'est-à-dire à l'ensemble des lois qui régissent une certaine matière (Code civil, Code forestier, Code pénal, etc.).

Pour le *Code civil* (personnes, biens, mode d'acquisition

de la propriété), il serait bon de se reporter soit à LARCHER (1) soit à BIGNE DE VILLENEUVE et JAC (Ern.) : **Eléments de Droit civil**, Paris, Marchal et Billard, 1902, in-8 de 1079 p. *Prix :* 12 fr. 50. Ce dernier ouvrage, dont le tome Ier seul est paru, n'aura pas de suite, ce qui est très regrettable, car c'est un travail très chrétien et, à ce point de vue, très préférable à PLANIOL : **Traité élémentaire de Droit civil... 6e édition.** Paris, Pichon, 1909-1910, 3 vol. in-8 de XIV-1018, VI-1105 p., XI-917 p. *Prix :* le vol. 12 fr. 50. Certes, cet ouvrage est très remarquable. Ce n'est pas, comme il s'en faisait il y a vingt ans, un simple commentaire des textes législatifs. L'auteur les éclaire par l'histoire, les complète par des aperçus de droit comparé et les confronte avec l'économie politique. Malheureusement, il y a de fortes réserves à faire sur tous les points où la religion est en cause. *Planiol*, par exemple, admet le divorce et n'a pas l'air de se douter que le mariage civil obligatoire pour les catholiques est une atteinte à la liberté de conscience.

Mais, si intéressants que soient ces travaux, ce ne sont point des œuvres de synthèse embrassant toute notre législation. Force nous est donc de renvoyer à des répertoires déjà cités, par ex. : DALLOZ, SIREY, FUZIER-HERMAN, LABORI, etc. (2).

Enfin, on fera bien de consulter la **Revue Catholique des Institutions et du Droit**, qui gagnerait peut-être à accentuer, sous l'habile direction de M. Lucien BRUN, son caractère scientifique. Paris, Lecoffre, mensuel, un an : 12 fr.

(1) LARCHER (Oct.), *le Droit français, ses origines, ses règles fondamentales* [Droit privé, droit pénal, droit administratif]. Paris, Bloud, 1897, 4 vol. in-8 de 500 p. environ. *Prix :* 16 fr. (presque épuisé).

(2) DALLOZ, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence en matière de droit civil, commercial, administratif, de droit des gens et de droit public* (50 vol. in-4°) — continué par le *Supplément du Répertoire* (19 vol. in-4°), tenu à jour par le *Recueil périodique et civique.* (Paris, Dalloz. Répertoire et supplément, 730 fr.) Si, au lieu des 70 volumes de la collection Dalloz, on voulait un répertoire moins considérable, il faudrait prendre le *Répertoire pratique Dalloz*, 12 vol. in-4° à 50 fr. l'ex.

Enfin, citons encore les *Codes annotés Dalloz* (de 20 fr. à 30 fr. selon le code), les *Petits Codes Dalloz* (de 3 à 6 fr.), le *Dictionnaire pratique de Droit Dalloz* (3 vol., 47 fr.) et le *Petit Dictionnaire Dalloz* (18 fr.). D'autres répertoires du même genre existent encore qui sont extrêmement recommandables, c'est le *Recueil général des lois et arrêts* fondés par SIREY : *collection complète de 1791 à 1906*, 107 vol. in-4° — ou plutôt *la Refonte du recueil général*, etc. (1791-1900), 20 vol. in-4°, *tenu à jour* depuis 1901 par des *volumes annuels* du prix de 30 fr. l'ex. Pour

LA PROSPÉRITÉ PUBLIQUE

Nous avons déjà insisté plus haut (1) sur la nécessité d'accorder une attention particulière à l'étude des *problèmes économiques*, car, pour permettre à l'homme de mieux tendre à sa fin, la société civile, « doit favoriser la prospérité publique (2) ».

Pour que les ouvriers « ne se trouvent pas continuellement aux prises avec la misère », il est nécessaire qu'il y ait assez de richesse dans la nation pour les y soustraire.

Malheureusement la richesse, livrée à elle-même, est loin d'engendrer la justice, puisque Léon XIII n'a pas craint de déclarer qu'il était du devoir de l'autorité publique « d'arracher les malheureux ouvriers aux mains de ces spéculateurs qui ne font point de différence entre un homme et une machine et qui abusent sans mesure de leurs personnes pour satisfaire d'insatiables cupidités ».

Cependant, sous l'influence de l'esprit chrétien, la richesse peut, même sans l'intervention de l'Etat, se plier aux exigences de la justice et répartir, par d'équitables salaires, entre les membres de la Cité, « la somme suffisante des choses nécessaires pour bien vivre ».

Or, comme la prospérité de la Cité se confond le plus souvent avec son activité industrielle et commerciale et comme, d'autre part, les organes chargés de défendre les intérêts professionnels exerceront, dans un avenir prochain, une action

le sujet qui nous occupe, on pourrait se procurer la partie publiée sous ce titre : *Lois annotées*, 13 vol. (275 fr). — Enfin, on trouvera une documentation intéressante dans Fuzier-Herman, *Répertoire alphabétique général du droit Français* (*déjà cité*). Paris, Larose , et dans Labori, *Répertoire encyclopédique du Droit français*, Paris, *Gazette du Palais* (3, boulevard du Palais). — Malheureusement, tous ces recueils sont plus ou moins imprégnés des idées philosophiques qui nous viennent de la Révolution et il convient de n'accepter leur commentaire que sous réserves. — On pourra encore consulter soit le *Bulletin des Lois*, d'un maniement difficile, soit le *Bulletin mensuel de la Société de législation comparée*, d'un assez bon esprit (Paris, 16, rue Leclerc, Prix : un an, 20 fr. et, à *titre rigoureusement documentaire : Les lois nouvelles :* Paris, Larose, bi-mensuel, un an : 16 fr. et surtout le *Bulletin commentaire des lois nouvelles et décrets :* dirigé par L. G. Belzacq. Mensuel, un an 10 fr. (Paris, 147, boulevard Saint-Michel).

(1) Voir page 559, le paragraphe intitulé. *Nos institutions économiques*.

(2) Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei*.

profonde sur la marche des affaires publiques, nous croyons pouvoir, après avoir étudié la question dans ses grandes lignes doctrinales, nous attacher maintenant à découvrir les sources de la richesse nationale et les meilleurs moyens de développer la prospérité économique de la nation.

Des institutions vieillies, des dissensions intestines, l'action brouillonne des politiciens, la place qu'occupent dans la direction des affaires les idées et les systèmes au détriment des intérêts et des forces vives de la nation, enfin, la décadence des mœurs, ont momentanément affaibli la patrie. Elle semble reculer dans sa gloire, dans sa race, dans son industrie, et la mer lui échappe...

Il convient pourtant de ne pas désespérer, car, malgré tant de causes de décadence, la France se défend pied à pied et le spectacle de ses efforts et quelquefois de ses conquêtes nous sera d'une grande consolation. Il ne faut pas désespérer d'un pays qui tient en réserve tant de bon sens, tant d'énergie et aussi, ne l'oublions pas, tant de territoires à travers le monde.

« La France vivra, dit *Hanotaux* dans *l'Energie Française*, parce qu'elle veut vivre. Tout respire en elle la foi, la vitalité, l'énergie... Répandez sur le monde les forces que vous avez si longtemps repliées sur vous-même; décidez cet essor qui n'attend qu'un signal. Faites appel à la nation hésitante. Remuez-la, passionnez-la... »

Et, de fait, il paraît bien que les Français ont conscience de leur faiblesse, et qu'ils sont prêts à secouer leur torpeur. Nous nous précipitons sur les livres qui traitent de la volonté, et de l'art de réussir...

Nous aimons *Roosevelt*, qui a magnifié, en des pages vivantes, *la Vie intense* (1), et nous savons un gré infini à *Carnegie* de nous avoir enseigné la science des affaires (2).

Il y a donc chez nous un immense désir d'activité, mais il semble que nous ne pouvons passer à l'action. La France est comme énervée...

(1) Th. Roosevelt, la Vie intense, traduit par la princesse Ferd. de Faucigny-Lucinge et Jean Izoulet. — Paris, Flammarion, s. d. (1908), in-12 de XLVII et 275 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

(2) Carnegie (And'), *l'Empire des affaires*, cité plus loin.

Des temps meilleurs viendront quand la nation, qui a soif d'ordre et de clarté, aura retrouvé ses assises naturelles et quand des institutions meilleures, animées de l'esprit chrétien, donneront la paix à son intelligence et de plus une tâche à son activité et à son énergie.

L'esprit chrétien et la prospérité économique des nations.

Et d'abord, il convient que nous répondions, dès maintenant, à une accusation courante colportée avec un malin plaisir par les libres penseurs et par les socialistes, à savoir que la religion exerce sur les nations une influence funeste en détournant les hommes de la recherche des biens de ce monde et en entravant, par conséquent, la prospérité publique...

Il y a, il faut l'avouer, chez les catholiques, toute une éducation à faire. On a trop négligé, dans nos maisons d'éducation, ce côté pratique de la vie. On a fait, de nous, trop souvent, des vaincus sur le terrain industriel et commercial et des victimes sur le terrain financier. Il est grand temps de réagir.

Il y aurait, d'ailleurs, un livre intéressant à écrire sur les *rapports de la religion avec l'activité économique des peuples*. En attendant cette œuvre de synthèse, qui devrait tenter l'un des nôtres, nous renverrons d'abord à un léger opuscule qu'on lira et qu'on fera lire :

AZAMBUJA (G. d'). **L'Esprit chrétien dans les affaires.** 4e édit. Paris, Bloud, 1904, in-16 de 63 p. *Prix* ; 0 fr. 60.

La légitimité des affaires. La nécessité des affaires, le haut du pavé des affaires. Quelques faits actuels qui poussent aux affaires, Chevaliers d'autrefois et hommes d'affaires d'aujourd'hui. Les bonnes œuvres et les affaires. L'éducation et les affaires. Le mariage et les affaires. Le personnel politique et les affaires. L'expansion religieuse et les affaires. Conclusion.

« Apprenons donc à nos fils à s'orienter de bonne heure vers les « professions productives et lucratives, au lieu de s'orienter vers « celles où l'on vit aux dépens des contribuables ou vers celles qui

« confèrent plus de gloriole mondaine que de vrai profit. La morale « chrétienne, qui condamne l'avarice, approuve le travail, la pré- « voyance, l'exercice harmonieux des facultés créatrices données « par Dieu au roi de la création.

[Et plus loin]... « C'est dire qu'il nous faut des chrétiens hommes « d'affaires, qu'il nous en faut beaucoup, et comme, grâce à Dieu, « nous en avons déjà un certain nombre, une des plus belles œuvres « auxquelles puissent se consacrer ces hommes d'élite consiste à en « former d'autres, à répandre autour d'eux leur flair, leur ingénio- « sité, leur expérience, à nous donner, enfin, dans la personne de « leurs enfants ou de leurs élèves, de la graine de chrétiens solides, « pas naïfs, ferrés sur l'escrime du doit et de l'avoir, généreux avec « méthode, soutiens éclairés de l'Eglise... » (pp. 57 et suiv.).

~ Compléter par la brochure suivante :

MATIVET : **Rapport sur l'utilité au point de vue national et la nécessité au point de vue catholique de développer l'organisation de notre enseignement technique chrétien et surtout l'enseignement commercial.** Paris, in-8 de 16 p. A Paris chez l'auteur, 18, rue Lhomond (pas de prix marqué). Si cette brochure était épuisée on la trouvera dans le *compte rendu du Congrès diocésain* de Paris, 1909 (cité p. 212).

~ A ces opuscules très sommaires, il faut ajouter des pages d'une portée plus doctrinale et plus élevée qu'on trouvera dans les *comptes rendus* des **Semaines sociales**, dans le **Cours d'Economie sociale** du P. ANTOINE, dans le livre de l'abbé F. MARTIN. : **De l'avenir du protestantisme et du catholicisme**, le chapitre intitulé : *Que penser de la décadence des nations et des gouvernements catholiques et de la marche ascendante des nations et des gouvernements protestants?*

~ Si nous voulons maintenant envisager dans ses grandes lignes le côté pratique de la question, on se reportera à :

MILLOT (Abbé) : **Que faut-il faire pour le peuple?** (*déjà cité*).— VALRAN (Gaston) : **Préjugés d'autrefois et carrières d'aujourd'hui**, *avec une préface de M. Eug. Etienne.* Paris, Didier, 1908, in-16 de XXXII-462 p. *Prix :* 3 fr. 50. — SCHWOB : **La guerre commerciale; avant la bataille.** Paris, Flammarion, 1904, in-8° de v-458 p. *Prix :* 3 fr. 50. — On pourra consulter aussi l'étude facile à lire, mais trop neutre en morale, de RAVIART :

Comment on devient un homme d'action. Paris, Jouve, 1910, in-8 de 391 p. *Prix :* 6 fr.

Enfin, il faut aussi lire les livres cités dans la première partie de ce travail quand nous avons parlé des diverses vocations de la jeunesse, particulièrement :

BITOT (abbé) : **Que faire de la vie?** — BETTENCOURT : **Du choix d'une carrière indépendante.** — Et aussi HANOTAUX : **Du choix d'une carrière** (voir pages 325 et suiv.).

Les Affaires.

Nous indiquerons maintenant un ouvrage qui nous dira, en quelques pages précises, tout ce que nous devons savoir sur le commerce. « Cet excellent livre, dit M. G. Blondel, peut utilement contribuer à nous faire sentir le devoir qui s'impose à nous de nous adapter avec plus de méthode aux transformations économiques contemporaines... Il sera lu, ajoute-t-il, avec profit par tous ceux qui s'intéressent à l'évolution actuelle de l'humanité et veulent se rendre compte de l'importance que les relations commerciales ont prise dans les rapports entre les peuples (1). » On lira donc, de préférence au livre de M. Yves *Guyot*, qui a traité le même sujet avec beaucoup de compétence, mais avec un libéralisme outré et un anticléricalisme déplacé, le livre suivant :

CLERGET (R.). — **Manuel d'économie commerciale** ; la *technique de l'exportation.* — Paris, Colin, 1909, in-12 de VII-451 p. — *Prix :* 4 fr. 50.

Le commerce et ses entreprises. L'organisation de la maison de commerce. — La Monnaie, les Poids et Mesures. Le Prix. La modalité de l'achat-vente. — Les Transports : transport urbain, transport sur route, par chemin de fer, navigation fluviale, navigation maritime. L'Economie des transports. — La Technique douanière. — Assurance des risques commerciaux. — Les modes de règlement et de crédit. — L'Etude des marchés. — La Publicité. — L'adaptation des produits à la consommation. — Les méthodes de vente. — Les crises commerciales.

« Nous manquons de commerçants. Le mot de l'ancien ministre

(1) *Réforme sociale*, 1910, t. I, p. 284.

« Tirard est encore vrai. Producteurs de premier ordre, nous ne « sommes pas, à beaucoup près, d'aussi habiles commerçants. C'est « également ce que répétait un négociant étranger à notre attaché « commercial à Londres, M. Jean Périer : « Oh, vous Français, vous « êtes des tâcherons, mais non des commerçants, vous savez fabri- « quer, mais vous ne savez pas vendre. » Notre abstention à l'exté- « rieur a laissé le champ libre à d'autres, il nous faut aujourd'hui « regagner le temps perdu. Cet état de choses est dû notamment au « fait que le préjugé de l'infériorité des carrières commerciales n'est « pas aussi déraciné dans notre pays. Les carrières libérales jouissent « encore d'un prestige exagéré. L'instruction économique de nos « commerçants est imparfaite, ils manquent souvent d'initiative et « ont peur des voyages, notre représentation à l'étranger est insuf- « fisante, nous oublions que, pour exporter des marchandises, il faut « d'abord exporter des hommes » (p. 3).

Et plus loin, à propos des écoles de commerce, qui ont si bien favorisé le développement économique de l'Allemagne, l'auteur cite ces paroles de Georges Blondel :

« Ces écoles ont aidé un grand nombre de jeunes gens à s'inté- « resser davantage aux questions de banque et de change, à l'étude « rationnelle des moyens de transports par terre et par mer, à l'étude « des assurances et des risques, à la recherche des marchés avanta- « geux, à tout ce qui comporte, en un mot, l'étude économique de « l'univers. Elles ont contribué à relever les carrières commerciales, « reléguées, par certains aristocrates de la pensée, parmi les besognes « grossières. On estime aujourd'hui que le commerce est un facteur « efficace de progrès moral et intellectuel en même temps que de « progrès matériel, on comprend mieux que ce ne sont pas seule- « ment des marchandises que les commerçants font circuler, mais que « ce sont aussi des idées et qu'ils travaillent très utilement à dévelop- « per le prestige en même temps que la richesse du pays. »

~ Il serait bon de compléter le livre de *Clerget* par quelques ouvrages susceptibles de fournir des renseignements utiles et des conseils éclairés :

Carnegie : L'Empire des affaires, *traduit de l'anglais par Arthur Maillet*. Préface de *Gabriel Bonvalot*. Paris, Flammarion, [s. d.], in-18 de 255 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Avenel (Vte d') : **Le Mécanisme de la vie moderne.** Paris, Colin, 1908, 5 vol. in-12 de 350 p. environ. : *Prix :* le vol. 4 fr. ; chaque volume se vend séparément. — Leroy-Beaulieu (Paul) :

L'art de placer et gérer sa fortune, 6e édit. Paris, Delagrave, in-8° de XII-331 p. *Prix :* 3 fr. 50 (excellent livre). — Soreph (Gustave) : **Défends ton argent.** Paris, Larousse, in-8° de 112 p. *Prix :* 0 fr. 90. — Jannet (Claudio) : **Le capital, la spéculation, les finances au XXe siècle.** Paris, Plon, 1892, in-8° de VII-607 p. (épuisé). — Roué (P.). **Le livre du commerçant.** Paris, Bibliothèque des ouvrages pratiques, s. d. [1909], in-16 de 1180 p. *Prix :* 4 fr. — Sur la question de comptabilité on pourrait lire, Soreph (Gust.) : **La comptabilité commerciale, industrielle et domestique**, Paris, Larousse, s. d., in-8° de 272 p. *Prix :* 3 fr., ainsi que les ouvrages de Leautey et les publications de la *Librairie Pigier* (53, rue de Rivoli).

Après avoir étudié la technique commerciale proprement dite et les questions diverses qui se rattachent à l'acquisition, à l'emploi et à la sauvegarde de la fortune privée, il est maintenant utile que nous connaissions mieux l'activité économique de la nation, ses richesses présentes et ses ressources cachées, son travail et son énergie, la perfection de ses produits et l'expansion de sa race, tout ce qui peut, en un mot, éveiller en nous, malgré la tristesse des temps présents, de légitimes et de vastes espérances Nous relirons donc le livre si réconfortant de Reclus : **Le plus beau royaume sous le ciel**, et l'étude si substantielle de Vidal de la Blache : **La France**, déjà cités, ainsi que les ouvrages que nous avons mentionnés lorsque nous avons traité de notre sol et de notre race. En outre, nous nous procurerons le petit volume de Fallex et Mairey : **La France et ses colonies**, cité page suivante.

Nous consulterons encore les ouvrages suivants :

Les Forces productives de la France [*agriculture, industrie, marine, commerce, colonies africaines*], *introduction par Paul Leroy-Beaulieu* [*et études de Zolla, Allix, de Rousiers, Charpentier, Peyerimhoff*, etc.]. Paris, Alcan, 1909, in-12 de 252 p. *Prix :* 3 fr. 50. On lira avec prudence les pages qui traitent des questions sociales. — Consulter également, à titre documentaire, le sérieux travail de Cambon (V.) : **La France au Travail.** Paris, Roger (1911), in-8° de 256 p. *Prix :* 4 fr. ; monographie de notre pays au point de vue de son activité écomique, industrielle et commerciale. Cet ouvrage comprendra

sept volumes, dont le premier seulement vient de paraître (1911) et s'attache à décrire le Sud-Est, comprenant comme métropole Lyon et la région s'étendant le long du Rhône et de la Saône, au nord de la Provence, entre les Cévennes et les Alpes.

~ Nous pourrons consulter aussi les travaux suivants, déjà un peu vieillis, mais qui contiennent des pages intéressantes et des renseignements précieux :

Hanotaux : L'énergie française. Paris, Flammarion, 1908, in-12 de 369 p. *Prix :* 3 fr.50. — Léon (P.): **Fleuves, canaux, chemins de fer,** *avec une introduction de Pierre Baudin*, Paris, Colin, 1903, in-12 de xxiv-260 p. *Prix :* 4 fr. — Vilain (G.) : **Le Fer, la Houille et la métallurgie à la fin du XIXe siècle.** Paris, Colin, 1901, in-12 de xvi-342 p. *Prix:* 3 fr. 50. — Duplessis de Grenédan : **Géographie agricole de la France et du monde,** *avec une préface de M. le marquis de Vogüé.* Paris, Masson, 1903, in-8° de xx-424 p. *(épuisé).*

Nous mentionnons plus loin *quelques revues* qu'il est indispensable de connaître *pour se tenir au courant du mouvement économique et commercial.*

L'expansion économique de la France.

Enfin, pour mieux comprendre la part qui doit revenir dans le monde au travail de la France, nous consulterons :

Fallex et Mairey : **La France et ses colonies...** Paris, Delagrave, 1910, in-8 de viii-660 p. *Prix:* 4 fr. 50. — Dubois (Marcel) et Kergomard (G.) : **Précis de géographie économique.** *Deuxième édition, revue et corrigée,* avec la collaboration de *M. Louis Laffitte,* professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Nantes. 1 vol. in-8 de xvi-864 pages. Paris, Masson, 1909. *Prix :* 8 fr.

C'est, a-t-on pu dire justement, « un exposé géographique rationnel de la répartition et du partage des richesses entre ces grands peuples commerçants et colonisateurs. Les auteurs n'ont pas cru devoir rendre hommage à l'un ou l'autre des dogmes économiques qui ont pu survivre et garder quelques

fidèles en notre siècle de critique et de libre discussion. Une seule préoccupation domine leurs recherches, celle de dégager, en tous pays et en toute question, l'intérêt français, de montrer les moyens propres à le bien servir ».

Ajoutons-y encore quelques ouvrages qui, en nous mettant sous les yeux le spectacle de l'activité mondiale et des débouchés qui s'offrent au travail de la patrie, nous inciteront à multiplier nos efforts et à leur donner une direction plus rationnelle :

Nous lirons d'abord les livres si documentés et si précis, si riches d'aperçus et d'idées, de M. Georges *Blondel :*

Blondel (Georges) : La France et le marché du monde, Paris, Larose, 1901, in-18 de xi-164 p. *Prix :* 2 fr. 50. — L'Education économique du peuple allemand. Paris, Larose, 1908, in-18 de xxiv-136 p. *Prix:* 5 fr. — L'essor industriel et commercial du peuple allemand, 3e édition. Paris, Larose, 1900, in-18 de viii-404 p. *Prix :* 5 fr. — Voir aussi Lichtenberger : l'Allemagne moderne, son évolution. Paris, Flammarion, 1907, in-18 de 399 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Driault (Ed.). Le monde actuel; tableau politique et économique, Paris, Alcan (*déjà cité* p. 564). — Compléter par l'étude *déjà citée* de Diouritch sur l'Expansion des banques allemandes à l'étranger.

〰 Il faut ajouter à ces excellents ouvrages, qui ont trait surtout au développement économique de l'Allemagne, d'autres travaux également intéressants à consulter, particulièrement les ouvrages de Pierre *Leroy-Beaulieu*

Leroy-Beaulieu (Pierre) : Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes : *Australie*, *Nouvelle-Zélande*, *Afrique australe*, 3e édition, Paris, Colin, 1907, in-8 de xx-487 p. *Prix :* 4 fr. — Les Etats-Unis au XXe siècle. Paris, Colin, 1904, in-16 de xxiii-460 p. *Prix :* 4 fr. — La Rénovation de l'Asie. *Chine*, *Japon*, *Sibérie*. Paris, Colin, 1900, in-16 de xii-482 p. *Prix :* 4 fr. (épuisé).

On pourrait consulter aussi (car la thèse de l'auteur a été très discutée), à titre documentaire, les ouvrages d'On. *Reclus :*

〰 Reclus (Onésime) : Lâchons l'Asie, *prenons l'Afrique ou*

comment renaître et comment durer. Paris, Librairie Universelle, 1904, in-18 de 303 p. *Prix :* 3 fr. 50. — **Le partage du monde**, Paris (*ibid.*), 1906, in-16 de 307 p. *Prix :* 3 fr. 50.

∿ Il serait bon d'avoir également sous la main un bon atlas signé *Vidal de la Blache*, ou *Schrader*, ou *Vivien de Saint-Martin* (1) et il est indispensable de se tenir au courant par quelques *revues d'économie commerciale* qui nous fourniront d'excellents renseignements, mais qui sont (nous tenons à le faire remarquer) plus ou moins nuancées de libéralisme économique. *Le Bulletin de la Fédération des industriels et des commerçants français*, Paris, 74, boulevard Haussmann (*mensuel*), un an, 25 fr. — *Le Monde économique et financier* publié sous la direction de *M. Paul Beauregard* (*hebd.*), Paris, 62, rue de Provence, un an : 36 fr. — *L'Economiste français*, publié sous la direction de Paul *Leroy-Beaulieu* (*hebd.*). Paris, 35, rue Bergère, un an : 40 fr. — *La Réforme économique* (Directeur *Jules Domergue*). Paris, 42, rue du Louvre, un an : 35 francs.

Notre empire.

Sur notre expansion coloniale, sur les ressources que nous pouvons tirer de nos possessions, sur leur avenir, on lira, en plus du manuel de *Fallex et Maurey*, cité ci-dessus, et de préférence aux ouvrages de *Dubois* (1) et de *Leroy-Beaulieu* (1), qui sont surtout des ouvrages historiques, les livres suivants :

Les colonies françaises, *petite encyclopédie coloniale publiée sous la direction de Maxime Petit, par M. Alix Baudrillart, Cordier, Delavaud, Deniker, Diehl, Froideveaux, Gerville-*

(1) Vidal de la Blache. *Atlas classique historique et géographique ; France et Europe principalement*. 342 cartes et cartons, nouvelle édit. Paris, Colin, in-folio. *Prix :* 15 fr. — ou *du même auteur, l'Atlas général*. Paris, Colin, 420 cartes. *Prix :* 30 fr. — Schrader, *Atlas de Poche* (51 cartes). Paris, Hachette. *Prix :* 3 fr. 50 — et Vivien de Saint-Martin et Schrader, *Atlas universel de Géographie*. Paris, Hachette, 90 cartes (67 × 55) chaque carte accompagnée d'une notice, 2 fr.

(2) M. Dubois. *Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs ; dogmes et faits*. Paris, Masson, 1895, in-12 de XV-288 p. *Prix :* 3 fr. 50.

(3) Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes* (2e édit.). Paris, Guillaumin, 1902, 2 vol. in-8 de 725 p. et 538 p. *Prix :* 20 fr.

Réache. Paris, Larousse [s. d.], 2 volumes de 800 pages, illustrations. Chaque volume broché, 10 fr. Avec un supplément de 120 pages. *Prix :* 12 fr. — et l'ouvrage suivant, plus accessible: Busson (H.), Fevre (S.) et Hauser (H.) : **Notre empire colonial.** Paris, Alcan, 1910, in-8 de II-272 p. et 108 grav. en coul. *Prix :* 5 fr. Nous ne saurions également trop recommander à ceux qui s'intéressent plus particulièrement à l'expansion française l'atlas suivant, qui est certainement l'atlas le plus exact, le mieux fait, le plus complètement à jour. Il est, en outre, complété par des notices très intéressantes qui sont elles-mêmes enrichies d'une bibliographie précieuse : Pelet : **Atlas des colonies françaises.** Paris, Colin, in-folio, 1903. *Prix :* 30 fr.

Enfin, citons encore ces *revues* qui servent d'organe aux *Comités de l'Afrique française* (Paris, 21, rue Cassette, cotisation annuelle 25 fr.) et au *Comité de l'Asie Française* (Paris, *ibid.*: cotisation annuelle 20 fr.) — Ainsi que les publications officielles du *Ministère des Colonies* et de *l'Office colonial* (Paris, Palais Royal).

L'avenir de la France est sur mer.

Si maintenant nous élevons nos vues et si nous essayons de pénétrer le secret de notre avenir économique, nous sommes obligés de tourner nos regards vers la mer.

C'est la mer qui a fait notre fortune.

C'est elle qui, de sa chaude haleine, a donné à nos côtes leur splendeur et leur fertilité; c'est d'elle que sont venues les races qui ont uni la puissance de leur sang à la vigueur du nôtre, c'est elle qui oblige les peuples à passer par notre sol en y laissant de l'or, c'est elle enfin qui nous a ouvert tous les marchés du monde...

Et pourtant, la France, aujourd'hui, semble oublier la mer.

Pourquoi ? Parce que son ciel est trop clément et sa terre trop féconde.

Mais défions-nous de la richesse de notre terre; car, si nous n'y prenons garde, les marines étrangères seront bientôt maîtresses de nos ports, et la France, imprévoyante, au lieu de

voguer à pleines voiles vers les terres lointaines qu'elle a fécondées de son sang et qui l'attendent, deviendra la colonie universelle...

La mer est jalouse et vindicative. Aux nations qui refusent de recourir à elle pour s'élancer à la conquête du monde, elle apporte la décadence et la servitude.

Faisons donc fructifier notre merveilleux patrimoine, et partageons-nous les richesses du pays. Que les uns prennent la terre et les autres, la mer...

Précisément, c'est à l'Etat qu'il appartient d'arracher les Français à l'emprise de la terre. L'histoire, en effet, nous enseigne que l'essor maritime de la France a toujours coïncidé avec l'action de l'Etat. Chaque fois qu'un homme s'est levé pour montrer à la France la route des océans et pour l'y pousser, la France, avec enthousiasme, s'est lancée sur les mers. L'homme parti, la France est revenue à sa terre.

Il faudrait donc créer un organisme nouveau toujours jeune, toujours enthousiaste, toujours hardi, toujours tenace.

Ce ne sont pas les bureaux du ministère de la marine qui peuvent assumer cette lourde tâche. Les bureaux administrent, mais ne créent pas. Ce ne sont pas non plus nos ministres d'un jour, plus préoccupés, d'ailleurs, de notre marine de guerre que de notre marine marchande. C'est une œuvre d'une trop longue haleine. C'est bien plutôt, aujourd'hui, le rôle d'une Ligue maritime puissante, subventionnée largement par la Nation, secondée par les hommes de son gouvernement, soutenue par la renaissance provinciale, capable, enfin, de survivre aux vicissitudes de la politique et aux à-coups de son histoire ; c'est à cette Ligue qu'il appartient de rendre aux Français l'amour de la mer jusqu'au jour où un Pouvoir plus stable et persévérant comprendra mieux les intérêts de la nation, et lui assurera, dans la paix, la maîtrise des océans...

Nous lirons, sur cet important sujet, le livre suivant :

Rondet-Saint (Maurice) : **L'avenir de la France est sur mer.** Paris, Plon-Nourrit, 1911 in-16 de iv-350 p. *Prix :* 3 fr. 50.

M. Paul Doumer écrit dans la préface :

« Et pourtant notre race possède un des plus beaux domaines maritimes du globe. Le territoire de la France est baigné par quatre mers, où la civilisation est née et s'est épanouie et où se trouvent les grandes routes du vieux monde, comme celles ouvertes vers le monde nouveau. Tout devrait, aujourd'hui autant qu'hier, attirer le Francais vers les flots qui ont porté l'humanité à la découverte et à la conquête de la terre. Là est, pour lui, le devoir en même temps que l'intérêt. Les négliger, c'est laisser sans utilisation et sans profit une part importante du riche patrimoine que lui ont légué ses aïeux.

« Il n'est pas douteux qu'il ne les néglige. Il n'a plus d'amour que pour sa terre, douce et fertile à souhait, il est vrai, pour son ciel si beau, si clément, si attirant qu'il n'a eu de cesse qu'il n'en ait pris possession en maître et en dominateur. Terrien toujours, aérien maintenant, le Français l'est dans l'âme ; il le montre, il le crie. Marin, il ne l'est plus. Flotte de guerre, flotte de commerce, flottille innombrable de la pêche n'ont que son indifférence, sa malveillance même. Et de ces sentiments hostiles, elles meurent, lentement, jour à jour...

« Allons avec ferveur vers les choses de la mer. Le bien de la patrie, sa sécurité même ne permettent pas qu'on néglige aucun élément de sa puissance. »

〰 On pourra compléter, non par le livre de *Michelet* sur *la Mer*, livre qui ne nous apprend pas grand'chose, mais par les ouvrages suivants, susceptibles de donner à ceux qui les liront le « goût de la mer » et d'éveiller des vocations :

Vallaux (Camille) : **Géographie sociale : la mer** [*populations maritimes, migrations, pêches, commerce, domination de la mer*]. Paris, Douin, 1908, in-18 de 377 p. *Prix :* 5 fr. — Lecarpentier (G.) : **Commerce maritime et marine marchande.** Paris, Berger-Levrault, 1911, in-8° de 178 p. *Prix :* 2 fr. — Dubois (Marcel) : **La crise maritime.** Paris, Guilmoto, in-8 de 388 p. *Prix :* 6 fr. — Fraissaingea : **Le problème de la marine marchande.** Paris, Larose, 1909, in-12 de 121 p. *Prix :* 2 fr. 50 — Hérubel : **Pêches maritimes d'autrefois et d'aujourd'hui.** Paris, Guilmoto, 1911, in-8 de VIII-342 p. *Prix :* 5 fr. 50. — Rousiers (Paul de) : **Les grands ports de France,** *leur rôle économique.* Paris, Colin, 1909, in-12 de XLVII-260 p. *Prix :* 3 fr. 50. — Pawloski (A.) : **Le Port de Paris.** Paris, Berger-Levrault, 1910, in-12 de 151 p.

Prix : 2 fr. 50. — BERTIN : La marine moderne. Paris, Flammarion, 1910, in-8 de 328 p. *Prix :* 3 fr. 50.

〰 Sur la marine de guerre, « nécessaire à la France pour conserver son indépendance politique, pour garder son influence extérieure, sa dignité, faire respecter partout sur la terre ses nationaux et ses protégés, pour assurer la sécurité et le développement de son empire colonial, pour garantir l'avenir de sa puissance économique », on lira d'abord l'opuscule suivant, duquel les lignes ci-dessus sont extraites :

OLLIVIER (Elysée) : **La France a-t-elle besoin d'une marine militaire? Pourquoi faire?** Paris, Ligue maritime française, 1911, in-8 de 91 p. *Prix :* 1 fr. (Excellent travail qu'on ne saurait trop répandre.) — ROLLIN (H.) : **Marine de guerre et défense nationale,** *Préface du vice-amiral Besson.* Paris, Guilmoto, 1911, in-12 de XXIV-362 p. *Prix :* 4 fr. 50. — SAUVAIRE-JOURDAN : **La Marine de guerre.** Paris, Vuibert, 1910, in-4 de XI-376 p. *Prix :* 12 fr. (Livre d'initiation maritime.)

〰 Enfin, ajoutons-y les livres suivants, que leur caractère historique, littéraire ou anecdotique rend particulièrement intéressants pour ceux qui ne sont point familiarisés avec les questions maritimes, mais qui sont portés vers la mer.

LA RONCIÈRE (G. de) : **Histoire de la marine française.** Paris, Plon, 4 vol. in-8° de 550 p. environ. En cours. *Prix* du vol. 8 fr. (Remarquable travail). — LOIR (Maurice) : **Gloires et souvenirs maritimes.** Paris, Hachette, 1895, in-4 de 331 p. gravures. *Prix :* 4 fr. 50. — CONTESSE (G.) : **Les Héros de la Marine Française.** Paris, Didot, 1897, in-4 de 391 p., gravures. *Prix :* 15 fr. — SÉMENOFF (Ct.) : **Le carnet de notes du commandant Sémenoff,** *de l'état-major de l'amiral Rojestvensky présenté par le commandant de Balincourt.* T. I. *L'escadre de Port-Arthur.* T. II. *Sur le chemin du sacrifice.* T. III. *L'agonie d'un cuirassé.* T. IV. *Le prix du sang.* Paris, Challamel, 1908, 4 vol. in-16 de 200 à 400 p. environ. *Prix* du vol. : 4 fr. 50.

〰 Enfin, il faut lire et répandre le *Bulletin de* **la Ligue Maritime française** : Revue mensuelle illustrée, un an : 3 fr., avec son supplément 10 fr. (Paris, 8, rue de la Boétie). — Nous ne

saurions trop engager nos lecteurs à entrer en relations avec cette ligue pour travailler avec elle à la grandeur de la Patrie.



Ici se terminent les pages qui traitent de la vie civique dans la nation. Les rapports du citoyen avec l'Eglise et avec l'Etat, la puissance des liens qui rattachent l'homme à la patrie, l'histoire de nos institutions et les réformes qu'il convient d'y apporter pour réaliser les harmonies providentielles, enfin, la prospérité et l'avenir de la France ont, entre autres choses, attiré particulièrement notre attention.

Nous aurions pu achever ici notre tâche, mais nous avons pensé qu'il convenait maintenant de montrer comment notre vie religieuse, notre vie sociale et notre vie civique devaient s'épanouir sur le monde. Nous avons cru qu'il était nécessaire de jeter les yeux sur les peuples qui nous environnent et d'étudier, en finissant, les lois qui doivent régir les relations des peuples entre eux, car la société internationale, comme la cité et comme la nation, est tenue de se conformer à la justice.

Il est donc de notre devoir de chercher à réaliser dans le monde l'ordre voulu par Dieu.

Cette étude fera l'objet de notre dernier chapitre.

CHAPITRE V

L'ordre international

Il y a, de l'autre côté de nos frontières, des hommes qui se nourrissent du même pain et qui vivent de la même foi, qui sont rivés aux mêmes tâches et qui souffrent des mêmes douleurs, qui pleurent sur les mêmes morts et qui se bercent des mêmes espérances. Si la Providence a voulu qu'ils constituent, sur le vaste univers, des sociétés différentes de la nôtre pour mieux prospérer dans la patrie qui naît du sol, de la race, de la foi, du travail et de l'histoire, devons-nous oublier qu'ils sont nos frères dans le Christ et que le monde entier doit s'unir dans l'universelle charité? Non, car « la vie est plus que les circonstances et l'homme plus que son milieu ».

C'est donc l'importante question de la *société internationale* qui se pose, société aussi utile que la Cité, aussi nécessaire que l'Etat, société dont il convient d'étudier les lois, et qu'il faut établir sur les assises solides de l'antique Chrétienté.

« Le patriotisme, compris à la façon des anciens, dit en effet Mgr Spalding, n'est qu'une vertu étroite... Pour nous, au contraire, la nationalité a cessé d'être la limite des sympathies individuelles... Parmi les causes qui ont, de la sorte, élargi l'horizon de la pensée moderne, il faut au premier rang mettre le Christianisme. »

Nous avons, en effet, nous autres catholiques, plus de titres que quiconque à nous intéresser à l'ordre international.

N'est-ce pas le Christ qui, le premier, a dit « Bienheureux les pacifiques »? N'est-ce pas Lui qui, à la religion étroite et cruelle de la Cité, substitua une religion plus humaine et plus compatis-

sante? N'est-ce pas Lui, encore, qui demanda à ses disciples de pratiquer les vertus douces : la pitié, l'indulgence, l'oubli des injures? N'est-ce pas sous l'influence du Christianisme que le droit international a pu prendre jour et se revêtir de plus de justice et de plus de bonté? N'est-ce pas saint Augustin, qui a osé écrire qu'il était « plus glorieux de tuer la guerre par la parole que de tuer les hommes par le glaive » (1)? Les Papes n'ont-ils pas, maintes fois, arbitré les nations ? Faut-il donc rappeler les efforts tentés par l'Eglise au cours des siècles pour restreindre les guerres et pour donner au monde la paix générale? Faut-il encore nous rappeler que saint Bernard, du fond de sa cellule, dirigeait la chrétienté, réalisant à la lettre ces paroles de Tertullien : « le monde est une république, patrie du genre humain »? Si les catholiques comprenaient mieux les devoirs de « la chrétienté », il y aurait sur la terre un peu plus de paix? Pourquoi nous serait-il interdit de tendre vers ce but?

N'oublions pas que nos pontifes nous y encouragent. « La paix est un devoir pour les chrétiens », affirmait autrefois Innocent III (2). Léon XIII ne pensait pas autrement et Pie X, lui aussi, déclarait récemment que c'était « une tâche très noble, en vérité, de promouvoir la concorde des esprits, de réfréner les instincts belliqueux et d'écarter les dangers de la guerre (3) ».

Et Pie X ajoute : « Nous supplions ardemment le Seigneur, qui connaît les cœurs des hommes et peut les changer à sa volonté, d'assister de sa faveur ceux qui travaillent à procurer la paix aux peuples et d'accorder lui-même, dans sa bonté, la paix aux nations qui l'appellent de leurs vœux incessants, afin que, loin des calamités de la guerre et des conflits, elles puissent reposer une fois, enfin, dans « la douceur de la paix. »

Malheureusement, la nature humaine est faible et il y aura toujours des nations qui, oubliant que « la Justice les élève » (4),

(1) Saint Augustin, *Lettres*, 262, *ad Darium*.
(2) Cité par Merignhac dans son *Traité de l'arbitrage*, p. 32 (voir plus loin).
(3) *Lettre de S. S.* Pie X *au délégué apostolique des Etats-Unis* (11 juin 1911).
(4) « *La Justice élève les Nations* » (*Prov.*, xiv, 34).

pécheront contre la Justice et recourront aux armes pour opprimer le droit. Est-ce une raison pour ne pas chercher des bases plus solides au droit international, pour ne pas opposer de solides barrières à l'impérialisme des peuples, pour ne pas rendre la guerre moins fréquente et moins brutale, pour ne pas se souvenir enfin des paroles de Jeanne d'Arc : « Dans la poitrine de tout homme, je vois une âme pour mon Dieu ? »

Les « faits internationaux », en se multipliant, facilitent le rapprochement des nations.

Jamais les relations internationales n'ont été aussi complexes et aussi étendues. C'est là un fait digne d'attirer notre attention parce qu'il nous fera mieux comprendre la nécessité du *Droit international* et les aspirations des peuples modernes vers plus d'ordre et vers plus de paix.

On aura un tableau assez précis et une interprétation avisée des faits les plus caractéristiques de la vie internationale en lisant le récent travail de M. *Combes de l'Estrade.* L'auteur, pour faire œuvre pratique, s'est surtout attaché à l'étude des faits internationaux et du droit international. Son dernier chapitre, seul, est consacré à l'hypothétique et lointaine « société des nations » :

COMBES DE LESTRADE (Vicomte). — **La Vie internationale.** — Paris, Lecoffre, 1911, in-12 de 187 p. — *Prix :* 2 fr. 50.

Les faits internationaux : Union postale. Colis postaux. Convention de Berne. Commission permanente des chemins de fer. L'union monétaire. Poids et mesures. L'institut international d'agriculture. La vie internationale et intellectuelle. La propriété littéraire et artistique. La propriété industrielle. Les sociétés savantes.

Le droit international : Les mariages. Les divorces. La naturalisation. L'assistance. Les lois ouvrières. L'association internationale pour la protection des travailleurs. La réciprocité en matière de lois sociales. La traite des nègres. La traite des blanches. La Croix Rouge. Le Tribunal de la Haye.

L'esprit international.

« La formule de la vie internationale...semble être dans l'indépen-
« dance absolue de chaque pays, uni seulement aux autres par sa

« volonté de respecter la paix et de ne pas invoquer la force, mais « conservant l'entière liberté et de soi-même et de ses sympathies et « de sa vie de relations. La coopération, dont nous avons décrit quel- « ques formes et dont le domaine s'élargit sans cesse, peut compren- « dre toutes les actions communes qu'elle rend plus aisées et plus « efficientes. Elle ne doit empiéter en rien sur les sentiments natio- « naux, sur les affaires purement intérieures... »

~ On pourrait compléter par une publication annuelle, très volumineuse et bien documentée :

Fried (Alf.). — **Annuaire de la vie internationale** : *unions, associations, instituts, commissions, bureaux, offices, conférences, congrès, expositions, publications, fondé par A. H. Fried* et publié par les soins de *l'Institut international de bibliographie* et de *l'Institut international de la paix.* Bruxelles et Monaco, in-8 de 1400 et 1500 pages. — *Prix* du dernier volume : 15 fr.

Les renseignements fournis par cet annuaire nous dispensent de nous étendre davantage sur les manifestations diverses de la vie internationale.

Le Droit international moderne.

Si maintenant nous nous plaçons au point de vue exclusivement juridique, nous mentionnerons d'abord un ouvrage élémentaire, qui serait bien à sa place dans nos cercles d'études, car ce livre est clair, d'un bon esprit, d'une lecture facile et agréable, d'un prix abordable. Il donne enfin l'essentiel sur les diverses questions et il est enrichi d'une bibliographie très suffisante :

Bry (Georges). — **Précis élémentaire du droit international public,** *mis au courant des progrès de la science et du droit positif contemporain.* 5e édition, Paris, Larose, 1910, in-18 de VIII-724 p. *Prix :* 10 fr.

~ Comme le livre de *Bry* est surtout un livre d'étudiant, nous signalerons une autre étude, plus complète et plus fouillée, que les esprits cultivés pourront consulter avec profit, bien que tout ne soit pas à lire sans réserve; c'est ainsi que

l'auteur refuse à l'Eglise la qualité de personne internationale, qualité qu'il accorde, sans hésiter, par une heureuse contradiction, au Pape :

Bonfils (Henry). — **Manuel de droit international public.** 5e édit., revue et mise au courant par Paul Fauchille. — Paris, Rousseau, 1908, in-8 de 1025 p. — *Prix :* 12 fr.

Le Droit international.

Le Pape. — Les Etats : Classement des Etats. Naissance et reconnaissance des Etats. Extinction, démembrement. Droits fondamentaux des Etats dans leurs rapports mutuels. Devoirs et responsabilité des Etats. Modifications et restrictions des droits fondamentaux des Etats.

Les Personnes. — L'*Homme dans les rapports internationaux :* Liberté individuelle, protection et inviolabilité de la personne humaine. Le droit d'émigration. Changement de nationalité. Droit et devoirs de l'Etat envers ses sujets résidant à l'étranger et envers les Etrangers. Extradition.

Les Biens.— Etendue du domaine : Domaine terrestre, maritime, fleuvial, aérien. *Modes d'acquisition et d'aliénation du domaine international :* Modes originaux. Modes dérivés. *La haute mer.* Liberté et police de la haute mer. *Les navires.*

Les relations pacifiques entre les Etats.— Les représentants des Etats : Souverains, ministres, agents diplomatiques, consuls. *Les négociations : Les Congrès. Les Conventions entre États ou les traités :* Règles générales. Diverses espèces de traités.

Les contestations internationales et les moyens de les résoudre. — Moyens d'entente pacifique : moyens diplomatiques, moyens juridiques, moyens coercitifs.

Droit d'action.— La guerre ; notions générales : Le trait caractéristique de la guerre. La déclaration de guerre et ses effets. *La guerre terrestre ;* Droits et obligations des belligérants. *La guerre maritime :* Droits et obligations des belligérants. La course, les prises. *La guerre aérienne.*

La neutralité. — Devoirs des neutres. Droits des neutres. Liberté commerciale des neutres. Contrebande de guerre. Droit de visite et de convoi. Blocus. Saisie des navires neutres. Fin de la guerre. Traité de paix.

Le droit international dans l'avenir.—Codification. Sanction du Droit international. Tribunal international. Universalité du Droit international.

« Le Droit international est le droit de cette union voulue et recon-
« nue par les Etats, qui exercent leurs relations avec d'autres États
« dans un intérêt de morale et de justice, qui considèrent ces rela-
« tions comme indispensables aux besoins de leur civilisation, qui
« les reconnaissent comme partie intégrante d'un ordre général, obli-
« gatoire pour la prospérité de l'humanité.

« Le fondement du droit international réside donc dans ce fait, in-
« déniable et nécessaire, qu'une communauté durable, juridiquement
« reconnue, existe entre les Etats ayant atteint ou dépassé un certain
« degré de civilisation. Il n'est pas nécessaire que le degré de
« culture intellectuelle des peuples qui sont en communauté de rela-
« tions soit partout identique. Il suffit, pour être membre de l'asso-
« ciation juridique des Etats, d'avoir « la volonté de soumettre ses
« relations extérieures à une règle commune de droits et de devoirs
« réciproques. »

« Si, par la force même des choses, les Etats sont ainsi conduits à
« former entre eux une grande et vaste association, ses différents
« membres ne sont pas absorbés en elle. Cette communauté n'a pas le
« caractère d'un Etat universel, comme le rêvait Wolf. C'est une
« société libre de peuples unis par la communauté de leurs intérêts...
« Cette communauté n'annihile pas l'indépendance des Etats... »

〰 Nous croyons qu'il est maintenant superflu de mentionner d'autres études traitant du *droit international public*. De nombreux auteurs, comme *Sorel et Funck-Brentano* (1), ont écrit là-dessus des ouvrages de fonds qu'on pourra consulter avec intérêt et dont on trouvera la mention dans les références bibliographiques des livres que nous venons de recommander.

〰 Enfin, mentionnons encore, pour ceux qui voudraient se tenir au courant, la revue suivante, qui n'est pas à consulter sans réserve : *La Revue générale de Droit international public*, publiée par Paul Fauchille. (Paris, Rousseau, un an : 20 fr. : paraît tous les deux mois.)

〰 Mais si les études de *Bry* et de *Bonfils* peuvent nous donner une idée nette et précise de la nature du *droit public international* moderne, elles ne sauraient pourtant nous suffire, car leurs auteurs négligent vraiment trop l'influence que la religion peut exercer sur les relations internationales. C'est pourquoi nous ne manquerons pas d'exposer bientôt la *théorie catholique de l'ordre international* et de lire le *Bulletin de la Ligue des catholiques français pour la paix*, dont nous avons l'occasion de parler plus loin.

〰 Rappelons en terminant que nous devons, en outre, posséder les principaux éléments de *droit international privé*,

(1) *Sorel* (Alb.) *et Funck-Brentano* (Th.). *Précis du Droit des Gens*, 3e édit. Paris, Plon, in-8 de 528 p. *Prix :* 8 fr.

qui exerce également une action considérable sur la nature des relations internationales (1).

La Paix : comment l'Arbitrage peut la consolider.

Le développement de la vie internationale rend aussi plus intéressants les efforts qui sont faits par diverses sociétés pour diminuer les occasions de guerre. Le mouvement pacifiste a pourtant suscité bien des ironies et s'est attiré des attaques souvent injustifiées.

Il y a, avouons-le, un pacifisme outrancier, purement utopiste, qui ne tient aucun compte des lois providentielles qui régissent les sociétés. Ce pacifisme-là mérite certes les critiques dont il a été l'objet. M. Faguet, après Brunetière et après M. G. Goyau, ne lui a pas ménagé ses critiques :

FAGUET (E.). — Le Pacifisme. — Paris, Société franç. d'imprimerie et de librairie. 1908, in-12 de 401 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'auteur, certes, n'a pas épuisé le sujet, et, s'il eut connu certains faits, il aurait atténué sensiblement la rigueur de ses conclusions. M. Faguet, en passant, rend hommage aux efforts tentés par les papes au Moyen Age pour faire régner la paix.

Mais, à côté des exagérations du pacifisme philosophique et révolutionnaire, il y a un pacifisme pratique qui espère pouvoir asseoir la paix sur le droit. Ce pacifisme-là a déjà fait ses preuves et l'*arbitrage*, qui en est la manifestation la plus importante, s'impose de plus en plus à l'attention des peuples. On lira sur ce sujet soit l'étude remarquable de Michel REVON (2), soit l'ouvrage consciencieux de M. A. *Merignhac*, professeur de droit international à l'université de Toulouse :

(1) Sur le Droit international privé, on lira : WEISS (André), *Traité théorique et pratique de droit international privé.* Paris, Larose, 5 vol. in-8, de 900 p. environ. *Prix :* 60 fr. — ou ce livre du même auteur, plus accessible : *Manuel de droit international privé,* 6e édit. Paris, Larose, 1909, in-8 de XVIII-718 p. *Prix:* 10 fr. ; — et la *Revue de droit international privé,* dirigée par *de Lapradelle.* Paris, ibid., un an : 20 fr.

(2) REVON (Michel) : *L'arbitrage international, son passé, son présent, son avenir.* Paris, Rousseau, 1892, in-8 de XXIV-541 p. C'est un livre d'un excellent esprit, à la fois éloquent et précis, mais dont certaines pages ne sont pas exemptes d'utopie (Epuisé)

MÉRIGNHAC (A.) : **Traité théorique et pratique de l'arbitrage international.** *Le rôle du droit dans le fonctionnement actuel de l'institution et dans ses destinées futures.* Paris, Larose, 1895, in-8 de 528 p. *Prix :* 10 fr.

Introduction historique.

Le rôle du droit dans le fonctionnement actuel de l'arbitrage international : L'arbitrage au point de vue des faits. L'arbitrage au point de vue du droit. Les critiques dirigées contre l'arbitrage international dans son fonctionnement actuel et les réformes dont ce fonctionnement serait susceptible.

Le rôle du droit dans les destinées futures de l'arbitrage international : Les précédents de la juridiction internationale. Exposé et critique des systèmes proposés au sujet de la juridiction internationale. L'organisation et le fonctionnement de la juridiction internationale. Les obstacles à l'établissement de la juridiction internationale.

« Tous ceux qui ont réfléchi sur ces graves problèmes doivent sou-
« haiter et hâter de tous leurs efforts la solution pacifique de la ques-
« tion internationale. Ils le doivent comme patriotes, car ils ne sont
« pas sûrs que la future guerre ne conduira pas au démembre-
« ment et peut-être à l'anéantissement de leur patrie ; ils le doivent
« comme hommes, parce que les maux qu'une guerre nouvelle cau-
« serait à l'humanité seraient tellement incalculables que l'esprit se
« refuse à les envisager ; ils le doivent enfin comme juristes, puisque
« rien ne répond que le vainqueur aurait assez de sagesse pour limi-
« ter ses ambitions et assurer au monde la paix définitive par l'or-
« ganisation de la juridiction internationale... »

Malheureusement, quand l'auteur énumère (p. 521) les facteurs qui doivent concourir à consolider la paix, il oublie, lui, d'y faire figurer la religion. Pourtant, M. Mérignhac a écrit, au commencement de son livre, les lignes suivantes, qui font honneur à son impartialité :

« Ici, comme en thèse générale, on ne peut contester que l'Eglise
« n'ait contribué puissamment au progrès de la civilisation en pre-
« nant la défense du faible contre le fort et en favorisant les idées
« de paix et de concorde, si rares à ces époques de violences et de
« guerres continuelles... Le principe de la souveraineté pontificale
« était si bien entré dans les mœurs du temps que les papes furent
« souvent choisis aussi comme arbitres volontaires » (p. 37).

〰 On complétera ce travail par les travaux suivants, qui sont des recueils de documents utiles à consulter :

Lapradelle (A. de) et Politis (N.) : Recueil des arbitrages internationaux. *Préface de Louis Renault.* Paris, Pedone, 1905, gr. in-8 de 863 p. (Tome I, 1798-1815). *Prix :* 60 fr. (En cours de publication.) — Descamps et Renault : **Recueil international des Traités de paix du XX[e] siècle** *contenant l'ensemble du droit conventionnel entre les états et les sentences arbitrales (textes originaux avec traduction française) publié par le baron Descamps et Louis Renault [avec le concours de Léon Capelle, Léonard Ruyssenaers, Van Verduynen et Paul Fauchille].* Paris, Rousseau ; publication annuelle depuis 1901. — *Prix* de chaque volume : 50 fr.

L'arbitrage a suscité une littérature très abondante et des œuvres de valeur inégale qu'il est inutile de mentionner ici. Il y a même des auteurs qui n'ont pu traiter cette question sans faire œuvre de bas anti-cléricalisme, tel M. *Dumas*, « procureur de la République », qui, traitant des *sanctions de l'arbitrage*, trouve moyen de dénoncer au lecteur « les ténèbres du moyen-âge » et les « ambitions de l'Eglise », de s'indigner contre l'asservissement « théocratique » et contre « Canossa », de clamer « son dégoût », etc... Il est regrettable que M. d'Estournelles de Constant ait cru devoir donner une préface à un ouvrage d'une valeur très discutable et si peu mesuré.

On comprendra mieux maintenant la noble pensée qui a présidé à l'institution des *Conférences de la paix*, d'ailleurs commentées dans l'ouvrage de *Bonfils* cité plus haut ; ce qui ne nous empêchera pas de consulter l'excellente étude de :

Mérignhac (A.). — **La conférence internationale de la paix :** *étude historique, exégétique et critique des travaux et des résolutions de la conférence de la Paix de 1899. Préface de Léon Bourgeois.* — Paris, Rousseau, 1900, in-8 de VIII-460 p. *Epuisé.*

Enfin, si l'on voulait un recueil commode de tous les *textes votés*, aux deux conférences de 1899 et de 1907, on le trouverait en un petit volume de :

Renault (Louis). — **Les deux conférences de la paix. 1899-1907,** *recueil de textes arrêtés par les conférences et de diffé-*

rents documents complémentaires. — Paris, Rousseau, 1909, in-8 de 225 p. — *Prix ;* 4 fr.

〰 Se tenir au courant par les *revues* mentionnées plus haut par la revue suivante, dont on usera *avec prudence : la Paix par le droit.* Paris, 43, faubourg Saint-Honoré, un an : 3 fr.

〰 Nous ne pouvons terminer ces lignes sur l'arbitrage sans rappeler la judicieuse remarque que M. Faguet, dans son luxe sur *le Pacifisme*, fait à propos de l'arbitrage et du Tribunal suprême créé par les pacifistes : « *Pour que ce tribunal ait de l'autorité sur le monde, il faudrait que, dans un monde qui serait religieux, il eût un caractère religieux.* » C'est rendre à la puissance pacificatrice de l'Eglise un hommage mérité. Les pages qui suivent ne pourront que nous confirmer dans cette opinion.

Seul, l'Ordre Chrétien International peut assurer aux peuples la « douceur de la paix ».

Après avoir constaté la multiplicité des faits internationaux et après avoir étudié, en dehors de toute préoccupation religieuse, le droit international moderne, il est, maintenant, de notre devoir de chercher à jeter les bases d'un droit international plus social et plus chrétien.

La société internationale, en effet, est aussi légitime que la cité, aussi nécessaire que la nation. L'enseignement de l'Eglise n'a jamais varié sur ce point. L'individualisme des peuples est tout aussi condamnable que l'individualisme des hommes. La communauté des nations a sa fonction et sa destinée.

Il importe donc aux catholiques — et il est étrange qu'on ne s'en soit point préoccupé plus tôt — de s'efforcer de substituer à la conception laïque et païenne du droit international moderne, issu de la Réforme, de la philosophie du XVIIIe siècle, et de la Révolution, une doctrine catholique du Droit des gens, conforme à l'enseignement traditionnel de l'Eglise et adapté à la vie des nations modernes.

C'est pourquoi, quelques catholiques, désireux de se conformer au mot d'ordre donné par sa S. S. Pie X, ont pensé qu'il convenait de « restaurer dans le Christ » la société internationale en l'établissant sur les principes enseignés par les Pères de l'Eglise, par les conciles et par les Papes, et dont l'ensemble constituait précisément au moyen âge le droit public de la chrétienté.

C'est dans cet esprit qu'ils ont fondé une *Union internationale catholique pour l'Etude du droit des Gens d'après les principes chrétiens*, union qui se propose de donner à la société internationale plus d'harmonie en lui marquant sa destinée, plus de stabilité en l'appuyant sur la justice, plus de paix en facilitant la solution pacifique des conflits, par la création, au sein de la société civile, d'un tribunal arbitral qu'il convient d'établir sur le fondement solide de la *morale catholique*, révélée par Dieu et enseignée par l'Eglise, seule capable, par sa divine origine, par son unité, par son universalité et par sa sainteté, de s'élever au-dessus des intérêts et des passions pour fournir aux hommes les règles qui leur permettront, non seulement de proclamer la justice des guerres ou d'en condamner l'iniquité, mais aussi de rétablir l'*ordre international* par l'avènement d'une nouvelle *chrétienté*.

En le faisant, les catholiques manifesteront la fécondité de leur foi et de leurs doctrines, capables de satisfaire non seulement les aspirations des hommes, mais aussi les aspirations des peuples.

Et si c'est là une raison très suffisante pour envisager ce mouvement avec sympathie, il en est une autre encore qui nous est particulièrement chère, c'est qu'il marque une orientation nouvelle de la pensée et de l'activité catholiques, c'est qu'il est un mouvement *positif* et *offensif*, bien fait pour plaire à tous ceux d'entre nous qui sont las de la défensive et qui ont soif de conquêtes...

~~ En attendant l'apparition prochaine des travaux de *l'Union internationale catholique* (1), — travaux qui combleront

(1) « L'*Union pour l'étude du Droit des gens d'après les principes chrétiens* », fondée à Paris, les 16 et 17 juin 1912, a son siège à *l'Université de Louvain* (Belgique). Elle compte déjà, dans plusieurs nations, des sections d'études composées de

une grave lacune, car notre littérature est très pauvre sur ce sujet — nous lirons une forte étude de Ch. Perin, qui pose bien la question. Son livre est, à notre connaissance, le seul qui ait été de notre temps écrit, sur ce sujet, dans un sens si chrétien. C'est peut-être pour cela qu'il ne figure pas dans le livre publié en 1904 par dix jeunes docteurs de la Faculté de Droit et consacré aux fondateurs du Droit International du XVIe au XIXe siècle (1). On lira donc :

Périn (Ch.). — **L'ordre international.** — Paris, Lecoffre, 1888, in-8 de IX-528 p. — *Prix :* 3 fr. 50.

La société internationale : Le fait de la société internationale à travers les âges. Les raisons d'être de la société internationale et ses conditions naturelles d'existence. La société internationale suivant la doctrine catholique. La société internationale suivant l'idée humanitaire. Comment l'esprit, les lois et les institutions de l'Eglise catholique peuvent mettre la société internationale dans ses conditions naturelles d'ordre et de progrès. Sous quel aspect se présente aujourd'hui le droit des gens.

La loi des nations : De la loi internationale en général. Les écoles qui cherchent la loi internationale hors du principe catholique. On ne peut la trouver que dans le dogme chrétien, sous l'autorité de l'Eglise catholique.

Les éléments d'une vraie loi internationale : Les caractères généraux de cette loi. Si la loi internationale comprend seulement la justice stricte ou si elle comprend également ce qui est de l'ordre des devoirs de bienveillance et de charité. Qu'il faut à la loi internationale une sanction. Des sources de la loi internationale. Comment on peut établir le système général des lois qui régissent l'ordre international.

« Dans l'ordre international, où tant de si vives passions sont en « jeu, où l'intérêt égoïste a tant d'exigences, dans cet ordre, bien plus « encore qu'ailleurs, apparaît avec évidence l'impuissance d'une loi « dont l'homme peut faire plier les dispositions au gré de ses ambi- « tions et de ses cupidités. C'est là que se manifeste particulièrement « la nécessité sociale d'un pouvoir qui, sous l'autorité et avec l'as- « sistance de Dieu, conserve la loi dans son intégrité, l'applique sui- « vant les règles de la saine logique, à tous les actes humains, soit

théologiens, de juristes, de sociologues et d'historiens. Pour tous renseignements sur la *Section française*, s'adresser à M. Frédéric Duval, Paris, 9, villa Cœur-de-Vey (XIVe).

(1) *Les Fondateurs du droit international du XVIe au XIXe siècle.* Paris, Giard et Brière, 1904, in-8 de XXX-691 p. — 12 fr. 50. — Les fondateurs de ce droit seraient de Victoria, Gentilis, Suarez, Grotius, Pufendorf, Zouch, Bynkershœk, Wolf, Wattel, de Martens. On remarquera qu'aucun Français n'a été jugé digne de figurer au nombre des fondateurs du droit international.

« de la vie privée, soit de la vie publique et la préserve des alté-
« rations dont les menacent à chaque instant l'audace et l'astuce « des fausses interprétations. Ce pouvoir, les sociétés qui obéissent à « l'Eglise catholique le possèdent seules, et seules,elles peuvent avoir « une vraie loi internationale » (p. 350).

Il faut également connaître les pages très intéressantes et très sûres que le P. Weiss a écrites dans son *Apologie du christianisme* (t. VIII, pp. 400-441), sur la **Notion chrétienne du droit des Peuples**, et dont voici le sommaire :

Etat et Etats: Notion du droit des Peuples; il est la clôture du droit naturel social. Un droit des peuples n'était pas possible dans l'antiquité. Le christianisme a rétabli le droit naturel des peuples et l'a élevé au point de vue surnaturel. Origine du droit des peuples modernes et en quoi il diffère des vues du moyen-âge. Le droit du peuple pratique et sa faiblesse dans la vie réelle. Effort pour parvenir à une paix éternelle. Les rapports juridiques des peuples ne peuvent être réglés qu'au point de vue de la morale, de la religion et du christianisme. Situation des peuples au point de vue du droit et des devoirs de l'Eglise.

Appendice : La conception médiévale du droit d'état et du droit des peuples.

« Ce n'est pas seulement l'État qui est un organisme, mais toute « l'humanité en forme un qui, en réalité, est le plus élevé de tous « les organismes moraux naturels. Toutes ces parties , c'est-à-dire « tous les peuples, tous les états, toutes les associations... ne sont « que les membres de ce grand corps. Tous sont astreints au ser- « vice du tout.. » (p. 402).

« ... La conception chrétienne répandit des principes tout à fait « nouveaux sur les relations des peuples extérieurs... et transforma « l'hostilité générale, qui avait régné jusqu'alors, en obligations mu- « tuelles, en intérêt et en soutien réciproques, bref, en solidarité » (p. 405).

« Sans doute, on accueille aujourd'hui avec des haussements d'épau- « les, sinon avec des railleries, ce principe que les nations doivent « se traiter avec respect, ménagement et amitié, se favoriser les unes « les autres pour arriver à leurs fins. Ceci montre combien nous « avons perdu l'idée de l'unité et de la solidarité de l'humanité, « combien peu nous sommes capables de concevoir celle-ci comme « l'unique grand organisme. Mais il faut susciter à nouveau cette « conviction dans les esprits et la faire pénétrer dans les cœurs » (p. 415).

« Si le droit des peuples vous fait sans cesse penser à la paix éter- « nelle; si ces efforts n'ont pas de chance de réussir là où la religion

« et la morale ne sont pas invoquées comme des principes conduc-
« teurs ; si tous les efforts des états isolés pour amener une situation « pacifique restent sans résultat, parce qu'ils sont eux-mêmes un « parti ; si les hommes privés et les associations privées n'ont pas « de perspective de réussir non plus, parce que l'autorité leur fait « défaut, il est clair que la tâche naturelle de se charger de la mé- « diation de la paix incombe, d'après les principes du droit des peu- « ples, à cette puissance qui est elle-même revêtue de cette autorité « universelle égale pour tous les états et qui pourtant ne rivalise « avec aucun, qui n'est nulle part parti dans les choses du monde, « cette puissance à laquelle a été confiée la garde de la morale et de « la religion : l'Eglise » (p. 416).

Ce que l'Eglise pense de la Paix et ce qu'elle a fait pour la Paix ?

Si l'Eglise a bien les nobles ambitions que Ch. *Périn* et que le P. *Weiss* viennent de nous révéler, on ne s'étonnera plus des pages vibrantes que le P. Gratry a consacrées à *la Paix* dans un ouvrage qui, malgré les allusions fréquentes aux événements contemporains, contient des considérations générales très intéressantes :

Gratry. — La Paix : méditations historiques et religieuses. — Paris, Douniol et Lecoffre, 1861, in-8 de 246 p. 1re partie. *Epuisé.*

« Regardons en face, je vous prie, l'admirable idéal d'une paix « habituelle, générale et croissante, d'une paix sociale et interna- « tionale, dans la justice et le progrès, d'abord au milieu des chré- « tiens, puis sur le globe entier. Sans rien prédire sur ce qui sera, « j'affirme que le devoir et la gloire de tout homme serait de tra- « vailler jusqu'à son dernier souffle à établir cette paix de Dieu au « sein du monde entier. Qui osera me contredire ? » (p. 26).

L'Histoire, d'ailleurs, nous montre que l'Eglise s'efforça, surtout au Moyen Age, *d'établir la paix de Dieu au sein du monde* et c'est le souvenir de cette louable tentative qui fait écrire à M. Faguet ces lignes excellentes :

« Par ses prétentions à être comme un tribunal de rois, elle essayait « une sorte d'impérialisme spirituel qui n'est pas autre chose que la

« plus grande pensée et le plus grand dessein qui ait traversé le « monde. Si l'impérialisme temporel peut se défendre par la beauté « de son but, l'impérialisme spirituel peut se défendre par la sain- « teté du sien. S'il serait très acceptable qu'une grande force maté- « rielle incomparable imposât la tranquillité du genre humain, fût- « ce à son profit à elle, mais évidemment aussi à son profit à lui, il « serait bien plus beau encore et plus sûr et plus salutaire qu'une « grande force toute morale imposât cette tranquillité par le seul « moyen du respect dont elle serait l'objet de la part de tous.

« Non seulement je trouverais bonne la « Paix romaine » imposée « par ce respect, mais en vérité je n'aurai rien à redire sur cette sorte « de terreur romaine. L'Eglise interdisant l'Enfer ici-bas.., ce serait « une chose que je ne trouverais aucune raison de trouver mau- « vaise (1). »

〰 Cette action pacifique de l'Eglise mérite, en vérité, d'être connue davantage. C'est pourquoi nous, ne saurions trop recommander la lecture d'un ouvrage actuellement sous presse. Ce ne sont plus des méditations sur les bienfaits de la paix, mais bien des études approfondies sur la doctrine pacifique de l'Eglise et sur les applications pratiques de cette doctrine depuis les origines jusqu'à nos jours :

La Doctrine de l'Eglise sur la guerre, *étude historique et critique*. Lyon, Vanderpol, 40, rue Franklin, 1912. (*Prix :* 3 fr. 50 environ.) Cet ouvrage se composera de sept notices rédigées par des spécialistes. En voici la liste : 1° Mgr BATTIFFOL : *Les premiers chrétiens et la guerre ;* 2° MONCEAUX (Paul) : *Saint Augustin et la guerre ;* 3° CHÉNON (Emile) : *Saint Thomas d'Aquin et la guerre ;* 4° VANDERPOL (A.) : *Franc. de Victoria et la guerre ;* 5° ROLLAND (Louis) : *Suarez et la guerre ;* 6° FRÉDÉRIC-DUVAL : *Les applications pratiques de la doctrine au Moyen-Age ;* 7° TANQUEREY (abbé) : *La synthèse.*

〰 Lire aussi les ouvrages de A. VANDERPOL sur la même question (2).

(1) FAGUET, *le Pacifisme*, p. 10, cite plus haut, p. 646.

(2) VANDERPOL (A.) : *Le Droit de guerre d'après les théologiens et les canonistes du Moyen-Age.* Paris, Tralin, et Bruxelles, Goemaere, in-8 de XVI-214 p. *Prix :* 3 fr. — *Du même auteur : La Guerre devant le christianisme.* Paris, *ibid.*, in-16 de 282 p. *Prix :* 2 fr. 50 (sorte de résumé, d'une lecture plus facile, du livre précédent).

Comment les catholiques entendent favoriser la paix, sans amoindrir la patrie.

On aura, sur les efforts tentés par nos contemporains, *et particulièrement par les catholiques* en faveur de la paix, des précisions doctrinales et des renseignements pratiques en lisant le : **Bulletin de la Ligue des Catholiques français pour la Paix.** Lyon, Vanderpol, 40, rue Franklin (trim., 2 fr.).

Cette Ligue, — ancienne *Société Gratry pour le maintien de la paix entre les nations* — s'est donné pour tâche d'améliorer les rapports internationaux et d'asseoir la paix des nations sur l'Evangile et sur le droit. Elle a précisé son caractère et son but en quelques lignes précises que nous n'hésitons pas à reproduire, parce qu'elles sont tout un programme d'action.

I. « *La Ligue des catholiques français pour la paix*,— considérant « que la guerre est un mal dont l'humanité a le droit et le devoir de « chercher à s'affranchir et que les catholiques sont plus particu- « lièrement tenus d'y travailler ; car, comme le dit Pie X, « s'ef- « forcer d'éviter au monde les horreurs de la guerre, ce n'est que se « conformer aux préceptes de l'Evangile » ; considérant que les « principes de la morale chrétienne s'appliquent aussi bien aux rap- « ports entre les peuples qu'aux rapports entre les individus, qu'il « importe, par suite, d'amener les gouvernements à instituer entre « eux des relations juridiques comme il en existe entre les hommes « civilisés ; considérant, enfin, que le recours à la violence ne saurait « être admis que s'il n'existe aucun autre moyen de se faire rendre « justice — se propose d'empêcher les guerres, autant que possible, « en s'efforçant d'amener la solution pacifique des litiges internatio- « naux par l'institution de relations juridiques entre les Nations, à « la fois plus étroites et plus conformes aux préceptes de l'Evangile.

II. « La ligue des catholiques français pour la paix se place sur « un terrain exclusivement chrétien et pratique ; chrétien, car, si « elle réprouve la guerre, c'est sans doute à cause des horreurs « qu'elle entraîne, mais c'est surtout parce qu'elle est un mal et « qu'elle est contraire à l'idéal apporté aux hommes par Jésus- « Christ ; pratique, car, sans avoir la prétention de réaliser à brève « échéance la « paix universelle » ou « les Etats-Unis du Monde », « elle s'efforcera de répandre partout les idées de concorde entre les « peuples, et préconisera l'emploi de tous les moyens propres à « l'assurer et à la maintenir.

III. « La ligue des catholiques français pour la paix n'est ni anti-« militariste ni antipatriote. Elle sait que le meilleur moyen de con-« server la paix,dans les temps troublés que traverse l'humanité, est « d'avoir une armée forte et disciplinée, imbue de l'esprit de devoir et « de sacrifice, qui la rendra toujours prête à mettre sa force au ser-« vice de la justice. Elle sait aussi que l'existence de nations diver-« ses est un fait naturel, qui offre au surplus cet avantage d'entre-« tenir une émulation profitable au bien de l'humanité; son but est « d'empêcher cette émulation de dégénérer en hostilité. Elle est d'ail-« leurs convaincue que la religion chrétienne, par son caractère uni-« versel et son esprit de charité, ne peut manquer d'être dans l'ave-« nir, comme elle l'a été dans le passé, le lien le plus propre à unir « les différents peuples et les différentes races. »

La chrétienté nouvelle.

Et voici qu'arrivé au terme de notre travail un horizon immense et de longues espérances s'ouvrent devant nous... Nos yeux en sont émerveillés et notre âme est toute palpitante de joie.

On ne saurait oublier, en effet — et tous les amis de la paix s'en réjouissent — que l'organisation ouvrière tend de plus en plus à déborder les frontières et à apporter au droit international un nouvel élément de progrès et au monde un nouveau gage de paix.

Nous est-il donc permis d'espérer que nous approchons de l'heure où les nations, après s'être partagé le monde, pourraient peut-être réaliser, dans la concorde, les réformes sociales qui vont transformer notre vieille société; de l'heure où les multitudes ouvrières, pour organiser le Travail et pour trouver la sécurité, vont franchir les bornes séculaires de la cité et s'appuyer sur des accords internationaux; de l'heure où les foules, en quête de la justice libératrice, vont se retourner vers le Christ bon et miséricordieux; de l'heure enfin où, après un long repos, l'Eglise, pressentant, comme dit Bossuet, « l'élargissement des voies de Dieu », va s'ébranler pour refaire, après la chrétienté politique du moyen-âge et malgré les vicissitudes inhérentes aux choses humaines, la chrétienté sociale des Temps nouveaux?

Déjà les catholiques, pour mieux défendre l'Eglise, se rencontrent et se concertent sur le terrain international ; déjà, fidèles aux conseils de Léon XIII et de Pie X, les ouvriers et les sociologues chrétiens de toutes les nations se tendent une main fraternelle ; déjà nous pensons que notre tâche serait inachevée si nous ne cherchions à établir chez les autres peuples l' « état de justice » réalisé dans la patrie. Le monde chrétien semble reprendre conscience de son unité et c'est le Travail, glorifié par l'Eglise, qui nous vaudra cette merveilleuse renaissance...

〰 En sus des prochains travaux déjà annoncés de « l'*Union pour l'étude du Droit des gens d'après les principes chrétiens* (1) », on relira l'ouvrage déjà cité de Périn : *l'Ordre international* (2) et on consultera les deux courtes études suivantes, qui sont animées d'un grand souffle chrétien et profondément sociales :

Bazire (H.) : La chrétienté sociale. *Discours prononcé à la séance solennelle de clôture du 2e Congrès de l'Action Populaire* (23 avril 1911). — Dans *le Mouvement social* de juin 1911, pp. 483-493. — Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre. *Prix* du numéro : 2 fr.

« Reportons notre pensée vers la période la plus glorieuse de l'his-« toire de l'Eglise, je veux dire cette époque du Moyen Age où la « Papauté, ayant achevé de lénifier l'âpreté du sang barbare dans les « eaux du baptême, parvint encore à discipliner les énergies tumul-« tueuses et trop souvent brutales de la Féodalité. Elle avait élevé cet « admirable monument de civilisation qui s'appelle la chrétienté. La « paix entre les individus, la paix entre les peuples par la Trève de « Dieu consolidée, prolongée ; la doctrine catholique devenue à la « fois le centre et le lien d'une unité politique presque familiale : le « Pape exerçant son rôle d'arbitre en se prévalant de son titre de « Père : voilà le chef-d'œuvre accompli par l'Eglise... C'était le « temps où... « la philosophie de l'Evangile gouvernait les Etats ».

« Ne vous semble-t-il pas que l'on peut concevoir à notre époque « l'établissement par l'Eglise d'une autre chrétienté, la *Chrétienté* « *sociale?* La première était politique ; la seconde serait sociale.

« Puisque de nos jours l'économique a pris le pas sur la politique, « puisque les conflits sont plus fréquents, plus douloureux entre clas-

(1) Voyez plus haut, p. 651.
(2) Voyez plus haut, p. 652.

« ses qu'entre nations, l'Eglise, qui est la grande pacificatrice, parce « qu'elle est la souveraine justicière, viendrait dire le droit et pro- « poser des traités de paix qui seraient des sentences d'arbitrage.

« Dire le droit, rendre la justice, établir la paix... ne sera-ce point « de nouveau sa mission dans un avenir prochain ? »

〰 Enfin, il faut lire également l'intéressante et substantielle étude suivante qui stimulera notre zèle et élargira notre esprit en nous découvrant l'immensité du champ qui reste à moissonner :

Desbuquois (G.). — **L'internationalisme social,** dans *le Mouvement social.* Janvier-Février 1909, Reims, Action Populaire, et Paris, Lecoffre. — *Prix* du numéro : 2 fr.

Nous empruntons à cet article, si fortement pensé, ces lignes éloquentes par lesquelles il nous est tout particulièrement agréable de terminer ces pages.

« Le travail de l'humanité s'unifie ; le programme social qui en découle se ramène, lui aussi, à l'unité. Et le socialisme présente sa solution, solution, en définitive, unique et mondiale.

« En face du socialisme, une seule force apparaît, capable de lui tenir tête : l'Eglise. Catholique par essence, il sied à l'Eglise d'aborder une tâche morale universelle. Elle a, pour s'y engager, sa mission, et elle retrouve, dans son histoire, des précédents et des modèles. »

Et l'auteur, en parlant de ceux qui travaillent à la restauration de l'ordre social chrétien, ajoute :

« Chaque ouvrier, si humble soit-il, sent vraiment, comme l'Eglise, palpiter sous son action l'humanité tout entière. Il travaille directement à la plus vaste tâche qui ait peut-être jamais sollicité l'activité sociale de l'Eglise. Pour la première fois, sans doute, depuis son origine, l'Eglise se trouve en présence des races et des peuples les plus divers, constituant dans leur groupement la partie maîtresse du monde, la somme des races civilisées, lui demandant unanimement, dans toutes les langues, de résoudre la même question, le problème capital désormais, le problème d'ordre matériel lié le plus intimement à la question spirituelle : le problème du travail. En répondant

victorieusement à l'attente de ces multitudes, les fils de l'Eglise la présenteront comme une révélatrice et même comme une révélatrice d'en haut. Car les masses rendront hommage à une clairvoyance et à une puissance morale incomparables, plus qu'humaines. Leur esprit en sera éclairé, leur cœur en sera touché... »

Elles s'achemineront alors « vers la pleine vérité et peut-être, lentement, vers l'universelle unité de la Foi ».

CONCLUSION

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que, parvenu au bout de notre tâche, nous considérons l'œuvre que nous avons eu la témérité d'entreprendre.

Avons-nous réussi à donner à ceux qui se sont servis de ce livre une foi plus éclairée, une doctrine plus sûre, un sens social plus clairvoyant, un patriotisme plus réfléchi et plus ardent?

Trouveront-ils, dans l'apaisement de leurs inquiétudes et dans la satisfaction de leur intelligence, la paix intellectuelle qui repose et fortifie?

Goûteront-ils, dans la compagnie du Christ mieux aimé, la noblesse des repentirs et la sérénité des vies pures et vertueuses?

Auront-ils plus de virilité dans leurs résolutions, moins d'indulgence pour leur conduite, plus de pitié pour les faiblesses humaines?

Puiseront-ils, dans la tristesse des défaites passées et dans la joie des triomphes futurs, la volonté d'agir énergiquement, inlassablement?

Croiront-ils, enfin, à l'éternelle vitalité de l'Eglise, à la fécondité sociale du catholicisme, aux revanches assurées de l'Ordre providentiel?

Dieu le veuille! car, en écrivant ce livre, nous n'avons eu d'autre ambition que d'apporter à l'Eglise persécutée le concours modeste d'un fils respectueux et soumis.

C'est pourquoi nous voulons terminer sur des paroles d'espérance, nous rappelant ce qu'un grand chrétien, Ollé-Laprune, disait déjà de l'Eglise, à laquelle nous sommes unis comme les cordes à la lyre :

« Le présent, elle veut le corriger, le soulager, le guérir. L'avenir : elle en prépare la conquête. Elle y fera revivre tout ce que le passé avait de meilleur, elle y fera éclater tout ce que le présent contient en germe de bon et de puissant et, si nous la laissons faire, elle nous donnera plus de lumière et de paix que le monde n'en a encore connu. »

FRÉDÉRIC DUVAL.

NOTRE TABLE

Les noms des « matières » sont en caractères **Gras**.

Les noms d'« auteurs » sont en petites Capitales.

Les « revues, ouvrages anonymes, associations et groupes divers » sont en *italiques*.

Enfin, *pour les noms d'auteurs,* les renvois aux pages ont été composés en caractères différents : les chiffres gras (par ex. : **272**) renvoient toujours le lecteur à une *référence bibliographique complète,* tandis que les chiffres ordinaires (par ex. 452) ne se rapportent qu'à de simples *mentions* de noms d'auteurs ou à des *rappels* d'ouvrages déjà cités.

TABLE ALPHABÉTIQUE
GÉNÉRALE
ET
ANALYTIQUE

B

H

P

Q

R

S

T

W

Z

ERRATA

Le lecteur prévoyant voudra bien faire au crayon, dans le texte de cet ouvrage, les rectifications suivantes :

Page 51, note 3 : *Œuvres choisies* au lieu d'œuvres *chastes*.
Page 168, dernière ligne : *Prix 3.50* au lieu de : *Prix : 5 fr.*
Page 289, ligne 17 : *Vallery-Radot* au lieu de *Valery-Radot.*
Page 529, ligne 9 : *Funck-Brentano* au lieu de *Funck-Bruntano.*
Page 291, 5e ligne et 13 av. dern. ligne : *Weill* au lieu de *Weiss.*
Page 507, 6e ligne et 3 av. dern. ligne : Fonck au lieu de Funck.

ADRESSES

DES

ÉDITEURS, LIBRAIRES ET IMPRIMEURS

CITÉS DANS CET OUVRAGE

—

Action Libérale, 7, rue Las-Cases, Paris.
Action Populaire, 5, rue des Trois-Raisinets, Reims (Marne).
Alcan, 108, boul. Saint-Germain, Paris.
Allier, 26, cour Saint-André, Grenoble (Isère).
Apostolat de la Prière, 19, rue des Choraux, Tournais (Belgique).
Archevêché de Paris, 50, rue de Bourgogne, Paris.
Association catholique de la Jeunesse Française, 14, rue d'Assas, Paris.
Association nationale française pour la protection des travailleurs, 5, rue Las-Cases, Paris.
Aubanel, à Avignon (Vaucluse).

Baillière, 19, rue Hautefeuille, Paris.
Barth (Rudolf), à Aix-la-Chapelle (Allemagne).
Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris.
Belin, 52, rue de Vaugirard, Paris.
Bellais (auj. *Cornély*), 101, rue de Vaugirard, Paris.
Belleville, 27, rue du Moulin-Vert, Paris.
Berche et Tralin, 69, rue de Rennes, Paris.
Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts, Paris.
Bloud, 7, place Saint-Sulpice, Paris.
Boivin (ancient *Furne*), 5, rue Palatine, Paris.
Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.
Bouasse-Lebel, 28, rue Saint-Sulpice, Paris.
Bricon et Lesot (auj. *Mignard*), 26, rue Saint-Sulpice, Paris.
Bureau des réformes économiques, 42, rue du Louvre, Paris.

Calmann-Lévy, 3, rue Auber, Paris.
Cassignol (auj. *Trénit*), 91, rue Porte-Dijeaux, Bordeaux (Gironde).
Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris.
Challamel, 17, rue Jacob, Paris.

Chambre des Députés (*Imprimerie de la*), 7, rue Saint-Benoît, Paris.
Champion, 5, quai Malaquais, Paris.
Charpentier, 11, rue de Grenelle, Paris.
Chevalier, (auj. *Rivière*), 31, rue Jacob, Paris.
Chevalier-Maresq (auj. *Rousseau*), 20, rue Soufflot, Paris.
Chronique du Sud-Est, voir ci-dessous *Chronique sociale de France*.
Chronique sociale de France, 16, rue du Plat, Lyon (Rhône).
Clouzot, à Niort (Deux-Sèvres).
Colin, 5, rue de Mézières, Paris.
Colpin, rue Esquermoise, Lille (Nord).
Cornély (ancien[t] *Bellais*), 101, rue de Vaugirard, Paris.
Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Croix du Nord, 15, rue d'Angleterre, Arras (Pas-de-Calais).

Dalloz, 19, rue de Lille, Paris.
Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.
Deligne (*imprimerie*), Cambrai (Nord).
Dentu (auj. *Fayard*), 18, rue du Saint-Gothard, Paris.
Desclée, 30, rue Saint-Sulpice, Paris.
Devos (*imprimerie*), 204, rue de Solférino, Lille (Nord).
Dewit, 53, rue Royale, Bruxelles (Belgique).
Didier (auj. *Perrin*), 35, quai des Grands-Augustins, Paris.
Didier, 6, rue de la Sorbonne, Paris.
Doal (*Journal de Péronne*), 33, Grande Place, Péronne (Somme).
Doin, 8, place de l'Odéon, Paris.
Domenech, à Valence (Espagne)
Douniol (auj. *Téqui*), 82, rue Bonaparte, Paris.
Dupanier, place Dupuytren, Rochechouart (Haute-Vienne).
Dupont, 4, rue du Bouloi, Paris.
Durand et fils, 4, place de la Madeleine, Paris.

Fayard (ancien[t] *Dentu*), 18, rue du Saint-Gothard, Paris.
Firmin-Didot, 56, rue Jacob, Paris.
Flammarion, 4, rue Rotrou, Paris.
Fonteyn, 22, rue de la Station, Louvain (Belgique).
Fontemoing, 4, rue Le Goff, Paris.
Fragnère, à Fribourg (Suisse).

Gabalda (ancien *Lecoffre*), 90, rue Bonaparte, Paris.
Garnier, 9, rue des Saints-Pères, Paris.
Gauthier-Villars, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.
Georg (H.), passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon (Rhône).
Giard (René), 2, rue Royale, Lille (Nord).
Giard et Brière, 16, rue Soufflot, Paris.
Gigord (de) (ancien[t] *Poussielgue*), 15, rue Cassette, Paris
Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris.
Gris, 3 *bis*, place de la Sorbonne, Paris.
Guillaumin (auj. *Alcan*), 108, boul. Saint-Germain, Paris.
Guilmoto, 6, rue de Mézières, Paris.
Guyot-Daubès, 110, avenue d'Orléans, Paris.

Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris.
Hardy et Bernard. (Ecrire aux *Ligues anti-maçonniques*.)
Haton (ancien[t] *Tolra et Haton*), 35, rue Bonaparte, Paris.
Herder, à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).
Hermann, rue David, à Vervins (Belgique).
Hetzel, 18, rue Jacob, Paris.

Imprimerie coopérative Mentonnaise, à Menton (Alpes-Maritimes).
Imprimerie de la Dordogne, Périgueux (Dordogne).
Imprimerie de la Presse populaire, à Arras (Pas-de-Calais).
Institut international de la Paix, à Monaco.
Imprimerie Saint-Paul, à Fribourg (Suisse).
Institut supérieur de philosophie, Louvain (Belgique).

Jacques, 16, rue Hautefeuille, Paris.
Josserand, aujourd'hui *Vitte*, Paris, 14, rue de l'Abbaye, et Lyon (Rhône).
Jouve, 15, rue Racine, Paris.
Journal Officiel, 31, quai Voltaire, Paris.

Keller, 42, rue Léopold-Courouble, Bruxelles (Belgique).
Kistemaeckers, 73, rue Dupont, Bruxelles (Belgique).
Kleïncksiek, 11, rue de Lille, à Paris.

Lagrange (*imp. édit.*), Lille (Nord).
Lamulle et Poisson, 37, rue de Lille, Paris.
Lancel, 17, rue Saint-Pierre, Beauvais (Oise).
Langlois (*imprim.*), à Châteauroux (Indre).
Larose, 22, rue Soufflot, Paris.
Larousse, 19, rue du Montparnasse, Paris.
Laurens, 6, rue de Tournon, Paris.
Lebègue, 46, place de la Madeleine, Bruxelles (Belgique).
Leclerc, 19, rue Monsieur-le-Prince, Paris.
Lecoffre (auj. *Gabalda*), 90, rue Bonaparte, Paris.
Lefèvre, 10, rue Chanzy, à Reims (Marne).
Lemerre, 23, passage Choiseul, Paris.
Lesot (auj. *Mignard*), 26, rue Saint-Sulpice, Paris.
Lesoudier, 174, boul. Saint-Germain, Paris.
Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.
Letouzey et Ané, 76, rue des Saints-Pères, Paris.
Levy (auj. *Calmann-Lévy*), 3, rue Auber, Paris.
Librairie agricole, 26, rue Jacob, Paris.
Librairie des Publications populaires, 16, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris.
Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères, Paris.
Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (*Pichon*), 20, rue Soufflot, Paris.
Librairies-imprimeries réunies, 7, rue Saint-Benoît, Paris.
Librairie internationale et universitaire, à Fribourg (Suisse).
Librairie Nationale (Voyez *Nouvelle librairie Nationale*).
Librairie populaire, rue du Lac, à Gand, Belgique.

Librairie universelle, 20, rue Saint-Marc, Paris.
Ligue de la liberté d'Enseignement, 42, rue de Bellechasse, Paris
Ligue de l'Evangile, 123, rue Montmartre, Paris.
Ligue maritime, 8, rue de la Boëtie, Paris.
Ligue patriotique des Françaises, 368. rue Saint-Honoré, Paris.
Ligue sociale d'acheteurs, 28, rue Serpente, Paris.

Maloine, 25, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris.
Mame, à Tours, et 59 *bis*, rue Bonaparte, Paris.
Marchal et Billard, 27, Place Dauphine, Paris.
Masson, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.
Meesters (de), à Roulers (Belgique).
Mercure de France, 26, rue de Condé, Paris.
Michel (Albin), rue Huygens, Paris.
Mignard (ancien[t] *Bricon et Lesot*), 26, rue Saint-Sulpice, Paris.
Ministère de l'Agriculture, 78, rue de Varennes, Paris.
Ministère des Colonies, 25-27, rue Oudinot, Paris.
Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, 127, rue de Grenelle, Paris.
Montgredien (auj. *Taillandier*), 75, rue Dareau, Paris.
Musée social, 5, rue Las-Cases, Paris.

Nony (auj. *Vuibert et Nony*), 63, boulevard Saint-Germain, Paris.
Nouvelle librairie Nationale, 85, rue de Rennes, Paris.

Œuvre de Saint-François-d'Assise, 187, avenue du Maine, Paris.
Ollendorff,50, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
Oudin, 24, rue de Condé, Paris.

Pagnerre (aujourd'hui *Calmann-Lévy*), 3, rue Auber, Paris.
Palmé (n'existe plus. Le fonds a été dispersé chez *Beauchesne, Savaète, Dewit, Peeters,* etc.).
Payot, 1, rue du Bourg, Lausanne (Suisse).
Pedone, 13, rue Soufflot, Paris.
Perrin, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.
Peeteers (Ch.), 20, rue de Namur, à Louvain (Belgique).
Picard, 82, rue Bonaparte, Paris.
Pichon, 20, rue Soufflot, Paris.
Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, Paris.
Poisson (et *Lamulle*), 37, rue de Lille, Paris.
Poussielgue (auj. de *Gigord*), 15, rue Cassette, Paris.
Privat, 14, rue des Arts, Toulouse (Haute-Garonne).
Putois-Cretté (auj. *Tricon*), 90, rue de Rennes, Paris.
Pustet, Libreria Pontificia, à Rome (Italie).

Retaux et Bray (auj. *Téqui*), 82, rue Bonaparte, Paris.
Rivière, 31, rue Jacob, Paris.
Robbe, rue Léon-Gambetta, Lille (Nord).
Roger, 54, rue Jacob, Paris.

Roger et Chernoviz, 99, boulevard Raspail, Paris.
Rondelet (auj. *Vitte*), 14, rue de l'Abbaye, Paris.
Rousseau, 14, rue Soufflot, Paris.
Roustan, 5, quai Voltaire, Paris.

Sainte-Famille (*Bureau de la*), 11, rue Servandoni, Paris.
Sansot, 7, rue de l'Eperon, Paris.
Savaëte, 15, rue Malebranche, Paris.
Schepens (auj. *Société Belge de Librairie*), 15, rue Royale, à Bruxelles (Belgique).
Schola Cantorum, 269, rue Saint-Jacques, Paris.
Secrétariat social, 5, avenue du Maine, Paris.
Secrétariat des cercles d'études des Alpes et de Provence, 29, rue de Paradis, Marseille.
Semaines sociales (*Secrétariat des*), 16, rue du Plat, Lyon (Rhône).
Sénat, rue de Vaugirard, Paris.
Sillon (auj. *la Démocratie*), 32 et 34, boulevard Raspail, Paris.
Société bibliographique, 5, rue Saint-Simon, Paris.
Société Belge de Librairie (ancien *Schepens*), 15, rue Royale, Bruxelles (Belgique).
Société d'Economie sociale, 54, rue de Seine, Paris.
Société de Saint-Jérôme, 6, place Bellecourt, Lyon.
Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, Paris.
Société française d'imprimerie et de librairie, 15, rue de [illegible] Paris.
Société générale d'éducation et d'enseignement, 35, rue de Grenelle, Paris.
Société provinciale d'édition, Toulouse (Haute-Garonne).
Stock, 155, rue Saint-Honoré, Paris.
Sueur-Charruey, à Arras (Pas-de-Calais), et à Paris, 41, rue de Vaugirard.

Taffin-Lefort, 26, rue Ch. de Muyssart, à Lille, et 11, rue de Savoie Paris.
Taillandier (ancient *Montgredien*), 75, rue Dareau, Paris.
Tequi (ancient *Retaux et Douniol*), 82, rue Bonaparte, Paris.
Tolra et Haton, voyez : *Tolra*, 28, rue d'Assas, et voyez : *Haton*, car les deux maisons, aujourd'hui séparées, formaient anciennement la librairie *Tolra* et *Haton*.
Tricon (ancient *Putois-Cretté*), 90, rue de Rennes, Paris.

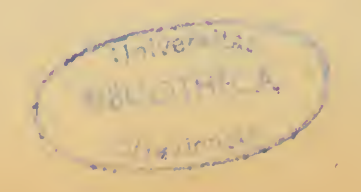
Union française anti-alcoolique, 50, rue des Ecoles, Paris.
Union pour l'étude du Droit des gens d'après les principes chrétiens : Université de Louvain (Belgique).
Uystpruyst-Dieudonné, 10, rue de la Monnaie, Louvain (Belgique).

Vaton à Paris (Fonds repris par *Sauton*, puis dispersé. On pourrait s'adresser chez *Berche et Tralin*).

Victorion, 4, rue Dupuytren, Paris.
Vitte, 14, rue de l'Abbaye, Paris, et à Lyon (Rhône).
Vuibert et Nony, 63, boulevard Saint-Germain, Paris.

Wyss, à Berne (Suisse).





ACHEVÉ D'IMPRIMER LE DIX SEPTEMBRE MIL NEUF CENT DOUZE, PAR G. ROY, A POITIERS.

